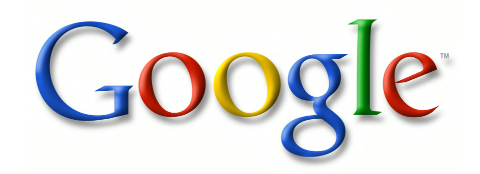
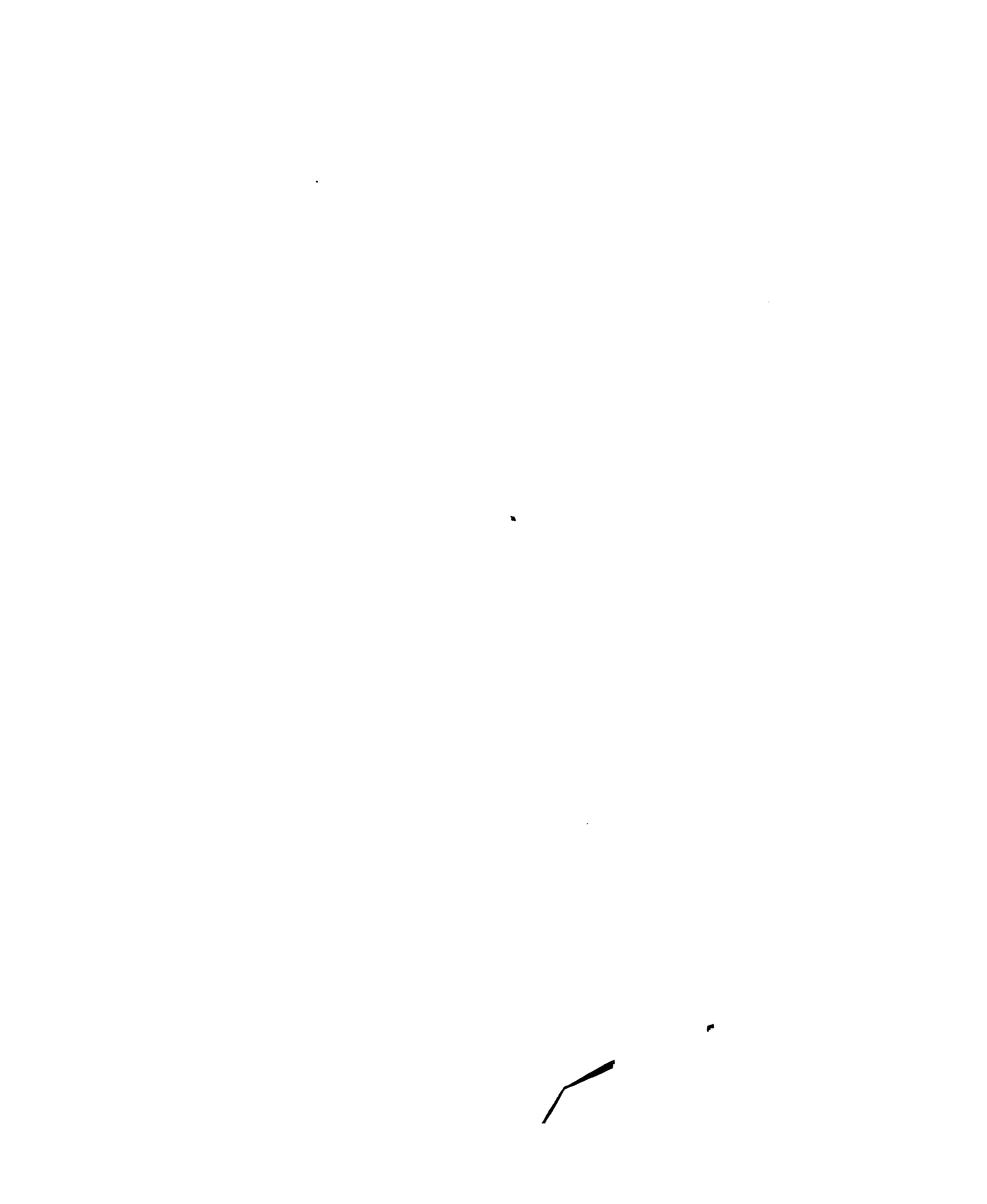
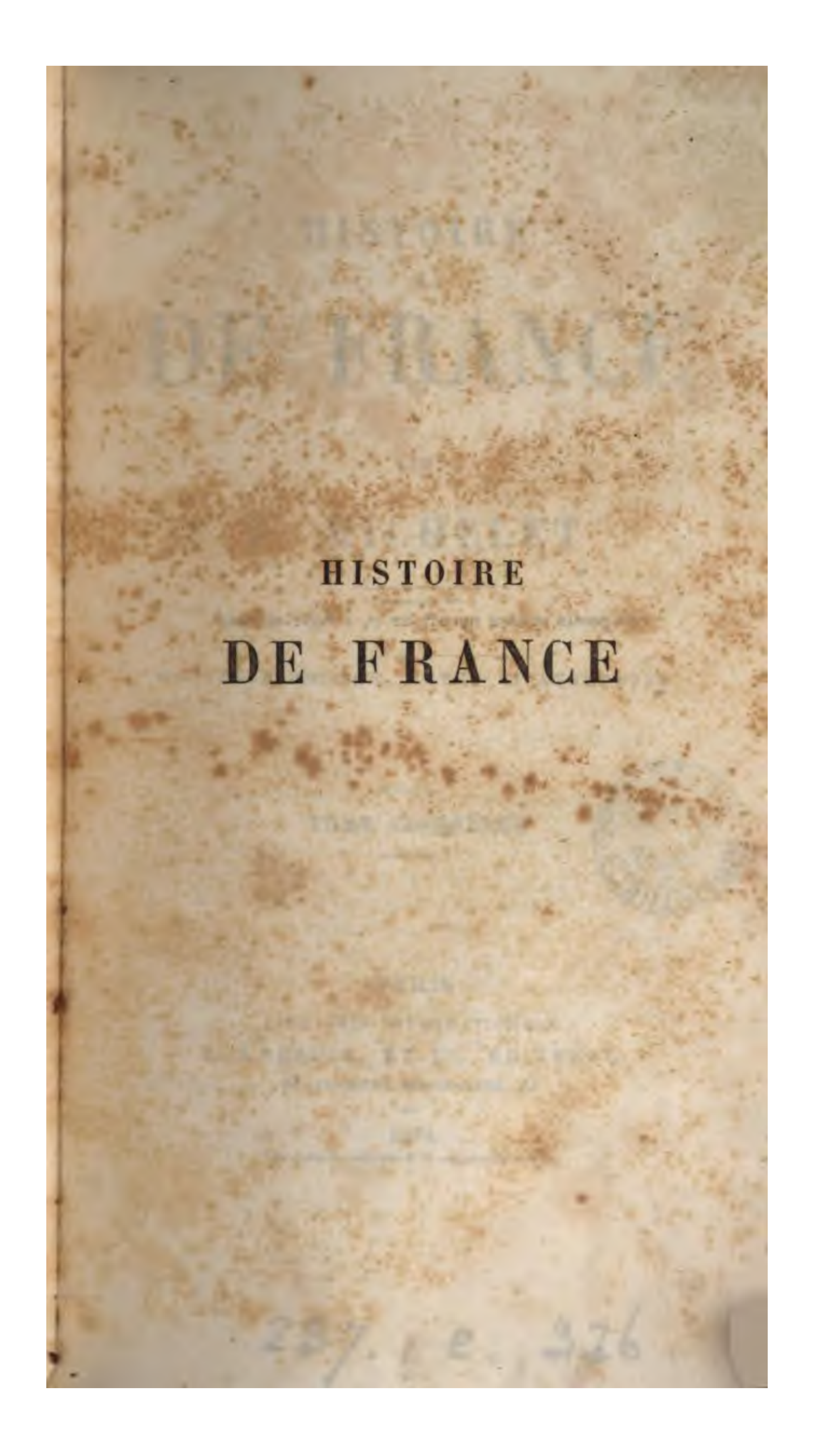










HISTOIRE

DE FRANCE



IMPRIMERIE EUGÈNE HEUTTE ET Ce, A SAINT-GERMAIN.

HISTOIRE
DE FRANCE

PAR

J. MICHELET

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

TOME CINQUIÈME



PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
A. LACROIX, ET Ce, ÉDITEURS
13, FAUBOURG MONTMARTRE, 13

1874

HISTOIRE

DE FRANCE

LIVRE X

CHAPITRE PREMIER

Charles VII. Henri VI. — L'Imitation. La Pucelle. 1422-1429.

« Les plus mortes morts » sont les meilleures, disait un sage, les plus près de la résurrection [1].

C'est une grande force de n'espérer plus, d'échapper aux alternatives des joies et des craintes, de mourir à l'orgueil et au désir... Mourir ainsi, c'est plutôt vivre.

Cette mort vivante de l'âme la rend calme et intrépide. Que craindrait d'ici, celui qui n'est plus d'ici ? Que peuvent contre un esprit toutes les menaces du monde ?

L'Imitation de Jésus-Christ, le plus beau livre chrétien après l'Évangile, est sorti, comme lui, du sein de la mort. La mort du monde ancien, la mort du moyen âge, ont porté ces germes de vie.

[1] Nous supposons que le lecteur a sous les yeux les dernières pages du tome précédent.

Le premier manuscrit de l'Imitation[1] que l'on connaisse, paraît être de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe. Depuis 1421, les copies deviennent innombrables. On en a trouvé vingt dans un seul monastère. L'imprimerie naissante s'employa principalement à reproduire l'Imitation. Il en existe deux mille éditions latines, mille françaises. Les Français en ont fait soixante traductions, les Italiens trente, etc.

Ce livre universel du christianisme a été revendiqué par chaque peuple comme un livre national. Les Français y montrent des gallicismes, les Italiens des italianismes, les Allemands des germanismes.

Tous les ordres du sacerdoce, qui sont comme des nations dans l'Église, se disputent également l'Imitation. Les prêtres la réclament pour Gerson, les chanoines réguliers pour Thomas de Kempen, les moines pour un certain Gersen, moine bénédictin. Bien d'autres pourraient réclamer aussi. Il s'y trouve des passages de tous les saints, de tous les docteurs. Saint François de Sales a seul bien vu dans cette obscure question : « L'auteur, dit-il, c'est le Saint-Esprit. »

L'époque n'est pas moins controversée que l'auteur et la nation. Le XIIIe siècle, le XIVe, le XVe prétendent à cette gloire. Le livre éclate au XVe, et devient alors populaire, mais il a bien l'air de partir de plus loin et d'avoir été préparé dans les siècles antérieurs.

Comment en eût-il été autrement ? Le christianisme, dans son principe même, n'est autre chose que l'imitation du Christ[2]. Le Christ est descendu pour nous encou-

[1] *App.*, 1.

[2] L'antiquité avait entrevu l'idée de l'imitation. Les pythagoriciens définissaient la vertu : Ὁμολογία πρὸς τὸ θεῖον ; et Platon : Ὁμοίωσις θεῷ κατὰ τὸ δυνατόν (Timée et Théétète). Théodore de Mopsueste, plus stoïcien que chrétien, disait : « Christ n'a rien eu de plus que moi ; je puis me diviniser par la vertu. »

rager à monter. Il nous a proposé en lui le suprême modèle.

La vie des saints ne fut qu'imitation ; les règles monastiques ne sont pas autre chose. Mais le mot d'*imitation* ne put être prononcé que tard. Le livre que nous appelons ainsi porte dans plusieurs manuscrits un titre qui doit être fort ancien : Livre de vie. *Vie* est synonyme de *règle* dans la langue monastique [1]. Ce livre n'aurait-il pas été, dans sa première forme, une *règle des règles*, une fusion de tout ce que chaque règle contenait de plus édifiant [2] ? Il semble particulièrement empreint de l'esprit de sagesse et de modération qui caractérisait le grand ordre, l'ordre de Saint-Benoît.

Ces maîtres expérimentés de la vie intérieure sentirent de bonne heure que, pour diriger l'âme dans une voie de perfectionnement réel, solide et sans rechute, il fallait proportionner la nourriture spirituelle aux forces du disciple, donner le lait aux faibles, le pain aux forts. De là les trois degrés (connus, il est vrai, de l'antiquité), qui ont formé la division naturelle du livre de l'Imitation : vie purgative, illuminative, unitive.

A ces trois degrés semblent répondre les titres divers que ce livre porte encore dans les manuscrits. Les uns, frappés du secours qu'il donne pour détruire en nous le vieil homme, l'intitulent : Reformatio hominis. Les autres y sentent déjà la douceur intime de la grâce, et l'appellent : Consolatio. Enfin, l'homme, relevé, rassuré, prend confiance dans ce Dieu si doux ; il ose le regarder, le prendre pour modèle, il s'avoue la grandeur de sa destination, il s'élève à cette pensée hardie : *Imiter Dieu*, et le livre prend ce titre : « Imitatio Christi. »

[1] Surtout chez les chanoines réguliers de Saint-Augustin. (Gence.)

[2] Ces Règles ne sont pas seulement des codes monastiques ; elles contiennent beaucoup de préceptes moraux et d'effusions religieuses. V. passim les recueils d'Holstenius, etc.

Le but fut ainsi marqué haut de bonne heure : mais ce but fut manqué d'abord par l'élan même et l'excès du désir.

L'imitation au XIIIe, au XIVe siècle, fut ou trop matérielle ou trop mystique. Le plus ardent des saints, celui de tous peut-être qui fut le plus violemment frappé au cœur de l'amour de Dieu, saint François, en resta à l'imitation du Christ pauvre, du Christ sanglant, aux stigmates de la Passion. Le franciscain, Ubertino de Cassal, Ludolph, et même Tauler, nous proposent encore à imiter toutes les circonstances matérielles de la vie du Seigneur [1]. Lorsqu'ils laissent la lettre et s'élèvent à l'esprit, l'amour les égare, ils dépassent l'imitation, ils cherchent l'union, l'unité de l'homme et de Dieu. Sans doute, telle est la pente de l'âme, elle ne demande qu'à périr en soi pour n'être plus qu'en l'objet aimé [2]. Et pourtant, tout serait perdu pour la passion, si elle arrivait, l'imprudente, à son but, à l'unité même; dans l'unité, il n'y aurait plus place à l'amour; pour aimer, il faut rester deux.

Tel fut l'écueil où échouèrent tous les mystiques pendant le XIIIe et le XIVe siècle, le grand Rusbrock lui-même qui écrivait contre les mystiques.

La merveille de l'Imitation, dans la forme où elle fut arrêtée (peut-être vers 1400), c'est la mesure et la sagesse. L'âme y marche entre les deux écueils : matérialité, mysticité; elle y touche et n'y heurte pas; elle passe, comme si elle ne voyait point le péril; elle passe dans sa simplicité... Prenez garde, cette simplicité-là n'est pas une qualité naïve, c'est bien plutôt la fin de la sagesse; comme la *seconde ignorance*, dont parle Pascal, l'ignorance qui vient après la science.

Cette simplicité dans la profondeur est particulièrement

[1] *App.*, 2.

[2] « Anima magis est ubi amat quam ubi animat, » dit saint Bernard. — *App.*, 3.

le caractère du troisième livre de l'Imitation. L'âme, détachée du monde au premier, s'est fortifiée dans la solitude du second. Au troisième, ce n'est plus solitude; l'âme a près d'elle un compagnon, un ami, un maître et de tous le plus doux. Une gracieuse lutte s'engage, une aimable et pacifique guerre entre l'extrême faiblesse et la force infinie qui n'est plus que la bonté. On suit avec émotion toutes les alternatives de cette belle gymnastique religieuse; l'âme tombe, elle se relève, elle retombe, elle pleure. Lui, il la console : « Je suis là, dit-il, pour t'aider toujours, et plus encore qu'auparavant, si tu te confies en moi... Courage! Tout n'est pas perdu... Tu te sens souvent troublé, tenté; eh bien, c'est que : *Tu es homme et non pas Dieu, Tu es chair et non pas ange*[1]. Comment pourrais-tu toujours demeurer en même vertu; l'ange ne l'a pu au ciel, ni le premier homme au paradis... »

Cette intelligence compatissante de nos faiblesses et de nos chutes indique assez que ce grand livre a été achevé, lorsque le christianisme avait longtemps vécu, lorsqu'il avait acquis l'expérience, l'indulgence infinie. On y sent partout une maturité puissante, une douce et riche saveur d'automne; il n'y a plus là les âcretés de la jeune passion. Il faut, pour en être venu à ce point, avoir aimé bien des fois, désaimé, puis aimé encore. C'est l'amour se sachant lui-même et goûtant profondément cette science, l'amour harmonisé qui ne périra plus par folie d'amour.

Je ne sais si le *premier* amour est le plus ardent, mais le plus grand, à coup sûr, le plus profond, c'est le *dernier*. On a vu souvent que, vers le milieu de la vie, et le milieu déjà passé, toutes les passions, toutes les pensées, finissaient par graviter ensemble et aboutir à une seule. La science même, multipliant les idées et les points du vue,

[1] Homo es, et non Deus,
Caro es, non Angelus.
Imitatio, lib. III.

n'était plus alors qu'un miroir à facettes où la passion reproduisait à l'infini son image, se réfléchissant, s'enflammant de sa propre réflexion... Telles se rencontrent parfois les tardives amours des sages, ces vastes et profondes passions, qu'on n'ose sonder... Telle, et plus profonde encore, la passion qu'on trouve en ce livre; grande comme l'objet qu'elle cherche, grande comme le monde qu'elle quitte... Le monde?... Mais il a péri. Cet entretien tendre et sublime a lieu sur les ruines du monde, sur le tombeau du genre humain[1]. Les deux qui survivent, s'aiment et de leur amour et de l'anéantissement de tout le reste.

Que la passion religieuse soit arrivée d'elle-même, et sans influence du dehors, à un tel sentiment de solitude, on a peine à l'imaginer. On croirait plutôt que si l'âme s'est détachée si parfaitement des choses d'ici-bas, c'est qu'elle s'en est vue délaissée. Je ne sens pas seulement ici la mort volontaire d'une âme sainte, mais un immense veuvage et la mort d'un monde antérieur. Ce vide que Dieu vient remplir, c'est la place d'un monde social qui a sombré tout entier, corps et biens, Église et patrie. Il a fallu pour faire un tel désert qu'une Atlantide ait disparu.

Maintenant comment ce livre de solitude devient-il un livre populaire? Comment, en parlant de recueillement monastique, a-t-il pu contribuer à rendre au genre humain le mouvement et l'action?

C'est qu'au moment suprême où tous avaient défailli, où la mort semblait imminente, le grand livre sortit de sa solitude, de sa langue de prêtre, et il évoqua le peuple dans la langue du peuple même. Une version française se répandit, version naïve, hardie, inspirée. Elle parut sous le vrai titre du moment : « Internelle consolacion. »

La Consolation est un livre pratique et pour le peuple. Elle ne contient pas le dernier terme de l'Initiation reli-

[1] *App.*, 4.

gieuse, le dangereux quatrième livre de l'Imitatio Christi.

L'Imitatio, dans la disposition générale de ses quatre livres, suit une sorte d'échelle ascendante (abstinence, ascétisme, communication, union). La Consolation part du second degré, de la douceur, de la vie ascétique; elle va chercher des forces dans les communications divines, et elle redescend à l'abstinence, au détachement, c'est-à-dire à la pratique. Elle finit par où l'Imitatio a commencé.

Si le plan général de la Consolation n'a pas, comme celui de l'Imitatio, le noble caractère d'une initiation progressive, en revanche la forme, le style, sont bien supérieurs. Les lourdes rimes, les cadences grossières que l'on a cherchées dans le latin barbare de l'Imitatio, disparaissent presque partout dans la Consolation française. Le style y offre précisément le caractère qui nous charme dans les sculptures du xve siècle, la naïveté et déjà l'élégance. Naïveté, netteté à la Froissart, mais avec un mouvement tout autrement vif et bref[1], comme d'une âme bien émue... Ajoutez que dans certains passages du français on sent une délicatesse de cœur, dont l'original ne se doute pas[2].

[1] *App.*, 5.

[2] Je n en citerai qu'un exemple, mais bien remarquable : « Si tu as un bon ami et profitable à toy, tu le dois volontiers laisser pour l'amour de Dieu, et estre séparé de luy. Et ne te trouble pas ou courouce, *s'il te laisse*, comme PAR OBÉISSANCE ou autre cause raisonnable. Car tu dois sçavoir qu'il nous fault finalement *en ce monde* estre séparé l'un de l'autre, *au moins par la mort, jusques à ce qu'en celle belle cité de paradis serons venus, de laquelle nous ne* PARTIRONS JAMAIS L'UN D'AVEC L'AUTRE. » Consolacion, livre I, c. IX. — « Ita et tu aliquem necessarium et dilectum amicum, pro amore Dei disce relinquere. Nec graviter feras, quum ab amico derelictus fueris, sciens quoniam oportet non omnes tandem ab invicem separari. » Imitatio, lib. II, c. IX. — Le français ne dit pas : « *Disce relinquere* : » mais : « Ne te trouble pas ou courouce, *s'il te laisse*. » Il ajoute un mot touchant : « *S'il te laisse, comme* PAR OBÉISSANCE... » (Il y a là toute une élégie de couvent; les amitiés les plus honnêtes y étaient des crimes. Enfin, avec une bonté charmante :) « Cette belle cité de paradis... de laquelle nous ne *partirons jamais l'un d'avec l'autre*. »

Quelle dut être l'émotion du peuple, des femmes, des malheureux (les malheureux alors, c'était tout le monde), lorsque pour la première fois ils entendirent la parole divine, non plus dans la langue des morts, mais comme parole *vivante*, non comme formule cérémonielle, mais comme la voix vive du cœur, leur propre voix, la manifestation merveilleuse de leur secrète pensée... Cela seul était déjà une résurrection. L'humanité releva la tête, elle aima, elle voulut vivre : « Je ne mourrai point, je vivrai, je verrai encore les œuvres de Dieu ! »

« Mon loyal ami et époux [1], ami si doux et débonnaire, qui me donnera les ailes de vraie liberté, que je puisse trouver en vous repos et consolation... O Jésus, lumière de gloire éternelle, seul soutien de l'âme pèlerine ; pour vous est mon désir sans voix, et mon silence parle... Hélas ! que vous tardez à venir ! Venez donc consoler votre pauvre. Venez, venez, nulle heure n'est joyeuse sans vous... — Ah ! je le sens, Seigneur, vous êtes revenu [2], vous avez eu pitié de mes larmes et de mes soupirs... Louange à vous, vraie Sagesse du Père ! tout vous loue et bénit, mon corps, mon âme, et aussi toutes vos créatures [3] !... »

La transmission du livre populaire fut rapide, on ne peut en douter. Le genre humain, au commencement du xve siècle, éprouva un besoin tout nouveau de reproduire, de répandre la pensée ; ce fut comme une frénésie d'écrire. Les écrivains faisaient fortune, non plus les belles mains,

[1] Le latin est loin de cette noble confiance. Il a peur d'allumer l'imagination monastique; il dit : « O mi dilectissime sponse, amator purissime!... » Combien le français est plus pur : « Mon *loyal* ami et époux ! » — Le latin, pour émousser encore, ajoute une inutilité : Dominator universæ creaturæ. *App.* 6.

[2] Ce beau mouvement n'est pas dans le latin. Le latin est ici languissant et décousu en comparaison du français.

[3] J'ai changé deux ou trois mots : Soulas (*solatium*), piteux. — J'ai supprimé aussi une naïveté triviale, mais fort énergique et comme il en

mais les plus agiles. L'écriture, de plus en plus hâtée, risquait de devenir illisible[1]... Les manuscrits, jusqu'alors enchaînés[2] dans les églises, dans les couvents, avaient rompu la chaîne et couraient de main en main. Peu de gens savaient lire, mais celui qui savait, lisait tout haut; les ignorants écoutaient d'autant plus avidement; ils gardaient, dans leurs jeunes et ardentes mémoires, des livres entiers.

Il fallait bien lire, écouter, penser tout seul, puisque l'enseignement religieux et la prédication manquaient presque partout. Les dignitaires ecclésiastiques abandonnaient ce soin à des voix mercenaires. Nous avons vu en 1405 et 1406 que pendant deux hivers, deux carêmes, il n'y eut point de sermon à Paris; à peine y eut-il un culte.

Et quand ils parlaient, que disaient-ils? Ils proclamaient leurs dissensions, leurs haines; ils maudissaient leurs adversaires. Comment s'étonner que l'âme religieuse se soit retirée en soi, qu'elle n'ait plus voulu entendre la voix discordante des docteurs, mais une seule voix, celle de Dieu? « Parlez, Seigneur, votre serviteur vous écoute... Les fils d'Israël disaient jadis à Moïse : Parle-nous; que le Seigneur ne nous parle pas, *de peur que nous ne mourions.* Ce n'est pas là ma prière, ô Seigneur. Non, que Moïse ne parle point, ni lui, ni les prophètes[3]... Ils donnent la lettre,

fallait dans un livre du peuple : « Vous seul estes ma joye; et sans vous, il n'y a point viande qui vaille... »

[1] Pétrarque s'en plaint au milieu du XIVe siècle. Mêmes plaintes au XVe dans Clémengis, particulièrement pour l'indistinction et la *continuité* de l'écriture qui faisait un mot de chaque ligne. — Dès l'an 1304, le roi avait été obligé de défendre aux notaires les abréviations : leur écriture serait devenue une sorte d'algèbre. *App.* 7.

[2] « Enchaînés et attachiés ès chayères du chœur. » Vilain. — Quelquefois même, pour plus de sûreté, on les mettait dans une cage de fer; en 1406, un bréviaire ayant besoin de réparation, on fait scier par un serrurier deux croisillons de la cage où il était renfermé.

[3] « Non loquatur mihi Moyses, aut aliquis ex prophetis; sed Tu, etc. » Imitatio, lib. III, c. II.

Vous, vous donnez l'esprit. Parlez vous-même, ô Vérité éternelle, *afin que je ne meure point*[1]. »

Ce qui fait la force de ce livre, c'est qu'avec cette noble liberté chrétienne, il n'y a nul esprit polémique, à peine quelques allusions aux malheurs du temps. Le pieux auteur reste dans un silence plein de respect en présence des infirmités de sa vieille mère l'Église[2]...

Que l'Imitation soit ou non un livre français[3], c'est en France qu'elle eut son action. Cela est visible, non-seulement par le grand nombre des versions françaises (plus de soixante !), mais surtout parce que la version principale est française, version éloquente et originale qui fit du livre monastique un livre populaire.

Au reste, il y a une raison plus haute et qui finit cette

[1] Ces hardiesses auront paru plus dangereuses dans la langue vulgaire. Voilà sans doute pourquoi presque tous les mss. de la Consolation ont disparu. Elle a été imprimée avant 1500 sans date, puis coup sur coup (peut-être sous l'influence luthérienne) en 1522, 1525, 1527, 1533, 1542. Les calvinistes, qui multipliaient tant les livres en langue vulgaire, ne se soucièrent pas de celui-ci, parce qu'apparemment ils n'y trouvaient rien d'assez dur sur la prédestination. D'autre part, le clergé catholique, croyant sentir dans ce livre populaire du XVe siècle, une sorte d'avant-goût du protestantisme, l'a ôté peu à peu aux pauvres religieuses dont il avait dû être la douce nourriture. On leur a retranché ainsi ce qui faisait pour elles le charme de la religion au moyen âge, d'abord les drames sacrés, puis les livres. Ce jeûne intellectuel a toujours augmenté, avec les défiances de l'Église. — Il est impossible de ne pas être touché, en lisant sur ce livre de femmes (éd. [illegible], exemplaire de la Bibl. Mazarine) les notes et les prières qu'y ont écrites les Religieuses auxquelles il a appartenu et qui se le transmettaient comme leur unique trésor.

[2] « Senescenti ac [illegible] [illegible] matri Ecclesiæ. » Tauler (d'après sainte Hildegarde).

[3] C'est un livre chrétien, universel, et non point national. S'il pouvait être national, il serait plutôt français. Il n'a ni l'élan pétrarchesque des mystiques italiens, encore moins les fleurs bizarres des Allemands, leur [illegible] sous formes [illegible], leur dangereuse mollesse de cœur. Dans l'Imitation, il y a plus de sentiments que d'images : cela est français. En littérature, les Français dessinent plus qu'ils ne peignent, ou, si l'on veut, ils peignent en grisaille. Je lis dans Clemengis : « Non [illegible] [illegible] [illegible] Color est [illegible] colorem. » App. 5.

vaine dispute : l'Imitation fut donnée au peuple qui ne pouvait plus se passer de l'Imitation. Ce livre, utile ailleurs sans doute, était ici une suprême nécessité. Nulle nation n'était descendue plus avant dans la mort, nulle n'avait besoin davantage de fouiller au fond de l'âme la source de vie qui y est cachée. Nulle ne pouvait mieux entendre le premier mot du livre : « Le royaume de Dieu est en vous, dit notre Seigneur Jésus-Christ. Rentre donc de tout ton cœur en toi-même, et laisse ce méchant monde... Tu n'as point ici de demeure permanente, où que tu sois. Tu es étranger et pèlerin ; tu n'auras repos en nul lieu, sinon au cœur, quand tu seras vraiment joint à Dieu. Que regardes-tu donc çà et là pour trouver repos ? Soit ton habitation aux cieux par l'amour, et point ne regarde les choses de ce monde qu'en passant, car elles passent et viennent à néant, et toi aussi comme elles [1]... »

Ce langage de mélancolie sublime et de profonde solitude, à qui s'adressait-il mieux qu'au peuple, au pays où il n'y avait plus que ruine? L'application semblait directe. Dieu semblait parler à la France, et lui dire, comme il dit au mort : « Dès l'éternité, je t'ai connu par ton nom ; tu as trouvé grâce, je te donnerai le repos [2] ? »

Il ne fallait pas moins que cette bonté pour ranimer des cœurs si près du désespoir. L'Église universelle avait défailli, l'église nationale avait péri ; de plus, (terrible tentation de blasphème !) une église étrangère était entrée, par la conquête et le meurtre, en possession de la France ; le maître étranger avait apparu « comme roi des prêtres [3]. »

La France, après avoir tant souffert du fol orgueil des fols, avait appris avec les Anglais à en connaître un autre, l'orgueil des sages. Elle avait enduré les pieux enseignements d'Henri V, entre le carnage d'Azincourt et les sup-

[1] Internelle Consolacion.
[2] « Te ipsum novi ex nomine... »
[3] « Princeps presbyterorum. » Walsingham.

plices de Rouen. Mais cela n'était rien encore ; elle vit dans les vrais rois de l'Angleterre, en ses évêques, l'étrange spectacle de la sagesse sans l'esprit de Dieu. Le roi des prêtres mort, elle eut (c'était le progrès naturel), elle eut le prêtre-roi [1], la réalisation d'un terrible idéal, inconnu aux âges antérieurs, la royauté de l'usure dans l'homme d'église, la violence meurtrière dans le pharisaïsme... un Satan !... mais sous forme nouvelle ; non plus cette vieille figure de Satan honteux et fugitif. Non, Satan autorisé, décent, *respectable*, Satan riche, gras dans son trône d'évêque, dogmatisant, jugeant et réformant les saints.

Satan étant devenu cette vénérable personne, le rôle opposé restait à notre Seigneur. Il fallait qu'il fût amené par les constables devant ce grave *chief-justice*, comme un misérable *échappé de paroisse* [2], que dis-je, comme hérétique ou sorcier, comme violemment suspect d'être en relation avec le démon, ou démon lui-même ; il fallait que notre Seigneur se laissât condamner et brûler, comme diable par le Diable... Les choses doivent aller jusque-là... C'est alors que l'assistance émerveillée verra cet honnête homme de juge se troubler à son tour, perdre contenance et se tordre dans son hermine... Alors chacun reprendra son rôle naturel ; le drame sera complet, le Mystère consommé.

L'Imitation de Jésus-Christ, sa Passion reproduite dans la Pucelle, telle fut la rédemption de la France.

Une objection peut s'élever maintenant que personne ne ferait tout à l'heure. N'importe ; dès ce moment nous pouvons y répondre.

L'esprit de ce livre, c'est la résignation. Cet esprit, répandu dans le peuple, eût dû, ce semble, le calmer, l'en-

[1] V. sur le cardinal Winchester, le tome IV, p. 336, et plus bas tout le chapitre IV.
[2] Statutes of the Realm.

dormir, loin d'inspirer l'héroïsme de la résistance nationale. Comment expliquer cette apparente opposition ?

C'est que la résurrection de l'âme n'est point celle de telle ou telle vertu, c'est que toutes les vertus se tiennent. C'est que la résignation ne revint pas seule, mais l'espoir, qui est aussi de Dieu, et avec l'espoir, la foi dans la justice... L'esprit de l'Imitation fut pour les clercs patience et *passion;* pour le peuple ce fut l'*action*, l'héroïque élan d'un cœur simple...

Et qu'on ne s'étonne pas si le peuple apparut ici en une femme, si de la patience et des douces vertus, une femme passa aux vertus viriles, à celles de la guerre, si la sainte se fit soldat. Elle a dit elle-même le secret de cette transformation, c'est un secret de femme : LA PITIÉ qu'il y avait au royaume de France[1] !... »

Voilà la cause, ne l'oublions jamais, la cause suprême de cette révolution. Quant aux causes secondaires, intérêts politiques, passions humaines, nous les dirons aussi ; toutes doivent essayer leurs forces, venir heurter au but, succomber, s'avouer impuissantes, rendant hommage ainsi à la grande cause morale qui seule les rendit efficaces.

[1] Procès de la Pucelle, interrogatoire du 15 mars 1431.

CHAPITRE II

Charles VII. — Henri VI. 1422-1429. Siége d'Orléans.

Le jeune roi, élevé par les Armagnacs, trouva en eux son principal appui, et aussi il partagea leur impopularité. Ces Gascons étaient les soldats les plus aguerris de la France, mais les plus pillards, les plus cruels. La haine qu'ils inspiraient dans le Nord aurait suffi pour y créer un parti bourguignon, anglais. Les brigands du Midi semblaient plus étrangers que les étrangers.

Charles VII essaya ensuite des étrangers mêmes, de ceux qui avaient l'habitude des guerres anglaises ; il appela les Écossais. C'étaient les plus mortels ennemis de l'Angleterre; on pouvait compter sur leur haine autant que sur leur courage. On plaça dans ces auxiliaires les plus grandes espérances. Un Écossais fut fait connétable de France, un Écossais comte de Touraine. Cependant, malgré leur incontestable bravoure, ils avaient été souvent battus en Angleterre. Ils le furent en France, à Crevant[1], à Verneuil (1423, 1424), non-seulement battus, mais détruits ; les Anglais prirent garde qu'il n'en échappât. On prétendit que les Gascons, jaloux des Écossais, ne les avaient pas soutenus[2].

[1] *App.*, 9.

[2] Amelgard ajoute que les Français furent consolés de la perte de cette sanglante bataille de Verneuil par l'extermination des Écossais.

Les Anglais faillirent donner à Charles VII un allié bien plus utile et plus important que les Écossais; je parle du duc de Bourgogne. Il y avait deux gouvernements anglais, celui de Glocester à Londres, celui de Bedford à Paris; les deux frères s'entendaient si peu, qu'au même moment Bedford épousait la sœur du duc de Bourgogne, et Glocester commençait la guerre contre lui[1]. Un mot sur cette romanesque histoire.

Le duc de Bourgogne, comte de Flandre, croyait n'avoir vraiment sa Flandre que quand il l'aurait flanquée de Hollande et de Hainaut. Ces deux comtés était tombés entre les mains d'une fille, la comtesse Jacqueline; le duc de Bourgogne maria cette fille à un sien cousin, un enfant maladif, espérant bien qu'il ne viendrait rien de ce mariage et qu'il hériterait. Jacqueline, qui était une belle jeune femme, ne se résigna pas[2], elle laissa son triste mari, passa lestement le détroit et se proposa elle-même au duc de Glocester[3]. Les Anglais, qui ont les Pays-Bas en face, qui les ont toujours couvés des yeux, ne pouvaient guère résister à la tentation. Glocester fit la folie d'accepter (1423). C'était d'ailleurs un petit génie, ambitieux et incapable; il avait autrefois visé au trône de Naples; il voyait son frère Bedford régner en France, tandis qu'en Angleterre son oncle, le cardinal Winchester, réduisait à rien son protectorat. Il prit donc en main la cause de Jacqueline, commençant ainsi contre le duc de Bourgogne, contre l'indispensable allié des Anglais une guerre qui, pour celui-ci, était une question d'existence, une guerre sans traité où le souverain de la Flandre risquerait jusqu'à son dernier homme. C'était hasarder la France anglaise, mettre en

[1] Bedford lui-même ne craignit pas de mécontenter le duc de Bourgogne, en faisant casser un jugement des tribunaux de Flandre par le Parlement de Paris. *Archives, Trésor des chartres*, 1423. 30 *avril*, J. 573.

[2] *App.*, 10.

[3] Elle dit gaiement à Glocester qu'il lui fallait un mari et un héritier.

péril Bedford ; Glocester, il est vrai, ne s'en souciait guère.

Le duc de Bourgogne, irrité, conclut une secrète alliance avec le duc de Bretagne ; puis il lança à Bedford deux réclamations d'argent : 1° la dot de sa première femme, fille de Charles VI, cent mille écus ! 2° une pension de vingt mille livres qu'Henri V lui avait promise, pour l'amener à reconnaître son droit à la couronne[1]. Que pouvait faire Bedford ? Il n'avait pas d'argent ; il offrit à sa place une possession inestimable, au-dessus de toute somme d'argent, Péronne, Montdidier et Roye, Tournai, Saint-Amand et Mortaigne, c'est-à-dire toute la barrière du Nord [septembre 1423][2].

A chaque folie de Glocester, Bedford payait. En 1424, Glocester, comme chevalier de Jacqueline, défie le duc de Bourgogne en combat singulier. Cette bravade n'eut pas d'autre suite, sinon que Bedford en faillit périr. Les bandes de Charles VII vinrent se loger au cœur même de la France anglaise, en Normandie. Il fallait une bataille pour les chasser de là. Elle eut lieu le 17 août [1424, Verneuil]. Dès le mois de juin, Bedford avait regagné le duc de Bourgogne par une concession énorme ; il lui avait engagé sa frontière de l'est, Bar-sur-Seine, Auxerre et Mâcon.

Toute la France du Nord risquait fort de tomber ainsi, morceau par morceau, entre les mains du duc de Bourgogne. Mais tout à coup le vent changea. Le sage Glocester, au milieu de cette guerre commencée pour Jacqueline, oublie qu'il l'a épousée, oublie qu'au moment même elle est assiégée dans Bergues, et il en épouse une autre, une belle Anglaise[3]. Cette nouvelle folie eut les effets d'un acte

[1] *Archives, Trésor des chartres*, J. 49, n°s 12 et 13, *septembre* 1423.

[2] Tournai, il est vrai, n'était pas entre les mains des Anglais, mais le duc de Bourgogne se faisait fort de la réduire. *App.*, 11.

[3] Des dames anglaises portèrent à la Chambre des lords une pétition en faveur de Jacqueline (Lingard, ann. 1425). Cette scène populaire, burlesquement solennelle, a bien l'air d'avoir été arrangée par Winchester, pour combler le scandale et porter le dernier coup à son neveu.

de sagesse. Le duc de Bourgogne se laissa réconcilier avec les Anglais, et fit semblant de croire tout ce que lui disait Bedford; l'essentiel pour lui était de pouvoir dépouiller Jacqueline, d'occuper le Hainaut, la Hollande, et ensuite le Brabant dont la succession ne devait pas tarder à s'ouvrir.

Charles VII ne profita donc guère de cet événement qui semblait pouvoir lui être si utile. Tout l'avantage qu'il en tira, c'est que le comte de Foix, gouverneur du Languedoc, comprit que le duc de Bourgogne tournerait tôt ou tard contre les Anglais; il déclara que sa conscience[1] l'obligeait de reconnaître Charles VII comme le roi légitime. Il lui soumit le Languedoc, bien entendu que le roi n'en tirerait ni argent[2], ni troupes, qu'il n'y troublerait en rien la petite royauté que s'y était arrangée le comte de Foix.

L'amitié des maisons d'Anjou et de Lorraine semblait devoir être plus directement utile au parti de Charles VII. Le chef de la maison d'Anjou se trouvait alors être une femme, la reine Yolande, veuve de Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence et prétendant au royaume de Naples; cette veuve était fille du roi d'Aragon et d'une Lorraine de la maison de Bar. Les Anglais ayant fait l'insigne faute d'inquiéter les maisons d'Anjou et d'Aragon pour le trône de Naples, Yolande forma contre eux l'alliance d'Anjou et de Lorraine avec Charles VII. Elle maria sa fille à ce jeune roi, et son fils René à la fille unique du duc de Lorraine.

Ce dernier mariage semblait bien difficile. Le duc de Lorraine, Charles le Hardi, avait été un violent ennemi des maisons d'Orléans[3], d'Armagnac; il avait épousé une

[1] Il demanda sur ce point de droit une consultation écrite du célèbre juge de Foix, le jurisconsulte Rebonit, qui, après avoir examiné mûrement le droit de Charles VII et celui d'Henri VI, décida pour le premier. *Bibl royale, mss., Doat*, CCXIV, 34, 52, 1423 5 *mars*.

[2] D. Vaissette.

[3] Et de la maison royale de France en général, à laquelle il disputait

parente du duc de Bourgogne; au massacre de 1418, il avait reçu de Jean-sans-Peur l'épée de connétable. En 1419, nous le voyons subitement changé, ennemi des Bourguignons, tout Français.

Pour comprendre ce miracle, il faut savoir que dans cette éternelle bataille qui fut la vie de la Lorraine au moyen âge, les deux maisons rivales, Lorraine et Bar, s'étaient usées à force de combattre. Il restait deux vieillards, le duc de Bar, vieux cardinal, et le duc de Lorraine qui n'avait qu'une fille[1]. Le cardinal assura son duché à son neveu René, et, pour réunir tout le pays, demanda pour René l'héritière de Lorraine au nom de Dieu et de la paix. Le duc, gouverné alors par une maîtresse française[2], consentit à donner sa fille et ses États à un prince français de cette maison de Bar, si longtemps ennemie de la sienne.

Les Anglais y avaient aidé en faisant au duc de Lorraine le plus sensible outrage. Henri V lui avait demandé sa fille en mariage, et il épousa la fille du roi de France; en même temps il inquiétait le duc en voulant acquérir le Luxembourg, aux portes de la Lorraine. L'irritation de

toujours les marches de Champagne. En 1408, Charles le Hardi avait fait un testament pour exclure tout Français de sa succession. En 1412, irrité d'un arrêt que le Parlement osa prononcer contre lui, il traîna les pannonceaux du roi à la queue de son cheval. *App.*, 12.

1 Ces princes de Lorraine et de Bar, presque toujours en guerre avec la France, ne perdent pas toutefois une seule occasion de se faire tuer pour elle; dès qu'il y a une grande bataille, ils accourent dans nos rangs. Leur histoire est uniformément héroïque : tués à Crécy, tués à Nicopolis, tués à Azincourt, etc.

2 Peut-être cette maîtresse qui vint à point pour les intérêts de la maison d'Anjou et de Bar fut-elle donnée au duc par la très-peu scrupuleuse Yolande, comme elle donna Agnès Sorel à son gendre Charles VII (une rivale à sa propre fille !...) Elle éveilla le jeune roi par les conseils d'Agnès, et probablement elle endormit le vieux duc de Lorraine par ceux de l'adroite Alizon. Alizon du May était de naissance « fort honteuse, » dit Calmet ; mais, en revanche, elle était belle, spirituelle, de plus très-féconde; en quelques années, elle donna cinq enfants à son vieil amant. Aussi, selon la chronique : « Elle gouvernait le duc tout à sa volonté. » Chronique de Lorraine.

Charles le Hardi augmenta, lorsqu'en 1424, les Bourguignons, auxiliaires des Anglais, occupèrent en Picardie la ville de Guise, qui lui appartenait. Alors il assembla les états de son duché, et leur fit reconnaître la Lorraine comme fief féminin, et sa fille, femme de René d'Anjou, comme son héritière.

La grandeur de la maison d'Anjou, son étroite union avec Charles VII, devait, ce semble, fortifier le parti royal. Mais cette maison avait trop à faire en Lorraine, en Italie. L'égoïste et politique Yolande voulait gagner du temps, ménager les Anglais, ne pas les attirer dans les domaines patrimoniaux de la maison d'Anjou. Elle attendait du moins que ses fils fussent affermis en Lorraine et à Naples.

Elle fut toutefois utile à son gendre Charles VII. Par ses sages conseils, elle éloigna de lui les vieux Armagnacs. Elle eut l'adresse de lui ramener les Bretons, elle fit donner l'épée de connétable au frère du duc de Bretagne, au comte de Richemont. Richemont n'accepta qu'en stipulant que le roi éloignerait de lui les meurtriers du duc de Bourgogne.

C'étaient les Bretons qui avaient sauvé le royaume au temps de Duguesclin. Charles VII, réunissant les Bretons, les Gascons, les Dauphinois, avait dès lors de son côté la vraie force militaire de la France. L'Espagne lui envoyait des Aragonais, l'Italie des Lombards. Et avec tout cela la guerre languissait. L'argent manquait, l'union encore plus. Les favoris du roi firent échouer Richemont dans ses premières entreprises. Ce ne fut pas, il est vrai, impunément; le rude Breton en fit tuer deux en six mois sans forme de procès [1]. Puisqu'il fallait au roi un favori, il lui en donna

[1] Voir la terrible histoire du sire de Giac, qui avait empoisonné sa femme et l'avait fait ensuite galoper jusqu'à la mort. Quand il fut pris par Richemont et sur le point d'être tué, il demanda qu'auparavant on lui coupât une main qu'il avait donnée au diable, de crainte qu'avec cette main le diable n'emportât tout le corps.

un de sa main, le jeune La Trémouille[1], et le premier usage que celui-ci fit de son ascendant, fut de faire éloigner Richemont. Le roi, chose bizarre, défendit à son connétable de combattre pour lui; les gens du roi et ceux de Richemont étaient sur le point de tirer l'épée les uns contre les autres.

Ainsi Charles VII se trouvait moins avancé que jamais. Il avait essayé des Gascons, des Écossais, des Bretons, tous braves, tous indisciplinables. Ni le refroidissement du duc de Bourgogne à l'égard des Anglais, ni la soumission apparente du Languedoc, ni le rapprochement des maisons d'Anjou et de Lorraine, ne lui avait donné de force effective. Son parti semblait incurablement divisé et pour toujours impuissant.

Les Anglais, bien instruits de cette désorganisation, crurent que le moment était arrivé de forcer enfin la barrière de la Loire, et il rassemblèrent autour d'Orléans ce qu'ils avaient de troupes disponibles et toutes celles qu'ils purent faire venir.

Cela ne faisait guère au total que dix ou onze mille hommes. Mais c'était encore un grand effort dans la situation où étaient leurs affaires. Le duc de Glocester troublait l'Angleterre de ses querelles avec son oncle le cardinal de Winchester[2]. En France, Bedford ne pouvait tirer d'argent d'un pays si complétement ruiné[3]. Pour attirer ou retenir les grands seigneurs anglais et leurs hommes, il fallait leur faire sans cesse de nouveaux dons de terres, de fiefs, c'est-à-dire mécontenter de plus en plus la noblesse française. Le chroniqueur parisien remarque qu'alors il n'y avait presque plus de gentilshommes français dans le parti

[1] « Le roy luy dist : Vous me le baillez, beau cousin, mais vous en repentirez; car je le congnois mieux que vous. »
[2] Ils étaient sur le point de se livrer bataille dans les rues de Londres. Lire la lettre guerrière du cardinal. (Turner.)
[3] *App.*, 13.

anglais ; tous peu à peu avaient passé de l'autre côté [1].

L'armée anglaise semblait peu nombreuse pour envelopper Orléans et barrer la Loire. Mais du moins c'étaient les meilleurs soldats que les Anglais eussent en France, et ils suppléaient à leur petit nombre par des travaux prodigieux. Ils formèrent autour de la ville, non une enceinte continue comme Édouard III autour de Calais, mais une série de forts ou bastilles qui devaient surveiller les intervalles qu'on laissait entre elles. Le plan qu'un savant ingénieur a tracé de ces travaux d'après les rapports du temps est véritablement formidable[2].

Chaque bastille était commandée par un des premiers ords d'Angleterre, du côté de la Beauce par le lord commandant du siége, Salisbury, par les Suffolk, par le brave des braves, le vieux lord Talbot. La forte et triple bastille du sud, au delà de la Loire, au poste le plus dangereux, était commandée par un homme moins connu, mais déterminé, ennemi furieux de la France, William Glasdale, qui avait juré que, s'il entrait dans la ville, il tuerait tout[3], hommes, femmes et enfants. Le nom même de ces bastilles anglaises indiquait assez la ferme résolution de ne pas quitter le siége, quoi qu'il arrivât. L'une s'appelait Paris, l'autre Rouen, l'autre Londres. Quelle honte eût-ce été aux Anglais de rendre Londres?

Ces bastilles n'étaient pas des forteresses muettes, mais comme des ennemis vivants, qui, parmi les injures et les bravades, vomissaient dans la place des boulets de pierre, du poids de cent vingt, de cent soixante livres.

D'autres bastilles plus éloignées, c'étaient les places du voisinage, Montargis, Rochefort, Le Puiset, Beaugency, Meung, dont les assiégeants s'étaient préalablement assurés et qui étaient devenues des places anglaises.

[1] V. t. IV, p. 339.
[2] *App.*, 14.
[3] Chronique de la Pucelle.

Orléans méritait ces grands efforts. Ce n'était pas seulement le centre de la France, le coude de la Loire, la clef du Midi ; ces avantages sont ceux de la situation ; mais, quant à la population même, c'était la vie même et le cœur d'un parti. A l'époque où les brigandages des Armagnacs firent passer toutes les villes dans le parti bourguignon, Orléans resta fidèle. Lorsque la réaction eut lieu à Paris contre ce parti, c'est à Orléans que les princes envoyèrent les femmes et les enfants des fugitifs, qu'ils voulaient garder en otage.

Les bourgeois montrèrent un zèle extraordinaire. Ils consentirent sans difficulté à laisser brûler leurs faubourgs, c'est-à-dire toute une ville plus grande que la ville, je ne sais combien de couvents, d'églises[1] qui auraient été autant de postes pour les Anglais. Ils laissèrent faire et ils firent eux-mêmes. Ils se taxèrent, ils fondirent des canons. Leurs franchises les dispensaient de recevoir garnison ; ils en demandèrent une, ils reçurent tout ce qu'on leur envoya, quatre ou cinq mille soudards de toute nation, des Gascons, Saintraille, La Hire, Albret, des Italiens, le signore Valperga, des Aragonais, don Mathias et don Corraze, des Écossais, un Stuart, enfin le bâtard d'Orléans, et soixante bouches à feu.

Il y avait quelques Lorrains, envoyés peut-être par le duc de Lorraine ou par son gendre le jeune René d'Anjou, duc de Bar.

Orléans se vit assiégée avec une gaîté héroïque. Les Anglais n'ayant pu fermer la place du côté de la Sologne, il entrait toujours des vivres, en une fois neuf cents porcs. On se moquait des boulets anglais, qui ne tuaient presque personne ; on assurait qu'un boulet avait déchaussé un homme sans lui toucher même le pied. Au contraire, les

[1] Saint-Aignan, Saint-Michel, Saint-Michel-des-Fossés, Saint-Avit, Saint-Victor, les Jacobins, les Cordeliers, les Carmes, Saint-Mathurin, Saint-Loup, Saint-Marc, etc., etc.

canons orléanais faisaient rage : ils avaient des noms terribles, l'un d'eux s'appelait Riflard. Il y avait encore la célèbre coulevrine d'un habile canonnier lorrain, maître Jean ; à eux deux, homme et coulevrine, ils faisaient les plus beaux coups. Les Anglais avaient fini par connaître ce maître Jean ; il ne se délassait de les tuer qu'en se moquant d'eux ; de temps à autre, il faisait le mort, il se laissait choir ; on l'emportait dans la ville, les Anglais étaient dans la joie, alors il revenait plus vivant que jamais et tirait sur eux de plus belle.

Les violons ne manquaient pas. Ceux de la ville en envoyèrent aux Anglais pour diminuer leur spleen dans les ennuis de l'hiver. Dunois fit aussi passer à Suffolk une bonne fourrure en échange d'une assiette de figues.

Ce qui égaya beaucoup plus les Orléanais, c'est qu'un jour où le général en chef Salisbury visitait les tournelles, Glasdale lui montrait Orléans et disait : « Mylord, vous voyez votre ville. » Il regarda, mais ne vit rien ; un boulet lui ferma l'œil et lui emporta une partie de la tête[1]. Ce boulet était parti justement d'une tour appelée *Notre-Dame* ; or Salisbury avait récemment pillé Notre-Dame de Cléry.

Du 12 octobre 1428 au 12 février 1429, le siége continua avec des succès variés. Sorties, fausses attaques, combats pour l'entrée des vivres, duels même pour éprouver et amuser les deux partis. Une fois, c'étaient deux Gascons contre deux Anglais, et les nôtres eurent l'avantage. Un autre jour, on fit battre les pages des deux armées ; les pages anglais l'emportèrent. Six Français se présentèrent aux bastilles anglaises pour jouter, et les Anglais n'acceptèrent point.

Ils complétaient lentement leurs fortifications, et l'on pouvait prévoir que la ville finirait par être à peu près

[1] Selon Grafton, ce beau coup fut tiré par un enfant, par le fils du canonnier qui était allé dîner.

fermée. Quelque insouciant que le roi parût de sauver l'apanage du duc d'Orléans, il était clair qu'Orléans une fois tombé, les Anglais avanceraient librement en Poitou, en Berri, en Bourbonnais, qu'ils vivraient aux dépens de ces provinces, qu'après avoir ruiné le Nord, ils ruineraient le Midi. Le duc de Bourbon envoya son fils aîné, le comte de Clermont ; des Écossais, des seigneurs de Touraine, de Poitou, d'Auvergne, devaient, sous ce jeune prince, secourir Orléans, y introduire des vivres, et même empêcher qu'il n'arrivât des vivres au camp anglais. Le duc de Bedford en envoyait de Paris sous la conduite du brave sir Falstoff; il avait profité de la vieille haine cabochienne de Paris contre Orléans pour joindre à ses Anglais bon nombre d'arbalétriers parisiens et le prévôt même de Paris[1]. Ils amenaient trois cents charrettes de munitions, de vivres, de harengs surtout, provision indispensable du carême. Troupes, charrettes, tout le convoi venait à la file ; rien n'était plus facile que de les couper et de les détruire ; le gascon La Hire, qui était en avant des Français, brûlait de tomber sur eux, mais il reçut défense expresse du prince qui s'avançait lentement avec le gros de la troupe. Cependant les Anglais avaient pris l'alarme ; Falstoff s'était concentré au milieu de ses charrettes et d'une enceinte de pieux aigus que ces prévoyants Anglais portaient toujours avec eux. A droite les archers anglais, à gauche les arbalétriers parisiens. Quoi que pût dire le comte de Clermont, la haine emporta ses gens ; les Écossais se jetèrent à bas de cheval pour combattre de plain-pied les Anglais ; les Gascons armagnacs sautèrent sur leurs vieux ennemis, les Parisiens. Mais ceux-ci tinrent ferme. Écossais et Gascons ayant ainsi rompu leurs rangs, les Anglais sortirent de l'enceinte, les poursuivirent et en tuèrent trois ou quatre cents. Le comte de Clermont resta immobile. La Hire était

[1] Journal du Bourgeois de Paris.

si furieux, qu'il revint sur les Anglais dispersés à la poursuite et en tua quelques-uns.

Il fallut rentrer dans Orléans, après ce triste combat. Les Orléanais, toujours satiriques [1], l'appelèrent la bataille des harengs; en effet, les boulets avaient crevé les barils, et la plaine était jonchée de harengs plus que de morts.

Quelque léger que fût l'échec, il découragea tout le monde. Les plus avisés s'empressèrent de quitter une ville qui semblait perdue. Le jeune comte de Clermont eut la faiblesse de partir avec ses deux mille hommes ; l'amiral de France, le chancelier de France pensèrent que ce serait dommage si les grands officiers du roi étaient pris par les Anglais, et ils s'en allèrent aussi.

Les hommes d'armes n'espérant plus de secours humain, les prêtres ne comptèrent pas beaucoup sur le secours divin ; l'archevêque de Reims partit ; l'évêque même d'Orléans laissa ses brebis se défendre comme elles pourraient [2].

Ils s'en allèrent tous le 18 février, assurant aux bourgeois qu'ils reviendraient bientôt en force. Rien ne put les retenir. Le bâtard d'Orléans, qui défendait avec autant d'adresse que de vaillance l'apanage de sa maison, leur disait en vain depuis le 12, qu'on devait attendre un secours miraculeux ; qu'il allait venir des Marches de Lorraine une fille de Dieu qui promettait de sauver la ville. L'archevêque, qui était un ancien secrétaire du pape [3], un vieux diplomate, ne s'arrêta pas beaucoup à ces histoires de miracle.

Dunois lui-même ne comptait pas tellement sur le secours d'en haut, qu'il n'employât un moyen très-humain,

[1] Un proverbe, fort répété au XVIe siècle, mais je crois appliqué déjà à l'esprit des anciennes écoles d'Orléans, disait : « A Orléans, la glose est pire que le texte. » — On appelait les Orléanais « des guépins. »

[2] L'histoire et discours au vray du siége.

[3] De Jean XXIII; chancelier de France depuis 1325.

très-politique, contre les Anglais. Il envoya Xaintrailles au duc de Bourgogne pour le prier, comme parent du duc d'Orléans, de prendre sa ville en garde. Le duc, Philippe-le-Bon, venait justement d'acquérir, outre la forte position de Namur, le Hainaut et la Hollande, ces deux ailes de la Flandre que les Anglais lui avaient si maladroitement disputées. On le priait de se faire donner la grande et importante position du centre de la France. Il était en train d'acquérir ; il ne refusa pas Orléans. Il alla droit à Paris, et dit la chose à Bedford, qui répondit sèchement qu'il n'avait pas travaillé pour le duc de Bourgogne[1]. Celui-ci, fort blessé, rappela ce qu'il avait de troupes au siége d'Orléans.

Nous ne savons pas si les Anglais perdirent beaucoup d'hommes au départ des Bourguignons. Au reste, ils avaient justement achevé leurs travaux autour de la ville. Les Bourguignons partirent le 17 avril ; dès le 15, les Anglais avaient fini leur dernière bastille du côté de la Beauce, celle qu'ils nommaient Paris ; le 20, ils terminèrent, du côté de la Sologne, celle de Saint-Jean-le-Blanc, qui fermait la haute Loire, d'où les Orléanais tiraient jusque-là leurs approvisionnements.

Les vivres entrant avec peine, le mécontentement commença ; beaucoup de gens trouvaient sans doute que la ville avait fait bien assez de sacrifices pour se conserver à son seigneur ; il valait mieux qu'Orléans devînt anglais que de ne plus être. Les choses n'en restèrent pas là. On trouva qu'il avait été fait un trou dans le mur de la ville ; la trahison était évidente.

D'autre part, Dunois ne pouvait rien attendre de Charles VII. Les états assemblés en 1428 avaient voté de l'argent, sommé les tenans-fiefs de leur service féodal. Il

[1] Disant : « Qu'il seroit bien marry d'avoir batu les buissons et que d'autres eussent les oisillons. » Jean Chartier.

n'était venu ni hommes ni argent. Le receveur général n'avait pas quatre écus en caisse [1]. Quand Dunois envoya La Hire pour demander du secours, le roi, qui le fit dîner avec lui, n'eut, dit-on, à lui donner qu'un poulet et une queue de mouton. Quoi qu'il en soit de cette historiette, la situation désespérée de Charles VII est prouvée par l'offre exorbitante qu'il avait faite aux Écossais, de leur céder le Berri pour prix d'un nouveau secours.

Nous ne connaissons pas bien les intrigues qui divisaient cette petite cour. Dans cette extrême détresse, les divisions y avaient naturellement augmenté. Les vieux conseillers armagnacs, éloignés quelque temps par Richemont et par la belle-mère du roi, devaient reprendre crédit. Ce parti méridional aurait consenti volontiers à avoir un roi du Midi, siégeant à Grenoble [2]. Au contraire, la belle-mère du roi, duchesse d'Anjou, ne pouvait conserver l'Anjou si les Anglais passaient définitivement la Loire. Elle était unie en cela avec la maison d'Orléans. Mais la maison d'Anjou avait tant d'autres intérêts, si variés, si divers, qu'elle croyait devoir ménager toujours les Anglais, négocier toujours. Lorsque la défense d'Orléans parut désespérée (mai 1429), le vieux cardinal de Bar se hâta de traiter avec Bedford, au nom de son neveu René d'Anjou, de peur qu'il ne manquât la succession de Lorraine, sauf à se laisser désavouer par René, si les affaires de Charles VII prenaient une autre face [3].

La ruine imminente d'Orléans avait effrayé les villes voisines de la Loire. Les plus proches, Angers, Tours et Bourges, envoyèrent des vivres; Poitiers et La Rochelle, de l'argent; puis, l'effroi gagnant, le Bourbonnais, l'Au-

[1] *App.*, 15.
[2] Thomassin assure que le conseil avait décidé le roi à se retirer en Dauphiné. Il ne faut pas oublier que Thomassin est un Dauphinois, conseiller du dauphin Louis (XI).
[3] *Archives, Trésor des chartres*, J. 182.

vergne, le Languedoc même, firent passer aux Orléanais du salpêtre, du soufre et de l'acier [1].

Peu à peu la France entière s'intéressait au sort d'une ville. On était touché de cette brave résistance des Orléanais, de leur fidélité à leur seigneur. On avait pitié d'Orléans, du duc d Orléans aussi. Il ne suffisait donc pas aux Anglais de le retenir prisonnier toute sa vie ; ils voulaient lui prendre son apanage, le ruiner, lui et ses enfants. Ce nouveau malheur renouvelait la mémoire de tant d'autres malheurs de cette maison ; il n'était pas d'homme qui n'eût chanté dans son enfance les complaintes qui couraient alors sur la mort de Louis d'Orléans [2]. Charles d'Orléans prisonnier ne pouvait défendre sa ville, mais ses ballades passaient le détroit et priaient pour lui.

Chose touchante et qui honore la nature humaine, au milieu des plus terribles misères, parmi la désolation et la famine, lorsque les loups prenaient possession des campagnes, lorsque, au dire d'un contemporain, il n'y avait plus une maison debout, hors les villes, depuis la Picardie jusqu'en Allemagne, ce peuple était encore sensible aux maux des autres ; il réservait sa pitié pour un prince prisonnier, un prince, un poëte, fils d'un homme assassiné, et lui-même voué pour toute la vie à cette mort de la captivité et de l'exil [3].

Les femmes surtout éprouvaient ces sentiment de pitié. Moins dominées par l'intérêt, elles sont fidèles au malheur. En général, elles ne furent pas assez politiques pour se résigner au joug étranger ; elles restèrent bonnes Françaises. Duguesclin savait qu'il n'y avait rien de plus Français en France que les femmes, lorsqu'il disait : « Il n'y a pas une « fileuse qui ne file une quenouille pour ma rançon. »

[1] *App.*, 17. — [2] *App.*, 16.

[3] Ce sentiment populaire fut exprimé vivement par la Pucelle, qui disait avoir pour mission de délivrer, non-seulement Orléans, mais le duc *d'Orléans*. (Procès, déposition du duc d'Alençon.)

L'un des premiers exemples de résistance avait été donné par une jeune femme, la dame de la Rocheguyon, qui défendit longtemps cette forteresse qui lui appartenait, et qui, forcée de la rendre, refusa d'en faire hommage aux Anglais. Ceux-ci osèrent lui proposer d'épouser un traître, Gui Bouteillier, qui avait trahi Rouen ; ils voulaient mettre un homme à eux dans cette place importante de la Rocheguyon. Il eut la place, mais non la dame ; elle aima mieux laisser tout, et s'en aller pauvre avec ses enfants [1].

Les femmes étaient restées Françaises ; les prêtres redevinrent Français. Ils avaient fini par apercevoir que les Anglais, avec tous leurs beaux semblants d'égards pour l'Église [2], en étaient les vrais ennemis. Après avoir essayé d'imposer l'Église d'Angleterre, Bedford fit à celle de France l'exorbitante demande de céder au roi pour les besoins de la guerre tous les biens et rentes qui avaient été donnés à l'Église depuis *quarante ans*. Ces deux propositions portèrent malheur aux Anglais. Ils succédèrent à la réputation d'impiété qu'avaient eue les Armagnacs. Le pillage de quelques églises attira sur eux l'exécration du peuple [3].

La grandeur de Lancastre n'avait pas une base ferme. Elle reposait sur deux mensonges. En Angleterre, ils avaient dit : « Nous ne demandons à l'Église que ses priè-

[1] Monstrelet. Il est juste d'ajouter que les femmes ne résistèrent pas seules. Monstrelet parle du brave brigand Tabary; le Bourgeois fait mention d'un capitaine roturier de Saint-Denis qui fut tué par ses envieux; le Religieux du normand Braquemont, qui, avec la flotte de Castille, défit celle des Anglais; il raconte enfin qu'un Normand, Jean Bigot, au plus beau moment d'Henri V et quand il semblait invincible, ramassa quelques hommes, tua quatre cents Anglais, et envoya leurs drapeaux à Notre-Dame de Paris, afin qu'y faisant son entrée, l'Anglais y vît ses drapeaux.

[2] Bedford s'était fait donner le titre de *chanoine* de la cathédrale de Rouen. (Deville.)

[3] *App.*, 18.

res ; » et ils voulaient toucher aux biens de l'Église. En France, ils avaient dit : « Nous sommes les vrais héritiers du trône, usurpé depuis Philippe de Valois ; nous sommes les vrais rois de France, nous sommes Français. » Un tel mot aurait pu tromper dans la bouche d'Édouard III, qui était Français par sa mère et qui parlait encore français. Mais, par un contraste bizarre, c'est justement à l'avénement d'Henri V que la chambre des Communes commence à rédiger ses actes en anglais. Lorsque ces prétendus Français nous faisaient la grâce de se servir de notre langue [1], ils la défiguraient et la maltraitaient tellement qu'ils semblaient ennemis de la langue autant que de la nation.

Avec tout cela, les Anglais avaient une chose pour eux, c'est que leur jeune roi, Henri VI, était certainement Français par sa mère et petit-fils de Charles VI ; il ne ressemblait que trop à son grand-père pour la faiblesse d'esprit. Au contraire, la légitimité de Charles VII était bien douteuse ; il était né en 1403, au plus fort des liaisons de sa mère avec le duc d'Orléans ; elle-même avait accédé aux actes dans lesquels il était appelé le *soi-disant* dauphin. Henri VI n'avait pas encore été sacré à Reims, mais Charles VII ne l'était pas non plus. Le peuple de ce temps ne reconnaissait un roi qu'à deux choses : la naissance royale et le sacre ; Charles VII n'était pas roi selon la religion, et il n'était pas sûr qu'il le fût selon la nature. Cette question, indifférente pour les politiques qui se décident suivant leurs intérêts, était tout pour le peuple ; le peuple ne veut obéir qu'au droit.

Une femme avait obscurci cette grande question de droit ; une femme sut l'éclaircir.

[1] V. tome IV, *App.*, 222.

CHAPITRE III

La Pucelle d'Orléans. 1429.

L'originalité de la Pucelle, ce qui fit son succès, ce ne fut pas tant sa vaillance, ou ses visions; ce fut son bon sens. A travers son enthousiasme, cette fille du peuple vit la question et sut la résoudre.

Le nœud que les politiques et les incrédules ne pouvaient délier, elle le trancha. Elle déclara, au nom de Dieu, que Charles VII était l'héritier; elle le rassura contre sa légitimité dont il doutait lui-même. Cette légitimité, elle la sanctifia, menant son roi droit à Reims, et gagnant de vitesse sur les Anglais l'avantage décisif du sacre.

Il n'était pas rare de voir les femmes prendre les armes. Elles combattaient souvent dans les siéges [1], témoin les trente femmes blessées à Amiens [2], témoin Jeanne Hachette. Au temps de la Pucelle et dans les mêmes années, les femmes de Bohême se battaient comme les hommes, dans les guerres des Hussites [3].

L'originalité de la Pucelle, je le répète, ne fut pas non

[1] Les exemples seraient innombrables. Citons seulement les dames de Lalaing (1452, 1581). La seconde défendit Tournai contre le plus grand capitaine du XVIe siècle, le prince de Parme. Reiffenberg.

[2] V. tome II.

[3] « Et armoient les femmes, ainsi que diables, pleines de toutes cruautés, et en furent trouvées plusieurs mortes et occises aux rencontres. » Monstrelet.

plus dans ses visions. Qui n'en avait au moyen âge? Même dans ce prosaïque xv[e] siècle, l'excès des souffrances avait singulièrement exalté les esprits. Nous voyons, à Paris, un frère Richard remuer tout le peuple par ses sermons, au point que les Anglais finirent par le chasser de la ville. Le carme breton Conecta était écouté à Courtrai, à Arras, par des masses de quinze ou vingt mille hommes. Dans l'espace de quelques années, avant et après la Pucelle, toutes les provinces ont leurs inspirés. C'est une Pierrette bretonne qui converse avec Jésus-Christ. C'est une Marie d'Avignon, une Catherine de la Rochelle. C'est un petit berger, que Xaintrailles amène de son pays, lequel a des stigmates aux pieds et aux mains, et qui sue du sang aux saints jours [1].

La Lorraine était, ce semble, l'une des dernières provinces où un tel phénomène eût dû se présenter. Les Lorrains sont braves, batailleurs, mais volontiers intrigants et rusés. Si le grand Guise sauva la France, avant de la troubler, ce ne fut pas par des visions. Nous trouvons deux Lorrains au siége d'Orléans, et tous deux y déploient le naturel facétieux de leur spirituel compatriote Callot; l'un est le canonnier maître Jean qui faisait si bien le mort; l'autre est un chevalier qui fut pris par les Anglais, chargé de fers, et qui à leur départ revint à cheval sur un moine anglais [2].

La Lorraine des Vosges a, il est vrai, un caractère plus grave. Cette partie élevée de la France d'où descendent de tous côtés des fleuves vers toutes les mers, était couverte de forêts, forêts vastes et telles que les Carlovingiens les jugeaient les plus dignes de leurs chasses impériales. Dans les clairières de ces forêts s'élevaient les vénérables abbayes de Luxeuil et de Remiremont; celle-ci, comme

[1] *App.*, 19.
[2] Histoire au vray du siége.

on sait, gouvernée par une abbesse qui était princesse du Saint-Empire, qui avait ses grands officiers, toute une cour féodale, qui faisait porter par son sénéchal l'épée nue devant elle. Cette royauté de femme avait eu pour vassal, et pendant longtemps, le duc de Lorraine.

Ce fut justement entre la Lorraine des Vosges et celle des plaines, entre la Lorraine et la Champagne, que naquit, à Dom-Remy, la belle et brave fille qui devait porter si bien l'épée de la France.

Il y a quatre Dom-Remy le long de la Meuse dans un cercle de dix lieues, trois du diocèse de Toul, un de celui de Langres [1]. Probablement, ces quatre villages étaient, dans des temps plus anciens, des domaines de l'abbaye de Saint-Remy de Reims [2]. Nos grandes abbayes avaient, comme on sait, dans les temps carlovingiens, des possessions bien plus éloignées, jusqu'en Provence, jusqu'en Allemagne, jusqu'en Angleterre.

Cette ligne de la Meuse est la Marche de Lorraine et de Champagne, tant disputée entre le roi et le duc. Le père de Jeanne, Jacques Darc [3], était un digne Champenois [4]. Jeanne tint sans doute de son père ; elle n'eut point l'âpreté lorraine ; mais bien plutôt la douceur champenoise, la naïveté mêlée de sens et de finesse, comme vous la trouvez dans Joinville.

Quelques siècles plus tôt, Jeanne serait née serve de l'abbaye de Saint-Remy ; un siècle auparavant, serve du sire de Joinville. Il était en effet seigneur de la ville de

[1] Il y a encore un Dom-Remy, mais plus loin de la Meuse.

[2] La Pucelle était née dans un ancien fief de Saint-Remy, on comprend mieux pourquoi l'idée de Reims, l'idée du sacre domina toute sa mission. Elle n'appela Charles VII que *dauphin*, jusqu'à ce qu'il fut sacré. *App.*, 20.

[3] C'est l'orthographe que suit Jean Hordal, descendant d'un frère de la Pucelle (Hordal. Johannæ Darc historia, 1612, in-4°). Dès lors on ne peut guère tirer ce nom du village d'Arc.

[4] De Montier-en-Der.

Vaucouleurs dont le village de Dom-Remy dépendait. Mais en 1335, le roi obligea les Joinville de lui céder Vaucouleurs [1]. C'était alors le grand passage de la Champagne à la Lorraine, la droite route d'Allemagne, non-seulement la route d'Allemagne, mais aussi celle des bords de la Meuse, la croix des routes. C'était encore, pour ainsi dire, la frontière des partis ; il y avait près de Dom-Remy un dernier village du parti bourguignon, tout le reste était pour Charles VII.

Cette Marche de Lorraine et de Champagne avait en tout temps cruellement souffert de la guerre ; longue guerre entre l'Est et l'Ouest, entre le roi et le duc, pour la possession de Neufchâteau et des places voisines ; puis guerre du Nord au Sud, entre les Bourguignons et les Armagnacs. Le souvenir de ces guerres sans pitié n'a pu s'effacer jamais. On montrait naguère encore, près de Neufchâteau, un arbre antique au nom sinistre, dont les branches avaient sans doute porté bien des fruits humains : *Le chêne des partisans.*

Les pauvres gens des Marches avaient l'honneur d'être sujets directs du roi, c'est-à-dire qu'au fond ils n'étaient à personne, n'étaient appuyés ni ménagés de personne, qu'ils n'avaient de seigneur, de protecteur que Dieu. Les populations sont sérieuses dans une telle situation ; elles savent qu'elles n'ont à compter sur rien, ni sur les biens, ni sur la vie. Elles labourent, et le soldat moissonne. Nulle part le laboureur ne s'inquiète davantage des affaires du pays ; personne n'y a plus d'intérêt ; il en sent si rudement les moindres contre-coups ! Il s'informe, il tâche de savoir, de prévoir ; du reste, il est résigné, quoi qu'il arrive, il s'attend à tout, il est patient et brave. Les fem-

[1] Charles V l'unit inséparablement à la couronne en 1365. « On voit encore en Champagne, près de Vaucouleurs, de grosses pierres que l'empereur Albert et Philippe le Bel firent planter pour servir de bornes à leurs empires. » Vosgien, chanoine de Vaucouleurs.

mes mêmes le deviennent ; il faut bien qu'elles le soient, parmi tous ces soldats, sinon pour leur vie, au moins pour leur honneur, comme la belle et robuste Dorothée de Gœthe.

Jeanne était la troisième fille d'un laboureur [1], Jacques *Darc*, et d'Isabelle *Romée* [2]. Elle eut deux marraines, dont l'une l'appelait *Jeanne*, l'autre *Sibylle*.

Le fils aîné avait été nommé *Jacques*, un autre *Pierre*. Les pieux parents donnèrent à l'une de leurs filles le nom plus élevé de saint *Jean* [3].

Tandis que les autres enfants allaient avec le père travailler aux champs ou garder les bêtes, la mère tint Jeanne près d'elle, l'occupant à coudre ou à filer [4]. Elle n'apprit ni à lire ni à écrire : mais elle sut tout ce que savait sa mère des choses saintes [5]. Elle reçut sa religion, non comme une leçon, une cérémonie, mais dans la forme populaire et naïve d'une belle histoire de veillée, comme la foi simple d'une mère... Ce que nous recevons ainsi avec le sang et le lait, c'est chose vivante, et la vie même...

Nous avons sur la piété de Jeanne un touchant témoi-

[1] *App.*, 21.

[2] Le nom de *Romée* était souvent pris au moyen âge par ceux qui avaient fait le pèlerinage de Rome.

[3] Ce prénom est celui d'un grand nombre d'hommes célèbres du moyen âge : Jean de Parme (auteur supposé de l'Évangile éternel), Jean Fidenza (saint Bonaventure), Jean Gerson, Jean Petit, Jean d'Occam, Jean Huss, Jean Calvin, etc. Il semble annoncer dans les familles qui le donnaient à leurs enfants une sorte de tendance mystique. *App.*, 22.

[4] « Interrogée si elle avoit apprins aucun art ou mestier, dist : que oui, et que sa mère lui avoit apprins à cousdre, et qu'elle ne cuidoit point qu'il y eust femme dans Rouen qui lui en sceust apprendre aucune chose. Ne alloit point aux champs garder les brebis ne autres bestes... — Depuis qu'elle a esté grande et qu'elle a eu entendement, ne les gardoit pas...; mais de son âge, si elle les gardoit ou non, n'en a pas la mémoire. » Procès, interrog. du 22 et 24 février 1431. Le témoignage de Jeanne me paraît devoir être préféré à celui des témoins du second procès, qui d'ailleurs parlent si longtemps après.

[5] « Que autre personne que sadite mère ne lui apprint sa créance. » Ibidem.

gnage, celui de son amie d'enfance, de son amie de cœur, Haumette, plus jeune de trois ou quatre ans. « Que de fois, dit-elle, j'ai été chez son père, et couché avec elle, de bonne amitié [1]...! C'était une bonne fille, simple et douce. Elle allait volontiers à l'église et aux saints lieux. Elle filait, faisait le ménage, comme font les autres filles... Elle se confessait souvent. Elle rougissait, quand on lui disait qu'elle était trop dévote, qu'elle allait trop à l'église. » Un laboureur, appelé aussi en témoignage, ajoute qu'elle soignait les malades, donnait aux pauvres. « Je le sais bien, dit-il : j'étais enfant alors, et c'est elle qui m'a soigné. »

Tout le monde connaissait sa charité, sa piété. Ils voyaient bien que c'était la meilleure fille du village. Ce qu'ils ignoraient, c'est qu'en elle la vie d'en haut absorba toujours l'autre et en supprima le développement vulgaire. Elle eut, d'âme et de corps, ce don divin de rester enfant. Elle grandit, devint forte et belle, mais elle ignora toujours les misères physiques de la femme [2]. Elles lui furent épargnées, au profit de la pensée et de l'inspiration religieuse. Née sous les murs mêmes de l'église, bercée du son des cloches et nourrie de légendes, elle fut une légende elle-même, rapide et pure, de la naissance à la mort.

Elle fut une légende vivante... Mais la force de vie, exaltée et concentrée, n'en devint pas moins créatrice. La jeune fille, à son insu, *créait*, pour ainsi parler, et *réalisait* ses propres idées, elle en faisait des êtres, elle leur communiquait, du trésor de sa vie virginale, une splendide et toute-puissante existence, à faire pâlir les misérables réalités de ce monde.

Si *poésie* veut dire *création*, c'est là sans doute la poésie

[1] « Stetit et jacuit amorose in domo patris sui. » *Déposition d'Haumette.*

[2] « A ouy dire à plusieurs femmes que ladite Pucelle... onques n'avoit eu... » *Déposition de son vieil écuyer, Jean Daulon.*

suprême. Il faut savoir par quels degrés elle en vint jusque-là, de quel humble point de départ.

Humble à la vérité, mais déjà poétique. Son village était à deux pas des grandes forêts des Vosges. De la porte de la maison de son père, elle voyait le vieux bois *des chênes*[1]. Les fées hantaient ce bois; elles aimaient surtout une certaine fontaine près d'un grand hêtre qu'on nommait l'arbre des fées, des *dames*[2]. Les petits enfants y suspendaient des couronnes, y chantaient. Ces anciennes *dames* et maîtresses des forêts ne pouvaient plus, disait-on, se rassembler à la fontaine; elles en avaient été exclues pour leurs péchés[3]. Cependant l'Église se défiait toujours des vieilles divinités locales; le curé, pour les chasser, allait chaque année dire une messe à la fontaine.

Jeanne naquit parmi ces légendes, dans ces rêveries populaires. Mais le pays offrait à côté une tout autre poésie, celle-ci, sauvage, atroce, trop réelle, hélas! la poésie de la guerre... La guerre! ce mot seul dit toutes les émotions; ce n'est pas tous les jours sans doute l'assaut et le pillage, mais bien plutôt l'attente, le tocsin, le réveil en sursaut, et dans la plaine au loin le rouge sombre de l'incendie... État terrible, mais poétique; les plus prosaïques des hommes, les Écossais du pays bas, se sont trouvés poëtes parmi les hasards du *border;* de ce désert sinistre, qui semble encore maudit, ont pourtant germé les ballades, sauvages et vivaces fleurs.

Jeanne eut sa part dans ces romanesques aventures. Elle vit arriver les pauvres fugitifs, elle aida, la bonne fille, à les recevoir; elle leur cédait son lit et allait coucher au grenier. Ses parents furent aussi une fois obligés de s'enfuir. Puis, quand le flot des brigands fut passé, la fa-

[1] « Que on voit de l'huys de son père. » Procès, interrog. du 24 février 1431. — [2] Ibidem.
[3] « Propter eorum peccata. » *Déposition de Béatrix.*

mille revint et retrouva le village saccagé, la maison dévastée, l'église incendiée.

Elle sut ainsi ce que c'est que la guerre. Elle comprit cet état anti-chrétien, elle eut horreur de ce règne du diable, où tout homme mourait en péché mortel. Elle se demanda si Dieu permettrait cela toujours, s'il ne mettrait pas un terme à ces misères, s'il n'enverrait pas un libérateur, comme il l'avait fait si souvent pour Israël, un Gédéon, une Judith?... Elle savait que plus d'une femme avait sauvé le peuple de Dieu, que dès le commencement il avait été dit que la femme écraserait le serpent. Elle avait pu voir au portail des églises sainte Marguerite, avec saint Michel, foulant aux pieds le dragon[1]... Si, comme tout le monde disait, la perte du royaume était l'œuvre d'une femme, d'une mère dénaturée, le salut pouvait bien venir d'une fille. C'est justement ce qu'annonçait une prophétie de Merlin; cette prophétie, enrichie, modifiée selon les provinces, était devenue toute lorraine dans le pays de Jeanne Darc. C'était une pucelle des Marches de *Lorraine* qui devait sauver le royaume[2]. La prophétie avait pris probablement cet embellissement, par suite du mariage récent de René d'Anjou avec l'héritière du duché de Lorraine, qui, en effet, était très-heureux pour la France.

Un jour d'été, jour de jeûne, à midi, Jeanne étant au jardin de son père, tout près de l'église[3], elle vit de ce côté une éblouissante lumière, et elle entendit une voix : « Jeanne, sois bonne et sage enfant; va souvent à l'église. » La pauvre fille eut grand'peur.

Une autre fois, elle entendit encore la voix, vit la clarté,

[1] Sainte Marguerite voit apparaître le diable sous la forme d'un dragon; elle le met en fuite par un signe de croix. Elle s'échappe de la maison de son mari, *en habit d'homme :* « Tonsis crinibus, in virili habitu. » Legenda aurea Sanctorum.

[2] Cette Pucelle devait venir du bois *chenu*: or il se trouvait un bois appelé ainsi à la porte même du village de Jeanne Darc. *App.*, 23.

[3] Procès, interrog. du 22 février.

mais dans cette clarté de nobles figures dont l'une avait des ailes et semblait un sage prud'homme. Il lui dit : « Jeanne, va au secours du roi de France, et tu lui rendras son royaume. » Elle répondit, toute tremblante : « Messire, je ne suis qu'une pauvre fille ; je ne saurais chevaucher [1], ni conduire les hommes d'armes. » La voix répliqua : « Tu iras trouver M. de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, et il te fera mener au roi. Sainte Catherine et sainte Marguerite viendront t'assister. » Elle resta stupéfaite et en larmes, comme si elle eût déjà vu sa destinée tout entière.

Le prud'homme n'était pas moins que saint Michel, le sévère archange des jugements et des batailles. Il revint encore, lui rendit courage, « et lui raconta la pitié qui estoit au royaume de France [2]. » Puis vinrent les blanches figures des saintes, parmi d'innombrables lumières, la tête parée de riches couronnes, la voix douce et attendrissante, à en pleurer. Mais Jeanne pleurait surtout quand les saintes et les anges la quittaient. « J'aurais bien voulu, dit-elle, que les anges m'eussent emportée [3]... »

Si elle pleurait, dans un si grand bonheur, ce n'était pas sans raison. Quelque belles et glorieuses que fussent ces visions, sa vie dès lors avait changé. Elle qui n'avait entendu jusque-là qu'une voix, celle de sa mère, dont la sienne était l'écho, elle entendait maintenant la puissante voix des anges !... Et que voulait la voix céleste ? Qu'elle délaissât cette mère, cette douce maison. Elle qu'un seul mot déconcertait [4], il lui fallait aller parmi les hommes, parler aux hommes, aux soldats. Il fallait qu'elle quittât pour le monde, pour la guerre, ce petit jardin sous l'ombre de l'église, où elle n'entendait que les cloches [5] et où les

[1] Procès, interrog. du 22 février. — [2] Ibid., 15 mars — [3] Ibid., 27 février.

[4] « Sæpe habebat verecundiam, etc. » *Déposition de Haumette.*

[5] Elle avait une sorte de passion pour le son des cloches : « Promiserat dare lanas... ut diligentiam haberet pulsandi. » *Déposition de Périn.*

oiseaux mangeaient dans sa main. Car tel était l'attrait de douceur qui entourait la jeune sainte; les animaux et les oiseaux du ciel venaient à elle[1], comme jadis aux Pères du désert, dans la confiance de la paix de Dieu.

Jeanne ne nous a rien dit de ce premier combat qu'elle soutint. Mais il est évident qu'il eut lieu et qu'il dura longtemps, puisqu'il s'écoula cinq années entre sa première vision et sa sortie de la maison paternelle.

Les deux autorités, paternelle et céleste, commandaient des choses contraires. L'une voulait qu'elle restât dans l'obscurité, dans la modestie et le travail; l'autre qu'elle partît et qu'elle sauvât le royaume. L'ange lui disait de prendre les armes. Le père, rude et honnête paysan, jurait que, si sa fille s'en allait avec les gens de guerre, il la noierait plutôt de ses propres mains[2]. De part ou d'autre, il fallait qu'elle désobéît. Ce fut là sans doute son plus grand combat; ceux qu'elle soutint contre les Anglais ne devaient être qu'un jeu à côté.

Elle trouva dans sa famille, non pas seulement résistance, mais tentation. On essaya de la marier, dans l'espoir de la ramener aux idées qui semblaient plus raisonnables. Un jeune homme du village prétendit qu'étant petite, elle lui avait promis mariage; et comme elle le niait, il la fit assigner devant le juge ecclésiastique de Toul. On pensait qu'elle n'oserait se défendre, qu'elle se laisserait plutôt condamner, marier. Au grand étonnement de tout le monde, elle alla à Toul, elle parut en justice, elle parla, elle qui s'était toujours tue.

Pour échapper à l'autorité de sa famille, il fallait qu'elle trouvât dans sa famille même quelqu'un qui la crût; c'était le plus difficile. Au défaut de son père, elle convertit son oncle à sa mission. Il la prit avec lui, comme pour soigner

[1] Journal du Bourgeois.
[2] Procès, interrog. du 12 mars.

sa femme en couches. Elle obtint de lui qu'il irait demander pour elle l'appui du sire de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs. L'homme de guerre reçut assez mal le paysan, et lui dit qu'il n'y avait rien à faire, sinon de la ramener chez son père, « bien souffletée »[1]. Elle ne se rebuta pas; elle voulut partir, et il fallut bien que son oncle l'accompagnât. C'était le moment décisif; elle quittait pour toujours le village et la famille; elle embrassa ses amies, surtout sa petite bonne amie Mengette, qu'elle recommanda à Dieu; mais pour sa grande amie et compagne, Haumette, celle qu'elle aimait le plus, elle aima mieux partir sans la voir[2].

Elle arriva donc dans cette ville de Vaucouleurs, avec ses gros habits rouges de paysanne[3], et alla loger avec son oncle chez la femme d'un charron, qui la prit en amitié. Elle se fit mener chez Baudricourt, et lui dit avec fermeté « qu'elle venait vers lui de la part de son Seigneur, pour qu'il mandât au dauphin de se bien maintenir, et qu'il n'assignât point de bataille à ses ennemis; parce que son Seigneur lui donnerait secours dans la mi-carême... Le royaume n'appartenait pas au dauphin, mais à son Seigneur; toutefois son Seigneur voulait que le dauphin devînt roi, et qu'il eût ce royaume en dépôt. » Elle ajoutait que malgré les ennemis du dauphin, il serait fait roi, et qu'elle le mènerait sacrer.

Le capitaine fut bien étonné; il soupçonna qu'il y avait là quelque diablerie. Il consulta le curé, qui apparemment eut les mêmes doutes. Elle n'avait parlé de ses visions à aucun homme d'église[4]. Le curé vint donc avec le capitaine dans la maison du charron, il déploya son étole et

[1] « Daret ei alapas. » Notices des mss.
[2] « Nescivit recessum... Multum flevit... » *Déposition d'Haumette.*
[3] « Pauperibus vestibus rubeis. » *Dépos. de Jean de Metz.*
[4] Procès, interrog. du 12 mars.

adjura Jeanne de s'éloigner, si elle était envoyée du mauvais esprit[1].

Mais le peuple ne doutait point; il était dans l'admiration. De toutes parts on venait la voir. Un gentilhomme lui dit, pour l'éprouver : « Eh bien! ma mie, il faut donc que le roi soit chassé et que nous devenions Anglais. » Elle se plaignit à lui du refus de Baudricourt : « Et cependant, dit-elle, avant qu'il soit la mi-carême, il faut que je sois devers le roi, dussé-je, pour m'y rendre, user mes jambes jusqu'aux genoux. Car personne au monde, ni rois, ni ducs, ni fille du roi d'Écosse, ne peuvent reprendre le royaume de France, et il n'y a pour lui de secours que moi-même, quoique j'aimasse mieux rester à filer près de ma pauvre mère; car ce n'est pas là mon ouvrage : mais il faut que j'aille, et que je le fasse, parce que mon Seigneur le veut. » — « Et quel est votre seigneur? » — « C'est Dieu!... » Le gentilhomme fut touché. Il lui promit « par sa foi, la main dans la sienne, que sous la conduite de Dieu, il la mèneroit au roi. » Un jeune gentilhomme se sentit aussi touché, et déclara qu'il suivrait cette sainte fille.

Il paraît que Baudricourt envoya demander l'autorisation du roi[2]. En attendant, il la conduisit chez le duc de Lorraine, qui était malade et voulait la consulter. Le duc n'en tira rien que le conseil d'apaiser Dieu, en se réconciliant avec sa femme. Néanmoins il l'encouragea.

De retour à Vaucouleurs, elle y trouva un messager du roi qui l'autorisait à venir. Le revers de la Journée des harengs décidait à essayer de tous les moyens. Elle avait an-

[1] « Apportaverat stolam... adjuraverat. » *Dépos. de Catherine, femme du charron.*

[2] Je croirais volontiers que le capitaine Baudricourt consulta le roi, et que sa belle-mère, la reine Yolande d'Anjou, s'entendit avec le duc de Lorraine sur le parti qu'on pouvait tirer de cette fille. Elle fut encouragée au départ par le duc, et à son arrivée accueillie par la reine Yolande, comme on le verra. *App.*, 21.

noncé le combat le jour même qu'il eut lieu. Les gens de Vaucouleurs, ne doutant point de sa mission, se cotisèrent pour l'équiper et lui acheter un cheval[1]. Le capitaine ne lui donna qu'une épée.

Elle eut encore en ce moment un obstacle à surmonter. Ses parents, instruits de son prochain départ, avaient failli en perdre le sens ; ils firent les derniers efforts pour la retenir ; ils ordonnèrent, ils menacèrent. Elle résista à cette dernière épreuve et leur fit écrire qu'elle les priait de lui pardonner.

C'était un rude voyage et bien périlleux qu'elle entreprenait. Tout le pays était couru par les hommes d'armes des deux partis. Il n'y avait plus ni route, ni pont, les rivières étaient grosses ; c'était au mois de février 1429.

S'en aller ainsi avec cinq ou six hommes d'armes, il y avait de quoi faire trembler une fille. Une Anglaise, une Allemande, ne s'y fût jamais risquée ; l'*indélicatesse* d'une telle démarche lui eût fait horreur. Celle-ci ne s'en émut pas ; elle était justement trop pure pour rien craindre de ce côté. Elle avait pris l'habit d'homme, et elle ne le quitta plus ; cet habit serré, fortement attaché, était sa meilleure sauvegarde. Elle était pourtant jeune et belle. Mais il y avait autour d'elle, pour ceux même qui la voyaient de plus près, une barrière de religion et de crainte ; le plus jeune des gentilshommes qui la conduisirent, déclare que, couchant près d'elle, il n'eut jamais l'ombre même d'une mauvaise pensée.

Elle traversait avec une sérénité héroïque tout ce pays désert, ou infesté de soldats. Ses compagnons regrettaient bien d'être partis avec elle ; quelques-uns pensaient que peut-être elle était sorcière ; ils avaient grande envie de l'abandonner. Pour elle, elle était tellement paisible, qu'à chaque ville elle voulait s'arrêter pour entendre la messe : « Ne

[1] « Equum pretii XVI francorum. » *Déposition de Jean de Metz.*

craignez rien, disait-elle, Dieu me fait ma route ; c'est pour cela que je suis née. » Et encore : « Mes frères de paradis me disent ce que j'ai à faire[1]. »

La cour de Charles VII était loin d'être unanime en faveur de la Pucelle. Cette fille inspirée qui arrivait de Lorraine et que le duc de Lorraine avait encouragée, ne pouvait manquer de fortifier près du roi le parti de la reine et de sa mère, le parti de Lorraine et d'Anjou. Une embuscade fut dressée à la Pucelle à quelque distance de Chinon, et elle n'y échappa que par miracle[2].

L'opposition était si forte contre elle que, lorsqu'elle fut arrivée, le conseil discuta encore pendant deux jours si le roi la verrait. Ses ennemis crurent ajourner l'affaire indéfiniment en faisant décider qu'on prendrait des informations dans son pays. Heureusement, elle avait aussi des amis, les deux reines, sans doute, et surtout le duc d'Alençon, qui, sorti récemment des mains des Anglais, était fort impatient de porter la guerre dans le Nord pour recouvrer son duché. Les gens d'Orléans, à qui, depuis le 12 février, Dunois promettait ce merveilleux secours, envoyèrent au roi et réclamèrent la Pucelle.

Le roi la reçut enfin, et au milieu du plus grand appareil ; on espérait apparemment qu'elle serait déconcertée. C'était le soir, cinquante torches éclairaient la salle, nombre de seigneurs, plus de trois cents chevaliers étaient réunis autour du roi. Tout le monde était curieux de voir la sorcière ou l'inspirée.

La sorcière avait dix-huit ans[3] ; c'était une belle fille[4] et fort désirable, assez grande de taille, la voix douce et pénétrante.

[1] « Sui fratres de paradiso. » *Déposition de Jean de Metz.*

[2] *Ibidem. Dépos. du frère Séguin.*

[3] Elle déclara en février 1431 « qu'elle avait dix-neuf ans ou environ. » *App.*, 23.

[4] « Mammas, quæ pulchræ erant. »

Elle se présenta humblement, « comme une pauvre petite bergerette [1], » démêla au premier regard le roi qui s'était mêlé exprès à la foule des seigneurs, et quoiqu'il soutînt d'abord qu'il n'était pas le roi, elle lui embrassa les genoux. Mais, comme il n'était pas sacré, elle ne l'appelait que dauphin : « Gentil dauphin, dit-elle, j'ai nom Jehanne la Pucelle. Le Roi des cieux vous mande par moi que vous serez sacré et couronné en la ville de Reims, et vous serez lieutenant du Roi des cieux, qui est roi de France. » Le roi la prit alors à part, et après un moment d'entretien, tous deux changèrent de visage; elle lui disait, comme elle l'a raconté depuis à son confesseur : « Je te dis de la part de Messire, que tu es *vrai héritier* de France et *fils du roi* [2]. »

Ce qui inspira encore l'étonnement et une sorte de crainte, c'est que la première prédiction qui lui échappa se vérifia à l'heure même. Un homme d'armes qui la vit et la trouva belle, exprima brutalement son mauvais désir, en jurant le nom de Dieu à la manière des soldats : « Hélas! dit-elle, tu le renies, et tu es si près de la mort! » Il tomba à l'eau un moment après et se noya [3].

Ses ennemis objectaient qu'elle pouvait savoir l'avenir, mais le savoir par inspiration du diable. On assembla quatre ou cinq évêques pour l'examiner. Ceux-ci, qui sans doute ne voulaient pas se compromettre avec les partis qui divi-

[1] « Paupercula bergereta... » *Déposition de Gaucourt, grand maître de la maison du roi.*

[2] Quinzième témoin. (Notices.) Selon un récit moins ancien, mais très-vraisemblable, elle lui rappela une chose qu'il savait seul : qu'un matin dans son oratoire il avait demandé à Dieu la grâce de recouvrer son royaume, *s'il était l'héritier légitime*, sinon celle de ne point périr ni de tomber en captivité; mais de pouvoir se réfugier en Espagne ou en Écosse. — Il semble résulter des réponses, du reste fort obscures, de la Pucelle à ses juges, que cette cour astucieuse abusa de sa simplicité, et que pour la confirmer dans ses visions, on fit jouer devant elle une sorte de Mystère où un ange apportait la couronne. *App.*, 26.

[3] Notices.

saient la cour, firent renvoyer l'examen à l'Université de Poitiers. Il y avait dans cette grande ville Université, Parlement, une foule de gens habiles.

L'archevêque de Reims, chancelier de France, président le conseil du roi, manda des docteurs, des professeurs en théologie, les uns prêtres, les autres moines, et les chargea d'examiner la Pucelle.

Les docteurs introduits et placés dans une salle, la jeune fille alla s'asseoir au bout du banc et répondit à leurs questions. Elle raconta avec une simplicité pleine de grandeur[1] les apparitions et les paroles des anges. Un dominicain lui fit une seule objection, mais elle était grave : « Jehanne, tu dis que Dieu veut délivrer le peuple de France; si telle est sa volonté, il n'a pas besoin de gens d'armes. » Elle ne se troubla point : « Ah ! mon Dieu, dit-elle, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire. »

Un autre se montra plus difficile à contenter, c'était un frère Séguin, Limousin, professeur de théologie à l'Université de Poitiers, « bien aigre homme, » dit la chronique. Il lui demanda, dans son français limousin, quelle langue parlait donc cette prétendue voix céleste? Jeanne répondit avec un peu trop de vivacité : « Meilleure que la vôtre. » — « Crois-tu en Dieu? » dit le docteur en colère. « Eh bien! Dieu ne veut pas que l'on ajoute foi à tes paroles, à moins que tu ne montres un signe. » Elle répondit : « Je ne suis point venue à Poitiers pour faire des signes ou miracles; mon signe sera de faire lever le siége d'Orléans. Qu'on me donne des hommes d'armes, peu ou beaucoup, et j'irai. »

Cependant, il en advint à Poitiers comme à Vaucouleurs, sa sainteté éclata dans le peuple; en un moment tout le monde fut pour elle. Les femmes, damoiselles et bourgeoises, allaient la voir chez la femme d'un avocat du Par-

[1] « Magno modo. » *Déposition du frère Séguin.*

lement, dans la maison de laquelle elle logeait; et elles en revenaient tout émues. Les hommes mêmes y allaient; ces conseillers, ces avocats, ces vieux juges endurcis, s'y laissaient mener sans y croire, et quand ils l'avaient entendue, ils pleuraient, tout comme les femmes[1], et disaient : « Cette fille est envoyée de Dieu. »

Les examinateurs allèrent la voir eux-mêmes, avec l'écuyer du roi, et comme ils recommençaient leur éternel examen, lui faisant de doctes citations, et lui prouvant, par tous les auteurs sacrés, qu'on ne devait pas la croire : « Écoutez, leur dit-elle, il y en a plus au livre de Dieu que dans les vôtres... Je ne sais ni A ni B; mais je viens de la part de Dieu pour faire lever le siége d'Orléans et sacrer le dauphin à Reims... Auparavant, il faut pourtant que j'écrive aux Anglais, et que je les somme de partir. Dieu le veut ainsi. Avez-vous du papier et de l'encre? Écrivez, je vais vous dicter[2]... A vous, Suffort, Classidas et La Poule, je vous somme, de par le Roi des cieux, que vous vous en alliez en Angleterre[3]... » Ils écrivirent docilement; elle avait pris possession de ses juges même.

Leur avis fut qu'on pouvait licitement employer la jeune fille, et l'on reçut même réponse de l'archevêque d'Embrun, que l'on avait consulté. Le prélat rappelait que Dieu avait maintes fois révélé à des vierges, par exemple aux Sibylles, ce qu'il cachait aux hommes. Le démon ne pouvait faire pacte avec une vierge ; il fallait donc bien s'assurer si elle était vierge en effet. Ainsi la science poussée à bout, ne pouvant ou ne voulant point s'expliquer sur la distinction délicate des bonnes et des mauvaises révélations,

[1] « Plouroient à chaudes larmes. » Chronique de la Pucelle.
[2] Déposition du témoin oculaire Versailles.
[3] Cette lettre et les autres que la Pucelle a dictées sont certainement authentiques. Elles ont un caractère héroïque que personne n'eût pu feindre, une vivacité toute française, à la Henri IV, mais deux choses de plus : naïveté, sainteté. *App.*, 27.

s'en remettait humblement des choses spirituelles au corps, et faisait dépendre du féminin mystère cette grave question de l'esprit.

Les docteurs ne sachant que dire, les dames décidèrent[1]. La bonne reine de Sicile, belle-mère du roi, s'acquitta avec quelques dames du ridicule examen, à l'honneur de la Pucelle. Des franciscains qu'on avait envoyés dans son pays aux informations, avaient rapporté les meilleurs renseignements. Il n'y avait plus de temps à perdre. Orléans criait au secours; Dunois envoyait coup sur coup. On équipa la Pucelle, on lui forma une sorte de maison. On lui donna d'abord pour écuyer un brave chevalier, d'âge mûr, Jean Daulon, qui était au comte de Dunois, et le plus honnête homme qu'il eût parmi ses gens. Elle eut aussi un noble page, deux hérauts d'armes, un maître d'hôtel, deux valets; son frère, Pierre Darc, vint la trouver et se joignit à ses gens. On lui donna pour confesseur Jean Pasquerel, frère ermite de Saint-Augustin. En général, les moines, surtout les Mendiants, soutenaient cette merveille de l'inspiration.

Ce fut une merveille, en effet, pour les spectateurs, de voir la première fois Jeanne Darc dans son armure blanche et sur son beau cheval noir, au côté une petite hache[2] et l'épée de sainte Catherine. Elle avait fait chercher cette

[1] *App.*, 28.

[2] « Et fit ladite Pucelle très-bonne chère à mon frère et à moy, armée de toutes pièces, sauve la teste, et la lance en la main. Et après que nous feusmes descendus à Selles, j'allay à son logis la voir, et fit venir le vin, et me dit qu'elle m'en feroit bien tost boire à Paris, et semble chose toute divine de son fait, et de la voir, et de l'oïr... Et la veis monter à cheval armée tout en blanc, sauf la teste, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir... et lors se tourna vers l'huis de l'église, qui estoit bien prochain, et dist en assez voix de femme : — Vous, les prêtres et gens d'église, faites processions et prières à Dieu. Et lors se retourna à son chemin en disant : *Tirez avant! tirez avant!* son estendard ployé, que portoit un gracieux paige, et avoit sa hache petite en la main. » Lettre de Gui de Laval à ses mère et aïeule.

épée derrière l'autel de Sainte-Catherine-de-Fierbois, où on la trouva en effet. Elle portait à la main un étendard blanc fleurdelisé, sur lequel était Dieu avec le monde dans ses mains; à droite et à gauche, deux anges qui tenaient chacun une fleur de lis. « Je ne veux pas, disait-elle, me servir de mon épée pour tuer personne[1]. » Et elle ajoutait que, quoiqu'elle aimât son épée, elle aimait « quarante fois plus » son étendard. Comparons les deux partis, au moment où elle fut envoyée à Orléans.

Les Anglais s'étaient bien affaiblis dans ce long siége d'hiver. Après la mort de Salisbury, beaucoup d'hommes d'armes qu'il avait engagés se crurent libres, et s'en allèrent. D'autre part, les Bourguignons avaient été rappelés par le duc de Bourgogne. Quand on força la principale bastille des Anglais, dans laquelle s'étaient repliés les défenseurs de quelques autres bastilles, on y trouva cinq cents hommes. Il est probable qu'en tout, ils étaient deux ou trois mille. Sur ce petit nombre, tout n'était pas Anglais; il y avait aussi quelques Français, dans lesquels les Anglais n'avaient pas sans doute grande confiance.

S'ils avaient été réunis, cela eût fait un corps respectable; mais ils étaient divisés dans une douzaine de bastilles ou boulevards[2], qui, pour la plupart, ne communiquaient pas entre eux. Cette disposition prouve que Talbot et les autres chefs anglais avaient eu jusque-là plus de bravoure et de bonheur que d'intelligence militaire. Il était évident que chacune de ces petites places isolées serait faible contre la grande et grosse ville qu'elles prétendaient garder; que cette nombreuse population, aguerrie par un long siége, finirait par assiéger les assiégeants.

Quand on lit la liste formidable des capitaines qui se jetèrent dans Orléans, La Hire, Xaintrailles, Gaucourt, Cu-

[1] « Nolebat uti ense suo, nec volebat quemquam interficere. » *Déposition de frère Séguin.*

[2] *App.*, 29.

san, Coaraze, Armagnac; quand on voit qu'indépendamment des Bretons du maréchal de Retz, des Gascons du maréchal de Saint-Sévère, le capitaine de Châteaudun, Florent d'Illiers, avait entraîné la noblesse du voisinage à cette courte expédition, la délivrance d'Orléans semble moins miraculeuse.

Il faut dire pourtant qu'il manquait une chose pour que ces grandes forces agissent avec avantage, chose essentielle, indispensable, l'unité d'action. Dunois eût pu la donner, s'il n'eût fallu pour cela que de l'adresse et de l'intelligence. Mais ce n'était pas assez : il fallait une autorité, plus que l'autorité royale; les capitaines du roi n'étaient pas habitués à obéir au roi. Pour réduire ces volontés sauvages, indomptables, il fallait Dieu même. Le Dieu de cet âge, c'était la Vierge bien plus que le Christ. Il fallait la Vierge descendue sur terre, une vierge populaire, jeune, belle, douce, hardie.

La guerre avait changé les hommes en bêtes sauvages; il fallait de ces bêtes refaire des hommes, des chrétiens, des sujets dociles. Grand et difficile changement! quelques-uns de ces capitaines armagnacs étaient peut-être les hommes les plus féroces qui eussent jamais existé. Il suffit d'en nommer un, dont le nom seul fait horreur, Gilles de Retz, l'original de la Barbe bleue [1].

Il restait pourtant une prise sur ces âmes qu'on pouvait saisir; elles étaient sorties de l'humanité, de la nature, sans avoir pu se dégager entièrement de la religion. Les brigands, il est vrai, trouvaient moyen d'accommoder de la manière la plus bizarre la religion au brigandage. L'un d'eux, le gascon La Hire, disait avec originalité : « Si Dieu le faisait homme d'armes, il serait pillard. » Et quand il allait au butin, il faisait sa petite prière gasconne, sans trop dire ce qu'il demandait, pensant bien que Dieu l'entendrait

[1] Voir plus bas l'épouvantable procès.

à demi mot : « Sire Dieu, je te prie de faire pour La Hire ce que La Hire ferait pour toi, si tu étais capitaine et si La Hire était Dieu[1]. »

Ce fut un spectacle risible et touchant de voir la conversion subite des vieux brigands armagnacs. Ils ne s'amendèrent pas à demi. La Hire n'osait plus jurer; la Pucelle eut compassion de la violence qu'il se faisait, elle lui permit de jurer : « Par son bâton. » Les diables se trouvaient devenus tout à coup de petits saints.

Elle avait commencé par exiger qu'ils laissassent leurs folles femmes et se confessassent[2]. Puis, dans la route, le long de la Loire, elle fit dresser un autel sous le ciel, elle communia, et ils communièrent. La beauté de la saison, le charme d'un printemps de Touraine, devaient singulièrement ajouter à la puissance religieuse de la jeune fille. Eux-mêmes, ils avaient rajeuni; ils s'étaient parfaitement oubliés, ils se retrouvaient, comme en leurs belles années, pleins de bonne volonté et d'espoir, tous jeunes comme elle, tous enfants... Avec elle, ils commençaient de tout cœur une nouvelle vie. Où les menait-elle? peu leur importait. Ils l'auraient suivie, non pas à Orléans, mais tout aussi bien à Jérusalem. Et il ne tenait qu'aux Anglais d'y venir aussi; dans la lettre qu'elle leur écrivit, elle leur proposait gracieusement de se réunir et de s'en aller tous, Anglais et Français, délivrer le Saint-Sépulcre[3].

La première nuit qu'ils campèrent, elle coucha toute ar-

[1] « Sur quoy le chapelain lui donna absolution telle quelle, et lors La Hire fit sa prière à Dieu, en disant en son gascon... » Mémoires concernant la Pucelle.

[2] *Dépos. de Dunois.* — « Jeanne ordonna que tous se confessâssent... et leur fict oster leurs fillettes. » Mémoires concernant la Pucelle.

[3] « Vous, duc de Bedfort, la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous faictes mie destruire. Se vous lui faictes raison, encore *pourrez-vous venir en sa compagnie,* l'où que les Franchois feront le plus bel fait que oncques fut fait pour la Xhrestpienté. » Lettre de la Pucelle.

mée, n'ayant point de femmes près d'elle; mais elle n'était pas encore habituée à cette vie dure; elle en fut malade[1]. Quant au péril, elle ne savait ce que c'était. Elle voulait qu'on passât du côté du Nord, sur la rive anglaise, à travers les bastilles des Anglais, assurant qu'ils ne bougeraient point. On ne voulut pas l'écouter ; on suivit l'autre rive, de manière à passer deux lieues au-dessus d'Orléans. Dunois vint à la rencontre : « Je vous amène, dit-elle, le meilleur secours qui ait jamais été envoyé à qui que ce soit, le secours du Roi des cieux. Il ne vient pas de moi, mais de Dieu même qui, à la requête de saint Louis et de saint Charlemagne, a eu pitié de la ville d'Orléans et n'a pas voulu souffrir que les ennemis eussent tout ensemble le corps du duc et sa ville[2]. »

Elle entra dans la ville à huit heures du soir [29 avril], lentement ; la foule ne permettait pas d'avancer. C'était à qui toucherait au moins son cheval. Ils la regardaient « comme s'ils veissent Dieu[3]. » Tout en parlant doucement au peuple, elle alla jusqu'à l'église, puis à la maison du trésorier du duc d'Orléans, homme honorable dont la femme et les filles la reçurent ; elle coucha avec Charlotte, l'une des filles.

Elle était entrée avec les vivres; mais l'armée redescendit pour passer à Blois. Elle eût voulu néanmoins qu'on attaquât sur-le-champ les bastilles des Anglais. Elle envoya du moins une seconde sommation aux bastilles du nord, puis elle alla en faire une autre aux bastilles du midi. Le capitaine Glasdale l'accabla d'injures grossières, l'appe-

[1] « Multum lassa, quia decubuit cum armis. » *Déposition de Louis de Contes, page de la Pucelle.*

[2] Dépos. de Dunois.

[3] Elle semblait tout au moins un ange, une créature étrangère à tous les besoins physiques. Elle restait parfois tout un jour à cheval, sans descendre, sans manger ni boire, sauf le soir un peu de pain et de vin mêlé d'eau.

lant vachère et ribaude[1]. Au fond, ils la croyaient sorcière et en avaient grand'peur. Ils avaient gardé son héraut d'armes, et ils pensaient à le brûler, dans l'idée que peut-être cela romprait le charme. Cependant, ils crurent devoir, avant tout, consulter les docteurs de l'Université de Paris. Dunois les menaçait d'ailleurs de tuer aussi leurs hérauts qu'il avait entre les mains. Pour la Pucelle, elle ne craignait rien pour son héraut; elle en envoya un autre, en disant : « Va dire à Talbot que s'il s'arme, je m'armerai aussi... S'il peut me prendre, qu'il me fasse brûler. »

L'armée ne venant point, Dunois se hasarda à sortir pour l'aller chercher. La Pucelle, restée à Orléans, se trouva vraiment maîtresse de la ville, comme si toute autorité eût cessé. Elle chevaucha autour des murs, et le peuple la suivit sans crainte[2]. Le jour d'après, elle alla visiter de près les bastilles anglaises; toute la foule, hommes, femmes et enfants, allaient aussi regarder ces fameuses bastilles où rien ne remuait. Elle ramena la foule après elle à Sainte-Croix pour l'heure des vêpres. Elle pleurait aux offices[3], et tout le monde pleurait. Le peuple était hors de lui; il n'avait plus peur de rien; il était ivre de religion et de guerre, dans un de ces formidables accès de fanatisme où les hommes peuvent tout faire et tout croire, où ils ne sont guère moins terribles aux amis qu'aux ennemis.

Le chancelier de Charles VII, l'archevêque de Reims, avait retenu la petite armée à Blois. Le vieux politique était loin de se douter de cette toute-puissance de l'enthou-

[1] Les injures des Anglais lui étaient fort sensibles. S'entendant appeler « la putain des Armignats, » elle pleura à chaudes larmes et prit Dieu à témoin; puis se sentant consolée, elle dit : « J'ai eu nouvelles de mon « Seigneur. »

[2] « Après laquelle couroit le peuple à très-grand'foulle, prenant moult grand plaisir à la veoir et estre entour elle. Et quand elle eust veu et regardé à son plaisir les fortifications des Anglois... » L'histoire et discours au vray du siége.

[3] *Dépos. de Compaing, chanoine d'Orléans.*

siasme, ou peut-être il la redoutait. Il vint donc bien malgré lui. La Pucelle alla au-devant, avec le peuple et les prêtres qui chantaient des hymnes; cette procession passa et repassa devant les bastilles anglaises; l'armée entra protégée par des prêtres et par une fille [4 mai 1429][1].

Cette fille, qui, au milieu de son enthousiasme et de son inspiration, avait beaucoup de finesse, démêla très-bien la froide malveillance des nouveaux venus. Elle comprit qu'on voudrait agir sans elle, au risque de tout perdre. Dunois lui ayant avoué qu'on craignait l'arrivée d'une nouvelle troupe anglaise, sous les ordres de sir Falstoff: « Bastard, Bastard, lui dit-elle, au nom de Dieu, je te commande que, dès que tu sauras la venue de ce Falstoff, tu me le fasses savoir; car, s'il passe sans que je le sache, je te ferai couper la tête[2]. »

Elle avait raison de croire qu'on voulait agir sans elle. Comme elle se reposait un moment près de la jeune Charlotte, elle se dresse tout à coup: « Ah! mon Dieu! dit-elle, le sang de nos gens coule par terre... c'est mal fait! pourquoi ne m'a-t-on pas éveillée? Vite, mes armes, mon cheval! » Elle fut armée en un moment, et trouvant en bas son jeune page qui jouait: « Ah! méchant garçon! lui dit-elle, vous ne me diriez donc pas que le sang de France feust repandu! » Elle partit au grand galop; mais déjà elle rencontra des blessés qu'on rapportait. « Jamais, dit-elle, je n'ai veu sang de François, que mes cheveux ne levâssent[3]. »

A son arrivée, les fuyards tournèrent visage. Dunois, qui n'avait pas été averti non plus, arrivait en même temps. La bastille (c'était une des bastilles du nord) fut attaquée de nouveau. Talbot essaya de la secourir. Mais il sortit de

[1] *Dépos. du Frère Pasquerel, confesseur de la Pucelle.*
[2] *Dépos. de Daulon, écuyer de la Pucelle.*
[3] « Que mes cheveux ne me levassent en sus. » Dépos. du même.

nouvelles forces d'Orléans, la Pucelle se mit à leur tête, et Talbot fit rentrer les siens. La bastille fut emportée.

Beaucoup d'Anglais qui avaient pris des habits de prêtres pour se sauver, furent emmenés par la Pucelle et mis chez elle en sûreté[1]; elle connaissait la férocité des gens de son parti. C'était sa première victoire, la première fois qu'elle voyait un champ de massacre. Elle pleura, en voyant tant d'hommes morts sans confession[2]. Elle voulut se confesser, elle et les siens, et déclara que le lendemain, jour de l'Ascension, elle communierait et passerait le jour en prières.

On mit ce jour à profit. On tint le conseil sans elle, et l'on décida que cette fois l'on passerait la Loire pour attaquer Saint-Jean-le-Blanc, celle des bastilles qui mettait le plus d'obstacle à l'entrée des vivres, et qu'en même temps l'on ferait une fausse attaque de l'autre côté. Les jaloux de la Pucelle lui parlèrent seulement de la fausse attaque, mais Dunois lui avoua tout.

Les Anglais firent alors ce qu'ils auraient dû faire plus tôt. Ils se concentrèrent. Brûlant eux-mêmes la bastille qu'on voulait attaquer, ils se replièrent dans les deux autres bastilles du midi, celles des Augustins et des Tournelles. Les Augustins furent attaqués à l'instant, attaqués et emportés. Le succès fut dû encore en partie à la Pucelle. Les Français eurent un moment de terreur panique et refluèrent précipitamment vers le pont flottant qu'on avait établi. La Pucelle et La Hire se dégagèrent de la foule, se jetèrent dans des bateaux et vinrent charger les Anglais en flanc.

Restaient les Tournelles. Les vainqueurs passèrent la nuit devant cette bastille. Mais ils obligèrent la Pucelle, qui n'avait rien mangé de la journée (c'était vendredi), à

[1] *Dépos. de Louis Contes, page de la Pucelle.*
[2] *Dépos. de frère Pasquerel, son confesseur.*

repasser la Loire. Cependant le conseil s'était assemblé. On dit le soir à la Pucelle qu'il avait été décidé unanimement que, la ville étant maintenant pleine de vivres, on attendrait un nouveau renfort pour attaquer les Tournelles. Il est difficile de croire que telle fut l'intention sérieuse des chefs; les Anglais pouvant d'un moment à l'autre être secourus par Falstoff, il y avait le plus grand danger à attendre. Probablement on voulait tromper la Pucelle et lui ôter l'honneur du succès qu'elle avait si puissamment préparé. Elle ne s'y laissa pas prendre.

« Vous avez été en votre conseil, dit-elle, et j'ai été au mien[1]. » Et se tournant vers son chapelain : « Venez demain à la pointe du jour, et ne me quittez pas ; j'aurai beaucoup à faire ; il sortira du sang de mon corps; je serai blessée au-dessus du sein... »

Le matin, son hôte essaya de la retenir. « Restez, Jeanne, lui dit-il; mangeons ensemble ce poisson qu'on vient de pêcher. » — « Gardez-le, dit-elle gaiement ; gardez-le jusqu'à ce soir, lorsque je repasserai le pont après avoir pris les Tournelles : je vous amènerai un *Godden* qui en mangera sa part[2]. »

Elle chevaucha ensuite avec une foule d'hommes d'armes et de bourgeois jusqu'à la porte de Bourgogne. Mais le sire de Gaucourt, grand maître de la maison du roi, la tenait fermée. « Vous êtes un méchant homme, lui dit Jeanne; que vous le vouliez ou non, les gens d'armes vont passer. » Gaucourt sentit bien que devant ce flot de peuple exalté, sa vie ne tenait qu'à un fil ; d'ailleurs ses gens ne lui obéissaient plus. La foule ouvrit la porte et en força une autre à côté.

Le soleil se levait sur la Loire au moment où tout ce monde se jeta dans les bateaux. Toutefois, arrivés aux

[1] « Vos fuistis in vestro consilio, et ego in meo. » Déposition du confesseur de la Pucelle.

[2] *Dépos. de Colette, femme du trésorier Milet, chez lequel elle logeait.*

Tournelles, ils sentirent qu'il fallait de l'artillerie, et ils allèrent en chercher dans la ville. Enfin ils attaquèrent le boulevard extérieur qui couvrait la bastille. Les Anglais se défendaient vaillamment[1]. La Pucelle, voyant que les assaillants commençaient à faiblir, se jeta dans le fossé, prit une échelle, et elle l'appliquait au mur, lorsqu'un trait vint la frapper entre le col et l'épaule. Les Anglais sortaient pour la prendre ; mais on l'emporta. Éloignée du combat, placée sur l'herbe et désarmée, elle vit combien sa blessure était profonde; le trait ressortait par derrière ; elle s'effraya et pleura[2]... Tout à coup, elle se relève; ses saintes lui avaient apparu ; elle éloigne les gens d'armes qui croyaient *charmer* la blessure par des paroles ; elle ne voulait pas guérir, disait-elle, contre la volonté de Dieu. Elle laissa seulement mettre de l'huile sur la blessure et se confessa.

Cependant rien n'avançait, la nuit allait venir. Dunois lui-même faisait sonner la retraite. « Attendez encore, dit-elle, buvez et mangez ; » et elle se mit en prières dans une vigne. Un Basque avait pris des mains de l'écuyer de la Pucelle son étendard, si redouté de l'ennemi : « Dès que l'étendard touchera le mur, disait-elle, vous pourrez entrer. — Il y touche. — Eh bien, entrez, tout est à vous. » En effet les assaillants, hors d'eux-mêmes, montèrent « comme par un degré. » Les Anglais en ce moment étaient attaqués des deux côtés à la fois.

Cependant les gens d'Orléans qui de l'autre bord de la Loire suivaient des yeux le combat, ne purent plus se contenir. Ils ouvrirent leurs portes, et s'élancèrent sur le pont. Mais il y avait une arche rompue ; ils y jetèrent d'abord une mauvaise gouttière, et un chevalier de Saint-

[1] « Sembloit... qu'ils cuidassent estre immortels. » L'histoire et discours au vray du siége.

[2] « Timuit, flevit... Apposuerunt oleum olivarum cum lardo. » Notices des mss.

Jean tout armé se risqua à passer dessus. Le pont fut rétabli tant bien que mal. La foule déborda. Les Anglais voyant venir cette mer de peuple, croyaient que le monde entier était rassemblé [1]. Le vertige les prit. Les uns voyaient saint Aignan, patron de la ville, les autres, l'archange Michel [2]. Glasdale voulut se réfugier du boulevard dans la bastille par un petit pont ; ce pont fut brisé par un boulet ; l'Anglais tomba et se noya, sous les yeux de la Pucelle, qu'il avait tant injuriée. « Ah ! disait-elle, que j'ai pitié de ton âme [3] ! » Il y avait cinq cents hommes dans la bastille ; tout fut passé au fil de l'épée.

Il ne restait pas un Anglais au midi de la Loire. Le lendemain, dimanche, ceux du nord abandonnèrent leurs bastilles, leur artillerie, leurs prisonniers, leurs malades. Talbot et Suffolk dirigeaient cette retraite en bon ordre et fièrement. La Pucelle défendit qu'on les poursuivît, puisqu'ils se retiraient d'eux-mêmes. Mais avant qu'ils s'éloignassent et perdissent de vue la ville, elle fit dresser un autel dans la plaine, on y dit la messe, et en présence de l'ennemi le peuple rendit grâce à Dieu [dimanche 8 mai] [4].

L'effet de la délivrance d'Orléans fut prodigieux. Tout le monde y reconnut une puissance surnaturelle. Plusieurs la rapportaient au diable, mais la plupart à Dieu ; on com-

[1] C'est ce qu'ils dirent le soir même, quand ils furent amenés à Orléans. — [2] *App.*, 30.

[3] « Clamando et dicendo : « Classidas, Classidas, *ren ty, ren ty* Regi « cœlorum! Tu me vocasti *putain*. Ego habeo magnam pietatem de « tua anima, et tuorum... »... Incepit flere fortiter pro anima ipsius et aliorum submersorum. » Notices des mss.

[4] Le siége avait duré sept mois, du 12 octobre 1428 au 8 mai 1429. Dix jours suffirent à la Pucelle pour délivrer la ville ; elle y était entrée le 29 avril au soir. Le jour de la délivrance resta une fête pour Orléans ; cette fête commençait par l'éloge de Jeanne Darc, une procession parcourait la ville, et au milieu marchait un jeune garçon qui représentait la Pucelle. *App.*, 31.

mença à croire généralement que Charles VII avait pour lui le bon droit.

Six jours après le siége, Gerson publia et répandit un traité où il prouvait qu'on pouvait bien, sans offenser la raison, rapporter à Dieu ce merveilleux événement. La bonne Christine de Pisan écrivit aussi pour féliciter son sexe. Plusieurs traités furent publiés, plus favorables qu'hostiles à la Pucelle, et par les sujets même du duc de Bourgogne, allié des Anglais.

Charles VII devait saisir ce moment, aller hardiment d'Orléans à Reims, mettre la main sur la couronne. Cela semblait téméraire, et n'en était pas moins facile dans le premier effroi des Anglais. Puisqu'ils avaient fait l'insigne faute de ne point sacrer encore leur jeune Henri VI, il fallait les devancer. Le premier sacré devait rester roi. C'était aussi une grande chose pour Charles VII de faire sa royale chevauchée à travers la France anglaise, de prendre possession, de montrer que partout en France le roi est chez lui.

La Pucelle était seule de cet avis, et cette folie héroïque était la sagesse même. Les politiques, les fortes têtes du conseil souriaient, ils voulaient qu'on allât lentement et sûrement, c'est-à-dire qu'on donnât aux Anglais le temps de reprendre courage. Ces conseillers donnaient tous des avis intéressés. Le duc d'Alençon voulait qu'on allât en Normandie, qu'on reconquît Alençon[1]. Les autres demandèrent et obtinrent qu'on resterait sur la Loire, qu'on ferait le siége des petites places ; c'était l'avis le plus timide, et surtout l'intérêt des maisons d'Orléans, d'Anjou, celui du Poitevin la Trémouille, favori de Charles VII.

[1] V. la déposition du duc d'Alençon. Le duc voulant différer l'assaut, la Pucelle lui dit : « Ah! gentil duc, as-tu peur? ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf? » Notices des mss.

Suffolk s'était jeté dans Jargeau ; il y fut renfermé, forcé. Beaugency fut pris aussi, avant que lord Talbot eût pu recevoir les secours du régent que lui amenait sir Falstoff. Le connétable de Richemont, qui, depuis longtemps, se tenait dans ses fiefs, vint avec ses Bretons, malgré le roi, malgré la Pucelle, au secours de l'armée victorieuse [1].

Une bataille était imminente; Richemont venait pour en avoir l'honneur. Talbot et Falstoff s'étaient réunis; mais, chose étrange qui peint et l'état du pays et cette guerre toute fortuite, on ne savait où trouver l'armée anglaise dans le désert de la Beauce, alors couverte de taillis et de broussailles. Un cerf découvrit les Anglais ; poursuivi par l'avant-garde française, il alla se jeter dans leurs rangs.

Les Anglais étaient en marche et n'avaient pas, comme à l'ordinaire, planté leur défense de pieux. Talbot voulait seul se battre, enragé qu'il était, depuis Orléans, d'avoir montré le dos aux Français ; sir Falstoff, au contraire, qui avait gagné la bataille des Harengs, n'avait pas besoin d'une bataille pour se réhabiliter; il disait en homme sage qu'avec une armée découragée il fallait rester sur la défensive. Les gens d'armes français n'attendirent pas la fin de la dispute ; ils arrivèrent au galop, et ne trouvèrent pas grande résistance [2]. Talbot s'obstina à combattre, croyant peut-être se faire tuer, et ne réussit qu'à se faire prendre. La poursuite fut meurtrière, deux mille Anglais couvrirent la plaine de leurs corps. La Pucelle pleurait à l'aspect de tous ces morts; elle pleura encore plus en voyant la brutalité du soldat, et comme il traitait les prisonniers qui ne pouvaient se racheter ; l'un d'eux fut frappé si rudement à la tête, qu'il tomba expirant; la Pucelle n'y tint pas, elle

[1] *App.*, 32.
[2] Falstoff s'enfuit, comme les autres, et fut dégradé de l'ordre de la Jarretière. Il était grand maître d'hôtel de Bedfort. Sa dégradation, dont il fut au reste bientôt relevé, fut probablement un coup porté à Bedford. *App.*, 33.

s'élança de cheval, souleva la tête du pauvre homme, lui fit venir un prêtre, le consola, l'aida à mourir[1].

Après cette bataille de Patay (28 ou 29 juin), le moment était venu, ou jamais, de risquer l'expédition de Reims. Les politiques voulaient qu'on restât encore sur la Loire, qu'on s'assurât de Cosne et de la Charité. Ils eurent beau dire cette fois; les voix timides ne pouvaient plus être écoutées. Chaque jour affluaient des gens de toutes les provinces qui venaient au bruit des miracles de la Pucelle, ne croyaient qu'en elle et, comme elle, avaient hâte de mener le roi à Reims. C'était un irrésistible élan de pèlerinage et de croisade. L'indolent jeune roi lui-même finit par se laisser soulever à cette vague populaire, à cette grande marée qui montait et poussait au nord. Roi, courtisans, politiques, enthousiastes, tous ensemble, de gré ou de force, les fols, les sages, ils partirent. Au départ, ils étaient douze mille; mais le long de la route, la masse allait grossissant; d'autres venaient, et toujours d'autres; ceux qui n'avaient pas d'armures suivaient la sainte expédition en simples jacques, tout gentilshommes qu'ils pouvaient être, comme archers, comme coutilliers.

L'armée partit de Gien le 28 juin, passa devant Auxerre, sans essayer d'y entrer; cette ville était entre les mains du duc de Bourgogne que l'on ménageait. Troyes avait une garnison mêlée de Bourguignons et d'Anglais; à la première apparition de l'armée royale, ils osèrent faire une sortie. Il y avait peu d'apparence de forcer une grande ville, si bien gardée, et cela sans artillerie. Mais comment s'arrêter à en faire le siége? Comment, d'autre part, avancer en laissant une telle place derrière soi? l'armée souffrait déjà de la faim. Ne valait-il pas mieux s'en retourner? Les politiques triomphaient.

[1] « Tenendo eum in caput et consolando. » *Déposition de son page, Louis de Contes.*

Il n'y eut qu'un vieux conseiller armagnac, le président Maçon, qui fût d'avis contraire, qui comprît que dans une telle entreprise la sagesse était du côté de l'enthousiasme, que dans une croisade populaire il ne fallait pas raisonner. « Quand le roi a entrepris ce voyage, dit-il, il ne l'a pas fait pour la grande puissance de gens d'armes, ni pour le grand argent qu'il eût, ni parce que le voyage lui semblait possible; il l'a entrepris parce que Jeanne lui disait d'aller en avant et de se faire couronner à Reims, qu'il y trouverait peu de résistance, tel étant le bon plaisir de Dieu. »

La Pucelle, venant alors frapper à la porte du conseil, assura que dans trois jours on pourrait entrer dans la ville. « Nous en attendrions bien six, dit le chancelier, si nous étions sûrs que vous dites vrai. » — « Six? vous y entrerez demain![1] »

Elle prend son étendard; tout le monde la suit aux fossés; elle y jette tout ce qu'on trouve, fagots, portes, tables, solives. Et cela allait si vite, que les gens de la ville crurent qu'en un moment il n'y aurait plus de fossés. Les Anglais commencèrent à s'éblouir, comme à Orléans; ils croyaient voir une nuée de papillons blancs qui voltigeaient autour du magique étendard. Les bourgeois, de leur côté, avaient grand'peur, se souvenant que c'était à Troyes que s'était conclu le traité qui déshéritait Charles VII; ils craignaient qu'on ne fît un exemple de leur ville; ils se réfugiaient déjà aux églises; ils criaient qu'il fallait se rendre. Les gens de guerre ne demandaient pas mieux. Ils parlementèrent et obtinrent de s'en aller avec tout ce qu'ils avaient.

Ce qu'ils avaient, c'était surtout des prisonniers, des Français. Les conseillers de Charles VII qui dressèrent la capitulation n'avaient rien stipulé pour ces malheureux. La Pucelle y songea seule. Quand les Anglais sortirent avec leurs prisonniers garrottés, elle se mit aux portes et s'écria :

[1] *Déposition de Simon Charles.*

« O mon Dieu! ils ne les emmèneront pas! » Elle les retint en effet, et le roi paya leur rançon.

Maître de Troyes le 9 juillet, il fit le 15 son entrée à Reims; et le 17 (dimanche) il fut sacré. Le matin même, la Pucelle mettant, selon le précepte de l'Évangile, la réconciliation avant le sacrifice, dicta une belle lettre pour le duc de Bourgogne; sans rien rappeler, sans irriter, sans humilier personne, elle lui disait avec beaucoup de tact et de noblesse : « Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, comme doivent faire loyaux chrétiens. »

Charles VII fut oint par l'archevêque de l'huile de la sainte ampoule qu'on apporta de Saint-Remy. Il fut, conformément au rituel antique[1], soulevé sur son siége par les pairs ecclésiastiques, servi des pairs laïques et au sacre et au repas. Puis il alla à Saint-Marcou toucher les écrouelles. Toutes les cérémonies furent accomplies sans qu'il y manquât rien. Il se trouva le vrai roi, et le seul, dans les croyances du temps. Les Anglais pouvaient désormais faire sacrer Henri; ce nouveau sacre ne pouvait être, dans la pensée des peuples, qu'une parodie de l'autre.

Au moment où le roi fut sacré, la Pucelle se jeta à genoux, lui embrassant les jambes et pleurant à chaudes larmes. Tout le monde pleurait aussi.

On assure qu'elle lui dit : « O gentil roi, maintenant est fait le plaisir de Dieu, qui vouloit que je fisse lever le siége d'Orléans et que je vous amenasse en votre cité de Reims recevoir votre saint sacre, montrant que vous êtes vrai roi et qu'à vous doit appartenir le royaume de France. »

La Pucelle avait raison; elle avait fait et fini ce qu'elle avait à faire. Aussi, dans la joie même de cette triomphante solennité, elle eut l'idée, le pressentiment peut-être de sa fin prochaine. Lorsqu'elle entrait à Reims avec le roi et que tout le peuple venait au-devant en chantant des hym-

[1] *App.*, 34.

nes : « O le bon et dévot peuple! dit-elle... Si je dois mourir, je serais bien heureuse que l'on m'enterrât ici! — Jeanne, lui dit l'archevêque, où croyez-vous donc mourir?

— Je n'en sais rien, où il plaira à Dieu... Je voudrais bien qu'il lui plût que je m'en allasse garder les moutons avec ma sœur et mes frères... Ils seraient si joyeux de me revoir!... J'ai fait du moins ce que notre Seigneur m'avait commandé de faire. » Et elle rendit grâce en levant les yeux au ciel. Tous ceux qui la virent en ce moment, dit la vieille chronique, « crurent mieux que jamais que c'estoit chose venue de la part de Dieu[1]. »

[1] Chronique de la Pucelle. Notices des mss., déposition de Dunois.

CHAPITRE IV.

Le cardinal de Winchester. — Procès et mort de la Pucelle.
1429-1431.

Telle fut la vertu du sacre et son effet tout-puissant dans la France du Nord, que dès lors l'expédition sembla n'être qu'une paisible prise de possession, un triomphe, une continuation de la fête de Reims. Les routes s'aplanissaient devant le roi, les villes ouvraient leurs portes et baissaient leurs ponts-levis. C'était comme un royal pèlerinage de la cathédrale de Reims à Saint-Médard de Soissons, à Notre-Dame de Laon. S'arrêtant quelques jours dans chaque ville, chevauchant à son plaisir, il entra dans Château-Thierry, dans Provins, d'où, bien refait et reposé, il reprit vers la Picardie sa promenade triomphale.

Y avait-il encore des Anglais en France? on eût pu vraiment en douter. Depuis l'affaire de Patay, on n'entendait plus parler de Bedfort. Ce n'était pas que l'activité ou le courage lui manquât. Mais il avait usé ses dernières ressources. On peut juger de sa détresse par un seul fait qui en dit beaucoup; c'est qu'il ne pouvait plus payer son Parlement, que cette cour cessa tout service, et que l'entrée même du jeune roi Henri ne put être, selon l'usage, écrite avec quelque détail sur les registres, « parce que le parchemin manquait[1]. »

[1] *App.*, 35.

Dans une telle situation, Bedford n'avait pas le choix des moyens. Il fallut qu'il se remît à l'homme qu'il aimait le moins, à son oncle, le riche et tout-puissant cardinal de Winchester. Mais celui-ci, non moins avare qu'ambitieux, se faisait marchander et spéculait sur le retard[1]. Le traité ne fut conclu que le 1er juillet, le surlendemain de la défaite de Patay. Charles VII entrait à Troyes, à Reims; Paris était en alarmes, et Winchester était encore en Angleterre. Bedford, pour assurer Paris, appela le duc de Bourgogne. Il vint en effet, mais presque seul; tout le parti qu'en tira le régent, ce fut de le faire figurer dans une assemblée de notables, de le faire parler, et répéter encore la lamentable histoire de la mort de son père. Cela fait, il s'en alla, laissant pour tout secours à Bedford quelques hommes d'armes picards; encore fallut-il qu'en retour on lui engageât la ville de Meaux[2].

Il n'y avait d'espoir qu'en Winchester. Ce prêtre régnait en Angleterre. Son neveu, le *protecteur* Glocester, chef du parti de la noblesse, s'était perdu à force d'imprudences et de folies. D'année en année, son influence avait diminué dans le conseil; Winchester y dominait et réduisait à rien le protecteur, jusqu'à rogner le salaire du protectorat d'année en année[3]: c'était le tuer, dans un pays où chaque homme est coté strictement au taux de son traitement. Winchester, au contraire, était le plus riche des princes anglais, et l'un des grands bénéficiers du monde. La puissance suivit l'argent, comme il arrive. Le cardinal et les

[1] Dès le 15 juin, on presse des vaisseaux pour son passage; les conditions auxquelles il veut bien aider le roi, son neveu, ne sont réglées que le 18; le traité est du 1er juillet, et le 16, le régent et le conseil de France en sont encore à prier Winchester de venir et d'amener le roi au plus vite. V. tous ces actes dans Rymer.

[2] On lui donna en outre vingt mille livres, pour payement de gens d'armes. *Archives*, *Trésor des chartes*, J. 249, quittance du 8 juillet 1429.

[3] Turner.

riches évêques de Cantorbéry, d'York, de Londres, d'Ely, de Bath, constituaient le conseil; s'ils y laissaient siéger des laïques, c'était à la condition qu'ils ne diraient mot, et aux séances importantes on ne les appelait même pas. Le gouvernement anglais, comme on pouvait le prévoir dès l'avénement des Lancastre, était devenu tout épiscopal. Il y paraît aux actes de ce temps. En 1429, le chancelier ouvre le Parlement par une sortie terrible contre l'hérésie ; le conseil dresse des articles contre les nobles qu'il accuse de brigandage, contre les armées de serviteurs dont ils s'entouraient, etc.[1].

Pour porter au plus haut point la puissance du cardinal, il fallait que Bedford fût aussi bas en France que l'était Glocester en Angleterre, qu'il en fût réduit à appeler Winchester, et que celui-ci, à la tête d'une armée, vînt faire sacrer Henri VI. Cette armée, Winchester l'avait toute prête; chargé par le pape d'une croisade contre les hussites de Bohême, il avait sous ce prétexte engagé quelques milliers d'hommes. Le pape lui avait donné l'argent des indulgences pour les mener en Bohême; le conseil d'Angleterre lui donna encore plus d'argent pour les retenir en France[2]. Le cardinal, au grand étonnement des croisés, se trouva les avoir vendus; il en fut deux fois payé, payé pour une armée qui lui servait à se faire roi.

Avec cette armée, Winchester devait s'assurer de Paris, y mener le petit Henri, l'y sacrer. Mais ce sacre n'assurait la puissance du cardinal qu'autant qu'il réussirait à décrier le sacre de Charles VII, à déshonorer ses victoires, à le perdre dans l'esprit du peuple. Contre Charles VII en France, contre Glocester en Angleterre, il employa, comme on verra, un même moyen, fort efficace alors : un procès de sorcellerie.

Ce fut seulement le 25 juillet, lorsque depuis neuf jours

[1] *App.*, 36. — [2] Rymer.

Charles VII était bien et dûment sacré, que le cardinal entra avec son armée à Paris. Bedford ne perdit pas un moment; il partit avec ces troupes pour observer Charles VII[1]. Deux fois ils furent en présence, et il y eut quelques escarmouches. Bedford craignait pour la Normandie; il la couvrit, et pendant ce temps, le roi marcha sur Paris [août].

Ce n'était pas l'avis de la Pucelle; ses voix lui disaient de ne pas aller plus avant que Saint-Denis. La ville des sépultures royales était, comme celle du sacre, une ville sainte; au delà, elle pressentait quelque chose sur quoi elle n'avait plus d'action. Charles VII eût dû penser de même. Cette inspiration de sainteté guerrière, cette poésie de croisade qui avait ému les campagnes, n'y avait-il pas danger à la mettre en face de la ville raisonneuse et prosaïque, du peuple moqueur, des scolastiques et des cabochiens?

L'entreprise était imprudente. Une telle ville ne s'emporte pas par un coup de main; on ne la prend que par les vivres; or les Anglais étaient maîtres de la Seine par en haut et par en bas. Ils étaient en force, et soutenus par bon nombre d'habitants qui s'étaient compromis pour eux. On faisait d'ailleurs courir le bruit que les Armagnacs venaient détruire, raser la ville.

Les Français emportèrent néanmoins un boulevard. La Pucelle descendit dans le premier fossé; elle franchit le dos d'âne qui séparait ce fossé du second. Là, elle s'aperçut que ce dernier, qui ceignait les murs, était rempli

[1] Le défi de Bedfort « A Charles de Valois » est écrit dans la langue dévote et dans les formes hypocrites qui caractérisent généralement les actes de la maison de Lancastre : « Ayez pitié et compassion du povre peuple chrestien... Prenez au pays de Brie aucune place aux champs... Et lors, si vous voulez aucune chose offrir, regardant au bien de la paix, nous laisserons et ferons tout ce que bon prince catholique peut et doit faire. » Monstrelet.

d'eau. Sans s'inquiéter d'une grêle de traits qui tombaient autour d'elle, elle cria qu'on apportât des fascines, et cependant de sa lance elle sondait la profondeur de l'eau. Elle était là presque seule, en butte à tous les traits; il en vint un qui lui traversa la cuisse. Elle essaya de résister à la douleur et resta pour encourager les troupes à donner l'assaut: Enfin, perdant beaucoup de sang, elle se retira à l'abri dans le premier fossé; jusqu'à dix ou onze heures du soir on ne put la décider à revenir. Elle paraissait sentir que cet échec solennel sous les murs mêmes de Paris devait la perdre sans ressource.

Quinze cents hommes avaient été blessés dans cette attaque, qu'on l'accusait à tort d'avoir conseillée. Elle revint, maudite des siens comme des ennemis. Elle ne s'était pas fait scrupule de donner l'assaut le jour de la Nativité de Notre-Dame [8 septembre]; la pieuse ville de Paris en avait été fort scandalisée [1].

La cour de Charles VII l'était encore plus. Les libertins, les politiques, les dévots aveugles de la lettre, ennemis jurés de l'esprit, tous se déclarent bravement contre l'esprit, le jour où il semble faiblir. L'archevêque de Reims, chancelier de France, qui n'avait jamais été bien pour la Pucelle, obtint, contre son avis, que l'on négocierait. Il vint à Saint-Denis demander une trêve; peut-être espérait-il en secret gagner le duc de Bourgogne, alors à Paris.

Mal voulue, mal soutenue, la Pucelle fit pendant l'hiver les siéges de Saint-Pierre le Moustier et de la Charité. Au premier, presque abandonnée [2], elle donna pourtant l'as-

[1] Ici la violence du Bourgeois est amusante : « Estoient pleins de si grant maleur et de si malle créance, que, pour le dit d'une créature qui estoit en forme de femme avec eulx, qu'on nommoit la Pucelle (que c'estoit? Dieu le scet), le jour de la Nativité Notre-Dame firent conjuration... de celui jour pour assaillir Paris... » Journal.

[2] Lorsqu'on eut sonné la retraite, Daulon aperçut la Pucelle à l'écart avec les siens : « Et lui demanda ce qu'elle faisoit là ainsi seule, pour

saut et emporta la ville. Le siége de la Charité traina, languit et une terreur panique dispersa les assiégeants.

Cependant les Anglais avaient décidé le duc de Bourgogne à les aider sérieusement. Plus il les voyait faibles, plus il avait l'espoir de garder les places qu'il pourrait prendre en Picardie. Les Anglais, qui venaient de perdre Louviers, se mettaient à sa discrétion. Ce prince, le plus riche de la chrétienté, n'hésitait plus à mettre de l'argent et des hommes dans une guerre dont il espérait avoir le profit. Pour quelque argent il gagna le gouverneur de Soissons. Puis il assiégea Compiègne, dont le gouverneur était aussi un homme fort suspect. Mais les habitants étaient trop compromis dans la cause de Charles VII pour laisser livrer leur ville. La Pucelle vint s'y jeter. Le jour même, elle fit une sortie et faillit surprendre les assiégeants. Mais ils furent remis en un moment et poussèrent vivement les assiégés jusqu'au boulevard, jusqu'au pont. La Pucelle, restée en arrière pour couvrir la retraite, ne put rentrer à temps, soit que la foule obstruât le pont, soit qu'on eût déjà fermé la barrière. Son costume la désignait; elle fut bientôt entourée, saisie, tirée à bas de cheval. Celui qui l'avait prise, un archer picard, selon d'autres le bâtard de Vendôme, la vendit à Jean de Luxembourg. Tous, Anglais, Bourguignons, virent avec étonnement que cet objet de terreur, ce monstre, ce diable, n'était après tout qu'une fille de dix-huit ans.

Qu'il en dût advenir ainsi, elle le savait d'avance ; cette chose cruelle était infaillible, disons-le, nécessaire. Il fallait qu'elle souffrît. Si elle n'eût pas eu l'épreuve et la pu-

quoy elle ne se retyroit comme les autres; laquelle après ce qu'elle eust osté sa salade de dessus sa tête, lui respondit qu'elle n'estoit point seule, et que encore avoit-elle en sa compaignie cinquante mille de ses gens, et que d'illec ne se partiroit, jusque ad ce qu'elle eût prinse ladite ville. Il dict il qui parle que à celle heure, quelque chose qu'elle dict, n'avoit pas avec elle plus de quatre ou cinq hommes. » Déposition de Daulon.

rification suprême, il serait resté sur cette sainte figure des ombres douteuses parmi les rayons ; elle n'eût pas été dans la mémoire des hommes LA PUCELLE D'ORLÉANS.

Elle avait dit, en parlant de la délivrance d'Orléans et du sacre de Reims : « C'est pour cela que je suis née. » Ces deux choses accomplies, sa sainteté était en péril.

Guerre, sainteté, deux mots contradictoires ; il semble que la sainteté soit tout l'opposé de la guerre, qu'elle soit plutôt l'amour et la paix. Quel jeune courage se mêlera aux batailles sans partager l'ivresse sanguinaire de la lutte et de la victoire ?... Elle disait à son départ qu'elle ne voulait se servir de son épée pour tuer personne. Plus tard, elle parle avec plaisir de l'épée qu'elle portait à Compiègne, « excellente, dit-elle, pour frapper d'estoc et de taille[1]. » N'y a-t-il pas là l'indice d'un changement? la sainte devenait un capitaine. Le duc d'Alençon dit qu'elle avait une singulière aptitude pour l'arme moderne, l'arme meurtrière, celle de l'artillerie. Chef de soldats indisciplinables, sans cesse affligée, blessée de leurs désordres, elle devenait rude et colérique, au moins pour les réprimer. Elle était surtout impitoyable pour les femmes de mauvaise vie qu'ils traînaient après eux. Un jour, elle frappa de l'épée de sainte Catherine, du plat de l'épée seulement, une de ces malheureuses. Mais la virginale épée ne soutint pas le contact ; elle se brisa, et ne se laissa reforger jamais[2].

Peu de temps avant d'être prise, elle avait pris elle-même un partisan bourguignon, Franquet d'Arras, un brigand exécré dans tout le Nord. Le bailli royal le réclama pour le pendre. Elle le refusa d'abord, pensant l'échanger; puis, elle se décida à le livrer à la justice[3]. Il

[1] « Bonus ad dandum *de bonnes buffes et de bons torchons.* » *Process. mss.*, 27 februarii 1431.

[2] V. la déposition du duc d'Alençon, et Jean Chartier.

[3] « Elle fut consentante de le faire mourir... pour ce qu'il confessast estre meurtrier, larron et traistre. » Interrogatoire du 14 mars 1431.

méritait cent fois la corde; néanmoins d'avoir livré un prisonnier, consenti à la mort d'un homme, cela dut altérer, même aux yeux des siens, son caractère de sainteté.

Malheureuse condition d'une telle âme tombée dans les réalités de ce monde! elle devait chaque jour perdre quelque chose de soi. Ce n'est pas impunément qu'on devient tout à coup riche, noble, honoré, l'égal des seigneurs et des princes. Ce beau costume, ces lettres de noblesse, ces grâces du roi, tout cela aurait sans doute à la longue altéré sa simplicité héroïque. Elle avait obtenu pour son village l'exemption de la taille, et le roi avait donné à l'un de ses frères la prévôté de Vaucouleurs.

Mais le plus grand péril pour la sainte, c'était sa sainteté même, les respects du peuple, ses adorations. A Lagny, on la pria de ressusciter un enfant. Le comte d'Armagnac lui écrivit pour lui demander de décider lequel des papes il fallait suivre[1]. Si l'on s'en rapportait à sa réponse (peut-être falsifiée), elle aurait promis de décider à la fin de la guerre, se fiant à ses voix intérieures pour juger l'autorité elle-même.

Et pourtant ce n'était pas orgueil. Elle ne se donna jamais pour sainte; elle avoua souvent qu'elle ignorait l'avenir. On lui demanda la veille d'une bataille si le roi la gagnerait ; elle dit qu'elle n'en savait rien. A Bourges, des femmes la priant de toucher des croix et des chapelets, elle se mit à rire et dit à la dame Marguerite, chez qui elle logeait : « Touchez-les vous-même ; ils seront tout aussi bons[2]. »

C'était, nous l'avons dit, la singulière originalité de cette fille, le bon sens dans l'exaltation. Ce fut aussi, comme on verra, ce qui rendit ses juges implacables. Les scolastiques, les raisonneurs qui la haïssaient comme inspirée, furent d'autant plus cruels pour elle, qu'ils ne purent la

[1] *App.*, 37. — [2] Déposition de Marguerite la Touroulde.

mépriser comme folle et que souvent elle fit taire leurs raisonnements devant une raison plus haute.

Il n'était pas difficile de prévoir qu'elle périrait. Elle s'en doutait bien elle-même. Dès le commencement, elle avait dit : « Il me faut employer ; je ne durerai qu'un an, ou guère plus. » Plusieurs fois, s'adressant à son chapelain, frère Pasquerel, elle répéta : « S'il faut que je meure bientôt, dites de ma part au roi, notre seigneur, qu'il fonde des chapelles où l'on prie pour le salut de ceux qui seront morts pour la défense du royaume[1]. »

Ses parents lui ayant demandé, quand ils la revirent à Reims, si elle n'avait donc peur de rien : « Je ne crains rien, dit-elle, que la trahison[2]. »

Souvent, à l'approche du soir, quand elle était en campagne, s'il se trouvait là quelque église, surtout de moines mendiants, elle y entrait volontiers et se mêlait avec les petits enfants qu'on préparait à la communion. Si l'on en croit une ancienne chronique, le jour même qu'elle devait être prise, elle alla communier à l'église Saint-Jacques de Compiègne, elle s'appuya tristement contre un des piliers, et dit aux bonnes gens et aux enfants qui étaient là en grand nombre : « Mes bons amis et mes chers enfants, je vous le dis avec assurance, il y a un homme qui m'a vendue ; je suis trahie et bientôt je serai livrée à la mort. Priez Dieu pour moi, je vous supplie ; car je ne pourrai plus servir mon roi ni le noble royaume de France. »

Il est probable que la Pucelle fut marchandée, achetée, comme on venait d'acheter Soissons. Les Anglais en auraient donné tout l'or du monde, dans un moment si critique, lorsque leur jeune roi débarquait en France. Mais les Bourguignons voulaient l'avoir, et ils l'eurent ; c'était l'intérêt, non-seulement du duc, du parti bourguignon en

[1] Déposition de frère Jean Pasquerel.
[2] Déposition de Spinal.

général, mais directement celui de Jean de Ligny, qui s'empressa d'acheter la prisonnière.

Que la Pucelle fût tombée entre les mains d'un noble seigneur de la maison de Luxembourg, d'un vassal du chevaleresque duc de Bourgogne[1], du *bon* duc, comme on disait, c'était une grande épreuve pour la chevalerie du temps. Prisonnière de guerre, fille, si jeune fille, vierge surtout, parmi de loyaux chevaliers, qu'avait-elle à craindre[2]? On ne parlait que de chevalerie, de protection des dames et damoiselles affligées; le maréchal Boucicaut venait de fonder un ordre qui n'avait pas d'autre objet. D'autre part, le culte de la Vierge, toujours en progrès dans le moyen âge, étant devenu la religion dominante, la virginité semblait devoir être une sauvegarde inviolable.

Pour expliquer ce qui va suivre, il faut faire connaître le désaccord singulier qui existait alors entre les idées et les mœurs, il faut, quelque choquant que puisse être le contraste, placer en regard du trop sublime idéal, en face de l'Imitation, en face de la Pucelle, les basses réalités de l'époque; il faut (j'en demande pardon à la chaste fille qui fait le sujet de ce récit) descendre au fond de ce monde de convoitise et de concupiscence. Si nous ne le connaissions pas tel qu'il fut, nous ne pourrions comprendre comment les chevaliers livrèrent celle qui semblait la chevalerie vi-

[1] « Laquelle icelui duc alla voir au logis où elle estoit, et parla à elle aucunes paroles, dont je ne suis mie bien recors, jà soit ce que j'y estois présent. » Monstrelet. — *App.*, 38.

[2] Les fêtes de la Vierge vont toujours se multipliant : Annonciation, Présentation, Assomption, etc. Dans l'origine, sa fête principale est la *Purification;* au xvᵉ siècle, elle a si peu besoin d'être purifiée, que la Conception *immaculée* triomphe de toute opposition et devient presque un dogme. M. Didron a remarqué que la Vierge, d'abord vieille dans les peintures des catacombes, rajeudit peu à peu dans le moyen âge. V. son Iconographie chrétienne. Dès le xviiᵉ siècle, la Vierge perd beaucoup; on se moqua de l'ambassadeur du roi d'Espagne, qui, de la part du roi son maître, demandait à Louis XIV d'admettre la Conception *immaculée*.

vante, comment, sous ce règne de la Vierge, la Vierge apparut pour être méconnue si cruellement.

La religion de ce temps-là, c'est moins la Vierge que la femme; la chevalerie, c'est celle du petit Jehan de Saintré[1]; seulement le roman est plus chaste que l'histoire.

Les princes donnent l'exemple. Charles VII reçoit Agnès en présent de la mère de sa femme, de la vieille reine de Sicile; mère, femme, maîtresse, il les mène avec lui, tout le long de la Loire, en douce intelligence.

Les Anglais, plus sérieux, ne veulent d'amour que dans le mariage; Glocester épouse Jacqueline; parmi les dames de Jacqueline, il en remarque une, belle et spirituelle, il l'épouse aussi[2].

Mais la France, mais l'Angleterre, en cela comme en tout, le cèdent de beaucoup à la Flandre[3], au comte de Flandre, au grand-duc de Bourgogne. La légende expressive des Pays-Bas est celle de la fameuse comtesse qui mit au monde trois cent soixante-cinq enfants. Les princes du pays, sans aller jusque-là, semblent du moins essayer d'approcher. Un comte de Clèves a soixante-trois bâtards. Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, officie pontificale-

[1] V. le tome IV et Renaissance, Introduction.

[2] Selon quelques-uns, cette dame était déjà sa maîtresse; quoi qu'il en soit, le fait de la bigamie est incontestable.

[3] J'ai caractérisé déjà cette grasse et molle Flandre. J'ai dit comment, avec sa coutume féminine, elle a sans cesse passé d'un maître à l'autre, convolé de mari en mari. Les Flamands ont souvent fait comme la Flandre. Les divorces sont communs en ce pays (Quételet). Sous ce point de vue, l'histoire de Jacqueline est fort curieuse; la vaillante comtesse aux quatre maris, qui défendit ses domaines contre le duc de Bourgogne, ne se garda pas si bien elle-même. Elle finit par troquer la Hollande contre un dernier époux. Retirée avec lui dans un vieux donjon, elle s'amusait, dit-on, tout en tirant au perroquet, à jeter dans les fossés des cruches, bien vidées, par-dessus sa tête. On assure qu'une de ces cruches retirées des fossés portait une inscription de quatre vers, dont voici le sens : « Sachez que dame Jacqueline, ayant bu une seule fois dans cette cruche, la jeta par-dessus sa tête dans le fossé où elle disparut. » *App.*, 39.

ment avec ses trente-six bâtards et fils de bâtards qui le servent à l'autel.

Philippe-le-Bon n'eut que seize bâtards[1], mais il n'eut pas moins de vingt-sept femmes, trois légitimes et vingt-quatre maîtresses. Dans ces tristes années de 1429 et 1430, pendant cette tragédie de la Pucelle, il était tout entier à la joyeuse affaire de son troisième mariage. Cette fois, il épousait une infante de Portugal, Anglaise par sa mère, Philippa de Lancastre[2]. Aussi les Anglais eurent beau lui donner le commandement de Paris[3], ils ne purent le retenir ; il avait hâte de laisser ce pays de famine, de retourner en Flandre, d'y recevoir sa jeune épousée. Les actes, les cérémonies, les fêtes, célébrées, interrompues, reprises, remplirent des mois entiers. A Bruges surtout, il y eut des galas inouïs, de fabuleuses réjouissances, des prodigalités insensées, à ruiner tous les seigneurs ; et les bourgeois les éclipsaient. Les dix-sept nations qui avaient leurs comptoirs à Bruges, y étalèrent les richesses du monde. Les rues étaient tendues de beaux et doux tapis de Flandre. Pendant huit jours et huit nuits coulaient les vins à flots, les meilleurs ; un lion de pierre versait le vin du Rhin ; un cerf celui de Beaune ; une licorne, aux heures des repas, lançait l'eau de rose et le malvoisie[4].

Mais la splendeur de la fête flamande, c'étaient les Flamandes, les triomphantes beautés de Bruges, telles que Rubens les a peintes dans sa Madeleine de la Descente de

[1] Il reste je ne sais combien de lettres et d'actes de cet excellent prince, relativement aux nourritures de bâtards. pensions de mères et nourrices, etc.

[2] Le père était le brave bâtard Jean Ier qui venait de fonder en Portugal une nouvelle dynastie, comme le bâtard Transtamare en Castille. C'était le beau temps des bâtards. L'habile et hardi Dunois avait déclaré à douze ans qu'il n'était pas fils du riche et ridicule Canny, qu'il ne voulait pas de sa succession, qu'il s'appelait « le bâtard d'Orléans. »

[3] Les Anglais semblent y avoir été forcés : « Fut par les Parisiens requis au duc de Bourgogne qu'il lui plût à entreprendre le gouvernement de Paris. » Monstrelet. — [4] Ibidem.

croix. La Portugaise ne dut pas prendre plaisir à voir ses nouvelles sujettes. Déjà l'Espagnole Jeanne de Navarre s'était dépitée en les voyant, et elle avait dit malgré elle : « Je ne vois ici que des reines [1]. »

Le jour de son mariage (10 janvier 1430), Philippe-le-Bon institua l'ordre de la Toison d'or [2], « conquise par Jason, » et il prit la conjugale et rassurante devise : « Autre n'auray. »

La nouvelle épouse s'y fia-t-elle ? cela est douteux. Cette toison de Jason, ou de Gédéon [3] (comme l'Église se hâta de la baptiser), était, après tout, la toison d'*or*, elle rappelait ces flots dorés, ces ruisselantes chevelures d'or que Van Eyck, le grand peintre de Philippe-le-Bon [4], jette amoureusement sur les épaules de ses saintes. Tout le monde vit dans l'ordre nouveau le triomphe de la beauté blonde, de la beauté jeune, florissante du Nord, en dépit des sombres beautés du Midi. Il semblait que le prince flamand, consolant les Flamandes, leur adressait ce mot à double entente : « Autre n'auray. »

Sous ces formes chevaleresques, gauchement imitées des romans, l'histoire de la Flandre en ce temps n'en est pas moins comme une fougueuse kermesse, joyeuse et brutale. Sous prétexte de tournois, de pas d'armes, de banquets de la Table ronde, ce ne sont que galanteries, amours faciles et vulgaires, interminables bombances [5]. La vraie devise de

[1] V. t. III.

[2] L'allégorisme absurde du XVe siècle crut voir dans l'ordre de la Toison le triomphe des drapiers de Flandre. Il n'y avait pourtant pas moyen de s'y tromper. Le galant fondateur joignait à la toison un collier de pierres à feu, avec ce mot : « Antè ferit quam flamma micat. » On y chercha vingt sens; il n'y en a qu'un. La Jarretière d'Angleterre avec sa devise prude, la Rose de Savoie, ne sont pas plus obscures.

[3] « Plus tard encore, le prince vieillissant, on fit de Jason *Josué*. » Reiffenberg.

[4] Il fut valet de chambre, puis conseiller de Philippe-le-Bon. Il faisait partie de l'ambassade qui alla chercher l'infante Isabelle en Portugal. V. la relation dans Gachard. — [5] *App.*, 40.

l'époque est celle que le sire de Ternant osa prendre aux joutes d'Arras : « Que j'aie de mes désirs assouvissance, et jamais d'autre bien ! »

Ce qui pouvait surprendre, c'est que parmi les fêtes folles, les magnificences ruineuses, les affaires du comte de Flandre semblaient n'en aller que mieux. Il avait beau donner, perdre, jeter, il lui en venait toujours davantage. Il allait grossissant et s'arrondissant de la ruine générale. Il n'y eut d'obstacle qu'en Hollande; mais il acquit sans grande peine les positions dominantes de la Somme et de la Meuse, Namur, Péronne. Les Anglais, outre Péronne, lui mirent entre les mains Bar-sur-Seine, Auxerre, Meaux, les avenues de Paris, enfin Paris même.

Bonheur sur bonheur; la fortune allait le chargeant et le surchargeant. Il n'avait pas le temps de respirer. Elle fit tomber au pouvoir d'un de ses vassaux la Pucelle, ce précieux gage que les Anglais auraient acheté à tout prix. Et au même moment, sa situation se compliquant d'un nouveau bonheur, la succession du Brabant s'ouvrit, mais il ne pouvait la recueillir, s'il ne s'assurait de l'amitié des Anglais.

Le duc de Brabant parlait de se remarier, de se faire des héritiers. Il mourut à point pour le duc de Bourgogne [1]. Celui-ci avait à peu près tout ce qui entoure le Brabant, je veux dire la Flandre, le Hainaut, la Hollande, Namur et le Luxembourg. Il lui manquait la province centrale, la riche Louvain, la dominante Bruxelles. La tentation était forte. Aussi ne fit-il aucune attention aux droits de sa tante [2], de laquelle pourtant il tenait les siens; il immola même les

[1] Mort le 4 août, selon l'Art de vérifier les dates, le 8 selon Meyer. Il négociait avec René d'Anjou, héritier de Lorraine, pour épouser sa fille.

[2] Marguerite de Bourgogne, comtesse de Hainaut, fille de Philippe-le-Hardi et de Marguerite de Flandre, par laquelle l'héritage féminin de Brabant était venu dans la maison de Bourgogne.

droits de ses pupilles, son propre honneur, sa probité de tuteur[1]. Il mit la main sur le Brabant. Pour le garder, pour terminer les affaires de Hollande et de Luxembourg, pour repousser les Liégeois qui venaient assiéger Namur, il fallait rester bien avec les Anglais, c'est-à-dire livrer la Pucelle.

Philippe-le-*Bon* était un bon homme, selon les idées vulgaires, tendre de cœur, surtout aux femmes, bon fils, bon père, pleurant volontiers. Il pleura les morts d'Azincourt; mais sa ligue avec les Anglais fit plus de morts qu'Azincourt. Il versa des torrents de larmes sur la mort de son père, puis, pour le venger, des torrents de sang. Sensibilité, sensualité, ces deux choses vont souvent ensemble. Mais la sensualité, la concupiscence, n'en sont pas moins cruelles dans l'occasion. Que l'objet désiré recule, que la concupiscence le voie fuir et se dérober à ses prises, alors elle tourne à la furie aveugle... Malheur à ce qui fait obstacle!... L'école de Rubens, dans ses bacchanales païennes, mêle volontiers des tigres aux satyres : « Lust hard by hate[2]. »

Celui qui tenait la Pucelle entre ses mains, Jean de Ligny, vassal du duc de Bourgogne, se trouvait justement dans la même situation que son suzerain. Il était comme lui, dans un moment de cupidité, d'extrême tentation. Il appartenait à la glorieuse maison de Luxembourg; l'honneur d'être parent de l'empereur Henri VII et du roi Jean de Bohême valait bien qu'on le ménageât; mais Jean de Ligny était pauvre; il était cadet de cadet[3]. Il avait eu l'industrie de se faire nommer seul héritier par sa tante, la riche dame de

[1] La mère de Charles et Jean de Bourgogne (fils du comte de Nevers, tué à Azincourt) s'était remariée à Philippe-le-Bon en 1454, et il partageait avec elle la garde noble de ses deux beaux-fils. *App.*, 41.
[2] Milton.
[3] Il était le troisième fils de Jean, seigneur de Beaurevoir, qui, lui-même, était fils puîné de Guy, comte de Ligny.

Ligny et de Saint-Pol[1]. Cette donation, fort attaquable, allait lui être disputée par son frère aîné. Dans cette attente, Jean était le docile et tremblant serviteur du duc de Bourgogne, des Anglais, de tout le monde. Les Anglais le pressaient de leur livrer la prisonnière, et ils auraient fort bien pu la prendre dans la tour de Beaulieu en Picardie, où ils l'avaient déposée. D'autre part, s'il la laissait prendre, il se perdait auprès du duc de Bourgogne, son suzerain, son juge dans l'affaire de la succession, et qui par conséquent pouvait le ruiner d'un seul mot. Provisoirement il l'envoya à son château de Beaurevoir, près Cambrai, sur terre d'Empire.

Les Anglais, exaspérés de haine et d'humiliation, pressaient, menaçaient. Leur rage était telle contre la Pucelle, que, pour en avoir dit du bien, une femme fut brûlée vive[2]. Si la pucelle n'était elle-même jugée et brûlée comme sorcière, si ses victoires n'étaient rapportées au démon, elles restaient des miracles dans l'opinion du peuple, des œuvres de Dieu; alors Dieu était contre les Anglais, ils avaient été bien et loyalement battus; donc leur cause était celle du Diable; dans les idées du temps, il n'y avait pas de milieu. Cette conclusion, intolérable pour l'orgueil anglais, l'était bien plus encore pour un gouvernement d'évêques, comme celui de l'Angleterre, pour le cardinal qui dirigeait tout.

Winchester avait pris les choses en main dans un état presque désespéré. Glocester étant annulé en Angleterre, Bedford en France, il se trouvait seul. Il avait cru tout entraîner en amenant le jeune roi à Calais (23 avril), et les Anglais ne bougeaient pas. Il avait essayé de les piquer d'honneur en lançant une ordonnance : « contre ceux qui ont peur des enchantements de la Pucelle[3]. » Cela n'eut

[1] La mort de la tante était imminente; elle eut lieu en 1431.
[2] « Elle disoit... que dame Jehane... estoit bonne. » Journal du Bourgeois.
[3] *App.*, 42.

aucun effet. Le roi restait à Calais, comme un vaisseau échoué. Winchester devenait éminemment ridicule. Après avoir réduit la croisade de Terre sainte[1] à celle de Bohême, il s'en était tenu à la croisade de Paris. Le belliqueux prélat, qui s'était fait fort d'officier en vainqueur à Notre-Dame et d'y sacrer son pupille, trouvait tous les chemins fermés ; de Compiègne, l'ennemi lui barrait la route de Picardie, de Louviers celle de Normandie. Cependant la guerre traînait, l'argent s'écoulait[2], la croisade se perdait en fumée. Le Diable apparemment s'en mêlait ; le cardinal ne pouvait se tirer d'affaire qu'en faisant le procès au Malin, en brûlant cette diabolique Pucelle.

Il fallait l'avoir, la tirer des mains des Bourguignons. Elle avait été prise le 23 mai ; le 26, un message part de Rouen, au nom du vicaire de l'inquisition, pour sommer le duc de Bourgogne et Jean de Ligny de livrer cette femme suspecte de sorcellerie. L'inquisition n'avait pas grande force en France ; son vicaire était un pauvre moine, fort peureux, un dominicain, et sans doute, comme les autres Mendiants, favorable à la Pucelle. Mais il était à Rouen sous la terreur du tout-puissant cardinal, qui lui tenait l'épée dans les reins. Le cardinal venait de nommer capitaine de Rouen un homme d'exécution, un homme à lui, lord Warwick, gouverneur d'Henri[3]. Warwick avait deux charges fort diverses à coup sûr, mais toutes deux de haute confiance, la garde du roi et celle de l'ennemie du roi ; l'éducation de l'un, la surveillance du procès de l'autre.

La lettre du moine était une pièce de peu de poids, on fit écrire en même temps l'Université. Il semblait difficile

[1] Projetée par Henri V. Voyez le tome précédent.

[2] Quoique le cardinal se fit donner beaucoup d'argent, il y mettait aussi beaucoup du sien. Un chroniqueur assure que le couronnement se fit *à ses frais* ; il fit aussi sans doute les avances nécessaires au procès. App., 43.

[3] App., 44.

que les universitaires aidassent de bon cœur un procès d'inquisition papale, au moment où ils allaient guerroyer à Bâle contre le pape pour l'épiscopat. Winchester lui-même, chef de l'épiscopat anglais, devait préférer un jugement d'évêques, ou, s'il pouvait, faire agir ensemble évêques et inquisiteurs. Or, il avait justement à sa suite et parmi ses gens, un évêque très-propre à la chose, un évêque Mendiant qui vivait à sa table, et qui assurément jugerait ou jurerait tant qu'on en aurait besoin.

Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, n'était pas un homme sans mérite. Né à Reims [1], tout près du pays de Gerson, c'était un docteur fort influent de l'Université, un ami de Clémengis, qui nous assure qu'il était « bon et bienfaisant [2]. » Cette bonté ne l'empêcha pas d'être un des plus violents dans le violent parti cabochien. Comme tel, il fut chassé de Paris en 1413. Il y rentra avec le duc de Bourgogne, devint évêque de Beauvais, et sous la domination anglaise, il fut élu par l'Université conservateur de ses priviléges. Mais l'invasion de la France du nord par Charles VII, en 1429, devint funeste à Cauchon ; il voulut retenir Beauvais dans le parti anglais, et fut chassé par les habitants. Il ne s'amusa pas à Paris, près du triste Bedford, qui ne pouvait payer le zèle ; il alla où étaient la richesse et la puissance, en Angleterre, près du cardinal Winchester. Il se fit Anglais, il parla anglais. Winchester sentit tout le parti qu'il pouvait tirer d'un tel homme ; il se l'attacha en faisant pour lui autant et plus qu'il n'avait pu jamais espérer. L'archevêque de Rouen venait d'être transféré ailleurs ; il le recommanda au pape pour ce grand siége. Mais ni le pape ni le chapitre ne voulait de Cauchon ;

[1] Le bourguignon Chastellain l'appelle : « Très-noble et solempnel clerc. » — Nous avons parlé au tome précédent de son extrême dureté pour les gens d'église du parti contraire. *App.*, 45.

[2] V. aussi la lettre que Clémengis lui adresse, avec ce titre : « Contractus amicitiæ mutuæ. »

Rouen, alors en guerre avec l'Université de Paris, ne pouvait prendre pour archevêque un homme de cette Université. Tout fut suspendu ; Cauchon, en présence de cette magnifique proie, resta bouche béante, espérant toujours que l'invincible cardinal écarterait les obstacles, plein de dévotion en lui et n'ayant plus d'autre dieu.

Il se trouvait fort à point que la Pucelle avait été prise sur la limite du diocèse de Cauchon, non pas, il est vrai, dans le diocèse même, mais on espéra faire croire qu'il en était ainsi. Cauchon écrivit donc, comme juge ordinaire, au roi d'Angleterre, pour réclamer ce procès ; et, le 12 juin, une lettre royale fit savoir à l'Université que l'évêque et l'inquisiteur jugeraient ensemble et concurremment. Les procédures de l'inquisition n'étaient pas les mêmes que celles des tribunaux ordinaires de l'Église. Il n'y eut pourtant aucune objection. Les deux justices voulant bien agir ainsi de connivence, une seule difficulté restait ; l'inculpée était toujours entre les mains des Bourguignons.

L'Université se mit en avant ; elle écrivit de nouveau au duc de Bourgogne, à Jean de Ligny (14 juillet). Cauchon, dans son zèle, se faisant l'agent des Anglais, leur courrier, se chargea de porter lui-même la lettre [1], et la remit aux deux ducs. En même temps il leur fit une sommation comme évêque, à cette fin de lui remettre une prisonnière sur laquelle il avait juridiction. Dans cet acte étrange, il passe du rôle de juge à celui de négociateur, et fait des offres d'argent ; quoique cette femme ne puisse être considérée comme prisonnière de guerre, le roi d'Angleterre donnera deux ou trois cents livres de rente au bâtard de Vendôme, et à ceux qui la retiennent la somme de six mille livres. Puis, vers la fin de la lettre il pousse jusqu'à dix mille francs, mais il fait valoir cette offre : « Autant,

[1] Cauchon recevait des Anglais cent sols par jour.

dit-il, qu'on donnerait pour un roi ou prince, selon la coutume de France. »

Les Anglais ne s'en fiaient pas tellement aux démarches de l'Université et de Cauchon qu'ils n'employassent des moyens plus énergiques. Le jour même où Cauchon présenta sa sommation, ou le lendemain, le conseil d'Angleterre interdit aux marchands anglais les marchés des Pays-Bas (19 juillet), notamment celui d'Anvers, leur défendant d'y acheter les toiles et les autres objets pour lesquels ils échangeaient leur laine [1]. C'était frapper le duc de Bourgogne, comte de Flandre, par un endroit bien sensible, par les deux grandes industries flamandes, la toile et le drap ; les Anglais n'allaient plus acheter l'une et cessaient de fournir la matière à l'autre.

Tandis que les Anglais agissaient si vivement pour perdre la Pucelle, Charles VII agissait-il pour la sauver ? En rien, ce semble [2] ; il avait pourtant des prisonniers entre ses mains ; il pouvait la protéger, en menaçant de représailles. Récemment encore, il avait négocié par l'entremise de son chancelier, l'archevêque de Reims ; mais cet archevêque et les autres politiques n'avaient jamais été bien favorables à la Pucelle. Le parti d'Anjou-Lorraine, la vieille reine de Sicile qui l'avait si bien accueillie, ne pouvait agir pour elle en ce moment près du duc de Bourgogne. Le duc de Lorraine allait mourir [3], on se disputait d'avance sa succession, et Philippe-le-Bon soutenait un compétiteur de René d'Anjou, gendre et héritier du duc de Lorraine.

Ainsi, de toutes parts, ce monde d'intérêt et de convoitise

[1] *App.*, 46.

[2] Dans les lettres par lesquelles Charles VII accorde divers priviléges aux Orléanais immédiatement après le siége, pas un mot de la Pucelle; la délivrance de la ville est due « A la divine grâce, au secours des habitants et à l'aide des gens de guerre. » Ordonnances, XIII. — V. toutefois plus bas l'expédition de Xaintrailles. — *App.*, 47.

[3] Il mourut quelques mois après, le 25 janvier 1431.

se trouvait contraire à la Pucelle, ou tout au moins indifférent. Le bon Charles VII ne fit rien pour elle, le bon duc Philippe la livra. La maison d'Anjou voulait la Lorraine, le duc de Bourgogne voulait le Brabant ; il voulait surtout la continuation du commerce flamand avec l'Angleterre. Les petits aussi avaient leurs intérêts : Jean de Ligny attendait la succession de Saint-Pol, Cauchon l'archevêché de Rouen.

En vain la femme de Jean de Ligny se jeta à ses pieds, elle le supplia en vain de ne pas se déshonorer. Il n'était pas libre, il avait déjà reçu de l'argent anglais [1] ; il la livra, non, il est vrai, aux Anglais directement, mais au duc de Bourgogne. Cette famille de Ligny et de Saint-Pol, avec ses souvenirs de grandeur et ses ambitions effrénées, devait poursuivre la fortune jusqu'au bout, jusqu'à la Grève [2]. Celui qui livra la Pucelle semble avoir senti sa misère ; il fit peindre sur ses armes un chameau succombant sous le faix, avec la triste devise inconnue aux hommes de cœur : « Nul n'est tenu à l'impossible. »

Que faisait cependant la prisonnière ? Son corps était à Beaurevoir, son âme à Compiègne ; elle combattait d'âme et d'esprit pour le roi qui l'abandonnait. Elle sentait que sans elle cette fidèle ville de Compiègne allait périr et en même temps la cause du roi dans tout le Nord. Déjà elle avait essayé d'échapper de la tour de Beaulieu. A Beaurevoir, la tentation de fuir fut plus forte encore ; elle savait que les Anglais demandaient qu'on la leur livrât, elle avait horreur de tomber entre leurs mains. Elle consultait ses saintes, et n'en obtenait d'autre réponse, sinon qu'il fallait souffrir, « qu'elle ne serait point délivrée qu'elle n'eût

[1] La rançon fut payée avant le 20 octobre. *App.*, 48.

[2] V. tome VI, la mort du neveu de Jean de Ligny, le fameux connétable de Saint-Pol, qui crut un moment se faire un Etat entre les possessions des maisons de France et de Bourgogne, et fut décapité à Paris en 1475.

vu le roi des Anglais. » — « Mais, disait-elle en elle-même, Dieu laissera-t-il donc mourir ces pauvre gens de Compiègne [1] ? » Sous cette forme de vive compassion, la tentation vainquit. Les saintes eurent beau dire, pour la première fois elle ne les écouta point ; elle se lança de la tour et tomba au pied, presque morte. Relevée, soignée par les dames de Ligny, elle voulait mourir et fut deux jours sans manger.

Livrée au duc de Bourgogne, elle fut menée à Arras, puis au donjon de Crotoy qui depuis a disparu sous les sables. De là elle voyait la mer, et parfois distinguait les dunes anglaises, la terre ennemie, où elle avait espéré porter la guerre et délivrer le duc d'Orléans[2]. Chaque jour un prêtre prisonnier disait la messe dans la tour. Jeanne priait ardemment, elle demandait et elle obtenait. Pour être prisonnière, elle n'agissait pas moins ; tant qu'elle était vivante, sa prière perçait les murs et dissipait l'ennemi.

Au jour même qu'elle avait prédit d'après une révélation de l'archange, au 1er novembre, Compiègne fut délivrée. Le duc de Bourgogne s'était avancé jusqu'à Noyon, comme pour recevoir l'outrage de plus près et en personne. Il fut défait encore peu à près à Germiny (20 novembre). A Péronne, Xaintrailles lui offrit la bataille, et il n'osa l'accepter.

Ces humiliations confirmèrent sans doute le duc dans l'alliance des Anglais et le décidèrent à leur livrer la Pucelle. Mais la seule menace d'interrompre le commerce y eût bien suffi. Le comte de Flandre, tout chevalier qu'il se croyait et restaurateur de la chevalerie, était au fond le serviteur des artisans et des marchands. Les villes qui fabriquaient le drap, les campagnes qui filaient le lin, n'au-

[1] « Comme Dieu layra mourir ces bonnes gens de Compieigne, qui ont esté et sont si loyaux à leur seigneur? » Interrogatoire du 14 mars 1431.

[2] Interrogatoire du 12 mars 1431.

raient pas souffert longtemps l'interruption du commerce et le chômage ; une révolte eût éclaté.

Au moment où les Anglais eurent enfin la Pucelle et purent commencer le procès, leurs affaires étaient bien malades. Loin de reprendre Louviers, ils avaient perdu Châteaugaillard ; La Hire qui le prit par escalade, y trouva Barbazan prisonnier, et déchaîna ce redouté capitaine. Les villes tournaient d'elles-mêmes au parti de Charles VII ; les bourgeois chassaient les Anglais. Ceux de Melun, si près de Paris, mirent leur garnison à la porte.

Pour enrayer, s'il se pouvait, dans cette descente si rapide des affaires anglaises, il ne fallait pas moins qu'une grande et puissante machine. Winchester en avait une à faire jouer, le procès et le sacre. Ces deux choses devaient agir d'ensemble, ou plutôt c'était même chose ; déshonorer Charles VII, prouver qu'il avait été mené au sacre par une sorcière, c'était sanctifier d'autant le sacre d'Henri VI ; si l'un était reconnu pour l'oint du Diable, l'autre devenait l'oint de Dieu.

Henri entra à Paris le 2 décembre[1]. Dès le 21 novembre, on avait fait écrire l'Université à Cauchon pour l'accuser de lenteur et prier le roi de commencer le procès. Cauchon n'avait nulle hâte, il lui semblait dur apparemment de commencer la besogne, quand le salaire était encore incertain. Ce ne fut qu'un mois après, qu'il se fit donner par le chapitre de Rouen l'autorisation de procéder en ce diocèse[2]. A l'instant (3 janvier 1431), Winchester rendit une ordonnance où il faisait dire au roi « qu'ayant été de ce requis par l'évêque de Beauvais, exhorté par sa chère fille de l'Université de Paris, il commandait aux gardiens de

[1] La route de Picardie étant trop dangereuse, on le fit passer par Rouen. *App.*, 49.

[2] Le chapitre ne s'y décida qu'après une délibération solennelle. *App.*, 50.

conduire l'inculpée à l'évêque [1]. » Il était dit *conduire*, on ne remettait pas la prisonnière au juge ecclésiastique, on la prêtait seulement, « sauf à la reprendre si elle n'était convaincue. » Les Anglais ne risquaient rien, elle ne pouvait échapper à la mort; si le feu manquait, il restait le fer.

Le 9 janvier 1431, Cauchon ouvrit la procédure à Rouen. Il fit siéger près de lui le vicaire de l'inquisition, et débuta par tenir une sorte de consultation avec huit docteurs licenciés ou maîtres ès-arts de Rouen. Il leur montra les informations qu'il avait recueillies sur la Pucelle. Ces informations prises d'avance par les soins des ennemis de l'accusée, ne parurent pas suffisantes aux légistes rouennais; elles l'étaient si peu en effet que le procès, d'abord défini d'après ces mauvaises données, *procès de magie*, devint un *procès d'hérésie*.

Cauchon, pour se concilier ces Normands récalcitrants, pour les rendre moins superstitieux sur la forme des procédures, nomma l'un d'eux, Jean de la Fontaine, conseiller examinateur. Mais il réserva le rôle le plus actif, celui de promoteur du procès, à un certain Estivet, un de ses chanoines de Beauvais, qui l'avait suivi. Il trouva moyen de perdre un mois dans ces préparatifs [2]; mais enfin le jeune roi ayant été ramené à Londres (9 février), Winchester, tranquille de ce côté, revint vivement au procès; il ne se fia à personne pour en surveiller la conduite, il crut avec raison que l'œil du maître vaut mieux, et s'établit à Rouen pour voir instrumenter Cauchon.

[1] Notices des mss.

[2] Le 13 janvier, Cauchon assemble quelques abbés, docteurs et licenciés, et leur dit qu'on peut extraire des informations déja prises quelques articles sur lesquels on interrogera l'accusée. Dix jours sont employés à faire ce petit extrait; il est approuvé le 23, et Cauchon charge le normand Jean de la Fontaine, licencié en droit canonique, de faire cet interrogatoire préliminaire, sorte d'instruction préparatoire, d'enquête sur vie et mœurs par laquelle commençaient les procès ecclésiastiques. Notices des mss.

La première chose était de s'assurer du moine qui représentait l'inquisition. Cauchon, ayant assemblé ses assesseurs, prêtres normands et docteurs de Paris, dans la maison d'un chanoine, manda le dominicain et le somma de s'adjoindre à lui. Le moinillon répondit timidement que « si ses pouvoirs étaient jugés suffisants, il ferait ce qu'il devait faire. » L'évêque ne manqua pas de déclarer les pouvoirs bien suffisants. Alors, le moine objecta encore « qu'il voudrait bien s'abstenir, tant pour le scrupule de la conscience que pour la sûreté du procès ; » que l'évêque devrait plutôt lui substituer quelqu'un jusqu'à ce qu'il fût bien sûr que ses pouvoirs suffisaient.

Il eut beau dire, il ne put échapper, il jugea bon gré, mal gré. Ce qui sans doute, après la peur, aida à le retenir, c'est que Winchester lui fit allouer vingt sols d'or pour ses peines [1]. Le moine mendiant n'avait peut-être vu jamais tant d'or dans sa vie.

Le 21 février, la Pucelle fut amenée devant ses juges. L'évêque de Beauvais l'admonesta avec « douceur et charité, » la priant de dire la vérité sur ce qu'on lui demanderait, pour abréger son procès et décharger sa conscience, sans chercher de subterfuges. — Réponse : « Je ne sais sur quoi vous me voulez interroger, vous pourriez bien me demander telles choses que je ne vous dirais point. » — Elle consentait à jurer de dire vrai sur tout ce qui ne touchait point ses visions. « Mais pour ce dernier point, dit-elle, vous me couperiez plutôt la tête. » Néanmoins, on l'amena à jurer de répondre « sur ce qui toucherait la foi. »

Nouvelles instances le jour suivant, 22 février, et encore le 24. Elle résistait toujours : « C'est le mot des petits enfants, qu'*on pend souvent les gens pour avoir dit la vérité.* » Elle finit, de guerre lasse, par consentir à jurer « de dire

[1] *App.*, 51.

ce qu'elle sauroit *sur son procès*, mais non tout ce qu'elle sauroit [1]. »

Interrogée sur son âge, ses nom et surnom, elle dit qu'elle avait environ dix-neuf ans. « Au lieu où je suis née, on m'appelait Jehannette et en France Jehanne... » Mais quant au surnom (la Pucelle), il semble que, par un caprice de modestie féminine, elle eût peine à le dire; elle éluda par un pudique mensonge : « Du surnom, je n'en sais rien. »

Elle se plaignait d'avoir les fers aux jambes. L'évêque lui dit que, puisqu'elle avait essayé plusieurs fois d'échapper, on avait dû lui mettre les fers. « Il est vrai, dit-elle, je l'ai fait; c'est chose licite à tout prisonnier. Si je pouvais m'échapper, on ne pourrait me reprendre d'avoir faussé ma foi, je n'ai rien promis. »

On lui ordonna de dire le *Pater* et l'*Ave*, peut-être dans l'idée superstitieuse que, si elle était vouée au Diable, elle ne pourrait dire ces prières : « Je les dirai volontiers si monseigneur de Beauvais veut m'ouïr en confession. » Adroite et touchante demande; offrant ainsi sa confiance à son juge, à son ennemi, elle en eût fait son père spirituel et le témoin de son innocence.

Cauchon refusa, mais je croirais aisément qu'il fut ému. Il leva la séance pour ce jour, et le lendemain, il n'interrogea pas lui-même; il en chargea un des assesseurs.

A la quatrième séance, elle était animée d'une vivacité singulière. Elle ne cacha point qu'elle avait entendu ses voix : « Elles m'ont éveillée, dit-elle, j'ai joint les mains, et je les ai priées de me donner conseil, elles m'ont dit : Demande à Notre-Seigneur. — Et qu'ont-elles dit encore? — Que je vous réponde hardiment. »

« ... Je ne puis tout dire, j'ai plutôt peur de dire chose

[1] Interrogatoire du 24 février 1431.

qui leur déplaise, que je n'ai de répondre à vous... Pour aujourd'hui, je vous prie de ne pas m'interroger. »

L'évêque insista, la voyant émue : « Mais Jehanne, on déplaît donc à Dieu en disant des choses vraies ? — Mes voix m'ont dit certaines choses, non pour vous, mais pour le roi. » Et elle ajouta vivement : « Ah ! s'il les savait, il en serait plus aise à dîner... Je voudrais qu'il les sût, et ne pas boire de vin d'ici à Pâques. »

Parmi ces naïvetés, elle disait des choses sublimes : « Je viens de par Dieu, je n'ai que faire ici, renvoyez-moi à Dieu, dont je suis venue... »

« Vous dites que vous êtes mon juge ; avisez bien à ce que vous ferez, car vraiment je suis envoyée de Dieu, vous vous mettez en grand danger. »

Ces paroles sans doute irritèrent les juges et ils lui adressèrent une insidieuse et perfide question, une question telle qu'on ne peut sans crime l'adresser à aucun homme vivant : « Jehanne, croyez-vous être en état de grâce ? »

Ils croyaient l'avoir liée d'un lacs insoluble. Dire Non, c'était s'avouer indigne d'avoir été l'instrument de Dieu. Mais d'autre part, comment dire Oui ? Qui de nous, fragiles, est sûr ici-bas d'être vraiment dans la grâce de Dieu ? Nul, sinon l'orgueilleux, le présomptueux, celui justement qui de tous en est le plus loin.

Elle trancha le nœud avec une simplicité héroïque et chrétienne :

« Si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre; si j'y suis, Dieu veuille m'y tenir [1]. »

Les Pharisiens restèrent stupéfaits [2].

Mais avec tout son héroïsme, c'était une femme pourtant... Après cette parole sublime, elle retomba, elle s'at-

[1] Interrogatoire du 24 février.
[2] *App.*, 52.

tendrit, doutant de son état, comme il est naturel à une âme chrétienne, s'interrogeant et tâchant de se rassurer : « Ah ! si je savais ne pas être en la grâce de Dieu, je serais la plus dolente du monde... Mais si j'étais en péché, la voix ne viendrait pas sans doute... Je voudrais que chacun pût l'entendre comme moi-même... »

Ces paroles rendaient prise aux juges. Après une longue pause, ils revinrent à la charge avec un redoublement de haine, et lui firent coup sur coup les questions qui pouvaient la perdre. Les voix ne lui avaient-elles pas dit de *haïr* les Bourguignons ?... N'allait-elle pas, dans son enfance, à l'arbre *des fées?* etc... Ils auraient déjà voulu la brûler comme sorcière.

A la cinquième séance, on l'attaqua par un côté délicat, dangereux, celui des apparitions. L'évêque, devenu tout à coup compatissant, mielleux, lui fit faire cette question : « Jehanne, comment vous êtes-vous portée depuis samedi ? — Vous le voyez, dit la pauvre prisonnière chargée de fers, le mieux que j'ai pu. »

« Jehanne, jeûnez-vous tous les jours de ce carême ? — Cela est-il du procès ? — Oui, vraiment. — Eh ! bien, oui, j'ai toujours jeûné. »

On la pressa alors sur les visions, sur un signe qui aurait apparu au dauphin, sur sainte Catherine et saint Michel. Entre autres questions hostiles et inconvenantes, on lui demanda si, lorsqu'il lui apparaissait, saint Michel *était nu?...* A cette vilaine question, elle répliqua, sans comprendre, avec une pureté céleste : « Pensez-vous donc que Notre-Seigneur n'ait pas de quoi le vêtir [1] ? »

Le 3 mars, autres questions bizarres, pour lui faire avouer quelque diablerie, quelque mauvaise accointance avec le Diable. « Ce saint Michel, ces saintes, ont-ils un corps, des membres ? Ces figures sont-elles bien des anges ?

[1] Interrogatoire du 27 février.

— Oui, je le crois aussi ferme que je crois en Dieu. » Cette réponse fut soigneusement notée.

Ils passent de là à l'habit d'homme, à l'étendard : « Les gens d'armes ne se faisaient-ils pas des étendards à la ressemblance du vôtre? ne les renouvelaient-ils pas? — Oui, quand la lance en était rompue. — N'avez-vous pas dit que ces étendards leur porteraient bonheur? — Non, je disais seulement : Entrez hardiment parmi les Anglais, et j'y entrais moi-même. »

« Mais pourquoi cet étendard fut-il porté en l'église de Reims, au sacre, plutôt que ceux des autres capitaines?... — Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur[1]. »

« Quelle était la pensée des gens qui vous baisaient les pieds, les mains et les vêtements? — Les pauvres gens venaient volontiers à moi, parce que je ne leur faisais point de déplaisir; je les soutenais et défendais, selon mon pouvoir[2]. »

Il n'y avait pas de cœur d'homme qui ne fût touché de telles réponses. Cauchon crut prudent de procéder désormais avec quelques hommes sûrs et à petit bruit. Depuis le commencement du procès, on trouve que le nombre des assesseurs varie à chaque séance[3]; quelques-uns s'en vont, d'autres viennent. Le lieu des interrogatoires varie de même; l'accusée, interrogée d'abord dans la salle du château de Rouen, l'est maintenant dans la prison. Cauchon, « pour ne pas fatiguer les autres, » y menait seulement deux assesseurs et deux témoins (du 10 au 17 mars). Ce qui peut-être l'enhardit à procéder ainsi à huis clos, c'est que désormais il était sûr de l'appui de l'inquisition; le

[1] Interrogatoire des 3 et 17 mars.

[2] Ibidem, 3 mars.

[3] « Au premier interrogatoire, trente-neuf assesseurs; au second interrogatoire du 22 février, quarante-sept; le 24, quarante; le 27, cinquante-trois; le 3 mars, trente-huit; etc. » Notices des mss.

vicaire avait enfin reçu de l'inquisiteur général de France l'autorisation de juger avec l'évêque (12 mars).

Dans ces nouveaux interrogatoires, on insiste seulement sur quelques points indiqués d'avance par Cauchon.

Les voix lui ont-elles commandé cette sortie de Compiègne où elle fut prise? — Elle ne répond pas directement: « Les saintes m'avaient bien dit que je serais prise avant la Saint-Jean, qu'il fallait qu'il fût ainsi fait, que je ne devais pas m'étonner, mais prendre tout en gré, et que Dieu m'aiderait... » « Puisqu'il a plu ainsi à Dieu, c'est pour le mieux que j'ai été prise. »

« Croyez-vous avoir bien fait de partir sans la permission de vos père et mère? Ne doit-on pas honorer père et mère? — Ils m'ont pardonné. — Pensiez-vous donc ne point pécher, en agissant ainsi? — Dieu le commandait; quand j'aurais eu cent pères et cent mères, je serais partie [1]. »

« Les voix ne vous ont-elles pas appelée fille de Dieu, fille de l'Église, la fille au grand cœur? — Avant que le siége d'Orléans ait été levé, et depuis, les voix m'ont appelée, et m'appellent tous les jours : « Jehanne la Pucelle, fille de Dieu. »

« Était-il bien d'avoir attaqué Paris le jour de la Nativité de Notre-Dame? — C'est bien fait de garder les fêtes de Notre-Dame; ce serait bien, en conscience, de les garder tous les jours. »

« Pourquoi avez-vous sauté de la tour de Beaurevoir? (ils auraient voulu lui faire dire qu'elle avait voulu se tuer). — J'entendais dire que les pauvres gens de Compiègne seraient tués tous, jusqu'aux enfants de sept ans, et je savais d'ailleurs que j'étais vendue aux Anglais; j'aurais mieux aimé mourir que d'être entre les mains des Anglais [2]. »

[1] Procès, 12 mars.
[2] Ibidem, 14 mars. Elle répond le lendemain à une question analogue

« Sainte Catherine et sainte Marguerite haïssent-elles les Anglais? — Elles aiment ce que Notre-Seigneur aime, et haïssent ce qu'il hait. — Dieu hait-il les Anglais? — De l'amour ou haine que Dieu a pour les Anglais et ce qu'il fait de leurs âmes, je n'en sais rien; mais je sais bien qu'ils seront mis hors de France, sauf ceux qui y périront[1]. »

« N'est-ce pas un péché mortel de prendre un homme à rançon et ensuite de le faire mourir? — Je ne l'ai point fait. — Franquet d'Arras n'a-t-il pas été mis à mort? — J'y ai consenti, n'ayant pu l'échanger pour un de mes hommes; il a confessé être un brigand et un traître. Son procès a duré quinze jours au bailliage de Senlis. — N'avez-vous pas donné de l'argent à celui qui a pris Franquet? — Je ne suis pas trésorier de France, pour donner argent[2]. »

« Croyez-vous que votre roi a bien fait de tuer ou faire tuer monseigneur de Bourgogne? — Ce fut grand dommage pour le royaume de France. Mais quelque chose qu'il y eût entre eux, Dieu m'a envoyée au secours du roi de France[3]. »

« Jehanne, savez-vous par révélation si vous échapperez? — Cela ne touche point votre procès. Voulez-vous que je parle contre moi? — Les voix ne vous en ont rien dit? — Ce n'est point de votre procès; je m'en rapporte à Notre-Seigneur qui en fera son plaisir... » Et après un silence : « Par ma foi, je ne sais ni l'heure, ni le jour. Le plaisir de Dieu soit fait! — Vos voix ne vous en ont donc rien dit en général? — Eh! bien, oui, elles m'ont dit que je serais délivrée, que je sois gaie et hardie[4]... »

Un autre jour elle ajouta : « Les saintes me disent que je

qu'elle fairait encore, si Dieu le permettait : « Faceret ipsa *une entreprinse*, allegans proverbium gallicum : *Ayde-toi, Dieu te aydera.* » *Procès mss.*, 15 *mars.*

[1] Interrogatoire du 17 mars.
[2] Ibidem, 14 mars.
[3] Ibidem, 17 mars.
[4] Ibidem, 3 et 14 mars.

serai délivrée à grande victoire ; et elles me disent encore : Prends tout en gré ; ne te soucie de ton martyre ; tu en viendras enfin au royaume de Paradis[1]. — Et depuis qu'elles ont dit cela, vous vous tenez sûre d'être sauvée et de ne point aller en enfer ? — Oui, je crois aussi fermement ce qu'elles m'ont dit que si j'étais sauvée déjà. — Cette réponse est de bien grand poids. — Oui, c'est pour moi un grand trésor. — Ainsi, vous croyez que vous ne pouvez plus faire de péché mortel ? — Je n'en sais rien ; je m'en rapporte de tout à Notre-Seigneur. »

Les juges avaient enfin touché le vrai terrain de l'accusation, ils avaient trouvé là une forte prise. De faire passer pour sorcière, pour suppôt du Diable cette chaste et sainte fille, il n'y avait pas apparence, il fallait y renoncer ; mais dans cette sainteté même, comme dans celle de tous les mystiques, il y avait un côté attaquable : la voix secrète égalée ou préférée aux enseignements de l'Église, aux prescriptions de l'autorité, l'inspiration, mais libre, la révélation, mais personnelle, la soumission à Dieu ; quel Dieu ? le Dieu intérieur.

On finit ces premiers interrogatoires par lui demander si elle voulait s'en remettre de tous ses dits et faits à la détermination de l'Église. A quoi elle répondit : « J'aime l'Église et je la voudrais soutenir de tout mon pouvoir. Quant aux bonnes œuvres que j'ai faites, je dois m'en rapporter au Roi du ciel, qui m'a envoyée[2]. »

La question étant répétée, elle ne donna pas d'autre réponse, ajoutant : « C'est tout un, de Notre-Seigneur et de l'Église. »

On lui dit alors qu'il fallait distinguer ; qu'il y avait l'Église *triomphante*, Dieu, les saints, les âmes sauvées, et l'Église *militante*, autrement dit, le pape, les cardinaux, le

[1] Interrogatoire du 14 mars.
[2] Ibidem, 17 mars.

clergé, les bons chrétiens, laquelle Église « bien assemblée » ne peut errer et est gouvernée du Saint-Esprit. — « Ne voulez-vous donc pas vous soumettre à l'Église *militante?* — Je suis venue au roi de France de par Dieu, de par la vierge Marie, les saints et l'Église *victorieuse* de là-haut; à cette Église, je me soumets, moi, mes œuvres, ce que j'ai fait ou à faire. — Et à l'Église *militante?* — Je ne répondrai maintenant rien autre chose. »

Si l'on en croyait un des assesseurs, elle aurait dit qu'en certains points, elle n'en croyait ni évêque, ni pape, ni personne ; que ce qu'elle avait, elle le tenait de Dieu[1].

La question du procès se trouva ainsi posée dans sa simplicité, dans sa grandeur, le vrai débat s'ouvrit : d'une part l'Église visible et l'autorité, de l'autre l'inspiration attestant l'Église invisible... Invisible pour les yeux vulgaires, mais la pieuse fille la voyait clairement, elle la contemplait sans cesse et l'entendait en elle-même, elle portait en son cœur ces saintes et ces anges... Là était l'Église pour elle, là Dieu rayonnait; partout ailleurs combien il était obscur!...

Tel étant le débat, il n'y avait pas de remède; l'accusée devait se perdre. Elle ne pouvait céder, elle ne pouvait, sans mentir, désavouer, nier, ce qu'elle voyait et entendait si distinctement. D'autre part, l'autorité restait-elle une autorité, si elle abdiquait sa juridiction, si elle ne punissait? L'Église militante est une Église armée, armée du glaive à deux tranchants, contre qui? apparemment contre les indociles.

Terrible était cette Église dans la personne des raisonneurs, des scolastiques, des ennemis de l'inspiration ; terrible et implacable, si elle était représentée par l'évêque de Beauvais. Mais au-dessus de l'évêque n'y avait-il donc pas d'autres juges? Le parti épiscopal et universitaire, qui

[1] « Non crederet nec prælato suo, nec papæ, nec cuicumque, quia hoc habebat a Deo. » Notices des mss.

prêchait la suprématie des conciles, pouvait-il, dans ce cas particulier, ne pas reconnaître comme juge suprême son concile de Bâle, qui allait ouvrir? D'autre part, l'inquisition papale, le dominicain qui en était le vicaire, ne contestait pas sans doute que la juridiction du pape ne fût supérieure à la sienne, qui en émanait.

Un légiste de Rouen, ce même Jean de la Fontaine, ami de Cauchon et hostile à la Pucelle, ne crut pas en conscience pouvoir laisser ignorer à une accusée sans conseil qu'il y avait des juges d'appel, et que, sans rien sacrifier sur le fond, elle pouvait y avoir recours. Deux moines crurent aussi que le droit suprême du pape devait être réservé. Quelque peu régulier qu'il fût que des assesseurs pussent visiter isolément et conseiller l'accusée, ces trois honnêtes gens, qui voyaient toutes les formes violées par Cauchon pour le triomphe de l'iniquité, n'hésitèrent pas à les violer eux-mêmes dans l'intérêt de la justice. Ils allèrent intrépidement à la prison, se firent ouvrir et lui conseillèrent l'appel. Elle appela le lendemain au pape et au concile. Cauchon furieux fit venir les gardes, et leur demanda qui avait visité la Pucelle. Le légiste et les deux moines furent en grand danger de mort[1]. Depuis ce jour ils disparaissent, et avec eux disparait du procès la dernière image du droit.

Cauchon avait espéré d'abord mettre de son côté l'autorité des gens de loi, si grande à Rouen ; mais il avait vu bien vite qu'il faudrait se passer d'eux. Lorsqu'il communiqua les premiers actes du procès à l'un de ces graves légistes, maître Jehan Lohier, celui-ci répondit net que le procès ne valait rien, que tout cela n'était pas en forme, que les assesseurs n'étaient pas libres, que l'on procédait à huis clos, que l'accusée, simple fille, n'était pas capable de répondre sur de si grandes choses et à de tels docteurs.

[1] L'inquisiteur déclara que si l'on inquiétait les deux moines, il ne prendrait plus aucune part au procès. (Notices des mss.)

Enfin, l'homme de la loi osa dire à l'homme d'église : « C'est un procès contre l'honneur du prince dont cette fille tient le parti ; il faudrait l'appeler lui aussi et lui donner un défenseur. » Cette gravité intrépide, qui rappelle celle de Papinien devant Caracalla, aurait coûté cher à Lohier. Mais le Papinien normand n'attendit pas, comme l'autre, la mort sur sa chaise curule ; il partit à l'instant pour Rome, où le pape s'empressa de s'attacher un tel homme et de le faire siéger dans les tribunaux du saint-siége ; il y mourut doyen de la Rote [1].

Cauchon devait, ce semble, être mieux soutenu des théologiens. Après les premiers interrogatoires, armé des réponses qu'elle avait données contre elle, il s'enferma avec ses intimes, et, s'aidant surtout de la plume d'un habile universitaire de Paris, il tira de ces réponses un petit nombre d'articles, sur lesquels on devait prendre l'avis des principaux docteurs et des corps ecclésiastiques. C'était l'usage détestable, mais enfin (quoi qu'on ait dit) l'usage ordinaire et régulier des procès d'inquisition. Ces propositions extraites des réponses de la Pucelle, et rédigées sous forme générale, avaient une fausse apparence d'impartialité. Dans la réalité, elles n'étaient qu'un travestissement de ses réponses, et ne pouvaient manquer d'être qualifiées par les docteurs consultés, selon l'intention hostile de l'inique rédacteur [2].

Quelle que fût la rédaction, quelque terreur qui pesât sur les docteurs consultés, leurs réponses furent loin d'être

[1] Voir la déposition infiniment curieuse et naïve de l'honnête greffier Guillaume Manchon. (Notices des mss.)

[2] Elles furent communiquées d'abord à quelques-uns des assesseurs, à ceux que Cauchon croyait les plus sûrs. Ceux-ci, toutefois, crurent devoir ajouter un correctif aux articles : « Elle se soumet à l'Église militante, en tant que cette Église ne lui impose rien de contraire à ses révélations faites et à faire. » Cauchon crut, non sans quelque raison, qu'une telle soumission conditionnelle n'était pas une soumission, et il prit sur lui de supprimer ce correctif.

unanimes contre l'accusée. Parmi ces docteurs, les vrais théologiens, les croyants sincères, ceux qui avaient conservé la foi ferme du moyen âge, ne pouvaient rejeter si aisément les apparitions, les visions. Il eût fallu douter aussi de toutes les merveilles de la vie des saints, discuter toutes les légendes. Le vénérable évêque d'Avranches, qu'on alla consulter, répondit que, d'après les doctrines de saint Thomas, il n'y avait rien d'impossible dans ce qu'affirmait cette fille, rien qu'on dût rejeter à la légère[1].

L'évêque de Lisieux, en avouant que les révélations de Jeanne pouvaient lui être dictées par le démon, ajouta humainement qu'elles pouvaient aussi êtres de *simples mensonges*, et que, si elle ne se soumettait à l'Église, elle devait être jugée schismatique et véhémentement *suspecte* dans la foi.

Plusieurs légistes répondirent en Normands, la trouvant coupable et très-coupable, *à moins qu'elle n'eût ordre de Dieu*. Un bachelier alla plus loin : tout en la condamnant, il demanda que, vu la fragilité de son sexe, *on lui fît répéter les douze propositions* (il soupçonnait avec raison qu'on ne les lui avait pas communiquées), et qu'ensuite on les adressât au pape. C'eût été un ajournement indéfini.

Les assesseurs, réunis dans la chapelle de l'archevêché, avaient décidé contre elle sur les propositions. Le chapitre de Rouen, consulté aussi, n'avait pas hâte de se décider, de donner cette victoire à l'homme qu'il détestait, qu'il tremblait d'avoir pour archevêque. Le chapitre eût voulu attendre la réponse de l'Université de Paris, dont on demandait l'avis. La réponse de Paris n'était pas douteuse ; le parti gallican, universitaire et scolastique, ne pouvait être favorable à la Pucelle ; un homme de ce parti[2], l'évêque de Coutances, avait dépassé tous les autres par la

[1] Notices des mss.
[2] Il écrivit à l'évêque, ne voulant pas apparemment reconnaître l'inquisiteur comme juge.

dureté et la bizarrerie de sa réponse. Il écrivit à l'évêque de Beauvais qu'il la jugeait livrée au démon, « parce qu'elle n'avait pas les deux qualités qu'exige saint Grégoire, la vertu et l'humanité, » et que ses assertions étaient tellement hérétiques que quand même elle les révoquerait, il n'en faudrait pas moins la tenir sous bonne garde.

C'était un spectacle étrange de voir ces théologiens, ces docteurs travailler de toute leur force à ruiner ce qui faisait le fondement de leur doctrine et le principe religieux du moyen âge en général, la croyance aux révélations, à l'intervention des êtres surnaturels... Ils doutaient du moins de celle des anges ; mais leur foi au diable était tout entière.

L'importante question de savoir si les révélations intérieures doivent se taire, se désavouer elles-mêmes, lorsque l'Église l'ordonne, cette question débattue au dehors et à grand bruit, ne s'agitait-elle pas en silence dans l'âme de celle qui affirmait et croyait le plus fortement ? Cette bataille de la foi ne se livrait-elle pas au sanctuaire même de la foi, dans ce loyal et simple cœur ?... J'ai quelque raison de le croire.

Tantôt elle déclara se soumettre au pape et demanda à lui être envoyée. Tantôt elle distingua, soutenant qu'en matière de *foi*, elle était soumise au pape, aux prélats, à l'Église, mais que, pour ce qu'elle avait *fait*, elle ne pouvait s'en remettre qu'à Dieu. Tantôt elle ne distingua plus, et, sans explication, s'en remit « à son roi, au juge du ciel et de la terre. »

Quelque soin qu'on ait pris d'obscurcir ces choses, de cacher ce côté humain dans une figure qu'on voulait toute divine, les variations sont visibles. C'est à tort qu'on a prétendu que les juges parvinrent à lui faire prendre le change sur ces questions. « Elle était bien subtile, dit avec raison un témoin, d'une subtilité de femme[1]. » J'attribuerais volon-

[1] Déposition de Jean Beaupère. (Notices des mss.)

tiers à ces combats intérieurs la maladie dont elle fut atteinte et qui la mit bien près de la mort. Son rétablissement n'eut lieu qu'à l'époque où ses apparitions changèrent, comme elle nous l'apprend elle-même, au moment où l'ange Michel, l'ange des batailles qui ne la soutenait plus, céda la place à Gabriel, l'ange de la grâce et de l'amour divin.

Elle tomba malade dans la semaine sainte. La tentation commença sans doute au dimanche des Rameaux[1]. Fille de la campagne, née sur la lisière des bois, elle qui toujours avait vécu sous le ciel, il lui fallut passer ce beau jour de Pâques fleuries au fond de la tour. Le grand *secours* qu'invoque l'Église[2] ne vint pas pour elle ; *la porte ne s'ouvrit point*[3].

Elle s'ouvrit le mardi, mais ce fut pour mener l'accusée à la grande salle du château par-devant ses juges. On lui lut les articles qu'on avait tirés de ses réponses, et préalablement l'évêque lui remontra, « que ces docteurs étaient tous gens d'Église, clercs et lettrés en droit, divin et humain, et tous benins et pitoyables, vouloient procéder doucement, sans demander vengeance *ni punition corporelle*[4], mais que seulement ils vouloient l'éclairer et la mettre en la voie de vérité et de salut ; que, comme elle n'étoit pas assez instruite en si haute matière, l'évêque et l'inquisiteur lui offroient qu'elle élût un ou plusieurs des assistants pour

[1] « Je ne sais pourquoi, dit un grand maître des choses spirituelles, Dieu choisit les jours des fêtes les plus solennelles pour éprouver davantage et purifier ceux qui sont à lui... Ce n'est que là-haut, dans la fête du ciel, que nous serons délivrés de toutes nos peines. » Saint-Cyran.

[2] Dimanche des Rameaux, à Prime : Deus *in adjutorium meum* intende...

[3] Tout le monde sait que l'office de cette fête est un de ceux qui ont conservé les formes dramatiques du moyen âge. La procession trouve la porte de l'église fermée, le célébrant frappe : *Attollite portas*... Et *la porte s'ouvre* au Seigneur.

[4] Procès, 3 avril. *App.*, 53.

la conseiller. » L'accusée, en présence de cette assemblée, dans laquelle elle ne trouvait pas un visage ami, répondit avec douceur : « En ce que vous m'admonestez de mon bien et de notre foi, je vous remercie ; quant au conseil que vous m'offrez, je n'ai point intention de me départir du conseil de Notre-Seigneur. »

Le premier article touchait le point capital, la soumission. Elle répondit comme auparavant : « Je crois bien que notre Saint-Père, les évêques et autres gens d'Église sont pour garder la *foi* chrétienne et punir ceux qui y défaillent. Quant à mes *faits*, je ne me soumettrai qu'à l'Église du ciel, à Dieu et à la Vierge, aux saints et saintes du paradis. Je n'ai point failli en la foi chrétienne, et je n'y voudrais faillir. »

Et plus loin : « J'aime mieux mourir que révoquer ce que j'ai fait par le commandement de Notre-Seigneur. »

Ce qui peint le temps, l'esprit inintelligent de ces docteurs, leur aveugle attachement à la lettre sans égard à l'esprit, c'est qu'aucun point ne leur semblait plus grave que le péché d'avoir pris un habit d'homme. Ils lui remontrèrent que, selon les canons, ceux qui changent ainsi l'habit de leur sexe, sont abominables devant Dieu. D'abord elle ne voulut pas répondre directement, et demanda un délai jusqu'au lendemain. Les juges insistant pour qu'elle quittât cet habit, elle répondit : « Qu'il n'était pas en elle de dire quand elle pourrait le quitter. — Mais si l'on vous prive d'entendre la messe ? — Eh bien ! Notre-Seigneur peut bien me la faire entendre sans vous. — Voudrez-vous prendre l'habit de femme pour recevoir votre Sauveur à Pâques ? — Non, je ne puis quitter cet habit pour recevoir mon Sauveur, je ne fais nulle différence de cet habit ou d'un autre. » Puis elle semble ébranlée, et demande qu'au moins on lui laisse entendre la messe, et elle ajoute : « Encore si vous me donniez une robe comme

celles que portent les filles des bourgeois, une robe *bien longue*[1]. »

On voit bien qu'elle rougissait de s'expliquer. La pauvre fille n'osait dire comment elle était dans sa prison, en quel danger continuel. Il faut savoir que trois soldats couchaient dans sa chambre[2], trois de ces brigands que l'on appelait *houspilleurs*. Il faut savoir qu'enchaînée à une poutre par une grosse chaîne de fer[3], elle était presque à leur merci ; l'habit d'homme qu'on voulait lui faire quitter était toute sa sauvegarde... Que dire de l'imbécillité du juge, ou de son horrible connivence ?

Sous les yeux de ces soldats, parmi leurs insultes et leurs dérisions[4], elle était de plus espionnée du dehors ; Winchester, l'inquisiteur et Cauchon [5] avaient chacun une clef de la tour, et l'observaient à chaque heure ; on avait tout exprès percé la muraille ; dans cet infernal cachot, chaque pierre avait des yeux.

[1] « Sicut filiæ burgensium, unam houppelandam longam. » *Procès latin ms., dimanche, 15 mars.*

[2] Cinq Anglois, dont en demeuroit de nuyt trois en la chambre. » Notices des mss.

[3] « De nuyt, elle estoit couchée ferrée par les jambes de deux paires de fers à chaîne, et attachée moult estroitement d'une chaîne traversante par les pieds de son lict, tenante à une grosse pièce de boys de longueur de cinq ou six pieds et fermante à clef, par quoi ne pouvoit mouvoir de la place. » *Ibidem.* — Un autre témoin dit : « Fuit facta una trabes ferrea, ad detinendam eam *erectam.* » *Procès ms., déposition de Pierre Cusquel.*

[4] Le comte de Ligny vint la voir avec un lord anglais, et lui dit : « Jeanne, je viens vous mettre à rançon, pourvu que vous promettiez que vous ne porterez plus les armes contre nous. » Elle répondit : « Ah! mon Dieu, vous vous moquez de moi; je sais bien que vous n'en avez ni le vouloir, ni le pouvoir. » Et comme il répétait les mêmes paroles, elle ajouta : « Je sais bien que ces Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France. Mais quand ils seraient cent mille *Godden* (centum mille *Godons* gallice) de plus qu'ils ne sont aujourd'hui, ils ne gagneraient pas le royaume. » Le lord anglais fut si indigné qu'il tira sa dague pour la frapper, et il l'aurait fait sans le comte de Warwich. (Notices des mss.)

[5] Non pas précisément Cauchon, mais son homme, Estivet, promoteur du procès.

Toute sa consolation, c'est qu'on avait d'abord laissé communiquer avec elle un prêtre qui se disait prisonnier et du parti de Charles VII. Ce Loyseleur, comme on l'appelait, était un Normand qui appartenait aux Anglais. Il avait gagné la confiance de Jeanne, recevait sa confession, et pendant ce temps des notaires cachés écoutaient et écrivaient... On prétend que Loyseleur l'encouragea à résister, pour la faire périr. Quand on délibéra si elle serait mise à la torture (chose bien inutile puisqu'elle ne niait ni ne cachait rien), il ne se trouva que deux ou trois hommes pour conseiller cette atrocité, et le confesseur fut des trois [1].

L'état déplorable de la prisonnière s'aggrava dans la semaine sainte par la privation des secours de la religion. Le jeudi, la Cène lui manqua ; dans ce jour où le Christ se fait l'hôte universel, où il invite les pauvres et tous ceux qui souffrent, elle parut *oubliée* [2].

Au vendredi saint, au jour du grand silence, où tout bruit cessant, chacun n'entend plus que son propre cœur, il semble que celui des juges ait parlé, qu'un sentiment d'humanité et de religion se soit éveillé dans leurs vieilles âmes scolastiques. Ce qui est sûr, c'est qu'au mercredi ils siégeaient trente-cinq, et que le samedi ils n'étaient plus que neuf ; les autres prétextèrent sans doute les dévotions du jour.

Elle au contraire, elle avait repris cœur ; associant ses souffrances à celles du Christ, elle s'était relevée. Elle répondit de nouveau : « qu'elle s'en rapporterait à l'Église militante, *pourvu qu'elle ne lui commandât chose impossible*. — Croyez-vous donc n'être point sujette à l'Église qui est en terre, à notre Saint-Père le Pape, aux cardinaux, archevêques, évêques et prélats ? — Oui, sans doute, *notre Sire servi*. — Vos voix vous défendent de vous soumettre

[1] *App.*, 54.
[2] « Usquequo *oblivisceris* me in finem? » Offices du Jeudi Saint, à Laudes.

à l'Église militante? — Elles ne le défendent point, *Notre-Seigneur étant servi premièrement.* »

Cette fermeté se soutint le samedi. Mais le lendemain, que devint-elle, le dimanche, ce grand dimanche de Pâques? Que se passa-t-il dans ce pauvre cœur, lorsque la fête universelle éclatant à grand bruit par la ville, les cinq cents cloches de Rouen jetant leurs joyeuses volées dans les airs [1], le monde chrétien ressuscitant avec le Sauveur, elle resta dans sa mort?

Qu'était-ce en ce temps-là, dans cette unanimité du monde chrétien [2]! Qu'était-ce pour une jeune âme qui n'avait vécu que de foi!... Elle qui, parmi sa vie intérieure de visions et de révélations, n'en avait pas moins obéi docilement aux commandements de l'Église, elle qui jusque-là s'était crue naïvement fille soumise de l'Église, « bonne fille, » comme elle disait, pouvait-elle voir sans terreur que l'Église était contre elle? Seule, quand tous s'unissent en Dieu, seule exceptée de la joie du monde et de l'universelle communion, au jour où la porte du ciel s'ouvre au genre humain, seule en être exclue!...

Et cette exclusion était-elle injuste?... L'âme chrétienne est trop humble pour prétendre jamais qu'elle a droit à recevoir son Dieu... Qui était-elle après tout pour contredire ces prélats, ces docteurs? Comment osait-elle parler devant tant de gens habiles qui avaient étudié? Dans la résistance d'une ignorante aux doctes, d'une simple fille aux personnes élevées en autorité, n'y avait-il pas outrecuidance et damnable orgueil?... Ces craintes lui vinrent certainement.

D'autre part, cette résistance n'est pas celle de Jeanne, mais bien des saintes et des anges qui lui ont dicté ses ré-

[1] Rapprochez de ceci ce que nous avons dit de l'impression profonde que le son des cloches produisait sur elle, p. 39, note 3.

[2] Unanimité déjà, il est vrai, plus apparente que réelle, comme je l'ai dit et le dirai mieux encore.

ponses et l'ont soutenue jusqu'ici... Pourquoi, hélas! viennent-ils donc plus rarement dans un si grand besoin? Pourquoi ces consolants visages des saintes n'apparaissent-ils plus que dans une douteuse lumière et chaque jour pâlissants?... Cette délivrance tant promise, comment n'arrive-t-elle pas?... Nul doute que la prisonnière ne se soit fait bien souvent ces questions, qu'elle n'ait tout bas, bien doucement, querellé les saintes et les anges. Mais des anges qui ne tiennent point leur parole, sont-ce bien des anges de lumière? Espérons que cette horrible pensée ne lui traversa point l'esprit.

Elle avait un moyen d'échapper. C'était, sans désavouer expressément, de ne plus affirmer, de dire: « Il me semble. » Les gens de loi trouvaient tout simple qu'elle dît ce petit mot[1]. Mais pour elle, dire une telle parole de doute, c'était au fond renier, c'était abjurer le beau rêve des amitiés célestes, trahir les douces sœurs d'en haut[2]... Mieux valait mourir... Et en effet, l'infortunée, rejetée de l'Église visible, délaissée de l'invisible Église, du monde et de son propre cœur, elle défaillit... Et le corps suivait l'âme défaillante...

Il se trouva justement que ce jour-là, elle avait goûté d'un poisson que lui envoyait le charitable évêque de Beauvais[3], elle put se croire empoisonnée. L'évêque y avait intérêt; la mort de Jeanne eût fini ce procès embarrassant, tiré le juge d'affaire. Mais ce n'était pas le compte des Anglais. Lord Warwick disait tout alarmé: « Le *roi* ne voudrait pas pour rien au monde qu'elle mourût de sa mort naturelle; le *roi* l'a achetée, elle lui coûte cher!... Il faut qu'elle meure par justice, qu'elle soit brûlée... Arrangez-vous pour la guérir. »

On eut soin d'elle en effet, elle fut visitée, saignée, mais

[1] « C'était l'avis de Lohier. » (Notices des mss.)
[2] « Sui fratres de Paradiso. » *Déposition de* Jean de Metz.
[3] *App.*, 55.

elle n'alla pas mieux. Elle restait faible et presque mourante. Soit qu'on craignît qu'elle n'échappât ainsi et ne mourût sans rien rétracter, soit que cet affaiblissement du corps donnât espoir qu'on aurait meilleur marché de l'esprit, les juges firent une tentative (18 avril). Ils vinrent la trouver dans sa chambre et lui remontrèrent qu'elle était en grand danger, si elle ne voulait prendre conseil et suivre l'avis de l'Église : « Il me semble, en effet, dit-elle, vu mon mal, que je suis en grand péril de mort. S'il est ainsi, que Dieu veuille faire son plaisir de moi, je voudrois avoir confession, recevoir mon Sauveur et être mise en terre sainte. — Si vous voulez avoir les sacrements de l'Église, il faut faire comme les bons catholiques, et vous soumettre à l'Église. » Elle ne répliqua rien. Puis le juge répétant les mêmes paroles, elle dit : « Si le corps meurt en prison, j'espère que vous le ferez mettre en terre sainte ; si vous ne le faites, je m'en rapporte à Notre-Seigneur. »

Déjà, dans ses interrogatoires, elle avait exprimé une de ses dernières volontés. *Demande :* « Vous dites que vous portez l'habit d'homme par le commandement de Dieu, et pourtant vous voulez avoir chemise de femme en cas de mort? — *Réponse* : Il suffit qu'elle soit longue. » Cette touchante réponse montrait assez, qu'en cette extrémité, elle était bien moins préoccupée de la vie que de la pudeur.

Les docteurs prêchèrent longtemps la malade, et celui qui s'était chargé spécialement de l'exhorter, un des scolastiques de Paris, maître Nicolas Midy, finit par lui dire aigrement : « Si vous n'obéissez à l'Église, vous serez abandonnée, comme une sarrasine. — Je suis bonne chrétienne, répondit-elle doucement, j'ai été bien baptisée, je mourrai comme une bonne chrétienne. »

Ces lenteurs portaient au comble l'impatience des Anglais. Winchester avait espéré, avant la campagne, pouvoir mettre à fin le procès, tirer un aveu de la prisonnière, déshonorer le roi Charles. Ce coup frappé, il reprenait

Louviers[1], s'assurait de la Normandie, de la Seine, et alors il pouvait aller à Bâle commencer l'autre guerre, la guerre théologique, y siéger comme arbitre de la chrétienté, faire et défaire les papes[2]. Au moment où il avait en vue de si grandes choses, il lui fallait se morfondre à attendre ce que cette fille voudrait dire.

Le maladroit Cauchon avait justement indisposé le chapitre de Rouen, dont il sollicitait une décision contre la Pucelle. Il se laissait appeler d'avance : « Monseigneur l'archevêque[3]. » Winchester résolut, que sans s'arrêter aux lenteurs de ces Normands, on s'adresserait directement au grand tribunal théologique, à l'Université de Paris[4].

Tout en attendant la réponse, on faisait de nouvelles tentatives pour vaincre la résistance de l'accusée ; on employait la ruse, la terreur. Dans une seconde monition (2 mai), le prédicateur, maître Châtillon, lui proposa de s'en remettre de la vérité de ses apparitions à des gens de son propre parti[5]. Elle ne donna pas dans ce piége. « Je m'en tiens, dit-elle, à mon juge, au Roi du ciel et de la terre. » Elle ne dit plus cette fois, comme auparavant : « A Dieu *et au pape.* » — « Eh bien l'Église vous laissera, et vous serez en péril de feu, pour l'âme et le corps. — Vous ne ferez ce que vous dites qu'il ne vous en prenne mal au corps et à l'âme. »

On ne s'en tint pas à de vagues menaces. A la troisième monition qui eut lieu dans sa chambre (11 mai), on fit venir le bourreau, on affirma que la torture était prête... Mais cela n'opéra point. Il se trouva au contraire qu'elle

[1] *App.*, 56.
[2] Comme il l'avait fait au concile de Constance.
[3] *App.*, 57.
[4] Les docteurs envoyés à l'Université parlèrent « au nom du Roi » dans la grande assemblée tenue aux Bernardins. *App.*, 58.
[5] L'archevêque de Reims, la Trémouille, etc. On lui offrit aussi de consulter l'Église de Poitiers.

avait repris tout son courage, et tel qu'elle ne l'eut jamais. Relevée après la tentation, elle avait comme monté d'un degré vers les sources de la Grâce. « L'ange Gabriel est venu me fortifier, dit-elle ; c'est bien lui, les saintes me l'ont assuré [1]... Dieu a toujours été le maître en ce que j'ai fait ; le Diable n'a jamais eu puissance en moi... Quand vous me feriez arracher les membres et tirer l'âme du corps, je n'en dirais pas autre chose. » L'Esprit éclatait tellement en elle, que Châtillon lui-même, son dernier adversaire, fut touché et devint son défenseur ; il déclara qu'un procès conduit ainsi lui semblait nul. Cauchon, hors de lui, le fit taire.

Enfin, arriva la réponse de l'Université. Elle décidait sur les douze articles, que cette fille était livrée au Diable, impie envers ses parents, altérée de sang chrétien, etc. [2] C'était l'opinion de la faculté de théologie. La faculté de droit, plus modérée, la déclarait punissable, mais avec deux restrictions : 1° si elle s'obstinait ; 2° si elle était dans son bon sens.

L'Université écrivait en même temps aux papes, aux cardinaux, au roi d'Angleterre, louant l'évêque de Beauvais, et déclarant « qu'il lui sembloit avoir été tenüe grande gravité, sainte et juste manière de procéder, et dont chacun devoit être bien content. »

Armés de cette réponse, quelques-uns voulaient qu'on la brûlât sans plus attendre ; cela eût suffi pour la satisfaction des docteurs dont elle rejetait l'autorité, mais non pas pour celle des Anglais ; il leur fallait une rétractation qui *infamât* le roi Charles. On essaya d'une nouvelle monition, d'un nouveau prédicateur, maître Pierre Morice, qui ne réussit pas mieux ; il eut beau faire valoir l'autorité de l'Université de Paris, « qui est la lumière de toute science : » « Quand je verrais le bourreau et le feu, dit-elle, quand

[1] *App.*, 59. — [2] *App.*, 60.

je serais dans le feu, je ne pourrais dire que ce que j'ai dit. »

On était arrivé au 23 mai, au lendemain de la Pentecôte ; Winchester ne pouvait plus rester à Rouen, il fallait en finir. On résolut d'arranger une grande et terrible scène publique qui pût ou effrayer l'obstinée, ou tout au moins donner le change au peuple. On lui envoya la veille au soir Loyseleur, Châtillon et Morice, pour lui promettre que si elle était soumise, si elle quittait l'habit d'homme, elle serait remise aux gens d'Église et qu'elle sortirait des mains des Anglais.

Ce fut au cimetière de Saint-Ouen, derrière la belle et austère église monastique (déjà bâtie comme nous la voyons), qu'eut lieu cette terrible comédie. Sur un échafaud siégeaient le cardinal Winchester, les deux juges et trente-trois assesseurs, plusieurs ayant leurs scribes assis à leurs pieds. Sur l'autre échafaud, parmi les huissiers et les gens de torture, était Jeanne en habit d'homme ; il y avait en outre des notaires pour recueillir ses aveux, et un prédicateur qui devait l'admonester. Au pied, parmi la foule, se distinguait un étrange auditeur, le bourreau sur la charrette, tout prêt à l'emmener, dès qu'elle lui serait adjugée[1].

Le prédicateur du jour, un fameux docteur, Guillaume Erard, crut devoir, dans une si belle occasion, lâcher la bride à son éloquence, et par zèle il gâta tout. « O noble maison de France, criait-il, qui toujours avais été protectrice de la foi, as-tu été ainsi abusée, de t'attacher à une hérétique et schismatique... » Jusque-là l'accusée écoutait patiemment, mais le prédicateur, se tournant vers elle, lui dit en levant le doigt : « C'est à toi, Jehanne, que je parle, et je te dis que ton roi est hérétique et schismatique. » A ces mots, l'admirable fille, oubliant tout son danger, s'é-

[1] *App.*, 61.

cria : « Par ma foi, sire, révérence gardée, j'ose bien vous dire et jurer, sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, celui qui aime le mieux la foi et l'Église, il n'est point tel que vous le dites. » — Faites-la taire, s'écria Cauchon.

Ainsi tant d'efforts, de travaux, de dépenses se trouvaient perdus. L'accusée soutenait son dire. Tout ce qu'on obtenait d'elle cette fois, c'était qu'elle voulait bien se soumettre *au pape*. Cauchon répondait : « Le pape est trop loin. » Alors il se mit à lire l'acte de condamnation tout dressé d'avance ; il y était dit entre autres choses : « Bien plus, d'un esprit obstiné, vous avez refusé de vous soumettre *au Saint-Père* et au concile, etc. » Cependant Loyseleur, Érard, la conjuraient d'avoir pitié d'elle-même; l'évêque, reprenant quelque espoir, interrompit sa lecture. Alors les Anglais devinrent furieux ; un secrétaire de Winchester dit à Cauchon qu'on voyait bien qu'il favorisait cette fille, le chapelain du cardinal en disait autant. « Tu en as menti[1], » s'écria l'évêque. « Et toi, dit l'autre, tu trahis le roi. » Ces graves personnages semblaient sur le point de se gourmer sur leur tribunal.

Érard ne se décourageait pas, il menaçait, il priait. Tantôt il disait : « Jehanne, nous avons tant pitié de vous....! » et tantôt : « Abjure, ou tu seras brûlée ! » Tout le monde s'en mêlait, jusqu'à un bon huissier qui, touché de compassion, la suppliait de céder, et assurait qu'elle serait tirée des mains des Anglais, remise à l'Église. « Eh bien! je signerai, » dit-elle. — Alors Cauchon, se tournant vers le cardinal[2], lui demanda respectueusement ce qu'il fallait faire. « L'admettre à la pénitence, » répondit le prince ecclésiastique.

[1] « Mentiebatur, quia potius, cum judex esset in causa fidei, deberet quærere ejus salutem quam mortem. » Notices. Cauchon, pour tout dire, devait ajouter que, dans l'intérêt des Anglais, la rétractation était bien plus importante que la mort. — [2] *App.*, 61 *bis*.

Le secrétaire de Winchester tira de sa manche une toute petite révocation de six lignes (celle qu'on publia ensuite avait six pages), il lui mit la plume en main, mais elle ne savait pas signer ; elle sourit et traça un rond ; le secrétaire lui prit la main, et lui fit faire une croix.

La sentence de grâce était bien sévère : « Jehanne, nous vous condamnons par grâce et modération à passer le reste de vos jours en prison, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse, pour y pleurer vos péchés. »

Elle était admise par le juge d'église à faire pénitence, nulle autre part sans doute que dans les prisons d'église [1]. L'*in pace* ecclésiastique, quelque dur qu'il fût, devait au moins la tirer des mains des Anglais, la mettre à l'abri de leurs outrages, sauver son honneur. Quels furent sa surprise et son désespoir, lorsque l'évêque dit froidement : « Menez-la où vous l'avez prise ! »

Rien n'était fait ; ainsi trompée, elle ne pouvait manquer de rétracter sa rétractation. Mais, quand elle aurait voulu y persister, la rage des Anglais ne l'aurait pas permis. Ils étaient venus à Saint-Ouen, dans l'espoir de brûler enfin la sorcière ; ils attendaient, haletants, et on croyait les renvoyer ainsi, les payer d'un petit morceau de parchemin, d'une signature, d'une grimace... Au moment même où l'évêque interrompit la lecture de la condamnation, les pierres volèrent sur les échafauds, sans respect du cardinal... Les docteurs faillirent périr en descendant dans la place ; ce n'étaient partout qu'épées nues qu'on leur mettait à la gorge ; les plus modérés des Anglais s'en tenaient aux paroles outrageantes : « Prêtres, vous ne gagnez pas l'argent du roi. » Les docteurs, défilant à la hâte, disaient tout tremblants : « Ne vous inquiétez, nous la retrouverons bien [2]. »

[1] *App.*, 62.
[2] « Non curetis, bene rehabebimus eam. » Notices des mss.

Et ce n'était pas seulement la populace des soldats, le *mob* anglais, toujours si féroce, qui montrait cette soif de sang. Les honnêtes gens, les grands, les lords, n'étaient pas moins acharnés. L'homme du roi, son gouverneur, lord Warwick, disait comme les soldats : « Le roi va mal [1], la fille ne sera pas brûlée. »

Warwick était justement l'honnête homme, selon les idées anglaises, l'Anglais accompli, le parfait *gentleman* [2]. Brave et dévot, comme son maître Henri V, champion zélé de l'Église *établie*, il avait fait un pèlerinage à la terre sainte, et maint autre voyage chevaleresque, ne manquant pas un tournoi sur sa route. Lui-même il en donna un des plus éclatants et des plus célèbres aux portes de Calais, où il défia toute la chevalerie de France. Il resta de cette fête un long souvenir : la bravoure, la magnificence de ce Warwick ne servirent pas peu à préparer la route au fameux Warwick, le *faiseur de rois*.

Avec toute cette chevalerie, Warwick n'en poursuivait pas moins âprement la mort d'une femme, d'une prisonnière de guerre ; les Anglais, le meilleur et le plus estimé de tous, ne se faisaient aucun scrupule d'honneur de tuer par sentence de prêtres et par le feu celle qui les avait humiliés par l'épée.

Ce grand peuple anglais, parmi tant de bonnes et solides qualités, a un vice qui gâte ces qualités mêmes. Ce vice immense, profond, c'est l'orgueil. Cruelle maladie, mais qui n'en est pas moins leur principe de vie, l'explication de leurs contradictions, le secret de leurs actes. Chez eux, vertus et crimes, c'est presque toujours orgueil ; leurs ri-

[1] « Quod Rex male stabat. » Ibidem.

[2] « A true pattern of the knigtly spirit, taste, accomplishments and adventures, etc. » Il fut un des ambassadeurs envoyés au concile de Constance par Henri V; il y fut défié par un duc, et le tua en duel. Turner donne, d'après un manuscrit, la description de son fastueux tournoi de Calais. Turner, II, 506.

dicules aussi ne viennent que de là. Cet orgueil est prodigieusement sensible et douloureux ; ils en souffrent infiniment, et mettent encore de l'orgueil à cacher ces souffrances. Toutefois elles se font jour ; la langue anglaise possède en propre les deux mots expressifs de *disappointment* et *mortification* [1].

Cette adoration de soi, ce culte intérieur de la créature pour elle-même, c'est le péché qui fit tomber Satan, la suprême impiété. Voilà pourquoi, avec tant de vertus humaines, avec ce sérieux, cette honnêteté extérieure, ce tour d'esprit biblique, nulle nation n'est plus loin de la grâce. C'est le seul peuple qui n'ait pu revendiquer l'Imitation de Jésus ; un Français pouvait écrire ce livre, un Allemand, un Italien, jamais un Anglais. De Shakespeare [2] à Milton, de Milton à Byron, leur belle et sombre littérature est sceptique, judaïque, satanique, pour résumer antichrétienne. Les Indiens de l'Amérique, qui ont souvent tant de pénétration et d'originalité, disaient à leur manière : « Le Christ, c'était un Français que les Anglais crucifièrent à Londres ; Ponce-Pilate était un officier au service de la Grande-Bretagne. »

Jamais les Juifs ne furent si animés contre Jésus que les Anglais contre la Pucelle. Elle les avait, il faut le dire,

[1] Nous leur devons ces mots. Celui de *mortification* était, il est vrai, employé partout dans la langue ascétique ; il s'appliquait à la pénitence volontaire que fait le pécheur pour dompter la chair et apaiser Dieu ; ce qui est, je crois, anglais, c'est de l'avoir appliqué aux souffrances très-involontaires de la vanité, de l'avoir fait passer de la religion de Dieu à celle du moi humain.

[2] Je ne me rappelle pas avoir vu le nom de Dieu dans Shakespeare : s'il y est, c'est bien rarement, par hasard et sans l'ombre d'un sentiment religieux. Le véritable héros de Milton, c'est Satan. Quant à Byron, il n'a pas trop repoussé le nom de chef de l'école satanique que lui donnaient ses ennemis ; ce pauvre grand homme, si cruellement éprouvé par l'orgueil, n'eût pas été fâché, ce semble, de passer pour le Diable en personne. V. mon Introduction à l'histoire universelle, sur ce caractère de la littérature anglaise.

cruellement blessés à l'endroit le plus sensible, dans l'estime naïve et profonde qu'ils ont pour eux-mêmes. A Orléans, l'invincible gendarmerie, les fameux archers, Talbot en tête, avaient montré le dos ; à Jargeau, dans une place et derrière de bonnes murailles, ils s'étaient laissé prendre ; à Patay, ils avaient fui à toutes jambes, fui devant une fille... Voilà qui était dur à penser, voilà ce que ces taciturnes Anglais ruminaient sans cesse en eux-mêmes... Une fille leur avait fait peur, et il n'était pas bien sûr qu'elle ne leur fît peur encore, tout enchaînée qu'elle était... Non pas elle, apparemment, mais le Diable dont elle était l'agent ; ils tâchaient du moins de le croire ainsi et de le faire croire.

A cela, il y avait pourtant une difficulté, c'est qu'on la disait vierge, et qu'il était notoire et parfaitement établi que le Diable ne pouvait faire pacte avec une vierge. La plus sage tête qu'eussent les Anglais, le régent Bedford, résolut d'éclaircir ce point ; la duchesse, sa femme, envoya des matrones qui déclarèrent qu'en effet elle était pucelle[1]. Cette déclaration favorable tourna justement contre elle, en donnant lieu à une autre imagination superstitieuse. On conclut que c'était cette virginité qui faisait sa force, sa puissance ; la lui ravir, c'était la désarmer, rompre le charme, la faire descendre au niveau des autres femmes.

La pauvre fille, en tel danger, n'avait eu jusque-là de défense que l'habit d'homme. Mais, chose bizarre, personne n'avait jamais voulu comprendre pourquoi elle le gardait. Ses amis, ses ennemis, tous en étaient scandalisés. Dès le commencement, elle avait été obligée de s'en expliquer aux femmes de Poitiers. Lorsqu'elle fut prise et sous la garde des dames de Luxembourg, ces bonnes dames la prièrent de se vêtir

[1] Faut-il dire que le duc de Bedford, si généralement estimé, comme un homme honnête et sage « erat in quodam loco secreto ubi videbat Johannam visitari : » Notices des mss.

comme il convenait à une honnête fille. Les Anglaises surtout, qui ont toujours fait grand bruit de chasteté et de pudeur, devaient trouver un tel travestissement monstrueux et intolérablement indécent. La duchesse de Bedford[1] lui envoya une robe de femme, mais par qui? par un homme, par un tailleur[2]. Cet homme, hardi et familier, osa bien entreprendre de lui passer la robe, et comme elle le repoussait, il mit sans façon la main sur elle, sa main de tailleur sur la main qui avait porté le drapeau de la France..., elle lui appliqua un soufflet.

Si les femmes ne comprenaient rien à cette question féminine, combien moins les prêtres ?... Ils citaient le texte d'un concile du quatrième siècle[3], qui anathématisait ces changements d'habits. Ils ne voyaient pas que cette défense s'appliquait spécialement à une époque où l'on sortait à peine de l'impureté païenne. Les docteurs du parti de Charles VII, les apologistes de la Pucelle, sont fort embarrassés de la justifier sur ce point. L'un d'eux (on croit que c'est Gerson) suppose gratuitement que, dès qu'elle descend de cheval, elle reprend l'habit de femme ; il avoue qu'Esther et Judith ont employé d'autres moyens plus naturels, plus féminins, pour triompher des ennemis du peuple de Dieu[4]. Ces théologiens, tout préoccupés de l'âme,

[1] Elle était sœur du duc de Bourgogne, mais elle avait adopté les habitudes anglaises. Le Bourgeois de Paris la montre toujours galopant derrière son mari : « Luy et sa femme qui partout où il alloit, le suivoit, » ann. 1428. « Et à cette heure s'en alloient le régent et sa femme par la Porte-Saint-Martin, et encontrèrent la procession, dont ils tinrent moult peu de compte; car ils chevauchoient moult fort, et ceux de la procession ne purent reculler; si furent moult touillez de la boue que leurs chevaux jettoient par-devant et derrière. » Ibidem, ann. 1427.

[2] Il semblerait que les grandes dames se faisaient habiller par des tailleurs. « Cuidam Joanny Symon, sutori tunicarum... Cum induere vellet, eam accepit dulciter per manum... tradidit unam alapam. » Notice des mss.

[3] *App.*, 63.

[4] « Licet ornarent se cultu solemniori, ut gratius placerent his cum quibus agere conceperunt. » Gerson.

semblent faire bon marché du corps ; pourvu qu'on suive la lettre, la loi écrite, l'âme sera sauvée ; que la chair devienne ce qu'elle pourra... Il faut pardonner à une pauvre et simple fille de n'avoir pas su si bien distinguer.

C'est notre dure condition ici-bas que l'âme et le corps soient si fortement liés l'un à l'autre, que l'âme traîne cette chair, qu'elle en subisse les hasards, et qu'elle en réponde... Cette fatalité a toujours été pesante, mais combien l'est-elle davantage sous une loi religieuse qui ordonne d'endurer l'outrage, qui ne permet point que l'honneur en péril puisse échapper en jetant là le corps et se réfugiant dans le monde des esprits !

Le vendredi et le samedi, l'infortunée prisonnière, dépouillée de l'habit d'homme, avait bien à craindre. La nature brutale, la haine furieuse, la vengeance, tout devait pousser les lâches à la dégrader avant qu'elle pérît, à souiller ce qu'ils allaient brûler... Ils pouvaient d'ailleurs être tentés de couvrir leur infamie d'une *raison d'État* selon les idées du temps ; en lui ravissant sa virginité, on devait sans doute détruire cette puissance occulte dont les Anglais avaient si grand'peur ; ils reprendraient courage peut-être, s'ils savaient qu'après tout ce n'était vraiment qu'une femme. Au dire de son confesseur, à qui elle le révéla, un Anglais, non un soldat, mais un *gentleman*, un lord se serait patriotiquement dévoué à cette exécution ; il eût bravement entrepris de violer une fille enchaînée, et, n'y parvenant pas, il l'aurait chargée de coups[1].

« Quand vint le dimanche matin, jour de la Trinité, et

[1] « La simple Pucelle lui révéla que... on l'avoit tourmentée violentement en la prison, molestée, bastue et déchoullée, et qu'un millourt d'Angleterre l'avoit forcée. » Ms. Soubise. — Néanmoins, le même témoin dit dans sa seconde déposition, rédigée en latin : « Eam tentavit vi opprimere. » Lebrun. — Ce qui fait croire que l'attentat ne fut pas consommé, c'est que, dans ses dernières lamentations, la Pucelle s'écriait: « Qu'il faille que mon corps, *net en entier, qui ne fut jamais corrompu*, soit consumé et rendu en cendres. » Notices des mss.

qu'elle dut se lever (comme elle l'a rapporté à celui qui parle)[1], elle dit aux Anglais, ses gardes : « Déferrez-moi, que je puisse me lever. » L'un d'eux ôta les habits de femme qui étaient sur elle, vida le sac où était l'habit d'homme, et lui dit : « Lève-toi. — Messieurs, dit-elle, vous savez qu'il m'est défendu ; sans faute, je ne le prendrai point. » Ce débat dura jusqu'à midi ; et enfin, pour nécessité de corps, il fallut bien qu'elle sortît et prît cet habit. Au retour, ils ne voulurent point lui en donner d'autre, quelque supplication qu'elle fît[2]. »

Ce n'était pas au fond l'intérêt des Anglais qu'elle reprît l'habit d'homme et qu'elle annulât ainsi une rétractation si laborieusement obtenue. Mais en ce moment leur rage ne connaissait plus de bornes. Xaintrailles venait de faire une tentative hardie sur Rouen[3]. C'eût été un beau coup d'enlever les juges sur leur tribunal, de mener à Poitiers Winchester et Bedfort ; celui-ci faillit encore être pris au retour, entre Rouen et Paris. Il n'y avait plus de sûreté pour les Anglais tant que vivrait cette fille maudite, qui sans doute continuait ses maléfices en prison. Il fallait qu'elle pérît.

Les assesseurs avertis à l'instant de venir au château, pour voir le changement d'habit, trouvèrent dans la cour une centaine d'Anglais qui leur barrèrent le passage ; pensant que ces docteurs, s'ils entraient, pouvaient gâter tout, ils levèrent sur eux les haches, les épées, et leur donnèrent la chasse, en les appelant *traîtres d'Armagnaux*[4]. Cauchon,

[1] Déposition de l'huissier Massieu, qui la suivit jusqu'au bûcher. Ibidem.

[2] *App.*, 64.

[3] Était-il envoyé par Charles VII pour délivrer la Pucelle, rien ne l'indique. Il croyait avoir trouvé moyen de se passer d'elle ; Xaintrailles se faisait mener par un petit berger gascon. L'expédition manqua et le berger fut pris. *App.*, 65.

[4] Déposition du notaire Manchon. Notices.

introduit à grand'peine, fit le gai pour plaire à Warwick, et dit en riant : « Elle est prise. »

Le lundi, il revint avec l'inquisiteur et huit assesseurs pour interroger la Pucelle et lui demander pourquoi elle avait repris cet habit. Elle ne donna nulle excuse, mais acceptant bravement son danger, elle dit que cet habit convenait mieux tant qu'elle serait gardée par des hommes; que d'ailleurs on lui avait manqué de parole. Ses saintes lui avaient dit « que c'était grand'pitié d'avoir abjuré pour sauver sa vie. » Elle ne refusait pas au reste de reprendre l'habit de femme. « Qu'on me donne une prison douce et sûre[1], disait-elle, je serai bonne et je ferai tout ce que voudra l'Église. »

L'évêque, en sortant, rencontra Warwick et une foule d'Anglais; et, pour se montrer bon Anglais, il dit en leur langue : « Farewell, farewell. » Ce joyeux adieu voulait dire à peu près : « Bonsoir, bonsoir, tout est fini[2]. »

Le mardi, les juges formèrent à l'archevêché une assemblée telle quelle d'assesseurs, dont les uns n'avaient siégé qu'aux premières séances, les autres jamais, au reste gens de toute espèce, prêtres, légistes, et jusqu'à trois médecins. Ils leur rendirent compte de ce qui s'était passé et leur demandèrent avis. L'avis, tout autre qu'on ne l'attendait, fut qu'il fallait mander encore la prisonnière et lui relire son acte d'abjuration. Il est douteux que cela fût au pouvoir des juges. Il n'y avait plus au fond ni juge, ni jugement possible, au milieu de cette rage de soldats, parmi les épées. Il fallait du sang, celui des juges peut-être n'était pas loin de couler. Ils dressèrent à la hâte une citation, pour être signifiée le lendemain à huit heures; elle ne devait plus comparaître que pour être brûlée.

[1] « In loco tuto. » — Le procès-verbal y substitue : « Carcer graciosus. » Lebrun.

[2] « *Faronnelle*, faictes bonne chière, il en est faict. » Déposition d'Lambard. (Notices des mss.)

Le matin, Cauchon lui envoya un confesseur, frère Martin l'Advenu, « pour lui annoncer sa mort et l'induire à pénitence... » Et quand il annonça à la pauvre femme la mort dont elle devait mourir ce jour-là, elle commença à s'écrier douloureusement, se détendre et arracher les cheveux : « Hélas ! me traite-t-on ainsi horriblement et cruellement, qu'il faille que mon corps, net en entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et rendu en cendres ! Ha ! ha ! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée !... Oh ! j'en appelle à Dieu, le grand juge des torts et ingravances qu'on me fait [1] ! »

Après cette explosion de douleur, elle revint à elle et se confessa, puis elle demanda à communier. Le frère était embarrassé ; mais l'évêque consulté répondit qu'on pouvait lui donner la communion « et tout ce qu'elle demanderait. » Ainsi, au moment même où il la jugeait hérétique relapse et la retranchait de l'Église, il lui donnait tout ce que l'Église donne à ses fidèles. Peut-être un dernier sentiment humain s'éleva dans le cœur du mauvais juge ; il pensa que c'était bien assez de brûler cette pauvre créature, sans la désespérer et la damner. Peut-être aussi le mauvais prêtre, par une légèreté d'esprit fort, accordait-il les sacrements comme chose sans conséquence, qui ne pouvait après tout que calmer et faire taire le patient... Au reste, on essaya d'abord de faire la chose à petit bruit, on apporta l'eucharistie sans étole et sans lumière. Mais le moine s'en plaignit ; et l'Église de Rouen, dûment avertie, se plut à témoigner ce qu'elle pensait du jugement de Cauchon ; elle envoya le corps de Christ avec quantité de torches, un nombreux clergé, qui chantait des litanies et disait le long des rues au peuple à genoux : « Priez pour elle [2]. »

Après la communion, qu'elle reçut avec beaucoup de

[1] Déposition de Jean Toutmouillé. Ibidem.
[2] Déposition de frère Jean de Levozoles. (Lebrun.)

larmes, elle aperçut l'évêque et elle lui dit ce mot : « Évêque, je meurs par vous... » Et encore : « Si vous m'eussiez mise aux prisons d'église et donné des gardiens ecclésiastiques, ceci ne fût pas advenu... C'est pourquoi j'en appelle de vous devant Dieu[1] ! »

Puis, voyant parmi les assistants Pierre Morice, l'un de ceux qui l'avaient prêchée, elle lui dit : « Ah ! maître Pierre, où serai-je ce soir ? — N'avez-vous pas bonne espérance au Seigneur ? — Oh ! oui, Dieu aidant, je serai en Paradis ! »

Il était neuf heures : elle fut revêtue d'habits de femme et mise sur un chariot. A son côté, se tenait le confesseur frère Martin l'Advenu, l'huissier Massieu était de l'autre. Le moine augustin frère Isambart, qui avait déjà montré tant de charité et de courage, ne voulut pas la quitter. On assure que le misérable Loyseleur vint aussi sur la charrette et lui demanda pardon ; les Anglais l'auraient tué sans le comte de Warwick[2].

Jusque-là la Pucelle n'avait jamais désespéré, sauf peut-être sa tentation pendant la semaine sainte. Tout en disant, comme elle le dit parfois : « Ces Anglais me feront mourir ; » au fond elle n'y croyait pas. Elle ne s'imaginait point que jamais elle pût être abandonnée. Elle avait foi dans son roi, dans le bon peuple de France. Elle avait dit expressément : « Il y aura en prison ou au jugement quelque trouble, par quoi je serai délivrée... délivrée à grande victoire[3] !... » Mais quand le roi et le peuple lui auraient manqué, elle avait un autre secours, tout autrement puissant et certain, celui de ses amies d'en haut, des bonnes et chères Saintes... Lorsqu'elle assiégeait Saint-Pierre, et que les siens l'abandonnèrent à l'assaut, les Saintes envoyèrent

[1] Déposition de Jean Toutmouillé. (Notices des mss.)

[2] Ceci, au reste, n'est qu'un *on-dit* (Audivit dici...), une circonstance dramatique dont la tradition populaire a peut-être orné gratuitement le récit. (Ibidem.)

[3] *App.*, 66.

une invisible armée à son aide. Comment délaisseraient-elles leur obéissante fille; elles lui avaient tant de fois promis *salut* et *délivrance!*...

Quelles furent donc ses pensées, lorsqu'elle vit que vraiment il fallait mourir, lorsque, montée sur la charrette, elle s'en allait à travers une foule tremblante sous la garde de huit cents Anglais armés de lances et d'épées? Elle pleurait et se lamentait, n'accusant toutefois ni son roi, ni ses Saintes... Il ne lui échappait qu'un mot : « O Rouen, Rouen ! dois-je donc mourir ici? »

Le terme du triste voyage était le Vieux-Marché, le marché au poisson. Trois échafauds avaient été dressés. Sur l'un était la chaire épiscopale et royale, le trône du cardinal d'Angleterre, parmi les siéges de ses prélats. Sur l'autre devaient figurer les personnages du lugubre drame, le prédicateur, les juges et le bailli, enfin la condamnée. On voyait à part un grand échafaud de plâtre, chargé et surchargé de bois; on n'avait rien plaint au bûcher, il effrayait par sa hauteur. Ce n'était pas seulement pour rendre l'exécution plus solennelle; il y avait une intention, c'était afin que, le bûcher étant si haut échafaudé, le bourreau n'y atteignît que par en bas, pour allumer seulement, qu'ainsi il ne pût abréger le supplice[1], ni expédier la patiente, comme il faisait des autres, leur faisant grâce de la flamme. Ici, il ne s'agissait pas de frauder la justice, de donner au feu un corps mort; on voulait qu'elle fût bien réellement brûlée vive, que, placée au sommet de cette montagne de bois, et dominant le cercle des lances et des épées, elle pût être observée de toute la place. Lentement, longuement brûlée sous les yeux d'une foule curieuse, il y avait lieu de croire qu'à la fin elle laisserait surprendre quelque faiblesse, qu'il lui échapperait quelque chose qu'on pût donner pour un désaveu, tout au moins des mots confus qu'on

[1] « De quoi il estoit fort marry et avoit grant compassion... » *App.*, 67.

pourrait interpréter, peut-être de basses prières, d'humiliants cris de grâce, comme d'une femme éperdue...

Un chroniqueur, ami des Anglais, les charge ici cruellement. Ils voulaient, si on l'en croit, que, la robe étant brûlée d'abord, la patiente restât nue, « pour oster les doubtes du peuple; » que le feu étant éloigné, chacun vint la voir, « et tous les secrez qui povent ou doivent-estre en une femme; » et qu'après cette impudique et féroce exhibition, « le bourrel remist le grant feu sur sa povre charogne[1]... »

L'effroyable cérémonie commença par un sermon. Maître Nicolas Midy, une des lumières de l'Université de Paris, prêcha sur ce texte édifiant : « Quand un membre de l'Église est malade, toute l'Église est malade. » Cette pauvre Église ne pouvait guérir qu'en se coupant un membre. Il concluait par la formule : Jeanne, *allez* en paix, l'Église ne peut plus *te* défendre. »

Alors le juge d'église, l'évêque de Beauvais, l'exhorta bénignement à s'occuper de son âme et à se rappeler tous ses méfaits, pour s'exciter à la contrition. Les assesseurs avaient jugé qu'il était de droit de lui relire son abjuration; l'évêque n'en fit rien. Il craignait des démentis, des réclamations. Mais la pauvre fille ne songeait guère à chicaner ainsi sa vie, elle avait bien d'autres pensées. Avant même qu'on l'eût exhortée à la contrition, elle s'était mise à genoux, invoquant Dieu, la Vierge, saint Michel et sainte Catherine, pardonnant à tous et demandant pardon, disant aux assistants : « Priez pour moi !... » Elle requérait surtout les prêtres de dire chacun une messe pour son âme... Tout cela de façon si dévote, si humble et si touchante, que l'émotion gagnant, personne ne put plus se contenir; l'évêque de Beauvais se mit à pleurer, celui de Boulogne sanglotait, et voilà que les Anglais eux-mêmes pleuraient

[1] Journal du Bourgeois.

et larmoyaient aussi, Winchester comme les autres [1].

Serait-ce dans ce moment d'attendrissement universel, de larmes, de contagieuse faiblesse, que l'infortunée, amollie et redevenue simple femme, aurait avoué qu'elle voyait bien qu'elle avait eu tort, qu'on l'avait trompée apparemment en lui promettant délivrance. Nous n'en pouvons trop croire là-dessus le témoignage intéressé des Anglais [2]. Toutefois, il faudrait bien peu connaître la nature humaine pour douter, qu'ainsi trompée dans son espoir, elle n'ait vacillé dans sa foi... A-t-elle dit le mot, c'est chose incertaine; j'affirme qu'elle l'a pensé.

Cependant les juges, un moment décontenancés, s'étaient remis et raffermis. L'évêque de Beauvais, s'essuyant les yeux, se mit à lire la condamnation. Il remémora à la coupable tous ses crimes, schisme, idolâtrie, invocation de démons, comment elle avait été admise à pénitence, et comment, « séduite par le Prince du mensonge, elle étoit retombée, ô douleur! *comme le chien qui retourne à son vomissement*... Donc, nous prononçons que vous êtes un membre pourri, et comme tel, retranché de l'Église. Nous vous livrons à la puissance séculière, la priant toutefois de modérer son jugement, en vous évitant la mort et la mutilation des membres. »

Délaissée ainsi de l'Église, elle se remit en toute confiance à Dieu. Elle demanda la croix. Un Anglais lui passa une croix de bois, qu'il fit d'un bâton; elle ne la reçut pas moins dévotement, elle la baisa et la mit, cette rude croix, sous ses vêtements et sur sa chair... Mais elle aurait voulu

[1] « Episcopus Belvacensis flevit... » — « Le cardinal d'Angleterre et plusieurs autres Anglois furent contrainclts plourer. » Notices des mss.

[2] L'information qu'ils firent faire sur ses prétendues rétractations n'est signée ni des témoins, devant qui elles auraient eu lieu, ni des greffiers du procès. — Trois de ces témoins, qui furent interrogés plus tard, n'en disent et paraissent n'en avoir eu aucune connaissance. (L'Averdy.)

la croix de l'Église, pour la tenir devant ses yeux jusqu'à la mort. Le bon huissier Massieu et frère Isambart firent tant, qu'on la lui apporta de la paroisse Saint-Sauveur. Comme elle embrassait cette croix, et qu'Isambart l'encourageait, les Anglais commencèrent à trouver tout cela bien long; il devait être au moins midi; les soldats grondaient, les capitaines disaient : « Comment? prêtre, nous ferez-vous dîner ici?... » Alors, perdant patience et n'attendant pas l'ordre du bailli, qui seul pourtant avait autorité pour l'envoyer à la mort, ils firent monter deux sergents pour la tirer des mains des prêtres. Au pied du tribunal, elle fut saisie par les hommes d'armes, qui la traînèrent au bourreau, lui disant : « Fais ton office... » Cette furie de soldats fit horreur; plusieurs des assistants, des juges mêmes s'enfuirent, pour n'en pas voir davantage.

Quand elle se trouva en bas dans la place, entre ces Anglais qui portaient les mains sur elle, la nature pâtit et la chair se troubla; elle cria de nouveau : « O Rouen, tu seras donc ma dernière demeure!... » Elle n'en dit pas plus, et *ne pécha pas par ses lèvres*[1], dans ce moment même d'effroi et de trouble...

Elle n'accusa ni son roi, ni ses Saintes. Mais parvenue au haut du bûcher, voyant cette grande ville, cette foule immobile et silencieuse, elle ne put s'empêcher de dire : « Ah! Rouen, Rouen, j'ai grand'peur que tu n'aies à souffrir de ma mort! » Celle qui avait sauvé le peuple et que le peuple abandonnait n'exprima en mourant (admirable douceur d'âme!) que de la compassion pour lui...

Elle fut liée sous l'écriteau infâme, mitrée d'une mitre où on lisait : « Hérétique, relapse, apostate, ydolastre »... Et alors le bourreau mit le feu... Elle le vit d'en haut et poussa un cri... Puis, comme le frère qui l'exhortait ne faisait pas attention à la flamme, elle eut peur pour lui, s'oubliant elle-même, et elle le fit descendre.

[1] Job.

Ce qui prouve bien que jusque-là elle n'avait rien rétracté expressément, c'est que ce malheureux Cauchon fut obligé (sans doute par la haute volonté satanique qui présidait) à venir au pied du bûcher, obligé à affronter de près la face de sa victime, pour essayer d'en tirer quelque parole... Il n'en obtint qu'une, désespérante. Elle lui dit avec douceur ce qu'elle avait déjà dit : « Évêque, je meurs par vous... Si vous m'aviez mise aux prisons d'église, ceci ne fût pas advenu. » On avait espéré sans doute que se croyant abandonnée de son roi, elle l'accuserait enfin et parlerait contre lui. Elle le défendit encore : « Que j'aie bien fait, que j'aie mal fait, mon roi n'y est pour rien ; ce n'est pas lui qui m'a conseillée. »

Cependant la flamme montait... Au moment où elle toucha, la malheureuse frémit et demanda *de l'eau* bénite ; *de l'eau*, c'était apparemment le cri de la frayeur... Mais, se relevant aussitôt, elle ne nomma plus que Dieu, que ses anges et ses Saintes. Elle leur rendit témoignage : « Oui, mes voix étaient de Dieu, mes voix ne m'ont pas trompée[1] !... » Que toute incertitude ait cessé dans les flammes, cela nous doit faire croire qu'elle accepta la mort pour la *délivrance* promise, qu'elle n'entendit plus le *salut* au sens judaïque et matériel, comme elle avait fait jusque-là, qu'elle vit clair enfin, et que, sortant des ombres, elle obtint ce qui lui manquait encore de lumière et de sainteté.

Cette grande parole est attestée par le témoin obligé et juré de la mort, par le dominicain qui monta avec elle sur le bûcher, qu'elle en fit descendre, mais qui d'en bas lui parlait, l'écoutait et lui tenait la croix.

Nous avons encore un autre témoin de cette mort sainte, un témoin bien grave, qui lui-même fut sans doute un saint. Cet homme, dont l'histoire doit conserver le nom, était le moine augustin, déjà mentionné, frère Isambart de

[1] *App.*, 68.

la Pierre; dans le procès, il avait failli périr pour avoir conseillé la Pucelle, et néanmoins, quoique si bien désigné à la haine des Anglais, il voulut monter avec elle dans la charrette, lui fit venir la croix de la paroisse, l'assista parmi cette foule furieuse, et sur l'échafaud et au bûcher.

Vingt ans après, les deux vénérables religieux, simples moines, voués à la pauvreté et n'ayant rien à gagner ni à craindre en ce monde, déposent ce qu'on vient de lire : « Nous l'entendions, disent-ils, dans le feu, invoquer ses Saintes, son archange ; elle répétait le nom du Sauveur... Enfin, laissant tomber sa tête, elle poussa un grand cri : « Jésus! »

« Dix mille hommes pleuraient... » Quelques Anglais seuls riaient ou tâchaient de rire. Un d'eux, des plus furieux, avait juré de mettre un fagot au bûcher; elle expirait au moment où il le mit, il se trouva mal; ses camarades le menèrent à une taverne pour le faire boire et reprendre ses esprits; mais il ne pouvait se remettre : « J'ai vu, disait-il hors de lui-même, j'ai vu de sa bouche, avec le dernier soupir, s'envoler une colombe. D'autres avaient lu dans les flammes le mot qu'elle répétait : « Jésus! » Le bourreau alla le soir trouver frère Isambart ; il était tout épouvanté; il se confessa, mais il ne pouvait croire que Dieu lui pardonnât jamais... Un secrétaire du roi d'Angleterre disait tout haut en revenant : « Nous sommes perdus : nous avons brûlé une sainte ! »

Cette parole, échappée à un ennemi, n'en est pas moins grave. Elle restera. L'avenir n'y contredira point. Oui, selon la Religion, selon la Patrie, Jeanne Darc fut une sainte.

Quelle légende plus belle que cette incontestable histoire [1]? Mais il faut se garder bien d'en faire une légende [2];

[1] *App.*, 63.

[2] Le cadre serait tout tracé; c'est la formule même de la vie héroïque : 1, la forêt, la *révélation*; 2, Orléans, *l'action*; 3, Reims, *l'honneur*; — 4, Paris et Compiègne, la *tribulation*, la *trahison*; 5, Rouen, la *passion*.

on doit en conserver pieusement tous les traits, même les plus humains, en respecter la réalité touchante et terrible...

Que l'esprit romanesque y touche, s'il ose; la poésie ne le fera jamais. Eh! que saurait-elle ajouter?... L'idée qu'elle avait, pendant tout le moyen âge, poursuivie de légende en légende, cette idée se trouva à la fin être une personne; ce rêve, on le toucha. La Vierge secourable des batailles que les chevaliers appelaient, attendaient d'en haut, elle fut ici-bas... En qui? c'est la merveille. Dans ce qu'on méprisait, dans ce qui semblait le plus humble, dans une enfant, dans la simple fille des campagnes, du pauvre peuple de France... Car il y eut un peuple, il y eut une France. Cette dernière figure du passé fut aussi la première du temps qui commençait. En elle apparurent à la fois la Vierge... et déjà la Patrie.

Telle est la poésie de ce grand fait, telle en est la philosophie, la haute vérité. Mais la réalité historique n'en est pas moins certaine; elle ne fut que trop positive et trop cruellement constatée... Cette vivante énigme, cette mystérieuse créature, que tous jugèrent surnaturelle, cet ange ou ce démon, qui, selon quelques-uns, devait s'envoler un matin[1], il se trouva que c'était une jeune femme, une jeune fille, qu'elle n'avait point d'ailes, qu'attachée comme nous à un corps mortel, elle devait souffrir, mourir, et de quelle affreuse mort!

Mais c'est justement dans cette réalité qui semble dégradante, dans cette triste épreuve de la nature, que l'idéal se

— Mais rien ne fausse plus l'histoire que d'y chercher des types complets et absolus. Quelle qu'ait été l'émotion de l'historien en écrivant cet Évangile, il s'est attaché au réel, sans jamais céder à la tentation d'idéaliser.

[1] Lorsqu'elle entra à Troyes, le clergé lui jeta de l'eau bénite, pour s'assurer si c'était une personne réelle, ou une vision diabolique. Elle sourit et dit : « Approchez hardiment, je ne m'envoulleray pas. » Voir l'interrogatoire du 3 mars 1430.

retrouve et rayonne. Les contemporains eux-mêmes y r connurent le Christ parmi les Pharisiens[1]... Toutefois no devons y voir encore autre chose, la Passion de la Vier le martyre de la pureté.

Il y a eu bien des martyrs; l'histoire en cite d'innoı brables, plus ou moins purs, plus ou moins glorieux. L' gueil a eu les siens, et la haine et l'esprit de dispute. Auc siècle n'a manqué de martyrs batailleurs, qui sans do mouraient de bonne grâce, quand ils n'avaient pu tuer Ces fanatiques n'ont rien à voir ici. La sainte fille n'est po des leurs, elle eut un signe à part : Bonté, charité, douce d'âme.

Elle eut la douceur des anciens martyrs, mais avec u différence. Les premiers chrétiens ne restaient doux et pı qu'en fuyant l'action, en s'épargnant la lutte et l'épreu du monde. Celle-ci fut douce dans la plus âpre lutte, bon parmi les mauvais, pacifique dans la guerre même; guerre, ce triomphe du Diable, elle y porta l'esprit de Die

Elle prit les armes quand elle sut « la pitié qu'il y av au royaume de France. » Elle ne pouvait voir « couler sang françois. » Cette tendresse de cœur, elle l'eut po tous les hommes; elle pleurait après les victoires et soign les Anglais blessés.

Pureté, douceur, bonté héroïque, que cette suprên beauté de l'âme se soit rencontrée en une fille de Fran cela peut surprendre les étrangers qui n'aiment à jug notre nation que par la légèreté de ses mœurs. Disons-le (et sans partialité, aujourd'hui que tout cela est si loin nous) que sous cette légèreté, parmi ses folies et ses vic même, la vieille France n'en fut pas moins le peuple l'amour et de la grâce.

[1] L'évêque de Beauvais... « et sa compagnie ne se montrèrent p moins affectés à faire mourir la Pucelle, que Cayphe et Anne, et l scribes et pharisées se montrèrent affectés à faire mourir Notre-Se gneur. » Chronique de la Pucelle.

Le sauveur de la France devait être une femme. La France était femme elle-même. Elle en avait la mobilité, mais aussi l'aimable douceur, la pitié facile et charmante, l'excellence au moins du premier mouvement. Lors même qu'elle se complaisait aux vaines élégances et aux raffinements extérieurs, elle restait au fond plus près de la nature. Le Français, même vicieux, gardait plus qu'aucun autre le bon sens et le bon cœur[1]...

Puisse la nouvelle France ne pas oublier le mot de l'ancienne : « Il n'y a que les grands cœurs qui sachent combien il y a de gloire à *être bon*[2] ! » L'être et rester tel, entre les injustices des hommes et les sévérités de la Providence, ce n'est pas seulement le don d'une heureuse nature, c'est de la force et de l'héroïsme... Garder la douceur et la bienveillance, parmi tant d'aigres disputes, traverser l'expérience sans lui permettre de toucher à ce trésor intérieur, cela est divin. Ceux qui persistent et vont ainsi jusqu'au bout sont les vrais élus. Et quand même ils auraient quelquefois heurté dans le sentier difficile du monde, parmi leurs chutes, leurs faiblesses et leurs *enfances*[3], ils n'en resteront pas moins les enfants de Dieu !

[1] Il restait toujours *bon enfant;* petit mot, grande chose. Personne aujourd'hui ne veut être ni *enfant* ni *bon;* ce dernier mot est une épithète de dérision.

[2] C'est le mot du Philoctète de Fénelon. *App.*, 19.

[3] Saint François de Sales.

LIVRE XI

CHAPITRE PREMIER

Henri VI et Charles VII. Discordes de l'Angleterre, réconciliation des princes français. État de la France. 1431-1440.

La mort de la Pucelle était, dans l'opinion des Anglais, *le salut du roi*. Warwick disait, quand il crut qu'elle échapperait : « *Le roi va mal*, la fille ne sera pas brûlée. » Et encore : « Le roi l'a achetée cher ; *il ne voudrait* pour rien au monde qu'elle mourût de mort naturelle. »

Ce roi, qui, disait-on, ne pouvait vivre que par la mort de la jeune fille, qui voulait qu'elle pérît, c'était lui-même un tout jeune enfant de neuf ans, innocente et malheureuse créature, déjà marquée pour l'expiation... Pâle effigie de la France mourante, il se trouvait, par la malice du sort ou la justice de Dieu, placé dans le trône d'Henri V, afin qu'en réalité ce trône restât vide et que pendant un demi-siècle l'Angleterre n'eût ni roi, ni loi.

La sagesse anglaise s'était jouée elle-même ; elle s'était chargée de rendre la France sage, et c'est elle qui devint folle. Par la victoire, la conquête et le mariage forcé, l'Angleterre réussit à se donner un Charles VI. Conçu dans la haine, enfanté dans les larmes, peut-être à sa naissance

regardé de travers par sa mère elle-même [1], le triste enfant vint au monde sous de fâcheux auspices et pauvrement doué. C'était du reste un enfant bon et doux; avec de la douceur, il pouvait se faire que l'on tirât quelque parti de cette faible nature, mais il aurait fallu la patience de l'Amour et les tempéraments de la Grâce. L'esprit anglais est celui de la Loi. Le formalisme, la roideur, le *cant*, étaient déjà ce qu'ils sont aujourd'hui. Combien plus, sous un gouvernement de prêtres politiques, sortis pour la plupart de la scolastique, du pédantisme, et qui gouvernaient d'une même férule le roi et le royaume !... Scolastique et Politique, dures nourrices pour le pauvre enfant!... Le gouverneur, l'homme d'exécution pour cette discipline, ce fut le violent Warwick. Tour à tour gouverneur et geôlier, il fut choisi, nous l'avons dit, comme l'*honnête homme* du temps; brave, dur et dévot, il se faisait fort de former son élève sur le patron voulu, de le corriger et *le châtier* [2]... Il travailla si bien sur le patient, il amenda et émonda si consciencieusement qu'il ne resta plus rien... Rien de l'homme, encore moins du roi, une ombre à peine, quelque chose de passif et d'inoffensif, une âme prête pour l'autre monde... Un tel roi fit l'humiliation, la rage des Anglais ; ils trouvèrent que le saint n'était bon qu'à faire un martyr ; les durs raisonneurs n'ont jamais senti ce qu'il y a de Dieu en l'innocent, tout au moins de touchant dans le simple d'esprit.

Le martyre commença par le couronnement, par la riche moisson de malédictions qu'on lui fit recueillir dans les deux royaumes. Après avoir attendu neuf mois à Calais

[1] Elle se hâta de se remarier avec un ennemi des Anglais, le Gallois Owen Tudor. C'est justement de ce mariage d'un Gallois et d'une Française que vinrent les rois les plus absolus que l'Angleterre ait eus, les Tudors, Henri VIII, Marie, Élisabeth.

[2] V. plus haut, p. 103. *App.*, 44.

que les routes fussent moins dangereuses [1], il fut enfin amené à Paris, en décembre, au cœur de l'hiver. C'était le temps des grandes souffrances du peuple ; la cherté des vivres était extrême ; la misère et la dépopulation telles que le régent fut obligé de défendre de brûler les maisons abandonnées.

Ce prétendu sacre du roi de France fut tout anglais. D'abord, point de Français dans le cortége, sauf Cauchon et quelques évêques qui suivaient le cardinal Winchester. Nul prince du sang de France, sinon en comédie [2], un faux duc de Bourgogne, un faux comte de Nevers. La grand'-mère ne paraît pas avoir été invitée ; on lui laissa à peine entrevoir son petit-fils dans une solennelle et cérémonieuse visite. Il semblait politique de gagner la ville, de laisser officier l'évêque de Paris dans sa cathédrale. Mais le cardinal anglais, qui payait les frais du sacre [3], voulut aussi en avoir l'honneur. Il officia pontificalement à Notre-Dame, prit et mania la couronne de France, et la mit sur la tête de l'enfant à genoux [4]. Au grand scandale du chapitre, tout se fit selon les rites anglais [5]. C'était le droit du sacre pour les chanoines de garder le vase de vermeil qui contenait le vin ; les officiers du roi soutinrent que ce vase leur revenait.

Les grands corps ne furent point ménagés. Le Parlement zélé qui avait banni Charles VII, l'Université dont les

[1] Un laird écossais qui avait osé passer avant le roi, fut si content de lui-même, qu'il entra, avec trompes, clairons et quatre bardes ou ménestrels, qui marchaient devant lui en chantant leurs chants sauvages, comme s'il fût entré par la brèche. (Journal du Bourgeois.)

[2] « Et estoient vestus par personnages des cottes d'armes des dessus dits seigneurs. » Monstrelet.

[3] D'après tout ce que nous savons de ce grand prêteur sur gages, il est infiniment probable qu'il fit seulement les avances ; son panégyriste n'ose pas dire qu'il donna. V. *App.*, 43.

[4] Jean Chartier. Monstrelet.

[5] « Plus en suivant les coutumes d'Angleterre que de France. » Ibidem.

docteurs jugeaient la Pucelle, les échevins enfin, ils virent tous au banquet royal le cas que faisaient d'eux leurs bons amis les Anglais. Magistrats et docteurs, arrivant dans la majesté de leurs robes fourrées, vermeilles ou cramoisies, ils restèrent dans la boue, à la porte du Palais, sans trouver personne pour les introduire. S'ils parvinrent à entrer, ce fut en traversant à grand'peine le sale populaire, la foule malhonnête et méchante qui les poussait, les faisait tomber; les filous ramassaient... Arrivés dans la salle, à la Table de marbre, ils ne trouvèrent point de places, sinon parmi les savetiers, les maçons, déjà attablés. Aux joutes, les hérauts n'eurent pas la peine de crier : Largesse! Les gens s'en allèrent les mains vides : « Nous en aurions eu davantage, disaient-ils furieux, au mariage d'un orfévre[1]. » Encore, s'il y eût eu une légère baisse de taille; point de baisse. On ne fit même pas la grâce économique de mettre dehors un prisonnier.

Et pourtant, il faut le dire, quand ils le voulaient bien, les Anglais savaient dépenser. Ils avaient fait, peu d'années auparavant, un immense gala que la ville paya par une taille établie tout exprès. La gloutonnerie de cette gent vorace[2] faisait l'étonnement de la foule affamée et béante. Dans un de leurs repas, le chroniqueur compte, outre les bœufs et les moutons, huit cents plats de menue viande; en une fois, ils burent quarante muids[3].

Le jeune roi fut ramené par Rouen, logé au château, non loin de la Pucelle, le roi près de la prisonnière, sans que celle-ci en fût mieux traitée. Dans les temps vraiment chrétiens, ce voisinage seul eût sauvé l'accusée. On eût craint que si la grâce du roi ne s'étendait sur elle, elle n'étendît sur lui son malheur.

Il lui fallait recevoir encore une couronne à Londres.

[1] Journal du Bourgeois.
[2] *App.*, 73.
[3] Journal du Bourgeois, ann. 1424, 1428.

L'entrée royale fut pompeuse, mais grave, tout empreinte d'un caractère théologique et pédagogique ; les divertissements furent des moralités, propres à former l'esprit et le cœur d'un jeune prince chrétien. L'enfant royal entendit au pont de Londres une ballade chantée par les sept dons de la Grâce ; plus loin, il vit les sept Sciences avec la Sagesse, puis la figure d'un roi entre deux dames, Vérité et Mercie. Harangué par la Pureté, il trouva sur son passage les trois fontaines de Générosité, de Grâce et de Mercie, qui, il est vrai, ne coulaient point [1]. Au banquet royal, il fut régalé de ballades orthodoxes, à la gloire d'Henri V et de Sigismond qui punirent Oldcastle et Jean Huss, et *enseignèrent la crainte de Dieu*. Pour que rien ne manquât à la réjouissance, on brûla un homme à Smithfield [2].

Il y avait bien des choses, et trop claires, dans la sinistre comédie du couronnement. Qui eût su voir eût déjà vu la guerre civile parmi le cérémonial de religion et de paix. Ces pieux personnages qui siégeaient autour de leur royal pupille en leurs pacifiques robes violettes, ces loyaux barons qui venaient, Glocester en tête, rendre hommage avec leur *livery* [3], c'étaient deux partis, deux armées qui déjà se mesuraient des yeux. Les uns et les autres apportaient même pensée à l'autel, une pensée homicide. Les moyens seulement devaient différer.

Glocester et les barons, bouffis d'orgueil et de violence, devaient conspirer à grand bruit. A les entendre, sans les prêtres, ils auraient déjà conquis la France. Les évêques avaient tant peur de payer un schelling, qu'en 1430 ils

[1] « Il fallait demander discrètement à goûter de l'une des trois vertus, et alors on recevait un verre de vin. » Turner.

[2] « In the whiche pastyme... an heretícke was brent... » Ibidem.

[3] Ces couleurs par lesquelles se désignaient les vassaux d'un même lord étaient une occasion fréquente de disputes, un moyen de guerre civile. (V. Shakespeare sur la *livery* jaune de Winchester, etc.) Mais ce ne fut qu'après l'horrible guerre de la Rose *rouge* et de la Rose *blanche*, qu'Henri VII parvint à supprimer les *liveries*.

avaient proposé de démolir les places fortes dont l'entretien était trop coûteux. N'était-ce pas une haute trahison?... Voilà pourquoi sans doute ils fermaient le conseil à lord Glocester, au roi même. Leur effronterie allait jusqu'à envoyer au Parlement, comme membres des communes, des gens qui n'avaient pas été élus... Glocester couronnait ces accusations par une terrible histoire. Son frère Henri V lui avait conté qu'une nuit qu'il couchait à Winchester, son chien jappa, et l'on trouva un homme couché sous un tapis; l'homme avoua que Winchester l'avait chargé de tuer le roi[1], mais on ne voulut pas donner suite à la chose, il fut noyé dans la Tamise.

De son côté, Winchester avait beau jeu pour récriminer. Tout le monde savait, voyait les fureurs de Glocester: prises d'armes dans la Cité, coup de main pour forcer la Tour, son mariage improvisé, et sa folle guerre contre l'alliée de l'Angleterre pour se faire un État à lui. Ce violent et dissolu Glocester avait osé épouser publiquement deux femmes; les chastes ladies de Londres avaient tellement souffert en leur délicatesse de cet énorme scandale, qu'elles en portèrent plainte au Parlement[2]. La seconde femme était d'une famille alliée au fameux hérétique Oldcastle; c'était une Lenoma Cobhar, belle, méchante, qui n'avait que trop d'esprit, et qui, après je ne sais combien d'aventures, n'en avait pas moins ensorcelé le duc, au point de s'en faire épouser. Cette femme avait une cour de gens suspects, faiseurs de vers satiriques, alchimistes, astrologues. Enfermée avec eux, que pouvait-elle faire, sinon travailler contre l'Église, lire aux astres la mort de ses ennemis, ou la hâter par des poisons ou des sorts?... Il y avait là bonne et riche matière aux procès ecclésiastiques. En 1432, Winchester, revenant de l'exécution de

[1] *App.*, 74.
[2] V. plus haut, p. 21, note 2.

Rouen, crut pouvoir répéter la même scène à Londres. Il fit prendre une sorcière, nommée Margery, qui devait être attachée à la duchesse de Glocester [1]; il la fit examiner à Windsor même, au château royal; mais quelque bonne volonté qu'on y mît, la Margery fut trop habile, il n'y eut pas moyen d'en rien tirer; il fallut attendre.

Glocester à son tour, voyant Winchester parti pour le concile, crut avoir tout gagné; il fit arrêter à l'embarquement l'argent du cardinal. Un déficit énorme fut avoué dans le Parlement. Les communes, effrayées, appelèrent au gouvernement du royaume, non Glocester qui s'y attendait, mais son frère, le régent de France. Ce qui peint la nation, c'est que Bedford, pour première question, demanda quel traitement lui serait alloué... Le silence fut général.

Que le gouvernement fût entre les mains de Winchester ou de Bedford, les affaires ne pouvaient qu'aller mal. C'était justement l'époque où le faible lien qui attachait encore le duc de Bourgogne aux Anglais achevait de se rompre. Sa sœur, femme de Bedford, mourut cette année.

Cette alliance n'avait jamais été solide ni sûre. Le duc de Bourgogne avait dans ses archives un gage touchant de l'amitié anglaise, à savoir : les lettres secrètes de Glocester et de Bedford, où les deux princes agitaient ensemble les moyens de l'arrêter ou de le tuer. Bedford, beau-frère du duc de Bourgogne, opinait pour le dernier parti, sauf la difficulté de la chose [2].

Les variations de cette orageuse alliance feraient toute une histoire. D'abord Henri V, outre l'argent qu'il donna au duc pour l'attirer dans son parti, semblait lui avoir fait espérer de grands avantages. Mais, bien loin de lui faire part dans leurs acquisitions, les Anglais essayèrent de prendre l'héritage de Hollande et de Hainaut qu'il regardait

[1] Elle l'était certainement dix ans après. — [2] *App.*, 75.

comme sien. Dans leurs succès, ils lui tournaient le dos ou tâchaient de lui nuire ; dès qu'ils avaient besoin de lui, les dogues revenaient rampants.

Après leur équipée de Hainaut, serrés de près par Charles VII, ils apaisèrent le duc en lui engageant Péronne et Tournai, puis Bar, Auxerre et Mâcon. En 1429, ils refusèrent de remettre Orléans entre ses mains. Orléans pris et Charles VII marchant sur Reims, ils se jetèrent dans les bras du beau-frère, lui engagèrent Meaux et firent semblant de lui confier Paris. Lorsqu'ils eurent la Pucelle, et que leur roi fut sacré, ils firent acte de souveraineté en Flandre[1], écrivant aux Gantais, et leur offrant protection.

Le duc de Bourgogne n'avait jamais eu grande raison d'aimer les Anglais, et il n'en avait plus de les craindre. Leur guerre en France devenait ridicule. Dunois leur prit Chartres, pendant que la garnison anglaise était au sermon. Ils assiégeaient Lagny ; le régent en personne, le comte de Warwick, étaient venus et avaient fait brèche ; mais voyant sur la brèche, déjà ouverte et praticable, les assiégés qui leur montraient les dents, ils crurent prudent de laisser là ces enragés et ils revinrent à Paris la veille de Pâques, « apparemment pour se confesser[2]. »

Les Parisiens, réjouis de cette retraite de Bedford, ne s'amusèrent pas moins de son mariage. Il épousait à cinquante ans une petite fille de dix-sept, « frisque, belle et gracieuse[3] », une fille du comte de Saint-Pol, d'un vassal du duc de Bourgogne, et cela brusquement, sournoisement, sans rien dire à son beau-frère. Le duc n'y eût pas consenti ; les Saint-Pol, élevés par lui[4] pour garder sa frontière, commençaient le rôle double qui devait les per-

[1] *App.*, 76.
[2] Journal du Bourgeois de Paris.
[3] Monstrelet.
[4] A ce moment même, Philippe obligeait René à leur laisser la ville de Guise, dont il était en possession. (Villeneuve-Bargemont.)

dre ; ils donnaient pied aux Anglais chez le duc de Bourgogne.

Winchester comprenait mieux que, l'alliance de Bourgogne rompue, la guerre allait changer de face, qu'elle deviendrait bien autrement coûteuse et qu'infailliblement l'Église paierait les frais. On avait commencé par l'Église de France. On voulait lui faire rendre tous les dons pieux qu'elle avait reçus depuis soixante ans.

Dans cette inquiétude, il s'entremit vivement pour la paix. Il obtint qu'une conférence aurait lieu entre Bedford et Philippe-le-Bon. Il parvint à faire avancer les deux ducs, l'un vers l'autre, jusqu'à Saint-Omer. Mais ce fut tout ; une fois dans la ville, ni l'un ni l'autre ne voulut faire la première démarche. Quoique Bedford dût bien voir que la France était perdue pour les Anglais, s'il ne regagnait le duc de Bourgogne, il resta ferme sur l'étiquette ; représentant du roi, il attendit la visite du vassal du roi, lequel ne bougea ; la rupture fut définitive.

Tout au contraire, la France se ralliait peu à peu. Le rapprochement fut surtout l'ouvrage de la maison d'Anjou. La vieille reine Yolande d'Anjou, belle-mère du roi, lui ramenait les Bretons ; de concert avec le connétable Richemont, frère du duc de Bretagne, elle chassa le favori la Trémouille.

Il était plus difficile de gagner le duc de Bourgogne, qui soutenait en Lorraine le prétendant Vaudemont contre René d'Anjou, fils d'Yolande. Ce prince, qui est resté dans la mémoire des Angevins et des Provençaux sous le nom du *bon roi René*, avait toutes les qualités aimables de la vieille France chevaleresque ; il en avait aussi l'imprudence, la légèreté. Il s'était fait battre et prendre à Bulgnéville par les Bourguignons (1431). Il consacra les loisirs de la prison, non à la poésie, comme Charles d'Orléans, mais à la peinture. Il fit des tableaux pour la chapelle qu'il construisit dans sa prison, il en fit pour les Chartreux de

Dijon ; il travailla même pour celui qui le retenait prisonnier ; lorsque Philippe-le-Bon vint le voir, René lui fit présent d'un beau portrait de Jean-sans-Peur. Il n'y avait pas moyen de rester ennemi de l'aimable peintre ; le duc de Bourgogne lui rendit la liberté, sous caution.

Les princes se rapprochaient, et il ne tenait pas aux peuples qu'ils n'en fissent autant. Paris, gouverné par Cauchon et autres évêques, essaya de s'en débarrasser et de chasser les Anglais. La Normandie même, cette petite Angleterre de France, finit par se lasser d'une guerre dont on lui faisait porter tout le poids. Un vaste soulèvement eut lieu dans les campagnes de la basse Normandie ; le chef était un paysan, nommé Quatrepieds, mais il y avait aussi des chevaliers ; ce n'était pas une simple Jacquerie. La province ne pouvait manquer d'échapper bientôt aux Anglais.

Ils avaient l'air eux-mêmes de désespérer. Bedford délaissait Paris. La pauvre ville, frappée tour à tour de la famine et de la peste, était un trop affreux séjour. Le duc de Bourgogne osa pourtant la visiter ; il y passa avec sa femme et son fils, se rendant à la grande assemblée d'Arras, où l'on allait traiter de la paix. Les Parisiens le reçurent, l'implorèrent comme un ange de Dieu.

Cette assemblée était celle de toute la chrétienté. On y vit les ambassadeurs du concile, du pape, de l'empereur, ceux des rois de Castille, d'Aragon et de Navarre, ceux de Naples, de Milan, de Sicile, de Chypre, ceux de Pologne et de Danemarck. Tous les princes français, tous ceux des Pays-Bas, étaient venus ou avaient envoyé ; de même l'université de Paris et nombre de bonnes villes. Tout ce monde étant rassemblé, l'Angleterre elle-même arriva dans la personne du cardinal de Winchester.

La première question était de savoir s'il était possible d'accorder Charles VII et Henri VI. Mais quel moyen ? chacun d'eux prétendait garder la couronne. Charles VII

offrait l'Aquitaine, la Normandie même que les Anglais avaient encore. Ceux-ci demandaient que chacun restât en possession de ce qu'il avait, en s'arrondissant par des échanges[1]. Leur étrange infatuation est admirablement marquée dans les instructions que le conseil de Londres donnait au cardinal, quatre ans après l'Assemblée d'Arras (1439), lorsque les affaires anglaises avaient encore bien empiré. D'abord il devait engager Charles de Valois à cesser de troubler le roi Henri dans la jouissance de son royaume de France, et pour le bien de la paix, lui offrir en Languedoc *vingt mille livres de rente*[2] à tenir en fief. Puis, le cardinal, comme homme d'Église, devait faire un long discours sur les avantages de la paix. Et alors, les autres ambassadeurs du roi devaient se laisser gagner jusqu'à proposer mariage avec une fille de Charles, et reconnaître deux royaumes de France.

Il n'y avait rien à faire avec les Anglais ; on les laissa partir d'Arras. Tout le monde se tourna vers le duc de Bourgogne. On le suppliait d'avoir pitié du royaume, de la chrétienté, qui souffraient tant de ces longues guerres. Mais il ne pouvait se décider ; sa conscience, son honneur de chevalier, étaient engagés, disait-il; il avait signé ; de plus, n'était-il pas lié par la vengeance de son père ? Les légats du pape lui disaient qu'à cela ne tînt, qu'ils avaient pouvoir pour le délier de ses serments. Mais cela ne le rassurait pas encore. Le droit ecclésiastique ne semblant pas suffisant, on eut recours au droit civil : on fit une belle consultation où, pour laisser les esprits plus libres, les parties étaient désignées par les noms de Darius et d'Assuérus. Les docteurs anglais et français opinèrent, comme on devait s'y attendre, en sens contraire ; mais ceux de Bologne, qu'avaient amenés les légats, déclarèrent, con-

[1] *App.*, 77.
[2] « To the valeu, in demayne and revenue..., of xx mil. l. verly. » Rymer, 21 mai 1439.

formément à l'avis des Français, que Charles VI n'avait pu conclure le traité de Troyes : « Les *lois* défendent que l'on traite de la succession d'un homme vivant, et annulent les serments contraires aux bonnes mœurs. Le traité contient d'ailleurs une chose impie, l'engagement du père *de ne pas traiter avec son fils*, sans le consentement des Anglais... Si le roi avait un crime à reprocher à son fils, il devait se pourvoir devant le pape, qui seul a le droit de déclarer un prince incapable d'hériter. »

Le duc de Bourgogne laissait raisonner, supplier. Mais au fond, le changement qu'on demandait était déjà fait en lui; il était las des Anglais. Les Flamands, qui tant de fois avaient forcé leurs comtes de rester unis à l'Angleterre, lui devenaient hostiles; ils souffraient des courses de la garnison de Calais; ils étaient maltraités lorsqu'ils allaient à ce grand marché des laines. Les Anglais, chose plus grave, se mettaient à filer aussi la laine, à faire du drap; ces draps, ces laines filées envahissaient la Flandre même, par le bon marché, et forçaient toutes les barrières. On les défendit en 1428, et il fallut les défendre encore en 1446, en 1464, en 1494 [1]. Enfin, en 1499, il n'y eut plus moyen de les défendre; la Flandre, alors sous un prince étranger, se soumit à les recevoir.

L'Angleterre devenait donc une rivale de la Flandre, une ennemie; eût-elle été amie, son amitié eût peu servi désormais. Le duc de Bourgogne avait gagné par l'alliance des Anglais la barrière de la Somme, arrondi, complété sa Bourgogne; mais leur alliance ne pouvait plus lui garantir ses acquisitions. Ils avaient peine à se défendre, divisés comme ils l'étaient. Entre Winchester et Glocester, Bedford pouvait seul maintenir quelque équilibre; Bedford mourut; cette mort soulagea encore la conscience du duc de Bourgogne. Les traités conclus avec Bedfort, comme

[1] *App.*, 78.

régent de France, lui parurent dès lors moins sacrés; c'était le point de vue tout littéral du moyen âge; on se croyait lié viagèrement à celui qui avait signé [1].

Les deux beaux-frères du duc de Bourgogne, le duc de Bourbon et le connétable de Richemont, frère du duc de Bretagne, ne contribuèrent pas peu à le décider. Depuis sa prison d'Azincourt, depuis que, traîné partout à la suite d'Henri V, il avait vu de près la morgue des Anglais, Richemont en était resté ennemi implacable. Le duc de Bourbon, dont le père était mort prisonnier sans pouvoir se racheter jamais, ni par argent, ni par bassesse, n'aimait guère plus les Anglais; tout récemment encore, ils venaient de donner à Talbot son comté de Clermont [2], qui était dans la maison de Bourbon depuis saint Louis.

Bourbon et Richemont prièrent tant leur beau-frère, qu'il céda et voulut bien faire grâce. Le traité d'Arras ne peut être qualifié autrement. Le roi demandait pardon au duc, et le duc ne lui rendait pas hommage; en cela il devenait lui-même comme roi. Il gardait pour lui et ses hoirs tout ce qu'il avait acquis : d'un côté Péronne et toutes les places de la Somme, de l'autre Auxerre et Mâcon.

Les explications et réparations pour la mort du duc Jean, étaient fort humiliantes. Le roi devait dire ou faire dire qu'en ce temps-là il était bien jeune, avait encore petite connaissance, et n'avait pas été assez avisé pour y pourvoir; mais qu'il allait faire toute diligence pour rechercher les coupables. Il devait fonder à Montereau une chapelle dans l'église, et un couvent pour douze chartreux; de plus, sur le pont où l'acte avait été perpétré, une croix en pierre, qui serait entretenue aux frais du roi.

La cérémonie du pardon eut lieu dans l'église de Saint-

[1] *App.*, 79.
[2] *Bibliothèque royale, mss. Colbert*, LII, *fol.* 313.

Waast. Le doyen de Paris, Jean Tudert[1], se jeta aux pieds du duc Philippe, et cria merci de la part du roi pour le meurtre de Jean-sans-Peur. Le duc se montra ému, le releva, l'embrassa, et lui dit qu'il n'y aurait jamais de guerre entre le roi Charles et lui. Le duc de Bourbon et le connétable jurèrent ensuite la paix, ainsi que les ambassadeurs et les seigneurs français et bourguignons.

Mais la réconciliation n'eût pas été complète, si le duc de Bourgogne n'eût conclu un arrangement définitif avec le beau-frère de Charles VII, René d'Anjou. René, n'ayant pu se tenir au premier traité, avait mieux aimé rentrer en prison. Philippe-le-Bon l'en fit sortir, et lui remit une partie de sa rançon en faveur du mariage de sa nièce, Marie de Bourbon, avec un fils de René. Ainsi les maisons de Bourgogne, de Bourbon et d'Anjou se trouvaient unies entre elles et avec le roi. Celle de Bretagne flottait; le duc ne se déclarait pas; il trouvait grand profit à la guerre; on disait que trente mille Normands s'étaient réfugiés en Bretagne. Mais, que le duc fût anglais ou français, son frère Richemont était connétable de France : les Bretons le suivaient volontiers; les bandes bretonnes faisaient la force de Charles VII; on les appelait les *bons corps*[2].

Cette réconciliation de la France mit les Anglais hors d'eux-mêmes[3]; la colère les aveugla, et ils s'enfoncèrent, comme à plaisir, dans leur malheur. Le duc de Bourgogne voulait garder des ménagements avec eux; il leur offrait sa médiation, ils la repoussèrent, ils pillèrent et tuèrent les marchands flamands dans Londres. La Flandre s'irritant à son tour, le duc en profita pour entraîner les communes, et il les mena assiéger Calais. Le parti bourguignon tourna comme le duc de Bourgogne; ceux de Paris, les halles même, le quartier bourguignon par excellence,

[1] *App.*, 80. — [2] Daru.
[3] « Le jeune roi Henry prit en ce si grand'déplaisance que les larmes lui saillirent hors des yeux. » Monstrelet.

appelèrent les gens du roi, son connétable, et les mirent dans la ville; les Anglais, qui y avaient encore quinze cents hommes d'armes et faisaient d'abord mine de résister, s'enfermèrent piteusement dans la Bastille; puis, ayant peur de la faim, ils obtinrent de s'embarquer et de descendre à Rouen. Le peuple, que trois évêques avaient durement gouverné pour les Anglais, les poursuivit de ses huées; il criait après l'évêque de Térouane, chancelier des Anglais[1] : « Au renard, au renard! » Les Parisiens avaient regret de les tenir quittes à si bon marché; mais il eût fallu assiéger la Bastille, et le connétable lui-même était aux expédients; l'argent lui manquait : le roi, pour reprendre Paris, n'avait eu que mille francs à lui donner. [1436.]

Les Anglais traîneront encore quinze ans en France, chaque jour plus humiliés, échouant partout, mais ne voulant jamais s'avouer leur impuissance, aimant mieux s'accuser les uns les autres, crier à la trahison, jusqu'à ce que l'orgueil et la haine tournent en cette horrible maladie, cette rage épileptique que l'on a baptisée du poétique nom de guerre des Roses. Dès ce moment, le roi a peu à craindre; il n'a qu'à patienter, saisir l'occasion, frapper à propos; il peut déjà, moins inquiet de ce côté, s'informer des affaires intérieures, examiner l'état de la France, après tant de maux, s'il y a encore une France.

Dans cette vaste et confuse misère, parmi tant de ruines, deux choses étaient debout : la noblesse et l'Église. La noblesse avait servi le roi contre les Anglais, servi gratis un roi mendiant; elle y avait mangé beaucoup du sien, tout en mangeant le peuple; elle comptait être dédommagée. L'Église, d'autre part, se présentait comme bien pauvre et souffreteuse, mais il y avait cette notable diffé-

[1] Ce chancelier dit depuis « qu'il avoit bien payé son escot. » Jean Chartier.

rence, qu'elle était pauvre par l'interruption du revenu; généralement le fonds restait. Le roi, débiteur de la noblesse, ne pouvait s'acquitter qu'aux dépens de l'Église, soit en forçant celle-ci de payer, ce qui semblait difficile et dangereux, soit plutôt doucement, indirectement, au nom des libertés ecclésiastiques, en rétablissant les élections où dominaient les seigneurs, et les mettant à même de disposer ainsi des bénéfices. Le pape y nommait souvent des partisans de l'Angleterre ; Charles VII n'avait pas à les ménager. Il adopta dans sa Pragmatique de Bourges [7 juillet 1438] les décrets du concile de Bâle qui rétablissaient les élections et reconnaissaient les droits des nobles patrons des églises à *présenter* aux bénéfices[1]. Ces patrons, descendants des pieux fondateurs ou protecteurs, regardaient les églises comme des démembrements de leurs fiefs ; ils ne demandaient pas mieux que de les *protéger* encore, c'est-à-dire d'y mettre leurs hommes, en faisant élire ceux-ci par les moines ou chanoines.

On n'eût pas attendu cette réforme aristocratique du concile de Bâle, à en juger par la prépondérance qu'y exerçait l'élément démocratique de l'Église, les universitaires. Ceux-ci avaient eu pourtant une leçon ; ils avaient travaillé ardemment à la réforme de Constance, et ils n'en avaient pas profité. Les évêques, relevés par eux, mais généralement serviteurs craintifs des seigneurs, faisaient élire les gens recommandés, et les universitaires mouraient de faim. L'Université de Paris, ne cachant pas son désappointement, avait avoué, à cette époque, qu'elle aimait mieux encore que le pape *donnât* les prébendes[2]. A Bâle, elle crut avoir mieux pris ses précautions. Une part déterminée était assurée dans les bénéfices aux gradués, à ceux qui auraient étudié dix ans, sept ans, trois ans, et non-seulement aux théologiens, mais aux gradués

[1] *App.*, 81. — [2] Bulæus.

en droit, en médecine; l'avocat et le médecin avaient droit à une cure, à un canonicat; quelque bizarre que fût la chose, c'était un pas, nécessaire peut-être, hors de la scolastique. On offrait ainsi le choix aux patrons : seulement, en leur rendant ce beau droit de *présentation*, les universitaires se chargeaient modestement de désigner un certain nombre des leurs, parmi lesquels ils *pourraient* choisir.

Le concile de Bâle était dans une situation difficile; le pape ouvrait contre lui son concile de Florence et faisait grand bruit de la réunion de l'Église grecque. Ceux de Bâle, *in extremis*[1], se hâtèrent d'accomplir la grande réforme, qui devait leur gagner les seigneurs, les évêques, les universités, c'est-à-dire confédérer tous les pouvoirs locaux contre l'unité pontificale. Pour la collation des bénéfices, le pape était réduit par le concile presque à rien; on lui en laissait un sur cinquante. Autre réduction sur les annates et droits de chancellerie. Enfin la grande force d'unité, celle qui traînait à Rome des nations de plaideurs, qui y faisait couler des fleuves d'or, l'appel[2], était interdit (sauf quelques cas extraordinaires), toutes les fois que les plaideurs auraient *plus de quatre jours* de chemin pour se rendre à Rome; c'était faire descendre le juge des rois au rôle de podestat de la banlieue.

Ce qui charmait la France, alors si pauvre, c'est que la Pragmatique allait empêcher l'or et l'argent de sortir du royaume. Plus tard, lorsque la défense fut levée, le Parlement, dans une remontrance, fait un compte lamentable des millions d'or qui ont passé à Rome en quelques an-

[1] Le concile dura longtemps encore, mais en concurrence avec celui de Ferrare.

[2] Quand la Pucelle en appela au Pape, l'évêque de Beauvais répondit : « Le pape est trop loin. » Dans la réalité, il se trouva que les évêques eux-mêmes, pour s'être ainsi débarrassés du pape, eurent un pape (et plus dur) dans le Parlement. *App.*, 82.

nées. « Le Pont-au-Change, dit-il douloureusement, n'a plus ni change ni changeurs ; on n'y voit que des chapeliers, des faiseurs de poupées[1]. » Le Parlement se montre peu touché des retours en parchemin qu'on obtenait de Rome. L'absence de l'or se faisait vivement sentir. Sous Charles VII, il était vraiment nécessaire, comme instrument de la guerre, comme moyen d'action rapide : la banque tournait de ce côté ses spéculations ; jusque-là occupée du change de Rome et de la transmission des décimes ecclésiastiques, elle allait tirer sur les Anglais cette lettre de change qu'ils payèrent avec la Normandie[2].

Puisqu'on chassait les Anglais, il semblait naturel de chasser aussi les Italiens. La France voulait faire même ses affaires, affaires d'argent, affaires d'Église. Pourquoi l'Église *établie* d'Angleterre subsistait-elle parmi tant d'attaques ? C'est qu'elle était tout anglaise, fermée aux étrangers, soutenue par les familles nobles, par ses ennemis même qui y plaçaient leurs parents ou leurs serviteurs ; n'était-ce pas un exemple pour l'Église de France?

Il y avait toutefois une chose à craindre, c'est qu'une Église si bien fermée aux influences pontificales ne devînt, non pas nationale, mais purement seigneuriale. Ce n'était pas le roi, l'État, qui hériterait de ce que perdait le pape, mais bien les seigneurs et les nobles. A une époque où l'organisation était si faible encore, on n'agissait guère à distance ; or, à chaque élection, le seigneur était là pour *présenter* ou recommander, les chapitres élisaient docilement[3] ; le roi était bien loin. Il s'agissait de savoir si la noblesse était digne qu'on lui remît la principale action dans les affaires de l'Église, si les seigneurs,

[1] Il est curieux de voir avec quel enthousiasme ces magistrats parlent de l'argent : « Numisma est mensura omnium rerum, etc. *App.*, 83.
[2] V. plus bas l'influence du grand banquier Jacques Cœur.
[3] *App.*, 84.

à qui véritablement revenait le choix des pasteurs, la responsabilité du salut des âmes, étaient eux-mêmes les âmes pures qu'en matière si délicate éclairerait le Saint-Esprit.

Le moyen âge avait redouté une telle influence comme l'anéantissement de l'Église. Et pourtant les barons du XIIe siècle, ceux même qui se battirent si longtemps pour le sceptre contre la crosse, ceux qui plantèrent le drapeau de l'Empereur sur les murs de Rome, comme un Godefroi de Bouillon, c'étaient des hommes craignant Dieu.

Dans son fief, le baron, tout fier et dur qu'il pouvait être, avait encore une règle qui, pour n'être pas écrite, ne semblait que plus respectable. Cette règle était l'*usage*, la coutume[1]. Dans ses plus grandes violences, il voyait venir ses hommes qui lui disaient avec respect : « Messire, ce n'est pas l'*usage* des bonnes gens de céans. » On lui amenait les prud'hommes, les vieux du pays, qui semblaient l'*usage* vivant, des gens qui l'avaient vu naître, qu'il voyait tous les jours et connaissait par leurs noms. L'emportement brutal du jeune homme tombait souvent en présence de ces vieillards, devant cette humble et grave figure de l'antiquité.

La crainte de Dieu, le respect de l'*usage*, ces deux freins des temps féodaux, sont brisés au XVe siècle. Le seigneur ne réside plus, il ne connaît plus ni ses gens, ni leurs coutumes. S'il revient, c'est avec des soldats pour faire de l'argent brusquement ; il retombe par moments sur le pays, comme l'orage et la grêle ; on se cache à son approche ; c'est dans toute la contrée une alarme, un *sauve qui peut*.

[1] De là la fixité des redevances, qui était un si grand adoucissement. Souvent, elles étaient de pure cérémonie ; en certains lieux, l'usage voulait que le régisseur donnât plus qu'il ne recevait. V. mes Origines du droit.

Ce seigneur, pour porter le nom seigneurial de son père, n'en est pas plus un seigneur; c'est ordinairement un rude capitaine, un barbare, à peine un chrétien. Souvent ce sera un chef d'*houspilleurs*, de *tondeurs*, d'*écorcheurs*, comme le bâtard de Bourbon, le bâtard de Vaurus, un Chabannes, un La Hire. *Écorcheurs* était le vrai nom. Ruinant ce qui l'était déjà, enlevant la chemise à celui qu'on avait laissé en chemise; s'il ne restait que la peau, ils prenaient la peau.

On se tromperait, si l'on croyait que c'étaient seulement les capitaines d'écorcheurs, les bâtards, les seigneurs sans seigneurie, qui se montraient si féroces. Les grands, les princes avaient pris dans ces guerres hideuses un étrange goût du sang. Que dire quand on voit Jean de Ligny, de la maison de Luxembourg, exercer son neveu, le comte de Saint-Pol, un enfant de quinze ans, à massacrer des gens qui fuyaient [1] ?

Ils traitaient au reste leurs parents comme leurs ennemis. Mieux valait même, pour la sûreté, être ennemi que parent. Il semble qu'en ce temps-là il n'y ait plus ni pères, ni frères... Le comte d'Harcourt tient son père prisonnier toute sa vie [2]; la comtesse de Foix empoisonne sa sœur, le sire de Giac sa femme [3]; le duc de Bretagne fait mourir de faim son frère, et cela publiquement : les passants entendaient avec horreur cette voix lamentable qui demandait en grâce la charité d'un peu de pain... Un soir, le 10 janvier, le comte Adolfe de Gueldre arrache du lit son vieux père, il le traîne cinq lieues à pied, sans chausses, par la neige, et le jette dans un cul de basse-fosse... Le fils avait à dire, il est vrai, que le parricide

[1] Monstrelet. — [2] Ibidem.

[3] « Et quand elle eut bu les poisons, il la feist monter derrière luy à cheval, et chevaucha quinze lieues en celuy estat; puis mourut ladicte dame incontinent. Il faisoit ce pour avoir madame de Tonnerre. » Mém. de Richemont.

était l'usage de la famille[1]... Mais nous le trouvons aussi dans la plupart des grandes maisons du temps, dans toutes celles des Pays-Bas, dans celles de Bar, de Verdun, dans celle d'Armagnac, etc.

On était bien fait à ces choses, et pourtant il en éclata une dont tout le monde fut stupéfait : *Conticuit terra.*

Le duc de Bretagne se trouvant à Nantes, l'évêque, qui était son cousin et son chancelier, s'enhardit par sa présence à procéder contre un grand seigneur du voisinage, singulièrement redouté, un Retz de la maison des Laval, qui eux-mêmes étaient des Montfort, de la lignée des ducs de Bretagne. Telle était la terreur qu'inspirait ce nom que, depuis quatorze ans, personne n'avait osé parler.

L'accusation était étrange[2]. Une vieille femme, qu'on appelait la Meffraie, parcourait les campagnes, les landes; elle approchait des petits enfants qui gardaient les bêtes ou qui mendiaient, elle les flattait et les caressait, mais toujours en se tenant le visage à moitié caché d'une étamine noire; elle les attirait jusqu'au château du sire de Retz, et on ne les revoyait plus. Tant que les victimes furent des enfants de paysans qu'on pouvait croire égarés, ou encore de pauvres petites créatures comme délaissées de leur famille, il n'y eut aucune plainte. Mais, la hardiesse croissant, on en vint aux enfants des villes. Dans la grande ville même, à Nantes, dans une famille établie et connue, la femme d'un peintre ayant confié son jeune frère aux gens de Retz qui le demandaient pour le faire enfant de chœur à la chapelle du château, le petit ne reparut jamais.

Le duc de Bretagne accueillit l'accusation; il fut ravi de frapper sur les Laval[3]; l'évêque avait à se venger du sire

[1] *App.*, 85. — [2] *App.*, 86.
[3] D'autant plus sans doute que le roi venait d'ériger la baronnie des

de Retz qui avait forcé à main armée une de ses églises. Un tribunal fut formé de l'évêque, chancelier de Bretagne, du vicaire de l'inquisition et de Pierre de l'Hospital, grand juge du duché. Retz, qui sans doute eût pu fuir, se crut trop fort pour rien craindre et se laissa prendre.

Ce Gilles de Retz était un très-grand seigneur, riche de famille, riche de son mariage dans la maison de Thouars, et qui de plus avait hérité de son aïeul maternel, Jean de Craon, seigneur de la Suze, de Chantocé et d'Ingrande. Ces barons des Marches du Maine, de Bretagne et de Poitou, toujours nageant entre le roi et le duc, étaient, comme les Marches, entre deux juridictions, entre deux droits, c'est-à-dire hors du droit. On se rappelle Clisson *le boucher* et son assassin Pierre de Craon. Quant à Gilles de Retz, dont il s'agit ici, il semblait fait pour gagner la confiance. C'était, dit-on, un seigneur « de bon entendement, belle personne et bonne façon, » lettré de plus, et appréciant fort ceux qui parlaient avec élégance la langue latine[1]. Il avait bien servi le roi, qui le fit maréchal, et qui, au sacre de Reims, parmi ces sauvages Bretons que Richemont conduisait, choisit Gilles de Retz pour quérir à Saint-Rémy et porter la sainte ampoule !... Retz, malgré ses démêlés avec l'évêque, passait pour dévot; or, une dévotion alors fort en vogue, c'était d'avoir une riche chapelle et beaucoup d'enfants de chœur qu'on élevait à grands frais ; à cette époque la musique d'église prenait l'essor en Flandre, avec les encouragements des ducs de Bourgogne. Retz avait, tout comme un prince, une nombreuse musique, une grande troupe d'enfants de chœur dont il se faisait suivre partout.

Laval en comté (1431). Ces Laval, issus des Montfort, formèrent contre eux une opposition toute française, et finirent par livrer la Bretagne au roi en 1488.

[1] *Manuscrit des Archives de Nantes.*

Ces présomptions étaient favorables; d'autre part, on ne pouvait nier que ses juges ne fussent ses ennemis. Il les récusa. Mais il n'était pas facile de récuser une foule de témoins, pauvres gens, pères ou mères affligés, qui venaient à la file, pleurant et sanglotant, raconter avec détail comment leurs enfants avaient été enlevés. Les misérables qui avaient servi à tout cela, n'épargnaient pas non plus celui qu'ils voyaient perdu sans ressource. Alors il cessa de nier, et se mettant à pleurer, il fit sa confession. Telle était cette confession que ceux qui l'entendirent, juges ou prêtres, habitués à recevoir les aveux du crime, frémirent d'apprendre tant de choses inouïes et se signèrent... Ni les Néron de l'empire, ni les tyrans de Lombardie, n'auraient eu rien à mettre en comparaison; il eût fallu ajouter tout ce que recouvrit la mer Morte, et par-dessus encore les sacrifices de ces dieux exécrables qui dévoraient des enfants.

On trouva dans la tour de Chantocé une pleine tonne d'ossements calcinés, des os d'enfants en tel nombre qu'on présuma qu'il pouvait y en avoir une quarantaine[1]. On en trouva également dans les latrines du château de la Suze, dans d'autres lieux, partout où il avait passé. Partout il fallait qu'il tuât... On porte à cent quarante le nombre d'enfants qu'avait égorgés la bête d'extermination[2].

Comment égorgé, et pourquoi? c'est ce qui était plus horrible que la mort même. C'étaient des offrandes au Diable. Il invoquait les démons Barron, Orient, Belzébut, Satan et Bélial. Il les priait de lui accorder : « l'or, la science et la puissance. » Il lui était venu d'Italie un jeune prêtre de Pistoïa, qui promettait de lui faire voir ces démons. Il avait aussi un Anglais qui aidait à les conjurer.

[1] *Ibidem, dépositions* d'*Étienne Corillant et de Griart.*

[2] *Ibidem, pièces justificatives.* Le seul valet de chambre Henriet reconnaît en avoir livré quarante. *Bibl. royale, mss.* 493, *F.*

La chose était difficile. Un des moyens essayés c'était de chanter l'office de la Toussaint en l'honneur des malins esprits. Mais cette dérision du saint sacrifice ne leur suffisait pas. Il fallait à ces ennemis du Créateur quelque chose de plus impie encore, le contraire de la création, la dérision meurtrière de l'image vivante de Dieu... Retz offrait parfois à son magicien le sang d'un enfant, sa main, ses yeux et son cœur.

Cette religion du Diable avait cela de terrible que peu à peu l'homme étant parvenu à détruire en soi tout ce qu'il avait de l'homme, il changeait de nature et se faisait Diable. Après avoir tué pour son maître, d'abord sans doute avec répugnance, il tuait pour lui-même avec volupté[1]. Il jouissait de la mort, encore plus de la douleur; d'une chose si cruellement sérieuse, il avait fini par se faire un passe-temps, une farce; les cris déchirants, le râle, flattaient son oreille, les grimaces de l'agonisant le faisaient pâmer de rire; aux dernières convulsions, il s'asseyait, l'effroyable vampire, sur sa victime palpitante[2].

Un prédicateur d'une imagination grande et terrible[3] a dit que dans la damnation le feu était la moindre chose, que le supplice propre au damné, c'était le progrès infini dans le vice et dans le crime, l'âme s'endurcissant, se dépravant toujours, s'enfonçant incessamment dans le mal de minute en minute (en progression géométrique!) pendant une éternité... Le damné dont nous parlions, semble avoir commencé sur cette terre des vivants, l'effroyable descente du mal infini.

Ce qui est triste à dire, c'est qu'ayant perdu toute no-

[1] « Et ledit sire prenoit plus de plaisir à leur couper ou voir couper la gorge qu'à... Il leur faisoit couper le col par derrière pour les faire languir. » *Bibl. royale, mss.* 493, *F.*

[2] *Archives de Nantes,* déposition de Griart, témoin et complice.

[3] M. Monnod fils; tous ceux qui l'ont entendu en tremblent encore.

tion du bien, du mal, du jugement, il eut toujours jusqu'au bout bonne opinion de son salut. Le misérable croyait avoir attrapé à la fois le Diable et Dieu. Il ne niait pas Dieu, il le ménageait, croyant corrompre son juge avec des messes et des processions. Le Diable, il ne s'y fiait qu'à bon escient, faisant toujours ses réserves, lui offrant tout, « hors sa vie et son âme[1]. » Cela le rassurait. Quand on le sépara de son magicien, il lui dit en sanglotant ces étranges paroles : « Adieu François, mon ami, je prie Dieu qu'il vous donne bonne patience et connaissance, et soyez certain que, pourvu que vous ayez bonne patience et espérance en Dieu, nous nous entreverrons en la grant joie du Paradis[2]. »

Il fut condamné au feu et mis sur le bûcher, mais non brûlé. Par ménagement pour sa puissante famille et pour la noblesse en général, on l'étrangla, avant que la flamme l'eût touché. Le corps ne fut pas mis en cendres. « Des damoiselles de grand estat[3] » vinrent le chercher à la prairie de Nantes où était le bûcher, levèrent le corps de leurs nobles mains, et avec l'aide de quelques religieuses l'enterrèrent dans l'église des Carmes fort honorablement.

Le maréchal de Retz avait poursuivi son horrible carrière pendant quatorze ans, sans que personne osât l'accuser. Il n'eût jamais été accusé ni jugé sans cette circonstance singulière que trois puissances, ordinairement opposées, semblent s'être accordées pour sa mort : le duc, l'évêque, le roi. Le duc voyait les Laval et les Retz occuper une ligne de forteresses sur les Marches du Maine, de Bretagne et de Poitou ; l'évêque était l'ennemi personnel de Retz, qui ne ménageait ni églises, ni prêtres ; le roi

[1] *Bibl royale, ms.* 493. *F.*
[2] *Archives de Nan'es.*
[3] Jean Chartier.

enfin, à qui il avait rendu des services et sur lequel peut-être il comptait, ne voulait plus défendre les brigands qui avaient fait tant de tort à sa cause. Le connétable de France, Richemont, frère du duc de Bretagne, était l'implacable ennemi des sorciers, aussi bien que des écorcheurs; c'était sans doute par son conseil que deux ans auparavant, le dauphin, tout jeune encore, avait été envoyé pour pacifier ces Marches et s'était fait livrer un des lieutenants du maréchal de Retz en Poitou [1]. Cette rigueur du roi prépara sans doute sa chute, et enhardit le duc de Bretagne à faire agir contre lui l'évêque et l'inquisiteur.

Une justice qui dépendait d'un si rare accord de circonstances, ne devait pas se reproduire aisément. Il n'y avait guère d'exemple qu'un homme de ce rang fût puni [2]. D'autres peut-être étaient aussi coupables. Ces hommes de sang, qui peu à peu rentraient dans leurs manoirs après la guerre, la continuaient, et plus atroce encore, contre les pauvres gens sans défense.

Voilà le service que les Anglais nous avaient rendu, la réforme qu'ils avaient accomplie dans nos mœurs. Telle ils laissaient la France... Ils avaient fait entendre, sur le champ même d'Azincourt, qu'ils avaient reçu de Dieu plein pouvoir pour la châtier, l'amender. Jeune en effet et bien légère avait été cette France de Charles VI et de Charles d'Orléans. Les Anglais à coup sûr étaient gens plus sérieux. Examinons ce que nos sages tuteurs avaient fait de nous, dans un séjour de vingt-cinq ans.

D'abord, ce par quoi la France est la France, l'unité du royaume, ils l'avaient rompue. Cette heureuse unité

1 *Bibl. royale, Legrand, Hist. ms. de Louis XI.*

2 On trouva et l'on punit des Retz dans les rangs inférieurs. La même année (1440) on pendit à Paris un homme, « lequel estoit coustumier, quand il véoit ung petit enffant au maillot ou autrement, il l'ostoit à la mère, et tantost le gettoit au feu sans pitié. » Journal du Bourgeois.

avait été la trêve aux violences féodales, la *paix du roi;* paix orageuse encore, mais, à la place, les Anglais laissaient partout une horrible petite guerre. Grâce à eux, ce pays se trouvait reporté en arrière, jusque dans les temps barbares; il semblait que, par-dessus cette tuerie d'un million d'hommes, ils avaient tué deux ou trois siècles, annulé la longue période où nous avions péniblement bâti cette monarchie.

La barbarie reparaissait, moins ce qu'elle eut de bon, la simplicité et la foi. La féodalité revenait, mais non ses dévouements, ses fidélités, sa chevalerie. Ces revenants féodaux apparaissaient comme des damnés qui rapportaient de là-bas des crimes inconnus.

Les Anglais avaient beau se retirer, la France continuait de s'exterminer elle-même. Les provinces du Nord devenaient un désert, les landes gagnaient; au centre, nous l'avons vu, la Beauce se couvrait de broussailles; deux armées s'y cherchèrent et se trouvèrent à peine. Les villes, où tout le peuple des campagnes venait chercher asile, dévoraient cette foule misérable et n'en restaient pas moins désolées. Nombre de maisons étaient vides, on ne voyait que portes closes qui ne s'ouvraient plus [1], les pauvres tiraient de ces maisons tout ce qu'ils pouvaient pour se chauffer [2]. La ville se brûlait elle-même. Jugeons des autres villes par celle-ci, la plus populeuse, celle où le gouvernement avait siégé, où résidaient les grands corps, l'Université, le Parlement. La misère et la faim en avaient

[1] Les gens du roi s'informaient curieusement de ces maisons abandonnées, des morts, des testaments, des héritiers, afin d'en tirer quelque chose : « Ils alloient parmy Paris, et quand ils véoient huys fermés, ils demandoient aux voisins d'entour : « Pourquoi sont ces huys fermés? — Ha! sire, respondoient-ils, les gens en sont trespassés. — Et n'ont-ils nuls hoirs qui y fussent demouré. — Ha! sire, ils demourent ailleurs, etc. » Journal du Bourgeois.

[2] « Défense d'abattre et de brûler les maisons désertes. » Ordonnances, XIII, 31 janvier 1432.

fait un foyer de dégoûtantes maladies contagieuses, qu'on ne distinguait pas trop, mais qu'on appelait au hasard la peste. Charles VII entrevit cette chose affreuse qu'on nommait encore Paris; il en eut horreur et il se sauva... Les Anglais n'essayaient pas d'y revenir. Les deux partis s'éloignaient, comme de concert. Les loups seuls venaient volontiers; ils entraient le soir, cherchant les charognes; comme ils ne trouvaient plus rien aux champs, ils étaient enragés de faim et se jetaient sur les hommes. Le contemporain, qui sans doute exagère, assure qu'en septembre 1438, ils dévorèrent quatorze personnes entre Montmartre et la porte Saint-Antoine[1].

Ces terribles misères sont exprimées, bien faiblement encore, dans la « Complainte du pauvre commun et des pauvres laboureurs[2]. » C'est un mélange de lamentations et de menaces; les malheureux affamés avertissent l'Église, le roi, les bourgeois et marchands, les seigneurs surtout: « Que le feu est bien près de leurs hostels. » Ils appellent le roi à leur secours... Mais que pouvait Charles VII? ce roi de Bourges, cette faible et mesquine figure [3], comment espérer qu'elle imposerait à tant d'hommes audacieux le respect et l'obéissance? Avec quelle force réprimerait-il

[1] Journal du Bourgeois. « Et si mangèrent un enffent de nuit en la place aux Chats, derrière les Innocents. » Ibidem. Ces loups étranglèrent par le plat pays plus de soixante à quatre-vingts personnes. (Jean Chartier.)

[2]
Hélas! hélas! hélas! hélas!
Prélats, princes et bons seigneurs,
Bourgeois, marchans et advocats,
Gens de mestiers, grans et mineurs,
Gens d'armes, et les trois Estats,
Qui vivez sur nous, laboureurs, etc.

[3] Charles VII avait une physionomie agréable, mais il n'était pas grand, il avait les jambes minces et grêles. Il paraissait à son avantage, quand il était revêtu de son manteau; le plus souvent il n'avait qu'une veste courte de drap vert, et l'on était choqué de lui voir des jambes si menues, avec de gros genoux. (Amelgard.)

ces *écorcheurs* des campagnes, ces terribles petits rois de châteaux? c'étaient ses propres capitaines [1], c'était avec eux et par eux qu'il faisait la guerre aux Anglais.

[1] Ils se disaient toujours capitaines du roi, mais ils se moquaient de ses ordres. Nous voyons dans Monstrelet le meilleur peut-être de ces capitaines, La Hire, prendre en trahison un seigneur qui l'a reçu et hébergé chez lui; le roi a beau intervenir; il faut que le pauvre homme se ruine pour se racheter. (Ann. 1434.)

Plusieurs de ces capitaines d'*écorcheurs* ont laissé un long souvenir dans la mémoire du peuple. Le Gascon *La Hire* a donné son nom au valet de cœur. L'Anglais Matthew Gough, que les chroniqueurs appellent *Mathago*, est resté, je crois, dans certaines provinces, comme marionnette et épouvantail d'enfants. L'histoire du Breton Retz, fort adoucie, a fourni la matière d'un conte; de plus (pour l'honneur de la famille ou du pays?), on a substitué à son nom celui du partisan anglais *Blue barb*.

CHAPITRE II.

Réforme et pacification de la France. 1439-1448.

La longue et confuse période des dernières années de Charles VII peut néanmoins se résumer ainsi : la guérison de la France. — Elle guérit, et l'Angleterre tombe malade.

La guérison semblait improbable; mais l'instinct vital qui se réveille à l'extrémité, ramassa, concentra les forces. Tout ce qui souffrait se serra.

Ceux qui souffraient, c'était d'une part la royauté réduite à rien ; de l'autre, les petits, bourgeois ou paysans. Ceux-ci avisèrent que le roi était le seul qui n'eût pas intérêt au désordre, et ils regardèrent vers lui. Le roi sentit qu'il n'avait de sûr que ces petits. Il confia la guerre aux hommes de paix, qui la firent à merveille. Un marchand paya les armées ; un homme de plume dirigea l'artillerie, fit les siéges, força dans les places les ennemis, les rebelles.

On fit si rude guerre à la guerre, qu'elle sortit du royaume. L'Angleterre, qui nous l'avait jetée, la reprit à son bord.

Les grands, sans appui, vont se trouver petits en face du roi, à mesure que ce roi grandira par le peuple ; ils seront obligés peu à peu de compter avec lui. Pour cela, il faut du temps, quarante ans et deux règnes. Le travail se fait à petit bruit sous Charles VII et il ne finit pas. Il doit durer, tant qu'à côté du roi, subsiste un roi, le duc de Bourgogne.

Le 2 novembre 1439, Charles VII, aux états d'Orléans, ordonne, à la prière des états : Que désormais le roi seul nommera les capitaines, que les seigneurs, comme les capitaines royaux, seront responsables de ce que font leurs gens; que les uns et les autres doivent répondre également devant les gens du roi, c'est-à-dire que désormais la guerre sera soumise à la justice. Les barons ne prendront plus rien au delà de leurs droits seigneuriaux [1], sous prétexte de guerre. La guerre devient l'affaire du roi; pour douze cent mille livres par an que les états lui accordent, il se charge d'avoir quinze cents lances de six hommes chacune. Plus tard, nous le verrons, à l'appui de cette cavalerie, créer une nouvelle infanterie des communes.

Les contrevenants n'obtiendront aucune grâce; si le roi pardonnait, les gens du roi n'y auront nul égard. L'ordonnance ajoute une menace plus directe et plus efficace : La dépouille des contrevenants appartient à qui leur court sus [2]. — Ce mot était terrible; c'était armer le paysan, sonner, pour ainsi dire, le tocsin des villages.

Que le roi osât déclarer ainsi la guerre au désordre, lorsque les Anglais étaient encore en France, qu'il tentât une telle réforme en présence de l'ennemi, n'était-ce pas une imprudence? Quoique dans le préambule, il dise que l'ordonnance a été faite sur la demande des états, il est douteux que les princes et la noblesse qui y siégeaient, aient bien sérieusement sollicité une réforme qui les atteignait.

Ce qui explique en partie la hardiesse de la mesure,

[1] Simon, le roi : « Déclare dès à présent la terre et seigneurie commise et confisquée envers le Roy et à jamais sans restitution. » Ordonnances, XIII.

[2] « Les chevaux, harnois et autres biens qui seront prins sur lesdits capitaines et autres gens faisans contre cette présente loy et ordonnance... (*appartiendront*)... à ceux qui les auront conquis. » Ibidem.

c'est que les capitaines soi-disant royaux, les pillards, les écorcheurs venaient de s'affaiblir eux-mêmes. Ils avaient tenté une course vers Bâle, comptant rançonner le concile, et tout au contraire, ils furent eux-mêmes sur la route fort malmenés par les paysans de l'Alsace; puis, voyant les Suisses prêts à les recevoir [1], ils revinrent l'oreille basse. Le roi, qui avait pris Montereau vaillamment et de sa personne [2] (1437), prit Meaux par son artillerie 1439). Alors, se sentant fort, il vint siéger à Paris; il écouta les plaintes contre les gens de guerre, entendit les pleurs et les lamentations des bonnes gens. On fit des justices rapides; le connétable de Richemont, qui de connétable se faisait volontiers prévôt, pendait, noyait sur tout son chemin. Son frère, le duc de Bretagne, ne tarda pas à frapper ce grand coup, de juger et brûler le maréchal de Retz. Cette première justice sur un seigneur ne se fit qu'au nom de Dieu, et avec l'aide de l'Église. Mais elle n'en fut pas moins un avertissement pour la noblesse, qu'il n'y aurait plus d'impunité.

Quels furent les hardis conseillers qui poussèrent le roi dans cette route? Quels serviteurs ont pu lui inspirer ces réformes, lui faire donner le nom que lui donnent les contemporains : Charles *le bien servi*?

Dans le conseil de Charles VII, nous voyons à côté des princes, du comte du Maine, du cadet de Bretagne, du bâtard d'Orléans, siéger de petits nobles, le brave Xaintrailles, les sages et politiques Brézé, nobles, mais n'étant rien que par le roi [3]. Nous y voyons deux bourgeois, l'ar-

1 *App.*, 87.

2 « Auquel assaut, le Roy, nostre seigneur, s'est exposé en personne et vaillamment s'est mis dans les fossés en l'eaue jusques au-dessus de la ceinture, et monté par une échelle durant l'assaut, l'épée au poing, et entré dedans que encore y avoit très-peu de ses gens. » Registres du Parlement, 11 oct. 1437.

3 D'autre part, ils sentaient parfaitement combien le roi avait besoi d'eux. A la mort de Charles VII, le nouveau roi, mortel ennemi d

gentier Jacques Cœur, le maître de l'artillerie, Jean Bureau, deux petits noms bien roturiers[1]. Cette roture est placée en lumière par leur anoblissement et leurs armoiries. Cœur mit dans son blason trois cœurs rouges et l'héroïque rébus : *A vaillans* [cœurs] *riens impossible*[2]. Bureau prit pour armes trois burettes ou fioles; mais le peuple préférant l'autre étymologie, tout aussi roturière, tira *bureau* de *bure* et en fit le proverbe *Bureau vaut escarlate*.

Ce Bureau était un homme de robe, un maître des comptes. Il laissa là la plume, montrant par cette remarquable transformation qu'un bon esprit peut s'appliquer à tout. Henri IV réforma les finances par un homme de guerre; Charles VII fit la guerre par un homme de finance. Bureau fit le premier un usage habile et savant de l'artillerie.

La guerre veut de l'argent, Jacques Cœur sut en trouver. D'où venait celui-ci? Quels furent ses commencements, on regrette de le savoir si peu. Seulement, dès 1432, nous le voyons commerçant à Beyrouth en Syrie[3]; un peu plus tard, nous le trouvons à Bourges argentier du roi. Ce grand commerçant eut toujours un pied dans l'Orient, un pied en France. Ici, il faisait son fils archevêque de Bourges; là-bas, il mariait ses nièces ou autres parentes aux patrons de ses galères. D'autre part, il continuait le trafic en Égypte; de l'autre il spéculait sur l'entretien des armées, sur la conquête de Normandie.

Pierre de Brézé, avait mis sa tête à prix; mais cela était inutile, il alla la porter lui-même, et Louis XI, qui avait beaucoup d'esprit, le reçut à merveille. Voir le beau récit de Chastellain.

[1] Le père des frères Bureau était un petit cadet de Champagne, venu à Paris. En cherchant bien, ils trouvèrent qu'ils descendaient d'un serf, affranchi et anobli en 1171. (Godefroy.)

[2] C'est la devise qu'on lit encore sur la maison de Jacques Cœur, à Bourges. A la place du mot *cœurs*, il y a deux cœurs.

[3] *App.*, 88.

Tels furent les habiles et modestes conseillers de Charles VII. Maintenant si l'on veut savoir qui les approcha de lui, quelle influence le rendit docile à leurs conseils, on trouvera, si je ne me trompe, que ce fut celle d'une femme, de sa belle-mère, Yolande d'Anjou. Dès le commencement de ce règne, nous la voyons puissante; c'est elle qui fait accueillir la Pucelle; c'est avec elle, dans une occasion, que le duc d'Alençon s'entend sur les préparatifs de la campagne. Cette influence, balancée par celle des favoris, semble avoir été sans rivale, du moment que la vieille reine eut donné à son gendre une maîtresse, qu'il aima vingt années [1431-1450].

Tout le monde connaît le petit conte : Agnès dit un jour au roi que, toute jeune, elle a su d'un astrologue qu'elle serait aimée d'un des plus vaillants rois du monde, elle avait cru que c'était Charles, mais elle voit bien que c'est plutôt le roi d'Angleterre qui lui prend tant de belles villes à sa barbe ; donc elle ira le trouver... Ces paroles piquent si fort le roi, qu'il se met à pleurer, « et quittant sa chasse et ses jardins, il prend le frein aux dents, » si bien qu'il chasse les Anglais du royaume [1].

Les jolis vers [2] de François Ier prouvent que cette tradition remonte plus haut que Brantôme. Quoi qu'il en soit, nous trouvons un éloge équivalent d'Agnès dans une bouche ennemie, celle du chroniqueur bourguignon, à peu près contemporain : « Certes, Agnez estoit une des plus belles femmes que je vis oncques, et fit en sa qualité *beaucoup de bien au royaulme.* » Et encore : « Elle prenoit plaisir à avancer devers le roy, jeunes gens d'armes et gentils compaignons, dont le roy fut depuis bien servi [3]. »

[1] Brantôme.

[2] Gentille Agnès, plus de los en mérite
(La cause estant de France recouvrer),
Que ce que peut, dedans un cloistre, ouvrer
Close nonnain ou bien dévôt ermite.

[3] Olivier de la Marche.

Agnès la Sorelle ou Surelle (elle prit pour armes un sureau d'or) était fille d'un homme de robe[1], Jean Sureau, mais elle était noble de mère. Elle naquit dans cette bonne Touraine, où le paysan même parle encore notre vieux gaulois dans tout son charme, mollement, comme on sait, lentement et avec un semblant de naïveté. La naïveté d'Agnès fut de bonne heure transplantée dans un pays de ruse et de politique, en Lorraine ; elle fut élevée près d'Isabelle de Lorraine, avec laquelle René d'Anjou épousa ce duché. Femme d'un prisonnier, Isabelle vint demander secours au roi, menant ses enfants avec elle, et de plus sa bonne amie d'enfance, la demoiselle Agnès. La belle-mère du roi, Yolande d'Anjou, belle-mère aussi d'Isabelle, était, comme elle, une tête d'homme ; elles avisèrent à lier pour toujours Charles VII aux intérêts de la maison d'Anjou-Lorraine. On lui donna pour maîtresse la douce créature, à la grande satisfaction de la reine, qui voulait à tout prix éloigner la Trémouille et autres favoris.

Charles VII trouva la sagesse aimable dans une telle bouche ; la vieille Yolande parlait vraisemblablement par Agnès, et sans doute elle eut la part principale dans tout ce qui se fit. Plus politique que scrupuleuse, elle avait accueilli également bien les deux filles qui lui vinrent si à propos de Lorraine, Jeanne Darc et Agnès, la sainte et la maîtresse, qui toutes deux, chacune à leur manière, servirent le roi et le royaume.

Ce conseil de femmes, de parvenus, de roturiers, n'imposait pas beaucoup, il faut le dire ; la figure peu royale de Charles VII n'en était pas grandement relevée. Pour siéger comme juge du royaume sur le trône de saint Louis, pour se faire, comme lui, le gardien de la Paix de Dieu, il semblait qu'il fallût s'entourer d'autres gens. La

[1] Conseiller du comte de Clermont.

ligue des trois dames, la vieille reine, la reine et la maîtresse, n'édifiait personne. Qu'était ce que Richemont? un bourreau. Jacques Cœur? un trafiquant en pays sarrasins... Un Jean Bureau? un robin, « une escriptoire[1], » s'était fait capitaine ; il chevauchait avec ses canons par tout le royaume, sans qu'il y eût forteresse qui tînt devant lui ; n'était-ce pas une honte pour les gens d'épée ?... Ainsi les renards s'étaient faits des lions. Il fallait désormais que les chevaliers rendissent compte aux *chevaliers ès-loix*. Les plus nobles seigneurs, les hauts justiciers devaient désormais avoir peur des gens de justice. Pour une poule qu'un page aura prise, le baron sera obligé de faire vingt lieues et de parler chapeau bas au singe en robe accroupi dans son greffe.

C'était là si bien la pensée des nobles, de ceux qui entouraient de plus près Charles VII, qu'après la fameuse ordonnance, Dunois même quitta le conseil. « Le froid et attrempé seigneur[2] » se repentit d'avoir trop bien servi.

Ce bâtard d'Orléans avait commencé sa fortune en défendant la ville d'Orléans, apanage de son frère ; il avait employé fort habilement la simplicité héroïque de la Pucelle. Après avoir grandi par le roi, il voulait grandir contre le roi. Le malheur, c'est que le duc, son frère, était encore en Angleterre ; l'ancien ennemi de la maison d'Orléans, le duc de Bourgogne (sans doute converti par Dunois), travaillait à tirer des mains des Anglais ce chef futur des mécontents.

Le duc d'Alençon se jeta tête baissée dans l'affaire ; les

[1] Mot d'Henri IV : « Je sais, d'une escriptoire, faire un capitaine. »

[2] « Un des beaux parleurs en France qui fust de la langue de France... Voulant persuader aux Anglais de rendre Vernon-sur-Seine, il leur récita en beau style aussi prudemment qu'eust quasi sceu faire un docteur en théologie le faict et l'estat de la guerre entre le roy et celui d'Angleterre. » Jean Chartier.

Bourbon et Vendôme y donnèrent les mains. L'ancien favori la Trémouille, chassé par Richemont, ne manqua pas de s'engager. Les plus ardents de tous étaient les chefs des écorcheurs, le bâtard de Bourbon, Chabannes, le Sanglier ; à vrai dire, la chose les touchait de près ; pour les seigneurs, il s'agissait d'honneur et de juridiction ; mais pour eux, il y allait de leur col, ils voyaient de près la potence.

Il ne manquait plus qu'un chef ; au défaut du duc d'Orléans, on prit le dauphin, un enfant, à en juger par l'âge ; mais on pensa qu'un nom suffisait.

Celui qu'on croyait un enfant, et qui était déjà Louis XI, avait justement fait ses premières armes (comme il fit ses dernières) contre les seigneurs. A quatorze ans, il avait été chargé de pacifier les marches de Bretagne et de Poitou [1]. Sa première capture fut celle d'un lieutenant du maréchal de Retz ; un tel commencement ne promettait pas aux grands un ami bien sûr.

Ami ou non, il accepta leurs offres. Le trait dominant de son caractère, c'était l'impatience. Il lui tardait d'être et d'agir. Il avait de la vivacité et de l'esprit, à faire trembler ; point de cœur, ni amitié, ni parenté, ni humanité, nul frein. Il ne tenait à son temps que par le bigotisme, qui, loin de le gêner, lui venait toujours à point pour tuer ses scrupules.

« Il ne faisoit que subtilier jour et nuit diverses pensées... « Tous jours il avisoit soudainement maintes étrange- « tés [2]. » Chose bizarre, parmi le radotage des petites dévotions, il y avait dans cet homme un vif instinct de nouveauté, le désir de remuer, de changer, déjà l'inquiétude de l'esprit moderne, sa terrible ardeur d'aller (où ? n'importe), d'aller toujours, en foulant tout aux pieds, en marchant, au besoin, sur les os de son père.

[1] *Mss. Legrand, Histoire de Louis XI.* — [2] Chastellain.

Ce dauphin de France n'avait rien de Charles VII ; il tenait plutôt de sa grand'mère, issue des maisons de Bar et d'Aragon ; plusieurs traits de son caractère font penser à ses futurs cousins les Guises. Comme les Guises, il commença par se porter pour chef des nobles, les laissant volontiers agir en sa faveur, puisqu'il leur tardait tant d'avoir pour roi celui qui devait leur couper la tête.

Le roi faisait ses pâques à Poitiers, il était à table et dînait lorsqu'on lui apprend que Saint-Maixent a été saisi par le duc d'Alençon et le sire de la Roche. Sur quoi, Richemont lui dit à la bretonne : « Vous souvienne du roi Richard II, qui s'enferma dans une place et se fit prendre. » Le roi trouva le conseil bon ; il monta à cheval et galopa avec quatre cents lances jusqu'à Saint-Maixent. Les bourgeois s'y battaient depuis vingt-quatre heures pour le roi, lorsqu'il vint à leur secours. Les gens de la Roche furent, selon l'usage de Richemont, décapités, noyés, mais ceux d'Alençon renvoyés ; on espérait détacher celui-ci, qui, après tout, était prince du sang, et qui n'était pas plus ferme pour la révolte qu'il ne l'avait été pour le roi [1].

Les petites places du Poitou ne tinrent pas ; Richemont les enleva une à une. Dunois commença alors à réfléchir. Le bourgeois était pour le roi, qui voulait la sûreté des routes, autrement dit, l'approvisionnement facile, le bon marché des vivres. Le paysan, sur qui les gens de guerre étaient retombés, n'y voyait que des ennemis. Le seigneur ne tirait plus rien de son paysan ruiné. L'écorcheur même, qui ne trouvait pas grand'chose, et qui, après avoir couru tout un jour, couchait dans les bois sans souper, en venait à songer qu'après tout il serait mieux de faire une fin, de se reposer et d'engraisser à la solde du roi dans quelque honnête garnison.

[1] Cette mobilité de caractère ressort partout de son procès. *Procès ms. du duc d'Alençon*, 1456.

Dunois comprit tout cela; il calcula aussi que le premier qui laisserait les autres aurait un bon traité. Il vint, fut bien reçu, et se félicita du parti qu'il avait pris quand il vit le roi plus fort qu'il ne croyait, fort de quatre mille huit cents cavaliers et de deux mille archers, sans avoir été obligé de dégarnir les Marches de Normandie.

Plus d'un pensa comme Dunois. Maint écorcheur du Midi vint gagner l'argent du roi en combattant les écorcheurs du Nord. Charles VII poussa le duc de Bourbon vers le Bourbonnais, s'assurant des villes et châteaux, ne permettant pas qu'on pillât. Il assembla les états d'Auvergne et fit déclarer hautement que les rebelles n'en voulaient au roi que parce qu'il protégeait les pauvres gens contre les pillards. Les princes, abandonnés et n'obtenant nul appui du duc de Bourgogne, vinrent faire leur soumission; Alençon d'abord, puis le duc de Bourbon et le dauphin. Pour la Trémouille et deux autres, le roi ne voulait pas les recevoir; le dauphin hésita s'il accepterait un pardon qui ne couvrait pas ses amis. Il dit au roi : « Monseigneur, il faut donc que je m'en retourne, car ainsi leur ai promis. » Le roi répondit froidement : « Louis, les portes vous sont ouvertes, et si elles ne vous sont assez grandes, je vous en ferai abattre seize ou vingt toises de mur [1]. »

Cette guerre, si bien conduite, ne fut pas moins sagement terminée. On ôta au duc de Bourbon ce qu'il avait au centre (Corbeil, Vincennes, etc.), et l'on éloigna le dauphin; on lui donna un établissement sur la frontière, le Dauphiné; c'était l'isoler, lui faire sa part; on ne pou-

[1] Le chroniqueur bourguignon met encore dans la bouche du roi un mot fort douteux, mais qui devait plaire à l'ambition de la maison de Bourgogne : « Au plaisir de Dieu, nous trouverons aucuns de notre sang, qui nous aideront mieux à maintenir et entretenir notre honneur et seigneurie, qu'encore n'avez fait jusques à ci. » Monstrelet.

vait en être quitte qu'en lui donnant, par avance d'hoirie, une petite royauté [1].

Cette *praguerie* de France (on la baptisa ainsi du nom de la grande *praguerie* de Bohême) n'en eut pas moins, quoique finie si vite, de tristes résultats. La réforme militaire fut ajournée. Les Anglais enhardis prirent Harfleur et le gardèrent. Ils lâchèrent le duc d'Orléans, à la prière du duc de Bourgogne [2]. L'ancien ennemi de sa maison s'employant ainsi pour le tirer de prison, le roi ne put décemment se dispenser de garantir aussi la rançon et d'aider à la délivrance du dangereux prisonnier. Il descendit tout droit chez le duc de Bourgogne, qui lui passa au col la chaîne de la Toison-d'Or et lui fit épouser une de ses parentes. Contre qui se faisait une si étroite union de deux ennemis, sinon contre le roi? Il se tint pour averti.

D'abord, il obtint des états un dixième à lever sur tous les ecclésiastiques du royaume. Il rappela Tanneguy du Châtel, l'ennemi capital de la maison de Bourgogne. Puis, portant toutes ses forces vers le nord, il vint le long de la frontière faire justice des capitaines bourguignons, lorrains et autres qui désolaient le pays. Parmi ceux qui firent leur soumission se trouvait un homme de trouble, le plus hardi des pillards, hardi par sa naissance, hardi parce qu'il était l'agent commun des ducs de Bourbon et de Bourgogne; c'était le bâtard de Bourbon. Il ne fut pas quitte si aisément qu'il croyait. Le roi le livra, tout Bourbon qu'il était, au prévôt qui lui fit son procès comme à tout autre voleur; bien et dûment jugé, il fut mis dans un sac et jeté à la rivière. Le chroniqueur bourguignon

[1] *Mss. Legrand.*

[2] Malgré l'opposition du duc de Glocester. La raison qu'il donne pour retenir le duc d'Orléans est assez curieuse. Elle prouve que les Anglais croyaient alors le roi et le dauphin (Louis XI) tout à fait incapables. (Rymer, 2 juin.)

avoue lui-même que cet exemple fut d'un excellent effet[1]; les capitaines soi-disant royaux, qui couraient les champs, eurent sérieusement peur et crurent qu'il était temps de s'amender.

Autre leçon non moins instructive. Le jeune comte de Saint-Pol, se fiant à la protection du duc de Bourgogne, osa enlever sur la route des canons du roi; le roi lui enleva deux de ses meilleures forteresses. Saint-Pol accourut et demanda grâce, mais il n'obtint rien qu'en se soumettant au Parlement pour l'affaire litigieuse de la succession de Ligny. La duchesse de Bourgogne, qui vint en personne présenter au roi une longue liste de griefs, fut reçue poliment, poliment renvoyée, sans avoir rien obtenu.

Cependant les Anglais, toujours si près de Paris, si puissamment établis sur la basse Seine, l'avaient remontée, saisi Pontoise. Celui qui avait surpris ce grand et dangereux poste, lord Clifford, le gardait lui-même; l'acharnement et l'opiniâtreté de Clifford ne se sont que trop fait connaître dans les guerres des Roses. Outre les Anglais, il y avait dans Pontoise nombre de transfuges qui savaient bien qu'il n'y aurait pas de quartier pour eux. Ce n'était pas chose facile de reprendre une telle place; mais comment laisser ainsi les Anglais à la porte de Paris?

Des deux côtés on fit preuve d'une inébranlable volonté. Le siége de Pontoise fut comme un siége de Troie. Le duc d'York, régent de France, qui devait plus tard faire tuer Clifford dans la guerre civile, vint à son secours. Il amena une armée de Normandie, ravitailla la place, offrit bataille [juin]; Talbot était avec lui. Les Anglais croyaient toujours avoir affaire au roi Jean; mais les sages et froids conseillers de Charles VII se souciaient fort peu du point d'hon-

[1] Monstrelet.

neur chevaleresque. La guerre était déjà pour eux une affaire de simple tactique. Le roi laissa donc passer les Anglais, s'écarta, revint. Talbot revint à son tour, et fit entrer encore des vivres [juillet]. Le duc d'York ramena de nouveau son armée, et n'obtint pas encore la bataille. On le laissa, tant qu'il voudrait, courir l'Ile-de-France ruinée et se ruiner lui-même dans ces vaines évolutions. Le roi ne lâchait pas prise ; il avait fortifié près de la ville une formidable bastille que les Anglais ne purent attaquer. Quand ils se furent épuisés, harassés pour ravitailler quatre fois Pontoise, Charles VII reprit sérieusement le siége ; Jean Bureau battit la ville en brèche avec une activité admirable[1]; deux assauts meurtriers, cinq heures durant, furent livrés; d'abord une église qui faisait redoute fut emportée, puis la place elle-même [16 sept. 1441]. Ainsi des gens qui n'osaient combattre les Anglais en plaine es forçaient dans un assaut.

La reprise de Pontoise était une délivrance pour Paris et pour tout le pays d'alentour ; la culture pouvait dès lors recommencer; les subsistances étaient assurées. Les Parisiens n'en surent nul gré au roi. Ils ne sentaient que leur misère présente, le poids des taxes; elles atteignaient les confréries même, les églises, qui se plaignaient fort.

La bonne volonté ne manquait pas aux princes pour profiter de ces mécontentements. Le duc de Bourgogne, sans paraître lui-même, les rassembla chez lui à Nevers [mars 1442]. Le duc d'Orléans, dont il faisait ce qu'il voulait, depuis qu'il l'avait délivré, présidait pour lui l'assemblée, les ducs de Bourbon et d'Alençon, les comtes d'Angoulême, d'Étampes, de Vendôme et de Dunois. Le roi envoya bonnement son chancelier à ce conciliabule qui se

1 « Tellement s'y comporta qu'il en est digne de recommandation perpétuelle. » Jean Chartier.

tenait contre lui, lui faisant dire qu'il les écouterait volontiers.

Leurs demandes et doléances laissaient voir très-bien le fond de leur pensée. La *praguerie* ayant échoué, parce que les villes étaient restées fidèles au roi, il s'agissait cette fois de les tourner contre lui, de faire en sorte que le peuple s'en prît au roi seul de tout ce qu'il souffrait. Les princes donc, dans leur amour du bien public et du bon peuple de France, remontraient au roi la nécessité de faire *la paix;* et c'étaient eux justement qui avaient reculé la paix, en nous faisant perdre Harfleur. Ils demandaient la *répression des brigands;* mais les brigands n'étaient que trop souvent leurs hommes, comme on vient de le voir par le bâtard de Bourbon. Pour réprimer les brigands, il fallait des troupes, et des tailles, des aides, pour payer les troupes; or les princes demandaient en même temps la *suppression des aides et des tailles.* Après ces demandes hypocrites, il y en avait de sincères, chacun réclamant pour soi telle charge, telle pension.

La réponse du roi, qu'on eut soin de rendre publique, fut d'autant plus accablante qu'elle était plus douce et plus modérée [1]. Il répond spécialement sur l'article des impôts : Que les aides ont été consenties par les seigneurs chez qui elles étaient levées; quant aux tailles, le roi les a « fait savoir » aux trois états, quoique, dans des affaires si urgentes, lorsque les ennemis occupent une partie du royaume et détruisent le reste, il ait bien droit de lever les tailles de son autorité royale. Pour cela, ajoute-t-il, il n'est besoin d'assembler les états; ce n'est que charge pour le pauvre peuple qui paye les dépenses de ceux qui y viennent; plusieurs notables personnes ont requis qu'on cessât ces convocations. — Une autre raison que le roi

[1] Réponse singulièrement habile et qui fait beaucoup d'honneur à la sagesse des conseillers de Charles VII. Elle mérite d'être lue en entier dans Monstrelet.

s'abstint de dire, c'est qu'il eût été souvent difficile d'obtenir des états, où les grands dominaient, un argent qui devait servir à faire la guerre aux grands même.

La *praguerie* cette fois s'en tint aux doléances, aux cahiers. Le roi, les laissant perdre le temps à leur assemblée de Nevers, faisait alors un grand et utile voyage à travers tout le royaume, de la Picardie à la Gascogne, mettant partout la paix sur la route, notamment dans les Marches, en Poitou, Saintonge et Limousin. Affermi dans le Nord par la prise de Pontoise, il allait tenir tête aux Anglais dans le Midi. Le comte d'Albret, pressé par eux, avait promis de se rendre, si le roi ne venait le 23 juin *tenir sa journée* et les attendre sur la lande de Tartas. La condition leur plut. Ils ne croyaient pas qu'il pût venir à temps, encore moins qu'il offrît bataille. Au jour dit, ils virent sur la lande le roi de France et son armée 21 [juin 1442].

Cent vingt bannières, cent vingt comtes, barons, seigneurs, se trouvèrent sur cette lande autour de Charles VII. Tous ces Gascons qui s'étaient crus loin du roi, dans un autre monde, commençaient à sentir qu'il était partout. Ils venaient rendre hommage, faire service féodal, et le roi leur rendait justice.

Il en fit une grande et solennelle, l'année suivante [mars 1443]. Entre les deux tyrans des Pyrénées, Armagnac et Foix, le petit comté de Comminges était cruellement tiraillé. L'héritière de Comminges avait épousé d'abord, de gré ou de force, un Armagnac, puis le comte de Foix. Celui-ci, qui ne voulait que son bien, se fit faire par elle donation, et il la jeta dans une tour. Il l'y tenait encore vingt ans après, sous prétexte de jalousie; elle était, disait-il, trop galante. La pauvre femme avait quatre-vingts ans. Les états du Comminges implorèrent Charles VII, qui reçut gracieusement leur requête, fit peur au comte de Foix, délivra la vieille comtesse, partagea entre les deux époux l'usufruit du Comminges et s'en adjugea la pro-

priété. Cette justice hardie donna beaucoup à penser à tous ces seigneurs, jusque-là si indépendants.

Ce ne fut pas tout. Le roi, pour rester toujours parmi eux, comme juge, leur donna un parlement royal qui résiderait à Toulouse. Cette royauté judiciaire du Midi n'avait rien à voir avec le Parlement de Paris; elle jugeait selon le droit du pays, le droit écrit, elle ne dépendait de personne, se recrutant elle-même. En attendant que ce grand corps pût rétablir l'ordre et la justice dans le Languedoc, Charles VII autorisa les pauvres gens à se faire justice eux-mêmes, à courir sus aux brigands, aux soldats vagabonds [1].

Il ne pouvait s'éloigner longtemps du Nord. Dieppe, qui avait été repris par un heureux coup d'audace, risquait d'être encore perdu. Un capitaine français, sans le secours du roi, s'était avisé d'escalader les murs à la marée basse, les bourgeois aidant, et il avait pris les Anglais au lit. Dieppe, fortifié à la hâte des trois tours qu'on voit encore, était devenu le port de tous les corsaires de terre, qui faisaient la course dans la haute Normandie. Ces braves tenaient en échec toutes les petites places anglaises qui, à la fin, tombaient l'une après l'autre. Qui n'a pas Dieppe n'a rien sur la côte; les Anglais, qui tenaient encore Arques, ne désespérèrent pas de reprendre l'importante petite ville. Ils envoyèrent là, comme partout où il fallait de la vigueur, leur vieux lord Talbot. Il prit poste au-dessus du Pollet sur la falaise; il y établit une bonne bastille, une tour avec force canons et bombardes, pour répondre au fort et écraser la ville qui est entre. Une grande flotte, une armée allait venir d'Angleterre; on l'attendait de moment en moment; il fallait la prévenir. Le dauphin obtint d'être envoyé avec Dunois; beaucoup de gentilshommes picards et normands voulurent être de la

[1] D. Vaissette.

partie. Le soir de son arrivée, il fit les premières approches. Il ne prit pas même le temps de mettre en batterie l'artillerie qu'il avait amenée; il fit des ponts de bois pour franchir les fossés de la bastille, et tenta tout d'abord l'escalade. Au second assaut, pendant que la ville en alarme faisait une procession à la Vierge et que les cloches étaient en branle, la bastille fut emportée.

La grande flotte apparut enfin majestueusement, à temps pour être témoin des fêtes de la délivrance. Il en resta pour Dieppe les folles farces des *mitouries de la mi-août*, qu'on faisait dans les églises. Le dauphin eut aussi sa fête (déjà à la Louis XI), la pendaison d'une soixantaine de vieux Bourguignons pris dans la bastille, et le lendemain encore, il passa les Anglais en revue pour bien reconnaître ceux qui lui avaient *chanté pouille* du haut des murs et les faire accrocher aux pommiers du voisinage [1].

Tout le résultat qu'eut la grande et coûteuse expédition anglaise, ce fut pour le commandant, le lord duc de Somerset, l'honneur d'une promenade chevaleresque de Normandie en Anjou. Ayant réuni tout ce qu'il y avait de forces disponibles, il s'en alla sans obstacle, sans mauvaise rencontre (sauf une affaire de nuit où il tua trente hommes), assiéger la petite place de Pouancé; mais n'ayant pas été plus heureux à prendre Pouancé qu'à reprendre Dieppe, il revint à Rouen se reposer de ses travaux et prendre ses quartiers d'hiver [2].

Cet hiver, pendant que Somerset jouissait de ce victorieux repos, le dauphin Louis traversait brusquement tout le royaume pour ruiner et détruire le meilleur ami des Anglais. Le comte d'Armagnac, mécontent de l'arrangement du Comminges, où on ne lui faisait point part, avait essayé de prendre le tout; il défendit à ses sujets de rien payer désormais au roi Charles, et leva sa bannière d'Armagnac

[1] *App.*, 89. — [2] Jean Chartier.

contre la bannière de France [1]. Il comptait sur les Anglais, sur le duc de Glocester, qui voulait en effet marier Henri VI avec une fille du comte. La chose se serait peut-être arrangée pour le printemps; l'hiver même il n'y eut plus d'Armagnac; la fille et le père, tout fut pris. Le dauphin, qui était un âpre chasseur, se chargea encore de cette chasse au loup. Il part en janvier, franchit les neiges, les fleuves grossis, et trouve la proie au gîte, tout ce qu'il y avait d'Armagnac enfermé dans une place. La place était forte; il fallait les tirer de là. Le dauphin parla doucement; comme parent, et fit si bien que *son beau cousin* (il l'appelait ainsi) vint se livrer avec les siens, croyant en être quitte pour cette parole, que dès lors il était au roi de France. Le dauphin le prit au mot, emmena tous ces Armagnac et les mit sous bonne garde. Ils ne furent lâchés que deux ans après, lorsque Henri VI était marié dans la maison de France, et que l'Angleterre, occupée de ses discordes, ne pouvait ranimer les nôtres [2].

Glocester et le parti de la guerre avaient bien pu encourager Armagnac, mais non le défendre. Ils avaient assez de peine à se défendre eux-mêmes en Angleterre contre les évêques, contre les partisans de la paix, Winchester et Suffolk, qui avaient pris le dessus. Ceux-ci, après la vaine et ruineuse expédition de Somerset, furent décidément les maîtres, et, quoi qu'il en coûtât à l'orgueil anglais, ils négocièrent une trêve, un mariage qui rapprochât, sinon les deux peuples, au moins les deux rois.

Mais il y avait un troisième peuple bien embarrassant pendant la trêve, le peuple des gens de guerre. Que faire de cette tourbe d'hommes de toutes nations qui étaient depuis si longtemps en possession de désoler le pays? Ni les

[1] L'une des principales ressources du comte pour la guerre, était la monnaie, bonne ou mauvaise, qu'il fabriquait dans tous ses châteaux. *Archives, Trésor des Chartes, Registre* 177, n° 222.

[2] *App.*, 90.

Anglais, ni les Français, ne pouvaient espérer de contenir les leurs. Ce qu'on pouvait, c'était de les décider à aller voler ailleurs, à quitter la France ruinée pour visiter la bonne Allemagne, pour faire un pèlerinage au concile de Bâle, aux saintes et riches villes du Rhin, aux grasses principautés ecclésiastiques.

Le roi, justement alors, recevait deux propositions, deux demandes de secours, l'une de l'empereur contre les Suisses, l'autre de René, duc de Lorraine, contre les villes d'Empire. Le roi fut également favorable et promit généreusement des secours pour et contre les Allemands.

Les Allemagnes, comme on disait-très bien, tout grandes, grosses, populeuses, qu'elles étaient, semblaient pouvoir être envahies avec avantage. Le Saint-Empire était tombé par pièces; chaque pièce se divisait. Les Lorrains, les Suisses, par exemple, étaient en guerre, et avec les autres Allemands, et avec eux-mêmes.

Les deux demandes qu'on faisait au roi étaient au fond moins opposées qu'il ne semblait; des deux côtés il s'agissait de défendre la noblesse contre les villes et communes. Ces communes, après avoir admirablement conquis leur liberté, en usaient souvent assez mal. Metz et autres villes de Lorraine, affranchies de leurs évêques et devenues de riches républiques marchandes, soldaient les meilleurs hommes d'épée, les plus braves aventuriers du pays [1], et se trouvaient souvent compromises par eux avec les seigneurs et même avec le duc. Ceux de Metz, ayant ainsi querelle avec un gentilhomme de la duchesse Isabelle, s'en prirent à elle-même. Ils l'attendirent, entre Nancy et Pont-à-Mousson où elle allait en pèlerinage, se jetèrent sur ses bagages, ouvrirent tout, pillèrent tout, joyaux et nippes de femme, contre toute chevalerie.

Cette violence particulière n'était qu'un accident d'une

[1] App., 91.

grande querelle qui durait toujours en Lorraine. Metz et les autres villes étaient-elles françaises ou allemandes? *Quelle était la vraie et légitime frontière de l'Empire?*

Cette question des droits de l'Empire était débattue plus violemment encore du côté de la Suisse. Les cantons comptaient s'être définitivement séparés de l'Allemagne, et néanmoins Zurich venait de s'allier de nouveau à l'empereur, duc d'Autriche; elle soutenait que la confédération suisse était toujours un membre de l'Empire. Les autres cantons tenaient Zurich assiégée, et, selon toute apparence, allaient la détruire. C'était une guerre sans quartier. Les montagnards, déjà maîtres de Greiffensee, en avaient fait passer la garnison par la main du bourreau. On assurait qu'après un combat ils avaient bu le sang de leurs ennemis et mangé leur cœur [1].

Toute cette rude histoire a été obscurcie en bien des points par les deux grands historiens qui l'ont écrite, au XVIe et au XVIIIe siècle. L'honnête Tschudi, dans sa partialité naïve, a recueilli religieusement les menteries patriotiques qui circulaient de son temps sur l'âge d'or des Suisses; toutefois, il n'a pas caché ce que leur héroïsme avait de barbare. Puis est venu le bon et éloquent Jean de Muller, grand moraliste, grand citoyen, tout occupé de ranimer le sentiment national : dans ce louable but, il choisit, il arrange; s'il ne nie point la barbarie, il la couvre, tant qu'il peut, des fleurs de sa rhétorique. J'en suis fâché; une telle histoire pouvait se passer d'ornements; âpre, rude, sauvage, elle n'en était pas moins grande. Que penser d'un homme qui se chargerait de parer les Alpes!

Et il y a en Suisse quelque chose de plus grand que les Alpes, de plus haut que la Iungfrau, de plus majestueux que la majesté sombre du lac de Lucerne... Entrez dans Lucerne même, pénétrez dans ses noires archives; ouvrez

1 *App.*, 92.

leurs grilles de fer, leurs portes de fer, leurs coffres de fer, et touchez (mais doucement) ce vieux lambeau de soie tachée... C'est la plus ancienne relique de la liberté en ce monde; la tache est le sang de Guindoldingen, la soie c'est le drapeau où il s'enveloppa pour mourir à la bataille de Sempach.

Nous reviendrons sur tout cela, lorsque nous aurons à montrer la Suisse en lutte avec Charles-le-Téméraire. Qu'il nous suffise ici de dire qu'en cette histoire il faut distinguer les époques.

Au XIVe siècles, les Suisses s'affranchirent par trois ou quatre petites batailles d'éternelle mémoire. Ils firent connaître, au même temps que les Anglais, ce que pouvait le fantassin; toutefois avec cette différence, les Anglais de loin, comme archers, les Suisses de près avec la lance ou la hallebarde; de près, car cette lance, ils la tenaient *par le milieu* [1], c'est-à-dire d'une main sûre, c'est le secret de leurs victoires.

Depuis ces belles batailles, ce fut pour eux une ferme foi, que le Suisse en corps de canton, poussant devant lui la hallebarde, se lançant les yeux fermés, comme le taureau cornes basses, était plus fort que le cheval, et ne pouvait manquer de jeter bas le cavalier bardé de fer. Ils avaient raison de le croire; mais dans leur orgueil stupide, ils attribuaient volontiers ces grands effets d'ensemble à la force individuelle. Ils faisaient là-dessus des contes que tout le monde répétait. Les Suisses, à les entendre, avaient tant de vie et de sang, que mortellement blessés ils combattaient longtemps encore. Ils buvaient comme ils combattaient; en cela, ils étaient de même invincibles. Dans maintes guerres d'Italie, on avait sur leur passage pris soin d'empoisonner les vins; peine perdue.

[1] Tandis que généralement on tenait la lance par le bout. (Tillier.)

tout passait, vin et poison, les Suisses ne s'en portaient que mieux [1].

Ce brutal orgueil de la force eut son résultat naturel; ils se gâtèrent de très-bonne heure. Il ne faut pas tout croire, à beaucoup près, dans ce qu'on se plaît à dire de la pureté de ces temps. A la fin du XVe siècle, le saint homme Nicolas de Flue pleurait dans son ermitage sur la corruption de la Suisse. Au milieu du même siècle, nous voyons leurs soldats mener avec eux des bandes de femmes et de filles [2]. Tout au moins leurs armées traînaient beaucoup de bagages, d'embarras, de superfluités; en 1420, une armée suisse de cinq mille hommes, entreprenant de passer les Alpes par un passage alors difficile, ne s'en faisait pas moins suivre de quinze cents mulets, pesamment chargés [3].

L'avidité des Suisses était l'effroi de leurs voisins. Il n'y avait guère d'années où ils ne descendissent pour chercher quelque querelle. Tout dévots qu'ils étaient (aux saints de la montagne, à Notre-Dame-des-Ermites [4]), ils n'en respectaient pas davantage le bien du prochain. Allemands ennemis de l'Allemagne, ayant brisé le droit de l'Empire sans en avoir d'autres, leur droit c'était la hallebarde, pointue, crochue, qui perçait et ramenait...

De force ou d'amitié, avec ou sans prétexte, sous ombre d'héritage, d'alliance, de combourgeoisie, ils prenaient toujours. Ils ne voulaient rien connaître aux écritures, aux traités, bonnes et simples gens qui ne savaient lire... Un de leurs moyens ordinaires pour dépouiller les seigneurs voisins, c'était de protéger leurs vassaux, c'est-à-dire d'en faire les leurs [5]; il appelaient cela affranchir; les

[1] *App.*, 93.
[2] Il en périt tout un bateau en 1476, dans l'expédition de Strasbourg.
[3] Tillier. — [4] *App.*, 94.
[5] De très-bonne heure, la Suisse ouvrit asile aux étrangers de conditions diverses. *App.*, 95.

prétendus affranchis regrettaient souvent le maître héréditaire, sous cette rude et mobile seigneurie de paysans [1]. Les Magnifiques Seigneurs, vachers de la montagne, ou bourgeois de la plaine, se disputaient leurs sujets. Les bourgeois abusaient volontiers de ce que les montagnards, si souvent affamés dans leurs neiges, étaient obligés de venir acheter du blé aux marchés d'en bas. Souvent ils refusaient d'en vendre, dussent les autres crever de faim. « Hommes d'Uznach, disait un bourgmestre, vous êtes à nous, vous, votre pays, votre avoir, jusqu'à vos entrailles; » leur reprochant durement le pain que Zurich leur vendait.

Dans la guerre contre les autres cantons [2], Zurich avait l'alliance de l'empereur, mais non l'appui de l'Empire. Les Allemagnes ne se mettaient pas aisément en mouvement. Consultées par l'empereur, elles répondirent froidement que se mêler de ces affaires entre villes suisses, c'était « mettre la main entre la porte et les gonds [3]. »

Quelques nobles allemands se jetèrent dans la ville pour la défendre; néanmoins les autres cantons l'attaquaient avec tant d'acharnement qu'elle ne pouvait guère résister. L'empereur s'adressa au roi de France, dont son cousin Sigismond allait épouser la fille ; le margrave de Bade invoqua l'appui de la reine, sa parente; la noblesse de Souabe envoya près de Charles VII le plus violent ennemi des Suisses, Burckard Monck, pour lui représenter que la chose était dangereuse, qu'elle pouvait gagner de proche en proche, que toute noblesse était en danger. Le roi, le dauphin déjà en route, reçurent je ne sais combien d'ambassades coup sur coup, à Tours, à Langres, à Joinville, à Montbelliard, à Altkirk [4]. La chose pressait en effet, Zurich

1 Par exemple, les gens de Gaster et de Sargans regrettaient fort la domination autrichienne. (Müller, 1436.)

2 Berne resta étrangère à cette guerre contre Zurich. *App.*, 96.

3 Fugger. — 4 *App.*, 97.

était assiégée depuis deux mois; on pouvait apprendre d'un moment à l'autre qu'elle était prise, saccagée, passée au fil de l'épée.

L'armée était en mouvement; mais ce n'était pas une opération facile que de mener si loin, en toute sagesse et modestie, ce grand troupeau de voleurs. Il y avait quatorze mille Français, huit mille Anglais, des Écossais, toutes sortes de gens. Chaque nation marchait à part sous ses chefs. Le dauphin avait le titre de commandant général. Sur le passage de ces bandes, les Bourguignons fort inquiets étaient sur pied, en armes, et tout prêts à tomber dessus. Elles arrivèrent pourtant sans grand désordre en Alsace.

Bâle avait beaucoup à craindre. Avant-garde des cantons, elle savait de plus que le pape avait offert de l'argent au dauphin pour que, chemin faisant, il le débarrassât du concile. Les bourgeois, les Pères, fort effrayés, avertirent les Suisses en toute hâte, énumérant les troupes de toute nation qui approchaient de la ville, et répétant les terribles histoires que l'on contait partout sur les brigands armagnacs. Les Suisses, tout acharnés qu'ils étaient au siége, résolurent, sans le quitter, d'envoyer quelques milliers d'hommes[1], pour voir ce qu'étaient ces gens-là.

La grande armée tournait le Jura et venait, corps par corps, à la file, vers la petite rivière (la Birse). Déjà un corps avait passé; les Suisses se ruèrent dessus; ce choc de deux ou trois mille lances à pied étonna fort des gens qui, dans leurs guerres anglaises, n'avaient jamais rencontré le fantassin que comme archer. Ils reculèrent en désordre, et repassèrent l'eau, laissant leurs bagages; l'armée ainsi avertie, on détacha des troupes du côté de la ville, afin que les bourgeois ne pussent aider les Suisses ni ceux-ci se jeter dans Bâle.

[1] *App.*, 98.

Les deux mille ignoraient si bien à quelles forces ils avaient affaire, qu'ils voulurent pousser en avant. On leur avait défendu en partant d'aller plus loin que la Birse; ils n'en tinrent compte ; ces bandes étaient menées démocratiquement, les capitaines par les soldats. Un messager leur vint de Bâle, qui les avertit du grand nombre de leurs ennemis, les conjurant au nom de leur salut de ne point passer la rivière. Mais, telle était leur ivresse et leur brutalité féroce, qu'ils tuèrent le messager [1].

Ils passèrent, furent écrasés ; les gens d'armes en poussèrent cinq cents dans une prairie, d'où ils ne sortirent jamais. Mille environ, croyant gagner Bâle, se trouvèrent heureux de rencontrer une tour, un cimetière, où les haies, les vignes, une vieille muraille arrêtaient la cavalerie. Ils tinrent là en désespérés ; ils n'avaient pas plus de quartier à espérer qu'ils n'en avaient fait à Greiffensee ; Burckard Monck, leur ennemi, était là pour solder ce compte. Les gens d'armes, laissant leurs chevaux, forcèrent la muraille, mirent le feu à la tour. Les Suisses furent tués jusqu'au dernier. Un historien français leur rend ce témoignage : « Les nobles hommes qui avoient esté en plusieurs journées, contre les Anglois et autres, m'ont dit qu'ils n'avoient vu ni trouvé aucune gens de si grande défense, ni si outrageux et téméraires pour abandonner leur vie [2]. »

C'était une défaite honorable, une leçon toutefois, la seconde qu'eussent reçue les Suisses ; la première leur avait été donnée par le Piémontais Carmagnola. Il faut voir aussi avec quels efforts, quelles adresses maladroites, quel flot de phrases et de rhétorique leurs historiens ont tâché de couvrir la réalité du fait ; ils diminuent le nombre des Suisses, augmentent celui de leurs ennemis ; ils

[1] Tschudi.
[2] Mathieu de Coucy.

tâchent de faire entendre que toute l'armée des Armagnacs fut engagée ; ils peignent l'admiration du dauphin (*qui n'y était pas*[1] et qui de sa nature n'admirait pas aisément) ; enfin, pour que rien ne manque au merveilleux, ils ajoutent ce petit conte. Le Souabe Burckard Monck se promenait sur le champ de bataille, riant aux éclats à la vue de ces cadavres, et il se mit à dire : « Nous nageons dans les roses. » Mais, parmi tous ces gens quasi morts, en voilà un qui ressuscite et qui, d'une pierre roidement lancée, frappe Burckard à la tête ; il en meurt trois jours après[2].

Le dauphin, ajoutent-ils, fut si effrayé de la valeur des Suisses, qu'*il se retira* à la hâte et ne leur demanda plus que leur amitié. Et justement le contraire est exact et parfaitement prouvé. Ce sont les Suisses qui brusquement *se retirèrent*, laissèrent Zurich[3] et rentrèrent dans les montagnes. Le dauphin voulut bien traiter avec Bâle et le concile ; le parti que les Suisses avaient dans Bâle et qui était tout prêt à faire main basse sur les nobles, n'osa remuer ; les troupes se répandirent sans obstacle dans la Suisse, entre le Jura et l'Aar ; enfin, après avoir bien vu qu'il n'y avait pas grand'chose à prendre chez leurs ennemis, elles retombèrent sur leurs amis, et se mirent à piller l'Alsace et la Souabe.

Les Allemands jetèrent les hauts cris. Mais les autres

[1] Le dauphin ne se trouva point en personne à cette besogne, ny aucuns des plus grands et principaux de son conseil. » Ibid. *App.*, 99.

[2] Tschudi.

[3] « Ceux de Zurich disaient aux assiégeants : « Allez à Bâle saler des viandes ; la chair ne vous manquera pas. » Les autres, ne sachant pas encore pourquoi les assiégés se réjouissaient, leur crièrent : « Le vin a donc baissé de prix chez vous, combien la mesure ? — Aussi bon marché qu'à Bâle la mesure de sang. » Tschudi.

Les Autrichiens ne se réjouirent pas moins que ceux de Zurich. Ils firent sur la bataille une méchante complainte, dit le chroniqueur ennemi : « Les Suisses ont marché vers Bâle à grands cris, à grand bruit, mais ils ont trouvé le dauphin, etc. » Tschudi.

Les d[illegible] leur avait promis des vivres, une solde, avaien[illegible] n'avaient rien reçu [1]. Enfin le duc de Bourgogne, avait [illegible] de voir les Français s'habituer en Suisse et en ils [illegible] se porta pour médiateur. Le dauphin, qui se plai-c[illegible]gnait d'avoir sauvé des ingrats, fit volontiers la paix avec les Suisses. Il sentit, en homme avisé, tout ce qu'on pouvait faire avec ces braves, qui se vendaient aisément, qui n'avaient peur de rien et frappaient sans raisonner. Il les encouragea à venir en France. Il se montra leur ami contre la noblesse qu'il était venu secourir, déclarant que si les nobles de Bâle ne voulaient pas s'arranger, il se joindrait à la ville pour leur faire la guerre. Il aimait tant cette ville de Bâle, qu'il aurait voulu qu'elle se fît française. De leur côté, les Suisses, qui ne demandaient qu'à gagner, lui offrirent amicalement de lui louer quelques mille hommes.

Le retour du dauphin et le bruit de l'échec des Suisses avancèrent fort les affaires de Lorraine. Les villes qui se couvraient du nom de l'Empire comprirent que, si l'empereur et la noblesse allemande avaient appelé les Français au fond des pays allemands pour sauver Zurich, ils ne viendraient pas se battre contre les Français sur les Marches de France. Toul et Verdun reconnurent le roi comme protecteur [2].

Metz seule résistait. Cette grande et orgueilleuse ville avait d'autres villes dans sa dépendance, et autour d'elle vingt-quatre ou trente forts. Cependant, dès le commencement, Épinal avait saisi l'occasion de s'affranchir et s'était jetée dans les bras du roi [3]. Les forts s'étant rendus ensuite, les Messins se décidèrent à négocier; ils repré-

[1] L'empereur répliquait qu'il avait demandé un secours de six mille hommes, et non de trente mille. On pouvait lui répondre que six mille hommes n'auraient servi à rien, que les Suisses n'auraient pas été intimidés, ni Zurich délivrée. *App.*, 100.

[2] *Archives, Trésor des chartes, Reg.* 177, nos 54, 55.

[3] D. Calmet.

sentèrent au roi « qu'ils n'étoient point de son royaume ni de sa seigneurie ; mais que dans ses guerres avec le duc de Bourgogne et autres, ils avoient toujours reçu et conforté ses gens. » Alors, par ordre du roi, maître Jean Rabateau, président du Parlement, proposa à l'encontre plusieurs raisons, savoir : Que le Roy prouveroit suffisamment, si besoin étoit, tant par chartes que chroniques et histoires, qu'ils étoient et avoient été de tout temps passé sujets du Roy et du royaume ; que le Roy étoit bien averti qu'ils étoient coutumiers de faire et trouver telles cauteles et cavillations, et comment, quand l'empereur d'Allemagne étoit venu à grande puissance et intention de les contraindre d'obéir à lui, pour leur défense ils se disoient lors être *dépendans du royaume de France et tenans de la couronne ;* semblablement, quand aucuns roys des prédécesseurs du Roy de France étoient venus pour les faire obéir à eux, ils se disoient être *de l'Empire et sujets de l'Empereur*[1].

Le grand procès des limites de la France et de l'Empire ne pouvait se régler aussi incidemment et pendant une trêve de la guerre d'Angleterre. La chose resta indécise. Le roi se contenta de faire financer cette riche ville de Metz.

Au reste, il avait fait tout ce qu'il pouvait désirer, occupé ses troupes, relevé à bon marché la réputation des armes françaises. Les capitaines, jusque-là dispersés et à peine dépendants du roi, avaient suivi son drapeau. Le moment était venu d'accomplir la grande réforme militaire que la Praguerie avait fait ajourner.

L'opération était délicate ; elle fut habilement conduite[2] ; le roi chargea les seigneurs qui lui étaient le plus

[1] Mathieu de Coucy.

[2] On n'a pu retrouver l'ordonnance relative à cette organisation militaire. — Quant à la taille, elle fut consentie par les États d'après l'ordonnance de 1439, sans qu'il fût spécifié qu'elle était *permanente* et

dévoués de sonder les principaux capitaines et de leur offrir le commandement des quinze compagnies de gendarmerie régulière. Ces compagnies, chacune de cent lances (600 hommes), furent réparties entre les villes; mais on eut soin de les diviser, de sorte que dans chaque ville (même dans les plus grandes, Troyes, Châlons, Reims), il n'y avait que vingt ou trente lances. La ville payait sa petite escouade et la surveillait; partout les bourgeois étaient les plus forts et pouvaient mettre les soldats à la raison. Les gens de guerre qui ne furent pas admis dans les compagnies, se trouvèrent tout à coup isolés, sans force; ils se dispersèrent. « Les Marches et pays du royaume devinrent plus sûrs et mieux en paix, dès les deux mois qui suivirent, qu'ils n'avaient été trente ans auparavant[1]. »

Il y avait trop de gens qui gagnaient au désordre pour que cette réforme se fît sans obstacle. Elle en rencontra de timides, il est vrai, dans le conseil même du roi. Les objections ne manquèrent pas : les gens de guerre allaient se soulever, le roi n'était pas assez riche pour de telles dépenses, etc.

La réforme financière, qui seule rendait l'autre possible, fut due, selon toute apparence, à Jacques Cœur. Dans la belle et sage ordonnance de 1443 qui règle la comptabilité[2], on croit reconnaître, comme dans celle de Colbert, la main d'un homme formé aux affaires par la pratique du commerce et qui applique en grand au royaume la sage et simple économie d'une maison de banque.

perpétuelle. Cette grave innovation fut introduite par un *sous-entendu*. Ordonnances, XIII.

[1] Mathieu de Coucy.

[2] Les officiers de finances exercent un contrôle les uns sur les autres. Les receveurs rendront compte au receveur général tous les deux ans, celui-ci tous les ans à la chambre des comptes; les grands officiers (l'argentier, l'écuyer, le trésorier des guerres et le maître de l'artillerie) compteront tous les mois avec le roi même. *App.*, 104.

L'argent donne la force. En 1447, le roi prend la police dans sa main ; il attribue au prévôt de *Paris* la juridiction sur tous les vagabonds et malfaiteurs du *royaume*[1]. Cette haute justice prévôtale était le seul moyen d'atteindre les brigands, de les soustraire à leurs nobles protecteurs, à la connivence, à la faiblesse des juridictions locales.

On trouva ce remède dur, on se plaignit fort ; mais l'ordre et la paix revinrent, les routes furent enfin praticables. « Les marchands commencèrent de divers lieux à travers de pays à autres faire leur négoce... Pareillement les laboureurs et autres gens du plat pays, s'efforçoient à labourer et réédifier leurs maisons, à essarter leurs terres, vignes et jardinages. Plusieurs villes et pays furent remis sus et repeuplez. Après avoir été si longtemps en tribulation et affliction, il leur sembloit que Dieu les eût enfin pourvus de sa grâce et miséricorde[2]. »

Cette renaissance de la France fut signalée par une chose grande et nouvelle, la création d'une infanterie nationale.

L'institution militaire sortit d'une institution financière. En 1445, le roi avait ordonné que les *élus* chargés de répartir la taille, seraient appointés par lui[3], que ces élus ne seraient plus les juges seigneuriaux, les serviteurs des seigneurs, mais les agents royaux, les agents du pouvoir central, dépendant de lui seul, par conséquent plus libres des influences locales, plus impartiaux. En 1448, ces *élus* reçoivent ordre d'élire un homme par paroisse, lequel sera franc et exempt de la taille, s'armera à ses frais et s'exercera les dimanches et fêtes à tirer de l'arc. Le franc-archer recevra une solde, seulement en temps de guerre.

[1] Dès 1438, le roi avait nommé le prévôt de Paris « espécial et général réformateur... »

[2] Mathieu de Coucy.

[3] *App.*, 102.

Les élus devaient, selon l'ordonnance, choisir de préférence dans la paroisse « un bon compagnon qui auroit fait la guerre[1]. » Néanmoins on s'égaya fort sur la nouvelle milice, on prétendait que rien n'était moins guerrier; on en fit des satires, il en est resté le *Franc-Archer de Bagnolet*[2].

Plus d'un en riait qui n'avait pas envie de rire. La noblesse entrevoyait combien l'innovation était grave. Ces essais plus ou moins heureux, francs-archers de Charles VII, *légions* de François Ier, devaient amener le temps où la force, la gloire du pays seraient aux roturiers. L'archer de Bagnolet n'en était pas moins l'aïeul du terrible soldat de Rocroi, d'Austerlitz.

Au reste les francs-archers semblent avoir été plus guerriers que la satire ne veut le faire croire. Ils aidèrent fort utilement l'armée qui reconquit la Normandie et la Guienne.

Eussent-ils été inutiles, une telle institution eût toujours témoigné une grande chose, savoir, que le roi n'avait rien à craindre de ses sujets, qu'ils étaient bien à lui, les petits surtout, bourgeois et bonnes gens des villages. Le XIIIe siècle avait été celui de la *paix du roi;* il avait fallu alors qu'il défendît la guerre aux communes, comme aux seigneurs, qu'il leur ôtât à tous les armes dont ils se servaient mal. Mais maintenant la guerre sera la *guerre du roi.* Il arme lui-même ses sujets; le roi se fie au peuple, la France à la France.

[1] *App.*, 103.

[2] C'est une des meilleures satires qu'on attribue à Villon : « Apperçoit le franc-archer un espoventail... faict en façon d'un gendarme, » et il lui demande grâce :

> « En l'honneur de la Passion
> De Dieu, que j'aie confession!
> Car, je me sens jà fort malade... »

Elle a retrouvé son unité, au moment où l'Angleterre perd la sienne. Nous allons voir tout à l'heure [1453] le Parlement anglais voter une armée, mais on n'osera la lever; ce serait convoquer la discorde de toutes les provinces, amener des soldats à la guerre civile, les mettre aux prises; ils commenceraient par se battre entre eux.

CHAPITRE III.

Troubles de l'Angleterre. Les Anglais chassés de France.
1442-1453.

C'est une opinion établie en Angleterre dès le xv[e] siècle, adoptée par les chroniqueurs, consacrée par Shakespeare [1], que ce pays dut la perte de ses provinces de France et tous ses malheurs, au malheur d'avoir eu une reine française, Marguerite d'Anjou. Historiens et poëtes, tous voient la fatalité, le mauvais génie de l'Angleterre débarquer avec Marguerite.

Qui aurait pu le soupçonner? Marguerite était une enfant, elle n'avait que quinze ans; elle sortait de l'aimable maison d'Anjou, qui plus qu'aucune autre avait contribué à rapprocher tous les princes français, à réconcilier la France avec elle-même. Cette jeune reine était la fille du plus doux des hommes, *du bon roi René*, l'innocent peintre et poëte, qui finit par vouloir se faire berger [2]; elle était nièce de Louis d'Anjou, qui laissa à Naples une si chère mémoire [3].

Le côté maternel était moins rassurant peut-être. La

[1] Disons mieux, par le nom de Shakespeare. En mettant son nom à plusieurs tragédies médiocres qu'il arrangeait un peu, le grand poëte a immortalisé toutes les erreurs et les non-sens des chroniqueurs et dramaturges du xvi[e] siècle, qui parlent au hasard du xv[e].

[2] Sur cette bergerie du vieux roi et de sa jeune femme, V. Villeneuve-Bargemont. — [3] *App.*, 104.

maison de Lorraine, remuante et guerrière, s'il en fut, n'en devait pas moins, adoucie par le sang d'Anjou, séduire, ensorceler les peuples... La France fut « folle des Guises, car c'est trop peu dire amoureuse. » On sait quel souvenir a laissé leur nièce, Marie Stuart?... Héros de roman autant que d'histoire, ces princes de Lorraine devaient en deux siècles essayer, manquer tous les trônes [1].

La jeune Marguerite était née parmi les plus étranges, les plus incroyables aventures, en plein roman. Son père était prisonnier, une de ses sœurs en otage, mariée d'avance à l'ennemi de la maison d'Anjou. René reçut dans sa captivité la couronne de Naples et commença son règne en prison. Son rival, Alphonse d'Aragon, était lui-même captif à Milan. C'était une guerre entre deux prisonniers. La femme de René, Isabelle de Lorraine, sans troupes, sans argent, chassée de son duché, s'en va conquérir un royaume. Elle trouve Alphonse libre et plus fort que jamais ; elle lutte trois ans, se ruine pour racheter son mari et le faire venir. Il ne vient que pour échouer [2].

La vaillante Lorraine n'emmena pas sa fille plus loin que Marseille; elle la laissa sur ce bord avec son jeune frère, parmi les Provençaux qu'aimait René, qui le lui rendaient bien, et dont l'enthousiasme facile s'animait de l'intrépidité d'Isabelle et de la beauté de ses enfants. La petite Marguerite, Provençale d'adoption, eut pour éducation les périls de sa mère, les haines d'Anjou et d'Ara-

[1] On ne peut voir sans intérêt, près de la mer, dans la petite église des jésuites de la petite ville d'Eu, la triste et rêveuse effigie de Henri de Guise. Dans les plis infinis de ce front il n'y a pas seulement la tragédie personnelle, il y a le long et pénible imbroglio des destinées de la famille, les couronnes de France, d'Écosse, de Naples, de Jérusalem, d'Aragon, revendiquées, touchées, manquées toujours... Cependant, à la fin, ces Lorrains ont pu se consoler, ils ont fait fortune, en laissant la Lorraine pour épouser l'héritière d'Autriche; mais cela n'est arrivé que lorsqu'ils ont perdu l'esprit de la famille et rassuré l'Europe par une sage et honnête médiocrité. — [2] *App.*, 105.

gon; elle fut nourrie dans ces mouvements dramatiques de guerre et d'intrigues ; elle grandit d'esprit, de passion, au souffle des factions du Midi.

« C'était, dit un chroniqueur anglais et peu ami, c'était une femme de grand esprit, de plus grand orgueil, avide de gloire, d'honneur ; elle ne manquait pas de diligence, de soin, d'application ; elle n'était pas dénuée de l'expérience des affaires. Et parmi tout cela, c'était bien une femme, il y avait en elle une pointe de caprice ; souvent, quand elle était animée, et toute à une affaire, le vent changeait, la girouette tournait brusquement [1]. »

Avec cet esprit violent et mobile, elle était très-belle. La furie, le démon, comme l'appellent les Anglais, n'en avait pas moins les traits d'un ange [2], au dire du chroniqueur provençal. Même âgée, accablée de malheurs, elle fut toujours belle et majestueuse. Le grand historien de l'époque, qui la vit à la cour de Flandre bannie et suppliante, n'en fut pas moins frappé de cette imposante figure : « La Reine, avec son maintenir, se montroit, dit-il, un des beaulx personnages du monde, représentant dame [3]. »

Marguerite ne pouvait apparemment épouser qu'une grande infortune. Elle fut deux fois promise, et deux fois à de célèbres victimes du sort, à Charles de Nevers dépouillé par son oncle, et à ce comte de Saint-Pol avec lequel la féodalité devait finir en Grève. Elle fut mariée plus mal encore ; elle épousa l'anarchie, la guerre civile, la malédiction... A tort ou à droit, cette malédiction dure encore dans l'histoire.

[1] « Like to a wethercock, mutable and turning. » Hall and Grafton.

[2] « On admiroit son fils et sa fille (Marguerite), comme s'ils eussent esté deux anges de divers sexes, descendus du palais céleste. » Chronique de Provence.

[3] Chastellain. L'ensemble du passage prouve que c'est bien du corps, de la personne physique qu'il s'agit.

Tout ce qu'elle avait de brillant, d'éminent et qui l'eût servi ailleurs, devait lui nuire en Angleterre. Si les reines françaises avaient toujours déplu, sous Jean, sous Édouard II, sous Richard II, combien davantage celle-ci, qui était plus que Française ! Le contraste des deux nations devait ressortir violemment. Ce fut comme un coup du soleil de Provence dans le monotone brouillard. « Les pâles fleurs du Nord, » comme les appelle leur poëte, ne purent qu'être blessées de cette vive apparition du Midi.

Avant même qu'elle vînt, lorsque son nom n'avait pas encore été prononcé, on travaillait déjà contre elle, contre la reine qui viendrait. Tant que le roi n'était pas marié, la première dame du royaume était Éléonore Cobham, duchesse de Glocester, femme de l'oncle du roi ; l'oncle était jusque-là l'héritier présomptif du neveu. Une reine arrivant, la duchesse allait descendre à la seconde place ; qu'il survînt un enfant, Glocester n'était plus l'héritier, il ne lui restait qu'à s'en aller, à mourir de son vivant, en s'enterrant dans quelque manoir. Le seul remède, c'était que le bon roi, trop bon pour cette terre, fût envoyé tout droit au ciel[1]... Dès lors Glocester régnait, et lady Cobham, qui avait déjà eu l'habileté de se faire duchesse, se faisait reine et recevait la couronne dans l'abbaye de Westminster.

La dame peu scrupuleuse eut certainement ces pensées ; on ne sait trop jusqu'où elle alla dans l'exécution. Elle était entourée des gens les plus suspects. Son directeur en ces affaires était un certain Bolingbroke, grand clerc [2], surtout dans les mauvaises sciences. Elle consultait aussi un chanoine de Westminster, et se servait d'une sorcière, la Margery, dont nous avons parlé.

Le but étant la mort du roi, on avait fait un roi de cire, lequel fondant, Henri fondrait aussi. Le grand magicien,

[1] « Entended to destroy the King... By examination convict. » Hall and Grafton.

[2] « Notabilissimus clericus unus illorum in toto mundo. » Wyrcester.

Bolingbroke, siégeait pendant l'opération sur une sorte de trône, tenant en main le sceptre et l'épée de justice ; des quatre coins du siége, partaient quatre épées, dirigées contre autant d'images de cuivre[1]. Mais tout cela n'avançait pas beaucoup ; la duchesse elle-même, folle de passion et de désir, s'était hasardée la nuit à entrer dans le sanctuaire de la noire abbaye... Qu'y venait-elle faire ? Voulait-elle, de ses ongles, fouiller la royauté au fond des tombes, ou déjà, femme vaine, s'asseoir dans le trône sur la fameuse pierre des rois?

L'occasion était belle pour frapper Glocester, pour perdre sa femme, *infamer*[2] sa maison. Mais d'aller dans cette forte maison, parmi tant de vassaux armés et de nobles amis, chercher jusqu'à la chambre conjugale, dans les bras de Glocester, celle qu'il avait tant aimée, son épouse qui portait son nom, c'était plus de courage qu'on n'en eût attendu du vieux Winchester et de ses évêques. Ils ne s'y seraient pas hasardés, s'ils n'eussent été soutenus, suivis de la populace qui criait *à la sorcière !* Ce mot était terrible; il suffisait de le prononcer pour que toute une ville fût comme ivre et ne se connût plus... Le peuple en ces moments devenait d'autant plus furieux qu'il avait peur lui-même; il laissait tout pour faire la guerre au diable; tant que le feu n'en avait pas fait raison, il croyait sentir sur lui-même la griffe invisible...

La duchesse fut saisie et examinée par le primat, ses gens pendus, brûlés. Pour elle, par une grâce cruelle, elle fut réservée. L'ambitieuse avait rêvé une *entrée* solennelle, une marche pompeuse dans Londres ; elle l'eut en effet. Elle fut promenée comme pénitente, et la torche au poing, par les rues, au milieu des dérisions féroces, la canaille,

[1] C'étaient probablement les figures du roi, du cardinal et des deux princes qui avaient chance d'arriver au trône, York et Somerset.

[2] Pourquoi l'historien du XVe siècle n'emploierait-il pas un mot qui revient si souvent dans nos chroniques de ce temps?

les *apprentis* de la Cité aboyant après... Si, comme il faut le croire, les ennemis de la victime ne lui épargnèrent pas les duretés ordinaires de la pénitence publique, elle était en chemise, tête nue, au brouillard de novembre... Elle subit l'horrible promenade par trois jours, par trois quartiers [1]. Et ensuite, comme elle n'était pas morte, on la remit à la garde d'un lord, et on l'envoya pour pleurer toute sa vie au milieu de la mer, dans l'île lointaine de Man.

On serait tenté de croire que cette scène avait été arrangée pour pousser à bout Glocester, lui faire perdre toute mesure, lui faire prendre les armes et rompre la *paix de la Cité*; il aurait eu cette fois contre lui les gens de Londres, il eût été tué peut-être, à coup sûr perdu. Au grand étonnement de tout le monde, le duc ne bougea [2]. Ses ennemis en furent pour leur cruelle comédie. Il laissa faire, il abandonna sa femme plutôt que sa popularité, il resta pour le peuple *le bon duc*. Cette patience d'un homme si fougueux, et dans une si terrible épreuve, donna fort à réfléchir; pour se contenir ainsi lui-même, il avait selon toute apparence des desseins profonds. Par deux fois il avait essayé de se faire souverain dans les Pays-Bas [3], et il avait échoué. Mais la chose était certainement plus facile en Angleterre; il n'était séparé du trône que par une vie d'homme, tant que le roi n'était pas marié, n'avait pas d'enfants.

Donc, il fallait marier le roi au plus vite, le marier en France, faire la paix avec la France. L'Angleterre avait assez de la sourde et terrible guerre qui déjà grondait en elle-même.

[1] « Tribus diebus... pertransiens cum uno cero in manu... et feria sexta cum cero... et die sabbati... simili modo. » Wyrcester.

[2] « Toke all things paciently and sayde little. » Hall and Grafton.

[3] Récemment encore, à la rupture de 1436, il s'était fait faire par Henri VI, comme roi de France, le don impolitique, insensé, du comté de Flandre. (Rymer, 1436, 30 juil.)

Cette raison était bonne, et il y en avait une autre non moins forte : c'est que l'Angleterre s'épuisait à faire une guerre inutile, qu'elle n'en pouvait plus, que les dépenses croissaient d'heure en heure, que les possessions françaises coûtaient loin de rapporter. Dans un temps bien meilleur, en 1427, on en tirait 57,000 livres sterling, et l'on y dépensait 68,000 [1].

Si ces provinces rapportaient, ce n'était pas au roi. Ceci demande d'être expliqué avec quelque détail.

Le régent de France, peu secouru, toujours aux expédients, ne sachant comment faire face à mille embarras, avait inféodé aux lords tous les meilleurs fiefs ; il leur avait mis entre les mains les châteaux, les places, dans l'espoir qu'ils les défendraient avec leurs bandes de vassaux. Cela créait aux lords des intérêts très-divers, souvent opposés entre eux, souvent peu d'accord avec l'intérêt du roi. Ainsi, Glocester avait des places en Guienne, et il était l'allié des Armagnacs ; mais le duc de Suffolk, mariant sa nièce dans la maison rivale de Foix, fit passer au mari les fiefs de Glocester. Au nord, Talbot avait Falaise; le duc d'York, devenu régent, prit pour lui une ville capitale, royale, la grande ville de Caen.

Le pis, c'est que ces lords, sentant toujours qu'ici ils n'étaient pas chez eux, ne faisaient rien pour les fiefs qu'ils s'étaient chargés de défendre. Ils laissaient tout tomber, murs et tours, en ruine. Ils n'y auraient pas mis un penny ; tout ce qu'ils pouvaient tirer, extorquer, ils l'envoyaient vite au manoir, *home*... Le *home* est l'idée fixe de l'Anglais en pays étranger. Tout allait donc s'enfouir dans les constructions de ces monstrueux châteaux, aujourd'hui trop grands pour des rois. Mais les Warwick, les Northumberland, les jugeaient trop petits pour la grandeur future qu'ils rêvaient à leur famille, pour l'*aîné*,

[1] Turner, d'après un document ms.

l'héritier, quand *Sa Grâce* siégerait à Noël dans un banquet de quelques mille vassaux... Ils ne devinaient guère que bientôt, père, aîné et puînés, vassaux, biens et fiefs, tout allait périr dans la guerre civile ; tout, sauf le paisible et vrai possesseur de ces tours, le lierre qui dès lors commençait à les vêtir, et qui a fini par envelopper l'immensité de Warwick castle.

Quiconque parlait de traiter avec la France, allait avoir contre lui tous ces lords ; ils trouvaient bon que le pays se ruinât pour leur conserver leurs fiefs du continent, leurs fermes, pour mieux dire, ils n'y voyaient rien autre chose. Il était tout simple qu'ils y tinssent. Ce qui était plus surprenant, c'est que la guerre avait tout autant de partisans parmi ceux qui n'avaient rien en France, chez ceux que la guerre ruinait; ces pauvres diables avaient sur le continent une richesse d'orgueil, une royauté d'imagination ; au moindre mot d'arrangement, le *fellow* sans chausses entrait en fureur, on voulait lui rogner son royaume de France, lui voler ce que la vieille Angleterre avait si légitimement gagné à la bataille d'Azincourt.

Les évêques régnants (Winchester, Cantorbéry, Salisbury et Chichester), dans le désir qu'ils avaient de la paix, dans leurs craintes que les dépenses de la guerre ne fissent toucher aux biens d'église, négociaient toujours, mais n'osaient conclure. Ils n'en seraient peut-être jamais venus là, s'ils n'eussent eu avec eux dans le conseil un homme d'épée, lord Suffolk, qui les entraîna ; il fallait un homme de guerre pour oser faire la paix.

Suffolk n'était pas d'une famille ancienne. Les Delapole (c'était leur vrai nom) étaient de braves marchands et marins. L'aïeul fut anobli pour avoir fourni des vivres à Édouard I[er] dans la guerre d'Écosse. Le grand-père, factotum du violent Richard II, le servit comme amiral, général, chancelier ; loin de faire ainsi sa fortune, il fut poursuivi par le Parlement et il alla mourir à Paris. Le

père, pour relever sa maison, tourna court, et se donna aux ennemis de Richard, se donna corps et âme; il se fit tuer, lui et trois de ses fils, pour la maison de Lancastre.

Le dernier fils, celui dont nous parlons, avait fait trente-quatre ans les guerres de France avec beaucoup d'honneur. Les revers d'Orléans et de Jargeau n'avaient fait aucun tort à sa réputation de bravoure. Cette dernière place étant forcée, il se défendait encore; enfin, se voyant presque seul, il avise un jeune Français : « Es-tu chevalier? lui dit-il. — Non. — Eh bien! sois-le de ma main. » Ensuite il se rendit à lui.

Il revint en Angleterre, ruiné par une rançon de deux ou trois millions. Néanmoins, loin de garder rancune à la France, il conseilla la paix, s'attacha au parti de la paix; malheureusement il portait dans ce parti la dureté, l'insolence de la guerre.

La pensée du cardinal Winchester, c'eût été de faire épouser au roi d'Angleterre une fille du roi de France; pensée timide qu'il osa à peine exprimer dans les négociations [1]. La fille étant impossible, on se contenta d'une nièce. Le choix tomba sur la fille d'un prince pauvre, René, qui ne pouvait porter ombrage aux Anglais. Il y avait encore cet avantage, que, si l'on était obligé, pour diminuer les dépenses, d'abandonner les deux provinces non maritimes, le Maine et l'Anjou, on les rendrait à René et à son frère, non à Charles VII, ce qui serait peut-être moins blessant pour l'orgueil anglais [2].

Le traité de mariage et de cession était raisonnable, et néanmoins d'un extrême péril pour celui qui oserait le conclure. Suffolk, qui ne l'ignorait pas, ne se contenta point de l'autorisation du conseil; il eut la précaution de

[1] Rymer, 1439, 21 mai.

[2] Le Maine devait être remis à René, et non au roi de France: Henri VI demande expressément à Charles VII qu'il en soit ainsi par sa lettre originale du 28 juillet 1447. *Mss. Du Puy.*

se faire pardonner d'avance par le roi « les erreurs de jugement dans lesquelles il pourrait tomber. » Ce singulier pardon des fautes à commettre fut ratifié par le Parlement [1].

Rendre une partie pour consolider le reste, c'était faire justement ce que fit saint Louis, lorsque, malgré ses barons, il restitua aux Anglais quelques-unes des provinces que Philippe-Auguste avait confisquées sur Jean-sans-Terre.

Mais ici, il n'y avait même pas restitution définitive pour le Maine. Le roi d'Angleterre accordait, non la souveraineté, mais l'*usufruit viager* du Maine au frère de René. Encore pour cet usufruit, les Français devaient payer aux Anglais, qui tenaient dans ce comté des fiefs de la Couronne, le *revenu de dix années* [2]; pour une possession si précaire, ces feudataires allaient recevoir une somme ronde, en argent, plus sûre, et probablement plus forte que tout ce qu'ils en auraient tiré jamais.

Suffolk de retour trouva contre lui une unanimité terrible. Jusque-là, on était divisé sur la question ; bien des gens voyaient que pour garder ces possessions ruineuses, il faudrait aller jusqu'au fond de toutes les bourses, et ils ne savaient pas trop s'ils voulaient garder à ce prix : l'orgueil disait *oui*, l'avarice *non*. Le traité de Suffolk ayant tranquillisé l'avarice, l'orgueil parla seul. Les moins disposés à financer pour la guerre se montrèrent les plus guerriers, les plus indignés. Le caractère morose et bizarre de la nation ne parut jamais mieux. L'Angleterre ne

[1] Le Parlement anglais dégage le roi de la promesse qu'il avait faite, à l'exemple du roi de France, de ne point faire de paix « sans l'aveu des trois états de la nation, » 1445. — Le 24 avril 1446, le Parlement déclare que le traité a été fait du propre mouvement du roi, *sans qu'il ait été conseillé. Mss. Bréquigny.*

[2] « Moyennant récompensation de la valeur desdites terres pour dix ans. » Rymer, 1448, 11 mars.

voulait rien faire ni pour garder ni pour rendre avec avantage. Elle allait tout perdre sans dédommagement; la plus vulgaire prudence eût suffi pour le prévoir. Et le négociateur qui, pour assurer le reste, rendait une partie avec indemnité, fut haï, conspué, poursuivi jusqu'à la mort.

Tels furent les tristes auspices sous lesquels Marguerite d'Anjou débarqua en Angleterre. Elle y trouva un soulèvement universel contre Suffolk, contre la France et la reine française, une révolution toute mûre, un roi chancelant, un autre roi tout prêt. Glocester avait toujours eu pour lui le parti de la guerre, les mécontents de diverses sortes ; mais voilà que tout le monde était pour la guerre, tout le monde mécontent. Lorsqu'il marchait, selon sa coutume, avec un grand cortége de gens armés qui portaient ses couleurs, lorsque les petites gens suivaient et saluaient *le bon duc*, on sentait bien que la puissance était là, que cet homme si humilié allait se trouver maître à son tour, qu'il devait régner, comme *protecteur* ou comme roi... Il en était moins loin à coup sûr que le duc d'York, qui pourtant en vint à bout plus tard.

De l'autre part, que voyait-on ? de vieux prélats, riches et timides, un octogénaire, le cardinal Winchester, une reine toute jeune, un roi dont la sainteté semblait simplicité d'esprit. Les alarmes croissant, un Parlement fut convoqué, et le peuple requis de prendre les armes et de veiller à la sûreté du roi. Le Parlement fut ouvert par un sermon de l'archevêque de Cantorbéry et du chancelier, évêque de Chichester, sur la paix et le bon conseil ; le lendemain Glocester fut arrêté (11 février) ; on répandit qu'il voulait tuer le roi pour délivrer sa femme. Peu de jours après, le prisonnier mourut (23 février). Sa mort ne fut ni subite ni imprévue ; elle avait été préparée par une maladie de quelques jours[1]. Depuis longtemps d'ailleurs il était

[1] *App.*, 106.

loin d'être en bonne santé, si nous en croyons un livre écrit plusieurs années auparavant par son médecin [1].

Toute l'Angleterre n'en resta pas moins convaincue qu'il avait péri de mort violente. On arrangeait ainsi le roman : la reine avait pour amant Suffolk (un amant de cinquante ou soixante ans pour une reine de dix-sept !), tous deux s'étaient entendus avec le cardinal; le soir, Glocester se portait à merveille ; le matin il était mort [2] !... Comment avait-il été tué ? Ici les récits différaient ; les uns le disaient étranglé, quoiqu'il eût été exposé et ne portât aucune marque ; les autres reproduisaient l'histoire lugubre de l'autre Glocester, oncle de Richard II, étouffé, disait-on, entre deux matelas. D'autres, enfin, plus cruels, préféraient l'horrible tradition d'Édouard II, et le faisaient mourir empalé.

Il est rare qu'une femme de dix-sept ans ait déjà le courage atroce d'un tel crime ; il est rare qu'un vieillard de quatre-vingts ans ordonne un meurtre, au moment de paraître devant Dieu. Je crains qu'il n'y ait ici erreur de date, qu'on n'ait jugé Winchester mourant par le Winchester d'un autre âge ; et que, d'autre part, on n'ait déjà vu dans une reine enfant, à peine sortie de la cour de René, cette terrible Marguerite, qui, dans la suite, effarouchée de haine et de vengeance, mit une couronne de papier sur la tête sanglante d'York.

[1] Dans ce curieux ouvrage que le médecin adresse au duc, il lui décrit avec les plus grands détails l'état où se trouvent les divers organes de Sa Grâce. Il n'en compte pas moins de *sept* qui sont fort altérés : le cerveau, la poitrine, le foie, la rate, les nerfs, les reins et genitalia. Il observe, entre autres choses, que le noble malade est épuisé par l'usage immodéré des plaisirs de l'amour, qu'il a le flux de ventre une fois par mois, etc. Quand même on supposerait que le médecin a voulu effrayer, pour obtenir un peu plus de sobriété et de modération, cet inventaire d'infirmités, de maladies naissantes, même réduit de moitié, serait encore peu rassurant. (Hearne.)

[2] « Vespere sospes et incolumis, mane (proh dolor!) mortuus elatus est et ostensus. »

Quant à Suffolk, l'accusation était moins invraisemblable. Il avait eu le tort d'autoriser d'avance tout ce qu'on pourrait dire, en se donnant, par un arrangement odieux, un intérêt pécuniaire à la mort de Glocester. Cependant ses ennemis les plus acharnés, dans l'acte d'accusation qu'ils lancèrent contre lui de son vivant, ne font nulle mention de ce crime. On ne le lui a jamais reproché en face, mais plus tard, après sa mort, lorsqu'il n'était plus là pour se défendre.

Le crime, au reste, s'il y en eut un, ne pouvait qu'être inutile. Il restait un prétendant dans la ligne de Lancastre, le duc de Somerset; et il en restait un hors de cette ligne, et plus légitime. Les Lancastre ne descendaient que du *quatrième* fils d'Édouard III; et le duc d'York descendait du *troisième*. Donc son titre était supérieur, et la mort de Glocester ne faisait que produire sur la scène un prétendant plus dangereux.

Winchester, selon toute apparence, était malade au moment de la mort de Glocester, car il mourut un mois après. Sa mort fut un événement grave. Il avait été cinquante ans le chef de l'Église, et alors, tout vieux qu'il était, son nom en faisait l'unité. Suffolk n'était pas évêque pour remplacer Winchester ; homme d'épée, et dans une telle crise, il ne pouvait guère suivre une politique de prêtres. Les prélats qui, pour défendre l'*Établissement*, avaient fait la royauté des Lancastre, qui s'en étaient servis et avaient régné avec elle, s'en éloignèrent à temps [1] et se résignèrent pieusement à la laisser tomber.

Pourquoi d'ailleurs l'Église aurait-elle mis au hasard un *Établissement* déjà fort menacé pour sauver ce qui ne servait plus, ce qui nuisait plutôt? Suffolk commençait à prendre de l'argent, aux moines d'abord, il est vrai ; mais

[1] L'évêque de Chichester ne peut plus venir au Parlement pour cause de vieillesse, mauvaise vue, etc. L'évêque d'Hereford donne sa démission, etc. (Rymer, 1449, 9 et 19 décembre.)

il allait en venir aux évêques. Si l'ami agissait ainsi, que pouvait faire de plus l'ennemi ?

Et en effet, sa détresse augmentant, le Parlement lui refusant tout, il vendit des évêchés [1]. C'était le sûr moyen de mettre contre soi, non-seulement l'Église, mais les lords, qui souvent pouvaient payer leurs dettes avec des bénéfices, faire évêques leurs chapelains, leurs serviteurs. Les grands étaient blessés doublement à leur endroit le plus sensible ; on leur ôtait leur influence sur l'Église, au moment où ils perdaient leurs fiefs de France. L'indemnité promise pour les terres qu'ils avaient dans le Maine se réduisit à rien ; elle fut échangée par un nouveau traité pour certaines sommes que les marches anglaises de Normandie payaient jusque-là aux Français ; le roi d'Angleterre se chargeait d'indemniser ses sujets du Maine ; c'est dire assez qu'ils ne reçurent pas un sol.

Un pouvoir qui blessait les grands dans leur fortune, le peuple en son orgueil, et que l'Église ne soutenait plus, ne pouvait subsister. A qui sa ruine allait-elle profiter ? c'était la question.

Les deux princes les plus près du trône étaient York et Somerset. Suffolk crut s'assurer de tous deux. Il ôta au plus dangereux, au duc d'York, l'armée principale, celle de France, et il le relégua honorablement dans le gouvernement d'Irlande. Somerset qui, après tout, était Lancastre et proche parent du roi, eut le poste de confiance, la régence de France, l'armée la plus nombreuse. Mais il n'en fut pas moins hostile. Il crut, il dit du moins qu'on l'avait envoyé en France, pour le déshonorer, pour le laisser périr sans secours, lorsque les places étaient ruinées, démantelées, lorsque la Normandie l'était elle-même par l'abandon du Maine qui découvrait ses flancs.

Au mois de janvier 1449, le Parlement reçut de Somer-

[1] *App.*, 107.

set une plainte solennelle : la trêve allait expirer, le roi de France, disait-il, pouvait attaquer avec soixante mille hommes [1]; sans un prompt secours, tout était perdu. Cette plainte était le testament de l'Angleterre française, les paroles dernières... Le sage Parlement les accueille, mais uniquement pour nuire à Suffolk ; il ne vote pas un homme, pas un shelling, ce serait voter pour Suffolk; la grande guerre maintenant est contre lui et non contre la France; périsse Suffolk, et avec lui, s'il le faut, la Normandie, la Guienne, l'Angleterre elle-même !

Somerset avait admirablement prophétisé le soufflet qu'il allait recevoir. La trêve fut rompue. Le Maine étant livré, un capitaine aragonais au service d'Angleterre [2] vint de cette province demander refuge aux villes normandes. Il trouva toute porte fermée, aucune garnison ne voulait s'affamer en partageant avec ces fugitifs. Alors il fallut bien que l'Aragonais devînt sa providence à lui-même ; il trouva sur les marches deux petites villes mais désertes, dépourvues; de là, la faim pressant, il se jeta, avec sa bande, sur une bonne grosse ville bretonne, sur Fougères. Voilà la guerre recommencée [3].

Le roi, le duc de Bretagne, s'adressent à Somerset, lui redemandent la ville, avec indemnité [4]. Mais, quand il aurait pu donner satisfaction, il n'eût osé le faire ; il avait peur de l'Angleterre encore plus que de la France. N'obtenant pas d'indemnité, les Français en prennent. Le 15 mai, ils saisissent Pont-de-l'Arche à quatre lieues de

[1] Somerset assurait que le roi avait ordonné que chaque trentaine d'hommes en armerait un. (Rolls Parl.)

[2] « De l'ordre de la Jartière... et signalé capitaine. » Jean Chartier.

[3] *App.*, 108.

[4] Le roi de France se plaignait aussi des courses que les Anglais faisaient contre les vaisseaux de son allié le roi de Castille, et de leurs brigandages sur les grandes routes de France : « Et se nommoient les *faux visages*, à cause qu'ils se déguisoient d'habits dissolus. » Jean Chartier.

Rouen; un mois après, Verneuil. L'armée royale, sous Dunois, entre par Évreux, les Bretons par la Basse-Normandie, les Bourguignons par la Haute. Le comte de Foix attaquait la Guienne. Tout le monde voulait part dans cette curée.

Le roi coupa toute communication entre Caen et Rouen, reçut la soumission de Lisieux, de Mantes, de Gournai, fit paisiblement son entrée à Verneuil, à Evreux et à Louviers, où René d'Anjou le joignit. Enfin, réunissant toutes ses forces, il vint sommer Rouen de se rendre. La ville était déjà toute rendue de cœur; sous la croix rouge, tout était français. Quoique Somerset y fût en personne avec le vieux Talbot, il désespéra de défendre cette grande population qui ne voulait pas être défendue. Il se retira dans le château, et en un moment toute la ville eut pris la croix blanche [1]. Somerset avait avec lui sa femme et ses enfants; nul espoir de sortir; les bourgeois étaient comme une seconde armée pour l'assiéger; il se décida à traiter. Pour lui, pour sa femme et ses enfants, pour sa garnison, le roi se contentait de recevoir une petite somme de 50,000 écus; c'était une bien faible rançon à cette époque; celle de Suffolk tout seul avait été de 2,400,000 francs. Somerset payait le surplus, il est vrai, de son honneur, de sa probité; pour ne pas se ruiner, il ruinait le roi d'Angleterre; il s'engageait, lui régent, à livrer aux Français le fort d'*Arques* (ce qui leur assurait Dieppe), à leur donner toute la basse Seine, *Caudebec*, *Lillebonne*, *Tancarville*, l'embouchure de la Seine, *Honfleur!*

Mais on pouvait douter qu'il eût pouvoir pour faire de tels présents; il ne le fit croire qu'en donnant mieux encore; il mit en gage son bras droit, lord Talbot, le seul homme qui inspirât confiance aux Anglais... Et il ne put le dégager, ni remplir son traité; Honfleur désobéit; en

[1] *App.*, 100.

sorte que Talbot resta à la suite de l'armée française, pour être témoin de la ruine des siens [1]. Les Anglais d'Honfleur restèrent sans secours ; ils virent en face la grosse ville d'Harfleur, bien autrement forte, forcée en plein hiver par l'artillerie de Jean Bureau [déc. 149] [2] ; alors, ayant encore appelé en vain Somerset à leur aide, ils finirent par se rendre aussi [18 fév. 1450].

Si l'on songe que la seule Harfleur avait seize cents hommes, une petite armée pour garnison, il ne semble pas que la Normandie ait été aussi dégarnie que Somerset voulait le faire croire. Mais les troupes étaient dispersées, dans chaque ville quelques Anglais au milieu d'une population hostile. Qu'auraient-ils fait, même plus forts, contre ce grand et invincible mouvement de la France qui voulait redevenir française ?

Personne ne comprenait cela en Angleterre. La Normandie avait été désarmée à dessein, trahie, vendue. N'avait-on pas vu le père de la reine dans l'armée du roi de France ?... Tous les revers de cette campagne, la Seine perdue, Rouen rendue, l'épée de l'Angleterre, lord Talbot, mis en gage, toute cette masse de malheurs et de hontes retomba d'à-plomb sur la tête de Suffolk.

Le 28 janvier 1450, la chambre basse présente au roi une humble adresse : « Les pauvres communes du royaume sont tendrement, passionnément et de cœur portées au bien de sa personne, autant que jamais communes le furent pour leur souverain lord [3]... » Toutes ces

[1] A l'entrée de Charles VII dans Rouen : « Estoient aux fenestres la femme du comte de Dunois et celle du duc de Somerset pour voir le mystère et cette grande cérémonie, avec lesquelles estoient le sire de Talbot et les autres Anglois détenus en ostage, qui estoient fort pensifs et marris. » Jean Chartier.

[2] « S'abandonna et hasarda fort le roi, allant en personne ès fossez et aux mines... D'icelles artillerie et mines estoit gouverneur maître Jean Bureau, trésorier de France, lequel estoit fort subtil et ingénieux en telles matières et en plusieurs autres choses. » Ibidem.

[3] « As lovingly, as heartily, and as tenderly... » Turner.

tendresses pour demander du sang... Dans cette étrange pièce, les choses les plus contradictoires étaient affirmées en même temps : Suffolk vendait l'Angleterre au roi de France et *au père de la reine;* il tenait un château tout plein de munitions pour l'ennemi qui devait faire une descente. Et pourquoi appelait-il les Français, les parents et amis de la reine? *Pour faire roi son fils* [1] à lui Suffolk, en renversant le roi et la reine. Cela parut logique et bien lié ; John Bull n'eut pas un doute!

Le contradictoire et l'absurde étant admis comme évidents, il n'y avait rien à répondre. Suffolk essaya néanmoins. Il énuméra les services de sa famille, tous ses parents tués pour le pays, il rappela que lui-même il avait passé trente-quatre ans à faire la guerre en France, dix-sept hivers de suite sous les armes sans revoir le foyer [2], puis sa fortune ruinée par sa rançon, puis douze années dans le conseil. Était-il bien probable qu'il voulût couronner tant de services, une vie si avancée, par une trahison?

Il avait beau dire; à chaque mot de justification survenait, comme une charge de plus, quelque mauvaise nouvelle. Il n'abordait plus de bateau qu'il n'apprît un malheur, Harfleur aujourd'hui, Honfleur demain, puis une à une, toutes les villes de la Basse-Normandie ; puis (chose plus sensible encore), la défense de vendre les draps anglais en Hollande... Ainsi les bruits lugubres se succédaient sans intervalle ; c'était comme une cloche funèbre qui de l'autre rivage sonnait la mort de Suffolk... On peut juger de la rage du peuple par une ballade du

[1] Il avait fait épouser à son fils la fille de l'aîné des Somerset, laquelle avait le premier droit au trône, après Henri VI, dans la ligne de Lancastre. Mariée à tout autre qu'au fils du ministre, confident de la reine, cette héritière eût été infiniment dangereuse. Nul doute que ce mariage ne se soit fait par la volonté de Marguerite.

[2] *App.*, 110.

temps où l'on mêle ironiquement son nom et ceux de ses amis aux paroles consacrées de l'office des morts.

La reine essaya d'un moyen pour sauver la victime; ce fut de faire prononcer par le roi contre Suffolk un bannissement de cinq années. Il sortit de Londres à grand'peine, à travers une meute altérée de sang; mais ce ne fut pas pour passer en France; il eût justifié les accusations. Il resta dans ses terres, sans doute pour attendre l'effet d'une tentative où il avait mis son dernier enjeu. Il avait fait passer trois mille hommes à Cherbourg, avec le brave Thomas Kyriel, qui devait faire tout le contraire de ce qui avait perdu Somerset, concentrer les troupes, tenter un coup. Une belle bataille eût peut-être sauvé Suffolk. Kyriel réussit d'abord; il assiégea et prit Valognes. De là, il voulait joindre Somerset en suivant le long de la mer. Mais les Français le tenaient, le comte de Clermont en queue, Richemont en tête, pour lui barrer le passage [à Formigny, 15 avril 1450]. Kyriel se battit vaillamment, et fut écrasé. On sut, à partir de ce jour, que les Anglais pouvaient être battus en plaine. Il n'y eut pas quatre mille morts [1], mais avec eux gisait l'orgueil anglais, la confiance, l'espoir; Azincourt ne fut plus dans la mémoire des deux nations, *la dernière bataille*.

C'était l'arrêt de Suffolk; il le comprit et se prépara. Il écrivit à son fils une belle lettre, sans faiblesse, noble et pieuse, lui recommandant seulement de craindre Dieu, de défendre le roi, d'honorer sa mère. Puis il fit venir ce qu'il y avait de gentlemen dans le voisinage, et en leur présence, jura sur l'hostie qu'il mourrait innocent. Cela fait, il se jeta dans un petit bâtiment, à la garde de Dieu. Mais il y avait trop de gens intéressés à ce qu'il n'échappât point. York voyait en lui le champion intrépide de la mai-

[1] Trois mille sept cent soixante-quatorze, au dire des hérauts. D'après leur rapport, l'armée anglaise eût été forte de six à sept mille hommes, et les Français n'auraient eu que trois mille combattants. *App.*, 111.

son de Lancastre ; Somerset craignait un accusateur, au retour de sa belle campagne ; l'Angleterre aurait eu à juger, entre lui et Suffolk, qui des deux avait perdu la Normandie.

Selon Monstrelet et Mathieu de Coucy, qui par les Flamands pouvaient savoir très-bien les affaires d'Angleterre, celles de mer surtout, ce fut un vaisseau des amis de Somerset qui le *rencontra* [1]. Ils lui firent son procès à bord ; rien ne manqua pour que la chose eût l'air d'une vengeance populaire ; le pair du royaume eut pour pairs et jurés les matelots qui l'avaient pris. Ils le déclarèrent coupable, lui accordant pour toute grâce, vu son rang, d'être décapité. Ces jurés novices ne l'étaient pas moins comme bourreaux ; ce ne fut qu'au douzième coup qu'ils parvinrent à lui détacher la tête avec une épée rouillée.

Cette mort ne finit rien. L'agitation, la fureur sombre qu'avait mise partout la défaite, étaient bonnes à exploiter. Les puissants s'en servirent ; ils savaient parfaitement, dans ce pays déjà vieux d'expérience, tout ce qu'on pouvait faire du peuple quand il était ainsi malade ; le mal anglais, l'orgueil, l'orgueil exaspéré, en faisait une bête aveugle. On pouvait, pendant cet accès, le tirer à droite ou à gauche, sans qu'il devinât la main ni la corde, sans qu'il sentît qu'on le tirât.

Avant tout, un coup de terreur fut frappé sur l'Église, un coup efficace, après lequel, toute puissante qu'elle était, elle ne bougea plus, laissant les lords faire ce qui leur plairait. Il suffit pour cela qu'il y eût deux évêques tués, deux des prélats qui avaient gouverné avant Suffolk ou avec lui. Tués par qui? On ne le sut trop. Par leurs gens, par la populace, le *mob* des ports? A qui s'en prendre [2].

Cela fait, on opéra en grand. On combina un soulève-

[1] « Estant sur la mer, fut rencontré des gens du duc de Somerset. » Mathieu de Coucy. — [2] *App.*, 112.

ment, une levée *spontanée* du peuple, un de ces vagues mouvements qu'une main savante peut tourner ensuite en révolution déterminée. Les petits cultivateurs de Kent, ces masses à vues courtes, ont toujours été propres à commencer n'importe quoi; il y a là des éléments tout particuliers d'agitation, mobilité d'esprit, vieille misère, et de plus une facilité d'entraînement fanatique qu'on ne s'attendait guère à trouver sur la grande route du monde, entre Londres et Paris [1].

En tête, il fallait un meneur, un homme de paille; non pas tout à fait un fripon, le vrai fripon ne joue pas si gros jeu. On trouva l'homme même, un Irlandais [2], un bâtard, qui avait fait jadis un assez mauvais coup ; puis, il avait servi en France ; il revenait léger et ne sachant que faire ; du reste, jeune encore, brave, de belle taille [3], spirituel et passablement fol.

Cade, c'était son nom, trouva plaisant de faire le prince pour quelques jours ; il déclara s'appeler Mortimer. Cela était d'une audace incroyable, le personnage étant connu, et tout le monde sachant que Mortimer, le petit-fils d'Édouard III, était bien et dûment enterré. N'importe, il n'en ressuscita pas moins facilement ; le nouveau Mortimer réussit à merveille, il était amusant, entraînant, il jouait son rôle avec la vivacité irlandaise, bon prince, ami des braves gens, mais grand justicier... Il faisait les délices du peuple.

Avec le tact parfait qu'ont souvent les fols parlant à des fols, il fit une proclamation habilement absurde, et qui fut d'un effet excellent. Il y disait, entre autres choses, que selon le bruit public, on voulait détruire tout le pays de Kent et en faire une forêt pour venger la mort de Suffolk sur les innocentes communes. Puis, venaient des protesta-

[1] *App.*, 113. — [2] *App.*, 114.
[3] « A certaine yong man of a goodly stature, and pregnant wit. » Hal and Grafton.

tions de dévouement au roi ; on souhaitait seulement que ce bon roi daignât s'entourer de ses vrais lords et conseillers naturels, les *ducs d'York, d'Exeter, de Buckingham et de Norfolk.* Cela était fort clair ; on voyait d'ailleurs parmi la canaille de Kent un héraut du duc d'Exeter et un gentilhomme du duc de Norfolk, qui suivaient le mouvement et avaient l'œil à tout.

Cade eut tout d'abord vingt mille hommes, et davantage en avançant. On envoya quelques troupes contre lui ; il les battit ; puis d'illustres parlementaires, l'archevêque de Cantorbéry, le duc de Buckingham ; il les reçut avec aplomb, sagesse et dignité, modéré dans la discussion, mais sobre de communication, inébranlable [1].

Cependant les soldats du roi criaient que le duc d'York devrait bien revenir pour s'entendre avec son cousin Mortimer, et mettre à la raison la reine et ses complices. On essaya de les calmer en leur disant qu'il serait fait justice, et l'on mit à la Tour lord Say, trésorier d'Angleterre.

Le faubourg étant occupé déjà, le lord maire consulte les bourgeois : « Faut-il ouvrir la Cité ? » Un seul ose dire *non*, on l'emprisonne. La foule entre... Cade, avec beaucoup de présence d'esprit, coupe lui-même de son épée les cordes du pont-levis, s'assurant qu'ainsi on ne le relèvera pas. De son épée il frappe la vieille pierre de Londres, en disant gravement : « Mortimer est lord de la Cité. » Défense de piller sous peine de mort ; la défense était sérieuse, il venait de faire décapiter un de ses officiers pour désobéissance. Il se piquait fort de justice. Il tira lord Say de la Tour pour le faire mourir ; mais auparavant il le fit juger dans la rue, à Cheapside, par le lord maire et les aldermen demi-morts de peur. Il était assez adroit de s'associer ainsi, de gré ou de force, le magistrat de Londres.

Après le spectacle de ce jugement de carrefour, après

[1] Sober in communication, wise in disputyng. » Ibidem.

l'exécution, on ne pouvait empêcher les gens de Kent de se répandre par la ville. Les voilà qui courent les rues, admirent, regardent les portes closes; ils commencent à flairer le butin; les mains démangent, ils pillent. Le prince lui-même, tout prince et Mortimer qu'il est, ne peut tellement dominer ses vieilles habitudes des guerres de France, qu'il ne vole aussi, tant soit peu, dans la maison où il a dîné.

Les respectables bourgeois de Londres, marchands, gens de boutique et autres, avaient jusque-là assez bien pris la chose, y compris les exécutions. Mais, quand ils virent que les chères boutiques, les précieux magasins, allaient être violés, alors ils s'animèrent contre ces brigands d'une vertueuse fureur. Ils prirent les armes, eux, leurs ouvriers, leurs apprentis; une furieuse batterie eut lieu dans les rues et au pont de Londres.

Les gens de Kent, rejetés au faubourg, y passèrent la nuit, un peu étourdis de l'accueil qu'ils avaient reçu dans la Cité. Ils réfléchirent, ils se refroidirent. C'était le bon moment pour parlementer avec eux; ils étaient découragés, crédules. Le primat et l'archevêque d'York passèrent de la Cité à Southwark dans un batelet, porteurs du sceau royal. Ils leur scellèrent des pardons, tant qu'ils en voulurent, et les braves gens s'en allèrent, chacun de son côté, sans dire adieu au capitaine Cade[1]. Lui, intrépide, il essaya d'abord de diriger la retraite de ceux qui lui restaient; puis, voyant qu'ils ne songeaient qu'à se battre pour le butin, il monta à cheval et s'enfuit; mais sa tête était mise à prix, il n'alla pas loin [juillet 1450].

Cette terrible farce, toute terrible qu'elle pût sembler, n'était qu'un prélude. La grossière supposition d'un Mortimer que tout le monde connaissait pour Cade avait cette utilité de donner un premier ébranlement aux esprits, de

[1] « Without bydding farewell to their capitaine. » Ibidem.

faire songer le peuple... C'était, comme dans *Hamlet*, une pièce dans la pièce pour aider à comprendre, une fiction pour expliquer l'histoire, un commentaire en action pour mettre à la portée des simples l'abstruse question de droit.

L'homme de paille ayant fini, le prétendant sérieux pouvait commencer. Le duc d'York accourt d'Irlande, pour travailler sur le texte que lui fournissait Somerset. Ce triste général venait de répéter à Caen son aventure de Rouen; pour la seconde fois, il s'était fait prendre; mais cette fois la faiblesse ressemblait encore plus à la trahison. Tel fut du moins le bruit qui courut. Le régent, comme faisaient, comme font volontiers les Anglais, traînait partout avec lui sa femme et ses enfants, dangereux et trop cher bagage qui dans plus d'une occasion peut amollir l'homme de guerre, faire de l'homme une femme. Celle de Somerset, dans les horreurs du siége, lorsque les pierres et les boulets pleuvaient, vit une pierre tomber entre elle et ses enfants; elle courut se jeter aux genoux de son mari [1], le suppliant d'avoir pitié des pauvres petits... Le malheureux, dès ce moment, eut peur aussi, il voulut se rendre. Mais la ville était au duc d'York; un capitaine y commandait pour lui et prétendait défendre à toute extrémité la ville de son maître. Alors, Somerset (s'il faut en croire ses accusateurs) fit par faiblesse une chose audacieuse, coupable; il s'entendit avec les bourgeois, les encouragea sous main à demander qu'on se rendît; la ville fut livrée [2]. Le capitaine échappa et s'en alla rendre compte, non pas à Londres, mais droit en Irlande, au duc d'York. Celui-ci, brusquement et sans ordre, quitte l'Irlande, traverse l'Angleterre avec une bande armée, et présente au roi une plainte humblement insolente.

Personne ne parlait encore du droit d'York, tout le

[1] « Kneeling on his knees, to have mercy and compassion of his smalle infantes. » Holinshed.

[2] De plus, Somerset abandonna son artillerie. (Mathieu de Coucy.)

monde y pensait. La reine ne pouvait se fier qu'à un seul homme, à celui qui avait droit dans la branche de Lancastre, à l'héritier présomptif du roi. Mais cet héritier était justement Somerset; elle le fit connétable, lui mit en main l'épée du royaume au moment où il venait de rendre la sienne aux Français. Ce défenseur du roi avait assez de mal à se défendre, ayant perdu la Normandie. Il eût fallu du moins qu'il réparât; pour réparation, on perdit la Guienne.

Charles VII ayant complété sa Normandie par Falaise et Cherbourg [1] avait envoyé, l'hiver, son armée au midi. La milice nationale des francs-archers commençait à figurer avec quelque honneur. Jean Bureau conduisait de place en place son infaillible artillerie; peu de villes résistaient. Les petits rois de Gascogne, Albret, Foix, Armagnac, voyant le roi si fort, venaient à son secours, dans leur zèle et leur loyauté; ils poussaient tant qu'ils pouvaient à cette saisie des dépouilles anglaises, prenaient, aidaient à prendre, dans l'espoir que le roi leur en laisserait bien quelque chose. Quatre siéges furent ainsi commencés à la fois.

Dans cette rapide conversion des Gascons, Bordeaux seule résistait; ville capitale jusque-là, elle ne pouvait que déchoir; les Anglais la ménageaient fort [2], ils l'enrichissaient, achetaient, buvaient ses vins; Bordeaux n'espérait pas trouver des maîtres qui en bussent davantage [3].

[1] L'artillerie française, toujours dirigée par Jean Bureau, fit preuve à Cherbourg d'une habileté toute nouvelle. Il établit *ses batteries dans la mer* même, au grand étonnement des Anglais : « Elle venoit là deux fois le jour; néanmoins, par le moyen de certaines peaux et graisses dont les bombardes estoient revestues, onques la mer ne porta dommage à la poudre; mais aussitost que la mer estoit retirée, les canonniers levoient les manteaux, et tiroient et jettoient, comme auparavant, contre ladite place, dequoy les Anglois estoient fort esbahis. » Jean Chartier.

[2] *App.*, 115.

[3] De plus, la Guienne et la Gascogne perdaient un commerce de tra-

Aussi les bourgeois y étaient tellement Anglais qu'ils voulurent tirer l'épée pour le roi d'Angleterre, faire une sortie; ce fut, il est vrai, pour fuir à toutes jambes. Bureau, qui déjà avait pris Blaye, et dans Blaye le maire et le sous-maire de Bordeaux, fut nommé, avec Chabannes et autres, pour faire un arrangement. Ils se montrèrent singulièrement faciles, ne demandant ni taxe aux villes, ni rançon aux seigneurs, confirmant, amplifiant les priviléges. Ceux qui ne voulaient pas rester Français pouvaient partir; les marchands en ce cas auraient six mois pour régler leurs affaires [1], les seigneurs transmettraient leurs fiefs à leurs enfants. Il n'y avait pas d'exemple de guerre si douce, si clémente [2]. Le roi voulut bien encore accorder un délai à Bordeaux; enfin, n'étant pas secourue, elle ouvrit ses portes [23 juin]; Bayonne s'obstina et tint deux mois de plus [21 août].

La perte de ces villes dévouées, opiniâtres dans leur fidélité, et abandonnées sans secours, c'était une arme terrible pour York. Ses partisans calculaient emphatiquement qu'en perdant l'Aquitaine, l'Angleterre avait perdu trois archevêchés, trente-quatre évêchés, quinze comtés, cent deux baronnies, plus de mille capitaineries, etc., etc. Puis on rappelait la perte de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, on annonçait celle de Calais; le traître Somerset l'avait déjà vendue, disait-on, au duc de Bourgogne.

York se crut si fort, qu'un de ses hommes, député des communes, proposa de le déclarer *héritier présomptif.*

sait; les draps anglais traversaient ces provinces pour entrer en Espagne. Amelgard.

[1] Il en partit un si grand nombre que Bordeaux en fut, dit-on, presque dépeuplé pour quelques années. (Chronique Bourdeloise.)

[2] Le roi avait ordonné aux soldats de payer tout ce qu'ils prendraient; s'ils prenaient sans payer, ils devaient rendre et *perdre leur solde pour quinze jours.* Cette pénalité, fort douce, dut être plus efficace que les plus rigoureuses, parce qu'elle put être sérieusement appliquée. *App.*, 116.

L'intention était claire, mais elle était avouée trop tôt; il y avait encore de la loyauté dans le pays. Ce mot révolta les communes; l'imprudent fut mis à la Tour.

Une tentative d'York à main armée ne fut pas plus heureuse; il rassembla des troupes, et arrivé en face du roi, il se trouva faible; il vit que les siens hésitaient, les licencia lui-même et se livra. Il savait bien qu'on n'oserait le faire périr, qu'il en serait quitte, et il le fut en effet, pour un serment de loyauté, serment solennel, à Saint-Paul, sur l'hostie. Mais qu'importe? dans ces guerres anglaises, nous voyons les chefs de factions jurer sans cesse, et le peuple n'en paraît pas scandalisé.

La reine, en ce moment, avait l'espoir de regagner le cœur des Anglais, de leur prouver que la Française ne les trahissait pas; elle voulait reprendre aux Français la Guienne. Ce pays était déjà las de ses nouveaux maîtres; il ne voulait point se soumettre à la loi générale du royaume, selon laquelle les villes logeaient et payaient les compagnies d'ordonnance; il trouvait fort mauvais que le roi gardât la province avec ses troupes, qu'il ne se reposât pas sur la foi gasconne [1]. Les seigneurs aussi, qui avaient laissé leurs fiefs et qui avaient hâte de les revoir, assuraient à Londres que les Anglais n'avaient qu'à se montrer en mer, et que tout serait à eux. La reine et Somerset avaient grand besoin de ce succès, ils désiraient sincèrement réussir; ils envoyèrent Talbot. Cet homme de quatre-vingts ans était, de cœur et de courage, le plus jeune des capitaines anglais, homme loyal surtout et dont la parole inspirerait confiance; on lui donna pouvoir pour traiter, pardonner, aussi bien que pour combattre.

Les Bordelais mirent eux-mêmes Talbot dans leur ville, lui livrant la garnison, qui ne se doutait de rien. En plein hiver, il reprit les places d'alentour. Le roi, occupé ail-

[1] *App*. 117.

leurs et comptant trop sans doute sur les troubles de l'Angleterre, avait dégarni la province de troupes. Ce ne fut qu'au printemps qu'une armée vint disputer le terrain à Talbot. Les Français, suivant la direction de Bureau, voulurent d'abord se rendre maîtres de la Dordogne et assiégèrent Châtillon, à huit lieues de Bordeaux. Talbot les y trouva bien retranchés, et dans ces retranchements une formidable artillerie. Il n'en tint pas grand compte, et les Français le confirmèrent à dessein dans ce mépris. Le matin, pendant qu'il entendait sa messe, on vient lui dire que les Français s'enfuient de leurs retranchements. « Que jamais je n'entende la messe, dit le fougueux vieillard, si je ne jette ces gens-là par terre [1] ! » Il laisse tout, messe et chapelain, pour courir à l'ennemi ; un des siens l'avertit de l'erreur, il le frappe et va son chemin.

Cependant, derrière les retranchements, derrière les canons, le sage maître des comptes, Jean Bureau, attendait froidement ce paladin du moyen âge [2]. Talbot arrive sur son petit cheval, signalé entre tous par un surtout de velours rouge. A la première décharge, il voit tout tomber autour de lui ; il persiste, il fait planter son étendard sur la barrière. La seconde décharge emporte l'étendard et Talbot. Les Français sortent ; on se bat sur le corps, il est pris et repris [3] ; dans la confusion, un soldat lui met, sans le connaître, sa dague dans la gorge. Le désastre des An-

[1] « Jamais je n'oiray la messe, ou aujourdhuy jauray rué jus la compagnie des François, estant en ce parc icy devant moy. » Mathieu de Coucy.

[2] Non pas toutefois tellement *paladin*, qu'il n'ait soigné, en véritable Anglais, ses intérêts d'argent et de fortune. *App.*, 118.

[3] Il fut défiguré, ce qui donna lieu à une scène touchante que l'historien français raconte dans tous ses détails avec une noble compassion : « Auquel herault de Tallebot il fut demandé : s'il voyoit son maistre, s'il le reconnoistroit bien. A quoi il respondit joyeusement, croyant qu'il fust encore vivant... Et sur ce, il fut mené au lieu... et on luy dist : Regardez si c'est là vostre maistre. Lors il changea tout à coup de couleur, sans de prime face donner encore son jugement... Neantmoins il

glais fut complet; au rapport des hérauts, chargés de compter les morts, ils en laissèrent quatre mille sur la place.

La Guienne fut reprise, moins Bordeaux, que l'on resserra en occupant tout ce qui l'environnait. Du côté même de la mer, la flotte anglaise et bordelaise ne put empêcher celle du roi de venir fermer la Gironde. A vrai dire, il n'y avait pas de flotte royale ; mais la rivale de Bordeaux, La Rochelle, avait envoyé seize vaisseaux armés [1]; la Bretagne en avait prêté d'autres, auxquels s'étaient joints quinze gros navires hollandais [2], sans compter ceux que le roi avait pu emprunter en Castille.

Cette grande ville de Bordeaux avait pour garnison toute une armée, anglaise et gasconne ; mais le nombre même était un inconvénient pour une ville qui ne recevait plus de vivres ; d'autre part, entre ces défenseurs l'intérêt était divers, le danger inégal ; la ville prise, les Anglais ne risquaient rien autre chose que d'être prisonniers de guerre; les Gascons avaient fort à craindre d'être traités comme rebelles. Ils se méfiaient les uns des autres. Déjà les Anglais des places voisines avaient fait leur traité à part [3].

se mit à genoux, et dit qu'incontinent on en sçauroit la vérité; et lors il lui fourra l'un des doigts de sa main dextre dans sa bouche pour chercher au costé gauche l'endroit d'une dent maceler qu'il sçavoit de certain qu'il avoit de perdue... Et incontinent... luy estant à genoux, il le baisa en la bouche, en disant ces mots : « Monseigneur mon maistre, « Monseigneur mon maistre, ce estes-vous! je prie à Dieu qu'il vous « pardonne vos meffaits! J'ay esté vostre officier d'armes quarante ans, « ou plus; il est temps que je vous le rende!... » en faisant piteux crys et lamentations, et en rendant eau par les yeux très-piteusement. Et lors, il devestit sa cotte d'armes et la mit sur son dict maistre. » Mathieu de Coucy.

[1] *App.*, 119.

[2] Mathieu de Coucy dit à tort que ces vaisseaux appartenaient au duc de Bourgogne ; le duc avait en ce moment, ainsi qu'on le verra, des intérêts tout opposés à ceux du roi, il était fort mécontent de lui. Il est probable que les Hollandais, sujets fort indépendans de Philippe, envoyèrent ces vaisseaux malgré lui. — [3] Id.

Les Bordelais alarmés envoyèrent au roi, ne demandant rien de plus que les biens et la vie. Mais il voulait faire un exemple; il ne promit rien. Les députés s'en allaient assez tristes, lorsque le grand maître de l'artillerie, Jean Bureau, s'approchant du roi, lui dit : « Sire, je viens de visiter tous les alentours pour choisir les places propres aux batteries; si tel est votre bon plaisir, je vous promets sur ma vie qu'en peu de jours j'aurai démoli la ville. »

Cependant le roi lui-même désirait un arrangement; la fièvre était dans son camp; il se relâcha de sa sévérité, se contenta de cent mille écus et du bannissement de vingt coupables; tous les autres avaient leur grâce; les Anglais s'embarquaient librement. La ville perdit ses priviléges[1]; mais elle resta une capitale; elle ne dépendit point des Parlements de Paris ni de Toulouse; le Parlement de Bordeaux ne tarda pas à être institué, et il étendit son ressort jusqu'au Limousin, jusqu'à la Rochelle.

L'Angleterre avait perdu en France, la Normandie, l'Aquitaine, tout, excepté Calais...

La Normandie, une autre elle-même, une terre anglaise d'aspect, de productions, qu'elle devait toujours voir en face pour la regretter; — l'Aquitaine, son paradis de France, toutes les bénédictions du Midi, l'olivier, le vin, le soleil.

Il y avait presque trois siècles que l'Angleterre avait

[1] Quant à son commerce, Bordeaux ne le perdit pas pour longtemps. L'esprit mercantile, plus fort chez les Anglais que l'orgueil même, ne leur permit pas de renoncer au commerce de vins de Guienne. Ils subirent toutes les humiliations qu'on voulut. Il faut voir les conditions auxquelles les anciens maîtres du pays obtenaient de venir commercer dans leur capitale de Guienne. Ils devaient porter tous ostensiblement la croix rouge; ils ne pouvaient aller dans la banlieue sans avoir la permission écrite du maire. S'ils voulaient traverser la province, aller à Bayonne, les gouverneurs les y faisaient conduire à leurs dépens, sous la garde d'un archer. *Archives, Supplément au Trésor des chartes*, J. 925.

épousé l'Aquitaine avec Éléonore, plus qu'épousée, aimée, souvent préférée à elle-même. Le Prince noir se sentait chez lui à Bordeaux ; il était comme étranger à Londres.

Plus d'un prince anglais était né en France, plus d'un y était mort et avait voulu y être enseveli. Le sage régent de France, le duc de Bedford, fut ainsi enterré à Rouen. Le cœur de Richard Cœur-de-Lion resta à nos religieuses de l'abbaye de Fontevrault.

Ce n'était pas de la terre seulement que l'Angleterre avait perdue, c'étaient ses meilleurs souvenirs, deux ou trois cents ans d'efforts et de guerres, la vieille gloire et la gloire récente, Poitiers et Azincourt, le Prince noir et Henri V... Il semblait que ces morts s'étaient jusque-là survécu en leurs conquêtes, et qu'alors seulement ils venaient de mourir.

Le coup fut si douloureusement ressenti par l'Angleterre, qu'on put croire qu'elle en oublierait ses discordes, qu'au moins elle y ferait trêve. Le Parlement vota des subsides, non pour trois ans, comme c'était l'usage, mais « pour la vie du roi. » Il vota une armée presque aussi forte que celle d'Azincourt, vingt mille archers.

Le difficile était de les lever. Il n'y avait partout dans le peuple qu'abattement, découragement, peur des guerres lointaines... une peur orgueilleuse qui se faisait mécontente, indignée; le cœur avait baissé, non l'orgueil. Il y avait péril à éclaircir ce triste mystère... Le Parlement se rabattit de vingt mille archers à treize mille [1], et on n'en leva pas un.

La main de Dieu pesait sur l'Angleterre. Après avoir tant perdu au dehors, elle semblait au moment de se perdre elle-même. La guerre qu'elle ne faisait plus en France, elle l'avait dans son sein, une guerre sourde jusque-là, sans bataille, sans victoire pour personne ; il n'y avait

[1] Turner; Parl. Rolls.

pas même ce triste espoir que le pays retrouvât l'unité pour le triomphe d'un parti. Somerset était fini, et York ne pouvait commencer. La royauté n'était pas abolie, mais elle tombait chaque jour davantage dans la solitude et le délaissement. Le roi, ayant distribué, engagé son domaine et ne recevant rien du Parlement, était le plus pauvre homme du royaume. La nuit des Rois, au banquet de famille, le roi et la reine se mirent à table, et l'on n'eut rien à leur servir [1].

Le bon Henri prenait tout en patience. Humble au milieu de ses orgueilleux lords, vêtu comme le moindre bourgeois de Londres [2], ami des pauvres et charitable, tout pauvre qu'il était lui-même. Tout le temps qu'il ne passait pas au conseil, il l'employait à lire les anciennes histoires, à méditer la sainte Écriture. Cet âge dur le nomma un simple; au moyen âge, c'eût été un saint. Il parut généralement au-dessous de la royauté, et quelquefois il était au-dessus; en dédommagement de la prudence vulgaire qui lui manquait, il semble avoir été, en certains moments, éclairé d'un rayon d'en haut [3].

Ce fut le sort de cet homme de paix [4] de passer toute sa

[1] « A l'heure du disner, quand ils penserent seoir à table, il n'y avoit rien comme de prest, dautant que les officiers qui avoient accoustumé de les servir et faire leurs provisions ne sçavoient où avoir et recouvrer argent; car on ne vouloit plus rien leur bailler et délivrer sans argent comptant. » Mathieu de Coucy.

[2] *App.*, 120.

[3] Lorsqu'il était enfermé à la Tour, il crut voir une femme qui voulait noyer son enfant; il avertit; on trouva la femme, et l'enfant fut sauvé.

[4] Cet esprit de paix se montre à merveille dans le fait suivant : « Edmond Gallet dit qu'il fut envoyé au roy d'Angleterre pour l'inviter à faire une descente en Normandie pendant que le roy de France étoit occupé contre son fils en Dauphiné. Sur quoy le roy d'Angleterre demanda quelle personne estoit son oncle de France, et l'envoyé répondit qu'il ne l'avoit vu qu'une fois à cheval et luy sembla gentil prince, et une autre fois en une abbaye de Caen, où il lisoit une chronique, et lui sembla estre le mieux lisant qu'il vist oncques. Après quoy le roy d'Angleterre dit qu'il s'étonnoit comment les princes de France avoient si

vie au milieu des discordes, d'assister à une interminable discussion sur son propre droit. On voit, par quelques sages paroles qui restent de lui, qu'il ne rassurait sa conscience que *par la longue possession* [1]. Il avait régné quarante ans; son père avait régné avant lui et encore son grand-père Henri IV... Mais si le grand-père avait usurpé, pouvait-il transmettre? Il y avait là de quoi faire songer le saint roi, dans ses longues heures de méditation et de prière... Les revers de France n'étaient-ils pas une sorte de jugement de Dieu, un signe contre la maison de Lancastre ?... Cette maison avait régné longtemps par l'Église et avec elle ; mais voilà que l'Église s'en éloignait peu à peu. Dieu retirait à lui les grands prélats qui avaient gouverné le royaume, le cardinal Winchester, le chancelier évêque de Chichester, celui enfin à qui le roi se confiait, comme à l'un des plus sages lords, le primat d'Angleterre, archevêque de Cantorbéry.

Les pacifiques s'en allaient ; mais les violents ne manquaient pas moins ; Suffolk avait péri, Somerset était enfermé à la Tour, la reine était malade ; elle allait mettre au monde un prince, une victime pour la guerre civile [2]. Le pauvre roi, délaissé de tous ceux qui jusque-là le soutenaient, qui voulaient pour lui, finit par s'abandonner lui-même; son faible esprit déserta et s'en alla dès lors vers de meilleures régions [3].

grande volonté de luy faire desplaisir; puis il ajouta : « Au fort, autant m'en font ceux de mon pays. »

[1] « Mon père a régné paisiblement jusqu'au bout de sa vie. Son père, mon aïeul, fut aussi roi. Et moi, dès le berceau, j'ai été couronné, reconnu par tout le royaume; j'ai porté quarante ans la couronne, et tous m'ont fait hommage... » — Au reste, quel que fût son droit, il n'eût pas consenti, pour le défendre, à la mort d'un seul homme. Entrant un jour à Londres, il vit les membres d'un traître que l'on avait exposés : « Otez, otez, dit-il; à Dieu ne plaise qu'un chrétien soit traité si cruellement pour moi! » Blakman, ap. Hearne. — [2] *App.*, 121.

[3] Tenait-il uniquement cette disposition de la folie de son grand-père, Charles VI? Son père, Henri V, qui fit preuve d'un jugement si ferme,

En cela, fort innocemment, il embarrassa ses ennemis. On sait que dans la subtile théorie de la loi anglaise le roi est parfait, qu'il ne peut ni mourir ni se tromper[1], ni oublier, ni être en démence[2]. Il fallait donc obtenir de lui un mot contre lui, tout au moins un signe[3] par lequel il semblerait approuver la création d'un régent, et la nomination d'un primat. Chez ce peuple formaliste, il n'y avait pas moyen de passer outre; si le roi ne faisait entendre sa volonté, il n'y avait point de gouvernement civil ni ecclésiastique, point de magistrat ni d'évêque, point de *paix du roi* ni de Dieu; il n'y avait plus d'État, l'Angleterre était morte légalement.

Une députation de douze pairs laïques et ecclésiastiques fut envoyée à Windsor. « Ils attendirent que le roi eût dîné, et ensuite l'évêque de Chester lui présenta respectueusement les premiers articles de la demande; mais il ne répondit pas. Le prélat expliqua le reste; mais pas un mot, pas un signe. Les lamentations, les exhortations des lords n'eurent pas plus d'effet. Ils allèrent dîner, et revinrent ensuite près du Roi. Ils le touchèrent, le remuèrent, sans obtenir ni parole ni attention. Ils le firent conduire par deux hommes de cette salle dans une autre,

était toutefois fort excentrique dans sa jeunesse; on se rappelle qu'il se présenta un jour à son père dans le costume d'un fol. Son portrait a quelque chose de bizarre et de béat, si j'en juge du moins par la belle gravure que M. Endell Tyler a donnée, d'après l'original de Kensington, en tête de ses Memoirs of Henry the fifth.

[1] Sir Edward Coke admet à grand'peine que le roi, immortel *in genere*, meure pourtant *in individuo. App.*, 122.

[2] C'est comme une sorte de vertu magique, attribuée par les jurisconsultes au grand sceau royal : sa possession rendait légal tout gouvernement... Richard II, âgé de dix ans et demi, fut supposé en état de régner sans l'assistance d'une régence. (Hallam.)

[3] Il nous reste un compte terrible de tous les médicaments que le Parlement employa pour essayer de remettre le roi en état d'exprimer une volonté : « Clisteria, suppositoria, caputpurgia, gargarismata, balnea, emplastra, emoroidarum provocationes, etc. » Rymer, 6 april. 1454.

le remuèrent encore et travaillèrent à le tirer de cette insensibilité léthargique. Tout fut inutile ; la personne royale pouvait encore respirer et manger, mais elle ne parlait plus, n'entendait plus, ne comprenait plus[1]. »

Arrêtons-nous en présence de cette muette image d'expiation. Ce silence parle haut ; tout homme, toute nation l'entendra : à vrai dire, il n'y a plus de nation devant de tels spectacles, ni Français, ni Anglais, mais seulement des hommes.

Si pourtant nous voulions l'envisager au point de vue de la France, ce serait seulement pour nous demander de sang-froid, sans rancune, ce qui reste de tout ceci.

Les Anglais, nous l'avons dit, laissent peu sur le continent, si ce n'est des ruines. Ce peuple sérieux et politique, dans cette longue conquête, n'a presque rien fondé[2]. — Et avec tout cela, ils ont rendu au pays un immense service qu'on ne peut méconnaître.

La France jusque-là vivait de la vie commune et générale du moyen âge autant et plus que de la sienne ; elle était catholique et féodale avant d'être française. L'Angleterre l'a refoulée durement sur elle-même, l'a forcée de rentrer en soi. La France a cherché, a fouillé, elle est descendue au plus profond de sa vie populaire ; elle a trouvé, quoi ? la France. Elle doit à son ennemi de s'être connue comme nation.

Il ne fallait pas moins pour nous calmer qu'une pensée si grave, que cette forte et virile consolation, lorsque, souvent ramenés vers la mer, nous portions sur la plage, de la Hogue à Dunkerque, tout ce pesant passé... Eh bien ! déposons-le aux marches de la nouvelle Église, sur cette pierre d'oubli qu'une bonne et pieuse Anglaise a placée à Boulogne[3], pour relever ce qu'ont détruit ses pères. « Qui

[1] Parl. rolls. — [2] *App.*, 123. — [3] *App.*, 124.

de là ne dira volontiers à cette mer, aux dunes opposées : « My curse shall be forgiveness [1] ! »

On voit mieux de ce point... On y voit l'Océan rouler sa vague impartiale de l'une à l'autre rive. On y distingue le mouvement alternatif de ces grandes eaux et de ces grands peuples. Le flot qui porta là-bas César et le christianisme rapporte Pélage et Colomban. Le flux pousse Guillaume, Éléonore et les Plantagenets; le reflux ramène Édouard, Henri V. L'Angleterre imite au temps de la reine Anne; sous Louis XVI, c'est la France. Hier, la grande rivale nous enseigna la liberté ; demain, la France reconnaissante lui apprendra l'égalité... Tel est ce majestuenx balancement, cette féconde alluvion qui alterne d'un bord à l'autre... Non, cette mer n'est pas *la mer stérile* [2].

Dure l'émulation, la rivalité! sinon la guerre... Ces deux grands peuples doivent à jamais s'observer, se jalouser, s'imiter, se développer à l'envi : « Ils ne peuvent cesser de se chercher ni de se haïr. Dieu les a placés en regard, comme deux aimants prodigieux qui s'attirent par un côté et se fuient par l'autre; car ils sont à la fois ennemis et parents [3]. »

[1] « Ma malédiction sera... le pardon. » Byron.
[2] Homère.
[3] De Maistre.

LIVRE XII

CHAPITRE PREMIER

Charles VII. Philippe-le-Bon. — Guerres de Flandre. 1436-1453.

Au moment où l'on apprit à la cour de Bourgogne que Talbot débarquait en Guienne, un confident de Philippe-le-Bon ne put s'empêcher de dire : « Plût à Dieu que les Anglais fussent aussi bien à Rouen et dans toute la Normandie [1]. »

C'est qu'à ce moment même le roi avait à Gand des envoyés, il essayait d'intervenir entre le duc et les Flamands en armes ; sans le débarquement de Talbot, il allait peut-être, comme suzerain et protecteur, venir en aide à la ville de Gand.

Au reste, la mésintelligence avait commencé bien avant, dès le traité d'Arras ; la guerre diplomatique datait de la paix même. La maison de Bourgogne, cette branche cadette de France, devient peu à peu ennemie de la France, anglaise de volonté ; bientôt elle le sera d'alliance et de sang. La duchesse de Bourgogne, la sérieuse et politique Isabelle, qui est Lancastre du côté de sa mère, viendra à

[1] *App.*, 125.

bout de marier son fils à une Anglaise, Marguerite d'York; celle-ci, à son tour, donnera sa belle-fille à l'Autrichien Maximilien, qui compte les Lancastre parmi ses aïeux maternels; en sorte que leur petit-fils, l'étrange et dernier produit de ces combinaisons, Charles-Quint, Bourguignon, Espagnol, Autrichien, n'en est pas moins trois fois Lancastre [1].

Tout cela se fit doucement, lentement, un long travail de haine par des moyens d'amour, par alliances, mariages, et de femmes en femmes. Les Isabelle, les Marguerite et les Marie, ces rois en jupe des Pays-Bas (qui n'en souffraient guère d'autres), ont pendant plus d'un siècle ourdi de leurs belles mains la toile immense où la France semblait devoir se prendre [2].

Dès maintenant la lutte est entre Charles VII d'une part, de l'autre Philippe-le-Bon et sa femme Isabelle, lutte entre le roi et le duc, entre deux rois plutôt, et Philippe n'est pas le moins roi des deux.

Il a certainement plus de prise sur le roi, que Charles VII n'en a sur lui. Il tient toujours Paris de près par Auxerre et Péronne, tandis que, tout autour, ses beaux cousins, ses chevaliers de la Toison, occupent les postes de Nemours, de Montfort et de Vendôme. Au centre même de la France, s'il y voulait entrer, le duc d'Orléans lui donnerait passage sur la Loire. Partout, les grands sont ses amis; ils l'aiment davantage à mesure que le roi devient maître. Où il n'agit pas, il influe; tandis que sur toute la frontière, il acquiert, prend, hérite, achète et cerne peu à peu le royaume, il est déjà partout au cœur.

Le roi, quelle arme a-t-il contre le duc de Bourgogne? Sa haute juridiction; mais les provinces françaises de son

[1] *App.*, 126.
[2] Il est bien entendu qu'il n'y eut pas conspiration expresse, ni plan, ni dessein fixe, mais seulement action constante d'une même passion, haine et jalousie persévérante.

adversaire, bien loin de réclamer cette juridiction, craignent de se rattacher au royaume, de partager ses extrêmes misères. La Bourgogne par exemple, à qui son duc ne demandait guère que des hommes, presque point d'argent, n'eût voulu pour rien au monde avoir affaire au roi [1].

Les pays, au contraire, qui se croyaient bien sûrs de n'être pas français, qui ne craignaient pas les empiétements de la fiscalité française, hésitaient moins à recourir au roi, à invoquer, sinon sa juridiction, au moins son arbitrage. Liége et Gand étaient en correspondance habituelle avec la France ; le roi y avait un parti, il y tenait des gens pour profiter des mouvements, pour les exciter quelquefois. Ces formidables machines populaires lui servaient, quand son adversaire avançait trop sur lui, à le tirer en arrière et l'obliger de tourner la tête.

C'était la force et la faiblesse du duc de Bourgogne d'avoir ces grosses villes, ces populations si nombreuses, si riches, mais si agitées. Dans cette mort du XVe siècle, lui, il gouvernait des vivants. Quoi de plus beau que la vie, mais quoi de plus inquiet, de plus difficile à régler?... Une vie puissante bouillonnait dans les Flandres.

Que ce pays ait contenu tant de germes de troubles, on peut s'en étonner. La Flandre, c'est le travail; le travail, n'est-ce pas la paix?... Le laborieux tisserand de Flandre semble au premier coup d'œil le frère des *humiliati* lombards, l'imitateur des pieux ouvriers de saint Antoine et de saint Pacôme, de ces bénédictins auxquels saint Benoît dit : « Être moine, c'est travailler [2]. » Quoi de plus saint

[1] « Item, ils appellent les subjez du Roy qui vont es païs de mondit seigneur de Bourgogne : Traitres, vilains, serfs, allez, *allez payer vos tailles*, et plusieurs autres villenies et injures. » *Archives du royaume, Trésor des chartes*, J. 258, n° 25.

[2] « Tunc vere monachi sunt, si labore manuum suarum vivunt. » S. Benedicti regula.

et de plus pacifique?... Ce tisserand paraît presque plus moine que le moine; seul, dans l'obscurité de l'étroite rue, de la cave profonde, créature dépendante des causes inconnues, qui allongent le travail, diminuent le salaire, il se remet de tout à Dieu. Sa foi, c'est que l'homme ne peut rien par lui-même, sinon aimer et croire. On appelait ces ouvriers *beghards* (ceux qui prient) ou *lollards*[1], d'après leurs pieuses complaintes, leurs chants monotones, comme d'une femme qui berce un enfant[2]. Le pauvre reclus se sentait bien toujours mineur, toujours enfant, et il se chantait un chant de nourrice pour endormir l'inquiète et gémissante volonté aux genoux de Dieu.

Doux et féminin mysticisme. Aussi y eut-il encore plus de béguines que de beghards. Quelques-unes, de leur vivant, furent tenues pour saintes; témoin celle de Nivelle que le roi de France, Philippe-le-Hardi, envoya consulter. Généralement, elles vivaient ensemble dans des béguinages où se trouvaient unis des ateliers et des écoles, et à côté il y avait l'hôpital où elles soignaient les pauvres. Ces béguinages étaient d'aimables cloîtres, non cloîtrés. Point de vœux, ou très-courts; la béguine pouvait se marier; elle passait, sans changer de vie, dans la maison d'un pieux ouvrier. Elle la sanctifiait; l'obscur atelier s'illuminait d'un doux rayon de la grâce.

« Il ne faut pas que l'homme soit seul. » Cela est vrai partout, bien plus en ces contrées, dans ce pluvieux Nord (qui n'a pas la poésie du Nord des glaces), sous ces brouillards, dans ces courtes journées... Qu'est-ce que les Pays-Bas, sinon les dernières alluvions, sables, boues et tourbières, par lesquels les grands fleuves, ennuyés de

[1] *App.*, 127.
[2] En anglais, *to lull*, bercer; en suédois, *lulla*, endormir; en vieil allemand, *lullen*, *lollen*, *lallen*, chanter à voix basse; en allemand moderne, *lallen*, balbutier.

leur trop long cours, meurent, comme de langueur, dans l'indifférent Océan [1] ?

Plus la nature est triste, plus le foyer est cher. Là plus qu'ailleurs, on a senti le bonheur de la vie de famille, des travaux, des repos communs... Il y a peu d'air et peu de jour peut-être sous ces étages qui surplombent, et pourtant la Flamande trouve encore moyen d'y élever une pâle fleur. Il n'importe guère que la maison soit sombre, l'homme ne peut s'en apercevoir [2]; il est près des siens, son cœur chante... Qu'a-t-il besoin de la nature? Dans quelle campagne verrait-il plus de soleil que dans les yeux de sa femme et de ses enfants?

La famille, le foyer, c'est l'amour. Et c'est aussi le nom d'amour ou d'*amitié* [3] qu'ils donnaient à la famille de choix, à la grande confrérie ou commune. L'on disait l'*amitié* de Lille, l'*amitié* d'Aire, etc. Cela s'appelait encore (et plus souvent) *ghilde*, ou contribution, sacrifice

[1] Tout cela est peut-être plus frappant encore en Hollande qu'en Flandre. Combien la famille m'y semblait touchante, quand je voyais dans les basses prairies, au-dessous des canaux, ces doux paysages de Paul Potter, dans un pâle soleil d'après-midi, ces bonnes gens si paisibles, ces bestiaux, ces vaches laitières parmi les enfants... J'aurais voulu exhausser leurs digues; je craignais que ces eaux ne se trompassent un jour, comme fit l'Océan quand il couvrit d'une nappe soixante villages, et mit à la place la mer d'Harlem... — Chose curieuse, là même où la terre manque, la famille continue. Le gros bateau hollandais (dont l'étranger inintelligent se moque) ne doit pas être jugé comme un bateau, mais bien comme une maison, une arche, où la femme, les enfants, les animaux domestiques vivent commodément ensemble. La Hollandaise y est chez elle et parfaitement établie, soignant les enfants, étendant le linge, souvent, au défaut du mari, dirigeant le gouvernail. L'être aquatique, vivant là dans une lente et perpétuelle migration, s'y est fait un monde à lui; pourvu qu'il ne compromette pas ce petit monde, peu lui importe d'aller vite; jamais il ne changera la forme (lourde, mais sûre) de cette embarcation de famille, jamais il ne se hâtera. A voir sa lenteur, vous diriez plutôt qu'il craint d'arriver. V. dans le tome XIII le chapitre sur la Hollande (Louis XIV, 1860).

[2] *App.*, 128.

[3] *App.*, 129.

mutuel [1]. Tous pour chacun, chacun pour tous, leur mot de ralliement à Courtrai : « Mon ami, mon bouclier. »

Simple et belle organisation. Chaque homme, chaque famille est représentée dans la cité par sa maison qui paye et répond pour lui; le comte, tout comme un autre, doit avoir sa maison qui réponde à son petit nom d'Hanotin de Flandre. Chaque famille d'amis ou confrérie a de même sa maison qu'elle orne et pare à l'envi, qu'elle sculpte et peint au dehors, au dedans. Combien plus orneront-ils la maison de l'*Amitié* générale, la maison de ville! Nulle dépense ne coûtera, nul effort pour en élargir le portail, en exhausser le beffroi, en sorte que les villes voisines le voient de dix lieues sur les grandes plaines, et que leurs tours fassent la révérence à la dominante tour.

Telle apparaît au loin celle de Bruges, svelte et majestueuse tout ensemble, par-dessus la forte halle qui gardait le trésor des dix-sept nations. Telle s'étend, plus large de cent pieds que toute la longueur de Notre-Dame de Paris, l'incomparable façade de la halle d'Ypres... Celui qui rencontre dans une petite ville déserte ce monument, digne des plus puissants empires, reste muet devant une telle grandeur... Et la grandeur n'est pas ce qu'il faut admirer ici; mais bien l'identité des formes, l'harmonie, l'unité de plan, celle de volonté qui dut gouverner la ville pendant cette longue construction [2]; vous croyez y voir un peuple voulant comme un homme, une concorde persévérante, un siècle au moins d'*amitié*.

Vraie cathédrale du peuple, aussi haute que sa voisine, la cathédrale de Dieu [3]. Si la première eût rempli sa des-

[1] Je traduis ici avec propriété et selon le sens primitif. Le sens ordinaire est *association*, le sens primitif est *don*, *contribution* (præstatio). Que donne-t-on dans la forme originaire de la ghilde? soi-même, son sang.

[2] De 1200 à 1301. *App.*, 130.

[3] Voir dans la cathédrale, la pierre de Jansénius, au milieu même du chœur, mais si ingénieusement dissimulée.

tinée, si ces villes eusent suivi jusqu'au bout leur idée vitale, la maison de l'*amitié* eût fini par contenir tous les amis, toute la ville ; elle n'eût pas été seulement le comptoir des comptoirs, mais l'atelier des ateliers [1], le foyer des foyers, la table des tables, de même qu'en son beffroi semblent s'être réunies les cloches des quartiers, des confréries, des *justices* [2]. Par-dessus toutes ces voix, qu'il accorde et qu'il domine, se joue souverainement le carillon de la *loi*, avec son Martin ou Jacquemart. Cloche de bronze, homme de fer ; celui-ci est le plus vieux bourgeois de la ville, le plus gai, le plus infatigable, avec sa femme Jacqueline... Que chantent-ils nuit et jour, d'heure en heure, de quart en quart ? un seul chant, celui du psaume : « Quam jucundum est fratres habitare in unum ? »

Voilà l'idéal, le rêve ! un peuple travaillant dans l'amour... Mais le diable en est jaloux.

Il ne lui faut pas grand'place ; il aura toujours bien un coin dans la plus sainte maison. Au sanctuaire même de piété, dans cette cellule de béguine (d'où Lucas de Leyde a tiré son aimable Annonciation), il trouvera prise. Où donc ? Au petit ménage, « au petit jardin [3]. »

[1] C'est ce qui existait effectivement pour une partie des fabricants d'Ypres; ils travaillaient dans la halle même : « L'étage principal contenait les métiers des tisserands de draps et de serge... Les différents locaux du rez-de-chaussée contenaient les peigneurs, cardeurs, fileurs, tondeurs, foulons, teinturiers... » Lambin.

[2] Droits de cloche, de ban, de justice, sont synonymes au moyen âge. Le carillon n'aurait-il pas été originairement la simple centralisation des cloches, c'est-à-dire des justices? Les dissonances trop choquantes auront forcé à y mettre une harmonie quelconque, qui peu à peu se sera adoucie. *App.*, 131.

[3] Passage charmant de Sainte-Beuve : « Nous avons tous un petit jardin, et l'on y tient souvent plus qu'au grand. » Port-Royal, I. Voir dans les discours de M. Vinet, celui qui a pour titre *Des idoles favorites*. L'idée première est le verset : « Et le jeune homme s'en alla triste, car il avait un *petit* bien. » — Dans les béguinages flamands l'esprit d'individualité est très-marqué. « En France et en Allemagne, le béguinage était un seul couvent divisé en cellules; dans les Pays-Bas, c'était comme un village qui comptait autant de maisons isolées qu'il y avait de béguines. »

Pour le cacher, il suffirait d'une feuille de ce beau lis[1].

Moins qu'une feuille, un souffle, un chant... Dans la pieuse complainte du tisserand que nous écoutions naguère, est-il sûr que tout soit de Dieu?... Le chant qu'il se chante à lui-même ne rappelle ni les airs rituels de l'église[2], ni les airs officiels[3] des confréries... Ce solitaire de la banlieue, ce *buissonnier*[4], comme on l'appelle, quelles sont ses secrètes pensées? Ne peut-il pas lui arriver de lire quelque jour dans son Évangile que le plus petit sera le plus grand? Rejeté du monde, adopté de Dieu, s'il s'avisait de réclamer le monde, comme héritage de son Père?... On sait qu'il menait la vie de lollard, qu'il pêchait[5], tout en rêvant, dans l'Escaut, ce Philippe Artevelde qui jeta là un matin son filet pour prendre la tyrannie des Flandres. Le roi tailleur de Leyde[6] songea, en taillant son drap, que Dieu l'appelait à tailler les royaumes... En ces ouvriers mytiques, en ces doux rêveurs, résidait un élément de trouble, vague et obscur encore, mais bien au-

Mosheim. Aujourd'hui, il y en a ordinairement plusieurs dans chaque maison, mais chaque béguine a sa petite cuisine; dans une maison où il y avait vingt filles, je remarquai (chose minutieuse à dire, mais très-caractéristique) vingt petits fourneaux, vingt petits moulins à café, etc. Je demande pardon aux saintes filles d'une révélation peut-être indiscrète.

[1] V. au Musée du Louvre l'Annonciation de Lucas de Leyde.

[2] C'étaient des hymnes en langue vulgaire. (Mosheim.)

[3] Un caractère particulier de la poésie et de la musique des confréries allemandes (et je crois, des confréries en général), c'est la servilité de la tradition. *App.*, 132.

[4] « Quos *dumicos* vocant. » Meïer. Je traduis *dumicos* par un mot consacré dans l'histoire du protestantisme : Écoles *buissonnières*. — Les ouvriers *buissonniers* pourraient bien être des lollards. Le pape Grégoire XI nous représente ceux-ci comme vivant originairement en ermites. (Mosheim.) Saint Bernard nous dit que des prêtres quittaient leurs églises et leurs troupeaux pour aller vivre « Inter textores et textrices. ». Serm. in Canticum cantic.

[5] *App.*, 133.

[6] V. mes Mémoires de Luther. Toutefois l'originalité de Jean de Leyde fut de porter dans le mysticisme l'esprit anti-mystique de l'Ancien Testament.

trement dangereux que le bruyant orage communal qui éclatait à la surface; des ateliers souterrains, des caves, s'entendait, pour qui eût su entendre, un sourd et lointain grondement des révolutions à venir.

Ce que le lollard est pour l'église et la commune, le tisserand *buissonnier* pour la confrérie[1], la campagne en général l'est pour la ville, la petite ville pour la grande[2]. Que la petite prenne garde d'élever trop haut sa tour, qu'elle n'aille pas fabriquer ou vendre sans expresse autorisation... Cela est dur. Et pourtant, s'il en eût été autrement, la Flandre n'eût pu subsister; disons mieux, selon toute apparence, elle n'eût existé jamais. Ceci demande explication.

La Flandre s'est formée, pour ainsi dire, malgré la nature; c'est une œuvre du travail humain. L'occidentale a été en grande partie conquise sur la mer qui, en 1251, était encore tout près de Bruges[3]. Jusqu'en 1348, on stipulait dans les ventes de terres, que le contrat serait résilié si la terre était reprise par la mer avant dix ans[4]. La

[1] Nous trouvons les ouvriers de confrérie et de commune en guerre et avec les *buissonniers* de la banlieue et avec les *lollards* (deux mots peut-être identiques) : ils se plaignent au magistrat de la concurrence qu'ils ne peuvent soutenir. Le magistrat, leur élu, se prête à gêner, paralyser l'industrie des lollards. L'empereur Charles IV, en dépouillant les lollards, attribue un tiers de leurs dépouilles aux *corporations* locales (universitatibus ipsorum locorum). Cf. Mosheim. Les persécutions ecclésiastiques obligèrent aussi souvent les lollards à se dire Mendiants et à se réfugier sous l'abri du tiers-ordre de saint François. Ceux d'Anvers ne se décidèrent à vivre en commun qu'en 1445. En 1468, ils prirent l'habit de moines *et laissèrent le métier de tisserands*; c'est ce qu'on lisait sur un tableau suspendu dans leur église d'Anvers.

[2] Les preuves surabondent ici. Je remarquerai seulement que la domination des grandes villes était souvent encore appesantie par le despotisme tracassier des métiers : ainsi les tisserands de Damme étaient réglementés, surveillés par ceux de Bruges; les chandeliers de Bruges exerçaient la même tyrannie sur ceux de l'Écluse, etc. (Delpierre.)

[3] *App.*, 134.

[4] C'est du moins ce qu'affirme Guichardin dans sa Description de la Flandre.

Flandre orientale a eu à lutter tout autant contre les eaux douces. Il lui a fallu resserrer, diriger, tant de cours d'eaux qui la traversent. De polder en polder [1], les terres ont été endiguées, purgées, raffermies ; les parties mêmes qui semblent aujourd'hui les plus sèches, rappellent par leurs noms [2] qu'elles sont sorties des eaux.

La faible population de ces campagnes, alors noyées, malsaines, n'eût jamais fait à coup sûr des travaux si longs et si coûteux. Il fallait beaucoup de bras, de grandes avances, surtout pouvoir attendre. Ce ne fut qu'à la longue, lorsque l'industrie eut entassé les hommes et l'argent dans quelques fortes villes, que la population débordante put former des faubourgs, des bourgs, des hameaux, ou changer les hameaux en villes. Ainsi généralement la campagne fut créée par la ville, la terre par l'homme ; l'agriculture fut la dernière manufacture née du succès des autres.

L'industrie ayant fait ce pays de rien, méritait bien d'en être souveraine [3]. Les trois grands ateliers, Gand, Ypres et Bruges, furent les trois membres de Flandre. Ces villes considéraient la plupart des autres comme leurs colonies, leurs dépendances; et en effet, à regarder ce vaste jardin où les habitations se succèdent sans interruption, les petites villes autour d'une cité apparaissent comme ses faubourgs, un peu éloignées d'elle, mais en vue de sa tour, souvent même à portée de sa cloche. Elles profitaient de son voisinage, se couvrant de sa bannière redoutée, se

[1] *App.*, 135.

[2] Beaucoup finissent en *dyck*, en *dam*, etc.

[3] Cela se trouva fait au XIV[e] siècle. Jacques Artevelde n'eut qu'à écrire cette révolution dans les lois. L'ouvrier, *l'ongle bleu* (c'est le nom que lui donnaient dans le Nord les bourgeois et les marchands), se trouva à cette époque avoir tellement multiplié, que la commune primitive fut presque absorbée dans les confréries de métiers. Le gouvernement des *arts*, comme on disait à Florence, prévalut presque partout. *App.*, 136.

recommandant de son industrie célèbre. Si la Flandre fabriquait pour le monde, si Venise d'une part, de l'autre Bergen ou Novogorod, venaient chercher les produits de ses ateliers, c'est qu'ils étaient marqués du sceau [1] révéré de ses principales villes. Leur réputation faisait la fortune du pays, y accumulait la richesse, sans laquelle on n'eût jamais pu accomplir l'énorme travail de rendre cette terre habitable, en sorte qu'elles pouvaient dire, avec quelque apparence : « Nous gouvernons la Flandre, mais c'est nous qui l'avons faite. »

Ce gouvernement, pour être une gloire, n'en était pas moins une charge. L'artisan payait cher l'honneur d'être de « Messieurs de Gand. » Sa souveraineté lui coûtait bien des journées de travail; la cloche l'appelait aux assemblées, aux élections, fréquemment aux armes. L'assemblée armée, le *wapening*, ce beau droit germanique qu'il maintenait si fièrement, n'en était pas moins un grand trouble pour lui. Il travaillait moins, et d'autre part, dans ces populeuses villes, il payait les vivres plus cher. Aussi, quantité de ces ouvriers souverains aimaient mieux abdiquer et s'établir modestement dans quelque bourg voisin, vivant à bon marché, fabriquant à bas prix, profitant du renom de la ville, détournant ses pratiques. Celle-ci finissait par interdire le travail à la banlieue. La population se portait plus loin, dans quelque hameau qui devenait une petite ville, dont la grande brisait les métiers [2]. De là des haines terribles, d'*inexpiables* violences, des siéges de Troie ou de Jérusalem autour d'une bicoque [3], l'infini des passions dans l'infiniment petit.

[1] J'ai vu encore aux archives d'Ypres le sceau réprobateur de la ville, où on lit ces mots français : « Condamné par Ypres. » — A Gand, la toile, condamnée comme défectueuse et *blâmée* par les experts, est attachée à un anneau de fer, à la tour du Marché du vendredi, puis distribuée aux hospices. — [2] *App.*, 137.

[3] La plus terrible de ces histoires n'est pas, il est vrai, flamande,

Les grandes villes, malgré les petites, malgré le comte, auraient maintenu leur domination, si elles étaient restées unies. Elles se brouillèrent pour diverses causes, d'abord à l'occasion de la direction des eaux, question capitale en ce pays. Ypres entreprit d'ouvrir au commerce une route abrégée, en creusant l'Yperlé, le rendant navigable, et dispensant ainsi les bateaux de suivre l'immense détour des anciens canaux, de Gand à Damme, de Damme à Nieuport. De son côté, Bruges voulait détourner la Lys, au préjudice de Gand. Celle-ci, placée au centre naturel des eaux, au point où se rapprochent les fleuves, souffrait de toute innovation. Malgré les secours que les Brugeois tirèrent de leur comte et du roi de France, malgré la défaite des Gantais à Roosebeke, Gand prévalut sur Bruges; elle lui donna une cruelle leçon, et elle maintint l'ancien cours de la Lys. Elle eut moins de peine à prévaloir sur Ypres; par menace ou autrement, elle obtint du comte sentence pour combler l'Yperlé [1].

Dans cette question des eaux qui remplit le XIVe siècle, la dispute fut entre les villes: le comte y était auxiliaire autant ou plus que partie principale. Au XVe, la lutte fut directement entre les villes et le comte; la désunion des villes les fit succomber. Bruges ne fut point soutenue de Gand [1436], et il lui fallut se soumettre. Gand ne fut pas soutenue de Bruges [1453], et Gand fut brisée.

L'occasion de la révolte de 1436 fut le siége de Calais. Les Flamands, irrités alors contre l'Angleterre, qui maltraitait leurs marchands et se mettait à fabriquer elle-même, avaient pris ce siége à cœur; ils en avaient fait

mais du pays wallon: c'est la guerre de Dinan et de Bovines sur la Meuse. V. le tome suivant.

1 Le comte reconnut, après enquête, qu'Ypres avait bon droit, et n'en décida pas moins qu'on planterait des pieux dans l'Yperlé, de sorte qu'il n'y pût passer qu'une petite barque. (Olivier van Dixmude, ann. 1431.)

une croisade populaire, y avaient été en corps de peuple, bannières par bannières, apportant avec eux quantité de bagages, de meubles, jusqu'à leurs coqs, comme pour indiquer qu'ils y *élisaient domicile* [1] jusqu'à la prise de Calais... Et tout à coup, ils étaient revenus. Ils alléguaient pour excuse, et non sans apparence, qu'ils n'avaient point été soutenus des autres sujets du comte, ni des Hollandais par mer, ni par terre de la noblesse wallonne. L'expédition ayant manqué par la faute des autres, ils réclamaient leur droit ordinaire d'armement général, *une robe par homme;* on se moqua de la réclamation.

Les voilà irrités et honteux, accusant tout le monde. Gand mit à mort un doyen des métiers qui avait commandé la retraite. Bruges accusait ses vassaux, les gens de l'Écluse, de n'avoir pas suivi sa bannière; elle accusait la noblesse des côtes, à qui elle payait pension pour garder la mer et repousser les pirates. Loin de les repousser, les ports avaient vendu des vivres aux Anglais, au moment même où ils enlevaient dans la campagne (chose horrible) cinq mille enfants [2]; les paysans furieux mirent à mort l'amiral de Horn et le trésorier de Zélande, qui avaient assisté à la descente, sans y mettre obstacle. Zélandais, Hollandais, s'étaient visiblement arrangés avec les Anglais, ils ne bougèrent point [3].

Bruges éclata; les forgerons crièrent que tout irait mal tant qu'on ne tuerait pas les grosses têtes qui trahissaient, qu'il fallait faire *comme ceux de Gand.* Ce dernier mot semblait devoir peu réussir à Bruges, où, depuis l'affaire de la Lys, on détestait les Gantais. Mais il se trouva cette fois que les tout-puissants marchands de Bruges, les han-

[1] *App.*, 138. — [2] *App.*, 139.

[3] Les milices hollandaises furent appelées en vain à la défense des côtes; et M. de Lannoy ayant demandé aux États s'ils avaient un traité secret avec l'Angleterre, ils répondirent qu'ils n'avaient pas pouvoir pour s'expliquer. (Dujardin et Sellius. Histoire des Provinces unies.)

séatiques, qui ordinairement calmaient les révoltes, avaient justement alors intérêt à la révolte; le duc leur faisait la guerre en Hollande et plus tard en Frise, ils trouvèrent bon sans doute de l'occuper en Flandre, d'unir contre lui Bruges et Gand. Ce qui est sûr, c'est que le peuple de Bruges reçut d'une seule ville de la Hanse cinq mille sacs de blé [1].

Gand avait commencé avant Bruges, elle finit avant. Une population d'ouvriers avait moins d'avances, moins de ressources qu'une ville de marchands qui d'ailleurs étaient soutenus du dehors. Quand les Gantais eurent chômé quelque temps, ils commencèrent à trouver que c'était trop souffrir, et pourquoi? pour conserver à Bruges sa domination sur la côte. Les Brugeois s'étaient donné un tort, dans lequel les Gantais, gens formalistes et scrupuleux, devaient trouver prétexte pour abandonner leur parti. Le serment féodal engageait le vassal à respecter la vie de son seigneur, son corps, ses membres, sa femme, etc. Le duc, ayant compté là-dessus, s'était jeté dans Bruges et avait failli y périr. La duchesse, non moins hardie, avait cru imposer en restant, et le peuple avait arraché d'auprès d'elle la veuve de l'amiral. Nous trouvons ainsi cette princesse, mêlée de sa personne dans toutes ces terribles affaires, en Hollande comme en Flandre. Elle se chargea en 1444 de calmer la révolte des cabéliaux, qui voulaient tuer leur gouverneur, M. de Lannoy, et ils le cherchèrent jusque sous sa robe.

Un jour donc, le doyen des forgerons de Gand plante la bannière des métiers sur le marché, et dit que, puisque personne ne s'occupe de rétablir la paix et le commerce, il faut y pourvoir soi-même. Chacun s'effraye et craint un mouvement de la populace. Mais c'était tout le contraire; près des forgerons vinrent se ranger les orfèvres, les gros

[1] *App.*, 140.

de la ville, les *mangeurs de foie*[1]; ils avaient imaginé de faire commencer par les pauvres une réaction aristocratique. Les tisserands mêmes, fort divisés, mais qui après tout mouraient de faim, depuis que la laine anglaise ne leur venait plus, finirent par se mettre du côté de la paix à tout prix.

Un honorable bourgeois fut fait capitaine, et ce qui flatta fort la ville, c'est qu'avec l'autorisation du comte, il exerça une sorte de dictature dans la Flandre, menant les milices vers Bruges, et lui signifiant qu'elle eût à se soumettre à l'arbitrage du comte, à reconnaître l'indépendance de l'Écluse et du Franc. Bruges indignée, par représailles, envoya des émissaires à Courtrai et autres villes dépendantes de Gand, pour les engager à s'en affranchir. Le capitaine de Gand fit décapiter ces émissaires; il défendit qu'on portât des vivres à Bruges, et donna ordre que partout où les Brugeois paraîtraient, on sonnât contre eux la cloche d'alarme. Il fallut bien que Bruges cédât, qu'elle reconnût le Franc pour quatrième membre de Flandre.

C'était un beau succès pour le comte d'avoir brisé l'ancienne trinité communale, un plus grand d'avoir fait cela par les mains de Gand, d'avoir créé contre elle une éternelle haine, de l'avoir isolée pour toujours. Gand restait plus faible en réalité, par suite de cette triste victoire, plus faible et plus orgueilleuse, persuadée qu'elle était que le comte n'eût jamais pacifié la Flandre sans elle. La bannière souveraine de Flandre était-elle désormais celle de Gand ou celle du comte? cela devait tôt ou tard se régler par une bataille.

Quoi qu'aient pu dire les chroniqueurs gagés de la maison de Bourgogne contre les Gantais, cette population

[1] « Jecoris esores. » Meyer. Cette qualification haineuse désigne évidemment les gros fabricants, les entrepreneurs, les *exploiteurs d'hommes*.

ne paraît pas avoir été indigne du grand rôle qu'elle joua. Ces gens de métier, fort renfermés, connaissant peu le monde (en comparaison des marchands de Bruges), de plus, préoccupés des petits gains et des petites dévotions qui ne peuvent étendre l'esprit [1], n'en montrèrent pas moins souvent un véritable instinct politique, toujours du courage, assez d'esprit de suite, parfois de la modération. Gand, après tout, est le cœur, l'énergie des Flandres, comme leur grand centre pour les eaux, pour les populations. Ce n'est pas sans raison que tant de rivières y viennent déposer vingt-six villes en une cité, et se marier ensemble au *Pont du jugement.*

Le jugement suprême de la Flandre orientale résidait en effet dans l'échevinage de Gand. Les villes voisines, qui elles-mêmes étaient des capitales, des tribunaux supérieurs (la seule Alost pour cent soixante-dix cantons, deux principautés, une foule de baronnies [2]), étaient obligées d'y *ressortir*. Courtrai et Oudenarde, si grandes et si fortes, Alost et Dendermonde, fiefs d'Empire, libres alleux ou *fiefs du soleil*, n'en étaient pas moins forcées d'aller défendre leurs appels à Gand, de répondre à la *loi* de Gand, de reconnaître en elle un juge, et ce juge n'était que trop souvent, comme dit la vieille formule allemande, un *lion courroucé*.

Chose bizarre, et qui ne s'explique que par l'extrême attachement des Flamands aux traditions de familles et de communes, ces grandes villes d'industrie, loin d'avoir la

[1] Nombre de passages que je pourrais citer prouvent que, dès ce temps, les Gantais étaient fort dévots. Dans la terrible guerre de 1453, ils ne brûlèrent pas une église, quoique les églises fussent souvent des forts dont pouvait profiter l'ennemi. — A Gand, les mœurs étaient très-pures. Nous lisons dans les registres criminels qu'un tribunal bannit un citoyen distingué, pour avoir offensé de propos indécents les oreilles d'une petite fille. — La *Keure* des savetiers de 1304 porte que celui qui vit dans une union illégitime ne peut ni concourir aux élections ni assister aux délibérations. (Lenz.) — [2] *App.*, 141.

mobilité que nous voyons dans les nôtres, se faisaient une religion de rester fidèles à l'esprit du droit germanique, si peu en rapport avec leur existence industrielle et mercantile. Il ne s'agit donc pas ici, comme on pourrait croire, d'une querelle spéciale entre le comte et une ville; c'est la grande et profonde lutte de deux droits et de deux esprits.

Les hommes de basse Allemagne, comme d'Allemagne en général, n'avaient jamais eu beaucoup d'estime pour nous autres Welches, pour le droit scribe, paperassier, chicaneur, défiant, du Midi. Le leur était, à les entendre, un droit simple et libre, fondé sur la bonne foi, sur la ferme croyance à la véracité de l'homme. En Flandre, les grandes assemblées judiciaires s'appelaient *vérités, franches et pacifiques vérités* [1], parce que les hommes libres y siégeaient pour chercher [2] le vrai en commun. Chacun disait, ou devait dire le vrai, même contre soi. Le défendeur pouvait se justifier par sa propre affirmation, jurer son innocence, puis tourner le dos et aller son chemin. Tel était l'idéal de ce droit [3], sinon la pratique.

Le peuple ne pouvant rester toujours assemblé, les jugements se faisaient par quelques-uns du peuple que l'on appelait la *loi*. La *loi* se réunissait, prononçait, exécutait par son *vorst* ou président, qui tenait l'épée de justice. *Vorst* est en Flandre le propre nom du comte [4]. Il ne devait présider qu'en personne; s'il commettait un lieutenant, ce lieutenant était réputé la propre personne du

[1] *Generaele waerheden, stille waerheden; — coies vérités, franches vérités, communes vérités,* ou simplement *vérités.* (Warnkœnig, trad. de Gheldoff.)

[2] Dans le droit allemand, dont le droit flamand est une émanation (au moins dans sa partie la plus originale), le juriste et le poëte ont même nom : *Finder*, trouveur ou trouvère. Grimm, et mes Origines du droit.

[3] *App.*, 142.

[4] Que les Français avaient traduit au hasard par un mot qui sonnait à peu près de même : Forestier, le forestier de Flandre.

comte, de même que la *loi*, si peu nombreuse qu'elle fût, était comme le peuple entier. Aussi, il n'y avait point d'appel[1]; les jugements étaient exécutés immédiatement[2]. A qui eût-on appelé? au comte, au peuple? Mais tous deux avaient été présents. Le peuple même avait jugé, il était infaillible; la voix du peuple est, comme on sait, celle de Dieu.

Le comte et ses légistes bourguignons et francs-comtois ne voulaient rien comprendre à ce droit primitif. Comme il nommait les magistrats, choisissait la *loi*, il croyait la créer. Ce mot la *loi*, employé par les Flamands pour désigner simplement les hommes qui doivent attester et appliquer la coutume, le comte le prenait volontiers au sens romain, qui place la loi, le droit, dans le souverain, dans les magistrats, ses délégués.

Les deux principes étaient contraires. Les formes ne l'étaient pas moins. Les procédures des Flamands étaient simples, peu coûteuses, orales le plus souvent; en cela elles convenaient fort à des travailleurs qui sentaient le prix du temps. De plus, contrairement aux procédures écrites, si sèches et pourtant si verbeuses, surtout prosaïques, ces vieilles formes allemandes s'exprimaient en poétiques symboles, en petits drames juridiques où les parties, les témoins, les juges même, devenaient acteurs.

Il y avait des symboles généraux et communs, employés presque partout, comme la paille rompue dans les contrats[3], la glèbe de témoignage déposée à l'église, l'é-

[1] En Flandre, comme dans les autres provinces des Pays-Bas, les sentences capitales étaient sans appel ni révision, jusqu'à la fin du dernier siècle. *App.*, 143.

[2] Le comte ne pouvait gracier les condamnés par l'échevinage, qu'autant qu'ils prouvaient que la partie adverse y consentait.

[3] En Hollande, la tradition s'est faite par le fétu jusqu'en 1764. En Flandre, le maître du fonds donné ou vendu y coupait une motte de gazon de forme circulaire et large de quatre doigts; il y fichait un brin d'herbe, si c'était un pré; si c'était un champ, une petite branche de quatre

pée de justice, la cloche, ce grand symbole communal auquel vibraient tous les cœurs. De plus, chaque localité avait quelques signes spéciaux, quelque curieuse comédie juridique, par exemple, à Liége, l'anneau de la porte rouge[1], le chat d'Ypres, etc.[2]. Celui qui regarde ces vieux usages flamands du haut de la sagesse moderne n'y verra sans doute qu'un jeu déplacé dans les choses sérieuses, les amusements juridiques d'un peuple artiste, des tableaux en action, souvent burlesques, les Téniers du droit... D'autres, avec plus de raison, y sentiront la religion du passé, la protestation fidèle de l'esprit local... Ces signes, ces symboles, c'était pour eux la liberté, sensible et tangible; ils la serraient d'autant plus qu'elle allait leur échapper : Ah ! Freedom is a noble thing[3] !...

Des villages aux villes, des villes à la grande cité, de celle-ci au comte, du comte au roi, à tous les degrés, le droit d'appel était contesté; à tous, il était odieux, parce qu'en éloignant les jugements du tribunal local, il les éloignait aussi de plus en plus des usances du pays, des vieilles et chères superstitions juridiques. Plus le droit montait, plus il prenait un caractère abstrait, général,

doigts de haut, de manière à représenter ainsi le fonds cédé, et il mettait le tout dans la main du nouveau possesseur. *App.*, 144.

[1] Celui qui demandait justice se rendait à la Porte rouge du palais de l'évêque, et, soulevant un anneau qui s'y trouvait fixé, il le faisait fortement retenir à trois reprises différentes; l'évêque devait venir et l'écouter sur-le-champ (communiqué par M. Polain de Liége).

[2] Chaque année, le premier mercredi d'août, on jetait un chat par les fenêtres d'Ypres, et le peuple le brûlait; pendant ce temps, la cloche du beffroi tintait, et tant qu'on pouvait l'entendre, les gens bannis de la ville trouvaient les portes ouvertes et pouvaient rentrer (comme si la victime expiatoire se fût chargée de leur faute). On a continué de jeter le chat jusqu'en 1837 (communiqué par Mme Millet van Popelen).

[3] « Ah! la noble chose que la liberté! » Voir ces beaux vers de Barbour dans M. de Chateaubriand, Essai sur la littérature anglaise. — Comparez les vers de Pétrarque, qui ont été retranchés de plusieurs éditions :

Libertà, dolce e desiato bene, etc.

prosaïque, antisymbolique ; caractère plus rationnel, quelquefois moins raisonnable, parce que les tribunaux supérieurs daignaient rarement s'informer des circonstances locales, qui, dans ce pays, plus que partout ailleurs, peuvent expliquer les faits et les placer dans leur vrai jour.

La guerre de juridiction avait commencé au moment où finissait la guerre des armées, le conflit après le combat [1385]. Philippe-le-Hardi ayant vu, par son inutile victoire de Roosebeke, qu'il était plus aisé de battre la Flandre que de la soumettre, lui jura ses franchises, et se mit en mesure de les violer tout doucement. Il fonda chez lui, du côté français, à Lille, un modeste tribunal, une toute petite chambre, deux conseillers de justice, deux maîtres des comptes pour faire rentrer les recettes arriérées (les menues sommes seulement), pour informer au besoin contre les officiers du comte, pour protéger contre les gens de guerre et les nobles, « les églises, les veuves, les pauvres laboureurs et autres personnables misérables ; » enfin, pour « composer aussy les délicts *dont la vérité ne porra clairement estre enfonchié*[1]. » Du reste, nul appareil, pas de formes, point de procureur.

Il se trouva peu à peu que la petite chambre attirait tout, que toute affaire se trouvait être de celles *dont la vérité ne pouvait être clairement enfoncée*. Mais les Flamands ne se laissaient pas faire ; au lieu de débattre leurs droits contre ce tribunal français, ils aimaient mieux embarrasser le duc, alors tuteur du roi de France, en se faisant plus Français que lui, et en disant qu'ils ressortissaient directement au Parlement de Paris.

Au fond, ils ne voulaient dépendre ni de la France, ni de l'Empire. L'un et l'autre, à peu près dissous au temps de Charles VI, n'étaient guère en état de réclamer leur

[1] *App.*, 115.

suzeraineté. Les embarras continuels de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon les firent longtemps serviteurs plutôt que maîtres des Flamands. Le premier pourtant, au moment où il crut avoir tué Liége aussi bien que le duc d'Orléans, en ce moment terrible de violence et d'audace, il osa aussi mettre la main sur les libertés flamandes. Il établit sa justice à Gand, un conseil suprême de justice, où l'on porterait les appels, qui jugerait les Flamands en flamand, mais *parlerait français à huis clos.*

Ce conseil, placé à Gand, au milieu même du peuple contre la juridiction duquel on l'établissait, ne put faire grand'chose, et finit de lui-même à la mort de Jean. Mais dès que Philippe-le-Bon eut acquis le Hainaut et la Hollande, et qu'il tint ainsi la Flandre serrée de droite et de gauche, il ne craignit point de rétablir le conseil. Peu de gens osèrent s'y adresser; Ypres, toute déchue qu'elle était, punit une petite ville d'y avoir porté un appel.

Seigneur pour seigneur, les Flamands préféraient quelquefois le plus éloigné, le roi. Les villages en querelle avec Ypres la citèrent devant les gens du roi qui se trouvaient à Lille. Ypres et Cassel, dans une autre occasion, s'adressèrent tout droit à Paris. Le duc de Bourgogne se trouva de plus en plus engagé dans un double procès avec ses deux suzerains, la France et l'Empire, procès complexe, à titre différent. L'Empire réclamait *hommage*, non *juridiction*. La France réclamait *jurisdiction*, mais non *hommage* (le traité de 1435 en dispensait). Le Parlement de Paris devait, selon lui, recevoir les appels de Flandre; Lyon avait reçu jadis ceux de Mâcon, Sens ceux d'Auxerre. Ces prétentions juridiques étaient d'autant plus difficiles à admettre que derrière venaient les réclamations fiscales. Le roi soutenait qu'il n'avait point abandonné sur les provinces françaises du duc les droits inaliénables de la couronne; monnaie, taille, collation et régale, ici la gabelle, là certains droits sur les vins. La Bourgogne était si peu

disposée à reconnaître ces droits, qu'elle tenait, dit-on, des hommes déguisés en marchands pour tuer les sergents royaux qui s'aventuraient à franchir la limite. D'autre part, les gens du roi ne permettaient plus aux Francs-Comtois de venir faucher sur les terres qu'ils avaient de ce côté-ci ; ils leur faisaient payer un droit de passage. De là, des plaintes, des violences, une querelle infinie, interminable, sur toute la frontière.

J'ai dit comment, après le mauvais succès de la Praguerie, Philippe-le-Bon avait cru embarrasser le roi en rachetant le duc d'Orléans, en lui faisant tenir l'assemblée des grands à Nevers, laquelle, faute d'audace ou de force, ne réussit qu'à présenter des doléances. A cette guerre d'intrigues contre la France ajoutez celle des armes que le duc faisait à l'Allemagne, en se saisissant du Luxembourg[1]. Ces embarras se compliquèrent et d'une manière alarmante, en 1444, lorsque d'une part, la guerre civile éclata en Hollande [2], et que de l'autre les bandes françaises et anglaises, sous la bannière du dauphin, traversèrent les Bourgognes pour aller en Suisse.

Elles auraient bien pu ne pas aller jusqu'en Suisse, la maison d'Anjou poussait le roi à la guerre. Mais la commencer contre la Bourgogne, lorsqu'on n'était encore sûr de rien du côté de l'Angleterre, c'eût été folie. La maison d'Anjou ne pouvant agir contre son ennemi, s'arrangea avec lui comme avaient fait les ducs d'Orléans, de Bourbon et tant d'autres, comme allait faire le duc de Bretagne. La duchesse de Bourgogne eut en grande partie le mérite de ces négociations [3].

Elle obtint du roi que les appels de Flandre seraient ajournés pour neuf ans [4]. Mais les Flamands ne pouvaient

[1] Et en se brouillant ainsi avec les maisons d'Autriche et de Saxe.
[2] *App.*, 146.
[3] « Elle remit grande somme au roi de Sicile. » Mathieu de Coucy.
[4] *Archives du royaume, Trésor des chartes*, J. 257, n° 38, 4 *juillet* 1445.

lui en savoir gré, cet ajournement devant profiter au conseil du comte, à ce tribunal qui siégeait contre eux, chez eux, et duquel ils se défendaient bien plus difficilement que des empiétements lointains du Parlement de Paris. L'indépendance que le comte se faisait ainsi contre la France et l'Empire, il ne l'obtenait que par des armements, des intrigues coûteuses, par des dépenses qui retombaient principalement sur la Flandre. La question de juridiction et tous les embarras qu'elle entraînait rendaient de plus en plus grave la question des subsides; tandis que la cité souffrait chaque jour dans son indépendance et son orgueil, l'individu souffrait dans ses intérêts, dans son argent, c'est-à-dire dans son travail, car les guerres, les fêtes, les magnificences, devaient ajouter des heures à la journée de l'ouvrier.

L'impôt était non-seulement lourd, mais singulièrement variable [1]; de plus, réparti entre les provinces avec une odieuse inégalité [2]. La Bourgogne et le Hainaut payaient peu d'argent; il est vrai qu'ils payaient en hommes, qu'ils fournissaient une superbe gendarmerie. Mais c'était encore là ce qui blessait les Flamands; tandis que les Wallons s'acquittaient ainsi en *aides nobles*, avec des hommes et du sang, on traitait les Flamands en manouvriers, on ne leur demandait que de l'argent, *aide servile*, qu'on tournait au besoin contre eux.

En 1439, en pleine paix, l'impôt fut énorme. C'était, disait-on, pour racheter le duc d'Orléans. La rançon du

[1] Jusqu'à doubler ou tripler, dans les années 1436, 1440, 1443, 1445, 1452, 1457. *App.*, 147.

[2] Ainsi, en 1406, au premier siége de Calais, la Flandre paye 47,000 écus et 8,000 fr., tandis que le duché de Bourgogne paye 12,000 livres, le comté de Bourgogne 3,000 livres! — Au second siége de Calais, en 1436, la Flandre, qui alla au siége en corps de peuple, et qui dut fournir énormément en nature, paya de plus 120,000 livres, tandis que les deux Bourgognes ne payèrent que 58,000 livres et 600 saluts. *Archives de Lille (notes communiquées par M. Edward Le Glay).*

seigneur était bien un cas d'aide féodale, mais non, à coup sûr, la rançon du cousin du seigneur. Une bonne partie de l'argent se mangea dans une fête, et la fête fut pour Bruges [1], pour les marchands et les étrangers.

De là, le duc alla passer près de deux ans dans les fêtes et les tournois de Bourgogne, dans la guerre de Luxembourg. La Flandre paya pour cette guerre ; elle paya pour les armements qui protégèrent la Bourgogne au passage des Armagnacs. Enfin, le duc vint à Gand, au foyer du mécontentement, tenir une solennelle assemblée de la Toison d'or, faire en quelque sorte par devant les Flamands une revue des princes et seigneurs qui le soutenaient, leur montrer quel redoutable souverain était leur comte de Flandre. Une cérémonie coûteuse étalée devant ce peuple économe, un tournoi magnifique au Marché des vieux habits, la Toison d'or donnée à un de ces Zélandais qui avaient fait manquer le siége de Calais, qui aidèrent à la chute de Bruges, et bientôt à celle de Gand, rien de tout cela, sans doute, ne pouvait calmer les esprits. Il y avait à parier qu'à la première vexation fiscale, il y aurait explosion.

Cette année même, 1448 [2], le duc se crut assez fort pour risquer la chose. Il essaya d'un droit sur le sel, droit odieux pour bien des causes, mais spécialement en ceci, qu'il portait sur tous, annulait tout privilége ; pour les privilégiés, nobles et bourgeois, payer un tel impôt, c'était déroger.

[1] Cette fête fut un triomphe pour le duc de Bourgogne sur Bruges elle-même et sur la Flandre occidentale, un triomphe en espérance sur la France, qu'il croyait désormais dominer par son union avec le duc d'Orléans. Mais ce ne fut pas moins un triomphe pour les marchands hanséatiques qui avaient profité du mouvement de la Flandre, pour forcer le duc de leur sacrifier l'intérêt des Hollandais, alors leurs ennemis et leurs concurrents. Le duc avait condamné la Hollande à indemniser la hanse. Ces tout-puissants marchands du Nord parurent à la fête dans la majesté sombre de leurs vêtements rouges et noirs. (Meyer, Altmeyer, Dujardin.) — [2] *App.*, 148.

Il faut savoir pourquoi le duc se croyait assez tranquille du côté du roi pour faire en Flandre ces tentatives hardies. C'est qu'il avait un bon ami en France pour troubler le pays, un roi en espérance, contre le roi régnant. Le dauphin, nous l'avons dit, n'avait eu ni jeunesse ni enfance; il était né Louis XI, c'est-à-dire singulièrement inquiet, spirituel et malfaisant. Dès quatorze ans, il faisait ce qu'il fit pendant son règne, la chasse aux grands, aux Retz, aux Armagnacs. A seize ans, il voulait détrôner son père, qui le désarma et lui donna le Dauphiné. Nous l'avons vu ensuite à Dieppe, en Guienne, en Suisse, se faisant donner le Comminges, partie du Rouergue, Château-Thierry. Cet établissement considérable, mais faible, en ce qu'il était dispersé, ne lui faisait que désirer davantage la possession d'une grande province, Normandie, Guienne ou Languedoc, avec quoi il eût pris le reste.

Il y aurait réussi peut-être, si Charles VII n'eût eu près de lui le sage, ferme et courageux Brézé [1], qui, reprenant la politique de la vieille Yolande d'Anjou, le gouvernait par Agnès Sorel et lui faisait vouloir le bien du royaume. Le dauphin, désespérant de se faire un instrument d'un tel homme, essaya en 1446 de le faire tuer. Découvert, mais non convaincu, il se fortifie dans son Dauphiné, se fait protecteur du comtat et gonfalonier de l'Église, ami des Suisses, de la Savoie, de Gênes, qui le demande au roi pour gouverneur [2]; il se lie surtout avec le duc de

[1] Pierre de Brézé, à qui appartient la grande réforme militaire et tant d'autres actes de ce règne, me paraît être l'homme le plus complet de l'époque, politique, homme de guerre, littérateur (De la Rue). Il gouverna son maître sans lui plaire (*Legrand, Hist. ms. de Louis XI*). Il ne fut point favori de Charles VII, mais l'*homme du roi*. Le roi mort, il alla trouver le roi, qui avait voulu l'assassiner, qui le cherchait pour lui faire couper la tête, et qui changea, au point de lui donner sa confiance (V. le beau récit de Chastellain). *App.*, 149.

[2] Dans cette demande adressée au roi, les Génois font du dauphin un éloge dont son père dut être effrayé; ils s'attendent à lui voir faire des choses qu'on n'a encore vues, ni entendues, etc. *Legrand*.

Bourgogne. En 1448, il semble avoir eu le projet de venir en force avec les Bourguignons, pour s'emparer du roi et du royaume[1]. Lorsque Agnès mourut, en 1450, tout le monde crut que le dauphin l'avait empoisonnée. Dans cette même année, où la Normandie venait d'être reconquise, il osa la demander, non au roi, mais à elle-même, aux prélats et seigneur normands [2]. Visiblement, il se sentait soutenu. On le vit mieux encore l'année suivante, lorsque, malgré les défenses expresses de son père, il épousa la fille du duc de Savoie [3]. Ni ce petit prince, ni le dauphin, ne s'y seraient hasardés, s'ils n'avaient cru avoir l'appui du duc de Bourgogne.

Justement cet appui manqua. Loin de pouvoir faire la guerre au roi, Philippe-le-Bon lui adressait supplique pour qu'il n'évoquât point l'affaire de Gand [29 juillet 1451] [4]. Cette affaire devenait une guerre et une guerre générale de Flandre. Sans renoncer à la gabelle, il voulait frapper d'autres droits plus vexatoires encore : droit sur la laine, c'est-à-dire sur le travail ; droit sur les consommations les plus populaires, le pain, le hareng ; des péages sur les canaux entravaient les communications et mettaient tout le pays comme en état de siége. Le droit de mouture, qui indirectement atteignait tout monde, directement le paysan, eut cet effet, nouveau en Flandre, de mettre les campagnes du même parti que les villes.

Le duc s'aperçut alors de sa folie, il retira sa gabelle, il donna de bonnes paroles, caressa Bruges et l'apaisa. Les

[1] Le dénonciateur tomba malade, et le dauphin tenait tant à éclaircir la chose qu'il lui envoya son médecin et son apothicaire. Le malade eut si peur du médecin de Louis XI qu'il échappa au traitement. Il se sauva à Lyon, fut amené à Paris, ne put prouver son accusation et eut la tête tranchée. *Ibidem.*

[3] Bazin, évêque de Lisieux, remit la lettre du dauphin au roi.

[2] « La veille des noces, arriva le héraut de Normandie de la part du Roy, etc. » On fit la célébration avant d'ouvrir ses lettres. *Legrand.*

[4] *App.*, 150.

marchands, comme à l'ordinaire, aidèrent à calmer le peuple. Gand resta seule, et le duc crut ne venir jamais à bout de cette éternelle résistance, s'il ne changeait la ville même en ce qu'elle avait de plus vital, s'il n'y détruisait la prépondérance qu'y avaient prise les métiers[1], s'il ne la ramenait à la constitution qu'elle avait subie pendant l'invasion de Philippe-le-Bel ; la commune ainsi brisée, il eût brisé les confréries, y introduisant peu à peu des faux-frères, des artisans des campagnes, en sorte que, non-seulement, l'esprit de la cité, mais la population même changeât à la longue.

En 1449, tout cela semblait possible, parce que la guerre recommençant entre la France et l'Angleterre, le duc croyait n'avoir rien à craindre du côté du roi. Il barra les canaux, mit des garnisons autour de Gand, cassa la *loi*. La ville déclara hardiment que la *loi* serait maintenue. Le duc suivit la politique qui lui avait réussi en 1436, lorsqu'il s'était servi de Gand contre Bruges ; il recourut cette fois à l'intervention des Brugeois et autres Flamands contre les Gantais. Les états de Flandre se chargèrent de *lire* les priviléges de Gand; ils y lurent que la *loi* était *nommée* par le comte ; s'en tenant ainsi à la lettre morte, ils firent semblant de croire que *nommée* voulait dire *créée*.

Cette décision ne décidait rien. Les nouveaux doyens des métiers trouvèrent par enquête qu'on avait furtivement enregistré des *buissonniers* dans le métier des tisserands[2]; ils prononcèrent le bannissement des officiers

[1] Qui pouvait s'étonner que ceux qui faisaient la force de la ville, sa grandeur, qui contribuaient le plus en argent et en hommes, eussent la part principale au pouvoir? Les deux chefs doyens des métiers influèrent peu à peu sur l'élection des échevins, et en vinrent jusqu'à juger avec eux. Sans une part à la puissance judiciaire, il n'y avait nulle puissance dans une telle ville, peut-être même nulle sûreté pour un corps et pour un parti. Voir Diericx, Mémoires sur Gand.

[2] *App.*, 181.

qui, en introduisant ainsi des étrangers parmi les bourgeois, avaient violé le droit de cité. Le duc, par représailles, voulut bannir ceux qui avaient prononcé ce bannissement; il les cita à comparaître à Termonde. Si les magistrats de Gand pouvaient ainsi être attirés hors de la ville, jugés pour leurs jugements, il n'y avait plus ni commune, ni magistrats. Ceux-ci néanmoins, sur la promesse que le duc se contenterait de leur comparution et leur ferait grâce, vinrent se présenter humblement à lui. Et il n'y eut point de grâce; il bannit l'un à *vingt lieues* pour *vingt années*, l'autre à *dix lieues* pour *dix années*, etc. [1].

Cette rude sentence indique assez que le duc ne demandait qu'une révolte, espérant écraser la ville, si le roi n'intervenait pas. Il agissait tout à la fois contre le roi et près du roi. Il lui adressait une supplique pour qu'il n'évoquât point l'affaire. Mais, par derrière, il poussait le duc de Bretagne et probablement le dauphin. Le roi voyait et savait tout. A ce moment même, il fit arrêter Jacques Cœur (31 juillet), qui prêtait de l'argent au dauphin [2] et qu'on soupçonnait de l'avoir délivré d'Agnès.

Si l'on en croit les Gantais, l'exaspération du duc eût été si furieuse [3] que ses députés à Gand crurent lui faire plaisir en y préparant un massacre. La ville les lui dénonça, et sur son refus de les rappeler, elle les jugea elle-même et leur fit trancher la tête. Les résolutions de ce peuple irrité, souffrant, sans travail, devaient être violentes et cruelles. Je vois cependant qu'un ex-échevin de Gand, un grand seigneur, ayant été pris lorsqu'il coupait les canaux pour affamer la ville, le peuple ajourna son supplice, à la prière de la noblesse, et finit par lui permettre de se racheter.

[1] Ceci doit être une vieille formule de condamnation.

[2] Le roi fut persuadé : « Qu'il avoit intelligence avec luy, et que sous main il l'aydoit de conseil et l'*assistoit d'argent*. » Godefroy.

[3] *App.*, 152.

Le bailli du comte ayant été rappelé et la justice ne pouvant être suspendue dans cette grande population en effervescence, on créa grand-justicier un *maçon* Lievin Boone. Si j'en juge par la guerre savante et par l'emploi des machines que firent les Gantais sous sa conduite, celui-ci devait être un de ces *maçons* architectes et ingénieurs, qui bâtissaient les cathédrales, de ceux que l'Italie faisait venir des loges maçonniques du Rhin pour fermer les voûtes du duomo de Milan.

Le Vendredi saint [7 avril 1452], une dernière tentative fut faite auprès du duc pour le fléchir; mais il voulait qu'on désarmât. Alors le grand-justicier de Gand, faisant sonner le *wapening* (l'assemblée armée), emporta tout par un moyen populaire, par la simple vue d'un signe [1]. Il montra des clefs dans un sac : « Voici, dit-il, les clefs d'Audenarde. » Audenarde, c'était l'Escaut supérieur, la route des vivres, l'approvisionnement du Midi; en même temps, une ville sujette et ennemie de Gand, dévouée au comte.

Ce mot et ce signe suffirent pour enlever trente mille hommes. Chacun rentra chez soi pour prendre ses armes et ses vivres. Toutefois, un si grand mouvement ne put se faire si vite qu'un des Lalaing ne fût averti et ne se jetât dans Audenarde avec quelques gentilshommes; il l'approvisionna à sa manière, engageant les paysans à y retirer leurs troupeaux, leurs vivres, gardant vivres et troupeaux, chassant les hommes. Il tint du 14 au 30 avril, et fut enfin secouru. Mais il en coûta un rude combat, où les chevaliers s'élançant imprudemment entre les piques, y auraient péri, si les archers de Picardie n'avaient pris les Gantais en flanc. Les vaincus furent poursuivis jusqu'aux portes de Gand, où huit cents firent tête avec intrépidité; les chevaliers admirèrent surtout un boucher qui portait la

[1] *App.*, 153.

bannière du métier, fut blessé aux jambes et se battait encore à genoux. Ces bouchers de Gand se prétendaient de meilleure maison que toute la noblesse; ils descendaient, disaient-ils, du bâtard d'un comte de Flandre; ils s'appelaient : *Enfants de prince,* Prince-Kinderen.

Audenarde délivrée, le duc prit l'offensive et pénétra dans le pays de Waës, entre la Lys et l'Escaut, pays tout coupé de canaux, d'accès difficile, dont les Gantais se croyaient aussi sûrs que de leur ville. La gendarmerie y était arrêtée à chaque pas par les eaux, par les haies, derrière lesquelles s'embusquaient les paysans. Dans une affaire, le brave Jacques de Lalaing ne ramena ses cavaliers engagés au delà d'un canal, qu'avec des efforts incroyables, et il eut, dit-on, cinq chevaux tués sous lui.

Néanmoins, à la longue, le duc ne pouvait manquer d'avoir l'avantage. Les Gantais ne trouvaient qu'une froide sympathie dans les Pays-Bas. Bruxelles intercéda pour eux, mais mollement. Liége leur conseilla d'apaiser leur seigneur. Mons et Malines n'étaient rien moins qu'amies; le duc y assemblait sa noblesse, y faisait ses préparatifs, expliquait aux gens de ces villes ses projets de guerre et leur demandait des secours [1]. Quant aux Hollandais, dès longtemps ennemis des Flamands, ils se réunirent sans distinction de partis [2], remontèrent l'Escaut avec une flotte, débarquèrent une armée dans le pays de Waës, et firent ce qu'eux seuls pouvaient faire, une guerre habile parmi les canaux.

Abandonnée des uns, accablée par les autres, Gand ne faiblit point. Elle ne fit que deux choses et très-dignes. D'une part, avec douze mille hommes, traversant tout le pays en armes, elle fit une sommation dernière à la ville de Bruges. Mais rien ne bougea; la noblesse et les mar-

[1] *App.*, 154.

[2] Avec le même empressement que montrèrent les Hollandais, Frisons et autres populations du Nord, en 1832.

chands continrent le peuple; les Brugeois se contentèrent de faire boire et manger les douze mille hors de leurs murs [1].

D'autre part, Gand avait écrit au roi de France une belle et noble lettre, où elle exposait le mauvais gouvernement des gens du comte de Flandre; la lettre, fort obscure vers la fin, semble insinuer que le roi pourrait intervenir, mais ce qui, dans un tel péril, est héroïque et digne de mémoire, c'est qu'il n'y a pas un mot d'appel, pas un mot qui implique reconnaissance de la juridiction royale.

Cependant cet isolement, ce grand danger extérieur, produisait à l'intérieur son effet naturel; le pouvoir descendait aux petites gens, aux violents. Outre les compagnies ordinaires des *Blancs chaperons*, une confrérie s'organisa, qui s'appelait de la *Verte tente*, parce qu'une fois sortis de la ville, ils se vantaient, comme ces anciens barbares du Nord, *de ne plus coucher sous un toit* [2]. Le petit peuple suivait alors pour chef un homme d'un métier inférieur, un coutelier, d'un courage farouche, d'une taille et d'une force énormes. Il leur plaisait tant qu'ils disaient : « S'il gagne, nous le ferons comte de Flandre. » L'aveugle vaillance du coutelier tourna mal; surpris, lorsqu'il croyait surprendre, accablé par les Hollandais, il fut mené au duc avec ses braves, et tous, plutôt que de crier merci, aimèrent mieux mourir.

Cette défaite, la réduction du pays de Waës, l'approche de l'armée ennemie, une épidémie qui éclata, tout donnait force aux partisans de la paix. Le peuple se rassembla au Marché des vendredis; sept mille osèrent voter pour la paix, contre douze mille qui tinrent pour la guerre. Les sept mille obtinrent que, sans poser les armes, on accepterait l'arbitrage des ambassadeurs du roi.

[1] Le duc remercia les Brugeois. *App.*, 155.
[2] C'est une vieille vanterie germanique, celle même des Suèves dans leur guerre contre César.

bannière du métier, fut blessé aux jambes et se battait encore à genoux. Ces bouchers de Gand se prétendaient de meilleure maison que toute la noblesse; ils descendaient, disaient-ils, du bâtard d'un comte de Flandre; ils s'appelaient : *Enfants de prince,* Prince-Kinderen.

Audenarde délivrée, le duc prit l'offensive et pénétra dans le pays de Waës, entre la Lys et l'Escaut, pays tout coupé de canaux, d'accès difficile, dont les Gantais se croyaient aussi sûrs que de leur ville. La gendarmerie y était arrêtée à chaque pas par les eaux, par les haies, derrière lesquelles s'embusquaient les paysans. Dans une affaire, le brave Jacques de Lalaing ne ramena ses cavaliers engagés au delà d'un canal, qu'avec des efforts incroyables, et il eut, dit-on, cinq chevaux tués sous lui.

Néanmoins, à la longue, le duc ne pouvait manquer d'avoir l'avantage. Les Gantais ne trouvaient qu'une froide sympathie dans les Pays-Bas. Bruxelles intercéda pour eux, mais mollement. Liége leur conseilla d'apaiser leur seigneur. Mons et Malines n'étaient rien moins qu'amies; le duc y assemblait sa noblesse, y faisait ses préparatifs, expliquait aux gens de ces villes ses projets de guerre et leur demandait des secours [1]. Quant aux Hollandais, dès longtemps ennemis des Flamands, ils se réunirent sans distinction de partis [2], remontèrent l'Escaut avec une flotte, débarquèrent une armée dans le pays de Waës, et firent ce qu'eux seuls pouvaient faire, une guerre habile parmi les canaux.

Abandonnée des uns, accablée par les autres, Gand ne faiblit point. Elle ne fit que deux choses et très-dignes. D'une part, avec douze mille hommes, traversant tout le pays en armes, elle fit une sommation dernière à la ville de Bruges. Mais rien ne bougea; la noblesse et les mar-

[1] *App.*, 134.

[2] Avec le même empressement que montrèrent les Hollandais, Frisons et autres populations du Nord, en 1832.

chands continrent le peuple; les Brugeois se contentèrent de faire boire et manger les douze mille hors de leurs murs [1].

D'autre part, Gand avait écrit au roi de France une belle et noble lettre, où elle exposait le mauvais gouvernement des gens du comte de Flandre; la lettre, fort obscure vers la fin, semble insinuer que le roi pourrait intervenir, mais ce qui, dans un tel péril, est héroïque et digne de mémoire, c'est qu'il n'y a pas un mot d'appel, pas un mot qui implique reconnaissance de la juridiction royale.

Cependant cet isolement, ce grand danger extérieur, produisait à l'intérieur son effet naturel; le pouvoir descendait aux petites gens, aux violents. Outre les compagnies ordinaires des *Blancs chaperons*, une confrérie s'organisa, qui s'appelait de la *Verte tente*, parce qu'une fois sortis de la ville, ils se vantaient, comme ces anciens barbares du Nord, *de ne plus coucher sous un toit* [2]. Le petit peuple suivait alors pour chef un homme d'un métier inférieur, un coutelier, d'un courage farouche, d'une taille et d'une force énormes. Il leur plaisait tant qu'ils disaient: « S'il gagne, nous le ferons comte de Flandre. » L'aveugle vaillance du coutelier tourna mal; surpris, lorsqu'il croyait surprendre, accablé par les Hollandais, il fut mené au duc avec ses braves, et tous, plutôt que de crier merci, aimèrent mieux mourir.

Cette défaite, la réduction du pays de Waës, l'approche de l'armée ennemie, une épidémie qui éclata, tout donnait force aux partisans de la paix. Le peuple se rassembla au Marché des vendredis; sept mille osèrent voter pour la paix, contre douze mille qui tinrent pour la guerre. Les sept mille obtinrent que, sans poser les armes, on accepterait l'arbitrage des ambassadeurs du roi.

[1] Le duc remercia les Brugeois. *App.*, 155.
[2] C'est une vieille vanterie germanique, celle même des Suèves dans leur guerre contre César.

Le chef de l'ambassade, le fameux comte de Saint-Pol, qui commençait alors sa longue vie de duplicité, trompa tout à la fois le roi et Gand. Il avait du roi mission expresse de saisir cette occasion pour obtenir du duc le rachat des villes de la Somme [1]; mais il eût été probablement moins indépendant dans sa Picardie; il s'obstina à n'en point parler. D'autre part, contrairement aux promesses qu'il avait faites aux Gantais, il donna, sans leur communiquer, et tout à l'avantage du duc de Bourgogne, une sentence d'arbitre qui lui eût livré la ville.

Un tel arbitrage ne pouvait être accepté. Ce qui servit mieux le duc, ce qui, selon toute apparence, avait été sollicité par lui, payé peut-être aux Anglais [2], c'est qu'à ce moment même Talbot débarque en Guienne [21 octobre 1452], Bordeaux tourne; tous les ennemis du roi, le duc, le dauphin, la Savoie, sont sauvés du même coup.

Il faut voir ici l'insolence et les dérisions avec lesquelles furent reçus les nouveaux ambassadeurs que le roi envoya en Flandre. On les fit attendre longuement, on leur dit que le duc ne voulait point qu'ils se mêlassent de ses affaires; enfin, les Bourguignons se lâchèrent en paroles aigres, comme elles viennent à des gens qui n'ont plus rien à ménager, par exemple, qu'on savait bien que le peuple de France était mécontent du roi pour les tailles et les aides, pour la *mangerie* qui s'y faisait, etc. A quoi les ambassadeurs répliquèrent que la seule aide du vin montait plus haut dans une seule ville du duc que dans deux du roi; que pour les tailles, le roi n'en mettait que pour les gens d'armes en tout quatorze ou quinze sols par feu, ce qui était peu de chose [3].

Ce qui rendait bien triste la situation des ambassadeurs

[1] *App.*, 156.
[2] Un peu plus tard, les ambassadeurs informent le roi que le duc va faire venir six ou huit mille Anglais en Flandre. *Mss. Dupuy*, 28 mars 1453. — [3] *App.*, 157.

qui venaient s'interposer et comme offrir leur justice, c'est que ni d'un côté ni de l'autre on ne voulait la recevoir, pas plus la ville que le duc. Ils firent alors la ridicule et hasardeuse démarche d'envoyer sous main un barbier[1] pour tâter les gens de Gand et leur insinuer timidement qu'ils devraient envoyer à Paris *pour demander provision*. Les Gantais, impatientés de ces démarches obliques, répondirent durement « qu'ils n'estoient pas délibérez de rescripre à aucune personne du monde. »

Ainsi cette fière ville ne songeait plus qu'à combattre, seule avec son droit. L'audace croissait par le danger; les têtes se prenaient d'un vertige de guerre, comme il arrive alors dans les grandes masses, toutes les émotions, la peur même, tournant en témérité. Ces vastes mouvements de peuple comprennent mille éléments divers; divers ou non, tous vont tourbillonnant ensemble. D'abord, le brutal orgueil de la force et du bras, dans les métiers où l'on frappe, forgerons, bouchers. Puis, dans les métiers populeux, chez les tisserands par exemple, le fanatisme du nombre, qui s'éblouit de lui-même, se croit infini, un vague et sauvage orgueil, comme l'aurait l'Océan de ne pouvoir compter ses flots. A ces causes générales, ajoutez les accidentelles, l'élément capricieux, le désœuvré, le vagabond, le plus malfaisant de tous, peut-être, l'enfant, l'apprenti déchaîné... Cela est partout de même. Mais il y avait une chose toute spéciale dans les soulèvements de ces villes du Nord, chose originale et terrible, et qui y était indigène, c'était l'ouvrier mystique, le lollard illuminé, le tisserand visionnaire, échappé des caves, effaré du jour, pâle et hâve, comme ivre de jeûne. Là, plus qu'ailleurs, se trouve naturellement l'homme qui doit marquer alors d'une manière sanglante, celui qui ce jour-

[1] En même temps, un Français, Pierre Moreau, vint se mettre à la solde des Gantais, leur inspira de la confiance et les mena plusieurs fois au combat.

là se sent tout à coup hardi, court au meurtre et dit : C'est mon jour!... Un seul de ces frénétiques, un ouvrier-moine, égorgea quatre cents hommes dans le fossé de Courtrai.

Dans ces moments, il suffisait qu'une bannière de métier parût sur la place, pour que toutes d'un mouvement invincible vinssent se poser à côté. Confréries, peuple, bannières, tout branlait au même son, un son lugubre qu'on n'entendait que dans les grandes crises, au moment de la bataille ou quand la ville était en feu. Cette note uniforme et sinistre de la monstrueuse cloche était : Roland! Roland! Roland[1]! C'était alors un profond trouble, tel que nous ne pouvons guère le deviner aujourd'hui. Nous, nous avons le sentiment d'une immense patrie, d'un empire; l'âme s'élève en y songeant... Mais là, l'amour de la patrie, d'une petite patrie, où chaque homme était beaucoup, d'une patrie toute locale, qu'on voyait, entendait, touchait, c'était un âpre et terrible amour... Qu'était-ce donc, quand elle appelait ses enfants de cette pénétrante voix de bronze; quand cette âme sonore, qui était née avec la commune, qui avait vécu avec elle, parlé dans tous ses grands jours, sonnait son danger suprême, sa propre agonie... Alors, sans doute, la vibration était trop puissante pour un cœur d'homme; il n'y avait plus en tout ce peuple ni volonté, ni raison, mais sur tous un vertige immense... Nul doute qu'ils auraient dit alors comme les Israélites à leur dieu : « Que d'autres parlent à ta place, ne parle pas ainsi toi-même, car nous en mourrons! »

Tous prirent les armes à la fois, de vingt ans jusqu'à soixante; les prêtres, les moines ne voulurent point être exceptés. Il sortit de la ville quarante-cinq mille hommes.

Ce grand peuple alla ainsi à la mort, dans sa simplicité

[1] V. t. III, p. 51, et *App.*, 21.

héroïque, vendu d'avance et trahi [1]. Un homme à qui ils avaient confié la défense de leur château de Gavre, se chargea de les attirer. Il se sauva de la place et vint dire à Gand que le duc de Bourgogne était presque abandonné, qu'il n'avait plus avec lui que quatre mille hommes. Deux capitaines anglais, au service de la ville, parlèrent dans le même sens, et avec l'autorité que devaient avoir de vieux hommes d'armes [2]. Arrivés devant l'ennemi, les Anglais passèrent au duc, en disant : « Nous amenons les Gantais, ainsi que nous l'avions promis [3]. »

Cette défection alarmante ne les fit pas sourciller; ils avancèrent en bon ordre [4], en faisant trois haltes pour mieux garder leurs rangs. L'artillerie légère du duc et ses archers les émouvaient peu encore; mais voilà qu'au milieu d'eux un chariot de poudre éclate, le chef de leur artillerie, soit prudence, soit trahison, crie : « Prenez garde! prenez garde! » Un vaste désordre commence, les longues piques s'embarrassent; la seconde bataille, formée d'hommes mal armés, la troisième de paysans et de vieilles gens, s'enfuient à toutes jambes; les archers Picards ne leur laissent d'autre route que l'Escaut; ils

[1] « Le bastard de Bourgongne eut moyen de parlementer secrètement à un qui estoit chef desdits Anglois et se nommoit Jehan Fallot... Celuy Jehan Fallot remonstra à ses compaignons qu'ils ne pouvoient avoir honneur de servir celle commune contre leur seigneur, et aussi qu'ils estoient en danger de ce puissant peuple, et que communément le guerdon du peuple est de tuer et assommer ceux qui mieux le servent. » Olivier de la Marche.

[2] M. Lenz pense que les Flamands ont devancé toutes les autres nations au XIVe siècle pour l'organisation de l'infanterie. Ce qui est sûr, c'est que leur obstination à ne rien changer à cette organisation fut pour eux une cause de défaites, à Roosebeke, peut-être à Gavre, etc.

[3] Olivier de la Marche.

[4] « Tant d'armes, tant de vaillance et d'outrage, que si telle adventure estoit advenue à un homme de bien, et que je le sceusse nommer, je m'aquiteroye de porter honneur à son hardement. » Olivier de la Marche.

nagent, ils plongent, enfoncent sous leurs armes, reviennent et trouvent au rivage les archers qui, jetant leurs arcs, n'employaient plus que les massues; il était recommandé de ne prendre personne en vie.

Deux mille furent poussés dans une prairie, entourée de trois côtés par un détour de l'Escaut, par un fossé et une haie. Les Bourguignons, reçus vivement aux approches, hésitaient; le duc s'élança, son fils après lui. On dit que les pauvres gens furent saisis et s'arrêtèrent lorsque, dans ce cavalier, tout d'or, ils reconnurent *leur seigneur*, celui à qui ils avaient juré par le serment féodal de respecter *sa vie*, *ses membres*... Mais ils avaient eux aussi une vie à défendre; ils fondirent piques baissées. Le duc fut en danger, entouré, son cheval blessé. Les chevaliers ne furent encore cette fois sauvés que par les archers picards... Ils convinrent que ces vilains de Gand avaient bien gagné noblesse, et qu'il y avait eu parmi eux tel homme sans nom qui fit assez d'armes ce jour-là pour illustrer à jamais un *homme de bien*.

Vingt mille hommes périrent, parmi lesquels on trouva deux cents prêtres ou moines. Ce fut le lendemain une scène à crever le cœur, lorsque les pauvres femmes vinrent retourner tous les morts, pour reconnaître chacune le sien, et qu'elles les cherchaient jusque dans l'Escaut. Le duc en pleura. On lui parlait de sa victoire : « Hélas ! dit-il, à qui profite-t-elle? c'est moi qui y perds; vous le voyez, ce sont mes sujets. »

Il fit son entrée dans la ville, sur le même cheval qui, à la bataille, avait reçu quatre coups de piques. Les échevins et doyens, nu-pieds, en chemise, suivis de deux mille bourgeois en robe noire, vinrent crier : « Merci ! » Ils entendirent leur condamnation, leur grâce... La grâce était rude. Sans parler de ce qu'elle payait, la ville perdait sa juridiction, sa domination sur le pays d'alentour; elle n'avait plus de sujets; ce n'était plus qu'une commune, et

cette commune entrait en tutelle; deux portes à jamais murées durent lui rappeler ce grave changement d'état. La souveraine bannière de Gand, celles des confréries de métiers, furent livrées au héraut Toison d'or qui, sans autre cérémonie, les mit dans un sac et les emporta.

CHAPITRE II

Grandeur de la maison de Bourgogne. Ses fêtes. — La Renaissance.

La bataille de Gavre eut lieu le 21 juillet; Talbot avait été tué le 17 en Guienne. Si cette nouvelle eût pu venir à temps, si les Gantais avaient su que le roi de France était vainqueur, les choses auraient bien pu se passer tout autrement.

Quoi qu'il en soit, la Flandre était soumise, la guerre finie, et mieux qu'à Roosebeke. Gand cette fois avait été vaincue sous ses propres murs, à Gand même. Le duc de Bourgogne était décidément comte de Flandre, sans contestation et pour toujours.

Aussi l'orgueil fut sans mesure[1]. La noblesse crut avoir vaincu, non la ville de Gand, mais le roi et l'empereur; c'était à eux à se tenir paisibles, à ne plus se mêler de la Flandre, ni du Luxembourg, à remercier Dieu de ce que Monseigneur de Bourgogne était homme doux et pacifique.

Et en effet qu'y avait-il désormais de difficile ou d'im-

[1] Et cet orgueil alla jusqu'à la folie, si l'on en juge par le fait suivant. Le duc, ayant été obligé, par une maladie, de se faire raser la tête, fit: « Un édict, que tous les nobles hommes se feroyent raire leurs testes, comme lui; et se trouvèrent plus de cinq cents nobles hommes, qui, pour l'amour du duc, firent comme luy; et aussi fut ordonné messire Pierre Vacquembac et autres, qui prestement qu'ils veoyent un noble homme, lui ostoient ses cheveux. » Olivier de la Marche.

possible? Du côté de l'Orient ou de l'Occident, qui eût résisté?

La duchesse, qui était Lancastre par sa mère, regardait volontiers du côté de l'Angleterre, alors ouverte par la guerre civile. Elle voulait (et elle en vint à bout plus tard) marier son fils dans la branche d'York, pour unir les droits des deux branches, en sorte que l'enfant qui viendrait, eût fini peut-être par tenir en une même main les Pays-Bas et l'Angleterre (plus que n'eut Guillaume III).

Ces idées, toutes hardies et ambitieuses qu'elles pouvaient être, étaient encore trop sages pour un tel moment. Le Nord brumeux, l'Angleterre, charmait peu l'imagination. Elle se tournait bien plus volontiers vers le Midi, vers les étranges et merveilleux pays dont on faisait tant de contes; elle voyageait plutôt du côté des terres d'or, des hommes d'ébène, des oiseaux d'émeraude [1]... Il y avait là bien d'autres duchés, d'autres royaumes à prendre. N'avait-on pas vu la singulière fortune des Braquemont et des Béthencourt [2]? Ce Braquemont de Sédan, qui n'était qu'un arrière-vassal de l'évêque de Liége, ayant passé en Espagne, couru les mers, *cherché son aventure*, avait fini par léguer à son neveu, au Normand Béthencourt, la royauté des îles Fortunées!... Plus loin encore, les pilotes de Dieppe avaient fait sur la grande terre d'Afrique, parmi les hommes noirs, un Rouen, un Paris [3]. Le propre frère de la duchesse de Bourgogne, don Henri, prince moine [4], s'était bâti son couvent sur la mer, dirigeant de là ses

[1] V. au musée de Bruges, l'*Offrande de la perruche à l'enfant Jésus*, un des tableaux les plus originaux de Van Eyck. Plusieurs intermèdes du Banquet du faisan (1454) indiquent aussi que les imaginations étaient fort préoccupées des contrées nouvellement découvertes.

[2] *App.*, 158.

[3] Vitet.

[4] Grand-maître de l'ordre d'Avis. Il avait pris pour devise ces paroles françaises que les Portugais gravèrent dans tous leurs établissements : Talent de bien faire.

pilotes, leur traçant la route, et dans sa longue vie, fondant peu à peu des forts portugais sur les ruines des comptoirs normands.

Cette patience n'allait pas à un si grand souverain que le duc de Bourgogne, tout cela était lent et obscur. L'Orient seul était digne de lui, l'Orient, la croisade !... Qui devait défendre la chrétienté, sinon le premier prince chrétien ? L'Antechrist était à la porte, on ne pouvait guère en douter. Nul signe n'y manquait. Le Turc, ses effroyables bandes de renégats habillés en moines, sous leur barbare et burlesque attirail [1], ce monstre, n'était-ce pas la Bête?...

Les Grecs venaient de succomber, Constantinople avait été prise par Mahomet II, justement deux mois avant la bataille de Gavre. Quel avertissement pour les chrétiens d'en finir avec leurs discordes ! quelle menace de Dieu !... Après Constantinople, que restait-il, sinon de prendre Rome ?... Chaque nouveau sultan qui allait ceindre le sabre à la caserne des janissaires, quand il avait bu dans leur coupe, et la leur rendait pleine d'or, leur disait : « Au revoir, à Rome [2] ! »

Les Italiens, tout tremblants, s'assemblaient et délibéraient; le pape se mourait de peur, il appelait toute la chrétienté, *le grand duc* surtout. Pour avoir son secours, il eût tout fait pour lui ; il l'aurait fait roi... Mais si les Flamands prenaient cette fois Constantinople, comme ils l'avaient déjà fait sous leur comte Baudouin, leur comte allait, sans avoir besoin du pape, se trouver encore empe-

[1] Je parle surtout du corps qui fit la force réelle des armées turques, des janissaires; ils étaient, comme on sait, affiliés aux Derviches, ils en portaient à peu près le costume. De plus, comme commensaux du sultan, ils avaient sur la tête des cuillers au lieu de plumets; le palladium de chaque corps était sa marmite, les chefs s'appelaient *cuisiniers, faiseurs de soupes*, etc.

[2] « Nous nous reverrons à la Pomme rouge. » C'est ainsi que les Ottomans nomment la ville de Rome. (Hammer.)

reur, et d'un bien autre empire que celui d'Allemagne, lequel est tout simplement électif, tandis que l'empire d'Orient est héréditaire; tous les jaloux, Allemands et Français, en crèveraient sûrement de dépit.

Et déjà, quelque part que soit le duc de Bourgogne, à Dijon, à Bruges, là est le centre du monde chrétien. Qu'il dresse sa tente dans une forêt de la Comté, les ambassadeurs des princes y viendront de l'Orient et de l'Occident, les princes eux-mêmes, les légats du Saint-Siége. Où trouver le roi, l'empereur? à grand'peine on pourrait le dire; dans quelque obscur manoir apparemment, Charles VII à Mehun. Le rendez-vous de la chevalerie, l'*hostel de toute gentillesse,* la cour, c'est la cour du duc de Bourgogne; l'*ordre*, c'est son ordre, l'ordre galant et magnifique de la Toison d'or. Personne ne se soucie de celui qu'a fondé l'empereur, de l'ordre de la Sobriété; triste empereur, qui, lorsqu'il pleut, remet ses vieux habits. Notre Charles VII, Charles *de Gonesse* [1], comme disaient les Flamands, n'était guère plus splendide; il montait ordinairement « un bas cheval trottier d'entre deux selles. » Son serment doux et modeste était : *Sainct-Jean! Sainct-Jean!* [2] Le duc de Bourgogne jurait militairement, à l'anglaise : *Par Sainct-George!*

Pour mieux préparer la guerre, on fit à Lille une fête qui coûta autant qu'une guerre, fête nombreuse, immense et fabuleux gala, d'une dépense telle que ceux qui en avaient fait l'ordonnance en frémirent eux-mêmes.

Ces grandes fêtes flamandes de la maison de Bourgogne ne ressemblent guère à nos froides solennités modernes. On ne savait pas encore ce que c'était que de cacher les préparatifs, les moyens de jouissances, pour ne montrer que les résultats; on montrait tout, nature et art, et tout

[1] C'est le nom dérisoire qu'ils donnaient quelquefois à nos rois.
[2] *App.*, 159.

art mêlé, tout plaisir. On jouissait, non pas tant de la petite part que chacun prend en une fête, mais bien plus de l'abondance étalée, du superflu, du trop-plein. Ostentation, sans doute, lourde pompe, sensualité barbare et par trop naïve... Mais les sens ne s'en plaignaient pas.

Dans ce prodigieux gala, les intervalles des services étaient remplis par d'étranges spectacles, chants, comédies, représentations fictives mêlées de réalités. Parmi les acteurs, il y en avait d'automates, il y avait des animaux, par exemple un ours chevauché par un fol, un sanglier par un lutin. A un poteau, l'on voyait bien tenu par une chaîne, un lion vivant qui gardait une belle figure de femme nue, vêtue de ses cheveux par derrière, par devant enveloppée « pour cacher où il appartenoit d'une serviette déliée... escripte de lettres grecques [1]... » Cette figure de femme jetait de l'hypocras par la mamelle droite.

Trois tables étaient dressées dans la salle : « Sur la moyenne, une église croisée, verrée, de gente façon, où il y avoit une cloche sonnante et quatre chantres... Il y avoit un autre entremets d'un petit enfant tout nu qui pisoit eau rose continuellement [2]. » Sur la seconde table qui devait être prodigieusement longue, on voyait neuf entremets ou petits spectacles avec leurs acteurs; l'un des neuf entremets était « un pasté, dedans lequel avoit vingt-huit personnages vifs, jouant de divers instruments. »

Le grand spectacle mondain fut celui de Jason, conquérant de la Toison d'or, domptant les taureaux, tuant le serpent, gagnant sa bataille de Gavre sur les monstres mythologiques. Cela fait, commença l'acte pieux de la fête, « l'entremets pitoyable, » comme l'appelle Olivier de la Marche.

[1] Tout ceci est d'Olivier de la Marche, qui fut un des principaux acteurs de la fête, qui fit les vers, etc.

[2] Tout le monde connaît le Mannekenpiss, chéri des gens de Bruxelles, comme *le plus vieux bourgeois* de la ville. App., 160.

Un éléphant entra dans la salle, conduit par un géant sarrasin... Sur son dos s'élevait une tour, aux créneaux de laquelle on voyait une nonne éplorée, vêtue de satin blanc et noir; ce n'était pas moins que la sainte Église. Notre chroniqueur Olivier, alors jeune et joyeux compère, s'était chargé du personnage. L'Église, dans une longue et peu poétique complainte, implora les chevaliers, et les pria de *jurer sur le faisan* qu'ils viendraient à son secours. Le duc jura, et tous après lui. Ce fut à qui se signalerait par le vœu le plus bizarre; l'un jura de ne plus s'arrêter qu'il n'eût pris le Turc mort ou vif; l'autre de ne plus porter d'armure au bras droit, de ne plus se mettre à table les mardis. Tel jura de ne pas revenir avant d'avoir jeté un Turc les jambes en l'air; un autre, un écuyer tranchant, voua impudemment que s'il n'avait pas les faveurs de sa dame avant le départ, il épouserait au retour la première qui aurait vingt mille écus... Le duc finit par les faire taire.

Alors commença un bal où dansèrent avec les chevaliers douze Vertus, en satin cramoisi; c'étaient les princesses elles-mêmes, les plus hautes dames. Le lendemain, le jeune comte de Charolais ouvrit un tournoi. Ces exercices, innocents dans un siècle où les armures étaient assez parfaites pour rendre l'homme invulnérable [1], inu-

[1] Il est curieux de voir combien il y a peu de blessures et combien légères dans les interminables histoires de tournois que fait Olivier de la Marche. — Tout cela commençait à paraître assez puéril. Le pauvre Jacques de Lalaing, dernier héros de cette gymnastique, avait peine à trouver des gens qui voulussent le *délivrer de son emprise*. Son fameux pas d'armes de la Dame de pleurs auprès de Dijon, à la rencontre des routes de France, d'Italie, etc., et dans l'année du jubilé, lui fournit peu d'adversaires : « Personne n'a pitié de la Dame de plours, et n'y veut toucher. » Le Bâtard de Saint-Pol a beau suspendre près de Saint-Omer l'écu de Tristan et de Lancelot-du-Lac, son pas de la Belle pèlerine est peu fréquenté. — Le dernier fol en ce genre, comme il est juste, est un lord anglais, qui va se poster au pont de l'Arno, pour forcer les pacifiques Toscans de se battre avec lui; cet Anglais est à peu près contemporain de Cervantès.

tiles aussi à une époque de grandes armées et déjà de tactique, étaient pourtant fort encouragés par la maison de Bourgogne. Quoique le spectacle fût peu dangereux, il n'en était pas moins une occasion de vives émotions, plus sensuelles qu'on ne croirait. Au moment même du choc, quand les trompettes se taisant tout à coup, les chevaux lancés se heurtaient, quand les lances fragiles se brisaient sur l'impénétrable armure, le coup frappait ailleurs encore, les dames se troublaient et devenaient vraiment belles... Que s'il n'y avait rien de fait, s'il fallait recommencer, si le cavalier revenait à la charge, plus d'une ne se connaissait plus ; il n'y avait plus alors de ménagement, de respect humain... On jetait, pour encourager celui qu'on croyait en péril, gant, bracelet, tout; on aurait jeté son cœur [1]...

Il y avait aussi des fêtes politiques, plus graves, mais non moins brillantes, les assemblées de la Toison d'or. Aux chapitres solennels de l'ordre, le duc de Bourgogne apparaissait comme chef de la noblesse chrétienne. Qui n'en eût pris cette idée, à l'assemblée de 1446 par exemple, lorsque dans l'église de Saint-Jean, majestueusement tapissée, parmi les triomphantes peintures de Van Eyck et la musique d'Ockenheim, le noble chapitre fut reçu par le clergé, et que chaque chevalier alla s'asseoir sous le large tableau où brillait son blason en vives couleurs? Les tableaux vides ou noirs indiquaient les morts ou les expul-

[1] Ces déchirantes voluptés de la peur ont été observées de tout le monde en Espagne dans les combats de taureaux. Mais elles ne sont nulle part exprimées de façon plus naïve et plus charmante que dans le roman de Perceforêt, qui est ici une histoire : « A la fin du tournoi, les dames se trouvoient quasi nues de leurs atours; elles s'en alloient leurs cheveux d'or flottant sur leurs épaules, de plus, les cottes sans manches; elles avoient jeté aux chevaliers guimpes et chaperons, mantel et camise... Quand elles se virent en ce point, elles en furent toutes honteuses; puis, chacune s'apercevant que la voisine étoit de même, elles se mirent à rire de leur aventure; elles n'avoient plus songé qu'elles alloient se trouver nues, tant elles donnoient de bon cœur! »

sés, les sévères justices de l'ordre. Un ciel de drap d'or marquait la place d'un membre éminent, du roi d'Aragon.

Le tableau commun de l'ordre de la Toison, son symbole, était sur l'autel, l'Agneau de Jean Van Eyck [1], qu'on venait voir des plus lointaines contrées. Le grand peintre et chimiste [2], qui fut pour la peinture un Albert-le-Grand, qui seul entre les hommes eut, dit-on, la puissance d'infuser dans ses couleurs les rayons du soleil, avait laissé là l'inachevable Cologne, le vieux symbolisme, la rêverie allemande, et dans le plus mystique des sujets, dans l'Agneau même de saint Jean, l'audacieux génie sut introniser la nature.

Ce tableau, ce grand poëme, qui date si bien le moment de la Renaissance, est gothique encore dans sa partie supérieure [3], mais tout moderne dans le reste. Il comprend un nombre innombrable de figures, tout le monde d'alors, et Philippe-le-Bon, et les serviteurs de Philippe-le-Bon, et les vingt nations qui venaient rendre hommage à l'agneau de la Toison d'or. De cette toison vivante, de l'agneau placé sur l'autel partent des rayons qui vont illuminer la foule pieuse; par un bizarre allégorisme, les rayons touchent les hommes à la tête, les femmes au sein; leur sein semble arrondi [4], fécondé du divin rayon [5].

[1] *App.*, 161.

[2] Peu importe que Van Eyck ait trouvé la peinture à l'huile. La gloire appartient à celui qui s'est emparé, par le génie, d'une chose jusque-là inutile et obscure.

[3] Ce sont trois figures immobiles avec leurs auréoles d'or; mais dans cette immobilité rayonne déjà la vie moderne. Elle éclate dans la partie inférieure du tableau, la vie, la nature, la variété; c'est un vaste paysage et trois cents figures habilement groupées. Ainsi l'harmonie commence dans la peinture, presque en même temps que dans la musique; le moyen âge n'avait connu que l'unisson monotone, ou la mélodie individuelle. V. t. VIII, la note sur la musique au moyen âge. (Réforme, 1855.)

[4] Ceci est favorisé par le costume du temps, dont les modes du nôtre se sont un moment rapprochées.

[5] C'est la pensée même de la Renaissance. Dans la femme, dans la

Cette flamboyante couleur de Van Eyck éblouit l'Italie elle-même ; le pays de la lumière s'étonna de trouver la lumière au Nord. Le secret fut surpris, volé par un crime[1], le secret, mais non le génie. Aussi les Médicis aimèrent mieux s'adresser au maître lui-même. Le roi de Naples, Alfonse-le-Magnanime, âme poétique, qui, dit-on, consumait ses jours dans la pure contemplation de la beauté[2], pria le magicien des Pays-Bas de lui doubler son plaisir, de lui reproduire une femme, les longs et doux cheveux surtout[3] que les Italiens ne savaient peindre, la toison d'or de ce beau chef, la fleur de cette fleur humaine.

Quel charme pour l'heureux fondateur de la Toison d'or, pour le bon duc, si tendre aux belles choses, d'avoir à lui[4] justement celui qui savait les saisir dans le mouvement de la vie, et les empêcher de passer ! celui qui le premier fixa l'iris capricieuse qui nous flatte et nous fuit sans cesse...

Dans l'empire de ce roi de la couleur et de la lumière,

Vierge-mère, le moyen âge a surtout honoré la *virginité*, le XVe siècle, la *maternité*; la Vierge alors est Notre-Dame. V. Introduction à Renaissance (tome VII, 1855).

[1] Tout le monde connaît l'histoire, ou le conte, d'Antonello de Messine qui, ayant vu un tableau de Van Eyck, court à Bruges, sous le costume d'un noble amateur, et tire de lui le secret de la peinture à l'huile. De retour en Italie, ce furieux Sicilien, jaloux comme on l'est en Sicile, poignarda celui qui eût partagé avec lui sa maîtresse chérie, la peinture.

[2] C'est à un pape que nous devons le souvenir de ce pur et poétique amour. Pie II raconte que la dernière passion d'Alfonse fut une noble jeune fille, Lucrezia d'Alagna. En sa présence, il semblait hors de lui-même; ses yeux étaient toujours fixés sur elle, il ne voyait, n'entendait qu'elle; et néanmoins cette ardente passion ne coûta rien à sa vertu.

[3] « Capillis naturam vincentibus. » Keversberg.

[4] Il semble que Philippe-le-Bon ait montré Van Eyck aux nations étrangères, comme Philippe IV leur montrait Rubens dans les ambassades : Parmi les personnes attachées à l'ambassade qui alla chercher l'infante de Portugal, se trouvait Jehan Van Eyck, « varlet de chambre « de mondit seigneur de Bourgoingne, et excellent maistre en art de « peinture, » qui peignit « bien au vif la figure de l'infante Isabelle. »

venaient se pacifier les teintes voyantes, les oppositions de figures, de costumes, de races, que présentait l'hétérogène empire de la maison de Bourgogne. L'art semblait un traité dans cette guerre intérieure de peuples mal unis. La grande école flamande des trois cents peintres de Bruges avait pour maître Jean Van Eyck, un enfant de la Meuse. Et c'était tout au contraire un Flamand, Chastellain, qui, portant dans le style la violence de Van Eyck et de Rubens, domptait notre langue française, la forçait, sobre et pure qu'elle était jusque-là, de recevoir d'un coup tout un torrent de mots, d'idées nouvelles, et de s'enivrer, bon gré, mal gré, aux sources mêlées de la Renaissance.

CHAPITRE III

Rivalité de Charles VII et de Philippe-le-Bon. Jacques Cœur. Le dauphin Louis. 1452-1456.

Les brillantes et voluptueuses fêtes de la maison de Bourgogne avaient un côté sérieux. Tous les grands seigneurs de la chrétienté, y venant jouer un rôle, se trouvaient pour quelques semaines, pour des mois entiers, les commensaux, les sujets volontaires du *grand duc*. Ils ne demandaient pas mieux que de rester à sa cour. Les belles dames de Bourgogne et de Flandre savaient bien les retenir ou les ramener. Ce fut, dit-on, l'adresse d'une dame de Croy qui décida la trahison du connétable de Bourbon et faillit démembrer la France.

Le duc de Bourgogne faisait au roi une guerre secrète et périlleuse, pour laquelle il n'avait même pas besoin d'agir expressément. Tout ce qu'il y avait de mécontents parmi les grands, regardait vers le duc, était ou croyait être encouragé de lui, intriguait sourdement sur la foi de la rupture prochaine. Charles VII eut ainsi plus d'une secrète épine, une surtout, terrible, dans sa famille, dont il fut piqué toute sa vie et mourut à la longue.

Dans toutes les affaires, grandes ou petites, qui troublèrent, vers la fin, ce règne, se retrouve toujours le nom du dauphin. Accusé en toutes, jamais convaincu, il reste pour tel historien (qui plus tard le traitera fort mal comme

roi) le plus innocent prince du monde. Quant à lui, il s'est mieux jugé. Tout vindicatif qu'il pût être, il fit assez entendre à son avénement que ceux qui l'avaient désarmé et chassé de France, les Brézé et les Dammartin, avaient agi en cela comme loyaux serviteurs du roi, et il se les attacha, persuadé qu'ils serviraient non moins loyalement le roi, quel qu'il fût.

Le bon homme Charles VII aimait les femmes, et il en avait quelque sujet. Une femme héroïque lui sauva son royaume. Une femme, bonne et douce, qu'il aima vingt années [1], fit servir cet amour à l'entourer d'utiles conseils, à lui donner les plus sages ministres, ceux qui devaient guérir la pauvre France. Cette excellente influence d'Agnès a été reconnue à la longue ; la Dame de beauté, mal vue, mal accueillie du peuple, tant qu'elle vécut, n'en est pas moins restée un de ses plus doux souvenirs.

Les Bourguignons criaient fort au scandale, quoique, pendant les vingt années où Charles VII fut fidèle à Agnès, leur duc ait eu justement vingt maîtresses. Il y avait scandale, sans nul doute, mais surtout en ceci, qu'Agnès avait été donnée à Charles VII par la mère de sa femme, par sa femme peut-être. Le dauphin se montra de bonne heure plus jaloux pour sa mère que sa mère ne l'était. On assure qu'il porta la violence jusqu'à donner un soufflet à Agnès. Quand la Dame de beauté mourut (par suite de couches, selon quelques-uns), tout le monde crut que le dauphin l'avait fait empoisonner. Au reste, dès ce temps, ceux qui lui déplaisaient, vivaient peu ; témoin sa première femme, la trop savante et spirituelle Marguerite d'Écosse, celle qui est restée célèbre pour avoir baisé en passant le poëte endormi [2].

Tous les gens suspects au roi devenaient infailliblement

[1] Après la mort d'Agnès, il eut d'autres amours, moins excusables *App.*, 162. — [2] *App.*, 163.

amis du dauphin. Cela est frappant surtout pour les Armagnacs. Le dauphin était né leur ennemi ; il commença sa vie militaire par les emprisonner, et il devait finir par les exterminer. Eh bien ! dans l'intervalle, ils lui plaisent comme ennemis de son père, il se rapproche d'eux, et prend pour factotum, pour son bras droit, le bâtard d'Armagnac.

Autant qu'on peut juger cette époque assez obscure, les intrigues des Armagnacs, du duc d'Alençon, se rattachent à celles du dauphin, aux espérances que leur donnait à tous cette guerre en paix du duc de Bourgogne et du roi. L'affaire même de Jacques Cœur s'y rapporte en partie ; on l'accusa d'avoir empoisonné Agnès et d'avoir prêté de l'argent à l'ennemi d'Agnès, au dauphin. Un mot sur Jacques Cœur.

Il faut visiter à Bourges la curieuse maison de ce personnage équivoque ; maison pleine de mystères, comme fut sa vie. On voit, à bien la regarder, qu'elle montre et qu'elle cache ; partout on y croit sentir deux choses opposées, la hardiesse et la défiance du parvenu, l'orgueil du commerce oriental, et en même temps la réserve de l'*argentier* du roi. Toutefois la hardiesse l'emporte ; ce mystère affiché est comme un défi au passant.

Cette maison, avancée un peu dans la rue, comme pour regarder et voir venir, se tient quasi toute close ; à ses fausses fenêtres, deux valets en pierre ont l'air d'épier les gens. Dans la cour, de petits bas-reliefs offrent les humbles images du travail, la fileuse, la balayeuse, le vigneron, le colporteur [1] ; mais par-dessus cette fausse humilité la statue équestre du banquier plane impérialement [2]. Dans ce triomphe à huis clos, le grand homme d'argent ne dédaigne pas d'enseigner tout le secret de sa fortune ;

[1] Je crois pouvoir appeler ainsi l'homme qui paraît tenir un hoyau, et celui qui est en manteau.

[2] *Planait* serait plus exact.

il nous l'explique en deux devises. L'une est l'héroïque rébus : « *A vaillans* (cœurs) *riens impossible.* » Cette devise est de l'homme, de son audace, de son naïf orgueil. L'autre est la petite sagesse du marchand au moyen âge : « *Bouche close. Neutre. Entendre dire. Faire. Taire.* » Sage et discrète maxime, qu'il fallait suivre en la taisant. Dans la belle salle du haut, le vaillant Cœur est plus indiscret encore; il s'est fait sculpter, pour son amusement quotidien, une joute burlesque, un tournoi à ânes, moquerie durable de la chevalerie qui dut déplaire à bien des gens.

Le beau portrait que Godefroi donne de Jacques Cœur d'après l'original, et qui doit ressembler, est une figure éminemment roturière (mais point du tout vulgaire), dure, fine et hardie. Elle sent un peu le trafiquant en pays sarrasin, le marchand d'hommes. La France ne remplit que le milieu de cette aventureuse vie [1], qui commence et finit en Orient; marchand en Syrie dès 1432, il meurt en Chypre amiral du Saint-Siége. Le pape, un pape espagnol, tout animé du feu des croisades, Calixte Borgia, l'accueillit dans son malheur et l'envoya combattre les Turcs.

C'est ce que rappelle à Bourges la chapelle funéraire des Cœurs. Jacques y paraît transfiguré dans les splendides vitraux sous le costume de saint Jacques, patron des pèlerins; dans ses armes, trois coquilles de pèlerinage, triste pèlerinage, les coquilles sont noires; mais entre sont postés fièrement trois cœurs rouges, le triple cœur du héros marchand. Le registre de l'église ne lui donne qu'un titre : « Capitaine de l'Église contre les infidèles. » Du roi, de l'argentier du roi, pas un mot, rien qui rappelle ses services si mal reconnus; peut-être, en son amour-propre de banquier, a-t-il voulu qu'on oubliât cette mauvaise affaire qui sauva la France [2], cette faute

[1] Né à Bourges, mais, je crois, originaire de Paris. *App.*, 164.

[2] Il ne faut pas oublier dans quelle misère s'était trouvé Charles VII. La chronique raconte qu'un cordonnier étant venu lui apporter des sou-

d'avoir pris un trop puissant débiteur, d'avoir prêté à qui pouvait le payer d'un gibet.

Il y avait pourtant dans ce qu'il fit ici une chose qui valait bien qu'on la rappelât; c'est que cet homme intelligent[1] rétablit les monnaies, inventa en finances la chose inouïe, la justice, et crut que pour le roi, comme pour tout le monde, le moyen d'être riche, c'était de payer.

Cela ne veut pas dire qu'il ait été fort scrupuleux sur les moyens de gagner pour lui-même. Sa double qualité de créancier de roi et d'argentier du roi, ce rôle étrange d'un homme qui prêtait d'une main et se payait de l'autre, devait l'exposer fort. Il paraît assez probable qu'il avait durement pressuré le Languedoc, et qu'il faisait l'usure indifféremment avec le roi et avec l'ennemi du roi, je veux dire avec le dauphin. Il avait en ce métier pour concurrents naturels les Florentins qui l'avaient toujours fait. Nous savons par le journal de Pitti[2], tout à la fois ambassadeur, banquier et joueur gagé, ce que c'étaient que ces gens. Les rois leur reprenaient de temps en temps en gros, par confiscation, ce qu'ils avaient pris en détail. La colossale maison des Bardi et Peruzzi avait fait naufrage au XIVe siècle, après avoir prêté à Édouard III de quoi

liers, et lui en ayant déjà chaussé un, s'enquit du payement, et comprenant qu'il était fort incertain, déchaussa bravement le roi et emporta la marchandise; on en fit une chanson, dont voici les quatre premiers vers :

> Quant le Roy s'en vint en France,
> Il feit oindre ses houssiaulx,
> Et la Royne lui demande :
> Où veut aller cest damoiseaulx? *App.*, 165.

[1] Le premier peut-être qui ait senti le besoin de connaître les ressources du royaume, et qui ait fait l'essai, il est vrai, inexécutable alors, d'une statistique. — Quant aux changements qu'il fit dans les monnaies, V. Leblanc.

[2] *App.*, 166.

nous faire la guerre, cent vingt millions [1]. Au xve, la grande maison, c'étaient les Médicis, banquiers du Saint-Siége, qui risquaient moins, dans leur occulte commerce de la daterie, échangeant bulles et lettres de change, papier pour papier. L'ennemi capital de Jacques Cœur, qui le ruina [2] et prit sa place, Otto Castellani, trésorier de Toulouse, paraît avoir été parent des Médicis. Les Italiens et les seigneurs agirent de concert dans ce procès, et en tirent *une affaire*. On ameuta le peuple en disant que l'argentier faisait sortir l'argent du royaume, qu'il vendait des armes aux Sarrasins [3], qu'il leur avait rendu un esclave chrétien, etc. L'argent prêté au dauphin pour troubler le royaume fut peut-être son véritable crime. Ce qui est sûr, c'est que Louis XI, à peine roi, le réhabilita fort honorablement.

Un autre ami du dauphin, encore plus dangereux, c'était le duc d'Alençon, dont la ruine entraîna, précéda du moins de bien près la sienne; Alençon fut arrêté le 27 mai 1456, et le dauphin s'enfuit de Dauphiné, de France, le 31 août, même année.

Ce prince du sang qui avait bien servi le roi contre les Anglais, et qui se trouvait « petitement récompensé [4] »,

[1] On ne peut estimer à moins de seize millions de ce temps-là (?).

[2] *App.*, 167.

[3] Une telle accusation devait faire une grande impression, au moment de la prise de Constantinople. La condamnation de Jacques Cœur est justement datée du jour de la prise de cette ville, 29 mai 1453. — Jacques Cœur aurait probablement péri s'il n'eût été sauvé par les patrons de ses galères, auxquels il avait donné ses nièces ou parentes en mariage. *App.*, 168.

[4] Il semble même qu'il ait eu contre le roi une haine personnelle : « Icellui seigneur se complaignit à lui qui parle, en lui disant qu'il savoit bien que le Roy ne l'aimeroit jamais et qu'il estoit mal content de lui... Si je pouvois avoir *une pouldre* que je sçais bien et la mettre en la buée où les draps-linges du roy seroient mis, je le ferois *dormir tout sec*... » — Le duc avait envoyé à Bruges pour faire acheter chez un pharmacien de cette ville une herbe appelée martagon qui avait, disait-il, de nombreuses et merveilleuses propriétés, mais on n'était point parvenu à se procurer cette herbe. *Procès du duc d'Alençon, dépositions de son valet de chambre anglais et du premier témoin entendu.*

négociait sans trop de prudence à Londres et à Bruges; il était en correspondance avec le dauphin. Tout cela, pour avoir été nié, n'en paraît pas moins indubitable[1]. Il avait des places en Normandie, une artillerie plus forte, selon lui, que celle du roi. Il s'offrait au duc d'York[2], qui pour le moment était trop occupé par la guerre civile, mais qui, s'il eût trouvé un moment de répit, s'il eût pu faire une belle course ici, par exemple occuper Granville, Alençon, Domfront et le Mans qu'on se faisait fort de lui livrer, n'aurait plus eu besoin de guerre civile pour prendre là-bas la couronne; l'Angleterre tout entière se serait levée pour la lui mettre sur la tête.

Le dauphin, même après l'affaire d'Alençon, croyait tenir en Dauphiné. Il était en correspondance intime et tendre avec son oncle de Bourgogne[3]. Il comptait sur la Savoie, un peu sur les Suisses. Il se faisait reconnaître par le pape, et lui faisait hommage des comtés de Valentinois et de Diois. Enfin, chose hardie, il ordonna une levée générale, de dix-huit ans jusqu'à soixante.

Cela lui tourna mal. Le Dauphiné était fatigué; ce tout petit pays, qui n'était pas riche, devenait, sous une main si terriblement active, un grand centre de politique et d'influence[4], insigne honneur, mais un peu cher. Tout le

[1] Les dépositions des témoins au *Procès* sont pleines de détails naïfs qui ne peuvent guère être inventés.

[2] Robert Holgiles, natif de Londres et hérault d'armes du duc d'Excestre, dépose que le duc d'Alençon lui dit qu'il pouvoit dès ce moment mettre à la disposition du roi d'Angleterre « plus de *neuf cents bombardes, canons et serpentines;* mais qu'il feroit ses efforts pour en avoir mille; qu'il faisoit construire, entre autres pièces d'artillerie, deux bombardes, les plus belles du roiaulme de France, dont l'une estoit de mestail, lesquelles il donneroit au duc d'York avec deux coursiers... que monseigneur le *dauphin lui devoit envoier...* » Ibidem.

[3] Il venait de lui envoyer des arbalètes en présent; le duc de Bourgogne, à qui probablement le roi en écrivit, crut devoir s'excuser. *App.*, 169.

[4] Les Anglais disaient que de tous les hommes de France, le dauphin était celui qu'ils redoutaient le plus. *Procès du duc d'Alençon, déposition de son émissaire, le prêtre Thomas Gillet.*

pays était debout, en mouvement; l'impôt avait doublé; une foule d'améliorations s'étaient faites [1], il est vrai, plus que le pays n'en voulait payer. La noblesse, qui ne payait pas, aurait soutenu le dauphin; mais, dans son impatience de se faire des créatures, d'abaisser les uns, d'élever les autres, il faisait tous les jours des nobles; il en fit d'innombrables, force gentilshommes qui pouvaient, sans déroger, commercer, labourer la terre. Ce mot : *Noblesse du dauphin Louis*, est resté proverbial. Elle ne venait pas toujours par de nobles moyens; tel, disait-on, n'avait pour titre que d'avoir tenu l'échelle, élargi la haie par où le dauphin entrait la nuit chez la dame de Sassenage.

L'intervention du duc de Bourgogne, du duc de Bretagne, suffirent plus tard pour sauver le duc d'Alençon; mais le dauphin était trop dangereux. Nulle intervention n'y fit, ni celle du roi de Castille, qui écrivit pour lui, et même approcha de la frontière, ni celle du pape qui eût sans doute parlé pour son vassal, s'il en eût eu le temps. Le dauphin comptait peut-être aussi mettre en mouvement le clergé. Nous avons vu son étrange démarche auprès des évêques de Normandie. Dans son dernier danger, il fit maint pèlerinage et envoya des vœux, des offrandes aux églises qu'il ne pouvait visiter, Saint-Michel, Cléry, Saint-Claude, Saint-Jacques de Compostelle. Et à peine eut-il passé chez le duc de Bourgogne qu'il écrivit à tous les prélats de France.

C'était un peu tard. Il avait inquiété l'Église, en empiétant sur les droits des évêques du Dauphiné. Ses ennemis, Dunois, Chabannes, jugèrent avec raison qu'il ne serait point soutenu, que ni son oncle de Bourgogne, ni son beau-père le Savoyard, ni ses sujets du Dauphiné, ni ses amis secrets de la France, ne tireraient l'épée pour lui. Ils agirent avec une vivacité extrême, frappèrent coup sur coup.

[1] *App.*, 170.

D'abord, le 27 mai [1456] le duc d'Alençon fut arrêté par Dunois lui-même, la terreur imprimée dans les Marches d'ouest, la porte fermée au duc d'York, que les malveillants auraient appelé sans nul doute *in extremis*.

Un second coup [7 juillet] frappé sur les Anglais, mais tout autant sur le duc de Bourgogne, fut la réhabilitation de la Pucelle d'Orléans [1], condamnation implicite de ceux qui l'avaient brûlée, de celui qui l'avait livrée. Ce ne fut pas une œuvre médiocre de patience et d'habileté d'amener le pape à faire réviser le procès et les juges d'Église à réformer un jugement d'Église, de renouveler ainsi ce souvenir peu honorable pour le duc de Bourgogne, de le désigner aux rancunes populaires, comme ami des Anglais, ennemi de la France.

Ces actes de vigueur avertirent tout le monde. Les nobles de l'Armagnac et du Rouergue comprirent que le dauphin, avec ses belles paroles, ne pourrait les soutenir, et ils se déclarèrent loyaux et fidèles sujets. Le beau-père du dauphin, le duc de Savoie, voyant venir une armée du côté de la France, rien du côté de la Bourgogne, écouta les paroles qui lui furent portées par l'ancien *écorcheur* Chabannes, qui avait pris joyeusement la commission de recors dans cette affaire, et se faisait fort d'*exécuter* le dauphin. Chabannes exigea du Savoyard qu'il abandonnât son gendre, et pour plus de sûreté, il en tira un gage, la seigneurie de Clermont en Genevois. Ainsi le dauphin restait seul, et il voyait son père avancer vers Lyon. La bonne volonté ne lui faisait pas faute pour résister, on peut l'en croire lui-même : « Si Dieu ou fortune, écrivait ce bon fils [2], m'eût donné d'avoir moitié autant de gens d'armes

[1] Le peuple ne pouvait croire à la mort de la Pucelle ; elle ressuscita plusieurs fois. *App.*, 171.

[2] Lorsqu'il sollicitait Dammartin d'enlever Charles VII, quelques années auparavant, il ajoutait : « Et y veux estre en personne, car chacun craint la personne du Roi quand on le voit; et quand je n'y seroye en

comme le roi mon père, son armée n'eût pas eu la peine de venir; je la fusse allé combattre dès Lyon [1]. »

La levée en masse qu'il avait ordonnée contre son père, n'ayant rien produit, les nobles ne remuant pas plus que les autres, il ne lui restait qu'à fuir, s'il pouvait. Chabannes croyait ne rien faire en prenant le Dauphiné, s'il ne prenait le dauphin; il lui avait dressé une embuscade et croyait bien le tenir. Mais il échappa par le Bugey, qui était à son beau-père; sous prétexte d'une chasse, il envoya tous ses officiers d'un côté, et passa de l'autre. Lui septième, il traversa au galop le Bugey, le Val-Romey, et par cette course de trente lieues, il se trouva à Saint-Claude en Franche-Comté, chez le duc de Bourgogne.

personne, je doute que le cœur ne faillit à mes gens, quand ils le verroient, et en ma présence chacun fera ce que je voudrai. » Déposition de Dammartin. (Duclos.)

[1] App., 173.

CHAPITRE IV

Suite de la rivalité de Charles VII et de Philippe-le-Bon.
1456-1461.

Charles VII dit en apprenant la fuite du dauphin et l'accueil qu'il avait trouvé chez le duc de Bourgogne : « Il a reçu chez lui un renard qui mangera ses poules. » C'eût été en effet un curieux épisode à ajouter au vieux roman de Renard. Cette grande farce du moyen âge tant de fois reprise, rompue, reprise encore, après avoir fourni je ne sais combien de poëmes [1], semblait se continuer dans l'histoire. Ici, c'était Renard chez Isengrin, se faisant son hôte et son compère, Renard amendé, humble et doux, mais tout doucement observant chaque chose, étudiant d'un regard oblique la maison ennemie.

D'abord, ce bon personnage, tout en laissant à ses gens l'ordre de tenir ferme contre son père [2], lui avait écrit respectueusement, pieusement : « Qu'étant, avec l'autorisation de son seigneur et père, gonfalonier de la sainte Église romaine, il n'avait pu se dispenser d'obtempérer à la requête du pape, et de se joindre à son bel oncle de Bourgogne, qui allait partir contre les Turcs pour la défense de la foi catholique. » Par une autre lettre adressée

[1] *App.*, 173.
[2] Il retint prisonnier et voulait faire mourir un gentilhomme, dont le neveu avait rendu une de ses places au roi. *Ms. Legrand.*

à tous les évêques de France, il se recommandait à leurs prières pour le succès de la sainte entreprise.

A l'arrivée, ce fut entre lui et la duchesse et le duc un grand combat d'humilité [1]; ils lui cédaient partout, et le traitaient presque comme le roi; lui, au contraire, de se faire d'autant plus petit et le plus pauvre homme du monde. Il les fit pleurer au récit lamentable des persécutions qu'il avait endurées. Le duc se mit à sa disposition, lui, ses sujets, ses biens, toutes choses [2], sauf la chose que voulait le dauphin, une armée pour rentrer dans le royaume et mettre son père en tutelle. Le duc n'avait nulle envie d'aller si vite; il se faisait vieux; ses États, ce vaste et magnifique corps, ne se portaient pas bien non plus; il était toujours endolori du côté de la Flandre, et il avait mal à la Hollande. Ajoutez que ses serviteurs qui étaient ses maîtres, MM. de Croy, ne l'auraient pas laissé faire la guerre. Elle eût ramené les grosses taxes [3], les révoltes. Et qui eût conduit cette guerre? l'héritier, le jeune et violent comte de Charolais, c'est-à-dire que tout fût tombé dans les mains de sa mère, qui aurait chassé les Croy.

Les conseillers de Charles VII n'ignoraient rien de tout cela. Ils étaient si persuadés que le duc n'oserait faire la guerre, que si le roi les eût crus, ils auraient hasardé un coup de main pour enlever le dauphin au fond du Brabant. Ils avaient décidé le roi à marier sa fille au jeune Ladislas, roi de Bohême et de Hongrie, issu de la maison de Luxembourg, et à occuper le Luxembourg comme héritage de son gendre. Déjà le roi avait déclaré prendre Thionville et

[1] *App.*, 174.

[2] Il se contenta d'intercéder quelquefois assez aigrement. Il dit au roi, dans une lettre, que le dauphin a fait demandes bonnes et raisonnables... « et a escript que lui aviez faict bien estrange response. » *Mss. Baluze.*

[3] Sous l'influence pacifique des Croy, de 1458 à 1464, les taxes diminuent sensiblement. *App.*, 175.

le duché sous sa protection. Déjà l'ambassade hongroise était à Paris, et elle allait emmener la jeune princesse lorsqu'on apprit que Ladislas venait de mourir.

Ce hasard ajournait la guerre[1], que d'ailleurs les deux ennemis étaient loin de désirer. Ils s'en firent une qui allait mieux à deux vieillards, une aigre petite guerre d'écrits, de jugements, de conflits de tribunaux. Avant d'entrer dans ce détail, il faut expliquer, une fois pour toutes, ce que c'était que la puissance de la maison de Bourgogne et faire connaître en général le caractère de la féodalité de ce temps.

Le duc de Bourgogne était chez lui, était en France même, le chef d'une féodalité politique qui n'avait rien de vraiment féodal. Ce qui avait fait le droit de la féodalité primitive, ce qui l'avait fait respecter, aimer, de ceux même sur qui elle pesait, c'est qu'elle était profondément *naturelle*, c'est que la famille seigneuriale, née de la terre, y était enracinée, qu'elle vivait d'une même vie, qu'elle en était, pour ainsi parler, le *genius loci*[2]. Au XV[e] siècle,

[1] Le roi ne lâcha pas prise; il acheta du duc de Saxe les droits sur le Luxembourg qu'il tenait de l'héritière de Ladislas. *App.*, 176.

[2] C'est elle, le plus souvent, qui avait en quelque sorte fait la terre; elle y avait bâti des murs, un asile contre les païens du Nord, où l'agriculteur pouvait se retirer, ramener ses troupeaux. Les champs avaient été défrichés, cultivés aussi loin qu'on pouvait voir la tour. La terre était fille de la seigneurie, et le seigneur était fils de la terre; il en savait la langue et les usages, il en connaissait les habitants, il était des leurs. Son fils, grandissant parmi eux, était l'enfant de la contrée. — Le blason d'une telle famille devait être compris du moindre paysan. Il n'était ordinairement autre chose que l'histoire même du pays. Ce *champ* héraldique était visiblement le champ, la terre, le fief; ces tours étaient celles que le premier ancêtre avait bâties contre les Normands : ces besans, ces têtes de Mores, étaient un souvenir de la fameuse croisade où le seigneur avait mené ses hommes et qui faisait l'entretien du pays.

Mêmes blasons au XV[e] siècle, tout autres familles. Il serait facile de prendre tous les fiefs de France et de montrer que la plupart sont alors entre les mains de familles étrangères, que tous les noms, tous les blasons sont faux. *Anjou n'est pas Anjou*; ce ne sont plus les Foulques, les infatigables batailleurs de la lande bretonne; ce ne sont plus les Plante-

les mariages, les héritages, les dons des rois, ont tout bouleversé. Les familles féodales qui avaient intérêt à fixer et concentrer les fiefs, ont travaillé elles-mêmes à leur dispersion. Séparées par de vieilles haines, elles se sont rarement alliées au voisin ; le voisin, c'est l'ennemi ; elles ont plutôt cherché, jusqu'au bout du royaume, l'alliance du plus lointain étranger. De là des réunions de fiefs, bizarres, étranges, comme Boulogne et Auvergne ; d'autres même odieuses ; ainsi, dans la France du Nord, où les Armagnacs ont laissé tant d'affreux souvenirs, où leur nom même est un blasphème, ils s'y sont établis, y ont acquis le duché de Nemours.

Ces rapprochements de populations diverses, hostiles, sous une même domination, ne sont nulle part plus choquants que dans cet étrange empire de la maison de Bourgogne. Nulle part, pas même en Bourgogne, le duc n'était vraiment le seigneur *naturel*[1]. Ce mot si fort au moyen âge et qui imposait tant de respect, était ici trop visiblement un mensonge. Les sujets de cette maison la regrettèrent tombée ; mais tant qu'elle fut debout, elle ne maintint

genêts, plantés dans la Loire, transplantés glorieusement en Normandie, en Aquitaine, en Angleterre. *Bretagne n'est pas Bretagne ;* la race indigène du vieux clan, Noménoé, s'est mariée en Capet, et les Capets bretons en Montfort ; vrai vaisseau de Thésée, où toute pièce change et le nom subsiste. *Foix n'est plus Foix,* la dynastie des Phébus, gracieuse, spirituelle, à la béarnaise ; ce sont les rudes Graillis de Buch, farouches capitaines, mêlés de l'âpreté des landes et d'orgueil anglais.

[1] Le blason de la maison de Bourgogne n'a nul rapport à ses destinées, ni à son caractère. La croix de Saint-André rappelait des souvenirs austères, l'époque de ferveur où un duc, se faisant moine de Cluny, malgré le pape, trente de ses vassaux prirent l'habit, l'époque où Cîteaux prêchant la croisade par toute la terre, les princes bourguignons allèrent combattre avec le Cid et fonder des royaumes sur la terre des Maures. — Le lion noir sur or de la Flandre rappelait aux Flamands leurs vieux comtes, qui fortifièrent les villes, tracèrent le fossé entre France et Empire, fondèrent la paix publique, ou bien encore leur aimable dynastie de Hainaut, qui sut *dire* aussi bien que *faire*, qui fit et conta la croisade, s'y dévoua deux fois et couronna la tour de Bruges du dragon de Sainte-Sophie.

guère que par force ce discordant assemblage de pays si divers, cette association d'éléments indigestes.

Partout d'abord deux langues, et chacune de vingt dialectes, je ne sais combien de patois français que les Français n'entendent pas; quantité de jargons allemands, inintelligibles aux Allemands; vraie Babel, où, comme dans celle de la Genèse, l'un demandant la pierre, on lui donnait le plâtre; dangereux quiproquo, où les procès flamands se traduisant bien ou mal en wallon ou en français[1], les parties s'entendant peu, le juge ne comprenant pas, il pouvait, en bonne conscience, condamner, pendre. rouer l'un pour l'autre.

Ce n'est pas tout. Chaque province, chaque ville ou village, fier de son patois, de sa coutume, se moquant du voisin; de là force querelles, batteries de kermesses, haines de villes, interminables petites guerres.

Entre les Wallons seuls, que de diversités! De Mézières et Givet à Dinan, par exemple, du féodal Namur à la république épiscopale de Liége. Du côté de la langue allemande, on peut juger de la violence des antipathies par l'empressement avec lequel les Hollandais, au moindre signe, accouraient armés dans les Flandres.

Chose étrange qu'en ces contrées uniformes et monotones, sur ces terres basses, vagues, où toute différence s'adoucit et se pacifie, où les fleuves languissants semblent s'oublier plutôt que finir, que, là justement dans l'indistinction géographique, les oppositions sociales se prononcent si fortement!

Mais les Pays-Bas n'étaient point le seul embarras du duc de Bourgogne. Le mariage qui fit la fortune de son grand-père l'avait établi à la fois sur la Saône, la Meuse et l'Escaut. Du même coup, il s'était trouvé triple, multiple à l'infini. Il avait acquis un empire, mais aussi cent

[1] Je parle surtout du Conseil supérieur.

procès, procès pendants, procès à venir, relations avec tous, discussions avec tous, tentations d'acquérir, occasions de batailler, de la guerre pour des siècles. Il avait, en ce mariage, épousé l'incompatibilité d'humeur, la discorde, le divorce permanent... Mais cela ne suffisait pas. Les ducs de Bourgogne allèrent augmentant toujours et compliquant l'imbroglio : « Plus ils étoient embrouillés, plus ils s'embrouilloient[1]. »

Par le Luxembourg, la Hollande et la Frise, ils avaient entamé un interminable procès avec l'Empire, avec les Allemagnes, les vastes, lentes et pesantes Allemagnes, dont on pouvait se jouer longtemps, mais pour perdre à la fin, comme dans toute dispute avec l'infini.

Du côté de la France, les affaires étaient bien plus mêlées encore. Par la Meuse, par Liége et les La Marck, la France remuait à volonté une petite France wallonne entre le Brabant et le Luxembourg. Vers la Flandre, le Parlement avait droit de justice ; il le faisait sentir rarement, mais rudement.

La France avait encore sur le duc une prise plus directe. Avec quoi, ce cadet de France, créé par nous, guerroyait-il la France? avec des Français. Il demandait de l'argent aux Flamands, mais, s'il s'agissait d'un conseil ou d'un coup d'épée, c'était aux Wallons, aux Français qu'on avait recours. Les conseillers principaux, Raulin, Hugonet, Humbercourt, les Granvelle, furent toujours des deux Bourgognes. Le valet confident de Philippe le-Bon, Toustain, était un Bourguignon ; son chevalier, son Roland, Jacques de Lalaing, était un homme du Hainaut.

Si le duc de Bourgogne n'emploie que des Français, que feront-ils? ils contreferont la France. Elle a une chambre des comptes ; ils font une chambre des comptes.

[1] Ils essayèrent pourtant de simplifier par des moyens violents, par exemple en dépouillant la maison de Nevers. *App.*, 177.

Elle a un Parlement ; ils font un Parlement ou conseil supérieur. Elle parle de rédiger ses coutumes [1453] ; vite, ils se mettent à rédiger les leurs [1459].

Comment se fait-il que cette France pauvre, pâle, épuisée, entraîne cette fière Bourgogne, cette grosse Flandre, dans son tourbillon?... Cela tient sans doute à la grandeur d'un tel royaume, mais bien plus à son génie de centralisation, à son instinct généralisateur, que le monde imite de loin. De bonne heure chez nous la langue, le droit, ont tendu à l'unité. Dès 1300, la France a tiré de cent dialectes, une langue dominante, celle de Joinville et de Beaumanoir. En même temps, tandis que l'Allemagne et les Pays-Bas erraient au gré de leur rêverie par les mille sentiers du mysticisme, la France centralisait la philosophie dans la scolastique, la scolastique dans Paris.

La centralisation des coutumes, leur codification, éloignée encore, était préparée lentement, sûrement, sinon par la législation, au moins par la jurisprudence. De bonne heure, le Parlement déclara la guerre aux usages locaux, aux vieilles comédies juridiques, aux symboles matériels si chers à l'Allemagne et aux Pays-Bas ; il avoua hautement ne connaître nulle autorité au-dessus de l'équité et de la raison[1].

Telle fut l'invincible attraction de la France ; le duc de Bourgogne, qui s'efforçait de s'en détacher, de devenir Allemand, Anglais, fut de plus en plus français malgré lui. Vers la fin, lorsque les évêchés impériaux d'Utrecht et de Liége repoussèrent ses évêques, lorsque la Frise appela l'empereur, Philippe-le-Bon céda définitivement à l'influence française. Il tomba sous la domination d'une famille picarde, des Croy, et leur confia, non-seulement la part principale au pouvoir, mais ses places frontières, les clefs de sa maison, qu'ils purent à volonté ouvrir au roi de

[1] *App.*, 178.

France. Enfin, il reçut, pour ainsi dire, la France elle-même, l'introduisit chez lui, se la mit au cœur et se l'inocula en ce qu'elle avait de plus inquiet, de plus dangereux, de plus possédé du démon de l'esprit moderne.

Cet humble et doux dauphin, nourri chez Philippe-le-Bon des miettes de sa table, était justement l'homme qui pouvait le mieux voir ce qu'il y avait de faible dans le brillant échafaudage de la maison de Bourgogne. Il avait bien le temps d'observer, de songer, dans son humble situation : il attendait patiemment à Genappe, près Bruxelles. Malgré la pension que lui payait son hôte, à grand'peine pouvait-il subsister, avec tant de gens qui l'avaient suivi. Il vivotait de sa dot de Savoie, d'emprunts faits aux marchands ; il tendait la main aux princes, au duc de Bretagne, par exemple, qui refusa sèchement. Avec cela, il lui fallait plaire à ses hôtes ; il lui fallait rire et faire rire, être bon compagnon, jouer aux petits contes, en faire lui-même, payer sa part aux Cent Nouvelles et dérider ainsi son tragique cousin Charolais.

Les Cent Nouvelles, les contes salés renouvelés des fabliaux, lui allaient mieux que les Amadis et tous les romans que l'on traduisait de nos poëmes chevaleresques [1] pour Philippe-le-Bon. La pesante rhétorique [2] devait peu convenir à un esprit net et vif comme celui du dauphin. Et tout était rhétorique dans cette cour : il y avait, non-

[1] Le faible mérite de ces romans, chroniques, etc., ne doit diminuer en rien notre reconnaissance pour Philippe-le-Bon et pour son fils, qui ont été les véritables fondateurs de la précieuse Bibliothèque de Bourgogne. Un contemporain écrit en 1443 : « Nonobstant que ce soit le prince surtout autres, garni de la plus riche et noble librairie du monde, si est il enclin et désirant de chascun jour l'accroistre comme il fait ; pourquoi il a journellement et en diverses contrées, grands clercs, orateurs, translateurs et escripvains à ses propres gages occupez, etc. » *App.*, 179.

[2] C'est le défaut du plus grand écrivain de l'époque, de l'éloquent Chastellain. Commines, tout autrement fin et subtil, ne put tenir à la cour de Bourgogne ; il alla prendre sa place naturelle, près de Louis XI.

seulement dans les formes du style, mais dans le cérémonial et l'étiquette [1], une pompe, une enflure ridicule. Les villes imitaient la cour; partout il se formait des confréries bourgeoises de parleurs et de beaux diseurs qui s'intitulaient naïvement de leurs vrais noms : *Chambres de rhétorique.*

Les vaines formes, l'invention d'un symbolisme vide, étaient bien peu de saison, au moment où l'esprit moderne, jetant ses enveloppes, les signes, les symboles, éclatait dans l'imprimerie [2]. On conte qu'un rêveur, errant au vent du nord dans une pâle forêt de Hollande, vit l'écorce ridée des chênes se détacher en lettres mobiles et vouloir parler. Puis, un *chercheur* des bords du Rhin trouva le vrai mystère ; le profond génie allemand communiqua aux lettres la fécondité de la vie ; il en trouva la génération: il fit qu'elles s'engendrassent et se fécondassent de mâle en femelle, de poinçons en matrices : le monde, ce jour-là, entra dans l'infini.

Dans l'infini de l'examen. Cet art humble et modeste, sans forme ni parure, agit partout, remua tout avec une puissance rapide et terrible. Il avait beau jeu sur un monde brisé. Toute nation l'était, l'Église autant qu'aucune nation; il fallait que tous fussent brisés pour se voir au fond et bien se connaître. Grain d'orge ne saurait, sans la meule, ce qu'il a de farine [3].

Notre dauphin Louis, liseur insatiable, avait fait venir sa librairie de Dauphiné en Brabant [4]; il dut y recevoir les premiers livres imprimés. Nul n'aurait mieux senti l'importance du nouvel art, s'il était vrai, comme on l'a

[1] Cette étiquette, toute différente du cérémonial symbolique des temps anciens, n'en a pas moins servi de modèle à toutes les cours modernes. *App.*, 180.

[2] *App.*, 181.

[3] On connaît la ballade anglaise du martyre de *Grain d'orge*, moulu, noyé, rôti, etc.

[4] *Ms. Legrand.*

dit, qu'à son avénement il eût envoyé à Strasbourg pour faire venir des imprimeurs. Ce qui est sûr, c'est qu'il les protégea contre ceux qui les croyaient sorciers [1].

Ce génie inquiet reçut en naissant tous les instincts modernes, bons et mauvais, mais par-dessus tout l'impatience de détruire, le mépris du passé; c'était un esprit vif, sec, prosaïque, à qui rien n'imposait, sauf un homme peut-être, le fils de la fortune, de l'épée et de la ruse, Francesco Sforza [2]. Pour les radotages chevaleresques de la maison de Bourgogne, il n'en tenait grand compte; il le montra dès qu'il fut roi. Au grand tournoi que le duc de Bourgogne donna à Paris, quand tous les grands seigneurs eurent couru, jouté, paradé, un inconnu parut en lice, un rude champion, payé tout exprès, qui les défia tous et les jeta par terre. Louis XI, caché dans un coin, jouissait du spectacle.

Revenons à Genappe. Dans cette retraite, il partageait son loisir forcé entre deux choses, désespérer son père et miner tout doucement la maison qui le recevait. Le pauvre Charles VII se sentait peu à peu entouré d'une force inquiète et malveillante; il ne trouvait plus rien de sûr [3]. Cette fascination alla si loin, que son esprit s'affaiblissant, il finit par s'abandonner lui-même [4]. De crainte

[1] *App.*, 182.

[2] Sforza et le dauphin, son admirateur, s'entendaient à merveille. Sforza ne dédaigna point de faire un traité avec ce fugitif (6 octobre 1460). *Ms. Legrand.*

[3] Lire dans la Chronique de Martinienne, si curieuse pour ce règne, une lettre que le dauphin écrivait, pour qu'elle tombât entre les mains de son père : « J'ai eu des lectres du comte de Dampmartin que je faingtz de hayr. Dictes luy qu'il me serve toujours bien. »

[4] Quelques-uns disent que Charles VII songeait à placer la couronne sur la tête de son second fils. Le comte de Foix assura néanmoins qu'il n'a pas même voulu lui donner la Guienne en apanage. Il écrivit à Louis XI à son avénement : « L'année passée, estant le Roy vostre père à Mehun, les ambassadeurs du Roy d'Espagne y estoient qui traictoient le mariage de mondit sieur vostre frère avec la sœur du roy d'Espagne; il fut ouvert que les Espagnols requéroient que le Roy vostre père donnast et

de mourir empoisonné, il se laissa mourir de faim[1].

Le duc de Bourgogne ne mourut pas encore; mais il n'en était guère mieux. Il devenait de plus en plus maladif de corps et d'esprit. Il passait sa vie à mettre d'accord les Croy avec son fils et sa femme. Le dauphin pratiquait les deux partis; il avait un homme sûr près du comte de Charolais. Son exemple (sinon ses conseils) suscitait au duc un ennemi dans son propre fils; les choses en vinrent au point entre le fils et le père, que l'impétueux jeune homme faillit imiter le dauphin, et fit demander à Charles VII s'il le recevrait en France.

La lutte du duc et du roi n'est donc pas près de finir. Que Charles VII meure, que Louis XI soit ramené en France par le duc, sacré par lui à Reims, il n'importe, la question restera la même. Ce sera toujours la guerre de la France aînée, de la grande France homogène contre la France cadette, mêlée d'Allemagne. Le roi (qu'il le sache ou non), c'est toujours le roi du peuple naissant, le roi de la bourgeoisie, de la petite noblesse, du paysan, le roi de la Pucelle, de Brézé, de Bureau, de Jacques Cœur. Le duc est surtout un haut suzerain féodal, que tous les grands de la France et des Pays-Bas se plaisent à reconnaître pour chef; ceux qui ne sont pas ses vassaux ne veulent pas moins dépendre de lui, comme du suprême arbitre de l'honneur chevaleresque. Si le roi a contre le duc sa juridiction d'appel, son instrument légal, le Parlement[2], le duc a sur les grands seigneurs de France une action moins légale, mais

transportast le duché de Guyenne à monsieur vostre beau-frère; à quoy le Roy vostre dit père respondist qu'il ne luy sembloit pas bien raisonnable et que vous estiez absent, quo estiez frère aisné et que estiez celuy à qui la chose touchoit le plus près après luy. » Lenglet.

[1] Charles VII fut singulièrement regretté des gens de sa maison : « Et disoit on lors que lung desditz paiges avoit esté par quatre jours entiers sans boire et sans mangier. » Cronique Martiniane.

[2] *App.*, 183.

peut-être plus puissante, dans sa cour d'honneur de la Toison d'or.

Cet ordre de confrérie, d'égalité entre seigneurs, où le duc, tout comme un autre, venait se faire admonester, *chapitrer*[1], ce conseil auquel il faisait semblant de communiquer ses affaires[2], c'était au fond un tribunal où les plus fiers se trouvaient avoir le duc pour juge, où il pouvait les honorer, les déshonorer par une sentence de son ordre. Leur écusson répondait d'eux; appendu à Saint-Jean de Gand, il pouvait être biffé, noirci. C'est ainsi qu'il fit condamner le sire de Neufchâtel et le comte de Nevers, refuser, exclure, comme indignes, le prince d'Orange et le roi de Danemark. Au contraire, le duc d'Alençon, condamné par le Parlement, n'en fut pas moins maintenu avec honneur parmi les membres de la Toison d'or. Les grands se consolaient aisément d'être dégradés à Paris par des procureurs, lorsqu'ils étaient glorifiés chez le duc de Bourgogne, dans une cour chevaleresque, où siégeaient des rois.

Le chapitre de la Toison le plus glorieux, le plus complet peut-être et qui marque le mieux l'apogée de cette grandeur, est celui de 1446. Tout semblait paisible. Rien

[1] La plus curieuse remontrance est celle que fit l'Ordre à Charles le Téméraire et qu'il écouta avec beaucoup de patience : « Que Monseigneur, saulf sa bénigne correction et révérence, parle parfois un peu aigrement à ses serviteurs, et se trouble aulcune fois, en parlant des princes. Qu'il prend trop grande peine, dont fait à doubter qu'il en puist pis valoir en ses anciens jours. Que, quand il faict ses armées, lui pleust tellement drechier son faict que ses subjects ne fuissent plus ainsi travaillez ne foulez, comme ils ont été par cy-devant. Qu'il veuille estre bénigne et attempré et tenir ses pays en bonne justice. Que les choses qu'il accorde lui plaise entretenir, et estre véritable en ses paroles. Que le plus tard qu'il pourra il veuille mettre son peuple en guerre et qu'il ne le veuille faire sans bon et meur conseil. » Reiffenberg.

[2] Les chevaliers avaient entrée au conseil. En 1491, ils se plaignent de ce que le duc ne les appelle pas à délibérer sur ses affaires. (Raynouard.)

à craindre de l'Angleterre. Le duc d'Orléans, racheté par son ennemi, par le duc de Bourgogne, siégeait près de lui en chapitre ; personne ne se souvenait de la vieille rivalité. Orléans et Bourgogne devenant confrères, et le duc de Bretagne entrant aussi dans l'ordre, la France, d'ailleurs fort occupée, devait être trop heureuse qu'on la laissât tranquille. Les Pays-Bas l'étaient, entre les deux éruptions de Bruges et de Gand. Dans ce même chapitre, le duc de Bourgogne, armant chevalier l'amiral de Zélande, semblait finir les vieilles disputes de Zélande et de Flandre, marier les deux moitiés ennemies des Pays-Bas, et consolider sa puissance sur les rivages du Nord.

Le bon Olivier de la Marche conte avec admiration comment, alors tout jeune et simple page, il suivit de point en point tout ce long cérémonial, dont le vieux roi d'armes de la Toison d'or voulait bien lui expliquer les mystères. Chacun des chevaliers allait en grande pompe à l'offrande, les absents même et les morts par représentants. Avant tous, le duc fut appelé à l'autel où l'attendait son carreau de drap d'or. « Le poursuivant d'armes, Fusil, prit le cierge du duc, fondateur et chef, le baisa et le donna au roi d'armes de la Toison d'or, lequel, en s'agenouillant par trois fois, vint devant le duc et dit : « Monseigneur le duc de Bourgogne, de Lotrich, de Brabant, de Lembourg et de Luxembourg, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgongne, palatin de Hollande, de Zélande et de Namur, marquis du Sainct Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, chef et fondateur de la noble ordre de Toison d'or, allez à l'offrande ! »

Ce jour même, au banquet de l'ordre, lorsque tous les chevaliers, « en leurs manteaux, en la gloire et solennité de leur estat, » allaient s'asseoir à la table de velours étincelante de pierreries, lorsque le duc, « qui sembloit moins duc qu'empereur, » prenait l'eau et la serviette de la main d'un de ses princes, un petit homme en noir ju-

pon se trouva là, on ne sait comment, et se jetant à genoux, lui présenta à lire... une supplique?... non, un exploit [1]! un exploit, bien en forme, du Parlement de Paris, un ajournement en personne pour lui, pour son neveu, le comte d'Étampes, pour toute la haute baronnie qui se trouvait là... Et cela, pour un quidam, dont le Parlement déclarait évoquer l'affaire... Comme si l'huissier fût venu dire : « Voici le fléau de cette fière élévation que vous avez prise, qui vous vient corriger ici, pincer, montrer qui vous êtes [2] ! »

Une autre fois, c'est encore un de ces hardis sergents qui s'en vient dans Lille, le duc étant en cette ville, battre et rompre à marteau de forge la porte de la prison, pour en tirer un prisonnier. Grand esclandre et clameur du peuple ; il fallut que le duc vînt : « Le gracieux exploitant toujours mailloit et frappoit ; il avoit déjà rompu les serrures et grosses barres [3]. » Le duc se retint et ne parla pas, il arrêta ses gens qui voulaient jeter l'homme à la rivière.

Cette apparition de l'homme noir au banquet de la Toi-

[1] « Icelny huissier, gardant son exploit jusque au jour Saint-Andrieu, le jour principal de la feste de son ordre... » George Chastellain.

[2] Quelque effronté que l'huissier puisse sembler au chroniqueur, je ne puis à cette occasion m'empêcher d'admirer l'intrépidité des hommes qui se chargeaient de tels messages, qui sans armes, en jaquette noire, n'ayant pas, comme le héraut, la protection de la cotte armoriée et du blason de leur maître, s'en allaient remettre au plus fier prince du monde, au baron le plus féroce, à un Armagnac, à un Retz, dans son funèbre donjon, le tout petit parchemin qui brisait les tours... Remarquez que l'huissier ne réussissait guère à faire un bon ajournement, régulier, légal, *en personne*, qu'en cachant sa qualité et risquant d'autant plus sa vie. Il fallait qu'il pénétrât comme marchand, comme valet; il fallait que sa figure ne le fît point deviner, qu'il eût mine plate et bonasse, dos de fer et cœur de lion... Ces gens étaient, je le sais, puissamment encouragés par cette ferme croyance que chaque coup leur reviendrait en argent; mais cette foi au *tarif* ne suffit pas pour expliquer en tant d'occasions ces dévouements audacieux, cet abandon de la vie. Il y a là aussi, si je ne me trompe, le fanatisme de la loi. *App.*, 184.

[3] Chastellain.

son d'or, qu'était-ce, sinon le *memento mori* d'une fail
et fausse résurrection de la féodalité? Et ce marteau (
forge, dont l'homme de loi frappait si ferme, que brisai
il, sinon le fragile, l'artificiel, l'impossible empire, form
de vingt pièces ennemies, qui ne demandaient qu'à ren-
trer dans leur dispersion naturelle?

LIVRE XIII

CHAPITRE PREMIER

Louis XI. — 1461-1463.

Ce roi mendiant, si longtemps nourri par le duc de Bourgogne, ramené sur ses chevaux, mangeant encore dans sa vaisselle au sacre [1], fit pourtant voir dès la frontière qu'il y avait un roi en France, que ce roi ne connaîtrait personne, ni Bourgogne, ni Bretagne, ni ami, ni ennemi.

L'ennemi, c'étaient ceux qui avaient gouverné, le comte du Maine, le duc de Bourbon, le bâtard d'Orléans, Dammartin et Brézé ; l'ami, c'était celui qui croyait gouverner désormais, le duc de Bourgogne. Aux premiers, le roi tout d'abord ôta la Normandie, le Poitou, la Guienne, c'est-à-dire la côte, la facilité d'appeler l'Anglais. Quant au duc de Bourgogne, son tuteur officieux, il commença par faire arrêter un Anglais [2] qui venait, sans sauf-conduit

[1] « Se dire il se soeffre... » Chastellain, p 135, 142. On sent que, sous cette fausse réserve, le cœur bourguignon tressaille d'aise.

[2] C'était le duc de Somerset qui débarquait avec toute une charge de lettres pour les grands du royaume. Il fut pris à table par l'habile Jean de Reilhac, qui avait rencontré, dépassé le messager du comte de Charolais ; quand ce messager arriva, tout ce qu'il obtint de Reilhac, ce fut de saluer Somerset. *App.*, 185.

royal, négocier avec lui. Lui-même, il fit bientôt alliance avec les intraitables ennemis de la maison de Bourgogne, avec les Liégeois.

Les grands pleurèrent le feu roi, ils se pleuraient eux-mêmes. Les funérailles de Charles VII étaient leurs funérailles [1]; avec lui finissaient les ménagements de l'autorité royale. Le cri : Vive le Roi! crié sur le cercueil, ne trouva pas beaucoup d'écho chez eux. Dunois, qui avait vu et fait tant de guerres et de guerres civiles, ne dit qu'un mot à voix basse : « Que chacun songe à se pourvoir. »

Chacun y songeait, sans le dire, mais en prenant au plus vite les devants près du roi, en laissant là le mort pour le vivant. Celui qui galopa le mieux, fut le duc de Bourbon, qui avait en effet beaucoup à perdre, beaucoup à conserver [2]; il lui manquait l'épée de connétable, il croyait l'aller prendre. Ce qu'il trouva, tout au contraire, c'est qu'il avait perdu son gouvernement de Guienne.

Les grands s'étaient crus forts, mais le roi, pour leur lier les mains, n'eut qu'à parler aux villes. En Normandie, il remet Rouen à la garde de Rouen [3]; en Guienne, il appelle à lui les notables [4]; en Auvergne, en Touraine, il autorise les gens de Clermont [5] et de Tours à s'assembler « par cri public, » sans consulter personne. En Gascogne,

[1] Tannegui Duchâtel (neveu de l'autre), ne trouvant pas la cérémonie digne de son maître, y mit du sien trente mille écus. *App.*, 186.

[2] De Bordeaux jusqu'en Savoie, il était chez lui. Duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Forez, seigneur de Dombes, de Beaujolais, etc., il était de plus gouverneur de Guienne. Un de ses frères était archevêque de Lyon, un autre évêque de Liége.

[3] *App.*, 187.

[4] « Faites assembler tous les habitants, nobles, gens d'église et autres... De ce que fait aura esté, nous faictes faire réponse par deux des plus notables bourgeois des principales villes de Guyenne. » Maubeuge, 27 juillet (Lenglet). La lettre adressée aux gens de Rouen doit être aussi du 26 ou 27, puisqu'elle arriva à Rouen le 29. Charles VII était mort le 22. L'arrestation de Somerset est du 3 août.

[5] Ordonnances, XV, XVIII.

son messager, en passant, fait ouvrir des prisons. A Reims, et dans plus d'une ville, le bruit court que sous le roi Louis, il n'y aura plus ni taxe ni taille [1].

Dès son entrée dans le royaume, sur la route, et sans perdre de temps, il change les grands officiers; en arrivant, tous les sénéchaux et baillis, les juges d'épée. Il fait poursuivre son ennemi Dammartin [2], l'ancien chef d'*écorcheurs*, qui avait fait tous les capitaines royaux, et pouvait tout sur eux. M. de Brézé, grand sénéchal de Normandie et de Poitou, n'était pas moins puissant du côté de la mer; lui seul tenait en main le fil brouillé des affaires anglaises; il avait toujours des agents là-bas qui suivaient la guerre civile, assistaient aux batailles [3]. Les Anglais l'estimaient, parce qu'il leur avait fait beaucoup de mal. Il aurait fort bien pu, se voyant perdu, les faire descendre dans sa Normandie, où il avait à commandement les évêques et les seigneurs [4].

Il se trouvait justement que l'Angleterre pouvait agir. La Rose rouge venait d'être abattue à Towton; que restait-il à faire au vainqueur pour affermir la Rose blanche? Ce qui avait consacré la Rouge et le droit de Lancastre, une belle descente en France. Il fallait seulement que le jeune Édouard, ou son *faiseur de rois*, Warwick, trouvât un moment pour passer à Calais. Il n'y eût pas eu un grand obstacle : le vieux duc de Bourgogne, hôte et ami d'Édouard,

[1] Voir plus bas les révoltes des villes. — « Ses povres subjects cuidoient avoir trouvé Dieu par les pieds... » Chastellain.

[2] Voir le beau et naïf récit dans les preuves de Comines, de Lenglet-Dufresnoy. — Rien de plus curieux. Les sots croient le pauvre homme décidément à terre, et ils se mettent à piaffer dessus; le très-fin Reilhac, qui connaît mieux le maître, sait bien que la rancune cédera à l'intérêt, qu'un homme si utile sera relevé tôt ou tard; il accueille le messager du proscrit, secrètement, bien entendu, et sans se compromettre.

[3] Particulièrement son agent Doucereau, qui fut pris à la bataille de Northampton. *Mss. Legrand.*

[4] Surtout (selon toute apparence) les évêques de Bayeux et de Lisieux *App.*, 188.

et qui lui élevait ses frères, eût fait comme Jean-Sans-Peur, il eût réclamé plutôt qne résisté. L'Anglais, tout en parlementant, eût avancé jusqu'à Abbeville, jusqu'à Péronne, jusqu'à Paris peut-être... Que cette route des guerres où les haltes s'appellent Azincourt et Crécy, que notre faible gardienne, la Somme, eût elle-même pour gardien le duc de Bourgogne, l'ami de l'ennemi, c'était là une terrible *servitude*... Tant que la France était ainsi ouverte, à peine pouvait-on dire qu'il y eût une France.

Le roi de ce royaume si mal gardé du dehors, n'avait lui-même nulle sûreté au dedans. Il apprit de bonne heure à connaître, non la malveillance de ses ennemis, mais celle de ses amis. Ses intimes, ceux qui l'avaient suivi, n'étaient rien moins que sûrs [1]. Ceux qu'il gracia à son avénement, les Alençon, les Armagnac, furent bientôt contre lui. Dès le commencement, et de plus en plus, il sentit bien qu'il était seul, que, dans le désordre où l'on voulait tenir le royaume, le roi serait l'ennemi commun, partant qu'il ne devait se fier à personne. Tous les grands étaient au fond contre lui, et les petits même allaient tourner contre, dès qu'il demanderait de l'argent.

La première charge du nouveau règne, la plus lourde à porter, c'était l'amitié bourguignonne. Dans ce roi qu'ils ramenaient, les gens du duc de Bourgogne ne voyaient qu'un homme à eux, au nom duquel ils allaient prendre possession du royaume. Comment leur eût-il rien refusé? N'était-il pas leur ami et compère? N'avait-il pas causé avec celui-ci, chassé avec celui-là [2]?... C'étaient là sans nul doute des titres à tout obtenir; seulement il fallait se hâter, demander des premiers... Chacun montait à cheval.

Le duc y était bien monté, malgré son âge; il se sentait tout rajeuni pour cette expédition de France. Il voyait ar-

[1] *App.*, 189. — [2] *App.*, 190.

river tout ce qu'il y avait de nobles de Bourgogne et des Pays-Bas; il en venait d'Allemagne. Ils n'avaient pas besoin d'être sommés de leur service féodal, ils accouraient d'eux-mêmes. « Je me fais fort, disait-il, de mener le Roi sacrer à Reims avec cent mille hommes. »

Le roi trouvait que c'était trop d'amis, il n'avait pas l'air de se soucier qu'on lui fît tant d'honneur. Il dit assez sèchement à l'homme de confiance du duc, au sire de Croy : « Mais pourquoi bel oncle veut-il donc amener tant de gens? Ne suis-je pas roi? de quoi a-t-il peur? »

Au fait, il n'était besoin d'une croisade, ni d'un Godefroi de Bouillon. La seule armée qu'on risquait de rencontrer à la frontière et sur toute la route, c'était celle des harangueurs, complimenteurs et solliciteurs qui accouraient au-devant, barraient le passage. Le roi avait assez de mal à s'en défendre. Aux uns, il faisait dire de ne pas approcher; les autres, il leur tournait le dos. Tel qui avait sué à préparer une docte harangue, n'en tirait qu'un mot: « Soyez bref. »

Il semble pourtant avoir écouté patiemment un de ses ennemis personnels, Thomas Bazin, évêque de Lisieux[1], qui a écrit depuis une histoire, une satire de Louis XI. Le malveillant prélat lui fit un grand sermon sur la nécessité d'alléger les taxes, c'est-à-dire de désarmer la royauté, comme le souhaitaient les grands. Le roi n'en reçut pas moins bien la leçon, et pria l'évêque de la lui coucher par écrit, afin qu'il pût la lire en temps et lieu, et s'en rafraîchir la mémoire.

Le sacre de Reims fut le triomphe du duc de Bourgogne; le roi n'y brilla que par l'humilité. Le duc du haut de son cheval, et dominant la foule de ses pages, de ses archers à pied, « avoit la mine d'un Empereur »; le roi, pauvre figure et pauvrement vêtu, allait devant, comme

[1] *App.*, 191.

pour l'annoncer. Il semblait être là pour faire valoir par le contraste cette pompe orgueilleuse. On démêlait à peine les nobles Bourguignons, les gras Flamands, enterrés qu'ils étaient, hommes et chevaux, dans leur épais velours, sous leurs pierreries, sous leur pesante orfévrerie massive. En tête, à la première entrée, sonnaient des sonnettes d'argent au col des bêtes de somme, habillées elles-mêmes de velours aux armes du duc; ses bannières flottaient sur cent quarante chariots magnifiques qui portaient la vaisselle d'or, l'argenterie, l'argent à jeter au peuple, et jusqu'au vin de Beaune qui devait se boire à la fête[1]. Dans le cortége figurait, marchant et vivant, le banquet du sacre, petits moutons d'Ardennes, gros bœufs de Flandre; la joyeuse et barbare pompe flamande sentait quelque peu sa kermesse.

Le roi, tout au revers, semblait homme de l'autre monde. Il se montrait fort humble, pénitent, âprement dévot. Dès minuit, la veille du sacre, il alla ouïr matines, communia. Le matin il était au chœur, il attendait la sainte ampoule qui devait venir de Saint-Remi, apportée sous un dais. A peine sut-il qu'elle était arrivée aux portes, vite il y courut, « et se rua à genoux. » A deux genoux, mains jointes, il adora. Il accompagna le saint vase à l'autel, et « il se rua encore à genoux. » L'évêque de Laon le relevait pour la lui faire baiser, mais trop grande était sa dévotion, il restait sur les genoux, toujours en oraison, les yeux fixés sur la sainte ampoule.

Il endura en roi chrétien tous les honneurs du sacre. Les pairs prélats et les pairs princes l'ayant placé entre des rideaux, il fut dépouillé, puis, dans sa naturelle figure d'Adam, présenté à l'autel. « Il s'y rua à genoux, » et reçut l'onction des mains de l'archevêque; il fut, selon le rituel, oint au front, aux yeux, à la bouche, de plus au pli

[1] *App.*, 192.

des bras, au nombril, aux reins. Alors ils lui passèrent la chemise, l'habillèrent en roi, et l'assirent sur son siége royal.

Ce siége était élevé à une hauteur de vingt-sept pieds. Tous se tinrent un peu en arrière, sauf le premier pair, le duc de Bourgogne: « Lequel lui assit en tête son bonnet; puis il prit la couronne, et la levant en haut à deux mains afin que tout chacun la vît, la soutint un peu longuement au-dessus de la tête du Roi, puis lui assit bien doucement au chef, criant: « Vive le Roi ! Montjoie Saint-Denis ! » La foule cria après le duc de Bourgogne.

Toute la cérémonie se faisait par le duc de Bourgogne, « comme de le mener à l'offrande, de lui ôter et remettre sa couronne à l'heure du lever-dieu, puis de le descendre en bas et le ramener au grand autel. » Longue et laborieuse cérémonie; le plus pénible, c'est que le roi, voulant faire des chevaliers, dut l'être d'abord, de la main de son oncle, il fallut qu'il se mît à genoux devant lui, qu'il reçût de lui le coup de plat d'épée... « Le roi enfin se tanna. »

Au banquet, il dîna, couronne en tête ; mais comme cette couronne du sacre était large et ne tenait pas juste, il la mit tout bonnement sur la table, et, sans faire attention aux princes, il causa tout le temps avec Philippe Pot, qui était au dos de sa chaise, un gentil et subtil esprit. Cependant à grand bruit arrivèrent, au travers du banquet, des gens chargés qui portaient des « nefs, drageoir et tasses d'or ; » c'était le don que faisait le duc de Bourgogne pour le joyeux avénement. Il ne s'en tint pas là ; il voulut faire hommage au roi de ce qu'il avait au royaume, et promit service même pour ce qui était terre d'Empire[1]. Il risquait peu de faire hommage à celui chez qui il avait garnison si près de Paris.

Et Paris même n'était-il pas à lui ? Quoiqu'il n'y eût pas

[1] *App.*, 193.

été depuis vingt-neuf ans, le vieux quartier des halles, où i avait son hôtel d'Artois, ne l'avait jamais oublié. A l'entrée, un boucher lui cria : « O franc et noble duc de Bourgogne, soyez le bienvenu en la ville de Paris ! il y a longtemps que vous n'y fûtes, quoiqu'on vous ait bien désiré. »

Le duc fit justice à Paris par son maréchal de Bourgogne, et sans appel ; mais il fit bien plus grâce et plaisir. Il donna tant à tant de gens, qu'on aurait dit qu'il était venu acheter Paris et le royaume. Tous venaient demander, comme si Dieu fût descendu sur terre. C'étaient de bonnes dames ruinées, des églises en mauvais état, des couvents de Mendiants, tout ce qu'il y avait de souffreteux chez les nobles et les gens d'église. On voyait comme une procession à la porte de l'hôtel d'Artois ; à toute heure, table ouverte, et trois chevaliers pour recevoir tout le monde honorablement. Cet hôtel était une merveille pour les meubles, la riche vaisselle, les belles tapisseries. Le peuple de Paris de toute condition, dames et damoiselles, depuis le matin jusqu'au soir, y venait à la file, voyait, béait... Il y avait, entre autres choses, la fameuse tapisserie de Gédéon, la plus riche de toute la terre, le fameux pavillon de velours, qui contenait salle, vestibule, oratoire et chapelle.

Toutes ces magnificences flamandes étaient trop à l'étroit ; il fallut, pour déployer la splendeur de la maison de Bourgogne et des princes du Nord, un grand et solennel tournoi. Rare bonheur pour les Parisiens. Le duc de Bourgogne y enleva les cœurs. Au départ de l'hôtel d'Artois, son cheval n'étant pas prêt, il monta sans façon sur la haquenée de sa nièce, la duchesse d'Orléans, ayant sa nièce derrière lui, mais devant (le joyeux compère) une fille de quinze ans, qui était à la duchesse et qu'elle avait prise pour sa jolie figure. Il trotta ainsi jusqu'aux lices de la rue Saint-Antoine. Tout le peuple criait : « Et velà un humain prince ! velà un seigneur dont le monde seroit heureux de

l'avoir tel ! Que benoît soit-il et tous ceux qui l'aiment ! Et que n'est tel notre roi et ainsi humain, qui ne se vête que d'une pauvre robe grise avec un méchant chapelet, et ne hait rien que joie [1]. »

Ils avaient tort, le roi Louis avait ses joies aussi. Quand le comte de Charolais, messire Adolphe de Clèves, le bâtard de Bourgogne, Philippe de Crèvecœur, toute la haute seigneurie flamande et wallonne, eurent jouté et ravi la foule, un rude homme d'armes parut, que le roi payait tout exprès, sauvagement « houssé et couvert, homme et cheval, de peaux de chevreuils armés de bois, » mais fièrement monté, lequel « vint riflant parmi les jouteurs... et ne dura rien devant lui. » Le roi regardait, caché, à une fenêtre, derrière certaines dames de Paris.

Il était étrange qu'il ne se montrât pas ; le tournoi se donnait justement à sa porte, tout contre les Tournelles où il résidait. Apparemment le triste hôtel s'égayait peu de ces bruits de fêtes. Le roi y vivait seul et chichement ; petit état, froide cuisine. Il avait eu la bizarrerie de s'en tenir aux quelques serviteurs qu'il amenait de Brabant ; il vivait là comme à Genappe. Au fait, il n'avait pas besoin d'établissement ; sa vie devait être un voyage, une course par tout le royaume. A peine roi, il prit l'habit de pèlerin, la cape de gros drap gris, avec les housseaux de voyage, et il ne les ôta qu'à la mort. Campé plus que logé dans ce vaste hôtel des Tournelles, s'agitant [2], s'ingéniant de mille sortes, « subtiliant jour et nuit nouvelles pensées, » personne ne l'eût pris pour l'héritier dans la maison de ses pères. Il avait plutôt l'air d'une âme en peine qui à regret hantait le vieux logis ; à regret, loin d'être un revenant, il semblait bien plutôt possédé du démon de l'avenir.

[1] Chastellain.

[2] On aurait pu l'appeler, comme on appelait cet Auguste de Thou, à qui Richelieu coupa la tête : *Votre inquiétude*. — C'est le vrai nom de l'esprit moderne.

S'il sortait des Tournelles, c'était le soir, en hibou, dans sa triste cape grise. Son compère, compagnon et ami (il avait un ami), était un certain Bische, qu'il avait mis jadis comme espion près de son père, et qu'alors il tenait près du comte de Charolais pour lui faire trahir aussi son père, le duc de Bourgogne, pour faire consentir le vieux duc au rachat des places de la Somme. Louis XI aimait incroyablement ce fils, il le choyait, le couvait. Bische, qui avait plus d'un talent, les menait la nuit, tous les deux, le comte et le roi, voir les belles dames. Ce cher Bische, l'intime ami du roi, pouvait entrer chez lui jour et nuit; les sergents et huissiers en avaient l'ordre pour lui, pour nul autre; c'était le seul homme pour qui le roi fût toujours visible, pour qui il ne dormît jamais.

Ce qui l'empêchait de dormir, c'étaient les villes de la Somme. De Calais, qui alors était Angleterre, le duc de Bourgogne pouvait amener l'ennemi sur la Somme en deux jours; les logis étaient prêts, les étapes prévues. Par cela seul que le duc avait ces places, il commandait, menaçait sans mot dire, tenait l'épée levée. Comment espérer que jamais il voulût la rendre, cette épée ? Qui eût osé lui donner le conseil de se dessaisir d'une telle arme, de lâcher cette forte prise par où il tenait le royaume. Le roi ne désespéra pas; il s'adressa au fils, au favori, il tâta le sire de Croy, le comte de Charolais. Il offrit, donna des choses énormes, terres, pensions, charges de confiance. Dès son avénement, il nomma Croy grand maître de son hôtel, livrant la clef de sa maison pour avoir celle de la France, hasardant presque le roi pour l'affranchissement du royaume. Quant au comte de Charolais, il lui fit faire un voyage triomphal dans les pays du centre [1], lui donna à Paris hôtel et domicile [2], lui assigna une grosse pension de

[1] *App.*, 194.
[2] L'hôtel de Nesle. (*Archives, Mémoriaux de la chambre des comptes*, III, 18 septembre 1461).

trente-six mille livres; il alla jusqu'à lui donner (de titre au moins) le gouvernement de la Normandie, et flatta sa vanité d'une royale entrée dans Rouen [1].

La grande affaire intérieure ne pouvait que mûrir lentement; il fallait attendre. Mais il s'en présentait d'autres autour du royaume, où il semblait qu'il y eût à gagner.

La maison d'Anjou se chargeait de continuer, dans ce sage XVe siècle, les folies héroïques du moyen âge. Le monde ne parlait que du frère et de la sœur, de Jean de Calabre et de Marguerite d'Anjou, de leurs fameux exploits, qui finissaient toujours par des défaites; la sœur traînant dans vingt batailles son pacifique époux, dressant les échafauds au nom d'un saint, s'acharnant malgré lui à lui regagner son royaume... Le frère en réclamait quatre ou cinq à lui seul, les royaumes de Jérusalem, de Naples, de Sicile, de Catalogne et d'Aragon; esprit mobile, d'espérance légère, partout appelé, partout chassé, courant, sans argent ni ressources, d'une aventure à l'autre... Louis XI parut prendre intérêt à ces guerres romanesques, dont il comptait bien profiter. Les chevaliers, les paladins, plaisaient à l'homme d'affaires, comme des *prodigues*, sur lesquels on pouvait faire de beaux bénéfices. De toutes parts, il y avait à gagner avec eux. Gênes était un si beau poste vers l'Italie, Perpignan une si bonne barrière vers l'Espagne; mais quoi! si l'on eût pris Calais!

Calais était une trop belle affaire; on osait à peine espérer. Pour que la fière Marguerite en vînt à vendre ce premier diamant de la Couronne, à trahir l'Angleterre, il fallait que, de misère ou de fureur, elle perdît l'esprit. Louis XI crut avoir ce bonheur. Le parti de Marguerite fut exterminé à Towton; elle n'eut plus de ressource que chez l'étranger.

Cette bataille de Towton n'avait pas été comme les autres, une rencontre de grands seigneurs; ce fut une vraie ba-

[1] *App.*, 195.

taille, et la plus sanglante peut-être que l'Angleterre ait livrée jamais. Il resta sur la place trente-six mille sept cent soixante-seize morts [1]. Ce carnage indique assez qu'ici le peuple combattit pour son compte, non pas tant pour York ou Lancastre, mais chacun pour soi. Marguerite, l'année d'avant, pour accabler son ennemi, avait appelé à la guerre, au pillage, les bandits du *Border* [2], les affamés d'Écosse; dans une course d'York à Londres, ils raflèrent tout, jusqu'aux vases d'autel. Alors la forte Angleterre du midi, tout ce qui possédait, se leva, et marcha au nord, Édouard et Warwick en tête; tous aimaient mieux périr que d'être pillés une seconde fois. Nulle grâce à faire ni demander; et c'était pourtant la semaine sainte... Le temps était celui d'un vrai printemps anglais, affreux; la neige aveuglait, on ne voyait goutte à midi, on se tuait à tâtons. Ils n'en continuèrent pas moins consciencieusement leur sanglante besogne, le jour, la nuit et tout le second jour. L'idée fixe de la propriété en péril, le *home and property* les tint inébranlables. Au soir enfin, les gens de la Rose sanglante, quand les bras leur tombaient, virent venir encore un gros bataillon de pâles Roses, et ils comprirent qu'ils étaient morts; ils reculèrent lentement, mais ils reculaient dans une rivière; le Corck roulait derrière eux.

Édouard fut roi. Dès lors celui qui l'avait fait roi, Warwick, se fiant peu à sa reconnaissance, regarda au dehors et se mit à calculer s'il trouverait mieux son compte à le servir ou à le vendre.

Louis XI avait une sincère estime pour les hommes de ruse, pour ceux du moins qui réussissaient; il semble avoir aimé Warwick, à sa manière, comme il aimait Sforza. L'Anglais, selon toute apparence, reçut de solides gages de cette amitié. Qui fouillerait bien Warwickcastle trouverait peut-être dans cette royale fondation l'argent de Louis XI. On le

[1] Hall; Turner. — [2] *App.*, 196.

croirait volontiers quand on voit celui-ci peu inquiet de l'immense armement que l'Angleterre faisait contre lui, deux cents vaisseaux, quinze mille hommes; Henri V n'en avait guère eu davantage pour conquérir la France. Mais le roi savait longtemps d'avance le jour où Warwick ferait sortir la flotte. Il alla paisiblement voyager dans tout le midi, ne craignit pas d'engager une armée en Catalogne et fit fort à son aise sa belle affaire de Roussillon[1].

Il se passait en Espagne une tragédie qui promettait d'être lucrative, elle devait sourire à Louis XI. Le monde en pleurait; des peuples entiers avaient couru aux armes, d'indignation et de pitié. Un père remarié, don Juan d'Aragon, pour plaire à la marâtre, avait dépouillé son fils[2], don Carlos de Viana, héritier de Navarre; il l'avait emprisonné, tué de chagrin, peut-être de poison. Le pauvre prince, qui, vivant, ne s'était guère plaint, se plaignit mort; les Catalans l'entendaient la nuit dans les rues de Barcelone. Le mauvais père eut tous les cœurs contre lui; il vit comme « la terre se soulever et crier les pierres du chemin... » Le misérable eut peur ; il appela les Français, puis, ayant peur des Français, il appela les Anglais contre eux. Son gendre, le comte de Foix, qui, avec ses grandes espérances d'Espagne, n'en avait pas moins jusque-là tout son bien en France, ne pouvait s'adresser qu'au roi; sans son aide, il ne pouvait guère hériter de l'autre côté des monts. Il avertit donc Louis XI, qui profita de l'avis pour son compte. Les Catalans, encouragés sous main [3], vinrent à Paris dire au roi que don Carlos de Viana, pour-

[1] App., 197.
[2] Et quel fils! Un des hommes les plus aimables de l'Espagne, qui respecta toujours son père, même en luttant contre lui, et qui, si son parti l'eût permis, aurait laissé là la Navarre, comme il refusa le trône de Naples, oubliant le monde avec son Homère et son Platon, dans un monastère au pied de l'Etna. — Il était poëte, ami des poëtes du temps; il a traduit l'Éthique d'Aristote, et fait une chronique de Navarre. (Prescott.) — [3] App., 198.

suivi par son père, ainsi qu'il l'avait été lui-même par Charles VII, le priait en mourant d'avoir pitié d'eux, de prendre leur défense. Le roi accepta ce legs pieux, et déclara qu'il défendrait envers et contre tous les sujets de son ancien ami.

La partie était bien engagée; seulement il fallait des avances, une armée, de l'argent, de l'argent à l'heure même. Il fallait, pour joyeuses prémices du nouveau règne, frapper des taxes, et cela au moment où les bonnes gens, pleins d'espérance, disaient qu'on ne payerait plus rien, au moment où le duc de Bourgogne priait solennellement le roi de ménager le pauvre peuple, tout en exigeant de grosses pensions pour les grands.

Le roi, aux expédients, s'en prit à la vendange qu'on allait faire, et mit un impôt sur les vins, pour être perçu aux portes des villes. Reims, Angers, d'autres villes encore n'en voulurent rien croire [1], et soutinrent que l'édit était controuvé. A Reims, les vignerons, le petit peuple et les enfants, pillèrent les receveurs, brûlèrent les registres et les bancs des élus. Le roi, sans bruit, coula des soldats déguisés dans la ville, fit justice, puis vendit son pardon. Il pardonna lorsqu'on eut coupé les oreilles aux uns, la tête aux autres, sans compter les pendus. Et ils pendent encore au clocher de la cathédrale, où leur triste effigie, registres au col, fut mise aux frais de la ville, en mémoire de la clémence du roi.

Une taxe sur les vins, assez mal payée, était peu de chose. Les villes n'étaient pas riches. Les campagnes étaient aux seigneurs. Le clergé seul eût pu aider. Au lieu de disputer avec les bénéficiers pour quelque faible don gratuit, le roi imagina de mettre la main sur les bénéfices mêmes, de s'arranger avec le pape pour faire entre eux les nominations [2]. La Pragmatique, les élections où dominaient les

[1] *App.*, 199.

[2] Le roi espérait aussi que Pie II l'aiderait à reprendre Gênes. Tout

nds, il les supprima hardiment par une simple lettre. omptait avoir près de lui un légat de Rome, au moyen uel il disposerait des bénéfices [1], les emploierait à acter ses dettes, à contenter ses serviteurs, payant, par nple, le chancelier d'un évêché, le président d'une iye, parfois un capitaine d'une cure ou d'un canonicat. 'abolition de la Pragmatique fut une bonne scène. Le en Parlement, devant le comte de Charolais et les ıds du royaume, déclara que cette horrible Pragmati-, cette guerre au Saint-Siége, pesait trop à sa consce, qu'il ne voulait plus seulement en entendre le nom. xhiba ensuite la bulle d'abolition, la lut dévotement, nira, la baisa, et dit qu'à tout jamais il la garderait s une boîte d'or.

l avait préparé cette farce dévote par une autre, impie agique, où le mauvais cœur n'avait que trop paru. Il t ou parut croire que son père était damné pour la gmatique; il pleura sur cette pauvre âme. Le mort, à ıe refroidi, eut à Saint-Denis l'outrage public d'une olution pontificale; il fut, qu'il le voulût ou non, absous sa tombe par le légat. Acte grave, qui désignait au ple peuple, comme damnés d'avance, tous ceux qui ient été pour quelque chose dans la Pragmatique : or aient à peu près tous les grands et prélats du royaume, aient tous les bénéficiers nommés sous ce régime, c'ént toutes les âmes qui depuis vingt ans auraient reçu nourriture spirituelle d'un clergé entaché de schisme. tait difficile de produire une plus générale agitation.

.e Parlement réclamait, Paris était ému. D'autre part, le : de Bourgogne s'en allait fort mal content [2] : le roi semit s'être moqué de lui; il l'avait remercié, caressé com-

u'il tira du spirituel pontife, ce fut une épée bénite et quatre vers à uange.

App., 200. — [2] App., 201.

blé, accablé; mais rien que des paroles, pas un effet. Il lui fit par honneur nommer vingt-quatre conseillers au Parlement, dont aucun ne siégea. Il lui accorda le libre cours des marchandises d'une frontière à l'autre; mais le Parlement n'enregistra point. Il lui donna la grâce d'Alençon, mais en gardant au gracié ses places et ses enfants. Ainsi le magnifique duc, de sa croisade de Reims et de Paris, ne rapportait rien que l'honneur. Pour l'honorer encore, dès qu'il fut hors Paris, le capitaine de la Bastille courut après lui dans les champs, et lui offrit de la part du roi les clefs du fort. C'était un peu tard.

Le duc de Bourgogne était resté assez pour voir à Paris ses ennemis de Liége [1], et le roi traiter avec eux. Ces rudes Liégeois s'étaient mal conduits avec Louis XI quand il était dauphin. Devenu roi, il avait dit contre eux de grosses paroles, envoyé même des troupes du côté de Liége; il voulait seulement leur montrer qu'il avait les bras longs, qu'il était fort. Les Liégeois l'aimèrent d'autant plus; ils envoyèrent à Paris, et les envoyés furent reçus à merveille. Le roi dit qu'il était leur compère, qu'il les protégerait envers et contre tous.

A force de pousser ainsi la maison de Bourgogne, il était probable qu'elle finirait par se rapprocher de la mai-

[1] Qu'on juge s'ils avaient sujet de l'être. « Nostre évesque fut mandé par le duc Philippe à la Haye... où il alla en bon estat et fust reçeu par le duc à la manière de la cour, et après l'avoir esté quelque espace de temps, faisant bonne chère sans autre chose, demanda congé de revenir à Liége, ce qui lui fut *refusé*, et il *fut contraint*, avant de partir, de lui promettre et jurer de résigner l'évesché au profit de Louis de Bourbon. *Chronique ms. de Jean de Stavelot, ann.* 1455, n° 183 *de la Bibliothèque de Liége.* — Je lis dans un autre manuscrit de la même bibliothèque qu'Heinsberg résigna : au proffit de noble sieur Louys de Bourbon, quy estoit jeune et bel homme; quelques jours après qu'il eust ce fait, il pensa à ce qu'il avoit fait en pleurant amèrement, puis retourna à Liége; mais quand la commune sceut sa résignation, ils furent moult désolés et en menèrent grand deuil... et à lui fut demandé pour quelle raison il avoit ce fait et s'il avoit esté contraint. Mais il leur répondit qu'il l'avoit fait de son bon gré. » *Bibl. de Liége, ms.* 180, *fol.* 152.

son de Bretagne. Il ne manquait pas de gens pour s'entremettre de ce rapprochement, sous les yeux mêmes du roi. Il n'imagina d'autre moyen pour l'empêcher que de nommer le duc de Bretagne son lieutenant pour huit mois (pendant sa tournée du midi) dans les provinces entre Seine et Loire; c'était lui mettre entre les mains moitié de la Normandie qu'il avait fait semblant de donner tout entière au comte de Charolais.

Il essayait du même moyen pour brouiller les maisons de Bourbon et d'Anjou. La Guienne, qu'il retirait au duc de Bourbon, il la donna au comte du Maine, frère de René d'Anjou, et, comme ce comte était un homme peu à craindre, il lui donna encore le Languedoc. Tout cela au reste de titre et d'honneur; quant à la force, il croyait la garder: il était sûr des grandes villes de la plaine, Toulouse et Bordeaux; il avait acheté l'amitié des deux maisons de la montagne, Armagnac et Foix; enfin, dans la Guienne, dans le Comminges, il avait mis un homme à lui, qui n'était que par lui, le bâtard d'Armagnac.

Toutes choses ainsi préparées, avant de mettre la main aux affaires du midi, il commença par le vrai commencement, par Dieu et les saints, les intéressant dans ses affaires, leur faisant part d'avance, par de belles offrandes, qui témoignaient partout de la dévotion du roi très-chrétien: offrandes à sainte Pétronille de Rome pour aider à bâtir l'église; offrandes à saint Jacques en Galice; offrandes à saint Sauveur de Redon, à Notre-Dame de Boulogne. Notre-Dame ne fut pas ingrate, comme on verra plus tard.

Les pèlerinages bretons, hantés d'une si grande foule et si dévote, avaient pour Louis XI un merveilleux attrait. Situés, la plupart, sur les marches de France, ils lui donnaient occasion de rôder tout autour, au grand effroi du duc de Bretagne. Tantôt c'était Saint-Michel-en-Grève qu'il voulait visiter, tantôt Saint-Sauveur de Redon. Cette fois, de Redon il alla à Nantes, et le duc crut qu'il voulait

enlever la douairière de Bretagne, la marier, s'approprie son bien [1].

Le moyen pourtant de se défier? le pèlerin voyageai presque seul, ne voulant pas être troublé dans ses dévo tions. Au départ [18 déc.], il s'était débarrassé un peu rude ment de l'amour des sujets, en faisant crier à son de tromp que personne ne s'avisât de suivre le roi, sous peine d mort. Pour aller remercier son patron, saint Sauveur d Redon, qui l'avait protégé dans ses infortunes, il voula cheminer tel qu'il avait été alors, comme un pauvr homme, avec cinq pauvres serviteurs, mal vêtus comm lui, tous six portant au col de grosses patenôtres de boi Si sa garde suivait, c'était de loin; de loin suivaient aus canons et coulevrines, paisiblement, sans bruit, sou Jean Bureau, le bon maître des comptes. Tout cela fila vers le midi. Le roi allait toujours. De Nantes, il voul voir cette petite république de La Rochelle. A La Rochell il eut envie de voir Bordeaux, une belle ville; mais comm il la regardait du côté de la Gironde, il fut lui-mêm aperçu d'un vaisseau anglais qui heureusement ne p suivre son batelet dans les eaux basses. Pour voir et savo par lui-même, il hasardait tout.

Sur le chemin, de Tours jusqu'à Bayonne, il allait con firmant, augmentant les franchises des villes, caressa les bourgeois, anoblissant les consuls, les échevins; pou tous, enfin, bon homme et facile. Les gens de la Guienn traités par Charles VII à peu près comme Anglais, eure lieu d'être surpris de la bonté de Louis XI. Dès son avéne ment, il avait appelé à lui leurs notables; venu chez eu lui-même, il sembla se remettre à eux, rendit à Bordeau toutes ses libertés. Il dit de plus qu'il n'était pas juste qu Bordeaux plaidât à Toulouse, qu'il voulait que désorma on vînt plaider chez elle de toute la Guienne, de la Sain

[1] *App.*, 202.

tonge, de l'Angoumois, du Quercy, du Limousin. Il fit de Bayonne un port franc. Il rappela le comte de Candale, Jean de Foix, banni comme ami des Anglais; il lui rendit ses biens.

Ayant ainsi assuré ses derrières, il put agir sérieusement vers l'Espagne. Il avait déjà traité, chemin faisant, avec le gendre du roi d'Aragon, le comte de Foix, en avait pris des arrhes. Le beau-père, troublé de sa mauvaise conscience, tergiversait, appelait, renvoyait les Français, les menaçait de la descente anglaise. Le roi, pour en finir, écrivit durement au gendre qu'il savait tout, que les Anglais se moquaient de lui; que quand même ils viendraient, ils ne resteraient pas, tandis que le roi de France « sera toujours là pour le châtier... Il faut que vous sachiez sa volonté, qu'il ne nous amuse pas jusqu'à ce que le comte de Warwick soit en mer... Au reste, le comte de Warwick ne nous peut déranger; notre artillerie est toute à la Réole. »

Il avançait toujours, et plus il avançait, plus les Catalans encouragés serraient leur roi; il n'en pouvait plus [1]. La marâtre, avec ses enfants, s'était jetée dans Girone; elle y fut assiégée, affamée. Il fallut bien alors que D. Juan vînt où l'attendait Louis XI (3 mai); il engagea pour un secours le Roussillon, qui n'était pas à lui, mais bien aux Catalans. L'horreur du pacte, c'est que pour échapper à la punition d'un premier crime, le coupable en faisait un autre; après avoir tué son fils, il tuait sa fille, la livrait à l'autre fille, du second lit, à la comtesse de Foix. La pauvre Blanche, héritière de Navarre après don Carlos, fut attirée par son père, qui voulait, disait-il, lui faire épouser le frère de Louis XI, et elle épousa un cachot du donjon d'Orthez, où sa sœur l'empoisonna bientôt.

L'Aragonais ne désespérait pas de duper Louis XI, d'avoir

[1] *App.*, 203.

le secours sans remettre le gage. Mais le roi, qui connaissait son homme, ne fit rien sans être nanti. « Maréchal, écrit-il, avant tout, requérez au roi d'Aragon Perpignan et Collioures; s'il les refuse, allez les prendre. »

Ainsi se fit l'affaire de Roussillon. Elle était assurée, et le roi revenu dans le nord, quand s'ébranla enfin la fameuse flotte anglaise. Cette flotte avait attendu qu'il eût loisir de s'occuper d'elle. Des falaises, il la vit passer, lui fit la conduite par terre, en Normandie et jusqu'en Poitou. Tout le long de la côte, les villes étaient garnies, gardées, tout le monde armé. Les Anglais, voyant ce bel ordre, crurent prudent de rester en mer [1]. Seulement Warwick, pour qu'il ne fût pas dit qu'il n'eût rien fait, fit une petite descente à côté de Brest. De tout cet orage qui devait écraser Louis XI, ce qui tomba, tomba sur le duc de Bretagne; les Bretons en restèrent furieux contre les Anglais.

Une lettre que le roi écrit vers cette époque, après sa capture du Roussillon, respire la joie sauvage du chasseur. Pas un mot de Warwick, qui apparemment l'inquiétait peu : « Je m'en vais bien bagué, dit-il, je n'ai pas perdu mon estoc; je pique des deux; il faut que je me récompense de la peine que j'ai eue, que je fasse bonne chère !... La reine d'Angleterre est arrivée [2]... »

La *bonne chère*, c'eût été de reprendre Calais, de le reprendre au moins par mains anglaises, au nom d'Henri VI et de Marguerite. La triste reine d'Angleterre, malade de honte et de vengeance, depuis sa grande défaite, suivait partout le roi, à Bordeaux, à Chinon, mendiant un secours. Elle n'avait rien à attendre de son père ni de son frère, qui, à ce moment, perdaient l'Italie. Louis XI le savait bien et n'en faisait que mieux la sourde oreille : il la laissait languir [3]... Qu'avait-elle à donner? rien que l'honneur et l'es-

[1] Pas un mot dans Lingard, ni dans Turner.

[2] *App.*, 204.

[3] « J'ay appris de vous, monsieur, qu'il faut manger les viandes lors-

pérance. Elle promit pour quelque argent que, si jamais elle reprenait Calais, elle en nommerait capitaine un Anglo-Gascon qui était au roi [1], et qui, à défaut de payement, remettrait le gage au prêteur. Nul doute qu'en signant ce contrat de Shylock, cette dernière folie de joueur, elle n'ait senti qu'elle mettait contre elle ses amis, comme sa conscience, qu'elle périssait, et, qui pis est, méritait de périr.

Tout en tirant de Marguerite ce gage contre les Anglais, le roi ne voulait pas se fâcher avec l'Angleterre, avec son bon ami Warwick. Il ne donnait rien à Marguerite, il prêtait. Et combien? Vingt mille livres, une aumône, du neveu à la tante; il est vrai qu'il lui fit donner soixante mille écus par la Bretagne. Il ne lui donnait pas un soldat; qu'elle en levât si elle voulait. Par qui en levait-elle? Par un homme qui passait pour l'ennemi du roi, par M. de Brézé, naguère grand sénéchal de Normandie, qui sortait à peine de prison. Sans mission et comme aventurier, il menait en Écosse les nobles et les marins normands; c'était une affaire normande, écossaise, à peine française; si Brézé voulait se faire tuer là-bas, le roi s'en lavait les mains [2].

Française ou non, l'affaire venait à point pour la France. Tandis que l'Angleterre en masse se tournait vers le nord, tandis que cette désespérée Marguerite se faisait tuer ou pendre, le roi prenait Calais. Il intimidait les Anglais de la garnison sans espoir de secours; il leur montrait la signature de Marguerite, lui offrait un prétexte *légal* (ce qui est grave dans toute affaire anglaise); il mettait sur-

qu'elles sont mortifiées, et profiter sur les hommes, quand ils sont attendris par leurs misères. » D'Aubigné, Confession de Sancy.

[1] Cet Anglo-Gascon était Jean de Foix, comte de Candale, que Louis XI venait d'acheter. *App.*, 205.

[2] Chastellain y est pris; il croit que le roi « l'envoyoit ainsi que Pelleus Jason en Colcos, pour en estre quitte. »

tout en avant et jetait dans la place son Anglo-Gascon, qui était un des leurs, et qui, d'amitié ou de force, se serait fait leur capitaine, ou pour Louis XI, ou pour Henri VI.

A tout cela il manquait une chose. C'était que Louis XI disposât de quelques vaisseaux de Hollande pour fermer Calais, comme Charles VII en avait eu pour fermer Bordeaux. Il en demanda au duc de Bourgogne, qui ne voulut pas se brouiller avec la maison d'York, et refusa net. Tout fut manqué. Non-seulement le roi n'eut point Calais, mais, de l'avoir espéré seulement, d'avoir cru que Warwick, alors capitaine de cette place pour la maison d'York, la laisserait surprendre, cela dut compromettre l'équivoque personnage, déjà suspect depuis sa promenade maritime [1]. Il l'était d'ailleurs par les siens, par son frère et son oncle [2], deux évêques, dont l'un avait des relations avec Brézé. Warwick ne pouvait se laver qu'en faisant la guerre, et une guerre heureuse. Il y réussit par ses moyens ordinaires [3]. Brézé, ayant perdu partie de ses vaisseaux, brûlé les autres, s'était jeté dans une place et attendait le secours de Douglas et de Somerset. Warwick les pratiqua habilement. Il acheta Douglas. Il gagna (pour cela il ne fallait pas moins qu'un miracle du diable) Lancastre même contre Lancastre, je veux dire Somerset, qui était de cette branche, qui avait intérêt à la défendre,

[1] Édouard IV semble marquer sa défiance à l'égard de Warwick en créant, à son retour, un grand amiral d'Angleterre. (Rymer, 30 juillet 1462.)

[2] Ce bon évêque voulant travailler, disait-il, à la canonisation de saint Osmond, avait obtenu un passeport pour venir en Normandie chercher des renseignements sur la naissance et la vie du bienheureux. Il rencontra à point nommé Doucereau, le secrétaire intime de M. de Brézé, et son agent en Angleterre, qui avait été pris à la bataille de Northampton, était resté quelque temps prisonnier, et revenait par Calais. L'évêque, lui ayant fait jurer le secret sur l'Évangile, lui dit que les Anglais ne se fiaient pas au duc de Bourgogne, qu'ils aimeraient mieux l'alliance du roi, etc. (Rapport de Doucereau, cité par *Legrand*.)

[3] *App.*, 206.

puisque par elle il avait droit au trône. Il l'amena à combattre son droit, son honneur, le drapeau qu'il tenait depuis quarante ans. Puis le misérable changea encore, et on lui coupa la tête.

Les affaires du roi de France allaient mal. Il avait provoqué l'Angleterre, manqué Calais. Ses plus faibles ennemis s'enhardissaient, jusqu'au roi d'Aragon. Le Roussillon se refit espagnol. Il fallut que le roi y courût en personne : il reprit Perpignan [1], intimida l'Aragonais, qui envoya vite faire des soumissions. Louis XI menaçait de régler l'Espagne à ses dépens, de concert avec la Castille ; il parlait d'occuper la Navarre. Il avait acheté, homme à homme, tout le conseil du roi de Castille, Henri l'*Impuissant*. Ils le lui amenèrent jusqu'en France, de ce côté de la Bidassoa. Ce fut un étrange spectacle. De toute la plaine on vit sur une éminence les deux rois, l'Impuissant, dans un faste incroyable, entouré des grandesses, de sa brillante et barbare garde moresque; et à côté, houssé de sa cape grise, siégeait le roi de France, partageant les royaumes [23 avril 1463].

Les envoyés d'Angleterre, de Milan et de Bourgogne attendaient curieusement, pour voir comment il se tirerait de cet imbroglio d'Espagne. Il s'en tira par un partage. C'était par un partage qu'il eût voulu finir l'affaire de Naples [2], qu'il avait fini celle de Catalogne, en détachant le Roussillon. Cette fois il coupait la Navarre, en donnait part à la Castille. La Navarre cria d'être coupée; l'Aragon cria de n'avoir pas tout; combien plus le comte de Foix, qui avait si bien travaillé pour le roi dans l'affaire du Roussillon ! Ce Roussillon, Louis XI, au grand étonnement de tout le monde, parut n'y pas tenir; il le donna au comte de Foix. Il le lui donna par écrit, s'entend, lui laissant, pour

[1] *App.*, 207.
[2] *App.*, 208.

l'amuser, la jouissance d'un beau morceau de Languedoc [1].

Il était dans un moment de générosité admirable. Il donna au Dauphiné exemption des règlements sur la chasse; à Toulouse incendiée exemption de tailles pour cent années [2]. En passant à Bordeaux, il fit grâce de la mort à Dammartin, qui vint se jeter à ses genoux [3]. Ce qui surprit bien plus, c'est qu'il fit à un ennemi, à celui qui chassait d'Italie la maison d'Anjou, à celui qui détenait le patrimoine des Visconti contre la maison d'Orléans, il fit, dis-je, à Sforza, cadeau de Savone et de Gênes; lui permettant en outre de racheter Asti au vieux Charles d'Orléans, fils de Valentine. C'était se fermer l'Italie, en même temps qu'il semblait se fermer l'Espagne. Tout cela de sa tête, sans consulter personne. Ses conseillers étaient désespérés.

Et rien pourtant n'était plus raisonnable.

Une crise allait éclater dans le nord; l'Angleterre, la Bourgogne et la Bretagne [4] semblaient près de s'unir. Le roi devait tourner le dos au midi : seulement, aux Pyrénées, tenir le Roussillon; aux Alpes, s'assurer de la Savoie, qu'il pratiquait de longue date, obtenir que le duc de Milan ne s'en mêlerait point. Sforza, s'avouant son vassal pour Gênes et Savone, allait lui prêter ses excel-

[1] Le roi engage Carcassonne au comte de Foix, jusqu'à ce qu'il l'ait mis en possession du Roussillon. *Archives, registre* 199, 23 *mai* 1463.

[2] D. Vaissette.

[3] « Voulez-vous justice ou grâce? dit le roi à son ennemi. — Justice. — Eh bien! je vous bannis, et vous donne 1,500 écus d'or pour aller en Allemagne. » Dammartin venait d'être condamné à mort par le Parlement; ce qu'il avait acquis ou volé fut en partie rendu aux héritiers de sa victime, Jacques Cœur, en partie volé par son juge et commissaire, Charles de Melun. (Bonamy.) L'ancien *écorcheur*, qui était un homme ferme, ne se tint pas pour battu, il ne laissa pas le champ libre à ses ennemis. Au lieu de se rendre en Allemagne, il vint se remettre en prison, et il attendit.

[4] *App.*, 209.

lents cavaliers lombards. Le roi avait besoin de l'amitié du tyran italien, dans un moment où il fallait peut-être qu'il pérît lui-même, ou devînt tyran.

Il prit ainsi son parti vivement, contre l'avis de tout le monde. Cette résolution hardie, cette générosité habile, si différente de la petite politique chicaneuse du temps [1], lui donna une grande force; il pesa d'autant plus au nord. Il emporta d'emblée son affaire capitale, le rachat de la Somme.

[1] Elle fut admirée de Sforza. Son remerciment, tout emphatique qu'il est et quelque intéressée qu'y soit la flatterie, ne laisse pas d'avoir un côté sérieux. Le froid et ferme esprit, italien pourtant, et, comme tel, artiste en politique, dut prendre plaisir à voir une politique si nouvelle : « Animi magnitudine, sapientia, justitia, felicitate et mente prope cœlesti... » *Archives, Trésor des chartes*, J. 496.

CHAPITRE II.

Louis XI. Sa révolution. 1462-1464.

Depuis longtemps, il suivait l'affaire de la Somme avec une ardente passion, si ardente qu'elle se nuisait et manquait son but. Il caressait, tourmentait le vieux duc, pressait les Croy. Si le vieil homme, d'asthme ou de goutte, leur mourait dans les mains, tout était fini. On le crut un moment, quand le duc revenu de Paris, las de fêtes, de repas et de faire le jeune homme, tomba tout d'un coup et se mit au lit [1]. Son excellente femme sortit du béguinage où elle vivait, pour soigner son mari ; le fils accourut pour soigner son père. Ils le soignèrent si bien, que s'il ne se fût remis, les Croy périssaient, et les affaires du roi devenaient fort malades.

Le duc avait beaucoup à faire entre son fils et Louis XI, deux tyrans. Le roi, mécontent pour Calais, impatient pour la Somme, le vexait, le rendait misérable, réveillant toutes les vieilles querelles de salines, de juridiction [2]. Par cette im-

[1] *App.*, 210.

[2] Il lui fit une sorte de petite guerre sur toutes ses frontières. Du côté de la Comté, il défendit qu'on achetât du sel à ses salines. En Bourgogne, il poussa âprement contre lui la vieille chicane des juridictions, lui volant ses sujets, comme *bourgeois royaux*. Au Nord, il fit crier des ordonnances royales dans les pays cédés au duc. Le président de Bourgogne vint se plaindre au parlement, on lui rit au nez ; il insista, on le jeta en prison ; le pauvre homme y serait resté, si les Bourguignons

prudente âpreté, il compromettait ainsi ses amis de Flandre, comme il avait fait ceux d'Angleterre. L'un des Croy vint à Paris se plaindre, et parla durement, comme peut faire un homme indispensable [1]. Le roi eut le bon esprit de bien recevoir la leçon; il se mit à l'amende, cédant au duc le peu qu'il avait dans le Luxembourg; au duc toutefois moins qu'aux Croy, lesquels occupèrent les places par eux ou par des gens à eux.

Ce qui les rendait si forts près du vieux maître, c'est qu'il avait peur de retomber sous le gouvernement de ses gardes-malades, de son fils et de sa femme; celle-ci une sainte sans doute, mais avec toute sa dévotion et son béguinage, la mère du Téméraire, la fille des violents, bâtards de Portugal ou cadets de Lancastre [2]. La mère et le fils prirent le moment où le malade, à peine rétabli, n'avait pas la tête bien forte, pour le faire consentir à la mort d'un valet de chambre favori [3], qu'ils prétendaient vouloir empoisonner le fils. Ceci n'était qu'un commencement. Le

n'eussent enlevé un lieutenant du bailli de Sens; il sortit de prison, mais malade, et il en mourut. Voir sur ces brutalités de Louis XI les lamentations des Bourguignons, Chastellain, Du Clercq, etc.

[1] « Et sy disoit-on que le roy Loys de prime face dict au seigneur de Chimay... : « Quel homme est-ce le duc de Bourgoingne? est-il aultre ou d'aultre nature et métail que les autres princes et seigneurs du royaulme d'environ? » A quoi ledict seigneur de Chimay lui répondit... que oui, et que le duc estoit d'aultre métail..., car il l'avoit gardé, porté et soustenu contre la vollonté du roy Charles, son père, et touts ceux du royaulme... Prestement que le Roy ouyt ces paroles, sy se partit sans mot dire et rentra dans sa chambre. » Du Clercq.

[2] Fille de Jean le Bâtard, roi de Portugal, et de Philippe de Lancastre. Voyez notre cinquième volume, livre XII, ch. I, et celui-ci, plus bas.

[3] C'était un valet, serf d'origine, grossier, et qui, sans doute par sa grossièreté même, délassait le duc de la fadeur des cours. Le comte de Charolais vint se jeter aux pieds de son père, le pria de sauver son fils unique que ce valet voulait empoisonner. Il lui arracha ainsi son consentement à la mort du pauvre diable, et fit exécuter en même temps (chose étrange) celui qui l'avait dénoncé. Voir le récit de Chastellain, récit violent, âcre, horriblement passionné contre le parvenu.

valet tué, on allait essayer davantage; on accusa bientôt le comte d'Étampes. Les Croy voyaient venir leur tour. Heureusement pour eux, leur ennemi alla trop vite; on prit le secrétaire du comte de Charolais qui courait la Hollande, et, profitant de la haine hollandaise contre les favoris wallons [1], engageait doucement les villes à prendre le fils pour seigneur du vivant du père.

Mais on connaissait trop d'avance ce que serait le nouveau maître pour laisser aisément l'ancien. Le peuple, dès qu'il le sut malade, montra une extrême frayeur. Dans certaines villes, la nouvelle étant arrivée la nuit, tout le monde se releva; on courut aux églises, on exposa les reliques; beaucoup pleuraient. Cela faisait assez entendre ce qu'on pensait du successeur. Quand le bon homme un peu remis fut montré en public, conduit de ville en ville, une joie folle éclata; on fit des feux, comme à la Saint-Jean, des danses. Il fallait se hâter de danser et de rire; un autre allait venir, rude et sombre, sous lequel on ne rirait guère. Le malade, ayant perdu ses cheveux, avait exprimé la fantaisie bizarre de ne plus voir que des têtes tondues; à l'instant chacun se fit tondre: on se serait vieilli volontiers pour le rajeunir. C'est que celui-ci était l'homme du bon temps qui s'en allait, l'homme des fêtes et des galas passés; en voyant ce bon vieux mannequin de kermesse [2] qu'on promenait encore, et qui bientôt ne paraîtrait plus, on croyait voir la paix elle-même, souriante et mourante, la paix des anciens jours.

Que de choses pendaient à ce fil usé ! La vie des Croy d'abord. Ils le savaient. Sûrs de ne pas vivre plus que le vieillard, ils suivaient leur chance en désespérés, jouaient serré, à mort, contre l'héritier. Ils ne s'amusaient plus à prendre de l'argent; ils prenaient des armes pour se dé-

[1] *App.*, 211.
[2] Est-il nécessaire de rappeler la tendresse des Flamands pour leurs poupées municipales, leurs géants d'osier, leurs mannekenpiss, etc.?

fendre, des places où se réfugier. Leur péril les forçait d'augmenter leur péril, de devenir coupables; ils périssaient, s'ils restaient loyaux sujets du duc; mais s'ils devenaient ducs eux-mêmes ? S'ils défaisaient à leur profit la maison qui les avait faits?... Certainement le démembrement des Pays-Bas, une petite royauté wallonne qui, sous la sauvegarde du roi, se serait étendue le long des marches, laissant la Hollande aux Anglais [1], la Picardie et l'Artois aux Français, c'eût été chose agréable à tous. Ce qui est sûr, c'est que les Croy l'avaient déjà presque, cette royauté; ils occupaient toutes les marches, l'allemande, le Luxembourg, l'anglaise, Boulogne et Guines, la française enfin sur la Somme. Leur centre, le Hainaut, la grosse province aux douze pairs, était tout à fait dans leurs mains; à Valenciennes, ils se faisaient donner le vin royal et seigneurial.

Presque tout cela leur était venu en deux ans, coup sur coup; le roi y avait poussé violemment [2]; sous son souffle invisible, ils avançaient sans respirer; c'était comme un ouragan de bonne fortune. Volant plutôt qu'ils ne marchaient, ils se trouvèrent un matin sur le précipice où il fallait sauter, sinon s'appuyer, tout autre appui manquant, sur la froide main de Louis XI.

A quel prix? Cette main ne faisait rien gratis. Il fallait d'abord qu'ils se déclarassent, demandant protection du roi et s'avouant de lui. Ce pas fait, tout retour impossible, il exigeait d'eux les villes de la Somme. Comme ils faisaient encore les difficiles et les vertueux, le roi sut lever leurs scrupules. Il profita du mécontentement qu'excitaient les nouveaux impôts. L'Artois était inquiet de ce qu'on avait

[1] App., 212.
[2] En 1461, il leur donne Guisnes; en 1462, il leur livre ce qu'il a dans le Luxembourg; en 1463, il ajoute à Guisnes, Ardre, Angle, et ce que le comte de Guisnes avait sur Saint-Omer, etc. Dans la même année (mai 1463), il leur donne encore Bar-sur-Aube. « *Archives du royaume,* J. *Registres* 193-199, *et Mémoriaux de la Chambre des comptes*, III, 91.

demandé à ses états de voter les tailles pour dix ans[1]. Les villes de la Somme, jusque-là ménagées, caressées, habituées à ne donner presque rien, s'étonnaient fort qu'on leur parlât d'argent. La colérique et formidable Gand, sans doute bien travaillée en dessous, ne voulait plus payer et prenait les armes. Le roi avait trouvé moyen de gagner (pour un temps) le principal capitaine et seigneur des marches picardes, le mortel ennemi des Croy, le comte de Saint-Pol. Ce fut lui qu'il leur détacha, pour les terrifier, en leur dénonçant que le roi se portait pour arbitre, pour juge, entre le duc et Gand.

Les Croy perdirent cœur, entre ces deux dangers; leur ami, Louis XI, leur ennemi, le comte de Charolais, agissaient à la fois contre eux. Celui-ci, au moment même, commençait un affreux procès de sorcellerie contre son cousin, Jean de Nevers. La terreur gagnait; évidemment le violent jeune homme voulait le sang de ses ennemis; s'il demandait la mort d'un prince du sang, son parent, les pauvres Croy avaient bien sujet d'avoir peur.

Livrés au roi par cette peur, bridés par lui et sous l'éperon, ils allèrent en avant. Ils tâchèrent de faire croire au duc qu'il était de son intérêt de perdre le plus beau de son bien, de laisser le roi reprendre la Somme. Il n'en crut rien, et il y consentit, à la longue, vaincu d'ennui, d'obsession; il signa, on lui mena la main. Encore, s'il signa, c'est qu'il espérait que l'affaire traînerait, que l'argent ne pourrait venir. Il ne fallait pas moins de quatre cent mille écus; où trouver tant d'argent?

Louis XI en trouva ou en fit. Il courut, mendia par les villes, mendia en roi, mettant hardiment la main aux bourses. Les uns s'exécutèrent de bonne grâce; Tournai, à elle seule, donna vingt mille écus. D'autres, comme Paris, se firent tirer l'oreille; les bourgeois avaient tous

[1] *App.*, 213.

des raisons de ne pas payer, tous avaient privilége. Mais le roi ne voulait rien entendre. Il ordonna à ses trésoriers de trouver l'argent, disant que, sur une telle affaire, on prêterait sans difficulté; s'il manquait quelque chose, il lui semblait qu'on dût le trouver *en un pas d'âne* [1]... Ce pas, c'était d'aller à Notre-Dame, d'en fouiller les caveaux, d'en tirer les dépôts de confiance que l'on faisait au Parlement et qu'il déposait lui-même sous l'autel à côté des morts [2].

Le premier payement arriva en un moment, à la grande surprise du duc (12 septembre), le second suivit (8 octobre), chaque fois deux cent mille écus sonnants et bien comptés. Il n'y avait rien à dire; il ne restait qu'à recevoir. Le duc s'en prit doucement à ses gouverneurs : « Croy, Croy, disait-il, on ne peut servir deux maîtres. » Et il embour-sait tristement.

Les bons amis de Louis XI régnaient en Angleterre, comme aux Pays-Bas : ici les Croy, là-bas les Warwick. Ceux-ci avaient pris le dessus, sans doute avec l'appui de l'épiscopat, des propriétaires, de ceux qui ne voulaient pas payer la guerre plus longtemps. Édouard savait ce qu'il en avait coûté à la fin aux Lancastre pour n'avoir plus ménagé l'*Établissement*. Il caressa les évêques, reconnut l'indépendance de leurs justices [3], et laissa l'évêque d'Exeter, frère de Warwick, traiter d'une trêve à Hesdin. La trêve ménagée par les Croy, fut signée entre Édouard et Louis XI par-devant le duc de Bourgogne (27 octobre 1463).

[1] *App.*, 214.

[2] Louis XI s'en excuse fort habilement dans sa Commission du 2 novembre (Preuves de Commines, éd. Lenglet Dufresnoy). Il explique qu'il s'est épuisé pour acquérir le Roussillon, qu'il n'a pu trouver le premier paiement du rachat des places de la Somme qu'en retenant un trimestre de la solde des gens de guerre, que, s'ils ne sont payés, ils vont piller le pays, etc. A vrai dire, il s'agissait de la rançon de la France.

[3] Rymer, 2 nov. 1462.

En signant une trêve, Louis XI commençait une guerre. Rassuré du côté de l'étranger, il agissait d'autant plus hardiment à l'intérieur, heurtant la Bretagne après la Bourgogne, et de cette querelle bretonne, faisant un vaste procès des grands, des nobles, de l'Église, moins un procès qu'une Révolution.

La Bretagne, sous forme de duché, et, comme telle, classée parmi les grands fiefs, était au fond tout autre chose, une chose si spéciale, si antique, que personne ne la comprenait. Le fief du moyen âge s'y compliquait du vieil esprit de clan. Le vasselage n'y était pas un simple rapport de terre, de service militaire, mais une relation intime entre le chef et ses hommes, non sans analogie avec le *cousinage* fictif des *highlander* écossais. Dans une relation si personnelle, nul n'avait rien à voir. Chaque seigneur, tout en rendant hommage et service, sentait au fond qu'il *tenait* de Dieu [1]. Le duc, à plus forte raison, ne croyait *tenir* de nul autre, il s'intitulait duc par la grâce de Dieu. Il disait : « Nos pouvoirs *royaux* et ducaux [2]. » Il le disait d'autant plus hardiment que l'autre royauté, la grande de France, avait été sauvée, à en croire les Bretons, non par la Pucelle, mais par leur Arthur (Richemont). Le duc de Bretagne ayant raffermi la couronne, portait couronne aussi, il dédaignait le chapeau ducal. Cette majesté bretonne ayant son parlement de barons, ne souffrait pas l'appel au parlement du roi ; comment pouvait-elle prendre ce que lui soutenait Louis XI, que la haute justice ducale devait être jugée par les simples baillis royaux de la Touraine et du Cotentin ?

Cette question de juridiction, de souveraineté, n'était pas simplement d'honneur ou d'amour-propre ; c'était une question d'argent. Il s'agissait de savoir si le duc payerait

[1] « Sicut heremita in deserto, » dit admirablement le Cartulaire de Redon.

[2] C'était l'un des principaux griefs du roi. (Mss. Legrand.)

au roi certains droits que le vassal, en bonne féodalité, devait au suzerain, l'énorme droit de rachat, par exemple, dû par ceux qui succédaient en ligne collatérale, de frère à frère, d'oncle à neveu, et le cas s'était présenté plusieurs fois dans les derniers temps ; cette famille de Bretagne, comme la plupart des grandes familles d'alors, tendait à s'éteindre ; peu d'enfants, et qui mouraient jeunes.

Ce n'est pas tout : les évêques de Bretagne, à raison de leur temporel, siégeaient parmi les barons du pays ; étaient-ils vraiment barons, vassaux du duc et lui devant hommage ? ou bien, comme le roi le prétendait, les évêques étaient-ils égaux au duc, et relevaient-ils du roi seul ? Dans ce cas, le roi ayant supprimé la Pragmatique et les élections, aurait conféré les évêchés de Bretagne comme les autres, donné en Bretagne, comme ailleurs, les bénéfices vacants en régale, administré dans les vacances, perçu les fruits, etc. Il soutenait l'évêque de Nantes qui refusait l'hommage au duc. Le duc, sans se soucier du roi, s'adressait directement au pape pour mettre son évêque à la raison.

La plus grande affaire du royaume était sans nul doute celle de l'Église et des biens d'Église. En supprimant les élections où dominaient les grands, Louis XI avait cru disposer des nominations d'accord avec le pape [1]. Mais ce pape, le rusé Silvio (Pie II), ayant une fois soustrait au roi l'abolition de la Pragmatique, s'était moqué de lui, réglant tout sans le consulter, donnant ou vendant, attirant les appels, voulant juger entre le roi et ses sujets, entre le Parlement et le duc de Bretagne. Le roi, au retour des Pyrénées, chemin faisant et de halte en halte [24 mai, 19 juin, 30 juin], lança trois ou quatre ordonnances, autant de coups sur le pape et sur ses amis. Il y reproduit et sanctionne en quelque sorte du nom royal

[1] *App.*, 215.

les violentes invectives du Parlement contre l'avidité de Rome, contre l'émigration des plaideurs et demandeurs qui désertent le royaume, passent les monts par bandes, et portent tout l'argent de France au grand marché spirituel. Il déclare hardiment que toutes questions de possessoire en matière ecclésiastique seront réglées par lui-même, par ses juges; que pour les bénéfices donnés en régale (conférés par le roi pendant la vacance d'un évêché), on ne plaidera qu'au Parlement, autant dire devant le roi même. Ainsi le roi prenait, et, si l'on contestait, le roi jugeait qu'il avait bien pris.

Quelque vifs et violents que fussent en tout ceci les actes du roi, personne ne s'étonnait; on n'y voyait qu'une reprise de la vieille guerre gallicane contre le pape. Mais au 20 juillet un acte parut, qui surprit tout le monde, un acte qui ne touchait plus le pape ni le duc de Bretagne, mais tout ce qu'il y avait d'ecclésiastiques, une foule de nobles.

A ce moment, le roi se sentait fort; il avait bien regardé tout autour, il croyait tenir tous les fils des affaires par Warwick, Croy et Sforza; il venait de s'assurer des soldats italiens, il pratiquait les Suisses.

Ordre aux gens d'Église de donner sous un an déclaration des biens d'Église [1], « en sorte qu'ils n'empiètent plus sur nos droits seigneuriaux et ceux de nos vassaux. » Ordre aux vicomtes et receveurs de percevoir les fruits des fiefs, terres et seigneuries, « qui seront mis en main du roi, faute d'hommage et droits non payés. » Ces grandes mesures furent prises par simple arrêt de la Chambre des comptes. Celle qui regardait les gens d'Église devint une Ordonnance, adressée (sans doute comme essai) au prévôt de Paris. Quant à l'autre, le roi envoya dans les provinces des commissaires pour faire recherche de la noblesse [2], c'est-à-dire apparemment pour soumettre les faux nobles

[1] *App.*, 216. — [2] *Ms. Legrand.*

aux taxes, pour s'enquérir des fiefs qui devaient les droits, pour s'informer des nouveaux acquêts, des rachats, etc., pour lesquels on oubliait de payer.

Cette nouveauté au nom du vieux droit, cette audacieuse inquisition, produisit d'abord un effet. On crut que celui qui osait de telles choses était bien fort; les Croy se donnèrent ouvertement à lui, comme on a vu, et lui livrèrent la Somme; le duc de Savoie se jeta dans ses bras, les Suisses lui envoyèrent une ambassade, le frère de Warwich vint traiter avec lui. On crut l'embarrasser en lançant dans la Catalogne un neveu de la duchesse de Bourgogne, D. Pedro de Portugal, qui prit le titre de roi et vint tâter le Roussillon [1]; mais rien ne bougea.

Il allait grand train dans sa guerre d'église [2]. D'abord, pour empêcher l'argent de fuir à Rome, il bannit les collecteurs du pape. Puis il attaque, et met la main sur trois cardinaux, saisit leur temporel. Justice lucrative. Avec un simple arrêt de son Parlement, un petit parchemin, il faisait ainsi telle conquête en son propre royaume, qui valait parfois le revenu d'une province. L'attrait de cette chasse aux prêtres allait croissant. Du seul cardinal d'Avignon, un des plus gras bénéficiers, le roi eut les revenus des évêchés de Carcassonne, d'Usez, de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angeli, je ne sais combien d'autres. Il ne tint pas au neveu du cardinal [3] que le roi ne prît Avignon même; le bon neveu donnait avis que son oncle, légat d'Avignon pour le pape, était vieux, maladif, quasi mourant, qu'à son agonie on pourrait saisir.

Louis XI se trouvait engagé dans une étrange voie, celle d'un séquestre universel; il y allait de lui-même sans doute et par l'âpre instinct du chasseur. Mais quand il eût voulu s'arrêter, il ne l'aurait pu. Il n'avait pu élargir

[1] *App.*, 217. — [2] *App.*, 218.
[3] C'était Jehan de Foix, comte de Candale. *App.*, 219.

le duc d'Alençon, l'ami des Anglais, qu'en s'assurant des places qu'il leur aurait ouvertes. Il n'avait pu s'aventurer dans la Catalogne qu'en prenant pour sûreté au comte de Foix une ville forte. Les Armagnacs, à qui il avait fait à son avénement le don énorme du duché de Nemours, le trahissaient au bout d'un an ; le comte d'Armagnac, sachant que le roi en avait vent, craignit de sembler craindre, il vint se justifier, jura, selon son habitude, et, pour mieux se faire croire, offrit ses places : « J'accepte, » dit le roi. Et il lui prit Lectoure et Saint-Sever.

Il prenait souvent des gages, souvent des otages. Il aimait les gages vivants. Jamais ni roi, ni père, n'eut tant d'enfants autour de lui. Il en avait une petite bande, enfants de princes et de seigneurs, qu'il élevait, choyait, le bon père de famille, dont il ne pouvait se passer. Il gardait avec lui l'héritier d'Albret, les enfants d'Alençon, comme ami de leur père, qu'il avait réhabilité ; le petit comte de Foix, dont il avait fait son beau-frère, et le petit d'Orléans qui devait être son gendre. Il ne pouvait guère l'être de longtemps, il naissait ; mais le roi avait cru plus sûr de tenir l'enfant entre ses mains, au moment où il irritait toute sa maison, livrant son héritage au delà des monts pour s'assurer à lui-même ce côté-ci des monts, la Savoie. Il aimait cette Savoie de longue date, comme voisine de son Dauphiné : il y avait pris femme, il y maria sa sœur ; il tenait près de lui tout ce qu'il y avait de princes ou princesses de Savoie ; il fit enfin venir le vieux duc en personne. Des princes savoyards, un lui manquait, et le meilleur à prendre, le jeune et violent Philippe de Bresse, qui, d'abord caressé par lui, avait tourné, au point de chasser de Savoie son père, beau-père de Louis XI. Il attira l'étourdi à Lyon, et, le mettant sous bonne garde, il le logea royalement à son château de Loches.

Au moyen d'une de ces Savoyardes, il comptait faire une belle capture, rien moins que le nouveau roi d'An-

gleterre. Ce jeune homme, vieux de guerres et d'avoir tant tué, voulait vivre à la fin. Il fallait une femme. Non pas une Anglaise, ennuyeusement belle, mais une femme aimable, qui fît oublier. Une Française eût réussi, une Française de montagnes, comme sont volontiers celles de Savoie, gracieuse, naïve et rusée. Une fois pris, enchaîné, muselé, l'Anglais, tout en grondant, eût été ici, là, partout où le roi et le *Faiseur de Rois* auraient voulu le mener.

A cette Française de Savoie, le parti bourguignon opposa une Anglaise de Picardie, du moins dont la mère était Picarde, sortant des Saint-Pol de la maison de Luxembourg [1]. La chose fut évidemment préparée, et d'une manière habile; on arrangea un hasard romanesque, une aventure de chasse où ce rude chasseur d'hommes vint se prendre à l'aveugle. Entré dans un château pour se rafraîchir, il est reçu par une jeune dame en deuil qui se jette à genoux avec ses enfants; ils sont, la dame l'avoue, du parti de Lancastre; le mari a été tué, le bien confisqué, elle demande grâce pour les orphelins. Cette belle femme qui pleurait, cette figure touchante de l'Angleterre après la guerre civile, troubla le jeune vainqueur; ce fut lui qui pria... Néanmoins, ceci était grave; la dame n'était pas de celles qu'on a sans mariage. Il fallait rompre la négociation commencée par Warwick, rompre avec Warwick, avec ce grand parti, avec Londres même; le lord-maire avait dit : Avant qu'il l'épouse, il en coûtera la vie à dix mille hommes. Mais dût-il lui en coûter la vie à lui-même, il passa outre, il épousa. C'était se jeter dans la guerre, dans l'alliance du comte de Charolais contre Louis XI. Le comte, pour le faire savoir à tous et le dire bien haut,

[1] La mère d'Élisabeth Rivers était fille du comte de Saint-Pol; elle avait épousé à dix-sept ans le duc de Bedford qui en avait plus de cinquante. A sa mort, elle s'en dédommagea en épousant, malgré tous ses parents et amis, un simple chevalier, le beau Rivers, qui était son domestique. *App.*, 220.

envoya aux noces l'oncle de la reine, Jacques de Luxembourg, frère du comte de Saint-Pol et de la duchesse de Bretagne, avec une magnifique troupe de cent chevaliers.

Ainsi, quelque part qu'il se tournât, en Angleterre, en Bretagne, en Espagne, le roi trouvait toujours devant lui le comte de Charolais. Que lui servait donc d'avoir les Croy, de gouverner par eux le duc de Bourgogne? Il voulut faire un grand effort, s'emparer lui-même de l'esprit du vieux duc, et s'étant rendu maître du père, avec le père écraser le fils.

Il ne bougea plus guère de la frontière du Nord, allant, venant, le long de la Somme, poussant jusqu'à Tournai[1], puis se confiant, s'en allant tout seul chez le duc en Artois, lui rendant à tout moment visite, l'attirant par la douce et innocente séduction de la reine, des princesses et des dames. Elles vinrent surprendre un matin le bon homme, réchauffèrent le vieux cœur, l'obligèrent de se montrer galant, de leur donner des fêtes. Il en fut si aise et si rajeuni qu'il les retint trois jours de plus que le roi ne le permettait.

Charmé d'être désobéi, il prit ce bon moment près de l'oncle, accourut à Hesdin, l'enveloppa, tournant tout autour, l'éblouissant de sa mobilité, avec cent jeux de chat ou de renard.... A la longue, le croyant étourdi, fasciné, il se hasarda à parler, il demanda Boulogne. Puis, la passion l'emportant, il avoua l'envie qu'il aurait d'avoir Lille... C'était dans une belle forêt; le roi promenait le duc, qui le laissait causer... Enfin, enhardi par sa patience, il lâcha le grand mot : « Bel oncle, laissez-moi *mettre à la raison* beau-frère de Charolais ; qu'il soit en Hollande ou en Frise, par la Pâque-Dieu, je vous le ferai venir à commandement... » Ici il allait trop loin; le mauvais cœur avait aveuglé le subtil esprit. Le père se ré-

[1] *App.*, 221.

veilla, et il eut horreur... Il appela ses gens, pour se rassurer, et sans dire adieu, il prit brusquement un autre chemin de la forêt [1].

Au reste, on ne négligeait rien pour augmenter ses défiances, et l'éloigner de la frontière. On lui assurait que s'il restait à Hesdin, il y mourrait, les astres le disaient ainsi; le roi, qui le savait, était là pour guetter sa mort. Son fils lui donnait avis, en bon fils, de bien prendre garde à lui, le roi voulait s'emparer de sa personne. Rien de moins vraisemblable; Louis XI apparemment n'avait pas hâte de détrôner les Croy, pour faire succéder Charolais.

Une chose, à vrai dire, accusait le roi, c'est qu'il venait d'établir gouverneur entre Seine et Somme, sur cette frontière reprise d'hier, l'ennemi capital de la maison de Bourgogne, cet homme noir, ce sorcier, cet *envoûteur:* c'étaient les noms que le comte de Charolais donnait à son cousin Jean de Nevers, dit le comte d'Étampes, et mieux dit Jean *sans terre*.

Jean était né dans un jour de malheur, le jour de la bataille d'Azincourt, où son père fut tué. Son oncle, Philippe-le-Bon, se hâta d'épouser la veuve pour avoir la garde des deux orphelins qui restaient. Cette garde consista à les frustrer de la succession du Brabant, en leur

[1] Chastellain embellit probablement la scène. Il suppose que Louis XI amusait le vieillard maladif du grand voyage d'outre-mer, des souvenirs du vœu du faisan. Il lui fait dire : « Bel oncle, vous avez entrepris une haute, glorieuse et sainte chose; Dieu vous la laisse bien mettre à fin ! je suis joyeux, à cause de vous, que l'honneur en revienne à votre maison. Si j'avois entrepris la même chose, je ne la ferois que sous confiance de vous, je vous constituerois régent, vous gouverneriez mon royaume; et que n'en ai-je dix pour vous les confier ! J'espère bien aussi que vous en ferez autant si vous partez; laissez-moi gouverner vos pays, je vous les garderai comme miens, et vous en rendrai bon compte. » — A quoi le duc aurait répondu assez froidement : « Il n'est besoin, monseigneur. Quand il faudra que je m'en aille, je les recommanderai à Dieu et à la bonne provision que j'y aurai mise. »

assignant une rente qu'ils ne touchèrent point, puis, à la place de la rente, Étampes, Auxerre, Péronne enfin, qu'on ne leur donna pas [1]. Ils n'en servirent pas moins leur oncle avec zèle; l'un lui conquit le Luxembourg, l'autre lui gagna sa bataille de Gavre. Pour récompense, le comte de Charolais voulait encore, sur leur pauvre héritage de Nevers et de Rethel, avoir Rethel, fort à sa convenance. Puis il voulut leur vie, celle de Jean du moins, auquel il intenta cette horrible accusation de sorcellerie. Il le jeta ainsi, comme les Croy, dans les bras de Louis XI, qui le mit à son avant-garde, et qui dès lors, par Nevers, par Rethel, par la Somme, montra à la maison de Bourgogne, sur toutes ses frontières, un ennemi acharné.

Ce n'étaient pas des guerres seulement qu'on avait à attendre de haines si furieuses, c'étaient des crimes. Il ne tenait pas au comte de Charolais que les Croy ne fussent tués, Jean de Nevers brûlé. Le duc de Bretagne essayait de perdre le roi par une atroce calomnie; dans un pays tout plein encore de l'horreur des guerres anglaises, il l'accusait d'appeler les Anglais, tandis que lui-même il leur demandait sous main six mille archers. Pour appuyer les archers par des bulles, il faisait venir de Rome un nonce du pape qui devait juger entre le roi et lui; ce juge fut reçu, mais comme prisonnier; expédié au Parlement, pour siéger, mais sur la sellette. Le roi fit arrêter en même temps, à la prière du duc de Savoie, son fils Philippe qui l'avait chassé. Il eût bien voulu que le duc de Bourgogne lui fît la même prière. Mais, à ce moment même, un événement s'était passé qui rompait tout entre eux.

Sur la frontière de la Picardie, dans ce pays de désordres, à peine revenu au roi, et où l'homme du roi, Jean de Nevers, ramassait les gens de guerre, les *bravi* du temps, il y en avait un, un bâtard, un aventurier amphi-

[1] Quelquefois le revenu, mais non la possession.

bie, qui, rôdant sur la marche ou vaguant par la Manche, cherchait son aventure. Ce bandit était de bonne maison, frère d'un Rubempré, cousin des Croy. Un jour, prenant au Crotoy un petit baleinier, il s'en alla, non pêcher la baleine, mais prendre, s'il pouvait, en mer un faux moine, un Breton déguisé qui portait le traité de son duc avec les Anglais. Ayant manqué son moine, et revenant à vide, cet homme de proie, plutôt que de ne rien prendre, se hasarda à flairer le gîte même du lion, un château de Hollande, où se tenait le grand ennemi des Croy, de Jean de Nevers, du roi, le comte de Charolais. Le bâtard n'avait que quarante hommes ; ce n'était pas avec cela qu'il aurait emporté la place. Il laissa ses gens, débarqua seul, entra dans les tavernes, s'informa : Le comte allait-il quelquefois se promener en mer? Sortait-il bien accompagné? A quelle heure?... Et il ne s'en tint pas à cette enquête, il alla au château, entra, monta sur les murailles, reconnut la côte. Il en fit tant qu'il fut remarqué et suivi ; jusque-là sottement hardi, il prit sottement peur, s'accusa lui-même en se jetant à quartier dans l'église. Interrogé, il varia pitoyablement ; il revenait d'Écosse, il y allait, il passait pour voir sa cousine de Croy ; il ne savait que dire.

Le comte de Charolais eût acheté l'aventure à tout prix ; elle le servait à point contre Louis XI ; le roi semblait avoir voulu l'enlever, comme le prince de Savoie. Il envoya vite son serviteur Olivier de la Marche avertir son père du danger qu'il avait couru, l'effrayer pour lui-même. Cela réussit si bien que le vieux duc manqua au rendez-vous du roi, quitta la frontière, et ne se crut en sûreté que lorsqu'il fut dans Lille.

La grande nouvelle, l'enlèvement du comte, l'infamie du roi, furent partout répandus, criés, comme à son de trompe, prêchés en chaire, à Bruges par un frère Prêcheur ; ces Mendiants étaient fort utiles pour colporter et crier les nouvelles. Le roi, qui sentit le coup, se plaignit à

son tour, il demanda réparation, somma le duc de condamner son fils. Les Croy auraient voulu qu'il laissât assoupir l'affaire ; cela allait à leurs intérêts, non à ceux du roi, qui se voyait perdu d'honneur. Il envoya au contraire une grande ambassade pour accuser, récriminer hautement. D'une part le chancelier Morvilliers, de l'autre le comte de Charolais, plaidèrent en quelque sorte pardevant le vieux duc. Le chancelier demandait si l'on pouvait dire que le bâtard, avec sa barque, fût armé, équipé. comme il fallait pour un tel coup, si c'était avec quelques hommes qu'il aurait emporté un fort, saisi un tel seigneur au milieu d'un monde de gens qui l'entouraient. Puis, le prenant de haut, il disait que le duc aurait dû s'adresser au roi pour avoir justice du bâtard. On ne pouvait lui donner satisfaction, à moins de lui livrer ceux qui avaient semé la nouvelle, défiguré l'affaire, Olivier de la Marche et le frère Prêcheur [1].

Le chancelier allait loin, dans l'excès de son zèle. Il accusait le comte même du crime de lèse-majesté, pour avoir traité avec le duc de Bretagne et le roi d'Angleterre, pour appeler l'Anglais. Plus il avait raison, plus le bouillant jeune homme s'irrita ; au départ, il dit à l'un des ambassadeurs, à l'archevêque de Narbonne : « Recommandez-moi très-humblement à la bonne grâce du roi, et dites-lui qu'il m'a bien fait laver la tête par le chancelier, mais qu'avant qu'il soit un an, il s'en repentira [2]. »

Il n'eût pas laissé échapper cette violente parole s'il ne se fût cru en mesure d'agir. Déjà, selon toute apparence. les grands s'étaient donné parole. Le moment semblait bon. Les trêves anglaises allaient expirer ; Warwick baissait ; Croy baissait. Warwick avait perdu son pupille ; Croy gardait encore le sien, commandait toujours en son nom. et peu à peu l'on n'obéissait plus, tous regardaient vers

[1] *App.*, 222. — [2] *App.*, 223.

l'héritier. En France, l'héritier présomptif était jusque-là le jeune frère du roi; le roi prétendait que la reine était grosse; s'il naissait un fils, le frère descendait et devenait moins propre à servir les vues des seigneurs; il fallait se hâter.

Si l'on en croit Olivier de la Marche, chroniqueur peu sérieux, mais qui enfin joua alors, comme on l'a vu, son petit rôle : « Une journée fut tenue à Notre-Dame de Paris, où furent envoyés les scellés de tous les seigneurs qui voulurent faire alliance avec le frère du roi; et ceux qui avoient les scellés secrètement portoient chacun une aiguillette de soie à la ceinture, à quoi ils se connoissoient les uns les autres. Ainsi fut faite cette alliance, dont le roi ne put rien savoir ; et toutefois il y avoit plus de cinq cents, que princes, que chevaliers, que dames et damoiselles, et escuyers, qui étoient tous acertenés de cette alliance. »

Que les agents de la noblesse se soient réunis dans la cathédrale de Paris, dont le roi avait récemment méconnu la franchise, enlevé les dépôts, cela en dit beaucoup. L'évêque[1] et le chapitre ne peuvent guère avoir ignoré qu'une telle réunion eût lieu dans leur église. Louis XI venait de fermer son Parlement aux évêques; il devait peu s'étonner qu'ils ouvrissent leurs églises aux ligués.

Ce roi qui, pour donner les bénéfices, s'était passé d'abord des élections de chapitres, puis des nominations pontificales, qui d'abord avait au nom du pape condamné le clergé du pape, puis saisi le nonce du pape, les cardinaux, eut naturellement le clergé contre lui, non-seulement le clergé, mais tout ce qu'il y avait de conseillers clercs, juges clercs, au Parlement, dans tous les siéges de judicature, tous les clercs de l'Université, tout ce qui dans la bourgeoisie, par confréries, offices, par petits profits, comme marchands, clients, parasites, mendiants honorables,

[1] App., 224.

tenait à l'Église; tout ce que le clergé confessait, dirigeait... Or, c'était tout le monde.

Dans les longs siècles du moyen âge, dans ces temps de faible mémoire et de demi-sommeil, l'Église seule veilla; seule elle écrivit, garda ses écritures. Quand elle ne les gardait pas, c'était tant mieux; elle refaisait ses actes, en les amplifiant[1]. Les terres d'église avaient cela d'admirable qn'elles allaient gagnant toujours; les haies saintes voyageaient par miracle. Puis, l'antiquité venait tout couvrir de prescription, de vénération. On sait la belle légende : Pendant que le roi dort, l'évêque sur son petit ânon, trotte, trotte, et toute la terre dont il fait le tour est pour lui; en un moment, il gagne une province. On éveille le roi en sursaut : « Seigneur, si vous dormez encore, il va faire le tour de votre royaume[2]. »

Ce brusque réveil de la royauté, c'est précisément Louis XI. Il arrête l'Église en train d'aller; il la prie d'indiquer ce qui est à elle, autrement dit, de s'interdire le reste. Ce qu'elle a, il veut qu'elle prouve qu'elle a le droit de l'avoir.

Avec les nobles autre compte à régler. Ceux-ci n'auraient jamais pensé qu'on osât compter avec eux. De longue date, ils ne savaient plus ce que c'étaient qu'aides nobles, que rachats dus au roi. Ils se faisaient payer de leurs vassaux, mais ne donnaient plus rien au suzerain. A leur grand étonnement, ce nouveau roi s'avise d'attester la loi féodale. Il réclame, comme suzerain et seigneur des seigneurs, les droits arriérés, non ce qui vient d'échoir seulement, mais toute somme échue, en remontant. Il présenta ainsi un compte énorme au duc de Bretagne.

Si les nobles, les seigneurs des campagnes, n'*aidaient* plus le roi, qui donc aidait ? Les villes. Et cela était d'au-

[1] *App.*, 225.
[2] V. le texte dans ma Symbolique du droit (Origines, etc., p. XXIV, et 79).

tant plus dur qu'elles payaient fort inégalement, au caprice de tous ceux qui ne payaient pas. Ceux qui savent de quel poids pesaient au xve siècle la noblesse et l'Église ne peuvent douter que les bourgeois *élus* pour répartir les taxes n'aient été leurs dociles et tremblants serviteurs, qu'ils n'aient obéi sans souffler, rayant du rôle quiconque tenait de près ou de loin à ces hautes puissances, parent ou serviteur, cousin de cousin, bâtard de bâtard. Au reste, les *élus* étaient récompensés de leur docilité, en ce qu'ils n'étaient plus vraiment *élus*, mais toujours les mêmes et de mêmes familles ; ils formaient peu à peu une classe, une sorte de noblesse bourgeoise, unie à l'autre par une connivence héréditaire. Entre nobles et notables bourgeois, la rude affaire des taxes se réglait à l'amiable et comme en famille ; tout tombait d'aplomb sur le pauvre, tout sur celui qui ne pouvait payer.

Charles VII avait essayé de remédier à ces abus en nommant les élus lui-même ; mais probablement il n'avait pu nommer que les hommes désignés par les puissances locales. Louis XI n'eut point d'égard à ces arrangements. Il déclare durement dans son ordonnance « que tous les *élus* du royaume sont destitués par leurs fautes et négligences. » Par grâce, il les commet encore pour un an. Nommés désormais d'année en année, ils sont responsables devant la chambre des comptes. Ils décident, mais on appelle de leurs décisions aux généraux des aides. Leur importance tombe à rien ; leur dignité de petites villes est annulée.

Il ne faut pas s'étonner si les gens d'église, les hommes d'épée, les notables bourgeois, se trouvèrent ligués, avant d'avoir parlé de ligue. Les gens même du roi étaient contre le roi, ses amés et féaux du Parlement, ces hommes qui avaient fait la royauté, pour ainsi dire, aux XIIIe et XIVe siècles, qui l'avaient suivie, par delà leur conscience, par delà l'autel, ils s'arrêtèrent ici. Ce n'était pas là

le roi auquel ils étaient accoutumés, leur roi grave et rusé, le roi des précédents, du passé, de la lettre, qu'il maintenait, sauf à changer l'esprit. Celui-ci ne s'en informait guère ; il allait seul, sans consulter personne, par la voie scabreuse des nouveautés, tournant le dos à l'antiquité, s'en moquant. Aux solennelles harangues de ses plus vénérables représentants, il riait, haussait les épaules.

C'est ce qui arriva à l'archevêque de Reims, chancelier de France, qui le complimentait à son avénement : il l'arrêta au premier mot. Le pape, s'imaginant faire sur lui grand effet, lui avait envoyé son fameux cardinal grec Bessarion, la gloire des deux églises. Le docte byzantin lui débitant sa pesante harangue, Louis XI trouva plaisant de le prendre à la barbe, à sa longue barbe orientale... Et pour tout compliment, il lui dit un mauvais vers technique de la grammaire [1], qui renvoyait le pauvre homme à l'école.

Il y renvoya l'Université elle-même, en lui faisant défendre par le pape de se mêler désormais des affaires du roi et de la ville, d'exercer son bizarre *veto* de fermeture des classes [2]. L'Université finit, comme corps politique; elle finissait d'ailleurs comme école, perdant ce qui avait été son âme, sa vie, l'esprit de dispute.

Si Louis XI aimait peu les scolastiques, ce n'était pas seulement par mépris pour leur radotage, mais c'est qu'il connaissait la tendance de tous ces tonsurés à se faire valets des seigneurs, des patrons des églises, pour avoir part aux bénéfices. Il les affranchit malgré eux de cette servitude en supprimant les élections ecclésiastiques, que leurs nobles protecteurs réglaient à leur gré. Les élections étaient le point délicat où les parlementaires eux-mêmes, naguère si âpres contre les grands, semblaient faire leur

[1] Barbara græca genus retinent quod habere solebant.
App., 226. — [2] *App.*, 227.

paix avec eux. Sous le nom de *libertés gallicanes,* ils se mirent à défendre de toute leur faconde la tyrannie féodale sur les biens d'église ; ils y trouvèrent leur compte. Les deux noblesses, d'épée et de robe, se rapprochaient pour le profit commun.

Louis XI, tout en se servant des parlementaires contre le pape, ménagea peu ces rois de la basoche. Il limita leur royauté, d'abord en proclamant l'indépendance, la souveraineté rivale de l'honnête et paisible chambre des comptes [1]. Puis il restreignit les juridictions monstrueusement étendues des Parlements de Paris et de Toulouse, étendues jusqu'à l'impossible ; des appels qu'il fallait porter à cent lieues, à cent cinquante lieues dans un pays sans routes, ne se portaient jamais. Le roi ramena ces vastes souverainetés judiciaires à des limites plus raisonnables ; aux dépens de Paris et de Toulouse, il créa Grenoble et Bordeaux, auxquels d'heureuses acquisitions ajoutèrent Perpignan, Dijon, Aix, Rennes. L'Échiquier de Normandie reçut, nonobstant toute clameur normande, son procureur du roi [2].

Ce n'était pas seulement les primitives vieilleries du moyen âge, c'étaient les parlements et universités, secondes antiquités, ennemies des premières, que ce rude roi maltraitait. Naguère importants, redoutables, ces corps se voyaient écartés, bientôt peut-être, comme outils rouillés, jetés au garde-meuble... Les machines révolutionnaires les plus utiles aux siècles précédents risquaient fort d'être à la réforme sous un roi qui était lui-même la Révolution en vie.

Et pourtant de les laisser là, de repousser (dans un temps où tout était priviléges et corps) les corps et les privilégiés, c'était vouloir être tout seul. Méfiant, non sans cause, pour

[1] Ordonnances, XVI, 7 février 1464.
[2] *App.*, 228.

les gens classés, les *honnêtes gens*, il lui fallait, dans la foule inconnue, trouver des hommes, y démêler quelque hardi compère, de ces gens qui, sans avoir appris, réussissent d'instinct, ayant plus d'habileté que de scrupules, jamais d'hésitation, marchant droit, même à la potence. Pour tant de choses nouvelles qu'il avait en tête, il voulait de tels hommes, tout neufs et sans passé. Il n'aimait que ceux qu'il créait, et qui autrement n'étaient point ; pour lui plaire, il fallait n'être rien, et que de ce rien, il fît un homme, une chose à lui, où, tout étant vide, il remplît tout de sa volonté.

Au défaut d'un homme neuf, un homme ruiné, perdu, ne lui déplaisait pas ; souvent, tel qu'il avait défait, il trouvait bon de le refaire. Il releva ainsi ses deux ennemis capitaux qui l'avaient chassé du royaume, Brézé et Dammartin. Ils avaient un titre auprès de cet homme singulier, d'avoir été assez habiles, assez forts pour lui faire du mal, il estimait la force [1]. Quand il eut bien prouvé la sienne à ceux-ci, qu'il leur eut fait sentir la griffe, il crut les tenir et les employa.

Parfois, quand il voyait un homme en péril et qui enfonçait, il prenait ce moment pour l'acquérir ; il le soulevait de sa puissante main, le sauvait, le comblait. Un homme d'esprit et de talent, un légiste habile, Morvilliers, avait une fâcheuse affaire au Parlement ; ses confrères croyaient le

[1] Louis XI savait oublier à propos. Rien n'indique qu'il ait été rancuneux, au moins dans cette première époque. Il se réconcilia, dès qu'il y eut intérêt, avec tous ceux dont il avait eu à se plaindre, avec Liége et Tournai, qui, pour plaire à son père, s'étaient mal conduites avec lui pendant son exil. Il s'arrangea sans difficulté avec Sforza, qui, depuis deux ans, tenait en échec la maison d'Anjou, et l'empêchait lui-même de reprendre Gênes ; il lui livra Savone, et lui céda ses droits sur Gênes même, etc.—A peine fut-il sur le trône que les chanoines de Loches, croyant lui faire leur cour, le prièrent de faire enlever le monument de leur bienfaitrice Agnès Sorel. « J'y consens, dit-il, mais vous rendrez tout ce que vous tenez d'elle. » Ils n'insistèrent plus.

perdre en l'accusant de n'avoir pas les mains nettes. Louis XI se fait remettre le sac du procès ; il fait venir l'homme : « Voulez-vous justice ou grâce ? — Justice. » — Sur cette réponse, le roi jette le sac au feu, et dit : « Faites justice aux autres, je vous fais chancelier de France. » C'était chose incroyable de remettre ainsi les sceaux à un homme non lavé, de faire ainsi siéger un accusé parmi ses juges et au-dessus. Le roi avait l'air de dire que tout droit était en lui, dans sa volonté, et cette volonté il la mettait à la place suprême de justice dans l'odieuse figure de son âme damnée.

Avec cette manière de choisir et placer ses hommes, qui parfois lui réussissait, parfois aussi il se trouvait avoir pris des gens de sac et de corde, des voleurs. Ne pouvant les payer, il les laissait voler ; s'ils volaient trop, on dit dit qu'il partageait[1]. Il n'était pas difficile sur les moyens de faire de l'argent[2] ; il se trouvait toujours à sec. Avec la faible ressource d'un roi du moyen âge, il avait déjà les mille embarras d'un gouvernement moderne ; mille dépenses, publiques, cachées, honteuses, glorieuses. Peu de dépenses personnelles ; il n'avait pas le moyen de s'acheter un chapeau, et il trouva de l'argent pour acquérir le Roussillon, racheter la Somme.

Ses serviteurs vivaient comme ils pouvaient, se payaient de leurs mains. A la longue, un jour de bonne humeur, ils tiraient de lui quelque confiscation[3], un évêché, une

[1] *App.*, 229.

[2] « Touchant Jehan Marcel, nous le tenons au petit Chastellet, et n'est jour que les commissaires n'y besognent ; et touchant ses biens-meubles, j'ay entendu dire que l'inventaire se monte à dix ou douze mille livres parisis, et *se Dieu veut qu'il soit condamné*, Sire, on en trouvera beaucoup plus... A mon souverain Seigneur, le bailly de Sens (Charles de Melun). » Lenglet Dufresnoy.

[3] Le roi avait promis à Charles de Melun de lui donner les biens de Dammartin, si celui-ci était condamné. La chose ne pouvait manquer, Charles de Melun étant un des commissaires qui jugeaient. Cependant

abbaye. Maintes fois, n'ayant rien à donner, il donnait une femme. Mais les héritières ne se laissaient pas toujours donner; la douairière de Bretagne échappa; une riche bourgeoise de Rouen, dont il voulait payer un sien valet de chambre, ajourna, éluda, en Normande[1].

Ces procédés violents sentaient leur tyran d'Italie. Louis XI, fils de sa mère bien plus que de Charles VII, était par elle de la maison d'Anjou, c'est-à-dire, comme tous les princes de cette maison, un peu Italien. De son Dauphiné, il avait longtemps regardé, par-dessus les monts, les belles tyrannies lombardes, la gloire du grand Sforza[2]. Il admirait, comme Philippe de Commines, comme tout le monde alors, la sagesse de Venise. La *Dominante* était, au xve siècle, ce que l'Angleterre devint au xviiie, l'objet d'une aveugle imitation. Dès son avénement, Louis XI avait fait venir deux *sages* du sénat de Venise, selon toute apparence, deux maîtres en tyrannie[3].

Ces Italiens différaient du Français en bien des choses, en une surtout : ils étaient patients. Venise alla toujours lentement, sûrement; le sage et ferme Sforza ne se hâta jamais. Louis XI, moins prudent, moins heureux, plus grand peut-être comme révolution, aurait voulu, ce semble, dans son impatience, anticiper sur la lenteur des âges,

il ne put pas attendre le jugement pour entrer en possession; il enleva tous les biens-meubles de l'accusé, jusqu'à une grille de fer qu'il emporta sur des charrettes et qu'il fit servir à sa maison de Paris. La comtesse de Dammartin fut contrainte de vivre chez un de ses fermiers pendant trois mois. (Lenglet.)

[1] La réponse de la mère au roi est jolie et adroite; son mari est absent, dit-elle, « à la foire du Lendit. » Elle remercie très-humblement « de ce qu'il Vous a plu nous escripre de l'advancement de nostre dicte fille; toutefois, Sire, il y a longtemps que... elle a faict response qu'elle n'avoit aucun voulloir de soy marier... »

[2] Si l'on en croit un de ses ennemis, il aurait exprimé un jour dans son exil, en présence des chanoines de Liége, combien il enviait à Ferdinand-le-Bâtard et à Édouard IV leurs immenses confiscations, l'extermination des barons de Naples et d'Angleterre, etc. (*Ms. Amelgardi.*)

[3] « Fist deux chevaliers de Venise à grand mistère venir. » Chastellain.

upprimer le temps, cet indispensable élément, dont il ut toujours tenir compte. Il avait ce grave défaut en potique, d'avoir la vue trop longue, de trop prévoir[1]; par op d'esprit et de subtilité, il voyait comme présentes et ssibles les choses de lointain avenir.

Rien n'était mûr alors; la France n'était pas l'Italie. lle-ci, en comparaison, était dissoute, en poudre; il y ait des classes et des corps en apparence; en réalité, ce était plus qu'individus.

La France, au contraire, était toute hérissée d'agglométions diverses, fiefs et arrière-fiefs, corps et confréries. i par-dessus ces associations, gothiques et surannées, ais fortes encore, par-dessus les priviléges et tyrannies artielles, on essayait d'élever une haute et impartiale tyannie (seul moyen d'ordre alors), tous allaient s'unir ontre; on allait voir immanquablement les discordances oncorder un instant, et la ligue unanime contre un pouoir vivant de tous ceux qui devaient mourir.

Nous avons dit combien en un moment il avait déjà équestré, amorti dans ses mains de seigneuries et de eigneurs, de bénéfices et de bénéficiers, de choses et 'hommes. Chacun craignait pour soi; chacun, sous ce egard inquiet, rapide, auquel rien n'échappait, se croyait egardé. Il semblait qu'il connût tout le monde, qu'il sût royaume, homme par homme... Cela faisait trembler.

Le moyen âge avait une chose dont plusieurs remeraient Dieu, c'est que, dans cette confusion obscure, on ssait souvent ignoré; bien des gens vivaient, mouraient aperçus... Cette fois, l'on crut sentir qu'il n'y aurait plus en d'inconnu, qu'un esprit voyait tout, un esprit mal-

C'est l'histoire de l'illustre et infortuné Jean de Witt, qui vit trèsn dans l'avenir que la Hollande finirait par n'être qu'une chaloupe à remorque de l'Angleterre, et qui, tout préoccupé de cette idée loinne, s'obstina à croire que la France suivrait son véritable intérêt, 'elle ménagerait la Hollande.

veillant. La science qui, à l'origine du monde, apparut comme Diable, reparaissait telle à la fin.

Cette vague terreur s'exprime et se précise dans l'accusation que le fils du duc de Bourgogne porta contre Jean de Nevers, l'homme de Louis XI, qui, disait-il, sans le toucher, le faisait mourir, fondre à petit feu, lui perçait le cœur [1]... Il se sentait malade, impuissant, lié et pris de toutes parts au filet invisible « de l'universelle araignée [2]. »

Cette puissance nouvelle, inouïe, le roi, ce dieu? ce diable? se trouvait partout. Sur chaque point du royaume il pesait du poids d'un royaume. La paix qu'il imposait à tous à main armée, leur semblait une guerre. Les batailleurs du Dauphiné (*l'écarlate des gentilshommes*) ne lui pardonnèrent pas d'avoir interdit les batailles. La même défense souleva le Roussillon; Perpignan déclara vouloir garder ses bons usages; la franchise de l'épée, la liberté du couteau, surtout cette belle justice, qui donnait pour épices au noble juge le tiers de l'objet disputé.

Les compagnies, les confréries non nobles ne furent guère plus amies que les nobles. Pourquoi, au lieu d'avoir recours à celles de Dieppe ou de la Rochelle, se mêlait-il de construire des vaisseaux, d'avoir une marine [3]? Pourquoi, dans sa malignité pour l'université de Paris, en fondait-il une autre à Bourges qui arrêtait comme au passage tous les écoliers du midi? Pourquoi faisait-il venir des ouvriers étrangers dans le royaume, des marchands de tous pays à ses nouvelles foires de Lyon, supprimant pour les Hollandais et Flamands le droit d'aubaine, qui jusque-là les empêchait de s'établir en France?

[1] *App.*, 230.

[2] Ce mot violent est de Chastellain. Il fait dire au lion de Flandre: « J'ay combattu l'universel araigne. »

[3] « Simon de Phares, qui vivoit alors, dit que le vice-amiral de Louis XI, Coulon, n'acquit pas moins de réputation par mer que Bertrand Duguesclin par terre. » *Ms. Legrand.*

On lui avait reproché en Dauphiné la foule des nobles qu'il avait tirés de la basoche, de la gabelle, de la charrue peut-être, ces *nobles du Dauphin*, ayant pour fief la *rouillarde* au côté. Que dut-on penser, quand on le vit dès son premier voyage décrasser tout un peuple de rustres, qui, comme consuls des bourgades, des moindres bastilles du Midi[1], venaient le haranguer; lorsqu'il jeta la noblesse aux marchands, « à tous ceulx qui voudroient marchander au royaulme. » Toulouse, la vieille Rome gasconne, se crut prise d'assaut, quand elle vit des soudarts entrer de par le roi dans ses honorables corporations, des maréchaux ferrants, des cordonniers, monter au Capitole [2].

Anoblir les manants, c'était désanoblir les nobles. Et il osa encore davantage. Sous prétexte de réglementer la chasse, il allait toucher la *seigneurie* même en son point le plus délicat, gêner le noble en sa plus chère liberté, celle de vexer le paysan.

Rappelons ici le principe de la seigneurie, ses formules sacramentelles : « Le seigneur enferme ses manants, comme sous portes et gonds, du ciel à la terre... Tout est à lui, forêt chenue, oiseau dans l'air, poisson dans l'eau, bête au buisson, l'onde qui coule, la cloche dont le son au loin roule [3]... »

Si le seigneur a droit, l'oiseau, la bête ont droit, puisqu'ils sont du seigneur. Aussi était-ce un usage antique et respecté que le gibier seigneurial mangeât le paysan. Le noble était sacré, sacrée la noble bête. Le laboureur semait; la semence levée, le lièvre, le lapin des garennes, venaient lever dîme et censive. S'il réchappait quelques épis, le manant voyait, chapeau bas, s'y promener le cerf féodal. Un matin, pour chasser le cerf, à grand renfort de cors et de cris, fondait sur la contrée une tempête de chasseurs, de chevaux et de chiens, la terre était rasée.

[1] V. le présent vol., liv. XI, ch. III. — [2] *App.*, 231. — [3] *App.*, 232.

Louis XI, ce tyran qui ne respectait rien, eut l'idée de changer cela. En Dauphiné, il avait hasardé de défendre la chasse [1]. A son avénement, il trahit imprudemment l'intention d'étendre la défense au royaume, sauf à vendre sans doute les permissions à qui il voudrait. Le sire de Montmorenci, ayant l'honneur de recevoir le roi chez lui, voulait le régaler d'une grande chasse, et pour cela, il avait rassemblé de toutes parts des filets, des épieux, toutes sortes d'armes, d'instruments de ce genre. Au grand étonnement de son hôte, Louis XI fit tout ramasser en un tas, tout brûler.

Si l'on en croit deux chroniqueurs hostiles, mais qui souvent sont très-bien instruits, il aurait ordonné que sous quatre jours, tous ceux qui avaient des filets, des rets ou des piéges, eussent à les remettre aux baillis royaux, il aurait interdit les forêts « aux princes et seigneurs, » et défendu expressément la chasse aux personnes *de toute condition*, sous peines corporelles et pécuniaires. L'ordonnance peut avoir été faite, mais j'ai peine à croire qu'il ait osé la promulguer [2]. Les mêmes chroniqueurs assurent qu'un gentilhomme de Normandie, ayant, au mépris de la volonté du roi, chassé et pris un lièvre, il le fit prendre lui-même, et lui fit couper l'oreille. Ils ne manquent pas d'assurer que le pauvre homme n'avait chassé que sur sa propre terre, et pour rendre l'histoire plus croyable, ils ajoutent cette glose absurde, que le roi Louis aimait tant la chasse qu'il voulait désormais chasser seul dans tout le royaume.

Que les gens du roi, comme on le dit encore, aient fait ce que le roi défendait aux seigneurs, qu'ils aient vexé les pauvres gens, c'est chose assez probable. Ce qui est authentique et certain, ce sont les articles suivants qu'on lit dans les comptes de Louis XI (dans le peu de registres qui

[1] *App.*, 233.
[2] Elle ne se trouve point. *App.*, 234.

en restent encore) : « Un écu à une pauvre femme dont les lévriers du roi ont étranglé la brebis ; — à une femme dont le chien du roi a tué une oie ; — à une autre dont les chiens et lévriers ont tué le chat. Autant à un pauvre homme dont les archers ont gâté le blé en traversant son champ [1]. »

Ces petits articles en disent beaucoup. D'après de telles réparations aux pauvres gens, d'après les nombreuses charités qu'on trouve dans les mêmes comptes, on serait tenté de croire que ce politique avisé aura eu souvent velléité, dans sa guerre contre les grands, de se faire le roi des petits. Ou bien, faudrait-il supposer que dans ses spéculations dévotes, où il prenait pour associés les saints et Notre-Dame, tenant avec eux compte ouvert et travaillant ensemble à perte et gain, il aura cru, par des charités, de petites avances, les intéresser dans quelque grosse affaire ? Peut-être enfin, et cette explication en vaut une autre, le méchant homme était parfois un homme [2], et parmi ses iniquités politiques, ses cruelles justices royales, il se donnait la récréation d'une justice privée, qui, après tout, ne coûtait pas grand'chose.

Quoi qu'il en soit, d'avoir menacé le droit de chasse, touché à l'épée même, cela suffisait pour le perdre. C'est, selon toute apparence, ce qui donna aux princes une armée contre lui. Autrement, il est douteux que les nobles et petits seigneurs eussent suivi contre le roi la bannière des grands, une bannière depuis bien des années roulée, poudreuse. Mais ce mot, *plus de chasse*, les forêts interdites, l'historiette surtout de l'oreille coupée [3], c'était un épou-

[1] *App.*, 235.

[2] Il faut distinguer les époques. Louis XI n'était pas alors ce qu'il fut depuis ; c'était encore un homme. Il aimait beaucoup sa mère, et la pleura sincèrement. Il avait annoncé des intentions douces et pacifiques. « On lui a souvent entendu dire que, comme il tiroit beaucoup de ses peuples, il vouloit, en épuisant leurs bourses, *épargner leur sang*. » *App.*, 236. — [3] *App.*, 237.

tail à faire sortir de chez lui le plus paresseux hobereau; il se voyait attaqué dans sa royauté sauvage, dans son plus cher caprice, chassé lui-même sur sa terre, déjà forcé au gîte... Quoi, aux dernières marches, aux landes de Bretagne ou d'Ardenne, partout le roi, toujours le roi! Partout, à côté du château, un bailli qui vous force à descendre, à répondre aux clabauderies d'en bas, qui poussera au besoin vos hommes à parler contre vous... jusqu'à ce que, de guerre lasse, vous ayez tué chiens et faucons, renvoyé vos vieux serviteurs...

Dès lors, ni cor, ni cris, toujours même silence, sauf la grenouille du fossé qui coasse après vous.... Toute la joie au manoir, tout le sel de la vie, c'était la chasse; au matin le réveil du cor, le jour la course au bois, et la fatigue; au soir, le retour, le triomphe, quand le vainqueur siégeait à la longue table avec sa bande joyeuse. Cette table où le chasseur posait la tête superbement ramée, la hure énorme, où il refaisait son courage avec la chair des nobles bêtes [1], tuées à son péril, qu'y servir désormais?... Qu'il fasse donc pénitence, le triste seigneur, qu'il descende aux viandes roturières, ou bien qu'il mange la chair blanche [2] avec les femmes et vive de basse-cour...

Qui s'y fût résigné, se serait senti déchu de noblesse. Quiconque portait l'épée, devait tirer l'épée.

[1] Telle est partout la croyance barbare ou héroïque. Achille fut, comme on sait, nourri de la moelle des lions. Les Caraïbes mangeaient de la chair humaine, malgré leur répugnance, afin de s'approprier la bravoure de leurs plus braves ennemis. V. aussi le sublime chant grec, où l'aigle dialogue avec la tête du clephte dont il se repaît : « Mange, oiseau, c'est la tête d'un brave, mange ma jeunesse, mange ma vaillance, etc. » *App.*, 238.

[2] Le héros ne doit manger que de la viande rouge, afin d'avoir le cœur rouge, comme l'ont les braves. Le lâche a le cœur pâle, dans les traditions barbares.

APPENDICE.

---

1 — page 2 — *Le premier manuscrit de l'Imitation...*

De Imitatione Christi, ed. Gence, 1826, descriptio codicum mss., p. XIII. M. Gence regarde le ms. de Mœlck, 1421, comme le plus ancien. M. Hase pense que le ms. de Grandmont pourrait être de la fin du XIVe siècle. *Bibl. royale, fonds de Saint-Germain*, n° 837.

Deux mille éditions latines, etc...

Nul doute qu'il n'y ait un plus grand nombre de traductions et d'éditions; j'indique seulement ici le nombre de celles qui sont venues à la connaissance d'un de nos plus savants bibliographes : Barbier, Dissertation sur soixante traductions françaises, etc., p. 254 (1812). M. Gence a recueilli l'indication d'un grand nombre d'éditions dans les archives italiennes (catalogues de la congrégation de l'Index), à l'époque où ces archives furent transférées à Paris. — Parmi les traducteurs de l'Imitation, on trouve avec surprise deux noms, Corneille et La Mennais. Le génie héroïque et polémique n'avait rien à voir avec le livre de la paix et de l'humilité.

Les Français y montrent des gallicismes...

De Imitatione, ed. Gence, index grammaticus.

Les Italiens des italianismes...

M. Gregory en cite quelques-uns; il est vrai que plusieurs de ces mots ne sont pas spécialement des italianismes, mais des mots communs à toutes les langues néo-latines. Gregory, Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation, publié par M. Lanjuinais, in-12 (1827), p. 23-24.

Les Allemands des germanismes...

Schmidt, Essai sur Gerson, 1839, p. 122. Gieseler, Lehrbuch, II, IV, 348.

Les prêtres la réclament pour Gerson...

Si l'on veut que l'auteur ou le dernier rédacteur de l'Imitation soit le plus grand homme du XVe siècle, ce sera certainement Gerson. Le vénérable M. Gence a voué sa vie à la défense de cette thèse. Pour la soutenir, il faut supposer que le goût de Gerson a fort changé dans sa retraite de Lyon. Le livre De Parvulis ad Christum trahendis, la Consolatio theologiæ, qui sont pourtant de cette époque, sont généralement écrits dans la forme pédantesque du temps. Dans quelques-uns de ses sermons et opuscules français, surtout dans celui qu'il adresse à ses sœurs, on trouve un tour vif et simple qui ne serait pas indigne de l'auteur de l'Imitation. Toutefois, même dans ce dernier opuscule, il y a encore de la subtilité et du mauvais goût. Il dit, au sujet de l'Annonciation, que la Vierge « ferma la portière de discrétion, » etc. Gerson, t. III, p. 810 841.

Les chanoines réguliers pour Thomas de Kempen...

Thomas de Kempen a pour lui le témoignage de ses trois compagnons, Jean Busch, Pierre Schott, et Jean Trittenheim, tous trois du XVe siècle. Il semble pourtant bien difficile que ce laborieux copiste se soit élevé si haut; son Soliloquium animæ ne donne pas lieu de le croire. « *Le Christ*, dit-il, *m'a pris sur ses épaules, m'a enseigné comme une mère, me cassant les noix spirituelles et me les mettant dans la bouche.* » Ce luxe d'images (et quelles images!) est peu digne, comme l'observe très-bien M. Faugère, de l'homme qui aurait écrit l'Imitation. Éloge de Gerson (1838), p. 80.

Les moines pour un certain Gersen...

Le prétendu Gersen a été créé par les bénédictins du XVIIe siècle, et accueilli par Rome en haine de Gerson. M. Gregory a dépensé beaucoup d'esprit à lui donner un souffle d'existence. Il avance l'ingénieuse hypothèse que l'Imitation, dans sa première ébauche, a dû être un programme d'école; je crois qu'elle serait plutôt sortie d'un manuel monastique. M. Daunou a montré jusqu'à l'évidence la faiblesse du système de M. Gregory (Journal des savants, déc. 1826, octob. et nov. 1827). L'unique pièce sur laquelle il s'appuie, le ms. d'Arona, est du XVe siècle

et non du XIIIe, au jugement de deux excellents paléographes, M. Daunou et M. Hase.

Il s'y trouve des passages de tous les saints, etc...

M. Gence va chercher dans tous les auteurs sacrés et profanes les passages qui peuvent avoir un rapport, même éloigné, avec les paroles de l'Imitation; il risque de faire tort à son livre chéri, en faisant croire que ce n'est qu'un centon. — Suarez pense que les trois premiers livres sont de Jean de Verceil, d'Ubertino de Casal, de Pietro Renalutio; Gerson aurait ajouté le quatrième livre, et Thomas de Kempen aurait mis le tout en ordre. Cet éclectisme est fort arbitraire. La seule chose spécieuse que j'y trouve, c'est que le quatrième livre, d'une tendance bien plus sacerdotale que les trois autres, pourrait fort bien ne pas être de la même main. J. M. Suarez, Conjectura de Imitatione, 1667, in-4°, Romæ.

L'auteur c'est le Saint-Esprit...

V. aussi dans l'édition de M. Gence (p. LIII) la note spirituelle et paradoxale qu'il a tirée d'un ms. de l'abbé Mercier de Saint-Léger.

Ce livre a été préparé dans les siècles antérieurs...

« Il y avait, au moyen âge, deux existences : l'une guerrière et l'autre monacale. D'une part, le camp et la guerre; de l'autre, l'oraison et le cloître. La classe guerrière a eu son expression dans les épopées chevaleresques; celle qui veillait dans les cloîtres a eu besoin de s'exprimer aussi; il lui a fallu dire ses effusions rêveuses, les tristesses de la solitude tempérée par la religion; et qui sait si l'Imitation n'a pas été l'épopée intérieure de la vie monastique, si elle ne s'est pas formée peu à peu, si elle n'a pas été suspendue et reprise, si elle n'a pas été enfin l'œuvre collective que le monachisme du moyen âge nous a léguée comme sa pensée la plus profonde et son monument le plus glorieux? » Telle est l'opinion que M. Ampère a exprimée dans son cours. Je suis heureux de me rencontrer avec mon ingénieux ami. J'ajoute seulement que cette épopée monastique me paraît n'avoir pu se terminer qu'au XIVe ou au XVe siècle.

2 — page 4 — *Le franciscain Ubertino de Casal, Ludolph, et même Tauler, etc...*

Rien n'est moins judicieux, plus puéril même, que la manière dont Ubertino veut interpréter l'Évangile. « Le bœuf, dit-il, signifie que nous devons ruminer ce que le Christ a fait pour nous, l'âne, etc. » Arbor crucifixi Jesu, lib. III, c. III. — Tauler lui-même, qui écrit plus tard, tombe encore dans ces explications ridicules : « Via per sinistri pedis vulnus est sitibunda nostræ sensualitatis mortificatio. » Tauler, ed. Coloniæ, p. 909. — Quant à Ludolph, il surcharge l'Évangile d'embellissements romanesques qui n'ont rien d'édifiant, il donne le portrait de Jésus-Christ : « Il avoit les cheveulx à la manière d'une noys de couldre moult meure, en tirant sur le vert et le noir à la couleur de la mer, crespés et jusques aux oreilles pendans et sur les espales ventilans; ou meillieu de son chief deux partyes de cheveulx en la manière des Nazareez, ayant le fronc plain et moult plaisant, la face sans fronce, playes et tache, et modérément rouge, et le nez compétament long, et sa bouche convenablement large sans aucune reprehension; non longue barbe, mais assez et de la couleur des cheveulx, et au menton fourcheue, le regard simple et mortiffié, les yeux clers. Estoit terrible en reprenant, et en admonestant doulx et amyable, joyeulx; en regardant, toute grevetė. Il a ploré aulcunneffois, mais jamais ne rist... En parler puissant et raisonnable, peu de parolles et bien attrempées, et en toutes choses bien composées. » Ludolphus, Vita Christi, trad. par Guill. le Menard, éd. 1521, in-folio, fol. 7.

3 — page 4 — *L'âme ne demande qu'à périr en soi*, etc...
Sur cette tendance de l'âme à se perdre en Dieu, et sur la nécessité d'y remédier, V. Saint Bonaventure, Stimuli amoris, p. 242, et Rusbrock, De Ornatu spiritualium nuptiarum, lib. II, p. 333.

4 — page 6 — *Cet entretien a lieu sur les ruines du monde...*
L'ébauche grandiose de Grainville semble prometre dans son titre le développement de cette situation dramatique; elle ne tient pas parole, et elle ne le pouvait. Cette épopée matérialiste est bien moins *Le dernier homme* que *La mort du globe.* V. sur la vie de Grainville le bel article de Ch. Nodier, Dict. de la Conversation, t. XXXI.

5 — page 7 — *Le style de la Consolation internelle*, etc...

Le rhythme me paraît être généralement le même que celui de Gerson dans ses sermons français. Je le croirais volontiers l'auteur, non de l'Imitation, mais de la Consolation.

6 — page 8, note 1 — *Le latin est loin de cette noble confiance*, etc...

Imitatio, lib. III, c. XXI, p. 171, éd. Gence, Internelle Consolacion, livre II, c. XXVI, fol. 56-57, éd. 1520, in-12. Cette édition de la Consolation, qui me paraît être une réimpression de l'in-4° sans date, est la plus moderne qu'on puisse lire; celle de 1522 est déjà gâtée pour le style et pour l'orthographe. Il est à souhaiter qu'on reproduise enfin ce beau livre dans sa forme originale, en supprimant les gloses qui, d'édition en édition, ont été mêlées au texte. M. Onésime Leroy a trouvé à Valenciennes un ms. important de la Consolation. Onés. Leroy, Études sur les mystères et sur les mss. de Gerson. 1837, Paris.

7 — page 10, note 1 — *Mêmes plaintes dans Clémengis...*

« Surrexerunt scriptores, quos *cursores* vocant, qui rapido juxta nomen *cursu* properantes, nec per membra curant orationem discernere, nec pleni aut imperfecti sensus notas apponere, sed in uno impetu, velut hii qui in stadio currunt... ut vix antequam ad metam veniant, pausam faciant... Oro ne per *cursorios* istos, ut ita dicam, broddiatores id describi facias. » Nic. Clemeng Epist., t. II, p. 306.

Le roi défend aux notaires les abréviations...

« Non apponant abbreviationes...; cartularia sua faciant in bono papyro, etc. » Ordonnances, t. I, p. 417, jul. 1304.

8 — page 10, note 3 — *En littérature, les Français, etc...*

Nic. Clemeng., t. II, p. 277, epist. 96. — Au reste, j'ai dit ailleurs plus au long ce que je pensais de notre langue et de notre littérature : Origines du droit, introduction, p. CXVII-CXXII.

9 — page 14 — *Les Écossais battus à Crevant...*

V. sur la *messe de la victoire* fondée à Auxerre et sur le bizarre

privilége accordé à la maison de Chastellux : Lebeuf, Histoire d'Auxerre, t. II, p. 283; Millin, Voyage, t. I, p. 163; Michelet, Origines du droit, p. 435.

10 — page 15 — *Jacqueline, qui était une belle jeune femme, ne se résigna pas...*

Lire le charmant récit, un peu long, il est vrai, un peu romanesque, de Chastellain, ch. LXIV, p. 69-71 (éd. Buchon 1836).

Page 15, note 3 — *Elle dit gaiement à Glocester,* etc...

Vossius, Annal. Holl., lib. XIX, p. 528. Dujardin et Sellius, t. III, p. 426.

11 — page 16 et note 2 — *Bedfort offrit une possession inestimable,* etc...

« Donnons, transportons et délaissons les villes, chasteaulx et chastellenies de Péronne, Roye et Mondidier... la ville, cité et bailliage de Tournay, Tournesis, Saint-Amand et Mortaigne. » *Archives, Trésor des chartes, J.* 249, numéros 12 et 13, *septembre* 1423. — L'histoire de la république de Tournay est encore à faire. V. *Archives, Trésor des chartes, J.* 528-607, et *Bibl. royale, mss. Collection d'Esnans, vol.* C.

Bedford avait engagé sa frontière de l'est, etc...

Le duc s'engage à restituer, « au cas que, dans ledit temps de deux ans, il ne fasse apparoir des sommes que ledit Roy lui doit. » *Archives, Trésor des chartes,* J. 247, *juin* 1424.

12 — page 17 et note 3 — *Le duc de Lorraine, Charles-le-Hardi,* etc.

Voir l'historiette que Juvénal rapporte à la gloire de son père, l'avocat général, et à la honte des ducs de Bourgogne et de Lorraine. Juvénal des Ursins, p. 247.

13 — page 20 — *En France, Bedford ne pouvait tirer d'argent,* etc...

« Dix mille marcs promis aux garnisons anglaises de Picardie et de Calais, à prendre sur la rançon du roi d'Écosse, sur le droit des laines, etc. » *Bibl. royale, mss. Bréquigny* 58, *ann.* 1426, 25 *juillet.*

Pour attirer et retenir les grands seigneurs anglais, etc...

M. Berriat Saint-Prix (Hist. de Jeanne d'Arc, p. 159) a fait dans le Trésor des Chartes le relevé des dons de terres, de rentes, etc., que le duc de Bedford fit en quelques années aux seigneurs anglais, à Warwick, Salisbury, Talbot, Arundel, Suffolk. Bedford ne s'oubliait pas lui-même. *Archives, Trésor des chartes, Registres*, 173-175.

14 — page 21 — *Le plan qu'un savant ingénieur a tracé de ces travaux...*

Histoire du siége d'Orléans, par M. Jollois, ingénieur en chef des ponts et chaussées (1833, in-folio, Orléans), p. 24-40. V. surtout les cartes et plans.

Page 22 — *Les bourgeois consentirent à laisser brûler leurs faubourgs...*

L'histoire et discours au vray du siége, etc. Orléans, 1606, p. 920.

Page 23 — *Un jour que le général en chef Salisbury*, etc...

Croniques de France dictes de Saint-Denis, imp. à Paris, par Anthoine Verard, 1493, III, 143. Grafton, p. 531.

15 — page 27 — *Le receveur général n'avait pas quatre écus en caisse...*

« Nisi quatuor scuta. » *Déposition de la veuve du receveur, Marguerite la Touroulde, Procès ms. de la Pucelle, Révision.*

Le roi qui fit dîner La Hire avec lui, etc...

Vigiles de Charles VII, par Martial de Paris. Cette chronique rimée était, dit-on, devenue si populaire, qu'on la chantait même dans les campagnes.

La situation désespérée de Charles VII est prouvée, etc...

Traité du 10 novembre 1428. Barante, t. V, p. 256, 3e édition. Dupuy affirme que le comté de Saintonge fut donné au roi d'Écosse et à ses hoirs mâles, à tenir en hommage et pairie de France. *Bibl. royale. mss. Dupuy*, 337, *nov.* 1428.

16 — page 28 — *Les villes voisines envoyèrent des vivres à Orléans*, etc...

M. Jollois (p. 52) a donné les reçus : *Archives de la ville d'Orléans, comptes de la commune, ann.* 1428-1429.

privilége accordé à la maison de Chastellux, d'Auxerre, t. II, p. 283; Millin, Voyage, t. ... Origines du droit, p. 435.

10 — page 15 — *Jacqueline, qui étr... ne se résigna pas...*

Lire le charmant récit, un peu ... manesque, de Chastellain, ch. ... 1836).

Page 15, note 3 — *Elle dit* ...

Vossius, Annal. Holl., lib ... t. III, p. 426.

11 — page 16 et note ... *mable*, etc...

« Donnons, trans... et chastellenies d... et bailliage de Tr... *Archives, Tréso*... 1423. — L'hi... faire. V. *Arch*... *mss. Coller*... ... par ... école d'une ... *pour avoir* ... le ... *chartes*, J. Registre CLXXIII, ... un religieux qui *a soigné* un Ar-

Bedfor... , 692, 1427), à un écolier qui *a étudié* à

Le d... *Ibidem*, 689), à deux frères qui ont été visités de de... d'armes Armagnac; il était entré chez eux par la doit ... pour les maltraiter (*Ibidem, Registre* CLXXV, 197, 1432). ... de la vie à un maçon de Rouen qui a dit que si le dau-... reprenait la ville, il y avait moyen d'empêcher les Anglais ... château de faire des sorties (*Archives, Trésor des chartes, Registre*, CLXXIV, 14, 1424).

19 — page 32 — *A Paris, un frère Richard*, etc...

Journal du Bourgeois de Paris, t. XV, p. 119-122. D'Artigny, Voltaire et Beaumarchais ont cru que ce Richard pouvait avoir endoctriné Jeanne Darc. V. la réfutation péremptoire de M. Berriat-Saint-Prix, dans son Histoire de la Pucelle, p. 242-3.

Le carme breton Conecta, etc...

Meyer, Annales Rerum Flandricarum, f. 271 verso.

Une Pierrette bretonne...

'onnant. » Journal du Bourgeois de Paris,

. 347.
'le...
87.
, etc...
p. 411, 1430; Jean Chartier,

domaine de l'abbaye de

-Pucelle parmi les
ministratives de
; mais la cure
nomination du
après *D. Martel. Hist.*

ent des possessions bien plus éloi-

es ouvrages, la savante introduction de M. Va-
es de Reims, p. XXIII-XXIV.

ge 35 — *Jeanne était fille d'un laboureur...*

encore aujourd'hui, au-dessus de la porte de la qu'habita Jeanne Darc, trois écussons sculptés : ce-is XI, qui fit embellir la chaumière; celui qui fut doute à l'un des frères de la Pucelle avec le surnom et un troisième écusson qui porte une étoile et *e charrue* pour exprimer la mission de la Pucelle et condition de ses parents. Vallet, Mémoire adressé à istorique, sur le nom de famille de la Pucelle.

ge 35 et note 3 — *Ses pieux parents lui donnèrent le levé de Saint-Jean...*

du nom a une singulière importance dans tous les eux (V. mes Origines du droit), à plus forte raison hrétiens du moyen âge, qui plaçaient l'enfant sous le du saint dont il portait le nom. J'ai parlé déjà au

17 — page 28 — *Il n'était pas d'homme qui n'eût chanté dans son enfance*, etc...

« Cantilenas lugubres super morte dolorosa et a proditoribus nephandis proditorie perpetrata... » *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 878. — Il est vrai qu'on fit aussi des complaintes sur la mort du duc de Bourgogne. Nous lisons dans une lettre de grâce qu'un chanoine de Reims, trouvant une de ces complaintes à la suite d'une généalogie d'Henri VI, s'était emporté, avait tiré son couteau et coupé les vers; le roi lui pardonne à condition qu'il fera faire en expiation « deux tableaux plus « beaux, lesquels seront attachés à crampons de fer, l'un en la « ville de Reims, et l'autre en l'échevinage d'icelle. » *Archives, Trésor des chartes, Registre* CLXXIII, 676, *ann.* 1427.

18 — page 29 — *Les Anglais, avec tous leurs beaux semblants d'égards pour l'Église*, etc...

Le gouvernement anglais était fort dur. Nous le voyons par les grâces mêmes qu'il accorde. Grâce à un maître d'école d'une amende de 32 écus d'or, qu'il a encourue *pour avoir élevé* le fils d'un Armagnac(*Archives, Trésor des chartes*, J. Registre CLXXIII, 19, 1424). Lettres de pardon à un religieux qui *a soigné un Armagnac blessé* (*Ibidem*, 692, 1427), à un écolier qui *a étudié le droit à Angers* (*Ibidem*, 689), à deux frères qui ont été *visités* par un homme d'armes Armagnac; il était entré chez eux par la fenêtre pour les maltraiter (*Ibidem, Registre* CLXXV, 197, 1432). Grâce de la vie à un maçon de Rouen qui a dit que si le dauphin reprenait la ville, il y avait moyen d'empêcher les Anglais du château de faire des sorties (*Archives, Trésor des chartes, Registre*, CLXXIV, 14, 1424).

19 — page 32 — *A Paris, un frère Richard*, etc...

. Journal du Bourgeois de Paris, t. XV, p. 119-122. D'Artigny, Voltaire et Beaumarchais ont cru que ce Richard pouvait avoir endoctriné Jeanne Darc. V. la réfutation péremptoire de M. Berriat-Saint-Prix, dans son Histoire de la Pucelle, p. 242-3.

Le carme breton Conecta, etc...

Meyer, Annales Rerum Flandricarum, f. 271 verso.

Une Pierrette bretonne...

« De Bretaigne bretonnant. » Journal du Bourgeois de Paris, tome XV, p. 134? 1430.

Une Marie d'Avignon...

Notices des mss., t. III, p. 347.

Une Catherine de La Rochelle...

Procès, éd. Buchon, 1827, p. 87.

Un petit berger, que Xaintrailles, etc...

Journal du Bourgeois, tome XV, p. 441, 1430; Jean Chartier, p. 47.

20 — page 33 — *Dom-Remy était un domaine de l'abbaye de Saint-Remy de Reims...*

Un diplôme de 1090 compte Dom-Remy-la-Pucelle parmi les propriétés de l'abbaye. M. Varin, Archives administratives de Reims, p. 242. Depuis, cette propriété fut aliénée; mais la cure du village semble être restée longtemps à la nomination du monastère de Saint-Remy (M. Varin, d'après *D. Martel. Hist. ms. de Reims*).

Nos grandes abbayes avaient des possessions bien plus éloignées, etc...

V., entre autres ouvrages, la savante introduction de M. Varin. Archives de Reims, p. XXIII-XXIV.

21 — page 35 — *Jeanne était fille d'un laboureur...*

On voit encore aujourd'hui, au-dessus de la porte de la chaumière qu'habita Jeanne Darc, trois écussons sculptés : celui de Louis XI, qui fit embellir la chaumière; celui qui fut donné sans doute à l'un des frères de la Pucelle avec le surnom de Du Lis; et un troisième écusson qui porte une étoile et trois *socs de charrue* pour exprimer la mission de la Pucelle et l'humble condition de ses parents. Vallet, Mémoire adressé à l'Institut historique, sur le nom de famille de la Pucelle.

22 — page 36 et note 3 — *Ses pieux parents lui donnèrent le nom plus élevé de Saint-Jean...*

Le choix du nom a une singulière importance dans tous les âges religieux (V. mes Origines du droit), à plus forte raison chez les chrétiens du moyen âge, qui plaçaient l'enfant sous le patronage du saint dont il portait le nom. J'ai parlé déjà au

tome II (Tableau de la France) du nom de Jean, et au t. IV de l'opposition de Jean et de Jacques.

23 — page 28 et note 2 — *C'était une pucelle des Marches de Lorraine qui devait sauver le royaume...*

« Quod debebat venire puella ex quodam nemore *canuto* ex partibus Letharingiæ. » Déposit. du premier témoin de l'enquête de Rouen. Notices des mss., t. III, p. 347.

24 — page 42 — *Baudricourt envoya demander l'autorisation du roi...*

Comparer sur ce point important Lebrun et Laverdy.

Néanmoins il l'encouragea...

Chronique de Lorraine, ap. D. Calmet, Preuves, t. II, p. VI.

25 — page 44 — *Elle déclara qu'elle avait dix-neuf ans ou environ...*

Procès, interrog. du 21 février 1431, p. 54, éd. 1827. Vingt témoins déposèrent dans le même sens. V. le résumé de tous les témoignages dans M. Berriat-Saint-Prix, p. 178-179.

C'était une belle fille...

Dépositions, Notices des mss., t. III, p. 373. M. Lebrun de Charmettes voudrait en faire une beauté accomplie. L'Anglais Grafton au contraire, dans son amusante fureur, dit : « Elle était si laide qu'elle n'eut pas grand mal à rester pucelle (because of her foule face. » Grafton, p. 534. — Le portrait de Jeanne Darc qu'on trouve à la marge d'une copie du Procès, n'est qu'un griffonnage du greffier. V. le fac-simile des mss. de la Bibliothèque royale, dans la seconde édition de M. Guido Goerres, Die Jungfrau von Orleans, 1841.

Assez grande de taille, etc...

Philippus Bergam. De Claris Mulieribus, cap. CLVII ; d'après un seigneur italien qui avait vu la Pucelle à la cour de Charles VII. Ibidem, p. 369.

26 — page 45, note 2 — *Selon un récit moins ancien*, etc...

Sala, Exemples de hardiesse, ms. français de la Bibl. royale, nº 180. Lebrun, t. I, p. 180-183.

Il *semble résulter des réponses de la Pucelle*, etc...
Procès, p. 77, 94-95, 102-106, éd. 1827.

27 — page 47 et note 3 — *Cette lettre et les autres que la Pucelle a dictées*, etc...
V. ces lettres dans Buchon, de Barante, Lebrun, etc.
On reçut même réponse de l'archevêque d'Embrun, etc...
Lenglet du Fresnoy, d'après le ms. de Jacques Gelu. De Puella Aurelianensi, mss. lat. Bibl. Regiæ, n° 6199.

28 — page 48 — *Les docteurs ne sachant que dire, les dames décidèrent*...
« Fut icelle Pucelle baillée à la royne de Cecile, etc. » Notices des mss., t. III, p. 351.

29 — page 49 — *Les Anglais étaient divisés dans une douzaine de bastilles*, etc...
Monstrelet exagère au hasard; il dit *soixante* bastilles; il porte à *sept ou huit mille* hommes les Anglais tués dans les bastilles du sud, etc.

30 — page 58 — *Le vertige prit les Anglais*, etc...
Selon la tradition orléanaise, conservée par Le Maire (Histoire d'Orléans), ce serait en mémoire de cette apparition que Louis XI aurait institué l'ordre de Saint-Michel, avec la devise: « Immensi tremor Oceani. » Néanmoins Louis XI n'en dit rien dans l'ordonnance de fondation. Cette devise se rapporte sans doute uniquement au célèbre pèlerinage : *In periculo maris.* »

31 — page 58, note 4 — *Le jour de la délivrance resta une fête pour Orléans*, etc.
Polluche, Essais hist. sur Orléans, remarque 77. Lebrun de Charmette, II, 128.
Six jours après le siége, Gerson, etc...
Il n'est pas sûr que ce pamphlet soit de Gerson. Gersonii Opera, IV, 859.
Christine de Pisan écrivit aussi, etc...

« Je Christine, qui ay plouré XI ans en l'abbaye close, etc. » Raimond Thomassy, Essai sur les écrits de Christine de Pisan, p. XLII.

Plusieurs traités furent publiés, etc...

Henrici de Gorckheim Propos. libr. duo, in Sibylla Francica, ed. Goldast, 1606. V. les autres auteurs cités par Lebrun, II, 325, et III, 7-9, 72.

32 — page 60 — *Le connétable de Richemont vint avec ses Bretons*, etc...

Tout cela est fort long dans le panégyrique de Richemont, par Guillaume Gruel. Collection Petitot, t. VIII.

33 — page 60, note 2 — *Falstoff s'enfuit et fut dégradé*, etc...

V. Grafton, et le mémoire curieux que M. Berbrager prépare pour réhabiliter Falstoff.

34 — page 63 — *Sacre de Charles VII, conformément au rituel antique*...

V. Varin, Archives de Reims, et mes Origines du droit, p. 155.

Puis il alla à Saint-Marcou toucher les écrouelles...

Un anonyme du XIIe siècle parle déjà de ce don transmis à nos rois par S. Marculphe. Acta SS. ord. S. Bened., ed. Mabillon, t. VI. M. de Reiffenberg donne la liste des auteurs qui en ont fait mention. (Notes de son édition de Barante, t. IV, p. 261.)

35 — page 65 — *L'entrée d'Henri VI ne put être écrite avec quelque détail sur les registres*...

« Ob defectum pergameni et eclipsim justitiæ. » Registre du Parlement, cité dans la préface du t. XIII des Ordonnances, p. LXVII. — « Pour escripre les plaidoieries et les arretz... plusieurs fois a convenu par nécessité... que les greffiers... à leurs despens aient acheté et paié le parchemin. » *Archives, Registres du Parlement, samedi* XXe *jour de janvier* 1431.

36 — page 67 — *Winchester réduisait à rien le protecteur*...

Cette royauté des évêques se marque fortement dans un fait

très-peu connu. Les francs-maçons avaient été signalés dans un statut de la troisième année d'Henri VI comme formant des associations contraires aux lois, leurs chapitres annuels défendus, etc. En 1429, lorsque l'influence du Protecteur Glocester fut annulée par celle de son oncle, le cardinal, nous voyons l'archevêque de Cantorbéry former une loge de francs-maçons et s'en déclarer le chef. The early History of free masonry in England, by James Orchard Halliwell (1840, London), p. 95.

37 — page 72 — *Le comte d'Armagnac écrivit à la Pucelle de décider lequel des papes il fallait suivre...*

Dans Berriat-Saint-Prix. p. 337, et dans Buchon, p. 539, édition de 1838.

38 — page 74 — *Prisonnière de guerre... qu'avait-elle à craindre?...*

V. ce que j'ai dit plus haut sur l'influence des femmes au moyen âge, sur Héloïse, sur Blanche de Castille, sur Laure, etc. et particulièrement le discours lu à l'Institut : *Sur l'Éducation des femmes et sur les écoles de religieuses dans les âges chrétiens* (mai 1838).

Le maréchal de Boucicaut venait de fonder un ordre, etc...

« Font à sçavoir les treize chevaliers compaignons, portans en leur devise l'escu verd à la Dame blanche, premièrement, pourceque tout chevalier est tenu de droict de vouloir garder et défendre l'honneur, l'estat, les biens, la renommée et la louange de toutes dames et damoiselles, etc. » Livre des Faicts du maréchal de Boucicaut.

39 — page 75, note 3 — *Jacqueline de Flandre...*

Reiffenberg, notes sur Barante, IV, 396. Voir les Archives du nord de la France, t. IV, Ire livraison (d'après un *ms. de la Bibl. de l'université de Louvain*), et le travail que prépare M. Van Ertborn. — Le 1er décembre 1434, Jacqueline fit exposer les causes de nullité de son mariage avec le duc de Brabant : « Doudit mariage et alliance sentoit sa conscience bléchie, se estoit confiessée et l'en avoit estet baillie absolution, moyennant XII cr. couronnes à donner en amonsnes et en penance de

corps que elle avoit accomplit. » Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière, p. 76, in-8°, Mons, 1838.

La fameuse comtesse qui mit au monde trois cent soixante-cinq enfants...

Art de vérifier les dates, Hollande, ann. 1276, III, 184.

Un comte de Clèves a soixante-trois bâtards...

Ibidem, Clèves, III, 184. La partie relative aux Pays-Bas est, comme on le sait maintenant, du chanoine Ernst, le savant auteur de l'Histoire du Limbourg, récemment éditée par M. Lavalleye (Liége, 1837).

Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, etc...

Reiffeinberg, Histoire de la Toison d'or, p. xxv de l'introduction.

Philippe le Bon et ses bâtards...

V. particulièrement *Archives de Lille, chambre des comptes, inventaire*, t. VIII.

... et ses femmes et ses maîtresses...

Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*, introd p. xxv.

40 — page 79 — *Interminables bombances...*

La fête des *mangeurs et buveurs* a été célébrée encore cette année (1841) à Dilbeck et Zelick. On y donne en prix une dent d'argent au meilleur mangeur, un robinet d'argent au meilleur buveur.

41 — page 79 — *Philippe-le-Bon immola les droits de ses pupilles...*

Sur la spoliation de la maison de Nevers, V. surtout *Bibl. royale, mss., fonds Saint-Victor*, n° 1080, fol. 53 96.

42 — page 80 — *Winchester avait lancé une ordonnance...*

« Contra terrificatos incantationibus Puellæ. » Rymer, 2 mai, 12 décembre 1430.

43 — page 81, note 2 — *Un chroniqueur assure que le couronnement se fit à ses frais...*

« ... Magnificis *suis sumtibus* in regem Franciæ... coronari. » Hist. Croyland. contin , apud Gale, Angl. Script., I, 516.

44 — page 81 — *Lord Warwick, gouverneur d'Henri...*

Le petit Henri VI dit dans son ordonnance : Nous avons choisi le comte de Warwick... « Ad nos erudiendum... in et de bonis moribus, literatura, idiomate vario, nutritura et *facetia...* » Rymer, t. IV, pars IV, 1 julii 1428. — Ce *molle atque facetum* qu'Horace attribue à Virgile, comme le don suprême de la grâce, semble un peu étrange, appliqué, comme il l'est ici, au rude geôlier de la Pucelle. Il semble au reste n'avoir guère été plus doux pour son élève; la première chose qu'il stipule en acceptant la charge de gouverneur, c'est le droit de *châtier*. V. les articles qu'il présenta au conseil, Turner, II, 508.

Avait aussi la surveillance du procès de la Pucelle...

V. commission pour faire revue du comte de Warwick, capitaine des château, ville et pont de Rouen, et d'une lance à cheval, quatorze à pied et quarante-cinq archers, pour la sûreté du château, etc. *Archives du royaume*, K. 63, 22 mars 1430.

45 — page 82 — *Pierre Cauchon...*

V. sur Cauchon, Du Boulay, Historia Univers. Parisiensis, V. 912.

Note 1 — *Son extrême dureté pour les gens d'église du parti contraire...*

V. le *Religieux de Saint-Denis, ms. Baluze, Bibl. royale*, tome dernier, folio 176.

Note 2 — *La lettre que Clémengis lui adresse...*

Nicol. de Clemang. Epistolæ, II, 323.

L'archevêque de Rouen venait d'être transféré ailleurs...

Gallia Christiana, XI, 87-88.

Winchester le recommanda au pape pour ce grand siége...

« Litteræ directæ Domino Summo Pontifici pro translatione D. Petri Cauchon, episcopi Balvacensis, ad ecclesiam metropolitanam Rothomagensem. » Rymer, t. IV, pars IV, p. 152, 15 décembre 1429.

Rouen alors en guerre avec l'Université de Paris...

V. la Remontrance de Rouen contre l'Université. Chéruel, 167.

Page 83, note — *Cauchon recevait des Anglais cent sols par jour...*

D'après sa quittance (communiquée par M. Jules Quicherat, d'après le *ms. de la Bibl. royale, Coll. Gaignière*, vol. IV).

46 — page 84 — *Le conseil d'Angleterre interdit aux marchands anglais les Marchés des Pays-Bas*, etc...

Rymer, t. IV, pars IV, p. 165, 19 julii 1430. Pour saisir l'ensemble de l'espèce de guerre commerciale qui commençait entre la jeune industrie anglaise et celle des Pays-Bas, V. les défenses d'importer en Flandre les draps et laines filées d'Angleterre (1428, 1464, 1494), et enfin l'importation permise (1499), sous promesse de réduire les droits sur la laine non travaillée que les Anglais vendront aux Flamands à Calais, Rapport du jury sur l'industrie belge, rédigé par M. Gachard, 1836.

47 — page 84 — *Charles VII agissait-il pour sauver la Pucelle? En rien, ce semble...*

M. de L'Averdy ne justifie le roi que par des conjectures. M. Berriat-Saint-Prix le trouve inexcusable, p. 239.

48 — page 85 — *La rançon de la Pucelle fut payée à Jean de Ligny*, etc...

Comme le prouve l'une des pièces copiées par M. Mercier aux archives de Saint-Martin-des-Champs. Note de l'abbé Dubois. Dissertation, éd. Buchon, 1827, p. 217.

La triste devise de Jean de Ligny, etc.

Le mausolée de la Toison d'or, Amst. 1689, p. 14. Histoire de l'Ordre, IV, 27.

49 — page 87 et note 1 — *Henri entra à Paris le 2 décembre.*

Dans sa lettre datée de Rouen, 6 novembre 1430, il donne pouvoir au chancelier de France de différer la rentrée du Parlement : « Considérant que les chemins sont très-dangereux et périlleux... » — Autre lettre datée de Paris, 13 novembre, par laquelle il donne un nouveau délai. Ordonnances, XIII, 159.

50 — page 87 et note 2 — *Le chapitre ne s'y décida*, etc.

« Vocentur ad deliberandum super petitis per D. episcopum Belvacensem et compareant sub pœna pro quolibet deficiente amittendi omnes distributiones per octo dies... Assertiones pro quadam muliere in carceribus detenta... eidem in gallico expo-

ssntur et caritative moneatur... » *Archives de Rouen, reg. capitulaires*, 14-15 *avril* 1451, *fol.* 98 (*communiqué par M. Chéruel*).

51 — page 89 — *Winchester fit allouer à l'inquisiteur vingt sols d'or*, etc...

V. la quittance dans les pièces copiées par M. Mercier aux archives de Saint-Martin-des-Champs. Note de l'abbé Dubois, Dissertion, éd. Buchon, 1827, p. 219.

52 — page 91 — *Les Pharisiens restèrent stupéfaits...*

« Fuerunt multum stupefacti, et illa hora dimiserunt. » Procès de Révision. Notices des mss., III, 477.

Page 92, note — *Entre autres questions hostiles et inconvenantes*, etc...

Procès Éd. Buchon, 1827, p. 75. V. aussi d'autres questions bizarres de casuistes, p. 131 et passim.

53 — page 102, note 4 — *Procès*, 3 *avril...*

Et non 29 mars, comme porte le ms. d'Orléans, où il y a beaucoup de confusion dans les dates. V. éd. Buchon, 1827, p. 139.

54 — page 105 — *Quand on délibéra si elle serait mise à la torture*, etc.

Notices des mss, p. 475, et passim. — Procès, éd. Buchon, 1827, p. 164, 12 mai.

55 — page 107 — *Elle avait goûté d'un poisson que lui envoyait l'évêque de Beauvais*, etc...

« Eam interrogavit quid habebat, quæ respondit quod habebat quod fuerat missa quædam carpa sibi per episcopum Bellovacensem, de qua comederat, et dubitabat quod esset causa suæ infirmitatis; et ipse de Estiveto ibidem præsens, redarguit eam dicendo quod male dicebat, et vocavit eam paillardam, dicens : Tu, paillarda, comedisti aloza et alia tibi contraria. Cui ipsa respondit quod non fecerat, et habuerunt ad invicem

ipsa Joanna et de Estiveto multa verba injuriosa. Postmodumque ipse loquens... audivit ab aliquibus ibidem præsentibus, quod ipsa passa fuerat multum vomitum. » Notices des mss., III, 471.

« *Le roi l'a achetée, elle lui coûte cher !...* »

« Rex eam habebat caram et eam emerat. » Ibidem.

56 — page 109 — *Ce coup frappé, Winchester reprenait Louviers...*

« Non audebant, ea vivente, ponere obsidionem ante villam Locoveris. » Notices des mss., III, 473.

Note 2 — *Winchester au concile de Constance...*

V. Endell Tyler, Memoirs of Henry the fifth, II, 61 (London, 1838).

57 — page 109 — *Cauchon se laissait appeler d'avance : Monseigneur l'archevêque...*

« La cædule que tenoit ledit Monseigneur l'arcevesque. » Lebrun, IV, 79, d'après le ms. d'Urfé.

58 — page 109, note 4 — ... *dans la grande assemblée tenue aux Bernardins...*

Bulæus, Hist. Univ. Parisiensis, t. V. passim. Ce couvent célèbre où se tinrent tant d'assemblées importantes de l'Université, où elle jugea les papes, etc., subsiste encore aujourd'hui. C'est l'entrepôt des huiles.

59 — page 110 — « *L'ange Gabriel est venu me fortifier*, etc... »

« L'ange Gabriel est venu me visiter le 3 mai pour me fortifier. » Troisième monition (11 mai). Lebrun, IV, 90, d'après les grosses latines du procès.

60 — page 110 — *Enfin arriva la réponse de l'Université...*

Voyez cette pièce curieuse dans Bulæus, Hist. Univ. Paris., V. 395-401.

61 — page 111 — *Ce fut au cimetière de Saint-Ouen*, etc...

V. les dépositions du notaire Manchon, de l'huissier Massieu, etc. Notices des mss., III, 502, 503 et passim.

61 *bis* — page 112 — *Alors Cauchon, se tournant vers le cardinal*, etc...

« Inquisivit a cardinali Angliæ quid agere deberet. » Ibidem, 484.

Le secrétaire de Winchester tira, etc...

« A maniça sua. » Ibidem, 486.

62 — page 113 — ... *dans les prisons d'église*...

V., au Processus contra Templarios, avec quelle insistance les défenseurs du Temple demandent « ut ponantur in manu Ecclesiæ. » Les prisons d'église avaient toutefois cet inconvénient que presque toujours on y languissait longtemps. Nous voyons en 1384 un meurtrier que se disputaient les deux juridictions de l'évêque et du prévôt de Paris, réclamer celle du prévôt et demander à être pendu par les gens du roi plutôt que par ceux de l'évêché, qui lui auraient fait subir préalablement une longue et dure pénitence : « Flere dies suos, et pœnitentiam, cum penuriis multimodis, agere, temporis longo tractu. » *Archives du royaume, Registres du Parlement, ann.* 1384.

63 — page 117 — *Les prêtres citaient le texte d'un concile du* ive *siècle*...

Concil. Gangrense, circa annum 324, tit. XIII, apud Concil. Labbe, II, 420.

64 — page 119 — *Quand vint le dimanche matin*, etc...

N'est-il pas étonnant que MM. Lingard et Turner suppriment les détails si essentiels, qu'ils dissimulent la cause qui obligea la Pucelle à reprendre l'habit d'homme? Le catholique et le protestant ne sont ici qu'Anglais.

65 — page 119 et note 3 — *Xaintrailles venait de faire une tentative hardie sur Rouen*...

Alain Chartier, Chroniques du roi Charles VII, et Jean Char-

tier, mai 1431, éd. Godefroy, p. 47. Journal du Bourgeois, p. 427, éd. 1827.

66 — page 122 — « *Je serai délivrée à grande victoire* »....

Procès français, éd. Buchon, 1827, p. 79, III. — « An suum consilium dixerit sibi quod erit liberata a præsenti carcere? Respondet: Loquamini mecum *infra tres menses*... Oportebit semel quod ego sim liberata... — Dominus noster non permittet eam venire ita basse, quin habeat succursum a Deo bene cito et *per miraculum*. » *Procès latin ms.*, 27 *février*, 17 *mars* 1431.

67 — page 123 — *Il y avait une intention*, etc...

Ce détail et la plupart de ceux qui vont suivre, sont tirés des dépositions des témoins oculaires, Martin Ladvenu, Isambart, Toutmouillé, Manchon, Beaupère, Massieu, etc. V. Notices des mss., III, 489-508.

68 — page 127 — *Elle rendit témoignage à ses saintes*...

« Quod voces quas habuerat, erant a Deo... nec credebat per easdem voces fuisse deceptam. » Notices des mss., III, 489.

M. Henri Martin a donné une explication rationnelle des voix et des visions de Jeanne Darc : « Le philosophe pourrait soutenir que l'illusion de l'inspiré consiste à prendre pour une révélation apportée par des êtres extérieurs, anges, saints ou génies, par les révélations intérieures de cette personnalité infinie qui est en nous, et qui parfois, chez les meilleurs et les plus grands, manifeste par éclairs des forces latentes dépassant presque sans mesure les facultés de notre condition actuelle. Dans la langue des anciennes philosophies et des religions les plus élevées, ce sont les révélations du *férouer* mazdéen, du bon démon (celui de Socrate), de l'ange gardien, de cet autre *Moi* qui n'est que le *moi* éternel, en pleine possession de lui-même, » l'*awen* des Celtes (Triades des Bardes Gallois). Hist. de France, t. VI, p. 143, note.

69 — page 128 — *Quelle légende plus belle que cette incontestable histoire!*...

Sur l'authenticité des pièces, la valeur des divers manuscrits, etc., voir le travail de M. de l'Averdy, et surtout celui du savant M. Jules Quicherat, auquel nous devrons la première publication complète du Procès de la Pucelle.

Qu'y ajouterait la poésie?...

Je n'appelle pas poésie le poëme d'Antonio Astezano (secrétaire du duc d'Orléans, ms. de Grenoble, 1435), ni celui de Chapelain. Néanmoins ce dernier, comme le remarque très-bien M. Saint-Marc Girardin (Revue des Deux-Mondes, septembre 1838), a été traité très-sévèrement par la critique. Sa préface, qu'on a trouvée si ridicule, prouve une profonde intelligence théologique du sujet. — Shakespeare n'y a rien compris; il a suivi le préjugé national dans toute sa brutalité. — Voltaire, dans le déplorable badinage que l'on sait, n'a pas eu l'intention réelle de déshonorer Jeanne Darc; il lui rend dans ses livres sérieux le plus éclatant hommage : « Cette héroïne... fit à ses juges une réponse digne d'une mémoire éternelle... Ils firent mourir par le feu celle qui, pour avoir sauvé son roi, *aurait eu des autels*, dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. » Voltaire, Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, chap. LXXX. — Les Allemands ont adopté notre sainte et l'ont célébrée autant et plus que nous. Sans parler de la Jeanne Darc de Schiller, comment ne pas être touché du pèlerinage qu'accomplit M. Guido Goerres à travers toutes les bibliothèques de l'Europe et par toutes les villes de France pour recueillir les manuscrits, les traditions, les moindres traces d'une si belle histoire? Cette dévotion chevaleresque d'un Allemand à la mémoire d'une sainte française fait honneur à l'Allemagne, à l'humanité. L'Allemagne et la France sont deux sœurs. Puissent-elles l'être toujours! (octobre 1840.)

La vierge secourable des batailles...

La réalité populaire me paraît avoir été bien heureusement conciliée avec l'idéalité poétique dans l'œuvre d'une jeune fille à jamais regrettable!... Elle avait eu pour révélation ce moment de Juillet. Toutes les deux, l'artiste et la statue, ont été les filles de 1830.

70 — page 131 et note 2 — « *... combien il y a de gloire à être bon!...*

Télém., liv. XII. L'original grec le dit aussi, mais bien faiblement; et d'ailleurs dans un autre sens. Sophocl. Philoct., v. 476.

73 — page 136 — *La gloutonnerie de cette gent vorace...*
Shakespeare en parle d'une manière très-comique.

> Either they must be dieted, like mules,
> And have their provender tied to their mouths,
> Or, piteous they will look, like drowned mice.
>
> (SHAK. Henry VI, I, P., act. I, sc. 2)

74 — page 138 — *L'homme avoua que Winchester l'avait chargé de tuer le roi...* »

« By the stirring up and procuring of my saide lorde of Winchester. » Holingshed, éd. 1577, fol. 1228, colonn. 2.

75 — page 139 — *Le duc de Bourgogne avait dans ses archives les lettres secrètes de Glocester, de Bedford,* etc...

Ces pièces, si importantes, étaient encore aux Archives de Lille au commencement de ce siècle; elles en ont été soustraites, et le savant archiviste, M. Leglay, qui en recouvré d'autres, n'a pu trouver encore la trace de celles-ci; peut-être sont-elles aujourd'hui dans quelque manoir anglais, au fond d'un musée seigneurial. Heureusement l'inventaire en donne un extrait fort détaillé. Glocester écrit à Bedford pour lui apprendre les liaisons du duc de Bourgogne avec Arthur de Bretagne qui veut le rapprocher du dauphin; il propose de le faire arrêter. Bedford répond qu'*il vaudrait mieux le tuer* dans les joutes qui auront lieu à Paris. Puis il écrit que l'occasion a manqué, mais qu'il trouvera moyen de l'attirer et de le faire enlever au passage. *Archives de Lille; chambre des comptes, inventaire,* t. VIII, *ann.* 1424.

76 — page 140 — *Les Anglais firent acte de souveraineté en Flandre...*

En 1423, Bedford avait tranché durement cette grande question de juridiction en faisant casser une sentence des Quatre

membres de Flandre par le Parlement de Paris. *Archives du royaume, Trésor des Chartes, 30 avril*, J. 573.

Écrivant aux Gantais, et leur offrant protection...

« Et si vous ou les vostres désirez aucune chose devers nous, tousjours nous trouverez disposez de entendre raisonnablement comme souverain... » Proceedings and ordinances of the privy council of England, vol. IV, 5 (1835).

77 — page 143 — *Les Anglais demandaient que chacun restât en possession de ce qu'il avait*, etc...

D. Plancher, Histoire de Bourgogne, t. IV, p. 203, d'après le journal anglais des conférences, ms. de la Bibl. Harleienne, n° 4763.

78 — page 144 — *On défendit en Flandre les draps anglais*, etc...

V. plus haut, p. 117, et pour la défense de 1446, *Archives générales de Belgique, Brabant*, n° 2, *fol.* 123.

79 — page 145 — *On se croyait lié viagèrement à celui qui avait signé*, etc...

J'ai cité quelques exemples de cet attachement à la lettre dans mes Origines du droit, et je pourrais en ajouter une foule d'autres.

80 — page 146 — *Le doyen de Paris, Jean Tudert, se jeta aux pieds du duc Philippe*, etc...

Ce fut Jean Tudert, et non Bourbon et Richemont, comme le dit à tort Monstrelet. D. Plancher, IV, 218-219. En effet, pourquoi Philippe-le-Bon aurait-il préféré ses deux beaux-frères pour leur laisser faire ce personnage humiliant? Cette observation judicieuse appartient aux auteurs de l'Ancien Bourbonnais (MM. Allier, Michel et Batissier), t. II, p. 50.

81 — page 148 — *Le pape nommait souvent aux bénéfices des partisans de l'Angleterre...*

V. Ordonnances, t. XIII, p. XLV-XLVI.

Le roi adopta dans sa Pragmatique de Bourges les décrets du concile de Bâle, etc...

Ce point essentiel de la Pragmatique est celui sur lequel elle glisse le plus légèrement : « Patronorum jura enervantur... » — Au contraire, elle insiste sur le texte populaire, la nécessité d'empêcher l'argent de sortir du royaume : « Thesauri asportantur. » Ordonnances, XIII, 269.

Ces patrons, descendants des pieux fondateurs...

Le vieux canoniste explique très-bien l'origine de ces droits. dans son vers technique :

Patronum faciunt dos, ædificatio, fundus.

(Ducange, verb. PATRONUS).

Ou protecteurs.

Ibidem, et verb. ABBACOMITES.

82 — page 149 et note 2 — *La Pragmatique de Bourges...*

Voir les observations fort spécieuses de Pie II sur les inconvénients de la Pragmatique, dans le recueil des Libertés de l'Église gallicane, t. I (sub fin.), Hist. de la Pragm., p. 36, d'après Gobellini Comment. V. aussi la réponse du spirituel pontife aux Allemands Æneæ Sylvii Piccolominei Opera, p. 837.

83 — page 150 et note 1 — *Le Parlement, dans une remontrance*, etc...

Remontrance du Parlement à Louis XI, Libertés de l'Église gallicane, I, p. 90, nos 52-57. V. aussi les observations piquantes sur la fureur avec laquelle on allait intriguer à Rome, pour obtenir les bénéfices : « N'y aura nul qui ait de quoy qui ne se mette en avant pour cuider advancer son fils ou son parent, et souvent perdront leur parent et leur argent. » Ibidem, p. 9. no 53.

La France voulait faire elle-même ses affaires, etc.

Entre autres pamphlets, inspirés de cet esprit gallican, voyez : De Matrimonio contracto inter *Dominam* Pragmaticam et Papam, matrimonium istud debeatne consummari, 1438. *Bibl. royale, mss. Dupuy*, 670, *fol.* 42.

84 — page 150 — *A chaque élection, le Seigneur était là pour présenter ou recommander*, etc...

On peut relever dans la Gallia Christiana les noms des évêques qui furent nommés sous l'influence des grands seigneurs : *Dunois*. Son familier, D'Illiers, év. de Chartres, 1459. — *Armagnac*. Jean d'Armagnac, frère du bâtard d'Armagnac, év. d'Auch, vers 1460. — *Pardiac*. Jean de Barthon, fils du chancelier de Bernard de Pardiac, comte de la Marche, év. de Limoges 1440. — *Foix*. Roger de Foix, év. de Tarbes, 1441, a pour successeur son parent, le cardinal Pierre de Foix. — *Albret*. Louis d'Albret, év. d'Aire, 1444, de Cahors, 1460. — *Bourbon*. Charles de Bourbon, év. du Puy, est élu (à neuf ans) archevêque de Lyon, 1446, sur la présentation de son père; Jean de Bourbon lui succède, comme év. du Puy; Jacques de Combornes, familier de la maison de Bourbon, est élu év. de Clermont, 1445. — *Angoulême*. Robert de Montberon, homme lettré, attaché à Jean d'Angoulême, est élu év. d'Angoulême vers 1440; Geoffroi de Pompadour, ami et conseiller du même Jean, succède, 1450. — *Alençon*. Robert Cornegrue, présenté par le duc d'Alençon, est élu év. de Sécz, 1453. — *Aubusson*. Hugues d'Aubusson, év. de Tulles, 1444, etc., etc. (Note communiquée par M. Jules Quicherat, d'après la Gallia christiana, etc.)

85 — page 153 — *Le fils (Adolfe de Gueldre) avait à dire que le parricide était l'usage de la famille...*

V. Art de vérifier les dates; Gueldre, aux années 1326, 1361, 1465.

Nous le trouvons dans toutes les grandes maisons des Pays-Bas...

Ibidem, Flandre 1226 (?), Namur 1236, Berg 1348 et 1404, Cuyck 1386. Hollande 1351 et 1392.

86 — page 153 — *Procès de Retz...*

Je me suis servi de deux extraits manuscrits du procès; l'un est à la Bibliothèque royale (n° 493, F); l'autre, très-soigné et très-bien fait, m'a été communiqué par le savant M. Louis Du Bois. Le manuscrit original du procès de Retz est aux *Archives de Nantes*.

87 — page 164 — *Les écorcheurs, voyant les Suisses prêts à les recevoir*, etc...

Sur les craintes où ces brigands tinrent la Suisse pendant plusieurs années, V. particulièrement les lettres des magistrats de Berne : Der Schweitzerische Geschichtforscher, V. 321-488 (1437-1450).

88 — page 165 — *Jacques Cœur commerçant à Beyrouth*, etc..

« J'y trouvai (à Damas) plusieurs marchands génois, vénitiens, catalans, florentins et français. Ces derniers étaient venus y acheter différentes choses, spécialement des épices, et ils comptaient aller à Barut s'embarquer sur la galère de Narbonne, qu'on y attendait. Parmi eux, il y avait un nommé *Jacques Cœur*, qui depuis a joué un grand rôle en France, et a été argentier du roi. » Extrait du Voyage de Bertrandon de la Brocquière en Terre-Sainte et en Syrie, accompli par ordre du duc de Bourgogne, en 1432-1433 ; Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques, V. 490.

Il mariait ses nièces ou autres parentes aux patrons de ses galères...

Archives, Trésor des chartes, Reg. 191, nos 233, 242.

89 — page 178 — *Le dauphin reprend Dieppe...*

V. l'intéressant récit de M. Vitet, Histoire de Dieppe, et *Legrand, Histoire de Louis XI*, p. 41-33, *Bibliothèque royale, mss*, p. 41-43.

90 — page 179 — *Les Armagnacs ne furent lâchés que lorsque Henri VI était marié dans la maison de France...*

V. la rémission accordée à Armagnac en 1445. J'y trouve, entre autres choses, qu'il avait jeté la bannière du roi dans le Tarn. *Archives, Trésor des chartes, Registre* 177, no 127.

91 — page 180 — *Metz et autres villes de Lorraine soldaient les meilleurs hommes d'épée*, etc...

« Dedans laquelle ville de Metz estoient plusieurs compagnons de guerre souldoyez, ainsi que de longtemps ils ont accoustumé d'avoir. » Mathieu de Coucy, p. 538.

92 — page 181 — *On assurait qu'après un combat*, etc...
Fugger, Spiegel des erzhauses Œsterreich, p. 539.
Tschudi...
Cet excellent chroniqueur, né en 1503, par conséquent postérieur aux événements dont il s'agit ici, ne devait pas être suivi avec une docilité servile. Il est important, comme témoin de la tradition, mais on aurait dû lui préférer les chroniqueurs contemporains. V. Egidius Tschudi's leben und schriften, von Ildephons Fuchs, St. Gallen, 1805.
Jean de Müller...
Son histoire sera continuée, pour les deux derniers siècles, avec une critique supérieure, par MM. Monnard et Vuillemin. M. Monnard a donné de plus une intéressante biographie de Jean de Müller. Lauzanne, 1839.

93 — page 183 — *Dans maintes guerres d'Italie*, etc.
V. les Mémoires du Loyal serviteur du chevalier sans paour et sans reprouche.

94 — page 183 — *Notre-Dame-des-Ermites...*
Sur l'importance de ce pèlerinage, la grandeur féodale de l'abbaye dont les plus grands barons de la Suisse étaient dignitaires, etc., V. la curieuse Chronique du Moine. En 1440, la foule des pèlerins qui y venaient des Pays-Pays fut si grande, qu'on crut que c'était une armée ennemie, et l'on sonna la cloche d'alarme. Chronique d'Einsidlen, par le Religieux, p. 178-184.

95 — page 183 et note 3 — *La Suisse ouvrit asile aux étrangers*, etc...
V., entre autres preuves, Kindlinger, Hœrigkeit, 296; et l'important ouvrage de Bluntschli, Histoire politique et judiciaire de Zurich, II, 414, note 161.

96 — page 184, note 2 — *Berne resta étrangère à cette guerre contre Zurich...*
V. les lettres du magistrat: Der Schweitzerische Geschichtforscher, VI, 321-480.

97 — page 184 — *Le roi, le dauphin déjà en route, reçurent je ne sais combien d'ambassades*, etc...

Bibliothèque royale, mss. Legrand, Histoire de Louis XI, fol. 76. Son récit est excellent, et généralement fondé *sur les actes.*

98 — page 185 — *Les Suisses envoyèrent quelques milliers d'hommes...*

Les historiens ne s'accordent pas sur le nombre; ils disent quatre mille, trois mille, seize cents, huit cents. Ces nombres peuvent se concilier; je suppose volontiers que les Suisses envoyèrent trois ou quatre mille hommes, que seize cents passèrent la rivière, que huit cents ou mille parvinrent jusqu'au cimetière et y firent résistance. Les savants traducteurs et continuateurs de Müller, MM. Monnard et Vuillemin, sont néanmoins portés à croire que le nombre total n'excédait pas deux mille hommes, et que cette petite armée donna tout entière.

Déjà un corps avait passé...

Selon un chroniqueur contemporain encore inédit, ce fut une simple affaire d'avant-garde : « Ledit comte de Dampmartin qui estoit de l'avant-garde, logé à deux lyeues de monseigneur le Dauphin, estoit allé vers luy pour sçavoir quel estoit son bon plaisir qu'il voulloit que on fist contre ceulx de Balle; et à son retour, trouva que les Suisses les allèrent assaillir... Et quand ledit comte vit lesdits Suysses qui commencèrent à escarmoucher, il fist saillir sur eulx vint et ung hommes d'armes... Ledit comte... avoit à ladite journée soubz son enseigne six ou sept vingt hommes d'armes, sans d'autres qu'il envoya quérir par vingt hommes de ses archiers... » *Bibl. royale, cabinet des titres, ms. communiqué par M. Jules Quicherat.*

99 — page 187 — *Mathieu de Coucy...*

C'est l'historien *contemporain;* il a *parlé aux combattants* même; historien peu suspect d'ailleurs, puisqu'il loue le courage des Suisses. Et c'est justement le seul que le savant Müller s'obstine à ignorer; il ne le cite pas une fois. Il va chercher partout ailleurs, dans les *on dit* d'Æneas Sylvius, qui n'était plus à Bâle, dans la chronique de Tschudi, écrite cent ans après, etc.

100 — page 188 et note — *Les Allemands jetèrent les hauts cris...*

V. la discussion dans *Legrand, Histoire de Louis XI (ms. de la Bibl. royale)*, d'après les actes originaux.

Le dauphin se montra l'ami des Suisses, etc...

Bibl. royale, ms. Legrand, folio 71.

Il aimait tant cette ville de Bâle, etc...

Ceci ne se trouve, si je ne me trompe, que dans les historiens suisses, Müller, Geschichte, B. IV, c. II.

De leur côté, les Suisses, etc...

Je ne puis retrouver la source où j'ai puisé ce fait, qui n'est pas invraisemblable, mais que je n'ose garantir.

101 — page 190 et note 2 — *Ordonnance de 1443...*

Ordonnances, XIII, 377. Pour mesurer le chemin parcouru, il est curieux de rapprocher de cette vieille ordonnance l'important ouvrage de M. de Montcloux : De la Comptabilité publique, 1840.

On croit reconnaître, etc...

Cette remarque judicieuse est de notre grand historien économiste M. de Sismondi, Histoire des Français, XIII, 447.

102 — page 191 — *Ces élus, chargés de répartir la taille, seraient appointés par le roi...*

« Et n'auront plus doresnavant les juges et chastellains des *Seigneurs* particuliers (ne autres juges ordinaires) la cognoissance des tailles et aides... Plusieurs juges desdictes chatellenies champêtres ne sont pas expers ne cognoissans en telles matières, ainçois sont les aucuns simples gens méchaniques qui tiennent à ferme desdicts *Sieurs* particuliers, les receptes, judicatures et prevostez de leurs seigneuries, et lesquels, soubz ombre de l'autorité qui par ce moyen leur seroit donné, se voudroient par aventure affranchir, avec les métoyers et autres familiers serviteurs, du payement des tailles et aydes, qui tourneroit à grande folle et charge des manans et habitans des chastellenies... parce qu'il y auroit moins de personnes contribuables... aussi pour ce que lesdits juges et chastellains ne tiennent leur judicature que de quinzaine en quinzaine... et ne voul-

droient laisser leurs affaires pour vacquer à l'expédition des-dites causes, se ils n'avoient gaiges ou salaires pour ce faire. » Ordonnances, XIII, 241-7.

103 — page 192 — *Les élus choisiront de préférence dans la paroisse...*

« Au cas que les commissaires et esleuz trouveront en aucune bonne paroisse ung bon compaignon usité de la guerre, et qu'il n'eust de quoy se mettre sus de habillemens... et fust propice pour estre archer, lesdicts commissaires et esleuz sçauront aux habitans s'ils luy voudront aidier à soi mettre sus... — Se trois ou quatre parroissiens povoient faire un archer, ce demeure à la discrétion des commissaires et esleuz. — Les parroissiens de chascune parroisse seront tenuz d'eulx donner garde de l'archer... qu'il n'ose soy absenter, vendre ou engaiger son habillement. — Le seigneur chastellain, ou son capitaine pour luy, sera tenu de visiter tous les moys les archers de sa chastellenie, et se faulte y trouve, sera tenu de le faire savoir aux commissaires ou esleuz du Roy. » Ordonnances, XIV, 2, 5. — Selon un auteur qui paraît avoir vécu dans la familiarité de Charles VII, il y aurait eu un archer *par cinquante feux*, Amelgardus, dans les Notices des mss., I, 423.

La noblesse entrevoyait combien l'innovation était grave...

V. la diatribe de l'historien connu sous le nom d'Amelgard contre les compagnies d'ordonnances et les francs-archers. Notices des mss., I, 423.

104 — page 194 — *Louis d'Anjou, qui laissa à Naples une chère mémoire...*

M. de Sismondi, justement sévère pour tous les rois, fait une exception en faveur de celui-ci : Histoire des républiques italiennes, IX, 54.

105 — page 195 — *Marguerite d'Anjou était née parmi les plus étranges aventures...*

V. Simonetæ lib. IV; et Giornali Napolitani, ap. Muratori, XXI, 270, 1108.

106 — page 204 — *La mort de Glocester avait été préparée par une maladie de quelques jours...*

« In tam arcta custodia, quod præ tristitia decideret in lectum *ægritudinis*, et *infra paucos dies* posterius secederet in fata. » Whethamstede, apud Hearne, Script. Angl. II, 365.

Note 2 — *Le soir, Glocester se portait à merveille*, etc...

Hist. Croyland. continuatio, apud Gale, I, 521. Cette version plus dramatique est reproduite servilement par tous les autres : Hall and Grafton, I, 629 ; Holinshed, p. 1257 (éd. 1577) ; Shakespeare, etc.

107 — page 207 — *Suffolk vendit des évêchés...*

« Episcopatus et beneficia regia pro pecuniis conferendo. » Hist. Croyland. Continuatio, apud Gale, I, 521.

L'indemnité etc. fut échangée pour certaines sommes...

« A prendre sur les deniers qu'il (le roi de France) a coustume lever pour le remboursement des appatis sur les subgetz dudit très-hault et puissant nepveu du paiis de Normandie, afin que sur lesdicts deniers, lesdits subgetz d'icelluy, laissans lesdites terres (du Maine), soient par lui comlemptez. » Rymer, V, 189, 1448, 11 mars. — Je n'ai pu trouver le traité original de la cession de l'Anjou et du Maine. On ne le connaît que par cet arrangement ultérieur qui tire les dédommagements d'une source odieuse, douteuse, et en laisse la répartition à l'arbitraire du roi d'Angleterre, c'est-à-dire de Suffolk. — Les *appatis* ou *pactiz* étaient ordinairement des contributions que les gens d'un pays payaient aux garnisons voisines pour labourer paisiblement. Ducange, I, 577.

108 — page 208 — *La trêve fut rompue*, etc...

Sur la rupture de la trêve, V. la *ballade* patriotique *du bedeau de l'université d'Angers*, publiée par M. Mazure, Revue Anglo-Française, avril 1835 (Poitiers).

109 — page 209 — *Somerset perd la Normandie...*

Mathieu de Coucy, p. 444, et Jacques Du Clercq (qui copie Mathieu), I, 344, éd. Reiffenberg. — V. les détails de la capitulation, de l'entrée, etc., dans M. Chéruel, p. 125-134, d'après

les documents authentiques. Le roi rétablissait la juridiction ecclésiastique dans les prérogatives qu'elle avait perdues sous les Anglais; il maintenait l'Échiquier, la Charte aux Normands, la Coutume de Normandie, etc. Il ne tarda pas à déclarer les gens de Rouen « francs, quictes et exempts de la compaignie *française* et de tout ce que ceux de *Paris* peuvent demander à cette cause. » Cette guerre commerciale entre Rouen et Paris, qui durait depuis si longtemps, ne finit effectivement qu'à l'avénement de Louis XI, qui renouvela l'ordonnance de son père (communiqué par M. Chéruel, d'après les *Archives de Rouen*, II, ꝁ 2, *7 juillet* 1450, *4 janvier* 1461). — V. aussi sur l'*entrée* une pièce publiée par M. Mazure dans la Revue Anglo-Française, avril 1835 (Poitiers).

110 — page 211 — *Suffolk rappela qu'il avait passé trente-quatre ans à faire la guerre en France*, etc...

Ceci fait penser à l'honorable exil de lord Collingwood, qui, pendant toute la guerre continentale, n'obtint pas la permission de mettre une fois le pied à terre ni de revoir ses filles.

La défense de vendre les draps anglais en Hollande...

Proceedings and ordinances of the Privy Council, vol. VI p. 69, 75, 85 (1837).

Une ballade du temps, etc...

Cette exécrable parodie dépasse 93; vous diriez les litanies chantées par Marat. Ritson's ancient Songs. Je regrette fort que la publication des Political Songs du savant M. Wright ne s'étende pas encore jusqu'à cette époque (1841).

111 — page 212 et note — *Combat de Formigny...*

Jean Chartier, 197. Mathieu de Coucy, 45. Jacques Du Clercq I, 366, éd. Reiffenberg. Il est vrai que, ces historiens se copiant, les trois témoignages ne peuvent guère compter que pour un seul.

112 — page 213 — *Un coup de terreur fut frappé sur l'Église*, etc...

Henri VI reprocha ouvertement au duc d'York d'avoir fait tuer par ses gens l'évêque de Chichester, chancelier d'Angle-

terre. Lingard, d'après les documents conservés par Stow, 393-395. L'auteur connu sous le nom d'Amelgard prétend, avec moins de vraisemblance, que l'évêque se fit tuer par économie, en disputant sur le prix du passage avec les matelots qui le ramenaient de France. Notice des mss., I, 417.

113 — page 214 — *Les petits cultivateurs de Kent*, etc...

Nous les avons vus (en 1839!) suivre sans difficulté ce brave Courtney, qui leur donnait parole de ressusciter toutes les fois qu'on le tuerait.

114 — page 214 — *Cade*...

Shakespeare lui fait dire à tort qu'il est du comté de Kent. V. Proceedings and Ordinances of the Privy Council, vol. VI (1837), preface of sir Harris Nicolas, p. XXVII.

115 — page 218 — *Les Anglais ménageaient fort Bordeaux*...

Voir, aux précieuses *Archives municipales de Bordeaux*, le livre des priviléges (depuis *la Philippine*, 1295), et le livre dit des *Bouillons* (actes et traités, depuis 1259). Celui-ci était autrefois enchaîné à une table, et il en porte encore la chaîne. J'en ai parlé déjà dans mon *Rapport au ministre de l'instruction publique sur les bibliothèques et archives du sud-ouest de la France*, 1836.

116 — page 219, note 2 — *Le roi avait ordonné aux soldats de payer tout ce qu'ils prendraient*, etc...

V. Jean Chartier et Mathieu de Coucy, p. 216, 251, 406, 432, 437, 610. Voir particulièrement *Bibl. royale, mss. Doat*, 217, *fol.* 328, *Ordre de punir les gens de guerre qui, en Rouergue, ont pris des vivres sans payer*, 29 *septembre* 1446.

117 — page 220 — *La Guienne trouvait fort mauvais que le roi la gardât avec ses troupes*, etc...

Le pseudonyme Amelgard, tout Bourguignon de cœur et peu favorable à Charles VII, avoue toutefois que c'était là l'unique objet des plaintes de la Guienne. A ces plaintes, les gens du roi répondaient que l'argent payé pour les troupes était dépensé

par elles dans les villes mêmes qui payaient. Notice des mss., I, 432.

Les Seigneurs assuraient à Londres, etc...

V. le chroniqueur connu sous le nom d'Amelgard. Notice des mss., I, 431.

118 — page 221 et note 2 — *Talbot...*

Nous avons plusieurs actes relatifs aux grands biens qu'il se laissa donner : comté de Shrewsbury, comté de Clermont-en-Beauvaisis, capitainerie de Falaise, etc. V. aussi, sur les dons faits à Talbot, M. Berriat-Saint-Prix, Histoire de Jeanne d'Arc, p. 159, d'après les Registres du Trésor des chartes, 173-175.— Ce qui n'est pas moins caractéristique, c'est qu'en arrivant à Bordeaux, Talbot commence par faire donner à Thomas Talbot (quelque petit parent, ou bâtard?) l'office lucratif de *clerc du marchié*. Rymer, V, 1455, 17 janvier.

119 — page 222 — *La Rochelle avait envoyé seize vaisseaux armés...*

Arcère, Histoire de la Rochelle, I, 275.

120 — page 225 — *Henri VI, vêtu comme le moindre bourgeois de Londres*, etc...

« Obtusis sotularibus et ocreis... ad instar coloni. Togam etiam longam cum capucio rotulato, ad modum burgensis. » Blakman, De Virtutibus et Miraculis Henri VI, ap. Hearne, p. 298.

Tout le temps qu'il ne passait pas au conseil, etc...

« Aut in regni negotiis cum consilio suo tractandis, aut in Scripturarum lectionibus vel in scriptis aut chronicis legendis. » Ibidem, p. 299.

Page 225, note 4 — *Cet esprit de paix se montre*, etc...

Déposition rapportée par Dupuy dans la notice qu'il a donnée du procès de Jean d'Alençon, à la suite de celui des Templiers, in-12, p. 419.

121 — page 226 — *Marguerite allait mettre au monde une victime pour la guerre civile...*

Je regrette de n'avoir pu consulter sur Marguerite le curieux ouvrage de miss Agnès Strickland : Lifes of the Queens of England.

122 — page 227 et note 1 — *Selon la loi anglaise le roi ne peut ni mourir ni se tromper*, etc...

Howell' state trials, II, 624. — Blakstone, 1, 247. Allen, Prerogative, passim.

123 — page 228 — *Les Anglais n'ont presque rien fondé en France...*

Quelques églises, surtout en Guienne, ont un assez grand nombre de tours et de bastilles. Les villes et bastilles anglaises sont très-reconnaissables; elles ont été fondées, non sur les montagnes, mais près des eaux, en plaine; elles se composent ordinairement de huit rues qui se coupent à angle droit; il y a au centre une place avec des portiques grillés qu'on pouvait fermer dans un danger. Telle est encore Sainte-Foix-la-Longue, et quelques petites villes du Périgord et de l'Agénois. Il semble que sous Louis XI on ait imité cette disposition. (Observation de M. Dessalles.)

Voilà pour les constructions. Quant aux institutions, je n'en vois point ici qui ait le caractère anglais. Nos *francs archers* ne furent pas précisément imités des archers anglais; une institution si naturelle sortait d'elle-même du besoin de la défense. — De toutes les provinces conquises par les Anglais, la Normandie est, je crois, la seule où ils aient montré quelque esprit d'administration.

124 — page 228 — ... *sur cette pierre d'oubli qu'une Anglaise a déposée à Boulogne...*

Peu de temps avant 1830, une demoiselle anglaise vint trouver M. l'abbé Haffreingnes, directeur d'un collége à Boulogne : « Monsieur l'abbé, lui dit-elle, je sais que vous songez à rebâtir la cathédrale de Boulogne; les Anglais, mes ancêtres, en ont commencé la ruine; comme Anglaise, je voudrais expier ce qu'ils ont fait, autant qu'il est en moi; voilà ma souscription, c'est bien peu de chose, vingt-cinq francs! — Mademoiselle,

répondit le prêtre, votre foi me décide. Dès demain, on commencera les travaux; vos vingt-cinq francs achèteront la première pierre. » Aussitôt, il commanda soixante mille francs de travaux, et depuis il y a mis cinq cent mille francs de sa fortune. V. la brochure de M. Francis Nettement : *A la ville de Boulogne.*

125 — page 231 — *Lorsque Talbot débarqua en Guienne, un confident de Philippe-le-Bon ne put s'empêcher de dire, etc...*

« M. de Croy lui avoit dit que M. de Bourgogne savoit certainement que se n'eusse esté l'empeschement de Bourdeaux, l'armée du Roy tournoit sur luy. Et aussi, quant les nouvelles allèrent en Flandre... que Bourdeaux estoit anglois, plusieurs chevaliers et escuyers dudit pays... dirent ces mots, au moins l'ung d'eulx, qu'on dit estre des plus prouchains de mondit seigneur de Bourgogne : Pleust à Dieu que les Anglois fussent aussi bien à Rouen et par toute Normandie comme à Bourdeaux; car, se n'eust esté la prinse de Bourdeaux, nous eussions eu à besogner. » *Bibl. royale, fonds Baluze, ms. 4, fol. 45.*

126 — page 232 — *Charles-Quint, Bourguignon, Espagnol, Autrichien, n'en est pas moins trois fois Lancastre...*

Le vieux chroniqueur de la maison de Bourgogne, qui en avait bien la tradition, dit au père de Charles-Quint : « Quant à la lignée de Portugal, dont le roy vostre père et vous estes issus, n'estes pas ou serez (vous ou les vostres) sans querelle du royaume d'Angleterre, et principalement de la duché de Lancastre. » Et plus loin, « Quand je pense à ce quartier d'Angleterre où par droit vous vous devez appuyer et soustenir en vos affaires... » Olivier de la Marche. Introd., ch. IV.

127 — 234 — *Lollards...*

« Lollhardus, lullhardus, lollert, lullert. » Mosheim, De Beghardis et Beguinabus, append. p. 583.

128 — 235 — *Le travail en famille...*

Douceurs infinies du travail en famille! celui-là seul les sent

bien, dont le foyer s'est brisé... Cette larme sera pardonnée (à l'homme? non), à l'historien au moment où ce travail va finir, où la famille elle-même est compromise dans plus d'un pays, lorsque la machine à lin va supprimer nos fileuses, celles de la Flandre (1841).

Dans quelle campagne verrait-il plus de soleil, etc...

« Il y aura un rayon de soleil pour toi dans les yeux de ta grand'mère... » Je trouve ceci dans une admirable petite histoire (*La Fée hirondelle*), qui serait devenue un livre du peuple, si l'auteur ne l'eût cachée parmi ses traductions. Éducation familière, traduction de l'anglais, par mesdames Belloc et Montgolfier, t. IV.

129 — 235 — *L'amitié, la grande confrérie ou commune...*

V. Ducange, verb. Amicitia. Ordonn. XII, 563, etc.

Note — *La ghilde...*

V. l'étrange formule du *sang versé sous la terre,* dans mes Origines du droit, p. 195, d'après une note de P. E. Muller sur le Laxdaela-Saga (1826, in-4°, p. 59) : « ...Ils vinrent au promontoire Eyrarhval, et là coupèrent une bande de gazon, assez longue pour que les deux extrémités étant attachées à la terre, le milieu pût être soutenu par un javelot ciselé dont ils touchaient le clou de leurs mains. Tous quatre, se plaçant sous le gazon, firent couler leur sang, qui se répandit sur la terre d'où le gazon avait été coupé; et lorsque leur sang se fut mêlé, ils fléchirent le genou, et, unissant leurs mains droites, jurèrent par tous les dieux de venger la mort l'un de l'autre comme celle d'un frère... » — V. aussi les dissertations de Kofod Ancher (1780), de Wilda (1831), et de C. J. Fortuyn (1834).

130 — 236 — *La halle d'Ypres fut construite de 1200 à 1304...*
Selon M. Lambin, archiviste d'Ypres, dans son précieux Mémoire sur l'origine de la halle aux draps (couronné par la Société des antiquaires de la Morinie), Ypres, 1836. Nous venons de perdre ce savant homme, qui sera difficilement remplacé (1841).

131 — page 237 et note 2 — *Le carillon,* etc...

Le premier carillon de couvent paraît être de 1404. Buschius, Chronicon Windesemense, page 535, anno 1404.

132 — page 238, note 3 — *Caractère de la poésie et de la musique des confréries allemandes...*

V. les règles *Falsche melodie, Falsche blumen,* qui proscrivent tout changement, tout embellissement : Wagenseil, De Civitate Noribergensi; accedit de Der Meister Singer Institutis liber, 1697, p. 531. Mon illustre ami, J. Grimm, n'a pas insisté sur ce point de vue, peu important pour l'objet particulier qu'il avait en vue. Ueber den altdeutschen Meistergesang, von Jacob Grimm, Gœttingen 1811.

133 — page 233 — *Philippe Artevelde pêchait, tout en rêvant, dans l'Escaut,* etc...

Reiffenberg, notes de son éd. de Barante, d'après Olivier de Dixmude, IV, 165.

134 — page 239 — *En 1251, la mer était encore tout près de Bruges...*

Reiffenberg. Statistique ancienne de la Belgique, dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles, VII, 34, 44.

135 — page 240 — *De polder en polder,* etc...

« Inclinat animus ut *Flandra,* nescio qua lingua fuisse potem *Æstuaria,* ea forma qua *poldras* vocamus. » — Je n'adopte pas l'étymologie; mais l'opinion de Meïer sur le fond même est considérable.

136 — page 240 et note 3 — *La commune primitive fut presque absorbée dans les confréries de métiers,* etc...

Je parlerai ailleurs, et tout à mon aise, de la vitalité diverse des communes. Jusqu'ici on a disserté beaucoup sur ce sujet, mais en insistant plutôt sur les formes qu'on prenait pour le fond. Sans doute, il est intéressant pour l'antiquaire de fouiller le mur primitif de la commune, le cadre de pierre qui l'entoure, plus intéressant pour l'historien d'en retrouver le cadre

politique, la constitution. Mais la constitution n'est pas la vie encore. Telle commune a grandi par sa constitution, telle autre en dépit de la sienne.

137 — page 241 — ...*Une petite ville, dont la grande brisait les métiers...*

V. particulièrement la curieuse brochure de M. Altmeyer : Notices historiques sur la ville de Poperinghen, Gand, 1840; et, sur les rapports généraux des villes, la grande et importante chronique flamande (dont le savant M. Schayès a bien voulu m'éclaircir les passages les plus difficiles) : Olivier van Dixmude, uitgegeven door Lambin (1377-1443), Ypres, 1835, in-4°.

138 — page 243 — *Apportant jusqu'à leurs coqs, pour indiquer qu'ils y élisaient domicile ..*

C'est là le vrai sens qui n'avait pas été saisi. Le coq est un des principaux symboles de la maison, il est témoin de la vie domestique, etc. V. mes Origines du droit.

...On se moqua de la réclamation...

« Nihil accepturos; non vestem, sed restem, potius meruisse. » Meyer, fol. 286.

139 — page 243 — ... *Au moment où les Anglais enlevaient dans la campagne cinq mille enfants...*

« Puerorum quinque millia. » Meyer, fol. 286. Le mot *puer* ne peut pas être interprété autrement. Ces enlèvements d'enfants semblent au reste avoir été ordinaires dans les guerres anglaises. V. notre t. IV, p. 298 et Monstrelet, t. IV, p. 115.

140 — page 244 — *Le peuple de Bruges reçut d'une seule ville de la Hanse*, etc...

Sur les rapports des Flamands et de la Hanse, V. l'ouvrage très-instructif de M. Altmeyer : Histoire des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le Nord de l'Europe, Bruxelles, 1840. L'auteur a tiré des Archives une foule de faits curieux.

141 — page 246 — *Alost*, etc...

Sanderi Gandavensium Rerum libri sex, p. 14.

Et Dendermonde, fiefs d'Empire...

Wielant, dans le recueil des Chroniques belges, t. I, p. XLVII.

Libres aleux ou fiefs du soleil...

Ces mots étaient souvent synonymes dans les pays allemands et wallons. Michelet, Origines du droit, p. 191-193.

... un lion courroucé...

« Gris grimmender lœwe. » Jacob Grimm, Deutsche Rechts alterthümer, p. 763.

142 — page 247 — *Le défendeur pouvait se justifier par sa propre affirmation*, etc...

Cet idéal germanique s'est conservé dans la formule du franc-juge westphalien. Grimm, 860. Michelet, Origines, 335 : « Si le franc-juge westphalien est accusé, il prendra une épée, la placera devant lui, mettra dessus deux doigts de la main droite, et parlera ainsi : Seigneurs francs-comtes, pour le point principal, pour tout ce dont vous m'avez parlé et dont l'accusateur me charge, j'en suis innocent; ainsi me soient en aide Dieu et tous ses saints! Puis il prendra un pfenning marqué d'une croix (Kreutz-pfenning), et le jettera en preuve au franc-comte; ensuite il tournera le dos et ira son chemin. »

143 — page 248, note 1 — *En Flandre, les sentences capitales étaient sans appel, etc...*

Cf. l'importante discussion de MM. Jules de Saint-Genois et Gachard, sur le jugement d'Hugonet et Humbercourt (particulièrement Gachard, p. 43), Bruxelles, 1839.

Les jugements étaient exécutés immédiatement...

A Gand, le condamné ne pouvait être gracié que du consentement des échevins (communiqué par M. de Lenz de Gand).

Les procédures étaient orales le plus souvent...

Les affaires étaient relatées sommairement dans les Registres criminels des échevins, comme on le voit aux Archives de Gand (observation communiquée par M. de Saint-Genois).

144 — page 248, note 3 — *La tradition par le fétu...*

« Jusqu'aujourd'hui, dit Ducange, on a conservé dans beau-

coup d'églises des signes de ce genre; on en voit à Nivelle et ailleurs, de forme carrée ou semblables à des briques. » Ducange, Gloss. III, 1522. Voir aussi Michelet, Origines du droit, p. 40, 42, 191, 194, 228, 236, 245, 255, 289, 326, 441, etc., etc.

145 — page 250 — *Philippe-le-Hardi fonda à Lille un modeste tribunal*, etc...

Wielant, dans le recueil des chroniques belges, I, LIII.

Les Flamands, au lieu de débattre leurs droits contre ce tribunal français...

« Disoient qu'ilz estoient nuement sous le Parlement. » Ibid., LIV.

Page 251 — *Jean-sans-Peur établit à Gand un conseil suprême*, etc...

« En la chambre à l'uys-clos ilz parlassent langaige franchois. » Ibid., LV.

Ypres et Cassel s'adressèrent tout droit à Paris...

Olivier van Dixmude, 103, 123 (ann. 1423-1427).

Page 251 — *La France réclamait jurisdiction, mais non hommage...*

Wielant insiste sur la distinction de l'*hommage* et du *ressort*. Il semble pourtant que, sans le ressort, l'hommage a peu d'importance; le vassal reste à peu près indépendant.

La Bourgogne était si peu disposée à reconnaître ces droits...

« Ils ont donné XVI ou XVIII compaignons en habiz de marchans et autres en habiz dissimulez... lesquelz ont ordonnance de tuer touz officiers du Roy qu'ilz trouveront sur les limites dudit pais de Bourgogne. » *Archives du royaume, Trésor des chartes*, J. 258, *n*o 25, *ann.* 1445.

146 — page 252 — ... *en 1444, lorsque la guerre civile éclata en Hollande...*

Sur les querelles infiniment diverses et compliquées des *Morues* et des *Hameçons* de Hollande, des *Marchands de graisse* et des *pêcheurs d'anguilles* de Frise (Wetkoopers, Schieringers), V. Dujardin et Sellius, IV, 28-31, Ubbo Emmius, lib. XVII-I, etc.

147 — page 253 et note 1 — *En Flandre, l'impôt était singulièrement variable...*

Je dois ce renseignement et ceux de la page 318, note 2, à l'extrême obligeance de M. Edward Le Glay (fils du savant archiviste), qui a bien voulu extraire pour moi les documents financiers que possèdent les *Archives de Lille, Chambre des comptes, Recette générale.*

148 — page 254 — *Cette année même*, 1448, etc...

Date rectifiée par M. Gachard (éd. Barante, II, 85, note 8), d'après le *Registre ms. de la collace de Gand.*

149 — page 255 et note 1 — *Pierre de Brézé...*

La vie de M. de Brézé, fort difficile à écrire, recevra sans nul doute un jour nouveau des travaux de M. Jules Quicherat. M. Chéruel a extrait aussi beaucoup de documents inédits, relatifs à M. de Brézé, comme capitaine de Rouen et grand sénéchal de Normandie : *Archives de la ville de Rouen, Registre des délibérations du conseil municipal, vol. VI et VII, passim. ann.* 1449-1465.

Le dauphin essaya en 1446 de le faire tuer...

V. le détail dans *Legrand, Histoire de Louis XI, livre I, fol.* 97-105, *ms. de la Bibl. royale.*

150 — page 256 — *Philippe-le-Bon adressait au roi supplique pour qu'il n'évoquât point l'affaire de Gand...*

La lettre est très-humble : « J'escrips par devers Vous et Vous en advertis en toute humilité... Que je ne soye oy préalablement en mes raisons. » *Bibl. royale, mss. Baluze*, B. 9675, fol. 19; 1451, 29 juillet.

Sans renoncer à la gabelle, etc...

« Præter salis tributum, in quo mordicus persistebat, exegit vectigal tritici. » Meyer, fol. 302. De ce que ces mesures ne sont point relatées dans le registre de la collace de Gand, on ne peut conclure d'une manière absolue qu'elles n'ont pas été prises; elles frappaient plus directement les campagnes.

151 — page 257 — *On avait furtivement enregistré des buissonniers dans le métier des tisserands...*

« Quod externos (*dumicos* vocant) quosdam cives pecunia cor-

rupti in numerum admisissent textorum; quas quidem connivente Philippo quidam factas fuisse putabant. » Meyer, f. 302 verso. Un peu plus loin, il semble indiquer le contraire; selon toute apparence, le second passage est altéré.

152 — page 258 — *L'exaspération du duc eût été si furieuse que ses députés à Gand*, etc...

« Depuis .. ont envoyé en cette ville quatre malvaix garçons... qu'ils avoient eu propost de y faire de nuit ung cry par eulz advisé pour tuer leurs adversaires .. eurent *lettres patentes*... contenant sauve-garde de leurs personnes... Les deux des quatre furent prins... et par l'absence des baillis et officiers... recognoissans leurs mauvaisetés, décapités. » Lettre des Gantais au roi, ap. Blommaert, Causes de la guerre, p. 12 (Gand, 1839).

153 — page 259 — *Alors le grand justicier de Gand*, etc..

Olivier de la Marche, qui n'a aucune intelligence du monde allemand et flamand, défigure tout cela et le tourne en ridicule.

154 — page 260 — *Mons et Malines n'étaient rien moins qu'amies de Gand*, etc...

Gachard, notes sur Barante, passim, d'après le *Registre ms. du conseil de la ville de Mons*.

155 — page 261, note 1 — *Le duc remercia les Brugeois*...

Beaucourt, Tableau fidèle des troubles (d'après les documents mss.), p. 124-125.

Gand avait écrit au roi une belle et noble lettre, etc...

Dans Blomaert, Causes de la guerre, p. 14.

156 — page 262 — *Saint-Pol avait du roi mission expresse*, etc...

« Se mondit sire de Bourgogne est content que lesdicts commissaires s'employent à la pacification desdictes questions... se transporteront à Gand... et leur exposeront... que le Roy vouldroit faire et administrer à tous ses bons sujets toute raison et justice et les préserver et garder des oppressions, nou-

velletez et inconvéniens... Se mondit sire de Bourgogne ne fust content... néanmoins lesdits ambassadeurs pourront par bons moyens faire savoir auxdits de Gand que l'entremise du Roy est de leur faire bonne justice, s'ils la luy requèrent. Et si mondit sire de Bourgogne mectoit du tout en rompture ou difficulté le faict de restitucion desdictes terres de Picardie, lesdicts ambassadeurs pourront aller par devers lesdicts de Gand... et leur signifier que le Roy a toujours esté et est prest de leur faire... bonne raison et justice. » [Si les deux parties refusaient de prendre le roi pour arbitre, les ambassadeurs leur défendront de passer outre] : « le plus doulcement qu'ils pourront. » *Instruction du 5 juillet* 1452, *Bibliothèque royale, mss. Baluze, A*, 9675, *fol.* 77-81.

D'autre part, il donna une sentence d'arbitre, etc...

Le duc leur paya leur sentence. Il leur alloua la somme, énorme alors, de 24,000 livres, « pour cause de leurs vacations, frais et dépens. » Gachard, notes sur Barante, p. 106, d'après le *Compte de la recette générale des finances de* 1452.

157 — page 262 — *A quoi les ambassadeurs répliquèrent que la seule aide du vin*, etc...

« Et en parlant de plusieurs choses, le sire de Charny me dist que le peuple de France estoit mal content du Roy pour les tailles et aides qui couroient et la mangerie qui se y faisoit, et qu'il y avoit grant dengier. A quoy je lui respondy, au regart des aydes, que laide du vin ès pays de Mondit Seigneur de Bourgogne montent plus en une seule ville que toutes les aydes du Roy en deux villes; et au regart des tailles, que le Roy ne faisoit tailles que pour ses gens d'armes, qui ne montoit que à XIIII ou XVI sols par feu, qui nestoit pas grant chose; et au regart des mangeries que la provision y est bien aisée à mectre et que le Roy y avoit bonne voulonté... » *Bibliothèque royale, mss. Baluze* (décembre, 1452), *A. fol.* 45.

Page 263 — *Les Gantais répondirent durement*, etc...

Bibliothèque royale, mss. Baluze, ibidem.

158 — page 269 — *La singulière fortune des Braquemont et des Béthencourt...*

Au quatrième siècle, les Braquemont de Sedan se marièrent aux Béthencourt de Normandie, qui prétendaient descendre d'un compagnon du Conquérant; ainsi, au douzième siècle, les Bouillon s'étaient mariés aux Boulogne, les Ardennes à la côte, d'où vint Godefroi de Bouillon. La course de terre et de mer dans les Marches ou le long des rivages ne suffisait pas à l'ambition de ces aventuriers. Les Braquemont, ayant transmis par mariage aux fameux *sangliers* (aux La Marck), leur tanière ardenaise, allèrent avec les Béthencourt *chercher leur aventure*, comme on disait, sous ce bon capitaine breton Duguesclin, qui aimait les gens de guerre, les laissait piller, s'enrichir, et parfois en faisait de grands seigneurs. Un Béthencourt fut tué en se battant pour Duguesclin à Cocherel. Un Robin de Braquemont le suivit à cette belle et profitable guerre d'Espagne, où ils furent tous comblés par le bâtard de Castille qu'ils avaient fait roi. Robin devint un grand d'Espagne, épousa une Mendoza, se fit faire amiral de Castille et, comme tel, se donna le plaisir de détruire des flottes anglaises avec les vaisseaux castillans. Mais tout grand qu'il était en Espagne, devenu vieux, il voulut revoir la France, et il fit un marché avec son neveu Béthencourt qui s'ennuyait à Paris d'être chambellan d'un roi fol; Béthencourt engageait au vieux Robin ses bonnes terres de Normandie, et prenait en échange de prétendus droits de l'amiral de Castille sur les îles Fortunées; étrange marché où le jeune Normand semblait dupe, mais ce fut lui qui y gagna.

Le marché surprend moins, quand on songe que l'imagination, la puissance de foi et de croyance, fort calmée alors du côté mystique, s'étaient tournées avec une singulière vivacité vers les voyages lointains. L'*homme aux millions*, Marco Polo avait troublé les âmes par ses récits prodigieux de l'Asie. Nos Dieppois racontaient mille choses merveilleuses de l'Afrique, de la côte d'Or. Sur cette route les îles Fortunées, les fameuses Hespérides, avaient un immense prestige; autour du pic de Ténériffe, ce géant des montagnes, on aimait à placer une population de géants. — Dans cette poétique conquête, Béthencourt montra une prudence hardie, mais froide, un admirable sens normand. Il ne s'adressa d'abord ni au roi de France ni au roi d'Espagne; tous deux auraient peut-être prétendu quelque

chose du chef de Louis La Cerda, infant de Castille et petit-fils de saint Louis, qui jadis s'était fait nommer l'*infant de la Fortune* et couronner roi des Canaries par le pape. Béthencourt embarqua quelques Normands, mais, pour que l'affaire ne devînt pas toute normande, il prit aussi des gens du Languedoc, un Gadifer, entre autres, chevalier de l'ancienne roche, qui servit utilement de sa chevalerie l'habile spéculateur. Celui-ci eut à peine pris pied que, sans s'inquiéter de l'associé, il passa en Espagne et se fit reconnaître roi des Canaries sous la suzeraineté espagnole. Mais en même temps, il resta indépendant de l'Espagne sous le rapport ecclésiastique, et obtint du pape qu'il aurait un évêque à lui. Cela fait, il procéda tout doucement à l'expulsion de l'ami Gadifer, le paya de paroles, traînant en longueur les choses promises, jusqu'à ce qu'il perdit patience et retourna en Gascogne aussi léger qu'il était venu. — Béthencourt paraît avoir eu le vrai génie de la colonisation. Quand il revint chercher des hommes en Normandie, tout le monde voulait le suivre, les grands seigneurs s'offraient ; il ne voulut que des laboureurs. Ce qui prouve au reste que son gouvernement était doux et juste, c'est qu'il ne craignit pas d'armer les gens du pays. Voir l'Histoire de la première découverte et conquête des Canaries, faite dès l'an 1402 par messire Jean de Béthencourt, escrite par Bontier, religieux, et le Verrier, prestre, domestiques dudit sieur. In-12, 1630. M. Ferdinand Denis possède un ms. important de ce livre. — V. Godefroy, Charles VI, p. 685, sur les rapports de Louis d'Orléans avec Robert ou Robinet de Braquemont ; et sur *Béthencourt* et *Gadefer de la Salle*, *Archives*, *Trésor des chartes*, *J.* 645.

159 — page 271 — *Le serment de Charles VII était : Sainct-Jean ! Sainct-Jean !*

Ms. anonyme, intitulé : De la Vie, Complexion et Condition dudit Roy Charles VII, ap. Godefroy, p. 1.

160 — page 272, note 2 — *Le Mannekenpiss*, etc.

Nulle part, l'inconvenance n'est plus frappante que dans la première miniature du magnifique Quinte-Curce, ms. de la Bibliothèque royale. Le traducteur portugais fait la dédicace

du livre à Charles-le-Téméraire; on voit au loin la mère du duc, portugaise aussi et protectrice du traducteur; mais la présence de cette princesse n'a pas empêché l'artiste de représenter au premier plan une fontaine dont le Mannekenpiss est un singe d'or; au-dessous, un fol lappe et boit. *Bibliothèque royale, ms.* n° 6727.

161 — page 275 — *Jean Van Eyck*, etc...

Son vrai nom est Jean le *Wallon*, Joannes *Gallicus*. Facius, De Viris illustribus, p. 46 (écrit en 1466). Le dessin du musée de Bruges est signé de ces mots : Johes *de* Eyck me fecit 1437. Il a écrit *de*, et non *van*. C'est donc à tort qu'on l'appelle Van Eyck, ou Jean *de Bruges*. Dans son œuvre capitale de l'*Agneau* il a placé au loin les tours de sa ville natale, pour constater qu'il était un enfant de la Meuse, et pour protester peut-être indirectement contre la Flandre, qui volait sa gloire. Né à Maas-Eyck, sur la limite même des langues, Allemand par la patience, ce violent et hardi novateur est encore bien plus Wallon.

*Son tableau de l'*Agneau, *qu'on venait voir des plus lointaines contrées...*

Albert Durer alla le voir; il en parle avec enthousiasme dans ses notes de voyages. — Ce chef-d'œuvre fut demandé en vain par Philippe II au clergé de Saint-Jean. Il le fut par les commissaires de la Convention, qui en enlevèrent quatre volets; les huit autres furent cachés par des gens de cœur, au péril de leur vie. En 1815, les volets, transportés à Paris, revinrent à Gand, mais plusieurs ont été vendus, et sont à Berlin.

Van Eyck avait laissé là l'inachevable Cologne...

Voir au musée de Bruges un admirable dessin à la plume, qui représente une Vierge pensive au pied de la tour de Cologne (?) inachevée.

Ce tableau, qui date si bien ce moment de la Renaissance, etc...

Gœthe a dit, non sans apparence, que ce tableau était « le pivot de l'histoire de l'art. » Voir le Journal de l'art sur le Rhin, et Keversberg, Ursula, 181-182; Waagen, 182; Rumohr, vol. II, § 13., etc. etc.

Page 276, note 4 — *Parmi les personnes attachées à l'ambassade*, etc.

V. Gachard. Documents inédits, t. II, p. 63-91. Reiffenberg, Notes sur Barante, IV, 289.

Page 347 — *La grande école des trois cents peintres de Bruges.*

C'est sans doute par ces nombreux élèves que Van Eyck fit exécuter la plupart des miniatures d'un beau ms. que M. de Paulmy croit avoir été orné entièrement de sa main. La première miniature doit être du maître. Elle représente le duc de Bourgogne, avec le collier de la Toison, recevant le ms. des mains de l'artiste agenouillé. Le peintre est sérieux, déjà âgé, mais fort. Le duc, en robe noire fourrée, plus âgé, pâle, vieux, reçoit sans regarder autre chose que sa pensée; regard politique, fin, méticuleux. Derrière, à la gauche du prince, un des officiers semble faire signe au lecteur qu'il fasse attention au grand prince devant lequel il est. A la droite, un jeune homme en robe de velours fourré doit être Charles le Téméraire, ou le grand bâtard de Bourgogne. Les autres miniatures sont bien inférieures; elles ne le sont pas moins à celles du beau Quinte Curce de la Bibliothèque royale. Elles sont évidemment de *fabrique*. On sent que les gravures remplaceront bientôt les miniatures. *Bibliothèque de l'Arsenal, ms. de Renaud de Montauban, par Huon de Villeneuve, mis en prose sous Philippe de Valois, orné de miniatures postérieures, l'année* 1430.

162 — page 279, note — *Après la mort d'Agnès, Charles VII eut d'autres amours...*

État de 1454-5 : A mademoiselle de Villequier pour lui aider à entretenir son estat. II M livres. Beaucoup de dons à des femmes, veuves, etc. — 1454-5. A Marguerite de Salignac, damoiselle, pour don à elle fait par le roi pour lui aider à une chambre *pour sa gésine*. — 1454-5. A madame de Montsoreau pour don, III C livres. *Bibliothèque royale, mss. Béthune, vol. V, n°* 8442.

163 — page 279 — ... *le poëte endormi...*

Alain Chartier est un Jérémie pour cette triste époque. Voir, dans son Quadrilogue invectif, ce qu'il dit au nom du peuple sur la lâcheté des nobles, sur leur indiscipline, etc., p. 417, 447. Je trouve dans ses poésies peu de choses qui aient pu lui

mériter d'être baisé d'une reine ; peut-être le fut-il pour ces vers mélancoliques et gracieux :

> Oblier?... Las! il n'entr'oublie
> Par ainsi son mal, qui se deult (*dolet*).
> Chacun dit bien : Oblie! oblie!
> Mais il ne le fait pas qui veult!
>
> Alain Chartier, p. 494, in-4°, 1617.

164 — page 281 et note — *Jacques Cœur*, etc...

Un Jean Cuer, *monnoier à la Monnoie de Paris*, obtient rémission en 1374, pour avoir pris part à une batterie des gens de la maison du roi contre les bouchers. *Archives*, *Registre* J. 106, n°s 77, 207.

La chapelle funéraire des Cœurs...

V. la Description de l'église patriarcale, primatiale et métropolitaine de Bourges, par Romelot, p. 182-190.

Le registre de l'église ne lui donne qu'un titre, etc...

« 29 juin 1462 (?) obiit generosi animi Jacobus Cordis, miles, Ecclesiæ capitaneus generalis contra infideles, qui sacristiam nostram extruxit et ornamentis decoravit, aliaque plurima ecclesiæ procuravit bona. » Ibidem, 177.

165 — page 281, note 2 — *La misère où s'était trouvé Charles VII...*

La savante éditrice de Fenin et de Commines, à qui je dois cette note, l'a tirée du *Ms.* 122 *du fonds Cangé*, *Bibliothèque royale*.

La faute de Jacques Cœur d'avoir pris un trop puissant débiteur...

Il n'était pas le seul qui eût fait cette faute. Un bourgeois de Bourges, Pierre de Valenciennes, fournit à lui seul trois cent milliers de traits d'arbalète, etc. Le roi lui donna la haute, moyenne et basse justice à Saint-Oulechart, près Bourges. *Archives*, *Registre* J. CLXXIX, 10 *bis*, *ann.* 1447.

166 — page 282 — *Le journal de Pitti..*

Cité par Delécluse, Histoire de Florence, II, 362.

167 — page 283 — *L'ennemi capital de Jacques Cœur, Otto Castellani*, etc...

En 1459, le roi accorde rémission à maître Pierre Mignon, qui, après avoir étudié ès arts et décret à Toulouse et à Barcelone, a gravé de faux sceaux et s'est occupé de magie. Il a fait à Octo Castelan, depuis argentier du roi, deux images de cire : « L'*un pour mectre feu Jacques Cuer*, nostre argentier lors, en « nostre male grâce, et lui faire perdre son office d'argentier; « l'autre, pour faire que ledit Octo Castellan, Guillaume Gouffier et ses compagnons, fussent en nostre bonne grâce et « amour. » *Archives, Registre* J. cxc, 14, *ann*. 1459.

Paraît avoir été parent des Médicis...

Un Jaco de *Médicis*, de Florence, âgé de vingt-cinq ans (*parent d'Octo Castellain*, trésorier de Toulouse), sortant de l'hôtel de la Trésorerie où il exerce fait de marchandise, rencontre Bertrand Bétune, ruffian, qui le frappe, sans avoir eu auparavant nulle parole avec lui; de là un combat et une rémission accordés à Médicis. Je dois la découverte de cette pièce à M. Eugène de Stadler. *Archives, Registre* J. 179, nº 134. *déc*. 1448; V. *aussi* J. 195, *ann*. 1467.

168 — page 283, note 3 — *Jacques Cœur fut sauvé par les patrons de ses galères*, etc...

V. les rémissions accordées à Jean de Village et à la veuve de Guillaume de Gimart, tous deux natifs de Bourges. *Archives, Registre* J. 191, nºˢ 233, 242.

Page 283 — *Louis XI, à peine roi, le réhabilita fort honorablement.*

« Ayans en mémoire les bons et louables services à Nous faits par ledit feu Jacques Cœur. » Lettres de Louis XI pour restitution des biens, etc, Godefroy, Charles VII, p. 862.

169 — page 284, note 3 — *Le dauphin venait d'envoyer au duc de Bourgogne*, etc...

Ce détail et presque tous ceux qui suivent, sont tirés du savant ouvrage inédit où j'ai puisé si souvent : *Bibliothèque royale, mss. Legrand, Histoire de Louis XI, livre II, folio* 89.

Il comptait sur la Savoie...

Rien ne caractérise mieux l'ardente ambition de ces Savoyards que l'aveu qu'ils en firent au duc de Milan : « Nous deistes : « Par le saint Dyex ! ne reurra un an que je ayra plus de païs « que not mais nul de mes encesseurs, et qu'il sera plus parlé « de moy que ne fut mais de nul de notre lignage, ou que je « mourrai en la poine! » Lettre de Galéas Visconti à Amédée VI, 1373. Cibrario e Promis, Documenti, monete et sigilli, 289.

170 — page 285 — *Une foule d'améliorations s'étaient faites en Dauphiné...*

V. le Registre Delphinal de Mathieu Thomassin, fait par commandement du dauphin Louis, 1456, *Bibliothèque royale, mss. Colbert*, 3637 (*sous le titre de Chronique du Dauphiné*).

171 — page 286 — *La réhabilitation de la Pucelle d'Orléans ..*

En attendant la publication intégrale que prépare M. Jules Quicherat, voir les extraits d'Averdy (Notices des mss., t. III). Note de 1841.

Note 1 — *La Pucelle ressuscita plusieurs fois...*

En 1436, une fausse Pucelle se fit reconnaître par les deux frères de Jeanne à Metz. Elle s'attacha à la comtesse de Luxembourg, puis suivit à Cologne le comte de Wirnembourg. Là elle se conduisit si mal, que l'inquisiteur la fit arrêter; mais le comte intercéda; elle revint en Lorraine, où elle se maria à un seigneur des Harmoises. Elle alla à Orléans, où la ville lui fit des présents. Symphorien Guyon, Histoire d'Orléans (1650), IIe partie, p. 265. — « En celluy temps (1440) en amenèrent les gens d'armes une, laquelle fut à Orléans très-honorablement receue, et quand elle fut près de Paris, la grant erreur recommença de croire fermement que c'estoit la Pucelle, et pour cette cause on la fit venir à Paris et fut monstrée au peuple au palays sur la pierre de marbre et là fut preschée, et dit qu'elle n'estoit pas pucelle et qu'elle avoit été mariée à ung chevalier, dont elle avoit eu deux filx, et avec ce disoit qu'elle avoit fait aucune chose dont il convint qu'elle allast au Saint Père, comme de main mise sur son père ou mère, prestre ou clerc violentement. Elle y alla vestue comme un homme, et fut comme soul-

doyer en la guerre du Saint-Père Eugène, et fist homicide en ladite guerre par deux foys, et quand elle fut à Paris encore retourna en la guerre, et fust en garnison et puis s'en alla. » Journal du Bourgeois de Paris, 185-6, ann. 1440. — La troisième Pucelle, amenée à Charles VII, en 1441, le reconnut à une botte faulve qu'il portait alors pour un mal de pied. Le roi lui dit : « Pucelle, ma mie, vous soyez la très-bien revenue, au nom de Dieu qui scet le secret qui est entre vous et moi. » Elle se jeta à genoux en lui avouant son imposture. *Exemple de hardiesse, mss. Bibliothèque royale*, n° 180, cité par Lenglet, II, 155.

172 — page 287 — « *Si Dieu ou fortune, écrivait ce bon fils*, etc... »

Ces détails et tous ceux qui concernent même indirectement Chabannes, se trouvent, avec les lettres originales (fol. CCXCVII-CCCII), dans : La Chronique Martinienne de tous les papes qui furent jamais et finist jusques au pape Alexandre derrenier décédé en 1503, et avecques ce les additions de plusieurs chroniqueurs. (Et à la fin :) Imprimée à Paris pour Antoyne Vérard, marchant libraire.

173 — page 288 — *Le roman du Renard...*

Roman du Renart, publié par Méon, 1826, 4 vol. Supplément, par Chabailles, 1835. Reinardus Vulpes, carmen epicum seculis IX et XII conscriptum, ed. Mone, 1832. Reinard Fuchs, von Jacob Grimm, 1834.

174 — page 289 — *Ce fut entre le dauphin, la duchesse et le duc un grand combat d'humilité.*

Reiffenberg, Mémoire sur le séjour du dauphin Louis XI aux Pays-Bas, dans les Mémoires de l'académie de Bruxelles, t. V, p. 10-15.

175 — page 289, note 3 — *Sous l'influence des Croy, les taxes diminuent*, etc...

Comptes annuels (communiqués par M. Edward Le Glay). *Archives de Lille, Chambre des comptes. Recette générale.*

176 — page 290 — *Lorsqu'on apprit que Ladislas venait de mourir...*

V. les détails dans *Legrand, fol. 31-24, mss. de la Bibliothèque royale*.

Note 1. — *Le roi ne lâcha pas prise*, etc...

Voir les instructions données à Thierri de Lenoncourt. *Bibliothèque royale, mss. Du Puy*, 760; 6 avril 1458.

177 — page 293, note — *Les ducs de Bourgogne essayèrent de simplifier par des moyens violents*, etc...

V. surtout *Bibliothèque royale, mss. S. Victor*, 1080, *fol.* 53-96. — Sur la politique de cette absorbante maison de Bourgogne, il est curieux de lire aussi le procès d'un bâtard de Neufchâtel, qui, dans l'intérêt de cette maison, fabriquait des actes contre Fribourg. Der Schweitzerische geschichtforscher, I, 403.

Du côté de la France, les affaires étaient plus mêlées encore...

La ruine de Liége, en 1468, me donnera occasion d'en parler au long. Quant aux rapports de nos rois avec les La Marck, voir, entre autres choses, l'autorisation que Charles VII leur donne de fortifier Sedan, novembre 1455. *Bibliothèque royale, mss. Du Puy*, 435, 570.

178 — page 294 — *Le Parlement avoua ne connaître nulle autorité au-dessus de l'équité et de la raison...*

Le caractère rationaliste et *anti-symbolique* de nos légistes n'est marqué nulle part plus fortement que dans l'acte suivant, adressé à la ville de Lille : « Clarissima virtutum justitia, qua redditur unicuique quod suum est, si judiciali quandoque indigeat auctoritate fulciri, non *frivolis*, aut *inanibus* tractari, mediis *ratione carentibus*, et quibus a recto possit diverti tramite, sed in viâ veritatis suæ fidelis ministræ, debet fideliter exhiberi. Si vero contrarium quodvis antiquitas aut *consuetudo* tenuerit, regalis potentia corrigere seu reformare tenetur. Ea propter notum facimus... quod, cum ex parte... scabinorum, burgensium, communitatis, et habitatorum villæ nostræ Insulensis, nobis fuerit declaratum quod in dicta villa ab antiquo viguit observantia seu *consuetudo* talis : Quod si quis clamorem exposuerit, seu legem petierit dictæ villæ contra personam

quamcunque super debito vel alias de mobili quæ denegetur eidem, dicti scabini (ad excitationem baillivi vel præpositi nostri...) per judicium juxta prædictam legem antiquam pronunciant quod actor et reus procedant ad Sancta, proferendo verba... : « Nescimus aliquid propter quod non procedant ad Sancta, si sint ausi. » Et ordinatio, seu modus procedendi ad dicta Sancta, quod est dictu facile, juramentum fieri solet ab utraque partium, sub certis *formulis*, ac in idiomate extraneis, et insuetis, ac difficillimis observari. Super quibus... si quoquo modo defecerit in idiomate, vel in forma, sive fragilitate linguæ, juranti sermo labatur, sive *manum solito plus elevet, aut in palma pollicem firmiter non teneat*, et alia plura frivola et inania. non observet, causam suam penitus amittit. Nos considerantes quod talis observantia seu consuetudo, nulla potest ratificari temporem successione longæva, sed quanto diutius justitiæ paravit insidias, tanto debet attentius radicitus exstirpari, Constituimus... aboleri... ordinantes quod ad faciendum ad sancta Dei Evangelia juramentum solemne modo et forma quibus in Parlamento nostro, Parisiis et aliis regni nostri curiis, est fieri consuetum... per dictos scabinos admittantur. Anno 1350, mense martii. » Ord. II. 399-400.

179 — page 295, note — *La bibliothèque de Bourgogne...*

Chronique de David Aubert, *Bibliothèque royale, mss.* 6766, cité par Laserna-Santander, Mémoire sur la Bibliothèque de Bourgogne (1809), p. 11. V. aussi sur le même sujet la Notice de M. Florian-Frocheur, 1839; et l'Histoire des Bibliothèques de la Belgique, par M. Namur, 1840.

180 — page 296 et note 1 — *L'étiquette de la cour de Bourgogne...*

On en trouve le détail dans les Honneurs de la cour, écrits par une grande dame, et imprimés par Sainte-Palaye, à la suite de ses Mémoires sur l'ancienne chevalerie, II, 171-267. Le fait suivant montre combien l'étiquette était inflexible. Au mariage du duc de Bourgogne : « Je vis que madame d'Eu souffrit que monsieur d'Antony, son père (Jean de Melun, sire d'Antoing), à nue tête lui tint la serviette, quand elle lava devant souper,

et s'agenouillât presque jusqu'à terre devant elle; dont j'ouis dire aux sages que c'étoit folie à monsieur d'Antony de le faire et encore plus grande à sa fille de le souffrir. » Cérémonial de la cour de Bourgogne, édit. de Dunod, p. 747.

Chambres de rhétorique...

Les *Rederiker*, comme Grimm l'a parfaitement établi, ne sont pas des *Meistersaenger*. Leurs Chambres n'offrent qu'un travertissement des mœurs françaises; leurs noms de fleurs semblent empruntés à nos Jeux floraux. Dans le Meistergesang, point de prix proposé, point de hiérarchie; au contraire, les Chambres de rhétorique avaient des empereurs, des princes, des doyens, etc. Elles proposaient des prix à ceux qui amèneraient le plus de monde à leurs fêtes, aux poëtes qui improviseraient à genoux sans se relever, etc. Laserna-Santander, Bibliothèque de Bourgogne. 152-200. Jacob-Grimm, Ueber den alteutschen Meistergesang, 156.

L'invention d'un symbolisme vide...

Rien ne caractérise mieux le triste esprit de cette époque, que les devises en rébus. La ville de Dôle met un soleil d'or dans ses armes, supposant que *Dôle* rappelle *Délos*, l'île du soleil. La maison de Bourbon ajoute à ses armes le *chardon* (cher don). Batissier, Bourbonnais, II, 264. Un Vergy qui possède les terres de Valu, Vaux et Vaudray, prend pour devise : J'ai valu, vaux et vaudray. Reiffenberg, Histoire de la Toison d'or, p. 2-4. Voir aussi mes Origines du droit trouvées dans les formules et symboles, p. 214-222.

181 — page 296 — *Au moment où l'esprit moderne éclatait dans l'imprimerie...*

Au milieu du siècle, lorsqu'on se remit, après les guerres, à songer, à chercher, à lire, des livres commencèrent à circuler qu'on croyait encore manuscrits, mais d'une régularité d'écriture extraordinaire, de plus, à bon marché, en grand nombre: plus on en achetait, plus il en venait. Ils se trouvaient (chose merveilleuse) identiques; c'est-à-dire que les acheteurs en comparant leurs bibles, leurs psautiers, y trouvaient mêmes formes, mêmes ornements, mêmes initiales sanglantes, comme la griffe du diable. Mais, tout au contraire, c'était la moderne

révélation de l'esprit de Dieu. Le Verbe attaché d'abord aux murailles, fixé aux fresques byzantines, s'était de bonne heure détaché en tableaux, en images de Christ, décalqué de véroniques en véroniques. L'esprit était muet encore ; captif dans la peinture, il faisait signe, et ne parlait pas. De là d'incroyables efforts, de gauches essais pour faire dire aux images ce qu'elles ne peuvent dire ; la rêveuse Allemagne surtout subit la torture d'un symbolisme impuissant. Van Eyck finit par s'en lasser; il laissa les Allemands suer à peindre l'esprit, se mit à peindre naïvement des corps, et s'enfonça dans la nature. La peinture étant convaincue en ceci d'impuissance, un art nouveau devenait nécessaire pour exprimer l'esprit, pour le suivre dans ses transformations, ses analyses, ses poursuites variées. Je reprendrai ailleurs cette grande histoire.

On conte qu'un rêveur, errant dans une forêt de Hollande, etc...

C'est la tradition hollandaise que je ne crois devoir ni adopter, ni rejeter. Voir Lambinet, Daunou, Schwaab, et d'autre part Meerman, Léon Delaborde, etc. Au reste, des deux découvertes (la mobilité des caractères et la fonte), la première était une chose naturelle, nécessaire, amenée par un progrès invincible, ainsi que je le montrerai. La grande invention, c'est la fonte ; là fut le génie, la révolution féconde.

182 — page 297 — *Louis XI protégea les imprimeurs contre ceux qui les croyaient sorciers...*

Taillandier, Résumé historique de l'introduction de l'imprimerie à Paris, Mémoires des antiquaires de France, t, XIII. Académie des inscriptions, t. XIV, p. 237.

183 — page 298 — *Si le roi a contre le duc le Parlement*, etc...

V. entre autres pièces curieuses, l'assignation au comte d'Armagnac qui aurait tenu ses enfants en prison jusqu'à leur mort pour s'emparer de leur bien, *Bibliothèque royale, mss. Dout,* 218, *fol.* 128.

184 — page 301 et note 2 — *Un petit homme en noir jupon*, etc.

Sur l'histoire héroïque des huissiers, voir entre autres choses: Information sur un excès fait à Courtray en la personne d'un sergent du Roy. *Archives du royaume*, J. 573, *ann.* 1457.

185 — page 303 — *Louis XI commença par faire arrêter un Anglais, le duc de Somerset*, etc.

Bibl. royale, mss. Legrand, preuves, carton 2, 3 *août* 1461. Je dois reconnaître ici, je reconnaîtrai souvent, mais jamais assez, tout ce que je dois à la patience de Legrand, dont la volumineuse collection nous permet de voir ce grand règne en pleine lumière. Malheureusement les pièces qu'il a recueillies sont des copies souvent très-fautives, dont il faut chercher les originaux, soit dans la précieuse collection Gaignières de la Bibliothèque royale, soit au Trésor des chartes, etc. Pour l'histoire que Legrand a tirée de ces pièces, elles est plus savante qu'intelligente; elle eût pu néanmoins mieux guider Lenglet et Duclos. J'aurais voulu attendre les publications, tout autrement sérieuses, de Mlle Dupont et de M. Jules Quicherat.

186 — page 304, note 1 — *Aux funérailles de Charles VII, Tannegui Duchâtel mit du sien trente mille écus...*

Thuani Hist. liv. XXVI ann. 1560. Louis XI les lui fit rembourser en 1470; les mandats subsistent.

187 — page 304 — *Louis XI remet Rouen à la garde de Rouen...*

Dès le 29 juillet fut apportée à Rouen une lettre du roi, qui confiait la garde de la ville, châteaux et palais, à douze notables; les lieutenants de Brézé leur remirent les clefs qu'ils gardèrent jusqu'au 10 octobre, époque des révoltes de Reims, d'Angers, etc. (Communiqué par M. Chéruel.) *Archives de Rouen, registres du conseil municipal, vol.* VII, *fol.* 189.

188 — page 305, note 4 — *M. de Brézé avait à commandement... surtout les évêques de Bayeux et de Lisieux.*

Un de ceux qui poursuivaient Brézé écrit au roi : « Je trouve par information... que ledit sénéchal a esté en la terre du patriarche (*évêque de Bayeux*), et que là il y a esté recélé, et que depuis il s'en est retourné enmy les bois de Mauny, et que là *est venu devers luy ledit patriarche en habit dissimulé*... Maistre Guy parle du mariage du filx de M. de Calabre et de la fille de M. de Charolais, et aussi parle du mariage du filx dudit sénéchal

et de la fille de M. de Croy... (Le sénéchal) s'est adressé au maistre d'escole dudit lieu, et lui a dit, comme en confession, qu'il estoit le comte de Maulevrier, et qu'il se estoit eschappé du chasteau de Vernon, mais qu'il ne se vouloit point monstrer, *tant qu'il eust assemblé* ses gens... » *Bibl. royale, mss. Legrand, preuves, c.* 2; 19 *nov.* 1461, 9 *janvier* 1462.

189 — page 306 — *Les intimes de Louis XI n'étaient rien moins que sûrs...*

Voir les Preuves de Duclos, IV, 281. On peut tirer la même induction du rapport d'un agent du roi : « Ledit sénéchal... sçavoit par eulx toutes nouvelles de vostre maison. » Ibidem. *Eulx* veut dire ici le comte du Maine, M. de Chaumont, etc.; mais eux-mêmes ne pouvaient guère savoir ces nouvelles que par les gens de la maison du dauphin.

190 — page 306 — *La première charge du nouveau règne, c'était l'amitié bourguignonne.*

L'honnête Chastellain avoue lui-même l'insupportable exigence des Bourguignons : « Moult en y avoit des pays du duc qui estoient gens importuns, gens sots et hardis, demandant sans discrétion... pour aulcune privauté que avoient, chaçant ou vollant aveucques lui... » Chastellain, p. 156.

191 — page 307 — *Thomas Bazin, évêque de Lisieux...*

« Écrivain, dit fort bien Legrand (*Hist. ms. IV*, 9), très-envenimé contre Louis XI, et qui, pour ses désobéissances continuelles, fut obligé de se démettre de son évêché. » Sa chronique est celle qu'on connaît sous le nom d'Amelgard; c'est ce que doit prouver M. Jules Quicherat, dans une dissertation encore inédite. *Bibl. royale, mss. Amelgardi*, nos 5962, 5963.

192 — page 308 — *Le sacre de Reims fut le triomphe du duc de Bourgogne...*

Ces détails et tous ceux qui suivent sont tirés de Chastellain. Il s'excuse à chaque instant avec une modestie amusante (p. 148, 154) de parler de ces belles choses : il baisse les yeux

ocritement. Mais on voit bien que le grand chroniqueur est
ui, comme le peuple.

3 — page 309 — *Le duc de Bourgogne voulut faire hommage
oi de ce qu'il avait au royaume*, etc...

... Vous en promets obéissance et service, et non-seule-
: d'icelles, mais de la duchié de Brabant, de Luxembourg,
authrich, Limbourg, de la comté de Bourgoingne, de Hay-
t, de Zélande, de Namur et de toutes les terres, lesquelles
ont point du royaulme de France, et que je ne tiens point
ous. » Jacques Du Clercq, liv. IV, c. XXXII.

4 — page 312 — *Le roi fit faire au comte de Charolais un
ge triomphant dans les terres du centre...*

roi alla jusqu'à lui laisser exercer le droit de grâce. En
ant à Troyes, le comte de Charolais donne des lettres de
ssion à Pierre Servant qui, le jour précédent, a tué son
-frère. *Archives du royaume*, *J. registre* 198, nº 81.

5 — page 313 — *Il flatta sa vanité d'une royale entrée dans
en...*

19 décembre 1461, notable compagnie va à sa rencontre,
ar la ville, ainsi que le roi l'avait avertie. On lui porte
penchons de vin, l'un de Bourgogne, l'autre de Paris et
oisième de vin blanc de Beaune ; de plus, trois draps, l'un
late, l'autre pers, le troisième gris, tous trois faits à
en... Communiqué par M. Chéruel, d'après les Délibéra-
s du conseil de ville. *Archives de Rouen*, *vol.* VII, *fol.* 197.
in ne s'offrait qu'au seigneur. V. dans Chastellain, l'indi-
ion qu'excitèrent les Croy, en se faisant donner le vin à
nciennes.

6 — page 314 — *Marguerite avait appelé à la guerre les ban-
de Border...*

semble que le parti d'Henri VI ait essayé de rejeter sur
i d'York l'odieux de cet appel aux hommes du Nord. « Le
seil privé écrit au nom d'Henri, que le roi a connaissance. »
ue les gens du Nord, outrageux et sans frein, accourent

pour votre destruction et le bouleversement de votre pays. » Rot. Parl., vol. V, p. 307-310, 28 jan. 1461.

197 — page 315 — *Le roi peu inquiet de l'immense armement que l'Angleterre faisait contre lui...*

L'expédition avait été résolue le 13 février. Le 20 mars, Warwick se fait donner les pouvoirs les plus étendus; par exemple, il peut traiter avec toute place de la côte de France, pour en tirer rançon ou tribut : « Auctoritatem quæcumque loca *appatisandi.* » Il peut prendre un fort et le *perdre,* sans avoir à craindre d'être inquiété, ni poursuivi. Rymer, t. V (3 éd.), p. 110, 20 mart. 1462.

Il sait d'avance le jour où Warwick doit faire sortir sa flotte...

« Faites que vous ayez achevé devant que le comte de Warwick soit sur la mer, qui sera *le premier jour de may.* » Lettre de Louis XI, écrite au comte de Foix, avant l'expédition de Roussillon. *Bibliothèque royale, mss. Legrand, preuves,* c. II.

198 — page 315 — *Les Catalans, encouragés sous main,* etc...

Le roi lui-même semble l'avouer; il écrit aux Catalans: « Avant (même) la réception de vos lettres, nous avons envoyé par devers vous nostre amé et féal conseiller et maistre de nostre hôtel... qui est l'un de nos serviteurs à qui nous avons plus grande confidence, comme les aucuns de vous savent assez. » Octobre 1461. *Bibl. royale, mss. Legrand, preuves,* c. II. Il est probable qu'averti par Juan II, en septembre, de la mort de son fils, il avait espéré s'emparer de tous les états catalans, mais qu'il se rabattit sagement sur le Roussillon.

199 — page 316 — *Reims, Angers, d'autres villes soutinrent que l'édit sur les vins était controuvé,* etc...

Voir le détail fort naïf dans les lettres de rémission : Ordonnances, XV, 297-301, déc. 1461.

A Reims, les vignerons, le petit peuple et les enfants pillèrent les receveurs...

« Un tailleur attacha un écrit à la porte du receveur, disant que si la justice de Reims ne cessoit, on brûleroit toutes les maisons que les bourgeois ont à la campagne. » Il semble d'a-

près les autres dispositions que les *enfants* aient tout fait, brûlé le siége et les papiers des élus, dévasté l'hôtel du receveur (*Bibl. royale, mss. Legrand*, c. I, 1461, *septembre*). — Ceci me rappelait les bizarres et sinistres figures de gamins qui souffiètent Jésus dans les tapisseries du sacre que l'on garde à Reims.

Et ils pendent encore au clocher de la cathédrale, etc...

V. les *mss. de Rogier*, et les preuves de la savante histoire de M. Varin.

200 — page 317 — *Louis XI comptait, en abolissant la Pragmatique, avoir près de lui un légat de Rome*, etc...

Le cardinal évêque d'Arras, pour décider le roi à abolir la Pragmatique, « lui avoit promis que le pape envoieroit un légat en France qui donneroit les bénéfices. » *Bibl. royale, mss. Legrand, preuves*, c. I. — Pie II lui écrivait : « Si les prélats et universités désirent quelque chose de nous, c'est à vous qu'ils doivent s'adresser. » Pii secundi epist. 2 oct. 1461.

Il exhiba la bulle d'abolition, la lut dévotement, etc...

« Tuas litteras... admiratur et osculatur... Intra thesauros suos in aurea arcula recludi jussit, exemplariaque per Galliam totam disseminari. » *Lettre du cardinal d'Arras au pape, nov.* 1461. *Legrand, Ibidem.*

Il crut ou parut croire que son père était damné pour la Pragmatique.

« Et sy dict-on qu'il pleura moult tendrement. » Jacques Du Clerq, liv. IV, c. XXXII. — « In quo non modo defuncti cineres infamavit, quatenus in se erat, ac sepulchrum, sed et universam pene Gallicanam Ecclesiam hac ignominia percellebat. » Amelgardus, cité dans les Libertez de l'Église Gallicane, Preuves, I, 148. Cf. *Bibl. roy.*, *Amelgardi mss.*, nos 5962, 5963.

201 — page 317 — *Le duc de Bourgogne s'en allait fort mal content*, etc...

Les compagnons de l'exil semblent s'être entendus avec Bureau et autres pour éconduire les Bourguignons : « En la ville de Paris, deux jours avant le partement du Roi, M. de Montauban et le Bastard d'Armignac, estoient de plain jour en

une allée derrière l'eschançonnerie.... Ledit de Montauban dit : Ces Bourguignons cuident... le Roi, ainsi qu'ils l'ont gouverné par de là, mais non feront. Et en oultre dirent que le duc de Bourgogne n'avoit que M. de Ch (*arolais*) et que pourroit avenir telle chose qu'ils ne seroient pas si grands maistres... Et incontinent appelèrent Me Jehan Bureau auquel ils dirent : Venez ça ; nous autres, bons..., nous avons conclu... Et il leur répondit : Vraiment oui, je serai... » *Rapport de Jean le Denois dit Trasignies, soi-disant écuyer*, etc. *Bibl. royale, mss. Legrand, preuves*, c. I, 1461 (septembre?) — Le roi donna-t-il au duc de Bourgogne les enclaves du Mâconnais et de l'Auxerrois, lui paya-t-il effectivement les anciennes dettes, comme quelques-uns le disent ? J'en croirais plus volontiers Chastellain, selon lequel il ne donna que des paroles.

202 — page 320 et suiv. — *Le duc de Bretagne crut que le roi voulait enlever la douairière de Bretagne, s'approprier son bien...*

Du moins en le donnant à un prince de Savoie, dont il voulait se servir. Legrand s'obstine à en douter, pour l'honneur de Louis XI, malgré Lobineau, XVIII, 678, malgré D. Morice, XII, 78.

Le pèlerin ne voulait pas être troublé dans ses dévotions...

« Que nul, sus peine de mort, ne s'avanchast de le sieuvir. » Chastellain, p. 189. — « Pour considération de la grant dévocion que de tout temps nous avons eue à monsieur Saint-Sauveur, lequel nous avons tous jours par cy devant prié et réclamé en tous noz faiz et affaires. » *Archives du royaume, J. registre* 198, 91, 14 *octobre* 1461.

De loin, suivaient aussi canons et couleuvrines...

Cette artillerie était formidable, à en juger par l'inventaire qu'on en fit l'année suivante : « *Inventaire de l'artillerie du Roy et déclaration des lieux où elle est de présent, fait en aoust* 1463 : Et premièrement à Paris, bombardes : La grosse bombarde de fer, nommée Paris, la volée de La plus du monde ; de la Daulphine, de la Réalle, de Londres, de Montreau, la volée Médée, la volée Jason. Canons : Barbazan, La Hyre (de fer d'une pièce), Flavy, Boniface (de fer de deux pièces), etc., etc. » *Bibl. royale, mss. Legrand, preuves*, c. I, *août* 1463.

Sur le chemin, pour tous, bon homme et facile...

Cette facilité remplit dans le recueil des Ordonnances, de cent à deux cents pages in-folio, et tout n'est pas imprimé à beaucoup près. Ordonnances, XV, p. 137, 212, 332, 360 — 458 649, etc., etc.

203 — page 321 — *Le roi d'Aragon n'en pouvait plus...*

Un capitaine de Louis XI lui fait à peu près une triste peinture de l'Aragonais, même après le secours qu'il reçut : « Je vous certiffie par ma foy que c'est grand'pitié de les veoir, tant sont deffaiz et à pié la plupart. Vous êtes bien en voye d'avoir Roy, Reyne et filz sur les bras, se vous n'y donnez bon remède. » Lettre de Garguesalle au Roi de France. *Bibl. royale, mss. Legrand*, c. II, 15 *nov.* 1462. — Voir sur tout ceci Zurita. Anales de la Corona d'Aragon, XVII, 30 et seq.

« *Maréchal, écrit Louis XI*, etc... »

Il ajoute : « Je voudrois qu'il m'eut cousté dix mille escus, et que j'eusse la possession des deux chasteaux et le roy d'Arragon eust fait son appointement et vous fussiez par deça sains et sauves. » *Bibl. royale, mss. Legrand*, c. I (14 *août* 1462.)

204 — page 322 — *Une lettre que le roi écrit, après sa capture du Roussillon*, etc...

Il écrit à l'amiral : « ... Que, incontinent mes lettres reçues, vous en veniez à Amboise, là où vous me trouverez. Car je m'en vais délibéré de faire bonne chère et de me récompenser de la payne que j'ay eu tout cest yver en ce pays... La Royne d'Angleterre est arrivée... Je vous prie que vous faciez diligence, pour adviser ce que j'aye à faire... Je m'en vais mardi, et picqueré bien. Se vous avez rien de beau à mectre en foire, se le déployez; car je vous asseure que je m'en voys bien bagué... Je me semble que je n'ay pas perdu mon estoc. » *Bibl. royale, mss. Legrand*, c. II, 1462.

205 — page 323 — *Marguerite promit pour quelque argent*, etc...

Nos Archives du royaume possèdent l'acte : « Nos Margareta, regina... fatemur nos recepisse... vigenti milia libras... ad quorum solutionem... obligamus villam et castrum Calesie... Quam cito rex Angliæ recuperaverit antedictam villam... consti-

tuet ibi prædilectum fratrem nostrum comitem Pembrochie, vel dilectum consanguineum nostrum, *Johannem de Foix, comitem de Kendale* in capitaneum, qui jurabit et promittet tradere antedictam villam in manus... cognati nostri Francie infra annum. » Jun. 23, 1462. *Archives du royaume, Trésor des chartes*, J. 648, 2.

206 — page 324 — ***Warwick ne pouvait se laver qu'en faisant une guerre heureuse,*** **etc...**

Rien de plus héroïque que cette campagne, à en croire la lettre qu'écrit l'ami d'Édouard, lord Hastings, à M. de Lannoy (l'un des Croy); cette lettre est pleine de légèreté et de vanterie: c'est bien le Hastings de Shakespeare. Marguerite, dit-il, est venue avec toute l'Écosse, et il a suffi du comte de Warwick « avec les marchiers seulement... Le roi d'Écosse s'en est enfui, et ladite Marguerite, sans targier, outre la mer, avec son capitaine, sire Piers de Brézé... N'est pas effrayé mon souverain seigneur, ce pendant estant en ses déparis et esbatements en la chasse, sans aucuns doubte ou effrayement.. » Depuis, Montaigu, le frère de Warwick, est entré en Écosse, « et a fait la plus grande journée sur eulx que ne fut oye estre faite de plusieurs ans passés, ainsi que je me doubte qu'ilz ne s'en repentent, et jusqu'au jour du Jugement. » *Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves*, c. II, 7 *août* 1463.

Il pratiqua habilement Douglas et Somerset...

Sur l'opposition des deux grands chefs de clans, Douglas tout-puissant dans le midi, le Lord des Iles dans le nord, le premier lié avec Lancastre, l'autre avec York. V. Pinkerton, vol. I, p. 246; lire aussi les *Instructions à messire Guillaume de Menypeny, de ce qu'il a à dire à très-haut, très-puissant chrétien prince, le Roy de France, de par l'évesque de Saint-Andrieu en Écosse.* L'évêque dit lui-même qu'il fit les fiançailles du fils d'Henri VI et de la fille du roi d'Écosse : « Quasi contre la volonté de tous les grands seigneurs du royaume, lesquels disoient que pour complaire au Roy de France, j'estois taillé de mettre le royaume d'Écosse en perdition... Le roy Henry désiroit, pour la seureté de sa personne, venir en ma place de Saint-Andry, là où il fust bien recueilli, selon ma petite puissance...,

et tout ce luy feis pour l'honneur dudit très-chrestien Roy de France... lequel m'avoit sur ce très-gracieusement écrit et requis, et si, savoye bien que ledit roy Henry n'avoit de quoy me récompenser... Et après toutes ces choses, nous avons entendu comme ledit très-chrestien Roy de France avoit prins abstinence de guerre avec ledit roy Édouard, sans que ledit royaume y fust comprins. » *Bibliothèque royale, mss. Baluze*, nº 475.

207 — page 325 — *Le roi reprit Perpignan...*

Le roi se fit envoyer les habitants suspects d'avoir commencé la révolte. Il écrit : « Vous pourrez adviser ceux de qui vous avez suspection, et incontinent me les envoyer sous ombre de se venir excuser... et aussi bien de chiefs de peuple que seroient gens de mestier; n'ayez point de honte d'envoyer devers moy soit paillars ou autres, sous couleur de se venir excuser. » *Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves*, c. II, 1463.

Il menaçait d'occuper la Navarre...

« ... Leur dira qu'ils essayent que le roi d'Aragon soit content qu'ils se viennent *loger en Navarre*... Si ce n'estoit trop le dommage du roy d'Aragon, tâcheront de s'y venir loger. » *Mémoire pour MM. les comtes de Foix, de Comminges, sénéchal de Poitou, de Monglat et autres chefs de guerre, estant en Aragon de par le roy. Bibl. royale, ibidem*, c. I, 1463 (janvier?).

208 — page 326 et suiv.—*C'était par un partage que Louis XI eût voulu finir l'affaire de Naples...*

Il avait proposé une sorte de partage du royaume de Naples entre la maison d'Anjou, le neveu du pape et le fils naturel d'Alphonse. Cette combinaison effraya le duc de Milan, qui s'unit au pape, et tous deux, en vrais Italiens, appuyèrent le candidat qui semblait le moins dangereux, le fils naturel. Ce fait curieux n'est, je crois, que dans Legrand; mais ordinairement il parle d'après les actes. *Ibidem, Histoire, livre* IV, p. 52.

Rien ne fait mieux comprendre la situation de l'Italie à cette époque que les Commentaires de Pie II. Voir surtout le passage où le pape explique si bien à Côme de Médicis pourquoi Florence aurait tort d'aider les Français contre Ferdinand le Bâtard, bien moins dangereux pour l'indépendance italienne.

Côme, vieux, goutteux, égoïste, se résigne volontiers à l'inaction, et finit par demander le chapeau de cardinal pour son neveu. Gobellini Commentarii, lib. IV, p. 96.

Il fit à Sforza cadeau de Savone et de Gênes...

Un agent de Sforza s'était avancé jusqu'à Vienne en Dauphiné et attendait les nouvelles d'Espagne. Il lui écrit le 10 mai, que le roi de Castille a quitté assez brusquement le roi de France, que tout n'est pourtant pas rompu; que Louis XI, malgré les affaires de Naples, n'est pas éloigné de traiter avec le duc de Milan, et même de lui céder Savone; que le duc doit au plus vite désavouer toute relation avec Philippe de Savoie, et se faire appuyer du maréchal de Bourgogne auprès du roi. 1463, 10 mai. Le 28, Sforza suit ce conseil. Le 21 novembre, il prie le duc de Bourgogne et Croy de l'aider auprès du roi pour l'affaire d'Asti; le 21 et le 23, il écrit au roi même que, lui ayant tant d'obligations pour Gênes et Savone, il donnera au duc d'Orléans deux cent mille ducats pour Asti; mais il lui faut du temps pour payer. Le 22 décembre, l'ambassadeur de Sforza lui fait savoir qu'il a reçu hier du roi l'investiture de Gênes et de Savone. *Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves,* c. II.

209 — page 326 — *L'Angleterre, la Bourgogne et la Bretagne semblaient près de s'unir...*

C'est le rapport et la créance de messire Guillaume de Menypeny : « Les ambassadeurs d'Écosse ont rapporté que le duc de Bretagne requiéroit (les Anglois), qu'ils lui voulsissent aider de six mille archiers, en cas que le Roy lui feroit guerre, et aussi offroit le duc de Bretagne au roy Édouard, que quand il voudroit venir en France et y amener armée, il lui donneroit passaige et entrée par toutes ses terres pour ce faire... Et à la parfin, *les Anglois ont accordé audit duc de Bretagne trois mille archiers...* dont le sieur de Montaigu devoit avoir la charge de mille archiers, James Douglas de mille... Le sieur de Montaigu a refusé... pour ce que le comte de *Warwick, son frère, ne veut pas* qu'il se désempare du royaume d'Angleterre, s'il ne voit les choses... (lacune). » Il ajoute ce bruit absurde, que Louis XI, mécontent des Écossais, disait qu'il aiderait les Anglais à les soumettre. *Bibl. royale, mss. Baluze,* nº 475.

210 — page 328 — *Le duc de Bourgogne, revenu de Paris, tomba tout d'un coup et se mit au lit...*

Le duc tomba malade au plus tard en janvier (1462). Le 11 mars, le conseil de ville de Mons nomme une députation pour aller le complimenter sur son rétablissement. Note de Gachard sur Barante, t. II, p. 195 de l'édition belge, d'après les *Archives de Mons, deuxième registre aux résolutions du conseil de ville*. — Cependant, selon Du Clercq : « Il fut *plus de demi an* ams qu'il feut guéry; et se tint tousdis la duchesse avec luy; et *la laissa ledict duc gouverner* avecque sondit fils; et par ainsy ladicte duchesse laissa son hermitage. » Jacques Du Clercq, liv. IV, c. XL.

211 — page 330 — *Le secrétaire du comte de Charolais, profitant de la haine hollandaise contre les favoris wallons...*

La rivalité normande et bretonne indisposait de longue date les Hollandais et Flamands de la côte contre la France, et par suite contre le gouvernement des favoris français. Voir dans les *mss. Legrand, la Response faicte aux ambaxeurs de M. de Bourgoingne, juillet* 1450.

... engageait les villes à prendre le fils pour seigneur, du vivant du père...

Philippe le Bon témoigna son mécontentement, en transférant à Bruxelles la chambre des comptes de la Haye. *Archives générales de Belgique; Brabant,* n° 3, *folio* 155, *lettres du* 24 *mai et* 22 *juin* 1463.

212 — page 331 — *Une petite royauté wallonne aux mains des Croy...*

« Voix couroit par toutes terres que le duc, en ordonnant de son voyage que faire debvoit en Turquie, devoit lessier les pays et seignories de dechà la mer en la main du Roy et en la gouvernance du seigneur de Cymay dessoubs ly, et les pays de Hollande et Zellande en la main du roy Éduard d'Angleterre. » Chastellain, c. LXXIX, p. 295.

213 — page 332 — *On avait demandé aux états d'Artois, etc...*

« Il requéroit au pays d'Artois, *dix ans durant*, chacun an

deux tailles, avec l'aide ordinaire qu'on prendroit pour la gabelle du sel... Laquelle requestre ne luy feut point accordée, mais on luy accorda lever seulement deux aydes pour ledict an, desquels le comte de Charollois auroy demy ayde pour luy et à son prouffit. » Du Clercq, liv. IV, c. XLIV.

Les villes de la Somme, jusque-là ménagées, etc...

« Ledit de Reliac m'a dit qu'on lui a dit que M. de Bourgogne a remis les impositions et quatrième ès païs qu'il tient en gaige qui sont de vostre couronne. » *Lettre de Vauveau au Roi, 31 octobre, Bibl. royale, mss. Legrand, preuves*, c. I.

Gand ne voulait plus payer...

Les chroniqueurs n'en font pas mention, mais la chose est constatée par celui même qui avait le plus d'intérêt à la savoir, et qui probablement l'avait préparée, je veux dire par Louis XI. D'après ses instructions, le comte de Saint-Pol et autres commissaires chargés du rachat des places de la Somme : « Se transporteront à Gand... et leur exposeront comment le Roy a été adverty des questions et débats d'entre M. de Bourgoingne et lesdits de Gand, et comment ils se sont *mis en armes* les uns contre les autres, et que jà y a eu de grandes *invasions et voyes de fait*... Et si M. de B. mettoit du tout en rompture et difficulté le fait de restitution des terres de Picardie, ou si M. de B. ne vouloit entendre à la pacification de luy et desdits de Gand, pourront aller par devers lesdits de Gand et leur présenter des lettres closes du Roy, et leur signifier que le Roy a toujours esté et est prest de leur faire et administrer bonne raison et justice. » *Instruction du Roy, Bibl. royale, mss. Du Puy*, 762.

214 — page 333 — *Rachat des villes de la Somme...*

Étienne Chevalier, chargé du paiement, écrit au trésorier : « Il a despêché M. l'admiral et moy tant légièrement et à si petite délibération que à grand'peine avons-nous eu loisir de prendre nos housseaulx, et m'a dit que puisqu'il y a bon fonds, il scet bien que ne lui faudriez point et que vous luy presteriez ce que vous aurez, et aussy que nous trouverons des gens à Paris qui nous presteront. Et, pour abréger, c'est tout ce que j'en ai pu tirer de lui, et lui semble que lesdits 35,000 francs d'une part, et 10,000 d'autre, se doivent trouver en ung pas

d'âne. » (Communiqué par M. J. Quicherat.) *Lettre de Mᵉ Estienne Chevalier à M. Bourré, maître des comptes, 19 mai 1463; Bibl. royale, mss. Gaignières, fol. 92.*

... *Ce pas, c'était de tirer de Notre-Dame les dépôts de confiance...*

« Magnam auri quantitatem pro viduis, pupillis, litigatoribus, aliisque variis causis apud ædem sacram Parisiensem publice ex ordinatione justitiæ Curiarum supremarum regni depositam. » *Bibl. royale, mss. Amelgardi*, lib. XXI, 121-122,

215 — page 335 — *En supprimant les élections où dominaient les grands*, etc...

Louis XI, si l'on en croit les parlementaires, leur demanda lui-même des remontrances sur les inconvénients de l'abolition : « En obéissant... au bon plaisir du Roi, notre Sire, qui... *a mandé* puis naguères à sa Cour de Parlement, l'advertir des plaintes et doléances que raisonnablement on pourroit faire... » Remonstrances faites au roi Louis XI en 1765 (et non en 1461). Libertez de l'église Gallicane, t. I, p. 1.

216 — page 336 — *Ordre aux gens d'Église de donner sous un an déclaration des biens d'Église...*

Ordonnances, XVI, 45; 20 juillet 1463. Selon Amelgard, il voulait un cadastre exact des biens du clergé, où auraient figuré jusqu'aux plus petits morceaux de terre : *Minimas vel minutissimas partes*, avec les titres de propriété, les preuves d'acquisitions, les rentes qu'on en tirait, etc. *Bibl. royale, mss Amelgardi, lib.* I, c. XXII, *fol.* 123.

217 — page 337 — *D. Pedro de Portugal vint tâter le Roussillon...*

Ce neveu de la duchesse de Bourgogne se plaignait assez ridiculement à Louis XI de ce qu'il ne laissait pas entrer en Roussillon les Bourguignons et Picards que sa tante et son cousin lui envoyaient. *Bibl. royale, ms. Legrand, Histoire, liv. VII, fol. 5, 17 février* 1464. Les Catalans, dit-il, voulant se mettre *en république*, il vaudrait mieux leur donner un roi, etc. *Ibidem, Preuves*, 28 *février*.

218 — page 237 — *Louis XI allait grand train dans sa guerre d'église...*

Peut-être cet esprit inquiet qui remuait tout, songeait-il à réformer le clergé, du moins les moines. Dans une occasion il reproche grossièrement aux prêtres : « leurs grosses grasses ribauldes. » Chastellain, c. LXI, p. 190. De 1462, il autorise son cousin et conseiller, Jean de Bourbon, abbé de Cluny, à réformer l'ordre de Cluny. *Archives, registre* 199, n° 436, *déc.* 1462.

219 — page 337 — *Il ne tint pas au neveu du cardinal que le roi ne prît Avignon...*

« D'autre part, Sire, M. le cardinal, mon oncle, est en grant aage et tousjours maladif, mesmement a esté puis naguères en tel point qu'il a cuidé morir, et est à présumer qu'il ne vivra guère ; je fusse voulentiers allé par devers luy pour le voir, et m'eust valu plus que je n'ay gaigné piéça... Je ne sçay, Sire, si vous avez jamais pensé d'avoir Avignon en vostre main, lequel, à mon avis, vous seroit bien séant. Et qui pourroit mettre au service de mondit sieur le cardinal, ou par la main de M. de Foix, ou autrement, quelque homme, de façon qu'il fist résidence avec luy, ne fauldroit point avoir le palais, incontinent que ledit M. le cardinal seroit trespassé. Vous y adviserez, Sire, ainsi que vostre plaisir sera ; nonobstant que je parle un peu contre conscience, attendu que c'est fait qui touche l'Église ; mais la grant affection que j'ay de vous, Sire, me le fait dire. » 31 aoust 1464. *Lettre de Jehan de Foix au Roy. Bibl. royale, mss. Legrand, preuves*, c. I.

220 — page 339, note 1 — *La mère d'Élisabeth Rivers*, etc...

V. Du Clerq, liv. V, c. XVIII. Le comte de Charolais envoya aux noces l'oncle de la reine, frère du comte de Saint-Pol et de la duchesse de Bretagne, Jacques de Luxembourg. Cet oncle qui avait été élevé en Bretagne et qui était capitaine de Rennes (Chastellain, p. 308), doit avoir été le principal intermédiaire entre le comte de Charolais, le duc de Bretagne et l'Angleterre. Les historiens anglais n'ont rien vu de tout ceci.

221 — page 340 — *Louis XI... allant, venant, le long de la Somme, poussant jusqu'à Tournai...*

Tournai se montre singulièrement français, en haine des

Flamands et Bourguignons. Trois cents notables en robes blanches recoivent le roi, lesquelles robes « chascun fit faire à ses dépens, sur lesquelles furent faites deux grandes fleurs de lys de soye et de brodure, l'une sur le lez de devant au costé dextre, et l'autre par derrière... » *Archives de Tournay, extrait du registre intitulé : Registre aux Entrées.*

222 — page 344 — *Le chancelier Morvilliers demandait*, etc...

Le duc, bien instruit, répondit que le bâtard avait été pris en pays non sujet au roi, qu'il ne savait pas certainement, mais par ouï-dire, quels bruits Olivier avait pu répandre; quant au moine, il n'en pouvait connaître, n'étant que prince séculier, il respectait l'Église. Puis, il ajouta en badinant : « Je suis parti d'Hesdin par un beau soleil, et le premier jour n'ai été qu'à Saint-Pol, ce n'est pas signe de hâte... Le Roi, je le sais bien, est mon souverain seigneur; je ne lui ai point fait faute, ni à homme qui vive, mais peut-être parfois aux dames. Si mon fils est soupçonneux, cela ne lui vient pas de moi; il tient plutôt de sa mère; c'est la plus méfiante que j'aie jamais connue. » Jacques Du Clercq, livre V, ch. xv.

223 — page 344 — *Au départ, le comte de Charolais dit à l'un des ambassadeurs*, etc....

Commines, livre I, ch. I. On y trouve cette circonstance essentielle, omise dans le procès-verbal des ambassadeurs, éd. Lenglet-Dufresnoy, II, 417-40.

224 — page 345 — *L'évêque de Paris ne peut avoir ignoré l'assemblée secrète des seigneurs à Notre-Dame...*

L'un des agents principaux de Louis XI lui écrit ces paroles significatives : « Plust à Dieu que le pape eust translaté l'évesque de Paris en l'éveschê de Jérusalem. » Preuves de Commines, éd. Lenglet-Dufresnoy, II, 334.

Louis XI venait de fermer son parlement aux évêques...

Le Parlement décida, évidemment sous l'influence du roi, que les évêques « *n'entreroient point au conseil* sans le congé des chambres, ou si mandez n'y estoient, excepté les pairs de France et ceux qui par privilége ancien doivent et ont accous-

tumé y entrer « *Archives du royaume, Registre du Parlement, Conseil, janvier* 1462.

Le roi eut naturellement contre lui tout ce qu'il y avait de conseillers clercs, etc...

Louis XI, à son avénement, avait ôté les sceaux à l'archevêque de Reims, et avait supprimé deux places de conseillers-clercs. *Ibidem*, 1461.

225 — page 346 — *Quand l'Église ne gardait pas ses actes, elle les refaisait en les amplifiant...*

La plupart des actes ecclésiastiques qu'on a taxés de faux et qui sont d'une écriture postérieure à leur date me paraissent être, non précisément faux, mais *refaits* ainsi. Des actes refaits sans contrôle, peut-être de mémoire, devaient être aisément altérés, amplifiés, etc. — V. Marini, I, Papiri, p. 2; Scriptores rerum Fr., VI, 461, 489, 523, 602, etc. VIII, 422, 423, 428, 429, 443, etc. Voir aussi la Diplomatique des Bénédictins, et les Éléments de M. Natalis de Wailly, qui, sous ce titre modeste, sont un livre plein de science et de recherches.

226 — page 348 — *Le pape avait envoyé à Louis XI son fameux cardinal grec Bessarion*, etc...

Brantôme, qui rapporte ce fait, n'est pas une autorité grave. Mais nous avons, à l'appui, le témoignage contemporain du cardinal de Pavie (lettre du 20 octobre 1473) : « Regi cœpit esse suspectus, progredi ad eum est vetitus, menses duos ludibrio habitus...; uno atque eodem ingrato colloquio finitur legatio. »

227 — page 348 — *Le roi fit défendre par le pape à l'Université*, etc...

Félibien, Histoire de Paris, Preuves du t. II, partie III, p. 707. Cette pièce si importante, qui est l'extrait mortuaire de l'Université, ne se trouve pas dans la grande Histoire de l'Université, par Du Boulay.

228 — page 349 — *L'échiquier de Normandie reçut son procureur du roi...*

Le 6 septembre 1463, Louis XI crée et donne à Cérisay, vi-

comte de Carentan, « l'office de procureur-général du Roy en son eschiquier, ès assemblée des estats et conventions, et par tous les siéges et auditoires de son pays de Normandie où il se trouveroit et besoing seroit. » Les avocats et procureurs du Roi près les bailliages se lèvent tous ensemble et protestent, disant « que la création dudit office estoit nouvelle... » A quoi Guillaume de Cérisay répondit : « qu'il protestoit au contraire; que ce n'estoit point création nouvelle, mais y en avoit eu anciennement. » *Registres de l'Échiquier*. Floquet, Histoire du Parlement de Normandie, I, 246.

229 — page 351 — *Si ses hommes volaient trop, on dit qu'il partageait...*

Par exemple, si l'on en croit le faux Amelgard, il aurait partagé avec un certain Bores, qui faisait et expédiait les collations d'office et en tirait profit : « Et communiter ferebatur talium emolumentorum ipsum regem inventorem atque participem fore. » *Bibl. royale. mss. Amelgardi,* lib. I, c. VII, 108.

230 — page 354 — *Accusation du comte de Charolais contre Jean de Nevers*, etc...

Les actes ne donnent rien qui s'écarte de la forme banale de ces accusations; un moine noir, des images de cire baptisées « d'une eau bruiant d'un sault de molin, » l'une percée d'aiguilles, etc. *Bibl. royale, mss. Baluze*, 165.

231 — page 355 — *Toulouse se crut prise d'assaut, quand elle vit des soudarts*, etc...

Les états de Languedoc se plaignent en 1467 de ce que le roi nomme aux charges « des cordonniers, maréchaux et arbalétriers. » Paquet, Mémoire sur les institutions provinciales, communales, et les corporations à l'avénement de Louis XI (couronné par l'Académie des inscriptions).

232 — page 355 — *Le principe de la seigneurie, ses formules sacramentelles*, etc...

Ces lignes résument les formules allemandes; elles disent avec plus de poésie ce qui du reste se retrouvait partout. V.

Grimm, Deutsche Rechts Alterthümer, 46. Voir aussi ma Symbolique du droit : Origines. etc., p. XLII, et 228-30.

233 — page 356 — *En Dauphiné, Louis XI avait hasardé de défendre la chasse...*

Il révoqua la défense, à l'approche de sa grande crise : « Naguère, par le maistre des eaux et forest... a esté faicte deffense générale audit pays de chasser à aucunes bestes... S'il vous appert que lesdiz nobles ayent de toute ancienneté accoustumé chasser et pescher en nostre dit pays de Dauphiné, que les habitans ayent droit ou leur ait autrefois par nous esté permis de chasser et pescher, moyennant le payement de ladicte rente ou droicts,... permettez et souffrez... » Ordonnances, XVI, I; 11 juin 1463.

234 — page 356 — *Si l'on en croit deux chroniqueurs hostiles, il aurait ordonné...*

« Unum edixit, quod, sub pœna confiscationis corporis et bonorum..., omnes qui plagas, retia, vel laqueos quoscumque venatorios haberent... baillivis deferrent... Ipse in domo domini de Momorensi... » *Bibliothèque royale, ms. Amelgardi*, lib. I, XXI, 122. Chastellain parle comme si l'ordre du roi eût été exécuté; il se sert du mot *harnois* qui indiquerait plus que les instruments de chasse, et il ajoute une circonstance grave, l'*interdiction des forêts* : « Par toutes villes et pays fit bûler et ardoir et consumer en feu *tous les harnois* du royaulme, et fit *défendre toutes forests* à tous princes et seigneurs, et toutes manières de chasses à qui qu'elles fussent, sinon soubs son congé et octroy. » Chastellain, p. 215. Du Clercq affirme la même chose, mais avec une mesure judicieuse : il dit que le roi : « Feit *par toute l'Isle de France* et environ brusler tous les rests, etc. Et pareillement, comme on disoit, avoit faict faire par tout son royaulme et *là où il avoit esté;* et moy estant à Compiègne, en veis plusieurs ardoir. » Du Clercq, liv. V, ch. I.

235 — page 357 — *On lit dans les comptes de Louis XI...*

« Au Roy nostre Seigneur, baillé par le sire de Montaigu, un

escu pour donner à ung pouvre home, de qui ledit Seigneur fist prandre de lui ung chien, au mois de décembre derrenier passé; et ung escu pour donner à une pouvre femme, de qui les lévriers dudit Seigneur estranglèrent une brebis, près Notre-Dame-de-Vire. — Ung escu pour donner à une femme, en récompense d'une oye, que le chien du Roy, appelé Muguet, tua auprès de Blois. — Au Roy encores, baillé par Alexandre Barry, homme d'armes des archiers de la garde pour donner à ung pouvre homme près le Mans, en récompense de ce que les archiers de sa garde avoient gasté son blé, en passant par ung champ, pour eulx aller joindre droit au grand chemin, ung escu. — Au Roy, un escu, pour donner à une pouvre femme, en récompense de ce que ses chiens et lévriers lui tuèrent ung chat près Montloys, à aller de Tours à Amboise. » (Communiqué par M. Eugène de Stadler.) *Archives du royaume, registres des comptes*, K. 294, fol. 13, 43, 48, 49-50, *années* 1469-1470.

236 — page 357 note 2 — *En Louis XI, le méchant homme était parfois un homme...*

Legrand, Hist. mss., IV, 31. Pie II, dans son éloge (il est vrai, fort intéressé), énumère toutes les vertus de Louis XI, son *humanité*, etc. Après avoir rappelé son enfance studieuse, ses malheurs, il ajoute : « Audiamus quid agat Ludovicus in paterno solio collocatus. An ludit et choreis indulget, an vino madet, an crapula dissolvitur, an marcet voluptatibus. An rapinas meditatur, *an sanguinem sitit?*... Nihil horum... O beatum Franciæ regnum cui talis rex præsidet! ô felix exilium quod talet remisit præsidium! » Æneæ Silvii opera, p. 859, 17 martii 1462.

237 — page 357 — *D'avoir menacé le droit de chasse, cela suffisait pour perdre Louis XI...*

Le dernier souvenir de la liberté féodale (qui était pourtant la servitude du peuple) s'est rattaché d'une manière assez bizarre au règne qui précéda celui de Louis XI. Charles VII est devenu ainsi le roi de l'Age d'or. Lire les charmants vers de Martial de Paris, charmants, absurdes historiquement : « Du temps du feu Roy, etc. »

Au matin, le réveil du cor, etc...

V. dans les notes de mon Introduction à l'Histoire universelle, la traduction des chansons de chasse, de l'appel des chasseurs, etc. C'est la fraîcheur de l'aube.

238 — page 358 note 1 — *Le sublime chant grec...*

J'ai traduit ce chant dans une note de mon introduction à la Symbolique du droit (Origines du droit trouvées dans les formules et symboles).

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE X.

LIVRE XI.

Chapitre II. *Réforme et pacification de la France.* 1439-1448.

Chapitre III. *Troubles de l'Angleterre. — Les Anglais chassés de France,* 1442-1453.

LIVRE XII.

LIVRE XIII.

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.

Imprimerie Eugène Heutte et Cᵉ, à Saint-Germain.

HISTOIRE

DE FRANCE

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS.

OUVRAGES DE MICHELET.

La Sorcière. 1 volume gr. in-18 jésus 3 50

Nos Fils. 1 volume gr. in-18 jésus 3 50

La Montagne. 1 volume gr. in-18 jésus 3 50

La Bible de l'Humanité. 1 volume gr. in-18 jésus 3 50

Histoire de France. 17 beaux volumes in-8° à 6 francs :

Tomes 1 à 6. Les Celtes. — Les Gaulois. — Les Francs. — Histoire de France durant le moyen âge jusqu'au xvie siècle. — 6 volumes in-8°.

Tomes 7 à 10. Histoire de France au xvie siècle :
La Renaissance. 1 vol.
La Réforme. 1 vol.
Les Guerres de religion. 1 vol.
La Ligue et Henri IV. 1 vol.

Tomes 11 à 14. Histoire de France au xviie siècle :
Henri IV et Richelieu. 1 vol.
Richelieu et la Fronde. 1 vol.
Louis XIV. 2 vol.

Tomes 15 à 17. Histoire de France au xviiie siècle, jusqu'à la Révolution française :
La Régence. 1 vol.
Louis XV et Louis XVI. 2 vol.

Histoire de la Révolution française. 6 beaux vol. in-8°. 36 »

Histoire du xixe siècle. 3 vol. in-8° . . . . 18 »

Imprimerie Eugène HEUTTE et Cie, à Saint-Germain.

HISTOIRE
DE FRANCE

PAR

J. MICHELET

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

TOME SIXIÈME



PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
A. LACROIX ET Ce, ÉDITEURS
13, FAUBOURG MONTMARTRE, 13

1874

HISTOIRE

DE FRANCE

LIVRE XIV

CHAPITRE PREMIER

Contre-révolution féodale : Bien public. 1465.

Louis XI voyait venir la crise [1], et il se trouvait seul, seul dans le royaume, seul dans la chrétienté.

Il fallait qu'il sentit bien son isolement pour aller chercher, comme il le fit, l'alliance lointaine du Bohémien et de Venise; alliance contre le Grand Turc, assez bizarre dans un pareil moment. Mais, en réalité, si les affaires n'eussent marché trop vite, le Bohémien eût probablement attaqué le Luxembourg [2], Venise eût fourni des galères [3].

[1] A ce moment solennel, il se fait comme un silence dans les monuments de l'histoire. Pas une ordonnance royale en dix mois, de mars 1464 en mai 1465 (sauf deux ordonnances sans date qu'on a placées là sans raison). Les trois années précédentes viennent de remplir un énorme volume.

[2] Comme il offrit de le faire plus tard.

[3] Pour juger ce traité, il faut peut-être encore tenir compte du droit

Nos grands amis et alliés, les Écossais, nous menacèrent, loin de nous secourir. Et les Anglais semblaient près d'attaquer. Warwick seul peut-être sauva à la France une descente anglaise, et à Édouard la folie d'une guerre étrangère après la guerre civile; folie trop vraisemblable, au moment où nos ennemis venaient de marier ce jeune Édouard, de placer dans son lit et à son oreille une douce solliciteuse pour mettre la France à feu et à sang.

Louis XI craignait fort que le pape, lui gardant rancune, n'autorisât la ligue. Il se hâta de lui écrire que ses ennemis étaient ceux du saint-siége, que les princes et seigneurs voulaient, par-dessus tout, rétablir la Pragmatique, les élections, disposer à leur gré des bénéfices. Le pape, sans se déclarer, lui répondit gracieusement, et lui envoya, pour lui et la reine, des *Agnus Dei* [1].

Les seuls secours que reçut Louis XI lui vinrent de Milan et de Naples. Sforza et Ferdinand le Bâtard [2] comprirent très-bien que si les Provençaux suivaient Jean de Calabre, comme ils prétendaient le faire, à la conquête de la France, le tour de l'Italie viendrait. Sforza envoya dans le Dauphiné son propre fils Galéas avec huit cents hommes d'armes, et quelques mille piétons. Ferdinand fit croiser des galères, qui, passant et repassant le long des côtes, tinrent les Provençaux en alerte. Faibles secours, indirects, mais non sans efficacité.

Les Italiens de Lyon rendirent au roi un autre service : ce fut de fournir des armures aux gentilshommes qui lui venaient du Dauphiné, de Savoie et de Piémont; ces armures se tiraient surtout de Milan. Il est probable aussi

du moyen âge, qui (dans l'esprit du peuple au moins) n'était pas encore effacé : c'était chose injuste, impie, d'attaquer un croisé. Louis XI se mettait sous la protection de ce droit, en déclarant s'unir contre le Turc avec Venise et la Bohême. *App.*, 1.

[1] Lettre de maître Pierre Gruel au Roy. *Mss. Legrand*, 14 septembre 1465. — [2] *App.*, 2.

que les Médicis lui firent passer quelque argent par leurs commis de Lyon. Sa flatteuse lettre à Pierre de Médicis, son « ami et féal conseiller, » où il lui permet de mettre les lis de France dans ses armes, a bien l'air d'une quittance.

Au dedans, les ressources du roi étaient faibles, incertaines. Sur les vingt-sept provinces du royaume, il n'en avait que quatorze ; dans ces quatorze même, il était probable que l'appel féodal du ban et de l'arrière-ban grossirait l'armée des princes plutôt que la sienne. Il avait çà et là des francs-archers ; il avait quelques compagnies d'ordonnance bien armées, bien montées et lestes. Seulement, ces compagnies, formées par Dunois, Dammartin et autres ennemis du roi, ne reconnaîtraient-elles pas en bataille la voix de leurs vieux chefs?... Il venait de faire une belle ordonnance qui protégeait l'homme d'armes contre la tyrannie du capitaine, l'habitant contre celle de l'homme d'armes. Mais ce bon ordre même semblait tyrannie.

Autre nouveauté peu agréable aux troupes. Il mit près d'elles des inspecteurs qui tous les trois mois inspecteraient hommes, chevaux et armes, et qui informeraient le roi de tout, principalement « des dispositions et volontés[1]. »

Le premier besoin, dans une telle crise, c'était de savoir tout, de savoir vite. Il établit la poste[2] : de quatre lieues en quatre lieues, un relais, où l'on fournirait des chevaux aux courriers du roi, à nul autre, sous peine de mort. Grande et nouvelle chose ! dès lors, tout allait

[1] *App.*, 3.

[2] Non plus la poste de tortue, les messagers boiteux, au moyen desquels l'Université traînait ses écoliers. La poste royale était plutôt imitée des anciennes postes de l'empire romain. Louis XI assura le service en payant au maître de poste le prix, alors énorme, de dix sols par cheval pour une course de quatre lieues. (Duclos, 19 juin 1464.)

retentir au centre; le centre pouvait réagir à temps[1].

A l'appui de ces moyens matériels, il ne dédaigna pas d'en employer un moral, tout nouveau, et qui parut étrange : il fit sa justification publique, s'adressa à l'opinion, au peuple. Mais alors y avait-il un peuple?

Outre la prétendue tentative d'enlèvement, on l'accusait d'un crime absurde, d'un guet-apens envers lui-même. On disait, on répétait qu'il appelait l'Anglais dans le royaume. Pour se laver de ces imputations, il convoqua à Rouen les envoyés des villes du nord, surtout des villes de la Somme. Il fit son apologie par devant ces bourgeois; il en tira promesse qu'ils se fortifieraient et se défendraient. Seulement ils stipulèrent qu'on ne les appellerait pas hors de leurs murs, qu'ils seraient dispensés du ban et de l'arrière-ban.

La Guienne, si bien traitée par Louis XI, se montra assez froide. Les Bordelais prirent ce moment pour écrire que le frère du roi n'était pas suffisamment apanagé; ils n'osaient dire expressément qu'il fallait refaire un roi d'Aquitaine, un autre Prince noir, dont Bordeaux eût été la capitale. Plus tard, craignant de s'être compromis, ils adressèrent au roi une lettre touchante, lui offrirènt deux cents arbalétriers, « payés pour un quartier, » s'offrirent eux-mêmes et restèrent chez eux.

Si les villes furent peu sensibles à l'apologie royale, combien moins les princes ! Il les assembla pourtant, leur parla, comme à ses parents, avec une effusion à laquelle

[1] Pour la poste, pour l'armée, pour mille besoins, il fallait de l'argent. N'osant augmenter les taxes, il voulut assurer les rentrées, y suppléer par des expédients. Il rétablit le haut tribunal des finances, la cour des Aides. Il essaya (d'abord en Languedoc) une meilleure répartition d'impôts: il obligea les clercs et les nobles qui acquéraient des biens roturiers, à payer la taille, mesure fiscale, mais fort utile; les gens exempts d'impôts, achetant avec avantage des biens qui devenaient exempts, auraient fini par tout acheter. Le bourgeois n'aurait plus rien possédé, pas même sa banlieue.

ils ne s'attendaient guère. Il rappela toute sa vie, son exil, sa misère jusqu'à son avénement. Il dit que le roi son père avait laissé, vers la fin, tellement appauvrir la chose publique, qu'il devait bien remercier Dieu de l'avoir pu relever. Il n'ignorait pas ce que pesait la couronne de France, et que, sans les princes qui en étaient les appuis naturels, il n'y avait roi pour la soutenir. Au reste, il n'oubliait pas ce qu'il avait juré à son sacre : « De garder ses sujets, les droicts aussy et prérogatives de sa couronne, *et de faire justice*[1]. »

Dans ce discours et dans ses manifestes, il prend les princes à témoin de la sécurité et du bon ordre qu'il a établis; il a étendu le royaume, l'a augmenté du Roussillon et de la Cerdagne; il a racheté les villes de Somme, « grandes fortifications à la Couronne. » Tout cela, « *sans tirer du peuple plus que ne faisoit le Roi son père.* » Enfin, « grâce à Notre-Seigneur, il a peiné et travaillé, en visitant toutes les parties de son royaume, plus que ne fit jamais, en si peu de temps, aucun roi de France, depuis Charlemagne. »

Ce discours éloquent était très-propre à confirmer les princes dans leur mauvais vouloir. Il avait, disait-il, relevé la royauté ; mais c'était là justement ce qu'ils lui reprochaient tout bas. Le comte de Saint-Pol ne lui savait aucun gré apparemment d'avoir repris la Picardie, ni les Armagnacs d'avoir mis à côté d'eux, au-dessus d'eux, le Parlement de Bordeaux.

Il avait prouvé dans ce discours que le vrai coupable, celui qui appelait l'Anglais, c'était le duc de Bretagne. Nul n'alla à l'encontre ; seulement, le vieux Charles d'Orléans, enhardi par son âge, hasarda quelque excuse en faveur du duc, son neveu. Le pauvre poëte n'était plus de ce monde, s'il en avait été jamais ; cinquante ans auparavant, son

corps avait été retiré de dessous les morts d'Azincourt; son bon sens y était resté. Louis XI ne lui répondit qu'un mot, mais tel que le faible vieillard, frappé au cœur, en mourut quelques jours après.

Les autres, mieux appris, applaudirent tous le roi : « On n'avoit jamais vu homme parler en françois mieux ni plus honnestement... Il n'y en avoit pas de dix l'un qui ne plorast. » Tous ces pleureurs avaient en poche leur traité contre lui[1]... Ils lui jurèrent, par la voix du vieux René[2], qu'ils étaient à lui, corps et biens.

Cependant, le duc de Bretagne, pour endormir encore le roi quelques moments, lui envoya une grande ambassade, son favori en tête. Le roi caressa fort le favori, et il croyait l'avoir gagné, lorsqu'il apprit que cet honnête ambassadeur était parti, lui enlevant son frère, un mineur, un enfant.

Le petit prince, charmé d'être important, était entré de tout son cœur dans le rôle qu'on lui faisait jouer. Le roi lui avait pourtant déjà donné le Berri, et promis mieux; il venait d'ajouter à sa pension dix mille livres par an.

Des lettres, des manifestes coururent, sous le nom du jeune duc, où il faisait entendre que son frère, dont il était l'unique héritier, en voulait à sa vie[3]. Il disait que

[1] Le faux Amelgard, l'ami des princes, nous apprend lui-même que le vieux Dunois refusait d'aller négocier en Bretagne pour le roi, la goutte le retenait : à peine parti, il se trouva si bien que personne ne montra plus d'activité pour faire entrer tout le monde dans la ligue : « Per varios nuntios et epistolas, etc. »

[2] René d'Anjou répondit pour tous, avec beaucoup de chaleur. L'innocent acteur répétait la pièce toute faite que lui avait apprise son faiseur, l'évêque de Verdun, payé par le roi.

[3] Le roi répond : « Comme chascun peut connoistre et a veu par expérience, le Roi, depuis son advénement à la couronne, *n'a monstré aucune cruauté* à personne, quelque faute ou offense qu'on eust faite envers luy. » — Lenglet. Cependant, dans une lettre de Louis XI où il parle de la fuite de son frère, il lui échappe ce mot sinistre, qui semble une menace : « S'il a bien fait, *il le trouvera.* » Du Clercq.

le royaume, faute de bon gouvernement, de justice et police, allait se perdre, à moins que lui (ce garçon de dix-huit ans!) n'y apportât remède. Il sommait ses vassaux de prendre les armes « pour faire des remonstrances. » Il invitait les princes et seigneurs à pourvoir (par l'épée) au soulagement du pauvre peuple, « au bien de la chose publique. »

Le manifeste du duc de Berri est du 15 mars; le 22, le Breton se déclare ennemi de tout ennemi du Bourguignon, « sans en excepter Monseigneur le roi. » Dès le 12, le comte de Charolais avait fini le règne des Croy, saisi le pouvoir. Longtemps ballotté par l'hésitation du malade, qui se livrait aujourd'hui à son fils, demain aux Croy, il perdit patience, leur déclara guerre à mort dans un manifeste qu'il répandit partout. Il fit dire au dernier, qui s'obstinait à rester encore, que s'il ne partait au plus vite, « il ne lui en viendroit bien. » Croy se sauve aux genoux du vieux maître, qui s'emporte, prend un épieu, sort, crie... Mais personne ne vient. Son fils, son maître désormais, voulut bien pourtant lui demander pardon. Le vieillard pardonna, pleura... Tout est fini pour Philippe-le-Bon; nous n'avons à parler maintenant que de Charles-le-Téméraire.

Ce Téméraire, ou ce Terrible, comme on l'appela d'abord, commença son violent règne par le procès et la mort d'un trésorier de son père, par une brusque demande aux états, une demande du 24 avril pour payer en mai. Ordre à toute la noblesse de Bourgogne et des Pays-Bas d'être présente et sous bannières au sept mai... Et pourtant, peu firent faute; on savait à quel homme on avait affaire. Il eut quatorze cents gens d'armes, huit mille archers, sans compter tout un monde de couleuvriniers, cranequiniers, les coutiliers, les gens du charroi, etc.

Il fallut du temps au duc de Bretagne pour faire entendre l'affaire aux têtes bretonnes; il en fallut à Jean de

Calabre pour ramasser ses hommes des quatre coins de la France. Le duc de Bourbon trouva si peu de zèle dans sa noblesse qu'il put à peine bouger.

Louis XI avait vu parfaitement que la grosse et incohérente machine féodale ne jouerait pas d'ensemble; il crut qu'il aurait le temps de la briser, pièce à pièce. Il comptait que, s'il arrêtait seulement deux mois le Bourguignon sur la Somme, le Breton sur la Loire, il pourrait accabler le duc de Bourbon, l'étouffer comme dans un cercle, le serrant entre ses Italiens, ses Dauphinois et ce qu'on lui enverrait du Languedoc; les Gascons d'Armagnac portaient le dernier coup, et le roi revenait à temps pour combattre le Bourguignon seul, pendant que le Breton était encore en route. Tout cela supposait une célérité inouïe; mais le roi la rendait possible par l'ordre qu'il mettait dans les troupes [1].

Le duc de Bourbon croyait que le roi allait, selon la vieille routine de nos guerres, s'embourber devant Bourges, qu'il s'endormirait au siége, n'osant laisser derrière lui une telle place. Donc, le duc garnit Bourges. Mais le roi passa à côté, poussa en Bourbonnais, emporta Saint-Amand. Le commandant de Saint-Amand s'enfuit à Montrond, et il y est pris en vingt-quatre heures. Montrond était une place réputée très-forte et qui devait arrêter. Avant qu'ils se remettent de leur surprise, le roi, en vingt-quatre heures encore, prend Montluçon, malgré sa résistance; il n'en traite pas moins la ville avec douceur, renvoie les troupes avec armes et bagages. Cette douceur tente et gagne Sancerre. Au bout d'un mois de guerre, au 13 mai, tout semble fini en Bourbonnais, en Auvergne, en Berri, moins Bourges; et tout était fini effectivement, si le maréchal de Bourgogne n'était venu garder Moulins avec douze cents cavaliers.

[1] *App.*, 5.

Le roi attendait encore les Gascons, qui n'arrivaient pas. Il comptait sur eux. Dès le 15 mars, il avait écrit au comte d'Armagnac, et le Gascon avait répondu vivement que les comtes d'Armagnac avaient toujours bien servi la couronne de France, que, certes, il ne dégénérerait pas; seulement, il avait encore peu de gens et mal habillés; il allait assembler ses états.

Louis XI avait fait beaucoup de bien à la Guienne et aux Gascons. Il se fiait en eux, beaucoup trop. Dans son premier voyage du midi, il n'avait voulu confier sa personne qu'à une garde gasconne. Il avait eu quinze ans pour compagnon et confident le bâtard d'Armagnac; il lui avait donné le Comminges, tant disputé entre Armagnac et Foix, de plus les deux grands gouvernements de Guienne et de Dauphiné, nos frontières des Pyrénées et des Alpes. Il avait, dès son avénement, signé au comte d'Armagnac une grâce de tous ses crimes, qui elle-même était un crime; il avait, sans souci du droit ni de Dieu, accordé abolition complète à cet homme effroyable, condamné pour meurtre et pour faux, marié publiquement avec sa sœur. Et au bout d'un an, le brigand mettait les Anglais dans ses places, si le roi n'en eût pris les clefs.

Tout cela n'était rien en comparaison des folies qu'il avait faites pour les cadets d'Armagnac, se dépouillant pour leur faire une monstrueuse fortune, détachant du domaine en leur faveur ce qui avait été donné à la branche de Champagne-Navarre en dédommagement de tant de provinces : le duché de Nemours. Sous le nom de Nemours, c'étaient des biens infinis autour de Paris, et dans tout le nord [1]. Mais ce ne fut pas assez; ce qui avait suffi à un roi, ne suffit pas au favori gascon; il fallut que Nemours devînt duché-pairie, que ce duc d'hier eût siége entre Bourgogne et Bretagne. Le parlement réclama, résista; le

[1] Dans les diocèses de Meaux, de Châlons, de Langres, de Sens, etc.

roi s'entêta à croire que ce grand domaine royal serait mieux dans des mains si dévouées.

Ce Nemours, cet ami du roi, tant attendu, arrive enfin. Il arrive, mais à distance. Il lui faut une sûreté, un sauf-conduit; il envoie au camp royal, comme pour le demander, mais en réalité pour s'entendre avec l'évêque de Bayeux. Celui-ci, qui était le prêtre le plus intrigant du royaume, était venu comme pour voir la guerre, il s'était fait soldat du roi, pour le livrer. Normand et Gascon, ils s'entendent entre eux, et avec le duc de Bourbon, avec M. de Châteauneuf, un intime de Louis XI, qui de longue date vendait ses secrets. Ils se faisaient fort de le surprendre dans Montluçon; si les habitants avaient remué pour lui, l'évêque aurait prêché de la fenêtre et juré que tout se faisait par ordre de Sa Majesté. Le duc de Bourbon, trouvant ce plan trop hardi, le bon évêque ouvrit l'avis étrange de mettre le feu aux poudres; mais les hommes d'épée eurent horreur de l'idée du prêtre, ils se rabattirent sur une autre; ils crurent qu'ils pourraient faire peur au roi, lui remontrer qu'il avait trop d'ennemis, qu'il n'échapperait pas, qu'il lui fallait se livrer lui-même avec l'Ile-de-France au duc de Nemours, donner la Normandie à Dunois, la Picardie à Saint-Pol, la Champagne à Jean de Calabre, Lyon et le Nivernais au duc de Bourbon. Le roi eût été mis sous la tutelle d'un conseil ainsi composé : deux évêques (dont l'évêque de Bayeux), huit maîtres des requêtes, et douze chevaliers [1].

Pour rêver un pareil traité, il fallait qu'ils se crussent vainqueurs, et le roi sans ressources. Tout le monde en effet le jugea perdu, lorsque, après la trahison de Nemours, on vit le comte d'Armagnac amener aux princes son armée de six mille Gascons. Chose remarquable, celle du roi n'en fut point découragée. Il alla son chemin, prit

[1] *App.*, 6.

Verneuil, le rasa, emporta Gannat en quatre heures, atteignit les princes à Riom et leur offrit bataille. Ils furent bien étonnés. Le duc de Bourbon alla se cacher dans Moulins. Les Armagnacs s'en tirèrent en jurant, comme d'habitude, en protestant de leur fidélité. Ils ménagèrent une trêve générale du midi, jusqu'en août; tout devait alors s'arranger à Paris. Jusque-là personne ne pouvait porter les armes contre le roi.

Cette petite campagne, qui n'avait réussi que par miracle, devait bien donner à penser. Si le duc de Nemours avait trahi, tous devaient trahir.

Le roi était dans les mains de deux hommes peu sûrs, du duc de Nevers et du comte du Maine. Il pouvait périr, avec tout son succès du midi, si l'un n'arrêtait quelque temps les Bourguignons, l'autre les Bretons, si l'ennemi, opérant sa jonction, entrait avant lui dans Paris.

Le comte du Maine s'était payé d'avance, en se faisant donner les biens de Dunois. Il avait gardé la meilleure part de l'argent qu'il recevait pour armer la noblesse; et avec tout cela, il agit mollement, à moitié, à regret. Il n'avait garde de faire la guerre dans l'Anjou, sur les terres de sa famille; il recula tout le long de la Loire devant le duc de Bretagne, en sorte que les Bretons qui servaient dans l'armée royale, voyant toujours en face la bannière bretonne, leurs parents et amis, leur seigneur *naturel*, finirent par aller le rejoindre.

Le duc de Nevers ne défendit pas mieux la Somme. Il se souvint qu'après tout il était de la maison de Bourgogne, neveu de Philippe-le-Bon, cousin du comte de Charolais. Il crut sottement qu'il ferait sa paix à part. Avant même que la campagne commençât, dès le 3 mai, il envoya prier pour lui. C'était décourager tout le monde; les villes qui se fortifiaient furent refroidies; les grands seigneurs terriens craignirent pour leurs terres et s'y tinrent, ou

bien ils allèrent trouver le comte de Charolais. Tout ce que ce malheureux Nevers tira du comte, ce fut un ordre de ne pas mettre garnison dans Péronne, c'est-à-dire de se laisser prendre. Il avisa alors un peu tard que son cousin était son ennemi mortel, son persécuteur, son accusateur et il n'osa se livrer à lui ; il n'eut pas même le courage de sa lâcheté.

Le comte de Charolais avançait avec sa grosse armée, sa formidable artillerie, mais sans trouver sur qui tirer[1]. Les villes ouvraient sans peine[2], recevaient ses gens, en petit nombre, il est vrai, et leur donnaient des vivres pour leur argent. Il ne prenait rien sans payer. Partout, sur son passage, il faisait crier qu'il venait pour le bien du royaume, qu'en sa qualité de lieutenant du duc de Berri, il abolissait les tailles, les gabelles. A Lagny, il ouvrit les greniers à sel, brûla les registres des taxes. Ce fut le plus grand exploit de cette armée, qui le 5 juillet occupa Saint-Denis.

Le 10, les ducs de Berri et de Bretagne étaient encore à Vendôme. Le 11, le roi, qui revenait en toute hâte, n'avait atteint que Cléry. Il était à croire qu'avant l'arrivée des uns et des autres, le Bourguignon finirait tout, que le roi n'arriverait jamais à temps pour sauver Paris.

Paris voulait-il être sauvé ? c'était douteux. Le roi lui avait refusé une exemption qu'il accordait aux villes de la Somme. Il eut beau écrire du Bourbonnais mille tendresses pour cette chère ville ; il voulait, disait-il, confier la reine aux Parisiens, et qu'elle accouchât chez eux ; il aimait tant Paris, qu'il perdrait plus volontiers moitié du royaume. Paris fut peu touché. L'Université, pressée d'armer ses écoliers, maintint son privilége. Ce qu'on accorda libéralement, ce furent des processions, des sermons ; on sortit la châsse de sainte Geneviève ; le fameux docteur

[1] Excepté à Beaulieu près Nesle.

[2] Tournai, cette sentinelle avancée du royaume, perdue en pays ennemi, resta obstinément fidèle.

L'Olive prêcha, recommanda de prier pour la reine, pour le fruit de la reine, pour les fruits de la terre... Ce n'était sermon de croisade.

Voilà les Bourguignons devant Paris. Commines, qui y était, avoue avec une naïveté malicieuse la confiance, l'outrecuidance de cette jeune armée [1], qui n'avait jamais vu la guerre, mais qui se sentait invincible sous le plus grand prince du monde. A peine à Saint-Denis, ils voulurent faire peur à la ville; ils mirent en batterie deux serpentines, firent grand bruit, « un beau *hurtibilis.* » Le lendemain, étonnés de voir que Paris n'envoyait pas les clefs, ils imaginèrent une fallacieuse tentative. Quatre hérauts vinrent pacifiquement à la porte Saint-Denis, et demandèrent vivres et passage, « Monseigneur de Charolais n'étant venu attaquer personne, ni prendre aucune ville du roi, mais pour aviser avec les princes au bien public, et pour qu'on lui livrât deux hommes [2]. » Pendant que les capitaines bourgeois, Poupaincourt et Lorfèvre écoutent à la porte Saint-Denis, les Bourguignons attaquent à Saint-Lazare. Grande alarme dans la ville. Cependant ils avaient trouvé à qui parler; le maréchal de Rouault, qui s'était jeté dans Paris, les repoussa rudement.

Cela les fit songer. Ils trouvèrent qu'ils étaient loin de chez eux, qu'ils avaient laissé bien du pays derrière, bien des rivières, la Somme, l'Oise. M. de Charolais en avait fait assez; il avait tenu sa journée devant Paris, et personne n'avait osé sortir en bataille. S'il n'en faisait davantage, c'était la faute des Bretons, qui n'étaient pas venus. Mais le roi venait, et au plus vite; on le savait pour sûr, une grande dame l'avait écrit de sa main.

La retraite ne convenait pas aux intérêts du grand me-

1 La plupart n'étaient jamais venus en France; c'était pour eux un voyage de découvertes. *App.*, 7.

2 Probablement le duc de Nevers, et le chancelier Morvilliers, qui avait manqué au comte de Charolais.

neur, Saint-Pol, qui avait poussé à la guerre pour se faire connétable [1]. Il n'avait pas conduit le comte de Charolais jusqu'à Paris pour retourner si vite. Au défaut des Bretons qui n'arrivaient pas, il avait près du comte un homme pour dire qu'ils arrivaient, un Normand très-avisé, vice-chancelier du duc de Bretagne, qui, ayant des blancs-seings de son maître, les remplissait pour lui et le faisait parler; chaque jour le duc venait demain, après-demain, il ne pouvait tarder.

Saint-Pol gagna, il obtint qu'on irait au-devant, qu'on passerait la Seine; aussi bien, cette dévorante armée ne pouvait rester là sans vivres [2]. Il prit le pont de Saint-Cloud.

Les Parisiens, effrayés de n'avoir plus la basse Seine, de ne pouvoir plus compter sur les arrivages d'en bas, se sentaient déjà « la faim aux dents. » Ils trouvèrent bon dès lors qu'on reçût les hérauts, qu'on envoyât des gens honorables à qui M. de Charolais déclarerait en confidence pourquoi il était venu. Longuement, lentement parlementaient les hérauts à la porte Saint-Honoré, sous mille prétextes; ils demandaient à acheter du papier, du parchemin, de l'encre, puis du sucre, puis des drogues. Les gens du roi furent obligés de faire fermer la porte.

Le roi, qui savait tout, se hâtait d'autant plus. Il écrivit le 14 qu'il arrivait le 16. Il accourait pour se jeter dans Paris, sentant qu'avec Paris, quoi qu'il arrivât, il serait encore roi de France [3]. Il aimait mieux ne pas combattre, s'il pouvait, mais à tout prix il voulait passer. Il prévoyait que les Bourguignons, plus forts que lui d'un tiers, se

[1] *App.*, 8. — [2] *App.*, 9.

[3] « Il disoit que « S'il y pouvoit entrer le premier, il se sauveroit, et avec sa couronne sur la tête. » Plusieurs fois, m'a-t-il dit, que s'il n'eust pu entrer dans Paris, et qu'il eust trouvé la ville murée, il se fust retiré vers les Suisses, ou devers le duc de Milan, Francisque, qu'il réputoit son grand amy. » Commines. — Le duc de Bedfort disait déjà : De la possession de cette ville « despend cette seigneurie (de France). »

mettraient entre lui et la ville. Il avait mandé de Paris deux cents lances (mille ou douze cents cavaliers) ; son lieutenant-général, Charles de Melun, devait les lui envoyer avec le maréchal de Rouault [1]. Les Bourguignons campaient fort éloignés les uns des autres ; leur avant-garde était vers Paris, à deux lieues des autres corps. Si le roi les prenait d'un côté, Rouault de l'autre, ils étaient détruits ; détruits ou non, le roi passait.

Arrivé à Montlhéry le matin, il voit la route occupée par l'avant-garde bourguignonne que le reste rejoint en toute hâte. Rouault ne paraît pas. Le roi attend sur la hauteur, occupant la vieille tour, se couvrant d'une haie et d'un fossé. Il attend deux heures, quatre heures (de six à dix), mais Rouault ne vient pas.

Le roi avait de meilleures troupes, plus aguerries, mais il n'était nullement sûr des chefs. Le fossé seul faisait leur loyauté ; ils n'osaient le passer sous l'œil du roi. Mais une fois passés, M. de Brézé, qui menait l'avant-garde, eût fort bien pu se trouver bourguignon, auquel cas le comte du Maine, qui avait l'arrière-garde, fût peut-être tombé sur le roi [2]. Que Paris se déclarât, qu'on vît venir seulement cent cavaliers de ce côté, tous étaient loyaux et fidèles.

Le roi envoie à Paris en toute hâte ; il est en présence, il n'y a pas un moment à perdre. Charles de Melun répond froidement que le roi lui a confié Paris, qu'il en répond, qu'il ne peut dégarnir sa place [3]. Les messagers, en déses-

[1] Charles de Melun empêcha « le maréchal Rouault de sortir de Paris, *quoique le roy luy eust escrit que le* LENDEMAIN IL DONNEROIT BATAILLE *au comte de Charolois, et qu'il vinst avec deux cens lances, pour prendre l'ennemi par derrière...* » Lenglet. La note de Louis XI qui termine l'accusation de Charles de Melun, prouve assez que ce n'était pas une vaine imputation de ses ennemis.

[2] Commines ne croit pas que le comte du Maine ni Charles de Melun aient trahi, mais Louis XI le croit. Commines, qui était alors un jeune homme de dix-huit ans, a pu ne pas bien connaître les faits de ce temps.

[3] Ce sont du moins les excuses qu'il fit valoir au procès.

poir de cause, s'adressent aux bourgeois, courent les rues, crient que le roi est en danger, qu'il faut aller au secours. Chacun ferme sa porte et reste chez soi [1].

Les Bourguignons, rangés en bataille, avaient, comme le roi, des raisons pour attendre. Leurs amis, dans l'armée royale, ne se décidaient pas. Brézé, le comte du Maine, restaient immobiles. Celui-ci reçut en vain un héraut de Saint-Pol.

Les Bourguignons sentaient qu'à la longue cette grande ville qu'ils avaient à dos, pourrait bien s'ébranler ; ils résolurent de forcer la main à leurs amis, d'aller à eux, puisqu'ils n'osaient venir. Ils marchèrent sur Brézé, lequel, docile à cet appel, descendit en bataille, contre l'ordre du roi.

Le roi croyait pourtant avoir gagné Brézé. Il venait de lui rendre l'autorité en Normandie, de le faire de nouveau capitaine de Rouen, grand sénéchal, et plus grand que jamais, ses jugements étant désormais sans appel. Il se l'était attaché de très-près, lui donnant une de ses sœurs, fille naturelle de Charles VII, pour son fils, avec une dot royale [2].

Un moment avant la bataille, il le fait venir, et lui demande s'il est vrai qu'il a donné sa signature aux princes. Brézé, qui plaisantait toujours, répond en souriant [3]: « Ils

[1] « Mais oncques pour cris qu'ils fissent, la commune ne se bougea. » Du Clercq.

[2] *App.*, 10.

[3] « Et le dit en gaudissant, car ainsi estoit-il accoustumé de parler. Au moment de la bataille, il dit encore : « Je les mettray aujourd'hui si « près l'un de l'autre, qu'il sera bien habile qui les pourra desmesler. » Commines. — Allait-il combattre pour ou contre Louis XI, quand il fut tué? rien ne l'indique. Peut-être ne le savait-il pas lui-même, les chances étant assez égales. Ce politique indifférent, qui avait tant vu et tant fait, n'en était que plus disposé à se moquer de tout. On cite un autre mot qu'il dit un jour au roi, le voyant monté sur un petit cheval : « Votre Majesté est très-bien montée; car je ne pense pas qu'il se puisse trouver cheval de si grande force que cette haquenée. — Comment cela? dit le roi. — Pour ce que elle porte Vostre Majesté et tout son conseil. » Lenglet.

ont l'écrit, le corps vous restera. » Il resta en effet; il fut le premier homme tué [1].

Le mouvement donné, il fallait suivre; le roi chargea, il renversa Saint-Pol, qui trouvant un bois derrière lui s'y enfonça, se réserva et attendit la fin. Le comte de Charolais, avec le gros de la bataille, ramena le roi vers la hauteur; puis, passant à côté, il chargea violemment, sans s'arrêter, une aile du roi, tout à la débandade; le comte du Maine, au lieu de soutenir, avait emmené l'arrière-garde, huit cents hommes.

Le comte de Charolais alla, alla toujours, jusqu'à ce qu'il eût passé d'une demi-lieue Montlhéry et le roi; deux traits d'arc plus loin, il était pris. Et le retour ne fut pas sans danger; un piéton serré de trop près lui porta un coup dans l'estomac. Puis, voilà des hommes d'armes qui tombent sur lui, il reçoit un coup d'épée à la gorge. Il était reconnu, entouré, saisi, quand un de ses cavaliers, homme lourd et sur un lourd cheval, donna tout au travers, et le dégagea. Il se trouva que ce libérateur était un Jean Cadet, fils d'un médecin de Paris, qui s'était donné au comte; il le fit chevalier sur place [2].

La situation était bizarre. Le roi était sur Montlhéry, n'ayant plus que sa garde, le comte dans la plaine, si mal accompagné, qu'il lui eût fallu fuir s'il était venu seulement cent hommes contre lui. Les deux princes étaient restés, les deux armées s'étaient enfuies.

Qui avait vaincu? on n'eût pu le dire. Des Bourguignons, ralliés en petit nombre, serrés et clos de leurs charrois, voyaient à côté les feux ennemis, et croyaient le roi en force. Plutôt que de rester ainsi sans vivres, entre le roi et Paris, ils voulaient partir, brûler les bagages. Saint-Pol lui-même, qui avait tant poussé en avant, revenait à cet avis.

[1] *App.*, 11.
[2] Olivier de la Marche le nomme autrement : Le fils de son médecin, nommé Robert Cotereau.

Ce fut une grande joie, quand on sut que le roi avait délogé [1].

Le roi, fort alarmé de l'immobilité de Paris, et ne sachant plus même pour qui était la ville, n'eut garde de s'y mettre. Il alla attendre à Corbeil, s'informa. Si, dans ce moment décisif, le comte de Charolais eût osé aborder Paris, il finissait la guerre, selon toute apparence. Il aima mieux prouver que le champ lui restait ; il en prit possession, à la vieille manière féodale et chevaleresque, faisant sonner et crier aux carrefours du camp : « Que, s'il estoit quelqu'un qui le requist de bataille, il estoit prest de le receptvoir. » Il passa le temps à enterrer les morts ; il reçut, en vainqueur clément, la supplique de ceux qui réclamaient le corps de M. de Brézé.

Paris resta immobile ; le roi y rentra, et fut encore roi. Tous revinrent à lui peu à peu, tous protestèrent de leur fidélité. Il reçut les excuses, ne fit mauvaise mine à personne, fit semblant de croire. En arrivant, il alla souper tout d'abord chez son fidèle Charles de Melun, avec force bourgeois et bourgeoises. Il leur conta la bataille à sa manière, comment il avait attaqué le premier, gagné la journée. Les Parisiens, de leur côté, se félicitaient d'avoir achevé la victoire. En effet, la bataille finie, ils étaient allés, pleins d'ardeur, tomber sur les fuyards, ramasser les bagages : « Chariots, bahus, malles, boistes. » Le greffier chroniqueur dit que ce jour, ils sortirent trente mille.

Le roi avait beau se dire vainqueur; on l'avait vu revenir bien mal accompagné, cela enhardit la haute bourgeoisie. Tous les *honnêtes* gens, serviteurs et valets des seigneurs, devinrent audacieux contre le roi. Ils l'obligèrent de garder pour lieutenant ce Charles de Melun qui l'avait laissé sans secours à Montléry [2]. L'é-

[1] *App.*, 12. — [2] *App.*, 13.

vêque, des conseillers, des gens d'église, vinrent le trouver aux Tournelles et le prièrent tout doucement de laisser conduire désormais les affaires « par bon conseil. » Ce conseil devait lui être donné par six bourgeois, six conseillers du parlement, six clercs de l'université. Le roi accorda tout, se montra confiant, plus même que les bourgeois ne voulaient, assurant qu'il allait les armer et prendre dix hommes par dizaine.

Ce fut son salut que pendant tout ce temps ses ennemis ne surent rien faire. Le comte de Charolais n'approcha pas de Paris; il était occupé à garder son champ de bataille, à sonner la victoire, à défier l'air. Les ducs de Berri et de Bretagne, jeunes princes, de santé délicate, venaient à petites journées. La jonction se fit à Étampes. Étampes devait plaire au duc de Bretagne; c'était son apanage de jeunesse dont il avait longtemps porté le nom, en dépit des cadets de Bourgogne, qui le portaient aussi. On s'y arrêta quinze jours, à y attendre le duc de Bourbon et les Armagnacs. Puis il fallut attendre le maréchal de Bourgogne, qui, ayant été battu en route, traînait, boitait. L'on attendit encore le duc de Calabre et les Lorrains, qui ne venaient pas; ce n'était pas leur faute, suivis de près par les troupes du roi, ils avaient été obligés d'éviter la Champagne et de faire le tour par Auxerre [1].

Les voilà réunis, et leur réunion leur apprend une chose, la difficulté de rester ensemble. Il n'y avait pas moyen de nourrir en même lieu cette immense cohue de cavalerie; il fallut tout d'abord, pour ne pas s'affamer, qu'ils se tournassent le dos, et s'en allassent, comme Abraham et Lot, paître l'un à l'orient, l'autre à l'occident. Ils se répandirent dans la Brie, jusqu'à Provins, jusqu'à Sens et plus loin.

Avant d'avoir rien fait, ils semblaient avoir hâte de se quitter. Dès le premier coup d'œil, tous déplaisaient à

[1] *App.*, 14.

tous. Le monde féodal, dans cette dernière revue qu'il faisait de lui-même, s'était trouvé tout autre qu'il ne se figurait, étrange, baroque et monstrueux. Ces quatre ou cinq armées étaient autant de peuples ; mais dans chaque armée même, la variété de races et de langues, les bigarrures d'habits, d'armes et d'armoiries, réveillaient les vieilles querelles. Sous le seul nom de Bourguignons, le comte de Charolais amenait une Babel, tout ce qu'il y avait de diversités, d'oppositions, de la Frise au Jura. Ceux qu'on appelait les Calabrais, du nom de Jean de Calabre, c'étaient tout à la fois des Provençaux, des Lorrains, des Allemands, de barbares hallebardiers et couleuvriniers suisses [1], aux hoquetons bariolés, écorchant l'allemand à faire frémir l'Allemagne, à quoi répondaient dans leur douceur suspecte des Italiens masqués d'acier.

Armagnacs et Bourguignons, ces noms juraient ensemble. La rancune de parti était-elle éteinte? on peut en douter. Une chose, à coup sûr, subsistait, l'aversion instinctive du nord et du midi, le contraste des habitudes. Les Gascons d'Armagnac, sales piétons, sans paye ni discipline, demi-soldats, demi-brigands, semblèrent si sauvages et si effrénés, que personne ne voulut les souffrir près de soi ; il leur fallut camper à part.

Mais l'opposition la plus dangereuse, et qui pouvait d'un moment à l'autre mettre les alliés aux prises, c'était celle des Bourguignons et des Bretons, des deux grands peuples et des deux grands princes. Les Bretons venaient tard, après la bataille, et de mauvaise humeur. Leur vieille réputation souffrait de la jeune gloire des Bourguignons. Ceux-ci avaient parfaitement oublié leur fuite à Montlhéry [2] ; ils triomphaient de bonne foi. Depuis que le comte de Charolais, resté seul dans la plaine, avait cru gagner la bataille, on ne le reconnaissait point; ce n'était plus un

[1] *App.*, 15. — [2] *App.*, 16.

homme, ou, si c'en était un, c'était Nemrod, Nabuchodonosor. Il parlait à peine, ne riait plus, tout au plus, quand on lui disait que les jeunes ducs de Berri et de Bretagne portaient par délicatesse des cuirasses de soie qui simulaient le fer [1]. Les Bretons, peu plaisants, se demandaient entre eux s'ils ne feraient pas bien de tomber sur ces Bourguignons, de s'en défaire, de ne pas partager dans ce grand butin du royaume ; car enfin, à qui le royaume, sinon à ceux qui amenaient avec eux le futur régent ou le futur roi?

Et comme tel, le duc de Berri était suspect à tous; pour tous ses confédérés, alliés et amis, il était déjà l'ennemi commun. Le roi dont ils se défiaient, c'était celui qui ne l'était pas encore, qui pouvait l'être ; ils semblaient avoir oublié Louis XI. Cela alla si loin, que, malgré l'aversion mutuelle, le Bourguignon fit secrètement une ligue partielle avec le Breton [24 juillet], et lui paya comptant le secours qu'il en pourrait tirer un jour contre le duc de Berri. C'est-à-dire que, tout en le faisant, ils s'occupaient à le défaire. Cette folle imagination domina le comte de Charolais au point qu'il envoyait déjà demander secours aux Anglais contre ce roi possible.

Le vrai roi, pendant ce temps, se remettait et ressaisissait Paris. Il eut d'abord deux cents lances, puis quatre cents lances, puis le comte d'Eu, un prince du sang, qu'il mit à la place de Charles de Melun. Il dédommagea celui-ci magnifiquement, ne pouvant encore lui couper la tête.

Il avait fait venir de Normandie des francs-archers; mais la noblesse ne venait pas, contenue qu'elle était sans doute par les grands seigneurs et les évêques. Le roi prit le parti d'aller lui-même chercher les Normands [10 août]; résolution hardie; Paris branlait; mais justement, pour

[1] « Armés de petites brigandines fort légères. Encore disoient aucuns qu'il n'y avoit que petits cloux dorés par dessus le satin, afin de moins leur peser. » Commines.

assurer Paris, il fallait avoir un point d'appui ailleurs. Au reste, les ligués, égarés dans la Brie, dans la Champagne et jusqu'en Auxerrois, avaient bien l'air, avec leurs longs détours, de n'arriver jamais.

Ils se rapprochèrent néanmoins, plus tôt qu'on n'aurait cru, avertis sans doute du départ du roi par leurs bons amis de Paris. Dès qu'ils furent à Lagny, les parlementaires et notables bourgeois ne manquèrent pas de tàter le nouveau lieutenant royal, le comte d'Eu, le priant d'envoyer aux princes et de moyenner une bonne paix. A quoi il répondit que c'était son devoir, et que, le cas échéant, il n'enverrait pas, il irait lui-même.

Bientôt arrivent aux portes les hérauts du duc de Berri, avec quatre lettres, aux bourgeois, à l'Université, à l'Église, au Parlement. Les princes, venant pour aviser au bien du royaume, demandent que la ville leur envoie six notables. Elle en envoya douze le jour même ; en tête, l'évêque Guillaume Chartier, le lieutenant civil, le fameux doyen de Paris, Thomas Courcelles (l'un des pères de Bâle et des juges de la Pucelle), le prédicateur L'Olive, les trois Luillier, le théologien, l'avocat, le changeur ; sur douze députés, six chanoines. Celui qu'on mettait en avant et qui devait parler, c'était l'évêque, un pieux idiot.

La pacifique députation, prêtres et bourgeois, fut admise devant le duc de Berri au château de Beauté-sur-Marne. Il les reçut assis, mais debout près de lui se tenait le farouche vainqueur de Montlhéry, armé de toutes pièces. Pour surcroît de terreur, le héros populaire des guerres anglaises, Dunois, tout vieux et goutteux qu'il était, traita ces pauvres gens comme eût fait Suffolk ou Talbot. Il leur signifia que si la ville avait le malheur de ne pas recevoir les princes avant dimanche (on était au vendredi), ils protestaient contre elle de tout ce qui pouvait en advenir, mais que le lundi, sans faute, on donnerait un assaut général.

Le samedi de bonne heure, grande assemblée à l'hôtel de ville. Le lieutenant civil répète mot pour mot la terrible menace. L'effroi gagne; plusieurs opinent que ce serait manquer au respect qu'on doit à la personne des princes du sang, que de leur fermer malhonnêtement les portes de la ville; on ne pouvait se dispenser de les recevoir, eux-mêmes, bien entendu, et non leur armée, seulement une petite garde, quatre cents hommes pour chacun des quatre princes, en tout seize cents hommes d'armes.

Ce qui donnait le courage d'ouvrir un tel avis, c'est qu'on voyait sous les fenêtres de l'hôtel de ville les archers et arbalétriers de Paris, rangés en bataille, « pour garder les opinants d'oppression. » Ils étaient dans la Grève. Mais plus loin que la Grève, les troupes royales faisaient, le jour même, une grande revue devant le comte d'Eu; le prévôt des marchands en fit part au conseil de ville, pour guérir la peur par la peur; ce n'était pas moins que cinq cents bonnes lances (3,000 cavaliers), quinze cents piétons, archers à cheval, archers à pied normands, etc. Il fallait prendre garde de rien faire sans l'aveu du lieutenant royal; autrement, on courait risque de causer dans Paris une horrible boucherie !

Cela rendit les bourgeois bien pensifs. Mais que devinrent-ils, quand ils entendirent dans la rue le petit peuple qui courait, criait, cherchant, pour leur couper la gorge, ces traîtres députés qui voulaient mettre les pillards dans Paris?... Les députés, plus morts que vifs, se laissèrent renvoyer aux princes, et parlèrent, non plus pour la ville, mais pour le comte d'Eu; l'évêque dit ces propres paroles: « Il ne plaît point aux *gens du roi* qui sont à Paris de rendre response, qu'ils n'aient su quel est le plaisir du roi. » Dunois répéta qu'alors il y aurait donc assaut le lendemain... Il n'y eut rien du tout; ce furent, tout au contraire, les troupes royales qui sortirent, allèrent reconnaître l'ennemi, et ramenèrent soixante chevaux.

Il était temps que le roi arrivât. Le 28 août, il rentra avec toute une armée, douze mille hommes, soixante chariots de poudre et d'artillerie, sept cents muids de farine. Il connaissait Paris; il eut soin que rien n'y manquât pendant tout ce temps, ni pain, ni vin, aucune sorte de vivres. Les arrivages furent toujours abondants; deux cents charges de marée en une fois, jusqu'à des pâtés d'anguille qu'il fit venir de Nantes, et vendre à la criée du Châtelet.

C'étaient les assiégeants qui mouraient de faim. N'ayant su, avec leur grand nombre, s'assurer la Seine d'en haut, ni même celle d'en bas, loin d'affamer Paris, ils ne pouvaient se nourrir. Les malheureux erraient, vendangeant en août les raisins verts. Il aurait fallu que les assiégés eussent la charité de les nourrir. Le comte du Maine envoya à son neveu de Berri une charge de pommes, de choux et de raves. Lorsqu'il y eut trêve, le Parisien allait à Saint-Antoine vendre des vivres, et rançonnait sans pitié l'assiégeant [1].

Le roi était résolu de laisser faire la faim et la division. Mais avec ses deux mille cinq cents hommes d'armes et des milliers d'archers, il fallait bien qu'il eût l'air de vouloir combattre. Il alla à Sainte-Catherine prendre l'oriflamme des mains du cardinal abbé de Saint-Denis; il en reçut l'instruction d'usage en pareil cas, ouït la messe et resta longtemps en prière. En sortant, il remit la fameuse bannière, non au porte-étendard, mais à son aumônier, pour la bien serrer aux Tournelles.

La prière de Louis XI, selon toute apparence, c'était de pouvoir diviser ses ennemis, les gagner un à un et se moquer de tous: « Ce qui est, dit Commines, une grant grâce

[1] Ils ne marchandaient pas : « Les joues velues, pendantes de malheureuseté, sans chausses ni souliers, pleins de poux et d'ordure... ils avoient telle rage de faim aux dents qu'ils prenoient fromage sans peler, mordoient à même. » Jean de Troyes. — « La cité de Paris... fist grandement son proffit de l'armée. » Olivier de la Marche.

que Dieu faict au prince qui le sçait faire. » Les négociations, publiques et secrètes, allaient leur train ; sous mille prétextes, on parlait et parlementait sans cesse entre Charenton et Saint-Antoine. On appela ce lieu le Marché ; là, en effet, on marchandait les hommes, on brocantait les serments, on tâtait les fidélités. Un jour, il en passait dix du côté du roi, le lendemain autant du côté des seigneurs. Le roi avait quelque raison de croire qu'au total il gagnerait à ce négoce. Humble en paroles et en habits, donnant beaucoup, promettant davantage, achetant ou rachetant, sans marchander, ceux dont il avait besoin, « et ne les ayant en nulle haine pour les choses passées. »

Il y parut à son retour ; les bourgeois de Paris, voyant le tyran revenir en force, attendaient des vengeances de Marius et de Sylla. Tout se borna à mettre hors de la ville trois ou quatre députés qui, dans son absence, avaient si bien travaillé à faire qu'il n'y revînt jamais. Quant à l'évêque, le roi ne lui dit pas un mot, sa vie durant ; seulement, quand il mourut, il lui fit de sa main une malicieuse épitaphe. Ses sévérités tombèrent sur des espions qu'il fit noyer. Au grand amusement du populaire, « on fouetta et battit au cul d'une charrette un paillard de sergent à verge, » qui, lors de la première alarme, avait couru les rues, en criant que l'ennemi était rentré, de quoi plus d'une femme accoucha de peur.

On croyait le roi si peu rancuneux, que les premiers qui lui envoyèrent ambassade furent justement ceux dont il avait le plus à se plaindre, les Armagnacs. Eux-mêmes se plaignaient des princes qui, les tenant éloignés de Paris, montraient assez qu'ils voulaient se passer d'eux et leur faire petite part au butin. Après les Armagnacs vint le comte de Saint-Pol, qui avait tout mis en mouvement, mais qui au fond ne voulait qu'une chose, l'épée de connétable ; il causa longuement avec le roi, et sans doute en tira parole. Jean de Calabre n'était pas loin de faire aussi

son traité à part, comme lui conseillait son père, et de laisser là les deux tyrans de la ligue, le Bourguignon et le Breton.

Ce qui aidait à rendre bien des gens pacifiques, c'est qu'après tout les plus terribles ne faisaient pas grand'chose. Une fois, un capitaine vient tirer à leurs tranchées, et leur tuer un canonnier. Tous s'arment, Jean de Calabre d'abord et le comte de Charolais; ils descendent en plaine, armés, bardés de fer, le duc de Berri lui-même, tout faible qu'il était. Le temps est un peu obscur, mais les éclaireurs ont vu nombre de lances; ce sont toutes les bannières du roi, toutes celles de Paris; un avis qu'ils avaient reçu les portait d'ailleurs à le croire. L'affaire devenant sûre, Jean de Calabre, comme tout héros de romans ou d'histoire [1], harangue sa chevalerie. « Nos chevaucheurs, dit Commines, avaient repris cœur un petit, voyant que les autres étaient faibles et qu'ils ne bougeaient pas. » Le jour s'éclaircissant, les lances se trouvèrent n'être que des chardons. Les seigneurs, pour se consoler de la bataille, s'en allèrent ouïr messe et dîner.

Le roi ne voulait nullement d'une bataille devant Paris. Il faisait la guerre de plus loin. Dès le mois de juin, il avait traité avec les Liégeois; le 26 août, il leur fit passer de l'argent, et le 30, ils défièrent le duc de Bourgogne à feu et à sang. Le contre-coup fut ressenti à Paris. Le 4, le 10 septembre, les princes demandèrent trêve, prolongation de trêve. On songea à la paix; mais d'abord ils demandaient des choses exorbitantes : pour le duc de Berri, la Normandie ou la Guienne, une Guienne arrondie à leur façon, l'ancien royaume d'Aquitaine; le comte de Charolais voulait toute la Picardie.

[1] C'est à ce prince chevaleresque qu'est dédié le Petit Jehan de Saintré. C'est lui-même qui l'avait fait écrire. L'auteur, Antoine De la Salle, lui dit : « Pour obéir à voz prières qui me sont entiers commandemens... »

Les négociations traînant, il devait arriver, ou que les princes découragés se laisseraient gagner aux belles paroles du roi, ou bien que les amis si nombreux qu'ils avaient dans les villes s'enhardiraient à travailler pour eux et trouveraient moyen de leur livrer les places qui entouraient Paris, et Paris peut-être. Le roi, dans chaque ville, avait des soldats, mais les seigneurs y avaient les habitants, du moins les principaux; ils y pesaient de leur antiquité, de leurs grands biens, de leurs serviteurs, *domestiques* et protégés; leur protection onéreuse y était acceptée de longue date. La gent routinière des bourgeois les servait, quoi qu'ils fissent; vexée remerciait, battue baisait la main.

Tout cela, sans doute, faisait croire aux habiles que les princes et seigneurs prévaudraient sur le roi, qu'avec tout son esprit, toute sa vigueur, il n'en était pas moins un homme perdu. Le 21 septembre, un gentilhomme qui commandait à Pontoise écrit au maréchal de Rouault qu'il vient d'ouvrir sa place aux princes; il le prie de l'excuser près du roi, il a fait la chose à regret. En même temps, le comte du Maine, sans quitter le parti du roi, croit pourtant devoir s'assurer ses charges, en se les faisant donner par le duc de Berri. Le sage Doriole, général des finances, serviteur spécial du roi, quel qu'il fût, crut que le roi, c'était dès lors le frère du roi, et il alla soigner ses finances.

Louis XI croyait tenir Rouen. Madame de Brézé, qui gardait le château, venait de lui écrire qu'elle en avait fait sortir des gens suspects qui l'auraient livré. Dans la ville, un homme avait une grande influence, l'ancien général des finances de Normandie, un homme de Dieu, qui, disait-on, ne couchait jamais dans un lit, portait la haire à nu, et se confessait tous les jours. L'évêque de Bayeux, patriarche de Jérusalem, et qui de plus était des Harcourt, fit tout ce qu'il voulut de la veuve et du dévot financier; ils

livrèrent le château et la ville ; le duc de Bourbon entra sans coup férir [27 septembre] [1].

Rouen entraîna Évreux, puis Caen ; puis, indirectement, ce qui tenait encore sur la Somme. Le comte de Nevers, qui jusque-là attendait, enfermé dans Péronne, n'hésita plus ; il n'ouvrit pas les portes, mais il se fit escalader, surprendre, emmener prisonnier [7 octobre].

Ce que n'avaient pu tous les princes de France, avec une armée de cent mille hommes, un prêtre, une femme, une trahison, l'avaient accompli. A vrai dire, l'évêque de Bayeux et madame de Brézé mirent fin à la guerre du Bien public.

Le roi se hâta de traiter ; autrement Paris suivait Rouen. Le jour où le château de Rouen fut livré, la Bastille de Paris se trouva ouverte, des canons encloués. La Bastille était dans les mains très-suspectes du père de Charles de Melun.

Qui agissait ici contre le roi ? personne et tout le monde. L'Église de Paris ne disait plus rien, depuis l'étrange démarche qu'elle avait fait faire par son évêque. Le Parlement, le Châtelet [2], ne parlaient pas non plus ; mais de temps à autre, tel et tel, un conseiller, un notaire, un procureur, passaient aux princes. Sous les masses sombres et muettes du Palais et de Notre-Dame, remuaient, frétillaient, chaque jour plus hardis, les enfants perdus, procureurs, petits clercs tonsurés et non tonsurés, qui disaient haut ce que pensaient leurs maîtres ; tout cela parlait, rimait contre le roi. La Ménippée, le Lutrin, Voltaire

[1] *App.*, 17.

[2] Les gens du roi, les officiers royaux, semblaient les plus malveillants. Obligé dans son besoin pressant de leur demander un emprunt, il n'en tira pas grand'chose. Ils auraient plutôt donné à l'ennemi. Un conseiller au Parlement et un avocat allèrent joindre le duc de Berri. Le clerc d'un autre conseiller était allé, avec un notaire, chercher le duc jusqu'en Bretagne ; clerc et notaire furent noyés pour l'exemple.

même, sont, comme on sait, nés dans cette ombre humide et sale, tout près de la Sainte-Chapelle. Le roi avait là, dans Paris, une armée pour tirer sur lui par derrière[1]. Les chansons, les ballades satiriques, couraient la ville; on les envoyait même aux princes, comme encouragement, deux pièces, entre autres, très-âcres, qu'on croirait écrites au temps de la Ligue.

Le roi avait pourtant fait de grandes caresses aux Parisiens. Quoique l'Université eût refusé d'armer pour lui, il lui rendit ses priviléges. Il se fit frère et compagnon « de la grant'confrérie aux bourgeois de Paris. » Il appela les quarteniers, cinquanteniers, et six notables par quartier, à ouïr, avec le Parlement et les grands corps, les conditions que proposaient les princes.

La ville n'en était pas moins mécontente, agitée. Ces Normands que le roi avait mis dans Paris pourraient-ils bien jusqu'au bout contenir leurs mains normandes? On craignait le pillage. Une nuit, les rues s'illuminent, partout des feux; les bourgeois s'arment et courent à leurs bannières. Qui a donné l'ordre, personne ne peut le dire. Le roi mande « sire Jehan Luillier, clerc de la ville[2] », lequel

[1] Et par devant quelquefois. La personne du roi ne leur imposait guère, à en juger par le petit récit du greffier chroniqueur. Un jour qu'il revenait de conférer avec les princes, il dit à ceux qui gardaient la barrière que désormais les Bourguignons leur donneraient moins de mal, qu'il saurait bien les en garder. Sur quoi, un procureur du Châtelet dit hardiment : « Voire, Sire, mais en attendant, ils vendangent nos vignes et mangent nos raisins, sans y sçavoir remédier. » — « Mieux vaut, répliqua Louis XI, qu'ils vendangent vos vignes que de venir prendre ici vos tasses et l'argent que vous cachez dans vos caves et celliers. »

[2] Jean de Troyes dit pourtant que le roi, loin de laisser piller les Normands, fit punir sévèrement ceux d'entre eux qui avaient manqué en paroles à la dignité de la ville de Paris : « Vint à Paris plusieurs des nobles de Normandie et injurièrent les Parisiens; et, veue la plainte des bourgeois, le principal malfaicteur et prononceur desdites parolles fut condemné à faire amende honorable devant l'ostel de ladicte ville, teste nue, desceint, une torche au poing, en disant par luy que faulse-

dit froidement et sans rien excuser, que tout cela se fait de bonne intention. Le roi fait dire, de rue en rue, qu'on éteigne et qu'on aille se coucher ; personne n'obéit, tout reste armé. Une batterie n'était pas improbable entre les bourgeois et les troupes. Déjà l'on avait attaqué le soir l'évêque Balue, le factotum du roi [1].

Il n'y avait pas un moment à perdre. Le roi demanda une entrevue, alla trouver le comte de Charolais[2] et lui dit que la paix était faite : « Les Normands veulent un duc; eh bien ! ils l'auront. »

Céder la Normandie, c'était se ruiner. Cette province payait à elle seule le tiers des impôts du royaume[3]; seule, elle était riche et de toute richesse, pâturage, labourage et commerce. La Normandie était comme la bonne vache nourricière qui allaitait tout à l'entour.

Le roi, du même trait de plume, livrait aux amis de l'Anglais nos meilleurs marins, comme si, de sa main, il eût comblé, détruit Dieppe et Honfleur. L'ennemi débar-

ment et mauvaisement il avoit menty en disant lesdictes parolles... Et après eut la langue percée, et, ce fait, fut banny. »

[1] Ce drôle d'évêque, qui était propre à tout, servait au besoin de capitaine. Il avait mécontenté les Parisiens, en se mettant une nuit à la tête du guet, et le menant tout autour des murs, à grand renfort de clairons et de trompettes. Au moment où il fut attaqué, il sortait de chez une femme.

[2] Dans une première entrevue, le roi avait essayé de ramener le comte de Charolais; il lui dit : « Mon frère, je cognois que estes gentilhomme, et de la maison de France. — Pourquoy, Monseigneur ? — Pour ce que, quant j'envoyay mes ambassadeurs à l'Isle devers mon oncle, votre père et vous, et que ce fol Morvillier parla si bien à vous, vous me mandastes par l'archevesque de Narbonne (qui est gentilhomme, et il le monstra bien, car chascun se contenta de luy), que je me repentiroye des parolles que vous avoit dict ledict Morvillier, avant qu'il fust le bout de l'an. Vous m'avez tenu promesse, et encores beaucoup plus tost que le bout de l'an... Avec telz gens veulx-je avoir à besongner, qui tiennent ce qu'ilz promettent. » « Et désavoua ledict Morvillier... » Commines.

[3] Attesté par Louis XI lui-même, dans une lettre au comte de Charolais. *Bibl. royale, mss. Legrand, Histoire*, VIII, 28.

quait dès lors à volonté, trouvait la Seine ouverte, « la grand'rue qui mène à Paris. » Il pouvait se promener en long et en large, par la Seine, par la côte, de Calais jusqu'à Nantes. Sur tout ce rivage, l'Anglais n'eût rencontré que des amis ou des vassaux de l'Angleterre.

Le Bourguignon acquérait Boulogne et Guines pour toujours; les villes de Somme sous la condition d'un rachat lointain, improbable. Le duc de Bretagne, maître chez lui désormais, maître de ses évêques, comme de ses barons, devenait un petit roi, sous protection anglaise. Il demandait, en outre, la Saintonge pour les Écossais[1], c'est-à-dire pour les Anglais qui dans ce moment gouvernaient l'Écosse. Dans ce cas, La Rochelle, prise à dos, n'aurait pas tenu longtemps, la Guienne eût suivi, tout l'ouest.

En créant un duc de Normandie, chacun des princes croyait travailler pour lui-même. Jeunes étaient le duc et le duché, ils avaient besoin d'un tuteur. Chacun prétendait l'être. Divisés sur ce point, ils s'entendaient mieux pour enrichir leur création. Ils dotaient, douaient, paternellement l'enfant nouveau-né. Chaque jour, ils arrachaient quelque chose au roi pour y ajouter encore. Il fallut qu'il dépouillât le comte du Maine, le comte d'Eu, de ce qu'ils avaient dans le duché. Le dernier, tout pair qu'il était, dépendit de la Normandie et ressortit de l'Échiquier. Le comte d'Alençon, qui, par ses trahisons du moins, avait bien gagné que les ennemis du roi le ménageassent, fut ajouté comme accessoire à cet insatiable duché de Normandie[2].

Ce n'était pas seulement le royaume qui était au pillage,

[1] Les Écossais, appelés par les Bretons, vinrent, la guerre faite, au partage des dépouilles; ils prirent ce moment pour réclamer *leur* comté de Saintonge, un don absurde de Charles VII, qui, dans sa détresse, avait donné une province pour une armée d'Écosse, mais l'armée ne vint pas. — *App.*, 18.

[2] *App.*, 19.

c'était la royauté, les droits royaux. Le Normand eut les fruits des régales et la nomination aux offices, le Breton les régales et les monnaies. Le Lorrain ne rendit point hommage pour la marche de Champagne que le roi lui cédait.

On exigeait de lui qu'il livrât, non pas ses sujets seulement, mais ses alliés. Le duc de Lorraine se fit donner la garde des trois évêchés [1], la garde de ceux qui depuis des siècles se gardaient contre lui.

Le roi faisait bonne mine, mais il était inquiet. Pendant qu'il donnait tout, on prenait encore. Beauvais, Péronne furent surpris pendant les négociations.

Où les exigences s'arrêteraient-elles ? on ne pouvait le dire. Chaque jour on s'avisait d'un article oublié, on l'ajoutait. Le comte de Charolais eut à peine conclu son traité pour Boulogne et la Somme, qu'il en exigea un pour la cession des trois prévôtés qui lui étaient indispensables, disait-il, pour assurer la possession d'Amiens. Et il ne s'en alla pas encore, qu'il n'eût extorqué autre chose. Le 3 novembre, au moment où le roi lui disait adieu à Villers-le-Bel, il lui fit signer un étrange traité de mariage, entre lui, Charolais, qui avait trente ans, et la fille aînée du roi qui en avait deux. Elle devait apporter en dot la Champagne, avec tout ce qu'on peut y rattacher de près ou de loin, Langres et Sens, Laon et le Vermandois ! Pour consoler l'époux d'attendre si longtemps sa future, le roi dès ce moment lui donnait le Ponthieu.

Les ligués, en partant, n'oubliaient que deux choses, les deux principales, la grande question ecclésiastique [2] et les états généraux.

De Pragmatique, plus un mot. Les princes, devenant rois chez eux, pensaient, comme le roi l'avait pensé pour lui, qu'il valait mieux s'entendre avec le pape pour la

[1] *App.*, 20. — [2] *App.*, 21.

collation des bénéfices, que de courir les chances des élections.

Les grands sacrifièrent sans difficulté les intérêts de la noblesse, ceux de la haute bourgeoisie, ceux des parlementaires, qui n'arrivaient guère que par les élections, à la jouissance des biens d'église.

Point d'états généraux. Seulement trente-six notables, présidés par Dunois, doivent aviser au bien public, ouïr les remontrances, décider « les réparations. » Leurs décisions sont souveraines, absolues ; le roi les sanctionnera (pour la forme) quinze jours, sans faute, après qu'elles auront été rendues. Ce règne des trente-six doit durer deux mois.

Voilà le roi bien lié. Pour plus de sûreté, il a des gardes : le Bourguignon à Amiens, le Gascon à Nemours, le Breton à Étampes, à Montfort-l'Amaury. Il était ainsi serré dans Paris, et il avait à peine Paris, n'en tirant rien, depuis l'abolition des taxes. Il ne pouvait guère donner ni vendre de charges ; le Parlement désormais se recrutait lui-même, présentant au roi les candidats parmi lesquels il devait choisir [1].

On ne voyait pas trop d'où il allait tirer les monstrueuses pensions qu'il promettait aux grands. Il était dans la position d'un pauvre homme saisi, qui ne peut se relever ni payer, ayant chez lui, pour vivre à discrétion, des huissiers, garnisaires et *mangeurs d'office*.

Mais, tout abattu qu'il parût et décidément ruiné, les ligués prirent contre lui en partant une étrange précaution ; ils lui firent écrire que désormais il ne pourrait les contraindre de venir le trouver, et que s'il allait les voir, il les préviendrait trois jours au moins d'avance. Cela fait, ils crurent pouvoir aller en repos se cantonner chez eux.

[1] Ordonnances, XVI, 12 novembre 1465.

Auparavant, le comte de Charolais promena le roi, v
sans garde, aimable et souriant, par-devant les seigne
et toute cette grande armée, de Charenton jusqu'à V
cennes, et il dit : « Messieurs, vous et moi, nous som
« au roi, mon souverain seigneur, pour le servir, to
« les fois que besoin sera. »

LIVRE XV

CHAPITRE PREMIER

Louis XI reprend la Normandie. Charles-le-Téméraire ruine Dinant et Liége. — 1466-1468.

Un royaume à deux têtes, un roi de Rouen [1] et un roi de Paris, c'était l'enterrement de la France. Le traité était nul [2]; personne ne peut s'engager à mourir.

Il était nul et inexécutable. Le frère du roi, les ducs de

[1] Les Normands ne demandaient pas mieux que de l'entendre ainsi. Ils firent lire au duc dans leurs Chroniques : « Que jadis y ot ung roy de France qui voulut ravoir la Normandie (*donnée en apanage à son plus jeune frère*); ceux de la dicte duché guerroyèrent tellement le dict roy que par puissance d'armes, ils mirent en exil le roy de France, et firent leur duc roy. » Jean de Troyes. — Le 28 déc., Jean de Harcourt livre à M. le duc les Chroniques de Normandie que l'on conservait à la maison de ville; il s'engage à les rendre à la ville, quand Monseigneur les aura lues, sous peu de jours (Communiqué par M. Chéruel). *Archives munic. de Rouen, Reg. des délibérations.*

[2] Le Parlement avait protesté contre les traités; ils n'avaient pas été légalement enregistrés, ni publiés. Les ligués eux-mêmes avaient fait leurs réserves contre certains articles; par exemple, le duc de Bretagne contre celui des trente-six réformateurs. Quant aux régales, le roi, un mois avant le traité, avait eu la précaution de les donner pour sa vie à la Sainte-Chapelle : les détourner de là, c'était un cas de conscience. (Ordonnances, XVI, 14 septembre 1465.)

Bretagne et de Bourbon, intéressés à divers titres dans l'affaire de la Normandie, ne purent jamais s'entendre.

Le 25 novembre, six semaines après le traité, le roi, alors en pèlerinage à Notre-Dame de Cléry [1], reçut des lettres de son frère. Il les montra au duc de Bourbon : « Voyez, dit-il, mon frère ne peut s'arranger avec mon cousin de Bretagne ; il faudra bien que j'aille à son secours, et que je reprenne mon duché de Normandie. »

Ce qui facilitait la chose, c'est que les Bourguignons venaient de s'embarquer dans une grosse affaire qui pouvait les tenir longtemps ; ils s'en allaient en plein hiver châtier, ruiner Dinant et Liége. Le comte de Charolais, levant le 3 novembre son camp de Paris, avait signifié à ses gens, qui croyaient retourner chez eux, « qu'ils eussent à se trouver le 15 à Mézières, sur peine de la hart. »

Liége, poussée à la guerre par Louis XI, allait payer pour lui. Quand il eût voulu la secourir, il ne le pouvait. Pour reprendre la Normandie malgré les ducs de Bourgogne et de Bretagne, il lui fallait au moins regagner le duc de Bourbon, et c'était justement pour rétablir le frère du duc de Bourbon, évêque de Liége, que le comte de Charolais allait faire la guerre aux Liégeois.

J'ai dit avec quelle impatience, quelle âpreté, Louis XI, dès son avénement, avait saisi de gré ou de force le fil des affaires de Liége. Il les avait trouvées en pleine révolution,

[1] Pensant qu'il n'aurait jamais échappé à de tels périls sans l'aide de Notre-Dame de Cléry, il alla lui rendre grâces. C'est probablement à elle qu'il offre à cette époque un Louis XI d'argent : « Paié à Andri Mangot, nostre orfèvre... reste de certain vœu d'argent, représentant nostre personne. » *Bibl. royale, mss. Legrand, 17 mars 1466.* — Autre œuvre pie : le 31 oct. 1466, il exempte d'impôts tous les chartreux du royaume. Ordonn., XVI. — Il devient tout à coup bon et clément; il accorde rémission à un certain Pierre Huy, qui a dit : « Que Nous avions destruit « et mengé nostre pais du Dauphiné et que nous destruisions tout nostre « royaume, et n'estions que ung follatre, et que nous avions ung cheval « qui nous portoit et tout nostre conseil. » *Archives, Trésor des chartes, J. registre,* CCVIII, *ann.* 1468.

et cette révolution terrible, où la vie et la mort d'un peuple étaient en jeu, il l'avait prise en main, comme tout autre instrument politique, comme simple moyen d'amuser l'ennemi.

Il m'en coûte de m'arrêter ici. Mais l'historien de la France doit au peuple qui la servit tant, de sa vie et de sa mort, de dire une fois ce que fut ce peuple, de lui restituer (s'il pouvait !) sa vie historique. Ce peuple au reste, c'était la France encore, c'était nous-mêmes. Le sang versé, ce fut notre sang.

Liége et Dinant, notre brave petite France de Meuse [1], aventurée si loin de nous dans ces rudes marches d'Allemagne, serrée et étouffée dans un cercle ennemi de princes d'Empire, regardait toujours vers la France. On avait beau dire à Liége qu'elle était allemande et du cercle de Westphalie, elle n'en voulait rien croire. Elle laissait sa Meuse descendre aux Pays-Bas [2] ; elle, sa tendance était de remonter. Outre la communauté de langue et d'esprit, il y avait sans doute à cela un autre intérêt, et non moins puissant. C'est que Liége et Dinant trafiquaient avec la haute Meuse, avec nos provinces du Nord ; elles y trouvaient sans doute meilleur débit de leurs fers et de leurs

[1] Une des grâces de la France, qui en a tant, c'est qu'elle n'est pas seule, mais entourée de plusieurs Frances. Elle siége au milieu de ses filles, la Wallonne, la Savoyarde, etc. La France mère a changé; ses filles ont peu changé (au moins relativement); chacune d'elles représente encore quelqu'un des âges maternels. C'est chose touchante de revoir la mère toujours jeune en ses filles, d'y retrouver, en face de celle-ci, sérieuse et soucieuse, la gaieté, la vivacité, la grâce du cœur, tous les charmants défauts dont nous nous corrigeons et que le monde aimait en nous, avant que nous fussions des sages.

[2] Il est juste de dire que la Meuse reste française, tant qu'elle peut. Elle tourne à Sedan, à Mézières, comme pour s'éloigner du Luxembourg. Entraînée par sa pente, il lui faut bien couler aux Pays-Bas, se mêler, bon gré, mal gré, d'eaux allemandes; n'importe, elle est toujours française jusqu'à ce qu'elle ait porté sa grande Liége, dernière alluvion de la patrie.

cuivres, de leur taillanderie et *dinanderie* [1], qu'elles n'auraient eu dans les pays allemands, qui furent toujours des pays de mines et de forges. Un mot d'explication.

La fortune de l'industrie et du commerce de Liége date du temps où la France commença d'acheter. Lorsque nos rois mirent fin peu à peu à la vieille misère des guerres privées, et pacifièrent les campagnes, l'homme de la glèbe, qui jusque-là vivait, comme le lièvre, entre deux sillons, hasarda de bâtir; il se bâtit un âtre, inaugura la crémaillère [2], à laquelle il pendit un pot, une marmite de fer, comme les colporteurs les apportaient des forges de Meuse. L'ambition croissant, la femme économisant quelque monnaie à l'insu du mari, il arrivait parfois qu'un matin les enfants admiraient dans la cheminée une marmite d'or, un de ces brillants chaudrons tels qu'on les battait à Dinant.

Ce pot, ce chaudron héréditaire, qui pendant de longs âges avaient fait l'honneur du foyer, n'étaient guère moins sacrés que lui, moins chers à la famille. Une alarme venant, le paysan laissait piller, brûler le reste, il emportait son pot, comme Énée ses dieux. Le pot semblait constituer la famille dans nos vieilles coutumes; ceux-là sont réputés parents, qui vivent « à un pain et à un pot [3]. »

Ceux qui forgeaient ce pot ne pouvaient manquer d'être tout au moins les cousins de France. Ils le prouvèrent lorsque, dans nos affreuses guerres anglaises, tant

1 Ce mot de *dinanderie* indique assez que nous ne tirions guère la chaudronnerie d'ailleurs. V. Carpentier, verb. *Dynan*, usité en 1404.

2 Cérémonie importante dans nos anciennes mœurs. — Le chat, comme on sait, ne s'attache à la maison que lorsqu'on lui a soigneusement frotté les pattes à la crémaillère. — La sainteté du foyer au moyen âge tient moins à l'âtre qu'à la crémaillère qui y est suspendue. « Les soldats se détroupèrent pour piller et griffer, n'espargnant ny aage, ny ordre, ny sexe, femmes, filles et enfans, *s'attachans-à la crémaillère des cheminées, pensans échapper à leur fureur*. » Mélart, Hist. de la ville et du chasteau de Huy.

3 *App.*, 22.

de pauvres Français affamés s'enfuirent dans les Ardennes, et qu'ils trouvèrent au pays de Liége un bon accueil, un cœur fraternel [1].

Quoi de plus français que ce pays wallon? il faut bien qu'il en soit ainsi, pour que là justement, au plus rude combat des races et des langues, parmi le bruit des forges, des mineurs et des armuriers, éclate, en son charme si pur, notre vieux génie mélodique [2]. Sans parler de Grétry, de Méhul, dès le xv[e] siècle, les maîtres de la mélodie ont été les enfants de chœur de Mons ou de Nivelle [3].

Aimable, léger filet de voix, chant d'oiseau le long de la Meuse... Ce fut la vraie voix de la France, la voix même de la liberté... Et sans la liberté, qui eût chanté sous ce climat sévère, dans ce pays sérieux? Seule, elle pouvait peupler les tristes clairières des Ardennes. Liberté des personnes, ou du moins servage adouci [4]; vastes libertés

[1] « Omnes pauperes, a regno profugos propter inopiam, liberalissime sustentasse. » C'est l'aveu même du roi de France. Zantfliet, ap. Martène.

[2] Comme mélodistes, les Wallons et les Vaudois, Lyonnais, Savoyards, semblent se répondre de la Meuse aux Alpes. Rousseau a son écho dans Grétry. Même art, né de sociétés analogues; Genève et Lyon, comme Liége, furent des républiques épiscopales d'ouvriers. *App.*, 23.

[3] Les plus anciens de ces musiciens sont : Josquin des Prez, doyen du chapitre de *Condé*. Aubert Ockergan, du *Hainaut*, trésorier de Saint-Martin de Tours (m. 1515); Jean le teinturier, de *Nivelle* (qui vivait encore en 1495), appelé par Ferdinand, roi de Naples, et fondateur de l'école napolitaine; Jean Fuisnier d'*Ath*, directeur de musique de l'archevêque de Cologne, précepteur des pages de Charles-Quint; Roland de Lattre, né à *Mons* en 1520, directeur de musique du duc de Bavière (Mons lui éleva une statue), etc. On sait que Grétry était de *Liége*, Gossec de *Vergnies* en Hainaut, Méhul de *Givet*. Le physicien de la musique, Savart, est de *Mézières*. — Quant à la peinture, c'est la Meuse qui en a produit le rénovateur : Jean le Wallon (Joannes Gallicus), autrement dit Jean de Eyck, et très-mal nommé Jean de Bruges. Il naquit à *Maeseyck*, mais probablement d'une famille wallonne Voir notre tome V. — *App.*, 24.

[4] Les guerres continuelles donnaient une grande valeur à l'homme, et obligeaient de le ménager. La culture, déjà fort difficile, ne pouvait avoir lieu qu'autant que le serf même serait, en réalité, à peu près

de pâtures, immenses communaux, libertés sur la terre, sous la terre, pour les mineurs et les forgerons.

Deux églises, le pèlerinage de Saint-Hubert[1], et l'asile de Saint-Lambert, c'est là le vrai fonds des Ardennes. A Saint-Lambert de Liége, douze abbés, devenus chanoines, ouvrirent un asile, une ville aux populations d'alentour, et dressèrent un tribunal pour le maintien de la paix de Dieu. Ce chapitre se fit, en son évêque, le grand juge des marches. La juridiction de l'*anneau* fut redoutée au loin. A trente lieues autour, le plus fier chevalier, fût-il des quatre fils Aymon, tremblait de tous ses membres, quand il était cité à la ville noire, et qu'il lui fallait comparaître au *péron* de Liége[2].

Forte justice et liberté, sous la garde d'un peuple qui n'avait peur de rien, c'était, autant que la bonne humeur des habitants, autant que leur ardente industrie, le grand attrait de Liége; c'est pour cela que le monde y affluait, y demeurait et voulait y vivre. Le voyageur qui, à grand'peine, ayant franchi tant de pas difficiles, voyait enfin fumer au loin la grande forge, la trouvait belle et rendait grâce à Dieu. La cendre de houille, les scories de fer lui semblaient plus douces à marcher que les prairies de

libre. Le servage disparut de bonne heure dans certaines parties des Ardennes. — *App.*, 25.

[1] L'image naïve de l'Église transformant en hommes, en chrétiens, les bêtes sauvages de ces déserts, se trouve dans les légendes des Ardennes. Le loup de Stavelot devient serviteur de l'évêque; ce loup ayant mangé l'âne de saint Remacle, le saint homme fait du loup son âne et l'oblige de porter les pierres dont il bâtit l'église : dans les armes de la ville, le loup porte la crosse à la patte. — Au bois du cerf de Saint-Hubert fleurit la croix du Christ; le chevalier auquel il apparaît est guéri des passions mondaines. — *App.*, 26.

[2] Le *péron* était, comme on sait, la colonne au pied de laquelle se rendaient les jugements. Elle était surmontée d'une croix et d'une pomme de pin (symbole de l'association dans le Nord, comme la grenade dans le Midi?). Je retrouve la pomme de pin à l'hôtel de ville d'Augsbourg et ailleurs.

Meuse... L'Anglais Mandeville, ayant fait le tour du monde, s'en vint à Liége, et s'y trouva si bien, qu'il n'en sortit jamais [1]. Doux lotos de la liberté !

Liberté orageuse, sans doute, ville d'agitations et d'imprévus caprices. Eh bien, malgré cela, pour cela peut-être, on l'aimait. C'était le mouvement, mais, à coup sûr, c'était la vie (chose si rare dans cette langueur du moyen âge !), une forte et joyeuse vie, mêlée de travail, de factions, de batailles : on pouvait souffrir beaucoup dans une telle ville, s'ennuyer? jamais.

Le caractère le plus fixe de Liége, à coup sûr, c'était le mouvement. La base de la cité, son *tréfoncier* chapitre, était, dans sa constance apparente, une personne mobile, variée sans cesse par l'élection, mêlée de tous les peuples, et qui s'appuyait contre la noblesse indigène d'une population d'ouvriers non moins mobile et renouvelée.

Curieuse expérience dans tout le moyen âge : une ville qui se défait, se refait, sans jamais se lasser. Elle sait bien qu'elle ne peut périr ; ses fleuves lui rapportent chaque fois plus qu'elle n'a détruit ; chaque fois la terre est plus fertile encore, et du fond de la terre, la Liége souterraine, ce noir volcan de vie et de richesse [2], a bientôt jeté, pardessus les ruines, une autre Liége, jeune et oublieuse, non moins ardente que l'ancienne, et prête au combat.

Liége avait cru d'abord exterminer ses nobles; le chapitre avait lancé sur eux le peuple, et ce qui en restait s'était achevé dans la folie d'un combat à outrance [3]. Il avait été dit que l'on ne prendrait plus les magistrats que dans les métiers [4], que, pour être consul, il faudrait être

[1] *App.*, 27.

[2] On tire la houille de dessous Liége même. Un ange a indiqué la première houillère. Une de celles du Limbourg s'appelle vulgairement *Heemlich*, autrefois *Hemelryck* (royaume du ciel), à cause de sa richesse. — *App.*, 28. — [3] *App.*, 29.

[4] Les exemples abondent dans Hemricourt, pour les changements de

charron, forgeron, etc. Mais voilà que des métiers même pullulent des nobles innombrables, de nobles drapiers et tailleurs, d'illustres marchands de vin, d'honorables houillers.

Liége fut une grande fabrique, non de drap ou de fer seulement, mais d'hommes; je veux dire une facile et rapide initiation du paysan à la vie urbaine, de l'ouvrier à la vie bourgeoise, de la bourgeoisie à la noblesse. Je ne vois pas ici l'immobile hiérarchie des classes flamandes. Entre les villes du Liégeois, les rapports de subordination ne sont pas non plus si fortement marqués. Liége n'est pas, ainsi que Gand ou Bruges, la ville mère de la contrée, qui pèse sur les jeunes villes d'alentour, comme mère ou marâtre. Elle est pour les villes liégeoises une sœur du même âge ou plus jeune, qui, comme église dominante, comme armée toujours prête, leur garantit la paix publique. Quoiqu'elle ait elle-même par moments troublé cette paix, abusé de sa force, on la voit, dans telles de ses institutions juridiques les plus importantes, limiter son pouvoir et s'associer les villes secondaires sur le pied de l'égalité.

Le lien hiérarchique, loin d'être trop fort dans ce pays, fut malheureusement faible et lâche; faible entre les villes, entre les fiefs ou les familles, au sein de la famille même. Ce fut une cause de ruine. Le chroniqueur de la noblesse de Liége, qui écrit tard et comme au soir de la bataille du XIVe siècle pour compter les morts, nous dit avec simplicité un mot profond qui n'explique que trop l'histoire de Liége (et bien d'autres histoires!) : « Il y avait dans ce temps-là, à Visé-sur-Meuse, un prud'homme qui faisait des selles et des brides, et qui peignait des blasons de toute sorte. Les nobles allaient souvent le voir

condition, pour les alliances de bas en haut, et de haut en bas, etc. — *App.*, 30.

pour son talent, et lui demandaient des blasons. Ce qu'il y avait d'étrange, c'est que les frères ne prenaient pas les mêmes, mais de tout contraires d'emblèmes et de couleurs ; pourquoi ? je ne le sais, si ce n'est peut-être que chacun d'eux *voulait être chef* de sa branche, et que l'autre n'eût pas seigneurie sur lui. »

Chacun *voulait être chef*, et chacun périssait. Au bout d'un demi-siècle de domination, la haute bourgeoisie est si affaiblie, qu'il lui faut abdiquer [1384]. Liége présenta alors l'image de la plus complète égalité qui se soit peut-être rencontrée jamais; les petits métiers votent comme les grands, les ouvriers comme les maîtres ; les apprentis même ont suffrage. Si les femmes et les enfants ne votaient pas, ils n'agissaient pas moins. En émeute, parfois même en guerre, la femme était terrible, plus violente que les hommes, aussi forte, endurcie à la peine, à porter la houille, à tirer les bateaux [1].

La chronique a jugé durement cette Liége ouvrière du XIVe siècle; mais l'histoire, qui ne se laisse pas dominer par la chronique, et qui la juge elle-même, dira que jamais peuple ne fut plus entouré de malveillances, qu'aucun n'arriva dans de plus défavorables circonstances à la vie politique. S'il périt, la faute en fut moins à lui qu'à sa situation, au principe même dont il était né et qui avait fait sa subite grandeur.

Quel principe ? nul autre qu'un ardent génie d'action, qui, ne se reposant jamais, ne pouvait cesser un moment de produire sans détruire.

La tentation de détruire n'était que trop naturelle pour un peuple qui se savait haï, qui connaissait parfaitement la malveillance unanime des grandes classes du temps, le prêtre, le baron et l'homme de loi. Ce peuple enfermé

[1] On sait le proverbe sur Liége : *Le paradis des prêtres, l'enfer des femmes* (elles y travaillent rudement), *le purgatoire des hommes* (les femmes y sont maîtresses). *App.*, 31.

dans une seule ville, et par conséquent pouvant être trahi, livré en une fois, avait mille alarmes, et souvent fondées. Son arme en pareil cas, son moyen de guerre légale contre un homme, un corps qu'il suspectait, c'était que les métiers *chômassent* à son égard, déclarassent qu'ils ne voulaient plus travailler pour lui. Celui qui recevait cet avertissement, s'il était prudent, fuyait au plus vite.

Liége, assise au travail sur sa triple rivière, est, comme on sait, dominée par les hauteurs voisines. Les seigneurs qui y avaient leurs tours, qui d'en haut épiaient la ville, qui ouvraient ou fermaient à volonté le passage des vivres, lui étaient justement suspects. Un matin, la montagne n'entendait plus rien de la ville, ne voyait ni feu ni fumée; le peuple *chômait*, il allait sortir, tout tremblait.... Bientôt, en effet, vingt à trente mille ouvriers passaient les portes, marchaient sur tel château, le défaisaient en un tour de main et le mettaient en plaine [1]; on donnait au seigneur des terres en bas, et une bonne maison dans Liége.

L'un après l'autre descendirent ainsi tours et châteaux. Les Liégeois prirent plaisir à tout niveler, à démolir eux-mêmes ce qui couvrait leur ville, à faire de belles routes pour l'ennemi, s'il était assez hardi pour venir à eux. Dans ce cas, ils ne se laissaient jamais enfermer; ils sortaient, tous à pied, sans chevaliers, n'importe. De même que la ville de pierre n'aimait point les châteaux autour d'elle, la ville vivante croyait n'avoir que faire de ces pesants gendarmes, qui, pour les armées du temps, étaient des tours

[1] C'est ce qui arriva au chevalier Radus. Au retour d'un voyage qu'il avait fait avec l'évêque de Liége, il chercha son château des yeux, et ne le trouva plus : « Par ma foi! s'écria-t-il, sire évêque, ne sais si je rêve ou si je veille, mais j'avois accoutumance de voir d'ici ma maison sylvestre, et ne l'aperçois point aujourd'hui. — Or, ne vous courroucez, mon bon Radus, répliqua doucement l'évêque; de votre château, j'ai fait faire un moustier; mais vous n'y perdrez rien. *App.*, 32.

mouvantes. Ils n'en allaient pas moins gaiement, lestes piétons, dans leurs courtes jaquettes, accrocher, renverser les cavaliers de fer.

Et pourtant, que servait cette bravoure? Ce vaillant peuple, rangé en bataille, pouvait apprendre qu'il était, lui et sa ville, donné par une bulle à quelqu'un de ceux qu'il allait combattre, que son ennemi devenait son évêque. Dans sa plus grande force et ses plus fiers triomphes, la pauvre cité était durement avertie qu'elle était terre d'église. Comme telle, il lui fallut maintes fois s'ouvrir à ses plus odieux voisins; s'ils n'étaient pas assez braves pour forcer l'entrée par l'épée, ils entraient déguisés en prêtres.

Le nom suffisait, sans le déguisement. On donnait souvent cette église à un laïque, à tel jeune baron, violent et dissolu, qui prenait évêché comme il eût pris maîtresse, en attendant son mariage. L'évêché lui donnait droit sur la ville. Cette ville, ce monde de travail, n'avait de vie légale qu'autant que l'évêque autorisait les juges. Au moindre mécontentement, il emportait à Huy, à Maestricht [1], le bâton de justice, fermait églises et tribunaux : tout ce peuple restait sans culte et sans loi.

Au reste, la discorde et la guerre où Liége va s'enfonçant toujours ne s'expliqueraient pas assez, si l'on n'y voulait voir que la tyrannie des uns, l'esprit brouillon des autres. Non, il y a à cela une cause plus profonde. C'est qu'une ville qui se renouvelait sans cesse devait perdre tout rapport avec le monde immobile qui l'environnait. N'ayant plus d'intermédiaire avec lui [2], ni de langue com-

[1] *App.*, 33.

[2] Les chevaliers leur faisaient faute en paix plus encore qu'en guerre. S'agissait-il d'envoyer une ambassade à un prince, ils ne savaient souvent qui employer. Louis XI les priant de lui envoyer des ambassadeurs avec qui il pût s'entendre, ils répondent qu'ils ont peu de noblesse du parti de la cité, et que ce peu de nobles est occupé à Liége dans les emplois publics. *Bibl. royale, mss. Baluze*, 165, 1er août 1467.

mune, elle ne comprenait plus, n'était plus comprise. Elle repoussait les mœurs et les lois de ses voisins, les siennes même peu à peu. Le vieux monde (féodal ou juriste), incapable de rien entendre à cette vie rapide, appela les Liégeois *haï-droits* [1], sans voir qu'ils avaient droit de haïr un droit mort, fait pour une autre Liége, et qui était pour la nouvelle le contraire du droit et de l'équité.

Apparaissant au dehors comme l'ennemie de l'antiquité, comme la *nouveauté* elle-même, Liége déplaisait à tous. Ses alliés ne l'aimaient guère plus que ses ennemis. Personne ne se croyait obligé de lui tenir parole.

Politiquement, elle se trouva seule, et devint comme une île. Elle le devint encore sous le rapport commercial, à mesure que tous ses voisins, se trouvant sujets d'un même prince, apprirent à se connaître, à échanger leurs produits, à soutenir la concurrence contre elle. Le duc de Bourgogne, devenu en dix ans maître de Limbourg, du Brabant et de Namur, se trouve être l'ennemi des Liégeois, et comme leur concurrent, pour les houilles et les fers, les draps et les cuivres [2]. Étrange rapprochement des deux esprits féodal et industriel ! Le prince chevaleresque, le chef de la croisade, le fondateur de la Toison d'or, épouse contre Liége les rancunes mercantiles des forgerons et des chaudronniers.

Il ne fallait pas moins qu'une alliance inouïe d'états et de principes jusque-là opposés, pour accabler un peuple si vivace. Pour en venir à bout, il fallait que de longue date, de loin et tout autour, on fermât les canaux de sa prospérité, qu'on le fît peu à peu dépérir. C'est à quoi la maison de Bourgogne travailla pendant un demi-siècle.

D'abord elle tint à Liége, trente ans durant, un évêque à elle, Jean de Heinsberg, parasite, *domestique* de Philippe-le-Bon. Ce Jean, par lâcheté, mollesse et connivence,

[1] *App.*, 34. — [2] *App.*, 35.

énerva la cité, en attendant qu'il la livrât. Lorsque le Bourguignon, ayant acquis les pays d'alentour et presque enfermé l'évêché, commença d'y parler en maître, Liége prit les armes; l'évêque invoqua l'arbitrage de son archevêque, celui de Cologne, et souscrivit à sa sentence paternelle, qui ruinait Liége au profit du duc de Bourgogne, la frappant d'une amende monstrueuse de deux cent mille florins du Rhin [1431][1].

Liége baissa la tête, s'engagea à payer tant par terme; il y en avait pour de longues années. Elle se fit tributaire, afin de travailler en paix. Mais c'était pour l'ennemi qu'elle travaillait, une bonne part du gain était pour lui. Ajoutez qu'elle vendait bien moins; les marchés des Pays-Bas se fermaient pour elle, et la France n'achetait plus, épuisée qu'elle était par la guerre.

Il résulta de cette misère, une misère plus grande. C'est que Liége, ruinée d'argent, le fut presque de cœur. Voir à chaque terme le créancier à la porte, qui gronde et menace, si vous ne payez, cela met bien bas les courages. Cette malheureuse ville, pour n'avoir pas la guerre, se la fit à elle-même; le pauvre s'en prit au riche, proscrivant, confisquant, faisant ressource du sang liégeois, alléché peu à peu aux justices lucratives [2]. Et tout cela pour gorger l'ennemi.

La France voyait périr Liége, et semblait ne rien voir. Ce n'est pas là ce qui eût eu lieu au XIIIe ou XIVe siècle; les deux pays se tenaient bien autrement alors. A travers mille périls, nos Français allaient visiter en foule le grand

[1] *App.*, 36.

[2] C'est là, selon toute apparence, la triste explication qu'il faut donner de l'affaire si obscure de Wathieu d'Athin, de la proscription de ses amis, les maîtres des houillères, d'où résulta un conflit déplorable entre les métiers de Liége, et les ouvriers des fosses voisines. La ville, déjà isolée des campagnes par la ruine de la noblesse, le devint encore plus, lorsque l'alliance antique se rompit, entre le houiller et le forgeron.

saint Hubert. Les Liégeois, de leur part, n'étaient guère moins dévots au roi de France, leur pèlerinage était Vincennes. C'est là qu'ils venaient faire leurs lamentations, leurs terribles histoires des nobles brigands de Meuse, qui, non contents de piller leurs marchands, mettaient la main sur leurs évêques, témoin celui qu'ils lièrent sur un cheval et firent courir à mort... Parfois, la terreur lointaine de la France suffisait pour protéger Liége ; en 1276, lorsque toute la grosse féodalité des Pays-Bas s'était unie pour l'écraser, un mot du fils de saint Louis les fit reculer tous. Nos rois enfin s'avisèrent d'avoir sur la Meuse contre ces brigands un brigand à eux, le sire de La Marche, prévôt de Bouillon pour l'évêque, quelquefois évêque lui-même, par la grâce de Philippe-le-Bel ou de Philippe de Valois.

Ce fut aussi La Marche qu'employa Charles VII. N'ayant repris encore ni la Normandie, ni la Guienne, il ne pouvait rien, sinon créer au Bourguignon une petite guerre d'Ardennes, de lui lancer le Sanglier [1]. Lorsque ce Bour-

[1] Il serait curieux de suivre l'action progressive de la France dans les Ardennes, depuis le temps où un fils du comte de Rethel fonda Château-Renaud. Nos rois, de bonne heure, achetèrent Mouzon à l'archevêque de Reims. Suzerains de Bouillon, et de Liége pour Bouillon, voulant fonder sur la Meuse la juridiction de la France, ils y prirent pour agents les La Marche (et non La Mark, puisque La Marche est en pays wallon), les fameux *Sangliers*. Nous les tenions par une chaîne d'argent, et nous les lâchions au besoin. Ils grossirent peu à peu de la bonne nourriture qu'ils tirèrent de France. Par force ou par amour, par vol ou par mariage, ils eurent les châteaux des montagnes. Lorsque Robert de Braquemont quitta la Meuse pour la Normandie (la mer et les Canaries), il vendit Sedan aux La Marche, qui le fortifièrent, et en firent un grand asile entre la France et l'Empire. De ce fort, ils défiaient hardiment un Philippe-le-Bon, un Charles-Quint. Le terrible ban de l'Empire les terrifiait peu. Ces *Sangliers*, comme on les appelait du côté allemand, donnèrent à la France plus d'un excellent capitaine ; sous François I, le brave Flemanges qui, avec ses lansquenets, fit justice des Suisses. Par mariage enfin, les La Marche aboutissent glorieusement à Turenne. *App.*, 37.

guignon insatiable, ayant presque tout pris autour de Liége, prit encore le Luxembourg, comme pour fermer son filet, La Marche mit garnison française dans ses châteaux, défia le duc. Qui n'aurait cru que Liége eût saisi cette dernière chance d'affranchissement? Mais elle était tellement abattue de cœur ou dévoyée de sens, qu'elle se laissa induire par son évêque à combattre son allié naturel [1], à détruire celui qui, par Bouillon et Sedan, lui gardait la haute Meuse, la route de la France [1445].

L'évêque, désormais moins utile, et sans doute moins ménagé, semble avoir regretté sa triste politique. Il eut l'idée de relever La Marche, lui rendit le gouvernement de Bouillon. Le Bourguignon, voyant bien que son évêque tournait, ne lui en donna pas le temps; il le fit venir et lui fit une telle peur, qu'il résigna en faveur d'un neveu du duc, le jeune Louis de Bourbon. Au même moment, il forçait l'élu d'Utrecht de résigner aussi en faveur d'un sien bâtard, et ce bâtard, il l'établissait à Utrecht par la force des armes, en dépit du chapitre et du peuple.

Le duc de Bourgogne ne sollicita pas davantage pour son protégé le chapitre de Liége, qui pourtant était non-seulement électeur naturel de l'évêque, mais de plus originairement souverain du pays et prince avant le prince. Il s'adressa au pape, et obtint sans difficulté une bulle de Calixte Borgia.

Liége fut peu édifiée de l'entrée du prélat: celui qu'on lui donnait pour père spirituel était un écolier de Louvain: il avait dix-huit ans. Il entra avec un cortége de quinze cents gentilshommes, lui-même galamment vêtu, habit rouge et petit chapeau [2].

On voyait bien, au reste, d'où il venait: il avait un Bourguignon à droite et un à gauche. Tout ce qui suivait était Bourguignon, Brabançon; pas un Français, personne de la

[1] *App.*, 38. — [2] *App.*, 39.

maison de Bourbon. Autre n'eût été l'entrée, si le Bourguignon lui-même fût entré par la brèche.

S'ils ne crièrent pas : *Ville prise*, ils essayèrent du moins de prendre ce qu'ils purent, coururent à l'argent, au trésor des abbayes, aux comptoirs des Lombards; ils venaient, disaient-ils, emprunter *pour le prince*. Après avoir si longtemps extorqué l'argent par tribut, l'ennemi voulait, par emprunt, escamoter le reste.

L'évêque de Liége résidait partout plutôt qu'à Liége; il vivait à Huy, à Maëstricht, à Louvain. C'est là qu'il eût fallu lui envoyer son argent, en pays étranger, chez le duc de Bourgogne. La ville n'envoya point; elle se chargea de percevoir les droits de l'évêché, droits sur la bière, droits sur la justice, etc.

L'évêque seul avait le bâton de justice, le droit d'autoriser les juges. Il retint le bâton, laissant les tribunaux fermés, la ville et l'évêché sans droit ni loi. De là, de grands désordres [1]; une justice étrange s'organise, des tribunaux burlesques; partout, dans la campagne, de petits compagnons, des garçons de dix-huit ou vingt ans, se mettent à juger; ils jugent surtout les agents de l'évêque. Puis, la licence croissant, ils tiennent cour au coin de la rue, arrêtent le passant et le jugent : on riait, mais en tremblant, et pour être absous, il fallait payer.

Le plus comique (et le plus odieux), c'est qu'apprenant que Liége allait faire rendre gorge aux procureurs de l'évêché, l'évêque vint en hâte... intercéder? — non, mais demander sa part. Il siégea, de bonne grâce, avec les magistrats, jugea avec eux ses propres agents, et en tira profit; on lui donna les deux tiers des amendes.

En tout ceci, Liége était menée par le parti français; plusieurs de ses magistrats étaient pensionnés de Charles VII. La maison de Bourbon, puissante sous ce règne,

[1] *App.*, 40.

avait, selon toute apparence, ménagé cet étrange compromis entre la ville et Louis de Bourbon. Le duc de Bourgogne patientait, parce qu'il avait alors le dauphin chez lui, et croyait que, Charles VII mourant, son protégé arrivant au trône, la France tomberait dans sa main, et Liége avec la France.

On sait ce qui en fut. Louis XI, à peine roi, fit venir les meneurs de Liége, leur fit peur [1], les força de mettre la ville sous sa sauvegarde; mais il n'en fit pas davantage pour eux. Préoccupé du rachat de la Somme, il avait trop de raison de ménager le duc de Bourgogne. S'il servit Liége, ce fut indirectement, en achetant les Croy, qui, comme capitaines et baillis du Hainaut, comme gouverneurs de Namur et du Luxembourg, auraient certainement vexé Liége de bien des manières, s'ils n'eussent été d'intelligence avec le roi.

Dans cette situation même, Liége, sans être attaquée, pouvait mourir de faim. L'évêque, s'éloignant de nouveau, avait jeté l'interdit, emporté la clef des églises et des tribunaux. Cette affluence de plaideurs, de gens de toute sorte, que la ville attirait à elle, comme haute cour ecclésiastique, avait cessé. Ni plaideurs, ni marchands, dans une ville en révolution. Les riches partaient un à un, quand ils pouvaient; les pauvres ne partaient pas, un peuple innombrable de pauvres, d'ouvriers sans ouvrage.

État intolérable, et qui néanmoins pouvait durer. Il y avait dans Liége une masse inerte de modérés, de prêtres. Saint-Lambert, avec son vaste cloître, son asile, son *avoué* féodal, sa bannière redoutée, était une ville dans la ville, une ville immobile, opposée à tout mouvement. Les chanoines ne voulaient point, quelque prière ou menace que leur fit la ville, officier malgré l'interdit de l'évêque. D'autre part, comme *tréfonciers*, c'est-à-dire propriétaires du fond,

[1] *App.*, 41.

souverains originaires de la cité, ils ne voulaient point la quitter, et n'obéissaient nullement aux injonctions de l'évêque, qui les sommait d'abandonner un lieu soumis à l'interdit.

A toute prière de la ville, le chapitre répondait froidement: Attendons. De même, le roi de France disait aux envoyés liégeois: « Allons doucement, attendons; quand le vieux duc mourra... » Mais Liége mourait elle-même, si elle attendait.

Dans cette situation, le rôle des modérés, des anciens meneurs, agents de Charles VII, cessait de lui-même. Un autre homme surgit, le chevalier Raes, homme de violence et de ruse, d'une bravoure douteuse, mais d'une grande audace d'esprit. Peu de scrupule; il avait, dit-on, commencé (à peu près comme Louis XI) par voler son père et l'attaquer dans son château.

Raes, tout chevalier qu'il était, et de grande noblesse[1] (les modérés qu'il remplaçait étaient au contraire des bourgeois), se fit inscrire au métier des *febves* ou forgerons. Les batteurs de fer, par le nombre et la force, tenaient le haut du pavé dans la ville; c'était le *métier-roi*. Ils prirent à grand honneur d'avoir à leur tête *un chevalier aux éperons d'or*, qui, dans ses armes, avait trois grosse fleurs de lis.

Il s'agissait de refaire la loi dans une ville sans loi, d'y recommencer le culte et la justice (sans quoi les villes ne vivent point). Avec quoi fonder la justice? avec la violence et la terreur? Raes n'avait guère d'autres moyens.

La légalité dont il essaya d'abord ne lui réussit pas. Il s'adressa au supérieur immédiat de l'évêque de Liége, à l'archevêque de Cologne; il eut l'adresse d'en tirer sentence pour lever l'interdit. Simple délai: le duc de Bourgogne, tout-puissant à Rome, fit confirmer l'interdit par un légat: puis, Liége appelant du légat, le pape fit plaider

[1] *App.*, 42.

devant lui; plaider pour la forme, tout le monde savait qu'il ne refuserait rien au duc de Bourgogne.

Raes, prévoyant bien la sentence, fit venir des docteurs de Cologne[1] pour rassurer le peuple, et en tira cet avis qu'on pouvait appeler du pape au pape mieux informé. Il essayait en même temps d'un spectacle, d'une machine populaire, qui pouvait faire effet. Il gagna les Mendiants, les enfants perdus du clergé, leur fit dresser leur autel sous le ciel, dire la messe en plein vent.

Le clergé, le noble chapitre, qui n'avaient pas coutume de se mettre à la queue des Mendiants, s'enveloppèrent de majesté, de silence et de mépris. Les portes de Saint-Lambert restèrent fermées, les chanoines muets; il fallait autre chose pour leur rendre la voix.

Le premier coup de violence fut frappé sur un certain Bérart, homme double et justement haï, qui, envoyé au roi par la ville, avait parlé contre elle. Les échevins le déclarèrent banni *pour cent ans*, les forgerons détruisirent de fond en comble une de ses maisons.

Bérart était un ami de l'évêque. Peu de mois après, c'est un ennemi de l'évêque qui est arrêté, un des premiers auteurs de la révolution, des violents d'alors, des modérés d'aujourd'hui. Ce modéré, Gilles d'Huy, est décapité sans jugement régulier, sur l'ordre de *l'avoué* ou capitaine de la ville, Jean le Ruyt, un de ses anciens collègues, qui prêtait alors aux violents son épée et sa conscience.

Pour mieux étendre la terreur, Raes s'avisa de rechercher ce qu'était devenu une vieille confiscation qui datait de trente ans. Bien des gens en détenaient encore certaines parts. Un modéré, Baré de Surlet, qui de ce côté ne se sentait pas net, passa aux violents, se cachant pour ainsi dire parmi eux, et dépassa tout le monde, Raes lui-même, en violence.

[1] « *Des jurisconsultes*, dit le jésuite Fisen, pour déguiser la dissidence de l'autorité ecclésiastique. »

Ces actes, justes ou injustes, eurent du moins cet effet, que Raes se trouva assez fort pour rétablir la justice, l'appuyant sur une base nouvelle, inouïe dans Liége : l'autorité du peuple. Un matin, les forgerons dressent leur bannière sur la place, et déclarent que le métier *chôme*, qu'il chômera jusqu'à ce que la justice soit rétablie. Ils somment les échevins d'ouvrir les tribunaux. Ceux-ci, simples magistrats municipaux, assurent qu'ils n'ont point ce pouvoir. A la longue, un des échevins, un vieux tisserand, s'avise d'un moyen : « Que les métiers nous garantissent indemnité, et nous vous donnerons des juges. » Sur trente-deux métiers, trente signèrent ; la justice reprit son cours.

Raes emporta encore une grande chose, non moins difficile, non moins nécessaire dans cette ville ruinée : le séquestre des biens de l'évêque. Le roi de France donnait bon exemple. Cette année même, il saisissait des évêchés, des abbayes, le temporel de trois cardinaux ; il demandait aux églises la description des biens.

Louis XI se croyait très-fort, et sa sécurité gagnait les Liégeois. Il avait du côté du Nord une double assurance : en première ligne, sur toute la frontière, le duc de Nevers, possesseur de Mézières et de Rethel, gouverneur de la Somme, prétendant du Hainaut. En seconde ligne, du côté bourguignon, il avait les Croy, grands baillis de Hainaut, gouverneurs de Boulogne, de Namur et de Luxembourg. Il avait dans la main Nevers pour attaquer, les Croy pour ne point défendre. Le duc vivant, les Croy continuaient de régner ; le duc mourant, on espérait que les Wallons, les hommes des Croy, fermeraient leurs places à ce violent Charolais, l'ami de la Hollande [1]. Une chose bizarre arriva, imprévue et la pire pour les Croy et pour Louis XI, c'est que le duc mourut sans mourir ; je veux dire qu'il fut très-malade et désormais mort aux affaires. Son fils les

[1] *App.*, 43.

prit en main. Tel gouverneur ou capitaine, qui peut-être eût résisté au fils, n'eut pas le cœur de déchirer la bannière de son vieux maître qui vivait encore, et reçut le fils comme lieutenant du père.

Le 12 mars tombèrent les Croy; le comte de Charolais entra dans leurs places sans coup férir, changea leurs garnisons. Au même moment, Louis XI reçut les manifestes et les défis des ducs de Berri, de Bretagne et de Bourbon. Terribles nouvelles pour Liége. La guerre infaillible, l'ennemi aux portes; l'ami impuissant, en péril, peut-être accablé.

La campagne s'ouvrait, et la ville, loin d'être en défense, avait à peine un gouvernement; si elle ne se donnait un chef, elle était perdue. Il lui fallait non plus un simple capitaine, comme avaient été les La Marche, mais un protecteur efficace, un puissant prince qui l'appuyât de fortes alliances. La France ne pouvant rien, il fallait demander ce protecteur à l'Allemagne, aux princes du Rhin. Ces princes, qui voyaient avec inquiétude la maison de Bourgogne s'étendre et venir à eux, devaient saisir vivement l'occasion de prendre poste à Liége.

Raes court à Cologne. L'archevêque était fils du palatin Louis-le-Barbu, qui avait vaincu en bataille la moitié de l'Allemagne; et néanmoins il n'osa accepter. Voisin, comme il était, des Pays-Bas, il eût donné une belle occasion à cette terrible maison de Bourgogne, d'établir la guerre dans les électorats ecclésiastiques. Il connaissait trop bien d'ailleurs ce qu'on lui proposait; il avait été voir de près ce peuple ingouvernable. Il aimait mieux un bon traité, une bonne pension du duc de Bourgogne que d'aller se faire le capitaine en robe des terribles milices de Liége.

Raes, au défaut des Palatins, se rabattit sur Bade, leur rival naturel, et s'en assura. Le 24 mars, il convoque l'assemblée et pose la question : Faut-il faire un régent? —

Tous disent *oui*. La Marche seul, qui était présent, s'obstina à garder le silence. « Eh bien, dit Raes, je suis prêt à jurer que celui que je vais nommer est, de tous, le meilleur à prendre dans l'intérêt de la patrie ; c'est le seigneur Marc de Bade, frère du margrave, qui a épousé la sœur de l'Empereur, le frère de l'archevêque de Trèves et de l'évêque de Metz. » Marc de Bade était Français par sa mère, fille du duc de Lorraine. Il fut nommé sans difficulté. La Marche, qui se figurait avoir un droit héréditaire à commander dans la vacance, passa du côté de Louis de Bourbon.

Raes n'avait pu brusquer l'affaire qu'en trompant des deux parts. D'un côté, il faisait croire aux Liégeois que l'Allemand serait soutenu de ses frères, les puissants évêques de Trèves et de Metz, qui, au contraire, firent tout pour l'éloigner de Liége. De l'autre, il parlait au margrave au nom du roi de France [1], et lui promettait son appui. Loin de là, Louis XI proposait aux Liégeois de prendre pour régent son homme, Jean de Nevers [2], leur voisin par Mézières, et que le sire de La Marche eût peut-être accepté.

La *joyeuse entrée* du Badois n'eut rien qui pût le rassurer. Peu de nobles, point de prêtres. Les cloches ne sonnèrent point. A Saint-Lambert, rien de préparé, pas même un baldaquin ; Raes en envoya chercher un à une autre église. Plusieurs chanoines sortirent du chœur.

Cependant, la sentence du pape contre Liége avait été publiée [3], les délais qu'elle accordait expirent. Au dernier jour, le doyen de Saint-Pierre essaye de s'enfuir, est pris aux portes, à grand'peine sauvé du peuple, qui voulait l'égorger. Raes et les maîtres des métiers le mènent à la Violette (hôtel-de-ville), le montrent au balcon, et là, devant

[1] Suffridus Petrus.
[2] Adrianus de Veteri Bosco.
[3] La bulle est tout au long dans Suffridus Petrus.

la foule, Raes l'interroge : « Cette bulle qui parle des excès de la ville, sans dire un mot des excès de l'évêque, qui l'a faite? qui l'a dictée? Est-ce le pape lui-même? » — Le doyen répondit : « Ce n'est pas le pape en personne, c'est celui qui a charge de ces choses. — Vous l'entendez, ce n'est pas le pape! » Une clameur terrible partit du peuple « La bulle est fausse, l'interdit est nul. » Ils coururent de la place aux maisons des chanoines; toutes celles dont on trouva les maîtres absents furent pillées. La nuit, plusieurs se tenaient en armes aux portes des couvents, pour écouter si les moines chanteraient matines. Malheur à qui n'eût pas chanté! Les chanoines chantèrent en protestant. Plusieurs s'enfuirent. Leurs biens furent vendus, moitié pour le régent, moitié pour la cité.

Cependant la guerre commence. Dès le 21 avril, le roi courant au midi, au duc de Bourbon, veut s'assurer la diversion du nord. Il reconnaît Marc de Bade pour régent de Liége, s'engage à le faire confirmer par le pape, « à ne prester aucune obéissance à nostre Très-Saint-Père, » jusqu'à ce qu'il l'ait confirmé. Il paiera et souldoyera aux Liégeois deux cents lances complètes (1200 cavaliers. Les Liégeois entreront en Brabant, le roi en Hainaut [21 avril 1465][1].

Le roi croyait que Jean de Nevers, prétendant de Hainaut et de Brabant, avait, dans ces provinces, de fortes intelligences qui n'attendaient qu'une occasion pour se déclarer. Nevers l'avait trompé (ou s'était trompé) sur cela, et sur tout [2]. La noblesse Picarde, dont il répondait, lui manqua au moment. Ce conquérant des Pays-Bas n'eut plus qu'à s'enfermer dans Péronne; dès le 3 mai, il demandait grâce au comte de Charolais.

D'autre part, les Allemands, si peu solides à Liége, n'avaient pas hâte d'attirer sur eux la grosse armée destinée

[1] *Archives du royaume, Trésor des chartes*, J. 527.
[2] *App.*, 44.

pour Paris. Pour qui d'ailleurs allaient-ils guerroyer en Brabant? Pour le duc de Nevers, pour celui que le roi avait conseillé aux Liégeois de nommer régent, de préférence à Marc de Bade.

Le roi avait beau gagner la partie au midi, il la perdait au nord. Le 16 mai, de Montluçon, qu'il vient d'emporter l'épée à la main, il écrit encore au régent, qui ne bouge. Les Badois ne voulaient point armer, même pour leur salut, à moins d'être payés d'avance. Sans doute aussi, dans leur prudence, voyant que le roi n'entrait pas en Hainaut, ils voulaient n'entrer en Brabant que quand ils sauraient l'armée bourguignonne loin d'eux, très-loin, et qu'il n'y aurait plus personne à combattre. Ils ne se décidèrent à signer le traité que le 17 juin, et alors même ils ne firent rien encore; ils songèrent un peu tard qu'ils n'avaient que des milices, point d'artillerie ni de troupes réglées, et le margrave partit pour en aller chercher en Allemagne.

Le 4 août, grande nouvelle du roi. Il mande à ses bons amis de Liége, que, grâces à Dieu, il a pris du Mont-le-Héry, défait son adversaire; que le comte de Charolais est blessé, tous ses gens enfermés, affamés; s'ils ne se sont pas rendus encore, sans faute ils vont se rendre. Tout cela proclamé par un certain Renard (que le roi avait fait chevalier pour porter la nouvelle), et par un maître Petrus Jodii, professeur en droit civil et canonique, qui, pour faire l'homme d'armes, brandissait toujours un trait d'arbalète.

Comment ne pas croire ces braves? Ils arrivaient, les mains pleines : argent pour la cité, argent pour les métiers, sans compter l'argent à donner sous main. Louis XI, dans sa situation désespérée, avait ramassé ce qui lui restait pour acheter, à tout prix, la diversion de Liége.

Jamais fausse nouvelle n'eut un plus grand effet. Il n'y eut pas moyen de tenir le peuple; malgré ses chefs, il sortit en armes : ce fut un mouvement tumultuaire, nul

ensemble ; métier par métier, les vignerons d'abord ; puis les drapiers, puis tous. Raes courut après eux pour les diriger sur Louvain, où ils auraient peut-être été accueillis par les mécontents ; ils ne l'écoutèrent pas, et s'en allèrent follement brûler leurs voisins du Limbourg. Limbourg ou Brabant, l'essentiel pour le roi était qu'ils attaquassent ; ses deux hommes suivaient pour voir de leurs yeux si la guerre commençait. Au premier village pillé, brûlé, l'église en feu : « C'est bien, enfants, dirent-ils, nous allons dire au roi que vous êtes des gens de parole ; vous en faites encore plus que vous ne promettez. »

Ils n'en faisaient que trop. Plus fiers de cette belle bataille du roi que s'ils l'avaient gagnée, ils envoient leur héraut dénoncer la guerre au vieux duc à Bruxelles, une guerre à feu et à sang. Autre provocation, telle que Louis XI (s'il n'y eut part, la demandait sans doute à Dieu), une provocation propre à rendre la guerre implacable et *inexpiable* : les menus métiers de Dinant, les compagnons, les apprentis, firent pour Montlhéry des réjouissances furieuses, un affreux sabbat d'insultes au Bourguignon.

Tout cela, en réalité, était moins contre lui que pour faire dépit à Bouvignes, ville du duc, qui était en face, de l'autre côté de la Meuse. Il y avait des siècles que Dinant et Bouvignes aboyaient ainsi l'une à l'autre : c'était une haine envieillie. Dinant n'avait pas tout le tort ; elle paraît avoir été la première établie ; dès l'an 1112, elle avait fait du métier de battre le cuivre un art qu'on n'a point surpassé[1]. Elle n'en avait pas moins vu, en face d'elle, sous la protection de Namur, une autre Dinant ouvrir boutique, ses propres ouvriers, probablement ses apprentis, fabriquer sans maîtrise, appeler la pratique, vendre au rabais[2].

[1] *App.*, 45.

[2] Rivalité sans doute analogue à celle des drapiers d'Ypres et de Poperinghen, de Liége et de Verviers. Ceux de Liége reprochaient aux

Une chose qui devait rapprocher, avait tout au contraire multiplié, compliqué les haines. A force de se regarder d'un bord à l'autre, les jeunes gens des deux villes s'aimaient parfois et s'épousaient. Le pays d'alentour était si mal peuplé, qu'ils ne pouvaient guère se marier que chez leurs ennemis [1]. Cela amenait mille oppositions d'intérêt, mille procès, par-dessus la querelle publique. Se connaissant tous et se détestant, ils passaient leur vie à s'observer, à s'épier. Pour voir dans l'autre ville et prévoir les attaques, Bouvignes s'avisa, en 1321 [2], de bâtir une tour qu'elle baptisa du nom de Crève-cœur ; en réponse, l'année suivante, Dinant dressa sa tour de Montorgueil. D'une tour à l'autre, d'un bord à l'autre, ce n'était qu'outrages et qu'insultes.

Le comte de Charolais n'avait pas encore commencé la campagne, que déjà Bouvignes tirait sur Dinant, lui plantait des pieux dans la Meuse, pour rendre le passage impraticable de son côté [10 mai 1465] [3]. Ceux de Dinant ne commencèrent pourtant la guerre qu'en juin ou juillet, poussés par les agents du roi. Vers le 1er août, quand il fit dire à Liége qu'il avait gagné la bataille, quelques compagnons de Dinant, menés par un certain Conart le *clerc* ou le *chanteur* [4], passent la Meuse avec un mannequin aux armes

autres : « Que leurs marchandises de drapperie n'estoient ny fidelles ny loyalles ny aulcunement justifiées. »

[1] « Et si ne fesoient gueres de mariaiges de leurs enfans, sinon les ungz avec les aultres : car ils estoient loing de toutes aultres bonnes villes. » Commines.

[2] La date est importante. L'historien du Namurois, naturellement favorable à Bouvignes, avoue pourtant qu'elle bâtit la première sa tour de Crève-cœur. (Galliot.)

[3] Dinant s'en plaint au duc dans sa lettre du 16 juillet.

[4] *Le clerc, conart, le chanteur*, ces deux mots rappellent l'*abbé des cornards*, qu'on trouve dans d'autres villes des Pays-Bas. Celui-ci peut fort bien avoir été un chanteur ou ménétrier, un fol patenté de la ville, comme ceux qui jouaient, chantaient et *ballaient*, quand on proclamait un traité de paix ou qu'on faisait quelque autre acte public (?).

du comte de Charolais; le mannequin avait au cou une clochette de vache; ils dressent devant Bouvignes une croix de Saint-André (c'était, comme on sait, la croix de Bourgogne), pendent le mannequin, et, tirant la clochette, ils crient aux gens de la ville : « Larronailles, n'entendez-vous pas votre M. de Charolais qui vous appelle? que ne venez-vous ?... Le voilà, ce faux traître! Le roi l'a fait ou fera pendre, comme vous le voyez... Il se disait fils de duc, et ce n'était qu'un fils de prêtre, bâtard de notre évêque... Ah! il croyait donc mettre à bas le roi de France! » Les Bouvignois, furieux, crièrent du haut des murs mille injures contre le roi, et, pour venger dignement la pendaison du Charolais de paille, ils envoyèrent, au moyen d'une grosse bombarde, dans Dinant même, un Louis XI pendu[1].

Cependant on commençait à savoir partout la vérité sur Montlhéry, et que Paris était assiégé. A Liége, quoique l'argent de France opérât encore, l'inquiétude venait, les réflexions, les scrupules. Le peuple craignait que la guerre n'eût pas été bien déclarée en forme, qu'elle ne fût pas régulière, et il voulut qu'on accomplît, pour la seconde fois, cette formalité. D'autre part, les Allemands se firent conscience d'assister aux violences impies des Liégeois, à leurs saccagements d'églises; ils crurent qu'il n'était pas prudent de faire plus longtemps la guerre avec ces sacriléges. Un de leurs comtes dit à Raes : « Je suis chrétien, je ne puis voir de telles choses[2]... » Leurs scrupules augmentèrent encore, quand ils surent que le Bourguignon négociait un traité avec le Palatin et son frère, l'archevêque de Cologne. A la première occasion, dès qu'ils se virent un peu observés, régent, margrave[3], comtes, gens d'armes, ils se sauvèrent tous.

[1] *App.*, 46.
[2] Adrianus de Veteri Bosco.
[3] « Qui vir prudens erat. » Suffridus Petrus.

Telle était, avec tout cela, l'outrecuidance de ce peuple de Liége, que, délaissés des Allemands, sans espoir du côté des Français, ils s'acharnaient encore au Limbourg, et refusaient de revenir. L'ennemi approchait, une nombreuse noblesse qui, sommée par le vieux duc, comme pour un outrage personnel, s'était hâtée de monter à cheval. Raes n'eut que le temps de ramasser quatre mille hommes pour barrer la route. Cette cavalerie leur passa sur le ventre, il n'en rentra pas moitié dans la ville [19 octobre 1465].

Cependant un chevalier arrive de Paris : « Le roi a fait la paix; vous en êtes [1]. » Puis vient aussi de France un magistrat de Liége : « Le comte a dicté la paix; il est maître de la campagne : je n'ai pu revenir qu'avec son sauf-conduit. » — Tout le peuple crie : « La paix ! » On envoie à Bruxelles, demander une trêve.

Grande était l'alarme à Liége, plus grande à Dinant. Les maîtres fondeurs et batteurs en cuivre, qui, par leurs forges, leurs formes, leur pesant matériel, étaient comme scellés et rivés à la ville, ne pouvaient fuir comme les compagnons; ils attendaient, dans la stupeur, les châtiments terribles que la folie de ceux-ci allait leur attirer. Dès le 18 septembre, ils avaient humblement remercié la ville de Huy, qui leur conseillait de punir les coupables [2]. Le 5 novembre, ils écrivent à la petite ville de Ciney d'arrêter ce maudit Conart, auteur de tout le mal, qui s'y était sauvé. Le même jour, insultés, attaqués par les gens de Bouvignes, mais n'osant plus bouger, immobiles de peur, ils s'adressent au gouverneur de Namur, et le prient de les protéger contre la petite ville. Le 13, ils supplient les

[1] Le roi avait peut-être intercédé de vive voix; mais dans le traité, il n'y a rien pour eux, sauf que le roi avoue qu'ils ont agi par suite des : « Sollicitations d'aulcuns nos serviteurs. » Lenglet. Il leur écrit : « Audict appointement estes comprins... Seroit difficile à nous de vous secourir. » *Mss. Legrand.*

[2] Documents publiés par M. Gachard.

Liégeois de venir à leur secours; ils ont appris que le comte de Charolais embarque son artillerie à Mézières pour lui faire descendre la Meuse.

Il arrivait, en effet, ce Terrible, comme on l'appela bientôt. La saison ne l'arrêtait pas. Les folles paroles du *chanteur* de Dinant, ces noms de *bâtard* et de *fils de prêtre* [1], avaient été charitablement rapportés par ceux de Bouvignes au vieux duc et à Madame de Bourgogne. Celle-ci, prude et dévote dame et du sang de Lancastre, prit aigrement la chose; elle jura, s'il faut en croire le bruit qui courut [2], que « S'il luy devoit couster tout son vaillant, elle feroit ruyner ceste ville en mettant toutes personnes à l'espée. » Le duc et la duchesse pressèrent leur fils de revenir de France, sous peine d'encourir leur indignation [3]. Lui-même en avait hâte; le trait, jeté au hasard par un fol, n'avait que trop porté; le comte n'était pas bâtard, il est vrai, mais bien notoirement petit-fils de *bâtard* du côté maternel [4]. La bâtardise était le côté par où cette fière maison de Bourgogne, avec sa chevalerie, sa croisade et sa Toison d'or, souffrait sensiblement. Les Allemands là-dessus étaient impitoyables; le fils du fondateur de la Toison n'aurait pu entrer dans la plupart des ordres ou chapitres d'Allemagne. Aussi, ce mot de *bâtard*, entendu pour la première fois, entendu dans le triomphe même,

[1] *App.*, 47.

[2] Nous apprenons, disent les Dinantais, qu'elle est à l'Écluse, attendant des gens d'armes de divers pays. » Documents Gachard.

[3] « Sub pœna paternæ indignationis. » *Ms pseudo-Amelgardi.*

[4] Voyez t. V, p. 329, note 2. Il est curieux de voir les efforts maladroits du bonhomme Olivier de La Marche (Préface) pour rassurer là-dessus son jeune maître Philippe, petit-fils de Charles-le-Téméraire : « J'ay entrepris de vous monstrer que vostre lignée du costé du Portugal, *n'est pas seule issue de bastards*... Jephté est mis au nombre des saincts, et toutefois il estoit fils *d'une femme publique*... De Salmon et de Raab, *femme publique*, fut fils Booz... » Puis arrivent Alexandre, Bacchus, Perseus, Minos, Herculès, Romulus, Artus, Guillaume de Normandie, Henri, roi d'Espagne, Jean, roi de Portugal, père de Madame de Bourgogne.

au moment où il dictait la paix au roi de France, était profondément entré... Il se croyait sali tant que les vilains n'avaient pas ravalé leur vilaine parole, lavé cette boue de leur sang.

Donc, il revenait à marches forcées avec sa grosse armée qui grossissait encore. Sur le chemin, chacun accourait et se mettait à la suite; on tremblait d'être noté comme absent. Les villes de Flandre envoyaient leurs archers; les chevaliers picards, flottants jusque-là, venaient pour s'excuser. Tels vinrent même de l'armée du roi.

On tremblait pour Dinant, on la voyait déjà réduite en poudre; et l'orage tomba sur Liége. Le comte, quelle que fût son ardeur de vengeance, n'était pas encore le Téméraire; il se laissait conduire. Ses conseillers, sages et froides têtes, les Saint-Pol, les Contay, les Humbercourt, ne lui permirent pas d'aller perdre de si grandes forces contre une si petite ville. Ils le menèrent à Liége; Liége réduite, on avait Dinant.

Encore se gardèrent-ils d'attaquer immédiatement. Ils savaient ce que c'était que Liége, quel terrible guêpier, et que, si l'on mettait le pied trop brusquement dessus, on risquait, fort ou faible, d'être piqué à mort. Ils restèrent à Saint-Trond, d'où le comte accorda une trêve aux Liégeois [1]. Il fallait, sur toutes choses, ne pas pousser ce peuple colérique, le laisser s'abattre et s'amortir, languir l'hiver sans travail, ni combat; il y avait à parier qu'il se battrait avec lui-même. Il fallait surtout l'isoler, lui fermant la Meuse d'en haut et d'en bas, lui ôter le secours des campagnes [2] en s'assurant des seigneurs, le secours des villes, en occupant Saint-Trond, regagnant Huy, amusant Dinant, bien entendu, sans rien promettre.

Le comte avait dans son armée les grands seigneurs de

[1] *App.*, 48.

[2] Il est probable que la banlieue elle-même n'était pas sûre, depuis que les forgerons de la ville avaient battu les houillers.

l'évêché, les Horne, les Meurs, et les La Marche, qui craignaient pour leurs terres ; il défendit aux siens de piller le pays, laissant plutôt piller, manger les États de son père, les sujets paisibles et loyaux.

Dès le 12 novembre, les seigneurs avaient préparé la soumission de Liége; ils avaient minuté pour elle un premier projet de traité où elle se soumettait à l'évêque, et indemnisait le duc. Ce n'était pas le compte de celui-ci, qui pour indemnité ne voulait pas moins que Liége elle-même; de plus, pour guérir son orgueil, il lui fallait du sang, qu'on lui livrât des hommes, que Dinant surtout restât à sa merci. A quoi la grande ville ne voulait pour rien consentir [1]; il ne lui convenait pas de faire comme Huy, qui obtint grâce en s'exécutant et faisant elle-même ses noyades. Liége ne voulait se sauver qu'en sauvant les siens, ses citoyens, ses amis et alliés. Le 29 novembre, lorsque la terre tremblait sous cette terrible armée, et qu'on ne savait encore sur qui elle allait fondre, les Liégeois promirent secours à Dinant.

Pour celle-ci, il n'était pas difficile de la tromper; elle ne demandait qu'à se tromper elle-même, dans l'agonie de peur où elle était. Elle implorait tout le monde, écrivait de toutes parts des supplications, des amendes honorables, à l'évêque, au comte [18, 22 nov.]. Elle rappelait au roi de France qu'elle n'avait fait la guerre que sur la parole de ses envoyés. Elle chargeait l'abbé de Saint-Hubert et autres grands abbés d'intercéder pour elle, de prier le comte pour elle, comme on prie Dieu pour les mourants... Nulle réponse. Seulement, les seigneurs de l'armée, ceux même du pays, endormaient de paroles la pauvre ville, tremblante et crédule, s'en jouaient ; tel essayait d'en tirer de l'argent [2].

Dinant avait reçu quelques hommes de Liége, elle avait

[1] *App.*, 49. — [2] *App.*, 50.

foi en Liége, et regardait toujours de ce côté si le secours ne venait pas. Elle ne l'avait pas encore reçu au 2 décembre. Elle était consternée... C'est qu'à Liége comme en bien d'autres villes, il ne manquait pas d'*honnêtes gens*, de modérés, de riches, pour désirer la paix à tout prix, au prix de la foi donnée, au prix du sang humain. S'obstiner à protéger Dinant, à défendre Liége, c'était s'imposer de lourdes charges d'argent. Aussi, dès que les notables virent que le peuple commençait à s'abattre, ils prirent cœur, se firent fort d'avoir un bon traité, et obtinrent des pouvoirs pour aller trouver le comte de Charolais.

Ils n'étaient pas trop rassurés en allant voir ce redouté seigneur, ce fléau de Dieu... Mais les premières paroles furent douces, à leur grande surprise; il les envoya dîner; puis (chose inattendue, inouïe, dont ils furent confondus), lui-même, ce grand comte, les mena voir son armée en bataille... Quelle armée ! vingt-huit mille hommes à cheval (on ne comptait pas les piétons), et tout cela couvert de fer et d'or, tant de blasons, tant de couleurs, les étendards de tant de nations... Les pauvres gens furent terrifiés; le comte en eut pitié, et leur dit, pour les remettre : « Avant que vous ne nous fissiez la guerre, j'ai toujours eu bon cœur pour les Liégeois; la paix faite, je l'aurai encore. Mais comme vous avez dit que tous mes hommes avaient été tués en France, j'ai voulu vous en montrer le reste. »

Au fond, les députés le tiraient d'un grand embarras. L'hiver venait dans son plus dur [22 décembre]; peu de vivres; une armée affamée, qu'il fallait laisser se diviser, courir pour chercher sa vie, puisqu'on ne lui donnait rien.

Les députés de Liége n'en signèrent pas moins le traité, tel que le comte l'eût dicté, s'il eût campé dans la ville devant Saint-Lambert. Ce traité est justement nommé

dans les actes la *pitieuse paix de Liége :* Liége fait amende honorable, et bâtit chapelle en mémoire perpétuelle de l'amende. Le duc et ses hoirs à jamais sont, comme ducs de Brabant, *avoués* de la ville, c'est-à-dire qu'ils y ont l'épée. Liége n'a plus sur ses voisins le ressort et la haute cour, ni la cour d'évêché, ni celle de cité, ni *anneau*, ni *péron*. Elle paye au duc 390,000 florins, au comte 190,000; cela pour eux seuls; quant aux réclamations de leurs sujets, quant à l'indemnité de l'évêque, on verra plus tard. La ville renonce à l'alliance du roi, livre les lettres et actes du traité. Elle restitue obédience à l'évêque, au pape. Défense de fortifier le Liégeois du côté du Hainaut, pas même de villettes murées. Le duc passe et repasse la Meuse, quand et comme il veut, avec ou sans armes; quand il passe, on lui doit les vivres. Moyennant cela, il y aura paix entre le duc et tout le Liégeois, *excepté Dinant;* entre le comte et tout le Liégeois, *excepté Dinant.*

Ce n'était pas une chose sans péril, que de rapporter à Liége un tel traité. Le premier des députés, celui qui se hasarda à parler, Gilles de Mès, était un homme aimé dans le peuple, un bon bourgeois, fort riche; jadis pensionnaire de Charles VII, il avait commencé le mouvement contre l'évêque, et avait eu l'honneur d'être armé chevalier de la main de Louis XI. Il monte au balcon de la Violette, et dit sans embarras : « La paix est faite; nous ne livrons personne; seulement quelques-uns s'absenteront pour un peu de temps; je pars avec eux, si l'on veut, et que je ne revienne jamais, s'ils ne reviennent!... Après tout, que faire? Nous ne pouvons résister. »

Alors un grand cri s'élève de la place : « Traîtres! vendeurs de sang chrétien! » Dans ce danger, les partisans de la paix essayaient de se défendre par un mensonge : « Dinant pourrait avoir la paix; c'est elle qui n'en veut pas[1]. »

[1] *App.*, 51.

Gilles n'en fut pas moins poursuivi. Les métiers voulurent qu'on le jugeât; mais comme c'était un homme doux et aimé, tous les juges trouvaient des raisons pour ne pas juger, tous se récusaient. Faute de juges, il aurait peut-être échappé, au moins pour ce jour. Malheureusement ce pacifique Gilles avait dit jadis une parole guerrière, violente; il y avait dix ans, mais l'on s'en souvint: « Si l'évêque ne nomme plus de juges, nous aurons l'*avoué* (le capitaine de la ville)[1]. » Ce mot servit contre lui-même. On força ce capitaine de juger, et de juger à mort. Alors, le pauvre homme se tournant vers le peuple : « Bonnes gens, j'ai servi cinquante ans la cité, sans reproche. Laissez-moi vivre aux Chartreux ou ailleurs... Je donnerai, pour chaque métier, cent florins du Rhin, je vous referai, à mes dépens, les canons que vous avez perdus... » Son juge même se joignait à lui : « Bonnes gens, grâce pour lui, miséricorde!... » Au plus haut de l'hôtel de ville, à une fenêtre, se tenaient Raes et Bare, qui avaient l'air de rire. Un des bourgmestres, qui était leur homme, dit durement : « Allons, qu'on en finisse; nous ne vendrons pas les franchises de la cité. » On lui coupa la tête. Le bourreau lui-même était si troublé, qu'il n'en pouvait venir à bout.

La tête tombée, la trompette sonne, on proclame la paix, dont on vient de tuer l'auteur, et personne ne contredit.

Pendant ces fluctuations de Liége, ce long combat de la misère et de l'honneur, le comte de Charolais se morfondait tout l'hiver à Saint-Trond. Il ne pouvait rien finir de ce côté, et chaque jour il recevait de France les plus mauvaises nouvelles. Chaque jour, il lui venait des lettres lamentables du nouveau duc de Normandie que le roi tenait à la gorge... Ce duc avait à peine *épousé sa duché*[2], que

[1] Adrianus de Veteri Bosco. — [2] *App.*, 52.

déjà Louis XI travaillait au divorce, y employant ceux même qui avaient fait le mariage, les ducs de Bretagne et de Bourbon.

Il n'avait pas marchandé avec ceux-ci. Pour obtenir seulement du Breton qu'il ne bougeât pas, il lui donna un mont d'or, cent vingt mille écus d'or. Quant au duc de Bourbon qui, plus que personne, avait fait le duc de Normandie [1], et sans y rien gagner, il eut, pour le défaire, des avantages énormes [2]. Le roi le nomma son lieutenant dans tout le midi. A ce prix, il l'emmena, et s'en servit pour ouvrir une à une les places de Normandie, Évreux, Vernon, Louviers.

Il avait déjà Louviers, le 7 janvier [1466]. Rouen tenait encore ; mais de Rouen à Louviers, tous venaient, un à un, faire leur paix, demander sûreté. Le roi souriait, et disait : « Qu'en avez-vous besoin ? Vous n'avez point failli [3]. » Il excepta un petit nombre d'hommes, dont quelques-uns, pris en fuite, furent décapités ou noyés. Plusieurs vinrent le trouver, qui furent comblés et se donnèrent à lui, entre autres son grand ennemi Dammartin, désormais son grand serviteur.

Le comte de Charolais savait tout cela, et n'y pouvait rien. Il était fixé devant Liége ; il écrivit seulement au roi en faveur de Monsieur, et encore bien doucement, « en toute humilité [4]. » Tout doucement aussi, le roi lui écrivit en faveur de Dinant. Il fallut un grand mois pour que le traité revînt de Liége au camp, pour que le comte, enfin

[1] Le duc de Bourbon s'était montré l'un des plus acharnés, l'un de ceux qui craignaient le plus qu'on ne se fiât au roi. *App.*, 53.

[2] Le roi ébranla d'abord le duc de Bourbon, en lui faisant peur d'une attaque de Sforza en Lyonnais et Forez. (Bernardino Corio.) Quant au Breton, le roi le prit aigri, fâché, lorsque ses amis les Normands, l'avaient mis hors de chez eux, lorsqu'il regrettait amèrement d'avoir refait un duc de Normandie à qui la Bretagne devrait hommage.

[3] *App.*, 54.

[4] *Mss. Baluze*, 9675 B, 15 *janvier* 1466.

délivré, pût s'occuper sérieusement des affaires de Normandie. Mais alors tout était fini. Monsieur était en fuite; il s'était retiré en Bretagne, non en Flandre, préférant l'hospitalité d'un ennemi à celle d'un si froid protecteur. Celui-ci perdait, pour toujours, la précieuse occasion d'avoir chez lui un frère du roi, un prétendant qui, dans ses mains, eût été une si bonne machine à troubler la France.

Le 22 janvier, cent notables de Liége lui avaient rapporté la *pitieuse paix*, scellée et confirmée. Il semblait que le froid, la misère, l'abandon, eussent brisé les cœurs... Quand le peuple vit cette lugubre procession des cent hommes, emportant le testament de la cité, il pleura sur lui-même. Les cent partaient armés, cuirassés, contre qui? Contre leurs concitoyens, contre les pauvres bannis de Liége [1], qui, sans toit ni foyer, erraient en plein hiver, vivant de proie, comme des loups.

Alors, il se fit dans les âmes, par la douleur et la pitié, une vive réaction de courage. Le peuple déclara que si Dinant n'avait pas la paix, il n'en voulait pas pour lui-même, qu'il résisterait. Le comte de Charolais se garda bien de s'enquérir du changement. Il ne pouvait pas tenir davantage : il licencia son armée, sans la payer [24 janvier], et emporta, pour dépouilles opimes, son traité à Bruxelles.

Il y reçut une lettre du roi [2], lettre amicale, où le roi, pour le calmer, lui donnait la Picardie, qu'il avait déjà. Quant à la Normandie, il exposait la nécessité où il s'était vu d'en débarrasser son frère, qui l'avait désiré lui-même. Il n'avait pu légalement donner la Normandie en apanage, cela étant positivement défendu par une ordonnance de Charles V. Cette province portait près d'un tiers des char-

[1] Duclercq.
[2] *Legrand, Hist. ms. de Louis XI, livre IX, fol.* 37.

ges de la couronne. Par la Seine, elle pouvait mettre directement l'ennemi à Paris. Au reste, Rouen ayant été pris en pleine trêve, le roi avait bien pu le reprendre. Il s'était remis de toute l'affaire à l'arbitrage des ducs de Bretagne et de Bourbon. Il avait fait des efforts inimaginables pour contenter son frère ; si les conférences étaient rompues, ce n'était pas sa faute ; il en était bien affligé... Affligé ou non, il entrait dans Rouen [7 février 1466].

CHAPITRE II

SUITE DU PRÉCÉDENT.

Sac de Dinant. — 1466.

La Normandie nous coûta cher. Pour la reprendre, pour sauver la royauté et le royaume, Louis XI fit sans scrupule ce qui se faisait aux temps anciens dans les grandes extrémités, un sacrifice humain. Il immola, ou du moins laissa périr, un peuple, une autre France, notre pauvre petite France wallonne de Dinant et de Liége.

Il était lui-même en péril. Il avait repris Rouen, et il était à peine sûr de Paris. Il attendait une descente anglaise.

Il ne savait pas seulement s'il avait la Bastille. Ces tours dont il voyait le canon sur sa tête, de l'hôtel des Tournelles, elles étaient encore entre les mains de Charles de Melun, de l'homme qui, au moment critique, le roi étant devant l'ennemi, avait hardiment méconnu ses ordres, et qui, autant qu'il était en lui, l'avait fait périr. Néanmoins, le roi n'avait pu lui retirer la garde de la Bastille[1]; il la gardait si bien, qu'une certaine nuit les portes se trouvèrent ouvertes, les canons encloués, il ne tenait qu'aux princes d'entrer. Ce ne fut que six mois après, à la fin de

[1] Ni la garde de Melun. Jean de Troyes, ann. 1466, fin mai.

mai, que « Maistre Jehan le Prévost, notaire et secrétaire du roy, entra dedans la bastille Saint-Antoine, *par moyens subtils*, » et mit dehors le gouverneur.

D'avoir, si *subtilement*, si vivement, repris la Normandie, c'était, dans ce siècle de ruse, un tour à faire envie à tous les princes. Ils n'en étaient que plus mortifiés. Le Breton même, payé pour laisser faire, quand il vit la chose faite, fut plus en colère que les autres. Breton et Bourguignon, ils recoururent à un remède extrême qui, depuis nos affreuses guerres anglaises, faisait horreur à tout le monde; ils appelèrent l'Anglais.

Jusque-là, deux choses rassuraient le roi. D'abord, son bon ami Warwick, gouverneur de Calais, tenait fermée la porte de la France. Puis, le comte de Charolais étant Lancastre par sa mère et ami des Lancastre, il y avait peu d'apparence qu'il s'entendît avec la maison d'York, avec Édouard.

Toutefois, on a vu qu'Édouard avait épousé une nièce des Saint-Pol (serviteurs du duc de Bourgogne), épousé malgré Warwick, dont il eût voulu se débarrasser. Ce roi d'hier, qui déjà reniait son auteur et créateur, Warwick, aliénait son propre parti, et voyait dès lors son trône porter sur le vide, entre York et Lancastre. Sa femme et les parents de sa femme, pour qui il hasardait l'Angleterre, avaient hâte de s'appuyer sur l'étranger. Ils faisaient leur cour au duc de Bourgogne; ils présentaient aux Flamands, aux Bretons, l'appât d'un traité de commerce [1]. Madame de Bourgogne elle-même, bien plus homme que femme, immola la haine pour York qu'elle avait dans le sang, à une haine plus forte, celle de la France. Elle fit accueillir les démarches d'Édouard, agréa pour son fils la jeune sœur de l'ennemi, comptant bien la former, la faire à son

[1] Rymer, 22 mars 1466. Le même jour, Édouard donne pouvoir pour traiter d'un double mariage entre sa sœur et le comte de Charolais, entre la fille du comte et son frère, Clarence.

image. La digne bru d'Isabelle de Lancastre, Marguerite d'York, doit former à son tour Marie, grand'mère de Charles-Quint.

Louis XI, qui savait que ce mariage se brassait contre lui, armait en hâte; il fondait des canons, prenait des cloches pour en faire. Ce qui lui manquait le plus, c'était l'argent. On était épouvanté des monstrueuses sommes qu'il lui fallait pour préparer la guerre, ou acheter la paix, dans le royaume, hors du royaume. Le peuple, qui n'avait pas bien su ce que les princes voulaient dire avec leur Bien public [1], ne le comprit que trop, quand il lui fallut payer les dons et gratifications, pensions, indemnités, qu'ils avaient extorqués. Les trésoriers du roi, sommés par lui de payer l'impossible, trouvèrent, au défaut d'argent, du courage, et lui dirent « qu'ils avaient ouï dire à Messieurs (c'étaient les Trente-six, nommés pour réformer l'État) *qu'il perdrait son peuple*, le fonds même d'où il tirait l'argent...; que la paroisse, qui payait jusque-là deux cents livres, allait être obligée d'en payer six cents; que cela ne se pouvait faire [2] ! » Il ne s'arrêta point à cela, et dit: « Il faut doubler, tripler les taxes sur les villes, et que la répartition s'étende au plat pays. » Le plat pays, les campagnes, c'étaient généralement les terres de l'Église, qui ne payait pas, et celles des seigneurs, à qui l'on payait.

On ne peut se dissimuler une chose, c'est qu'il fallait périr, ou, contre l'Angleterre, contre les maisons de Bourgogne et de Bretagne, acheter l'alliance des maisons de Bourbon, d'Anjou, d'Orléans, de Saint-Pol.

L'alliance des Bourbons, frères de l'évêque de Liége, était à bien haut prix. Elle impliquait une condition misérable et déshonorante, une honte terrible à boire : l'abandon des Liégeois. Et pourtant, sans cette alliance, point de

[1] « Sy ne sçavoient la pluspart la cause pourquoy ne quy les mouvoit. » Du Clercq.

[2] *App.*, 55.

Normandie, plus de France peut-être. La dernière guerre avait prouvé de reste qu'avec toute la vigueur et la célérité possibles le roi succomberait s'il avait à combattre à la fois le Midi et le Nord, que pour faire tête au Nord il lui fallait une alliance fixe avec le fief central [1], le duché de Bourbon.

Grand fief, mais de tous les grands le moins dangereux n'étant pas une nation, une race à part, comme la Bretagne ou la Flandre, pas même une province, comme la Bourgogne, mais une agrégation tout artificielle des démembrements de diverses provinces, Berri, Bourgogne, Auvergne. Peu de cohésion dans le Bourbonnais; moins encore dans ce que le duc possédait au dehors (Auvergne, Beaujolais et Forez). Le roi ne craignait pas de lui confier, comme à son lieutenant, tous les pays du centre, sans contact avec l'étranger, la France dormante des grandes plaines (Berri, Sologne, Orléanais), la France sauvage et sans route des montagnes (Vélay et Vivarais, Limousin, Périgord, Quiercy, Rouergue). Si l'on ajoute le Languedoc, qu'il lui donna plus tard, c'était lui mettre entre les mains la moitié du royaume [2].

Ce qui excuse un peu Louis XI d'une si excessive confiance, c'est d'abord que, par l'immensité d'un tel établissement, il s'assurait le duc, qui ne pouvait jamais rien espérer d'ailleurs qui en approchât. De plus, on avait vu, et dans la Praguerie, et dans la dernière guerre, qu'un duc de Bourbon, même en Bourbonnais, ne tenait pas fortement au sol, comme un duc de Bretagne; par deux fois il avait été en un moment dépouillé de tout; il pouvait grandir, sans être plus fort, n'ayant de racine nulle part.

Personnellement aussi, Jean de Bourbon rassurait le

[1] Le centre géométrique de la France est marqué par une borne romaine, dans le Bourbonnais, près d'Alichamp, à trois lieues de Saint-Amand.

[2] *App.*, 56.

roi [1]. Il était sans enfant, sans intérêt d'avenir. Il avait des frères, il est vrai, des sœurs, que Philippe-le-Bon avait élevés et avancés, comme ses enfants. Mais justement parce que la maison de Bourgogne avait fait beaucoup pour eux, parce qu'ils en avaient tiré ce qu'ils pouvaient tirer, ils regardaient désormais vers le roi. C'était beaucoup sans doute pour Charles de Bourbon d'être archevêque de Lyon, légat d'Avignon; mais si le roi le faisait cardinal! Louis de Bourbon devait, il est vrai, à Philippe-le-Bon le titre d'évêque de Liége; mais pour qu'il en eût la réalité, pour qu'il rentrât dans Liége, il fallait que le roi ne défendît point les Liégeois. Le roi fit le bâtard de Bourbon amiral de France, capitaine d'Honfleur, lui donna une de ses filles, avec beaucoup de bien; — fille bâtarde, mais il y en avait de légitimes; l'aînée, Anne de France, était toujours un enjeu des traités, on lui faisait épouser à deux ans, tantôt le fils du duc de Calabre, tantôt celui du duc de Bourgogne; on prévoyait sans peine que ces mariages par écrit en resteraient là; que, si le roi prenait un gendre, il le prendrait petit, une créature docile et prête à tout, comme pouvait être Pierre de Beaujeu, le cadet de Bourbon. Ce cadet se donna à Louis XI, le servit en ses plus rudes affaires, jusqu'à la mort, et au delà, dans sa fille Anne, autre Louis XI, dont Pierre fut moins l'époux que l'humble serviteur.

Le roi rallia ainsi à lui d'une manière durable toute la maison de Bourbon. Pour celles d'Anjou et d'Orléans, il les divisa.

Le fils de René d'Anjou, Jean de Calabre, alors, comme toujours, avait besoin d'argent. Ce héros de roman, ayant manqué la France et l'Italie, se tournait vers l'Espagne, pour y chercher son aventure. Les Catalans le voulaient

[1] Ces Bourbons, quoique assez remuants, n'avaient pas encore le sang de Gonzague, de Foix et d'Albret. La devise sur l'épée : *Penetrabit*, ne fut adoptée que par le connétable. *App.*, 57.

pour leur roi, pour roi d'Aragon [1]. Louis XI, le voyant dans ce besoin et cette espérance, lui envoie vingt mille livres d'abord, puis cent mille, un à-compte sur la dot de sa fille. Au fond, sous couleur de dot, c'était un salaire, il fallait qu'à ce prix Jean de Calabre se chargeât du triste office d'aller en Bretagne réclamer, prendre au corps le frère du roi; celui-ci n'était pas fâché que le renommé chevalier se montrât aux Bretons comme recors ou sergent royal.

Quant à la maison d'Orléans, le roi détacha de ses intérêts le glorieux bâtard, le vieux Dunois, dont il maria le fils à une de ses nièces de Savoie. Le nom du vieillard donnait beaucoup d'éclat à la commission des Trente-six, qui, sous sa présidence, devaient réformer le royaume. Le roi les convoqua lui-même en juillet. Les choses avaient tellement changé en un an, que cette machine inventée contre lui devenait maintenant une arme dans sa main. Il s'en servit comme d'une ombre d'États qu'il faisait parler à son gré, donnant leur voix pour la voix du royaume.

C'était beaucoup d'avoir ramené si vite tant d'ennemis. Restait le plus difficile de tous, le général même de la ligue, celui qui avait conduit les Bourguignons jusqu'à Paris, qui les avait fait persister jusqu'à Montlhéry, qui s'était fait faire par le roi connétable de France. Le roi, si durement humilié par lui, se prit pour lui d'une grande passion; il n'eut plus de repos qu'il ne l'eût acquis.

Saint-Pol, devenu ici connétable, mais de longue date établi de l'autre côté, ayant son bien et ses enfants chez le duc, et une nièce reine d'Angleterre, devait y regarder, avant d'écouter le roi. Il était comme ami d'enfance pour le comte de Charolais, il avait sa confiance, l'avait toujours mené; il semblait peu probable qu'un tel homme tour-

[1] Leur roi, D. Pedro de Portugal, neveu de la duchesse de Bourgogne, était mort le 20 juin 1466.

nât... Il tourna, s'il faut le dire, parce qu'il fut amoureux; il l'était de la belle-sœur du duc de Bourgogne, sœur du duc de Bourbon, épris de la demoiselle, plus épris du sang royal, d'une si haute parenté. L'amoureux avait cinquante ans, du reste grand air, haute mine, faste royal, un grand luxe d'habits, au-dessus de tous les hommes du temps. Avec tout cela, il n'était plus jeune, et il avait un jeune fils. Elle eût aimé Saint-Pol pour beau-père. Il réclamait l'appui du comte de Charolais, qui n'aidait que faiblement à la chose, trouvant sans doute que son ami, à peine connétable, voulait monter bien vite.

Dans ce moment où Saint-Pol, mortifié, s'apercevait qu'il avait cinquante ans, voici venir à lui le roi, les bras ouverts, qui l'aime, et veut le marier, et non-seulement lui, mais son fils et sa fille. Il donne au père, au fils, ses jeunes nièces de Savoie; la fille de Saint-Pol épousera le frère des deux nièces, le neveu du roi [1]. Voilà toute la famille placée, alliée au même degré que le roi à la maison souveraine de Savoie et de Chypre.

Le roi avait un si violent désir d'avoir Saint-Pol, qu'il lui promit la succession d'un prince du sang qui vivait encore, de son oncle, le comte d'Eu. Il le fortifia en Picardie, lui donnant Guise; il l'établit en Normandie. confiant à cet ennemi, à peine réconcilié, les clefs de Rouen, le faisant capitaine de Rouen, tout à l'heure gouverneur de la Normandie.

Ce grand établissement de Saint-Pol signifiait une chose, c'est que le roi, ayant repris la Normandie, voulait reprendre la Picardie. Le comte de Charolais faisait semblant de rire; au fond, il était furieux. La Picardie pouvait lui échapper. Les villes de la Somme regrettaient déjà de ne plus être villes royales [2]. Combien plus y eurent-

[1] *App.*, 58.
[2] « Estoient couroucićs qu'ils n'estoient plus au roy de France. » Du Clercq.

elles regret, lorsque le comte, ne sachant où prendre de l'argent pour sa guerre de Liége, rétablit la gabelle, ce dur impôt du sel qu'il venait d'abolir, qu'il avait promis de ne rétablir jamais.

Tout était à recommencer du côté des Liégeois. Le glorieux traité que tout le monde célébrait devenait ridicule, n'étant en rien exécuté. A grand'peine, par instance et menace, on obtint ce qui couvrait au moins l'orgueil : l'amende honorable. Elle se fit à Bruxelles, devant l'hôtel de ville, le vieux duc étant au balcon. L'un des envoyés, celui du chapitre, le pria « de faire qu'il y eût bonne paix, spécialement entre le seigneur Charles son fils *et les gens de Dinant.* » A quoi le chancelier répondit : « Monseigneur accepte la soumission de ceux qui se présentent ; pour ceux qui font défaut, il poursuivra son droit. »

Pour le poursuivre, il fallait une armée. Il fallait remettre en selle la pesante gendarmerie, tirer du coin du feu des gens encore tout engourdis d'une campagne d'hiver, des gens qui la plupart ne devaient que quarante jours de service féodal et qu'on avait tenus neuf mois sous le harnais sans les payer, parfois sans les nourrir. Ils n'avaient pas eu le tiers de ce qu'on leur devait. Tel, renvoyé de l'un à l'autre, reçut quelque chose, à titre d'aumône, « en considération de sa pauvreté [1]. »

A moins de frais et d'embarras, l'ennemi, qui n'avait ni feu ni foyer, s'était mis en campagne. Au premier chant de l'alouette, les enfants de la *Verte tente* [2] couraient déjà les champs, pillaient, brûlaient, mettant leur joie à désespérer, s'ils pouvaient, « le vieux monnart de duc et son fils Charlotteau. »

Il fallut endurer cela jusqu'en juillet, et alors même il n'y avait rien de prêt. Le duc, profondément blessé, devenait de plus en plus sombre. Il ne manquait pas de gens

[1] *App.*, [illegible]. — [2] *App.*, 60.

autour de lui pour l'aigrir. Un jour qu'il se mettait à table, il ne voit pas ses mets accoutumés ; il mande les gens de sa dépense : « Voulez-vous donc me tenir en tutelle? — Monseigneur, les médecins défendent... » Alors, s'adressant aux seigneurs qui sont là : « Mes gens d'armes partent-ils donc enfin? — Monseigneur, petite est l'apparence; ils ont été si mal payés, qu'ils ont peur de venir; ce sont des gens ruinés, leurs habits sont en pièces, il faut que les capitaines les rhabillent. » Le duc entra dans une grande colère : « J'ai pourtant tiré de mon trésor deux cent mille couronnes d'or. Il faudra donc que je paye mes gens d'armes moi-même!... Suis-je donc mis en oubli? » En disant cela, il renversa la table et tout ce qui était dessus, sa bouche se tordit, il fut frappé d'apoplexie, on croyait qu'il allait mourir... Il se remit pourtant un peu, et fit écrire partout que chacun fût prêt, « sous peine de la hart. »

La menace agit. On savait que le comte de Charolais était homme à la mettre à effet. Pour moins, on lui avait vu tuer un homme (un archer qu'il trouva mal en ordre dans une revue). Tout le monde craignait sa violence, les grands comme les petits. Ici surtout, dans une guerre dont le père et le fils faisaient une affaire d'honneur, une querelle personnelle, il y eût eu danger à rester chez soi.

Tous vinrent; il y eut trente mille hommes. Les Flamands, de bon cœur, rendirent à leur vieux seigneur le dernier service féodal dans une guerre wallonne. Les Wallons eux-mêmes du Hainaut, les nobles du pays de Liége, ne se faisaient aucun scrupule de concourir au châtiment de la ville maudite. La noblesse et les milices de Picardie furent amenées par Saint-Pol; marié par le roi le 1er août, il se trouva le 15 à l'armée de Namur, avec toute sa famille, ses frères et ses enfants.

Le comte de Charolais venait d'apprendre, avec le mariage de Saint-Pol, trois nouvelles du même jour, non

moins fâcheuses, trois traités du roi avec les maisons de Bourbon, d'Anjou et de Savoie. En partant de Namur, il donna cours à sa colère, écrivant au roi une lettre furieuse, où il l'accusait d'appeler l'Anglais, de lui offrir Rouen, Dieppe, Abbeville[1]...

Toute cette fureur contre le roi allait tomber sur Dinant. Il y avait pourtant, en bonne justice, une question dont il eût fallu avant tout s'enquérir. Ceux qu'on allait punir, étaient-ce bien ceux qui avaient péché ? N'y avait-il pas plusieurs villes en une ville? La vraie Dinant n'était-elle pas innocente? Lorsque dans un même homme nous trouvons si souvent l'*homme double* (et multiple !), était-il juste d'attribuer l'unité d'une personne à une ville, à un peuple ?

Pourquoi Dinant était-elle Dinant pour tout le monde? Par ses batteurs en cuivre, par ce qu'on appelait le *bon métier de la batterie*. Ce métier avait fait la ville, et la constituait ; le reste des habitants, quelque nombreux qu'il fût, était un accessoire, une foule attirée par le succès et le profit. Il y avait, comme partout, des bourgeois, des petits marchands qui pouvaient aller et venir, vivre ailleurs. Mais les batteurs en cuivre devaient, quoi qu'il pût arriver, vivre là, mourir là; ils y étaient fixés, non-seulement par leur lourd matériel d'ustensiles, grossi de père en fils, mais par la renommée de leurs fonds, achalandés depuis des siècles, enfin, par une tradition d'art, unique, qui n'a point survécu. Ceux qui ont vu les fonts baptismaux de Liége et les chandeliers de Tongres se garderont bien de comparer les *dinandiers* qui ont fait ces chefs-d'œuvre à nos chaudronniers d'Auvergne et de Forez. Dans les mains des premiers, la batterie du cuivre fut un art qui le disputait au grand art de la fonte. Dans les ouvrages de fonte,

[1] *App.*, 61.

on sent souvent, à une certaine régidité, qu'il y a eu un intermédiaire inerte entre l'artiste et le métal. Dans la batterie, la forme naissait immédiatement sous la main humaine[1], sous un marteau vivant comme elle, un marteau qui, dans sa lutte contre le dur métal, devait rester fidèle à l'art, battre juste, tout en battant fort; les fautes en ce genre de travail, une fois imprimées du fer au cuivre, ne sont guère réparables.

Ces dinandiers devaient être les plus patients des hommes, une race laborieuse et sédentaire. Ce n'étaient pas eux, à coup sûr, qui avaient compromis la ville. Pas davantage les bourgeois propriétaires. Je doute même que les excès dussent être imputés aux maîtres des petits métiers, qui faisaient le troisième membre de la cité. De telles espiègleries, selon toute apparence, n'étaient autre chose que des farces de compagnons ou d'apprentis. Cette jeunesse turbulente était d'autant plus hardie qu'en bonne partie elle n'était pas du lieu, mais flottante, engagée temporairement, selon le besoin de la fabrication[2]. Légers de bagage et plus légers de tête, ces garçons étaient toujours prêts à lever le pied. Peut-être enfin les choses les plus hardies furent-elles l'œuvre voulue et calculée des meneurs gagés de la France ou des bannis errants sur la frontière.

Dans l'origine, les gens paisibles crurent sauver la ville en arrêtant les cinq ou six qu'on désignait le plus. Un d'eux, qu'on menait en prison, ayant crié : « A l'aide! aux franchises violées ! » la foule s'émut, brisa la prison et faillit tuer les magistrats. Ceux-ci, qui avaient à leur tête un homme intrépide, Jean Guérin, ne s'effrayèrent pas; ils assemblèrent le peuple, et d'un mot le ramenèrent au respect de la loi : « Quant aux fugitifs, nous ne les retiendrions pas d'un fil de soie; mais nous nous en pre-

[1] *App.*, 62. — [2] *App.*, 63.

nons à ceux qui ont forcé les prisons de la cité. » Sur ce mot, plusieurs de ceux qui avaient délivré les coupables coururent après, les reprirent, les remirent eux-mêmes en prison [1].

Justice devait se faire. Mais pouvait-elle se faire par un souverain étranger, à qui la ville eût livré, non les prisonniers seulement, mais elle-même, son plus précieux droit, son épée de justice.

Cette terrible question fut discutée par le petit peuple, si près de périr, avec une gravité digne d'une grande nation, digne d'un meilleur sort [2]. Mais bientôt il n'y eut plus à délibérer. La ville ne fut plus elle-même, envahie qu'elle était par un peuple d'étrangers. Un matin, voilà tout le flot des pillards, des bandits, qui remonte la Meuse, et qui, de Loss en Huy, de Huy en Dinant, de plus en plus grossi d'écume, vient finalement s'engouffrer là.

Comment ce peuple de sauvages, sans loi, sans patrie, s'était-il formé ? Nous devons l'expliquer, d'autant plus que c'est justement leur présence à Dinant, leurs ravages dans les environs, qui mirent tout le monde contre elle et firent de cette guerre une sorte de croisade.

De longue date, la violence des révolutions politiques avait peuplé de bannis les campagnes et les forêts. Chas-

[1] *App.*, 64.

[2] Sur les trois membres de la cité, les batteurs (aidés des bourgeois) déclarent qu'ils veulent traiter. Ils demandent au troisième membre, composé des petits métiers, s'ils croient résister, lorsque la ville de Liége, lorsque le roi de France, *ont fait la paix?*... Ils ne se plaignent de personne; ils n'attestent point le droit qu'ils auraient eu d'ordonner, dans une ville qui, après tout, était née de leur travail, et qui, sans eux, n'était rien. Ils invoquent seulement le droit de la majorité, celui de deux membres, d'accord contre un troisième. Ce troisième résiste. Il demande si l'on veut, sous ce prétexte, le mettre en servitude : « Mais quelle servitude plus grande, répliquent les autres, que la guerre, la ruine de corps et de biens? Dans un navire en péril, ne faut-il pas jeter quelque chose pour sauver le reste? n'abat-on pas un mur pour sauver la maison en feu? »

sés une fois, ils ne rentraient guère, parce que, leurs biens étant partagés ou vendus, il y avait trop de gens intéressés à leur fermer la porte. Beaucoup, plutôt que d'aller chercher fortune au loin, erraient dans le pays. Les déserts du Limbourg, du Luxembourg, du Liégeois, les *sept forêts d'Ardennes*, les cachaient aisément ; ils menaient sous les arbres la vie des charbonniers ; seulement, quand la saison devenait trop dure, ils rôdaient autour des villages, demandaient ou prenaient. Cette vie si rude, mais libre et vagabonde, tentait beaucoup de gens ; l'instinct de vague liberté [1] gagnait de plus en plus, dans un pays où l'autorité elle-même avait supprimé le culte et la loi. Il gagnait l'ouvrier, l'apprenti, l'enfant, de proche en proche. Ceux qui commencèrent à courir le pays, quand l'évêque retira ses juges, et qui s'amusaient à juger, étaient des garçons de dix-huit ou vingt ans, ils portaient au bras, au bonnet, au drapeau, une figure de sauvage.

Beaucoup d'hommes, se lassant de traîner dans les villes une vie ennuyeuse, laissaient leurs ménages, couraient les bois. Mais la femme, quelle que soit sa misère, ne s'en va pas ainsi, elle reste, quoi qu'il arrive, avec les enfants. Les Liégeoises, dans cet abandon, montraient beaucoup d'énergie ; n'ayant, par le droit du pays, que *Dieu et leur fuseau* [2], elles prenaient, au défaut du fuseau, les travaux que laissaient les hommes ; elles leur succédaient aussi sur la place, s'intéressaient autant et plus qu'eux aux affaires publiques. Beaucoup de femmes marquèrent dans les révolutions, celle de Raes entre autres. Tout le monde à

[1] Très-fort chez nous autres Français. Les missionnaires remarquent qu'au Canada les sauvages se francisaient peu ; mais les Français prenaient volontiers la vie errante des sauvages.

[2] Voyez plus haut la page 43, note 1. Les Liégeoises devaient leur influence, non à la loi, mais à leur caractère énergique et violent. Les Flamandes devaient la leur, au moins en grande partie, à la faculté qu'elles avaient de disposer plus librement de leur bien.

Liége, les femmes comme les hommes, connaissait les révolutions antérieures; on lisait le soir les chroniques en famille [1], Jean Lebel, Jean d'Outremeuse; la mère et l'enfant savaient par cœur ces vieilles bibles politiques de la cité.

L'enfant marchait à peine qu'il courait à la place. Il y déployait l'étrange précocité française, pour la parole et la bataille. Après la *Pitieuse paix*, lorsque les hommes se taisaient, les enfants se mirent à parler [2], personne n'osait plus nommer Bade ni Bourbon; les enfants crièrent hardiment *Bade*, ils relevèrent ses images; ils semblaient vouloir prendre en main le gouvernement; les hommes et les jeunes gens ayant gouverné, les enfants prétendaient avoir aussi leur tour.

Les Liégeois finirent par s'en alarmer. Ne pouvant contenir ces petits tyrans, on s'adressa à leurs parents pour les obliger d'abdiquer. C'était chose bizarre, effrayante en effet, de voir le mouvement, au lieu de rester à la surface, descendre toujours et gagner... atteindre le fond de la société, la famille elle-même.

Si les Liégeois eurent peur de ce profond bouleversement, combien plus leurs voisins! lorsque surtout ils virent, après l'amende honorable de Liége, tout ce qu'il y avait de gens compromis, quitter les villes, aller grossir les bandes de la Verte tente, tout ce peuple sauvage prendre Dinant pour repaire et pour fort... Ne pouvant bien s'expliquer l'apparition de ce phénomène, on était disposé à y voir une *manie* diabolique ou une malédiction de Dieu. La ville était excommuniée; le duc en avait la bulle et l'avait fait afficher partout. Le grave historien, du temps affirme que si le roi eût secouru « cette vilenaille » condamnée des prin-

[1] On trouve encore, après tant de révolutions, un grand nombre de ces chroniques de famille (Observation de M. Levalleye).

[2] Ils étaient probablement poussés par Raes et autres meneurs, qui voulaient encore essayer de leur Allemand. *App.*, 65.

ces de l'Église, il aurait mis contre lui la noblesse même de France [1].

Les terribles hôtes de Dinant, non contents de piller et brûler tout autour, arrangèrent une farce outrageuse qui devait irriter encore le duc contre la ville et la perdre sans ressource. Sur un bourbier plein de crapauds (en dérision des Pays-Bas et du roi des eaux sales?), ils établirent une effigie du duc, ducalement habillé aux armes de Philippe-le-Bon ; et ils criaient : « Le voilà, le trône du grand crapaud! » Le duc et le comte l'apprirent ; ils jurèrent que s'ils prenaient la ville, ils en feraient exemple, comme on faisait aux temps anciens, la détruisant et labourant la place, y semant le sel et le fer.

Les insolents ne s'en souciaient guère. Des murs de neuf pieds d'épaisseur, quatre-vingts tours, c'était un bon refuge. Dinant avait été assiégée, disait-on, dix-sept fois, et par des empereurs et des rois, jamais prise. Si le bourgeois eût osé témoigner des craintes, ceux de la Verte tente lui auraient demandé s'ils doutaient de ses amis de Liége ; au premier signal, il en aurait quarante mille à son secours.

Leur assurance dura jusqu'au mois d'août. Mais quand ils virent cette armée si lente à se former, cette armée impossible, qui se formait pourtant et qui s'ébranlait de Namur, plus d'un, de ceux qui criaient le plus fort, s'en alla tout doucement. Ils se rappelaient un peu tard le point d'honneur des enfants de la Verte tente, qui, conformément à leur nom, se piquaient de ne pas loger sous un toit.

[1] « Fait bon à croire que ung roi de France... doibt et peut bien tenir une longue suspense entre dire et faire, avant que... soy former ennemy... *contre ung bras constitué champion de l'Église*... Quand il l'auroit aidié à destruire par tels vilains, si eût-il accru sa honte et son propre domage en perdition de tant de noblesse que le duc y avoit, *lequel fesoit encore à craindre à ung roy de France pour mettre sa noblesse... contre ly*, par adjonction à fière vilenaille, que tous roys et princes doivent hayr pour la conséquence. » Chastellain.

Il y eut deux sortes de personnes, qui ne partirent point. D'une part, les bourgeois et batteurs en cuivre, incorporés en quelque sorte à la ville par leurs maisons et leurs vieux ateliers, par leur important matériel; ils calculaient que leurs formes seules valaient cent mille florins du Rhin. Comment laisser tout cela ? comment le transporter ?... Ils restaient là, sans se décider, à la garde de Dieu. — Les autres, bien différents, étaient des hommes terribles, de furieux ennemis de la maison de Bourgogne, si bien connus et désignés qu'ils n'avaient pas chance de vivre ailleurs, et qui peut-être ne s'en souciaient plus.

Ceux-ci, d'accord avec la populace [1], étaient prêts à faire tout ce qui pouvait rendre le traité impossible. Bouvignes, pour augmenter la division dans Dinant, avait envoyé un messager; on lui coupa la tête; puis un enfant avec une lettre; l'enfant fut mis en pièces.

Le lundi 18 août arriva l'artillerie, le maître de l'artillerie, le sire de Hagenbach, fit ses approches en plein jour, et abattit moitié des faubourgs. Ceux de la ville, sans s'étonner, allèrent brûler le reste. Sommés de se rendre, ils répondirent avec dérision, criant au comte que le roi et ceux de Liége le délogeraient bientôt.

Vaines paroles. Le roi ne pouvait rien. Il en était à tripler les taxes. La misère était extrême en France, la peste éclatait à Paris. Tout ce qu'il put, ce fut de charger Saint-Pol de rappeler que Dinant était sous sa sauvegarde. Or, c'était en grande partie pour cela qu'on voulait la détruire.

Mais si le roi ne faisait rien, Liége pouvait-elle manquer à Dinant dans son dernier jour ? Elle avait promis un secours, dix hommes de chacun des trente-deux métiers, en tout trois cent vingt hommes [2], la plupart ne vinrent

[1] Dans un récit, au reste très-hostile, on voit que cette populace noya des prêtres qui refusaient d'officier. (Du Clercq; Suffridus Petrus.)

[2] C'est ce qu'on lit dans les actes. Les chroniqueurs disent 4,000! 40,000, etc.

pas. Elle avait donné à Dinant un capitaine liégeois qui la quitta bientôt. Le 19 août, arrive à Liége une lettre où Dinant rappelle que sans l'espoir d'un secours efficace, elle ne se serait pas laissé assiéger. Les magistrats disent au peuple, en lisant la lettre: « Ne vous souciez; si nous voulons procéder avec ordre, nous ferons bien lever le siége. » Autre lettre de Dinant le même jour, mais elle ne fut pas lue.

Le comte de Charolais ne songeait point à faire un siége en règle. Il voulait écraser Dinant, avant que les Liégeois n'eussent le temps de se mettre en marche. Il avait concentré sur ce point une artillerie formidable, qui, avec ses charrois, se prolongeait sur la route pendant trois lieues. Le 18, les faubourgs furent rasés. Le 19, les canons, mis en batterie sur les ruines des faubourgs, battirent les murs, presque à bout portant. Le 20 et le 21, ils ouvrirent une large brèche. Les Bourguignons pouvaient donner l'assaut le samedi ou le dimanche [23-24 août]. Mais les assiégés se battaient avec une telle furie, que le vieux duc voulut attendre encore, craignant que l'assaut ne fût trop meurtrier.

La promptitude extraordinaire avec laquelle le siége était conduit, montre assez qu'on craignait l'arrivée des Liégeois. Cependant du 20 au 24, rien ne se fit à Liége. Il semble que pendant ce temps on attendait quelque secours des princes de Bade; il n'en vint pas, et le peuple perdit du temps à briser leurs statues. Le dimanche 24 août, pendant que Dinant combattait encore, les magistrats de Liége reçurent deux lettres, et le peuple décida que le 26 il se mettrait en route. Il n'y avait qu'une difficulté, c'est qu'il ne sortait jamais qu'avec l'étendard de Saint-Lambert, que le chapitre lui confiait; le chapitre était dispersé. Les autres églises, consultées sur ce point, répondirent que la chose ne les regardait point. Telle à peu près fut la réponse de Guillaume de la Marche que l'on priait de porter l'étendard. Tout cela traîna et fit remettre le départ au 28.

Mais Dinant ne pouvait attendre. Dès le 22, les bourgeois avaient demandé grâce, éperdus qu'ils étaient dans cet enfer de bruit et de fumée, dans l'horrible canonnade qui foudroyait la ville... Mêmes prières le 24, et mieux écoutées; le duc venait d'apprendre que les Liégeois devaient se mettre en mouvement; il se montrait moins dur. L'espoir rentrant dans les cœurs, tous voulant se livrer, un homme réclama, l'ancien bourgmestre Guérin; il offrit, si l'on voulait combattre encore, de porter l'étendard de la ville: « Je ne me fie à la pitié de personne; donnez-moi l'étendard, je vivrai ou mourrai avec vous. Mais, si vous vous livrez, personne ne me trouvera, je vous le garantis! » La foule n'écoutait plus; tous criaient: « Le duc est un bon seigneur; il a bon cœur, il nous fera miséricorde. « Pouvait-il ne pas faire grâce, dans un jour comme celui du lendemain? c'était la fête de son aïeul, du bon roi saint Louis [25 août 1466].

Ceux qui ne voulaient pas de grâce, s'enfuirent la nuit; les bourgeois et les batteurs en cuivre, débarrassés de leurs défenseurs, purent enfin se livrer [1]. Les troupes commencèrent à occuper la ville le lundi à cinq heures du soir, et le lendemain à midi le comte fit son entrée. Il entra, précédé des tambours, des trompettes, et (conformément à l'usage antique) des fols et farceurs d'office, qui jouaient leur rôle aux actes les plus graves, traités, prises de possession.

Le plus grand ordre était nécessaire. Quelques obstinés occupaient encore de grosses tours où l'on ne pouvait les forcer. Le comte défendit de faire aucune violence, de rien prendre, même de rien recevoir, excepté les vivres. Quelques-uns, malgré sa défense, se mettant à violer les femmes, il prit trois des coupables, les fit passer trois fois à travers le camp, puis mettre au gibet

[1] *App.*, 66.

Le soldat se contint assez tout le mardi, le mercredi matin. Les pauvres habitants commençaient à se rassurer. Le mercredi 27, l'occupation de la ville étant assurée, rien ne venant du côté de Liége, le duc examina en conseil à Bouvignes ce qu'il fallait faire de Dinant. Il fut décidé que, tout devant être donné à la justice et à la vengeance, à la majesté outragée de la maison de Bourgogne, on ne tirerait rien de la ville, qu'elle serait pillée le jeudi et le vendredi, brûlée le samedi [30 août], démolie, dispersée, effacée.

Cet ordre dans le désordre ne fut pas respecté, à la grande indignation du vieux duc. On avait trop irrité l'impatience du soldat par une si longue attente. Le 27 même, après le dîner, chacun se levant de table, met la main sur son hôte, sur la famille avec qui il vivait depuis deux jours: « Montre-moi ton argent, ta cachette, et je te sauverai. » Quelques-uns, plus barbares, pour s'assurer des pères, saisissaient les enfants...

Dans le premier moment de violence et de fureur, les pillards tiraient l'épée les uns contre les autres. Puis ils firent la paix; chacun s'en tint à piller son logis, et la chose prit l'ignoble aspect d'un déménagement; ce n'étaient que charrettes, que brouettes, qui roulaient hors la ville. Quelques-uns (des seigneurs, et non des moindres) imaginèrent de piller les pillards, se postant sur la brèche et leur tirant des mains ce qu'ils avaient de bon.

Le comte prit pour lui ce qu'il appelait sa justice; des hommes à noyer, à pendre. Il fit tout d'abord, au plus haut, sur la montagne qui domine l'église, mettre au gibet le bombardier de la ville, pour avoir osé tirer contre lui. Ensuite on interrogea les gens de Bouvignes, les vieux ennemis de Dinant, on leur fit désigner ceux qui avaient prononcé les *blasphèmes* contre le duc, la duchesse [1] et le

[1] *App.*, 67.

comte. Ils en montrèrent, dans leur haine acharnée, huit cents, qui furent liés deux à deux et jetés à la Meuse. Mais cela ne suffit pas aux gens de justice, qui suivaient l'enquête; ils firent cette chose odieuse, impie, de prendre les femmes, et par force ou terreur, de les faire témoigner contre les hommes, contre leurs maris ou leurs pères.

La ville était condamnée à être brûlée le samedi 30. Mais on savait que les Liégeois devaient tous, en corps de peuple, de quinze ans à soixante, partir le jeudi, 28 août; ils seraient arrivés le 30. Il fallait, pour être en état de les recevoir, tirer le soldat de la ville, l'arracher à sa proie subitement, le remettre, après un tel désordre, en armes et sous drapeaux. Cela était difficile, dangereux peut-être, si l'on voulait user de contrainte. Des gens ivres de pillage n'auraient connu personne.

Le vendredi 29, à une heure de nuit, le feu prend au logis du neveu du duc, Adolphe de Clèves, et de là court avec furie... Si, comme tout porte à le croire, le comte de Charolais ordonna le feu [1], il n'avait pas prévu qu'il serait si rapide. Il gagna en un moment les lieux où l'on avait entassé les trésors des églises. On essaya en vain d'arrêter la flamme. Elle pénétra dans la maison de ville où étaient les poudres. Elle atteignit aux combles, à la *forêt* de l'église Notre-Dame, où l'on avait enfermé, entre autres choses précieuses, de riches prisonniers pour les rançonner. Hommes et biens, tout brûla. Avec les tours brûlèrent les vaillants qui y tenaient encore.

Avant que la flamme enveloppât toute la ville, on avait fait sortir les prêtres, les femmes et les enfants [2]. On les

[1] *App.*, 68.

[2] Une partie des hommes passa en Flandre, à Middelbourg, d'autres en Angleterre; il semble que le duc ait fait cadeau de cette colonie à son ami Édouard. On transplanta les hommes, mais non l'art, selon toute apparence; les artistes devinrent des ouvriers; du moins on n'a jamais parlé de la *batterie* de Middelbourg ni de Londres. — Les Dinantais,

menait vers Liége, pour y servir de témoignage à cette terrible justice, pour y être un vivant *exemple*... Quand ces pauvres malheureux sortirent, ils se retournèrent pour voir encore une fois la ville où ils laissaient leur âme, et alors ils poussèrent deux ou trois cris seulement, mais si lamentables, qu'il n'y eut pas de cœur d'ennemi qui n'en fût saisi « de pitié, d'horreur [1]. »

Le feu brûla, dévora tout, en long, en large et profondément. Puis, la cendre se refroidissant peu à peu, on appela les voisins, les envieux de la ville, à la joyeuse besogne de démolir les murs noircis, d'emporter et disperser les pierres. On les payait par jour; ils l'auraient fait pour rien.

Quelques malheureuses femmes s'obstinaient à revenir. Elles cherchaient... Mais il n'y avait guère de vestiges. Elles ne pouvaient pas même reconnaître où avaient été leurs maisons. Le sage chroniqueur de Liége, moine de Saint-Laurent, vint voir aussi cette destruction qu'il lui fallait raconter. Il dit : « De toute la ville, je ne retrouvai d'entier qu'un autel; de plus, chose merveilleuse, une image que la flamme n'avait pas trop endommagée, une bien belle Notre-Dame qui restait toute seule au portail de son église, »

Dans ce vaste sépulcre d'un peuple, ceux qui fouillaient, trouvaient encore. Ce qu'ils trouvaient, ils le portaient aux receveurs qui se tenaient là pour enregistrer, et qui revendaient, brocantaient sur les ruines. D'après leur registre, les objets déterrés sont généralement des masses de métal, hier œuvres d'art, aujourd'hui lingots. Quelques

à peine à Londres, prirent contre Édouard le parti de Warwick, qui était le parti français, dans leur incurable attachement pour le pays qui les avait si peu protégés! (Lettres patentes d'Édouard IV, février 1470).

[1] Je me trompe; Jean de Hénin trouve que : « La ville de Dynant fust plus doucement traictée qu'elle n'avoit desservy. » *App.*, 69.

outils subsistaient sous leurs formes, des marteaux, des enclumes; l'ouvrier se hasardait parfois à venir les reconnaître, et rachetait son gagne-pain.

Ce qui étonne en lisant ces comptes funèbres, c'est que parmi les matières indestructibles (qui seules, ce semble, devaient résister), entre le plomb, le cuivre et le fer, on trouva des choses fragiles, de petits meubles de ménage, de frêles joyaux de femmes et de famille... Vivants souvenirs d'humanité, qui sont restés là pour témoigner que ce qui fut détruit, ce n'étaient pas des pierres, mais des hommes qui vivaient, aimaient.

Je trouve, entre autres, cet article: « *Item.* Deux petites tasses d'argent, deux petites tablettes d'ivoire (dont une rompue), deux oreillers, avec couvertures semées de menues paillettes d'argent, un petit peigne d'ivoire, un chapelet à grains de jais et d'argent, une pelote à épingles de femme, *une paire de gants d'épousée*. »

Un tel article fait songer... Quoi! ce fragile don de noces, ce pauvre petit luxe d'un jeune ménage, il a survécu à l'épouvantable embrasement qui fondait le fer! il aura été sauvé apparemment, recouvert par l'éboulement d'un mur... Tout porte à croire qu'ils sont restés jusqu'à la catastrophe, sans se décider à quitter la chère maison; autrement, n'auraient-ils pas emporté aisément plusieurs de ces légers objets. Ils sont restés, elle du moins, la nature des objets l'indique. Et alors, que sera-t-elle devenue?... Faut-il la chercher parmi celles dont parle notre Jean de Troyes, qui mendiaient sans asile, et qui, contraintes par la faim et par la misère, s'abandonnaient, hélas! pour avoir du pain[1].

Ah! madame de Bourgogne, quand vous avez demandé

[1] « Et à cause d'icelle destruction, devindrent les pauvres habitants d'icelle mendiants, et aucunes jeunes femmes et filles abandonnées à tout vice et pesché, pour avoir leur vie. » Jean de Troyes.

cette terrible vengeance, vous ne soupçonniez pas sans doute qu'elle dût coûter si cher ! Qu'auriez-vous dit, pieuse dame, si vers le soir, vous aviez vu, de votre balcon de Bruges, la triste veuve traîner dans la boue, dans les larmes et le péché?

CHAPITRE III

SUITE.

Alliance du duc de Bourgogne et de l'Angleterre. Reddition de Liége.
1466-1467.

La prise de Dinant étonna fort. Personne n'eût deviné que cette ville, qu'on croyait approvisionnée pour trois ans, avec ses quatre-vingts tours, ses bonnes murailles et les vaillantes bandes qui la défendaient, pût être emportée en six jours. On connut pour la première fois la célérité des effets de l'artillerie.

Le 28 août, à midi, un homme arrive à Liége; on lui demande: « Qu'y a-t-il de nouveau? — Ce qu'il y a, c'est que Dinant est pris. » On l'arrête. A une heure, un autre homme: « Dinant est pris, tout le monde tué... » Le peuple court aux maisons de Raes et des chefs pour les égorger; il n'en trouva qu'un, qui fut mis en pièces. Heureusement pour les autres, arriva ce brave Guérin de Dinant, qui dit magnanimement: « Ne vous troublez... Vous ne nous auriez servi en rien, et vous auriez bien pu périr. » Le peuple se calma et, tout en prenant les armes, il envoya au comte pour avoir la paix.

Malgré sa victoire, et pour sa victoire même, il ne pouvait la refuser. Une armée, après cette affreuse fête du pillage, ne se remet pas vite; elle en reste ivre et lourde.

Celle-ci, qui n'était pas payée depuis deux ans, s'était garni les mains, chargée et surchargée. Quand les Liégeois, sortis de leurs murs, les rencontrèrent à l'improviste, ils auraient eu bon marché de cette armée de porteballes [1].

Mais ce premier moment passé, l'avantage revenait au comte. Les Liégeois demandèrent un sursis, et rompirent leurs rangs. Les *sages* conseillers du comte voulaient qu'on profitât de ce moment pour tomber sur eux. Saint-Pol s'adressa à son honneur, à sa chevalerie [2]. S'il eût exterminé Liége après Dinant, il se serait trouvé plus fort que Saint-Pol ne le désirait.

Cet équivoque personnage, grand meneur des Picards et tout-puissant en Picardie, devait inquiéter le comte, tout en le servant. Il était venu au siége, mais il s'était abstenu du pillage, retenant ses gens sous les armes, « pour protéger les autres, disait-il, en cas d'événements. » On lui avait donné à rançonner une ville pour lui seul, et il n'était pas satisfait. Il pouvait, s'il y trouvait son compte, faire tourner pour le roi la noblesse de Picardie. Le roi avait pris ce moment où il croyait le comte embarrassé pour le chicaner sur ses empiétements, sur le serment qu'il exigeait des Picards. Il avait une menaçante ambassade à Bruxelles, des troupes soldées et régulières qui pouvaient agir, Saint-Pol aidant, lorsque l'armée féodale du comte de Charolais se serait écoulée comme à l'ordinaire.

Ce n'est pas tout. Les trente-six réformateurs du Bien public, bien dirigés par Louis XI, vont aussi tourmenter le comte. Ils lui envoient un conseiller au Parlement pour réclamer auprès de lui, et l'interroger, en quelque sorte, sur son manque de foi à l'égard du seigneur de Nesles qu'il a promis de laisser libre et qu'il tient prisonnier. La ré-

[1] « Ceste nuict estoit l'ost des Bourguignons en grant trouble et double... Aulcuns d'eulx eurent envie de nous assaillir; et mon advis est qu'ils en eussent eu du meilleur. » Commines.

[2] *App.*, 70.

ponse était délicate, dangereuse, l'affaire intéressant tous les arrière-vassaux, toute la noblesse. Le comte suivit d'abord les prudentes instructions de ses légistes, il équivoqua. Mais le ferme et froid parlementaire le serrant de proche en proche, respectueux, mais opiniâtre, il perdit patience, allégua la conquête, le droit du plus fort. L'autre ne lâcha pas prise et dit hardiment : « Le vassal peut-il conquérir sur le roi, son suzerain [1]?... » Il ne lui laissait qu'une réponse à faire, savoir : qu'il reniait ce suzerain, qu'il n'était point vassal, mais souverain lui-même et prince étranger. Il fût sorti alors de la position double dont les ducs de Bourgogne avaient tant abusé ; il eût laissé au roi, naguère attaqué par la noblesse, le beau rôle de protecteur de la noblesse française, du royaume de France, contre l'étranger.

Contre l'ennemi... Il fallait qu'il s'avouât tel pour s'arracher de la France. Or, cela était hasardeux, ayant tant de sujets français ; cela était odieux, ingrat, dur pour lui-même... Car il avait beau faire, il était Français, au moins d'éducation et de langue. Son rêve était la France antique, la chevalerie française, nos preux, nos douze pairs de la Table ronde [2]. Le chef de la *Toison* devait être le miroir de toute chevalerie. Et cette chevalerie allait donc commencer par un acte de félonie ! Il fallait que Roland fût d'abord Ganelon de Mayence !...

Pour ne plus dépendre de la France, il lui fallait se faire anti-français, anglais. Jean-sans-Peur, qui n'avait pas peur du crime, hésita devant celui-ci. Son fils le commit par vengeance, et il en pleura. La France y faillit périr ;

[1] Il dit gravement aussi que le roi pourrait bien le poursuivre en dommages et intérêts. *Bibliothèque royale, ms. Du Puy*, 762, *procès-verbal du 27 septembre* 1466.

[2] « S'appliquoit à lire et faire lire devant luy du commencement les joyeux comptes et faicts de Lancelot et de Gauvain. » Olivier de la Marche.

elle était encore, trente ans après, dépeuplée, couverte de ruines. Un pacte avec les Anglais, un pacte avec le diable, c'était à peu près même chose dans la pensée du peuple. Tout ce qu'on pouvait comprendre ici, de l'horrible mêlée des deux Roses, c'est que cela avait l'air d'un combat de damnés.

Les Flamands, qui, pour leur commerce, voyaient sans cesse les Anglais et de près, se représentent le chef des lords comme « un porc sanglier sauvage, » mal né, « mal sain, » et ils appellent l'alliance du roi et de Warwick « un accouplement monstrueux, une conjonction déshonnête... » — « Telle est cette nation, dit le vieux Chastellain, que jamais bien ne s'en peut écrire, *sinon en péché.* » Il ne faut pas s'étonner si le comte de Charolais, tout Lancastre qu'il était par sa mère, réfléchissait longtemps avant de faire un mariage anglais.

Par cela même qu'il était Lancastre il n'en avait que plus de répugnance à tendre la main à Édouard d'York, à abjurer sa parenté maternelle. Dans cette alliance deux fois dénaturée, oubliant, pour se faire Anglais, le sang français de son père et de son grand-père, il ne pouvait pas même être Anglais selon sa mère, selon la nature.

Il n'avait pas le choix entre les deux branches anglaises. Édouard venait de se fortifier de l'alliance des Castillans, jusque-là nos alliés, et ceux-ci, par un étrange renversement de toutes choses, étaient priés d'alliance et de mariage par leur éternel ennemi, le roi d'Aragon; mariage contre nous, dont on eût pris la dot de ce côté des Pyrénées. L'idée d'un partage du royaume de France leur souriait à tous. La sœur de Louis XI, duchesse de Savoie, négociait dans ce but avec le Breton, avec Monsieur, et se faisait déjà donner pour la Savoie tout ce qui va jusqu'à la Saône.

Pour relier et consolider le cercle où l'on voulait nous enfermer, il fallait ce sacrifice étrange qu'un Lancastre

épousât York, et cela se fit. Un mois avant la mort de son père, le comte de Charolais, non sans honte et sans ménagement, franchit le pas... Il envoya son frère, le grand bâtard, à un tournoi que le frère de la reine d'Angleterre ouvrait tout exprès à Londres. Le bâtard emmenait avec lui Olivier de la Marche, qui, le traité conclu, devait le porter au Breton et le lui faire signer.

Le mariage était facile, la guerre difficile. Elle convenait à Édouard, mais point à l'Angleterre. Sans vouloir rien comprendre à la visite du bâtard de Bourgogne, sans s'informer si leur roi veut la guerre, les évêques et les lords font la paix pour lui. Ils envoient, en son nom, leur grand chef Warwick à Rouen [1]. Ce riche et tout-puissant parti, possesseur de la terre et ferme comme la terre, n'avait pas peur qu'un roi branlant osât le désavouer.

Louis XI reçut Warwick, comme il eût reçu les rois-évêques d'Angleterre, pour lesquels il venait. Il fit sortir à sa rencontre tout le clergé de Rouen, pontificalement vêtu, la croix et la bannière [2]. Le démon de la guerre des Roses entra, parmi les hymnes, comme un ange de paix. Il alla droit à la cathédrale faire sa prière, de là à un couvent, où le roi le logea près de lui. C'était encore trop loin au gré du roi; il fit percer un mur qui les séparait, afin de pouvoir communiquer de nuit et de jour. Il l'avait reçu en famille, avec la reine et les princesses. Il faisait promener les Anglais par la ville, chez les marchands de

[1] Cette explication ne surprendra pas ceux qui savent quels étaient les vrais rois d'Angleterre. La trêve expirait. Warwick se fit sans doute sceller des pouvoirs pour la renouveler, par son frère, l'archevêque d'York, chancelier d'Angleterre, *contre le gré du roi*. Ce qui est sûr, c'est qu'après le départ de Warwick, Édouard, furieux, alla, avec une suite armée, reprendre les sceaux chez l'archevêque qui se disait malade, il lui ôta deux manoirs de la couronne, et il prit cette précaution auprès du nouveau garde des sceaux, que, s'il voyait qu'un ordre royal pût préjudicier au roi : « Then he differe the expedition... » Rymer, Acta.

[2] *App.*, 71.

drap et de velours; ils prenaient ce qui leur plaisait et l'on payait pour eux. Ce qui leur agréait le plus, c'était l'or; et le roi, connaissant ce faible des Anglais pour l'or, avait fait frapper tout exprès de belles grosses pièces d'or, pesant dix écus la pièce, à emplir la main.

Warwick lui venait bien à point. Il avait grand besoin de s'assurer de l'Angleterre, lorsqu'il voyait le feu prendre aux deux bouts, en Roussillon et sur la Meuse, au moment où il apprenait la mort de Philippe-le-Bon [m. le 15 juin], l'avénement du nouveau duc de Bourgogne.

Il se trouva, par un hasard étrange, que les envoyés du roi, chargés d'excuser les hostilités de la Meuse, ne purent arriver jusqu'au duc. Il était prisonnier de ses sujets de Gand. Ils ne lui voulaient aucun mal, disaient-ils; ils l'avaient toujours soutenu contre son père, il était comme leur enfant, il pouvait se croire en sûreté parmi eux « comme au ventre de sa mère. » Mais ils ne l'en gardaient pas moins, jusqu'à ce qu'il leur eût rendu tous les priviléges que son père leur avait ôtés.

Il se trouvait en grand péril, ayant eu l'imprudence de faire son *entrée* au moment même où ce peuple violent était dans sa fête populaire, une sorte d'émeute annuelle, la fête du grand saint du pays. Ce jour-là, ils étaient et voulaient être fols, « tout étant permis, disaient-ils, aux fols de Saint-Liévin. »

Triste folie, sombre ivresse de bière, qui ne passait guère sans coups de couteaux. Tout ainsi que, dans la légende, les barbares traînent le saint au lieu de son martyre, le peuple, dévotement ivre, enlevait la châsse, et la portait à ce lieu même, à trois lieues de Gand. Il l'y veillait la nuit, en s'enivrant de plus en plus. Le lendemain, le saint *voulait* revenir, et la foule le rapportait, criant, hurlant, renversant tout. Au retour, passant au marché, le saint *voulut* passer justement tout au travers d'une loge où l'on recevait l'impôt. « Saint Liévin, criaient-ils, ne se

se dérange pas. » La baraque disparut en un moment, et à la place se dressa la bannière de la ville, le saint lui-même, de sa propre bannière, en fournissant l'étoffe. A côté, reparurent toutes celles des métiers, plus neuves que jamais, « ce fut comme une féerie, » et sous les bannières les métiers en armes. « Et tant croissoient et multiplioient que c'estoit une horreur. »

Le duc « s'espouvanta durement... « Il avait par malheur amené avec lui sa fille toute petite, et le trésor que lui laissait son père. Cependant la colère l'emporta... Il descend en robe noire, un bâton à la main : « Que vous faut-il? qui vous émeut, mauvaises gens? » Et il frappa un homme; l'homme faillit le tuer. Bien lui prit que les Gantais se faisaient une religion *de ne point toucher au corps de leur seigneur;* telle était la teneur du serment féodal, et, dans leur plus grande fureur, ils le respectaient. Le duc tiré de la presse, et monté au balcon, le sire de la Gruthuse, noble flamand, fort aimé des Flamands et qui savait bien les manier, se mit à leur parler en leur langue; puis le duc lui-même, aussi en flamand... Cela les toucha fort ; ils crièrent, tant qu'ils purent : *Wille-come!* (Soyez le bienvenu!)

On croyait que le duc et le peuple allaient s'expliquer en famille : mais voilà que « un grand rude vilain, » monté, sans qu'on s'en aperçût, vient, lui aussi, se mettre à la fenêtre, à côté du prince. Là, levant son gantelet noir, il frappe un grand coup sur le balcon, pour qu'on fasse silence, et sans crainte ni respect, il dit : « Mes frères, qui êtes là-bas, vous êtes venus pour faire vos doléances à votre prince ici présent, et vous en avez de grandes causes. D'abord, ceux qui gouvernent la ville, qui dérobent le prince et vous, vous voulez qu'ils soient punis? Ne le voulez-vous pas? — Oui, oui, cria la foule. — Vous voulez que la cuillotte soit abolie? — Oui, oui ! — Vous voulez que vos portes condamnées soient rouvertes et vos

bannières autorisées? — Oui, oui! — Et vous voulez encore ravoir vos châtellenies, vos blancs chaperons, vos anciennes manières de faire? n'est-il pas vrai? — Oui, crièrent-ils de toute la place.» — Alors se tournant vers le duc, l'homme dit : « Monseigneur, voilà en un mot pourquoi ces gens-là sont assemblés; je vous le déclare, et ils m'en avouent, vous l'avez entendu; veuillez y pourvoir, Maintenant, pardonnez-moi, j'ai parlé pour eux, j'ai parlé pour le bien. »

Le sire de la Gruthuse et son maître « s'entre-regardoient piteusement. » Ils s'en tirèrent pourtant avec quelques bonnes paroles et quelques parchemins. Tout ce grand mouvement, si terrible à voir, était au fond peu redoutable. Une grande partie de ceux qui le faisaient, le faisaient malgré eux. Pendant l'émeute [1], plusieurs métiers, les bouchers et les poissonniers, se trouvant près du duc, lui disaient de n'avoir pas peur, de prendre patience, qu'il n'était pas temps de se venger *des méchantes gens*... Il se passa à peine quelques mois, et les plus violents, effrayés eux-mêmes, allèrent demander grâce. On croyait que toutes les villes imiteraient Gand, mais il n'y eut guère d'agité que Malines. La noblesse de Brabant se montra unanime pour contenir les villes et repousser le prétendant du roi, Jean de Nevers, qui se remuait fort, croyant l'occasion favorable. Le duc, comme porté sur les bras de ses nobles, se trouva au-dessus de tout. Loin que ce mouvement l'affaiblît, il n'en fut que plus fort pour retomber sur Liége [2].

Il me faut dire la fin de Liége; je dois raconter cette misérable dernière année, montrer ce vaillant peuple

[1] *App.*, 72.
[2] Il accusait les Liégeois d'avoir soulevé Gand. *Bibl. de Liége, ms. Bertholet*, n° 81, *fol.* 444.

dans la pitoyable situation du débiteur sous le coup de la contrainte par corps.

Deux hommes avaient écrit le pesant traité de 1465, « deux solemnels clercs » bourguignons, que le comte menait dans ses campagnes, maître Hugonet, maître Carondelet. Ces habiles gens n'avaient rien oublié, rien n'avait échappé à leur science, à leur prévoyance [1], aucune des *exceptions* dont Liége eût pu se prévaloir, aucune, hors une seule, c'est qu'elle était tout à fait insolvable.

Ils étaient partis de ce principe, que *qui perd, doit payer*, et *qui ne peut payer, doit payer davantage*, acquittant, par-dessus la dette, les frais de saisie. Liége devait donner tant en argent, et tant en hommes qui payeraient de leurs têtes. Mais, comme elle ne voulait pas livrer de têtes, pour que justice fût satisfaite, ils ajoutèrent encore en argent la valeur de ces têtes, tant pour monseigneur de Bourgogne, tant pour M. de Charolais.

Cette terrible somme devait être rendue à Louvain, de six mois en six mois, à raison de soixante mille florins par terme. Si tout le Liégeois eût payé, la chose était possible ; mais d'abord les églises déclarèrent qu'ayant toujours voulu la paix, elles ne devaient point payer la guerre. Ensuite, la plupart des villes, quoique leurs noms figurassent au traité, trouvèrent moyen de n'en pas être. Tout retomba sur Liége, sur une ville alors sans commerce, sans ressource, très-populeuse encore, d'autant plus misérable.

Ce peuple aigri, ne pouvant se venger sur d'autres, prenait plaisir à se blesser lui-même. Il devenait cruel. Ses meneurs l'occupaient de supplices. On s'étouffait aux exécutions, les femmes comme les hommes. Il fallut hausser l'échafaud, pour que personne n'eût à se plaindre de ne pas bien voir. Une scène étrange en ce genre fut la

[1] *App.*, 73.

joyeuse entrée qu'ils firent à un homme qui, disait-on, avait livré Dinant ; ils le firent *entrer* à Liége, comme le comte avait fait à Dinant, avec trompettes, musiques et fols, pour lui couper la tête.

Il n'y avait plus de gouvernement à Liége, ou si l'on veut, il y en avait deux : celui des magistrats qui ne faisaient plus rien, et celui de Raes, qui expédiait tout par des gens à lui, les plus pauvres en général et les plus violents, qu'il avait (par respect pour la loi qui défendait les armes) armés de gros bâtons. Raes n'habitait point sa maison, trop peu sûre. Il se tenait dans un lieu de franchise, au chapitre de Saint-Pierre, lieu d'ailleurs facile à défendre. Que cet homme tout-puissant dans Liége occupât un lieu d'asile, comme aurait fait un fugitif, cela ne peint que trop l'état de la cité !

La fermentation allait croissant. Vers Pâques, le mouvement commence, d'abord par les saints ; leurs images se mettent à faire des miracles. Les enfants de la Verte tente reparaissent, ils courent les campagnes, font leurs justices, égorgent tel et tel. Les gens d'armes de France vont arriver ; les envoyés du roi l'assurent. Pour hâter le secours, ceux du parti français mènent hardiment les envoyés à la colline de *Lottring*, à *Herstall* (le fameux berceau des Carlovingiens), et là, avec notaire et témoins, leur font *prendre possession* [1]...

Possession de Liége ? Il semble qu'ils n'aient osé le dire, la chose n'ayant pas réussi. Tels étaient la force de l'habitude, et le respect du droit, chez le peuple qui semblait entre tous l'ami des nouveautés ; les Liégeois pouvaient battre ou tuer leur évêque et leurs chanoines, mais ils soutenaient toujours qu'ils étaient sujets de l'Église, et croyaient respecter les droits de l'évêché.

Quoiqu'il y eût eu déjà des hostilités des deux parts et

[1] *App.*, 74.

du sang versé, ils prétendaient ne rien faire contre leur traité avec le duc de Bourgogne. « Nous pouvons bien, disaient-ils, sans violer la paix, faire payer Huy et reprendre Saint-Trond, qui est une des filles de Liége. » L'évêque était dans Huy : « N'importe, disaient-ils, nous n'en voulons point à l'évêque. »

L'évêque ne s'y fia point. Comme prêtre, et par sa robe, dispensé de bravoure, il exigea que les Bourguignons envoyés au secours sauvassent sa personne plutôt que la ville. Le duc fut hors de lui, quand il les vit revenir... Tristes commencements d'un nouveau règne, de voir ses hommes d'armes s'enfuir avec un prêtre, et d'avoir été lui-même à la merci des va-nu-pieds de Gand !

Il n'hésita plus, et franchit le grand pas. Il fit venir des Anglais, cinq cents d'abord [1]. Édouard en avait envoyé deux mille à Calais, et ne demandait pas mieux que d'en envoyer davantage; mais le duc, qui voulait rester maître chez lui, s'en tint à ces cinq cents. Ils lui suffisaient comme épouvantail, du côté du roi.

Le nombre n'y faisait rien. Cinq cents Anglais, un seul Anglais, dans l'armée de Bourgogne, c'était, pour ceux qui avaient de la mémoire, un signe effrayant... La situation était plus dangereuse que jamais ; l'Angleterre et ses alliés, l'Aragonais, le Castillan et le Breton, s'entendaient mieux qu'autrefois, et pouvaient agir d'ensemble, sous une même impulsion; ajoutez qu'il y avait en Bretagne un prétendant tout prêt, qui déjà signait des traités pour partager la France.

Le roi connaissait parfaitement son danger. Dès qu'il sut que le vieux duc était mort, et que désormais il aurait affaire au duc Charles, il fit ce qu'il eût fait si une flotte

[1] Comines. — « Si le Roy se feust mellé réalement de la guerre des Liégeois en son contraire, il avoit deux mille Anglois à Calais, venus tout prests pour les faire venir en Liége, et trente mil francs là envoyés pour les payer en cas de besoing. » Chastellain.

anglaise eût remonté la Seine; il arma la ville de Paris[1].

Rendre à Paris ses armes et ses bannières, l'organiser en une grande armée, cela pouvait paraître hardi, quand on se rappelait la douteuse attitude des Parisiens pendant la dernière guerre. Charles VI les avait jadis désarmés; Charles VII, *roi de Bourges*, ne s'était jamais fié beaucoup à eux. Louis XI, à qui ils avaient failli au besoin, ne se fit pas moins parisien tout à coup; son danger après Montlhéry lui avait appris qu'avec Paris, et la France de moins, il serait encore roi de France, il résolut de regagner Paris, quoi qu'il coûtât, de le ménager, de le fortifier, dût-il écraser tout le reste.

Il l'avait exempté de taxes dans la crise; il maintint cette exemption, malgré le terrible besoin d'argent où il était[2]. Cela lui assurait surtout le Paris commerçant, les halles, le nord de la ville. La cité et le midi n'avaient jamais payé grand'chose, n'étant guère habités que de privilégiés, gens de robe et d'église, étudiants ou suppôts de l'Université.

Saint-Germain, Saint-Victor, les Chartreux, entouraient et gardaient en quelque sorte le Paris du midi. Le roi les exempta des droits d'amortissement.

La Cité, c'était Notre-Dame et le Palais, le parlement et le chapitre. Louis XI s'était mal trouvé de n'avoir pas respecté ces puissances. Il s'amenda, reconnut la haute justice féodale des chanoines. Quant aux parlementaires, leur grande affaire était de pouvoir se passser tout doucement leurs offices, de main en main, comme propriétés de famille, en couvrant leurs arrangements d'un semblant d'élections. Le roi ferma les yeux, les laissa s'élire entre eux, fils, frères, neveux, cousins; il promit de respecter les élections et de laisser les offices dans les mêmes mains.

Le seul point où il n'entendit à aucun privilége, ce fut

[1] Ordonnances, XVI, juin 1467.
[2] *App.*, 75.

l'armement. Le Parlement et le Châtelet, la chambre des comptes, les gens de l'hôtel de ville, les pacifiques généraux des aides et des monnaies, tous durent monter à cheval, ou fournir des hommes. Les églises mêmes furent tenues d'en solder. Il n'y avait rien à objecter, quand on voyait un évêque, un cardinal de Rome, le vaillant cardinal Balue, cavalcader devant les bannières et passer les revues.

Le roi et la reine vinrent voir; c'était un grand spectacle; soixante et quelques bannières, soixante à quatre-vingt mille hommes armés [1]. Il y en avait, depuis le Temple jusqu'à Reuilly, jusqu'à Conflans, et de là en revenant le long de la Seine jusqu'à la Bastille. Le roi avait eu l'attention paternelle d'envoyer et faire défoncer quelques tonneaux de vin.

Il était devenu vrai bourgeois de Paris. C'était plaisir de le voir s'en aller par les rues, souper tout bonnement chez un bourgeois, un élu, Denis Hesselin; il est vrai qu'ils étaient compères, le roi lui ayant fait l'honneur de lui tenir son enfant sur les fonts. Il envoyait la reine avec madame de Bourbon et Perette de Châlons (sa maîtresse), souper, baigner (c'était l'usage) chez Dauvet, premier président. Il consultait volontiers les personnes notables, parlementaires, procureurs, marchands. Il n'y avait pas désormais à se jouer des gens de Paris, le roi n'eût pas entendu raillerie; un moine normand s'étant avisé d'accuser deux bourgeois, sans preuves, le roi le fit noyer. Tellement il était devenu ami chaud de la ville!

Toute grande qu'elle était, il la voulait plus grande et plus peuplée. Il fit proclamer à son de trompe que toutes gens de toutes nations qui seraient en fuite pour vol ou pour meurtre, trouveraient sûreté ici. Dans un petit pèle-

[1] Si le greffier n'a pas vu double, dans son ardeur guerrière. (Jean de Troyes, 15 septembre 1467.)

rinage qu'il fit à Saint-Denis, comme il s'en allait devisant par la plaine avec Balue, Luillier et quelques autres, trois ribauds vinrent se jeter à genoux, criant grâce et rémission ; ils avaient été toute leur vie, voleurs de grand chemin, larrons et meurtriers ; le roi leur accorda bénignement ce qu'ils demandaient.

Il n'y avait guère de jour qu'on ne le vît à la messe à Notre-Dame, et toujours il laissait quelque offrande[1]. Le 12 octobre, il y avait été à vêpres, puis, pour se reposer, chez Dauvet, le président ; au retour, comme il était nuit noire, il vit au-dessus de sa tête une étoile, et l'étoile le suivit, jusqu'à ce qu'il fût rentré aux Tournelles.

Il avait bien besoin de croire à son étoile. Le coup qu'il attendait était porté. Le Breton avait envahi la Normandie, et déjà il était maître d'Alençon et de Caen [15 oct.]. Le roi n'avait pu le prévenir. S'il eût bougé, le Bourguignon lui jetait en France une armée anglaise. Il avait envoyé quatre fois au duc en quatre mois, tantôt offrant d'abandonner Liége, et tantôt réclamant pour elle.

Il essaya de l'intervention du pape, qu'il avait regagné, en faisant enregistrer l'abolition de la Pragmatique. Il obtint, à ce prix, que le Saint-Siége, qui avait naguère excommunié les Liégeois, prierait aussi pour eux. Mais le duc voulut à peine voir le légat, et encore à condition qu'il ne parlerait de rien.

Le connétable, envoyé par le roi, fut reçu de manière à craindre pour lui-même. Il venait parler de paix à un homme qui déjà avait l'épée tirée, le bras prêt à frapper... Le duc lui dit durement : « Beau cousin, si vous êtes né connétable, vous l'êtes de par moi. Vous êtes né chez moi, et vous avez chez moi le plus beau de votre vaillant. Si le roi vient se mêler de mes affaires, ce ne sera pas à votre profit. » Saint-Pol, pour l'apaiser, lui garantit pour douze

[1] *Mss. Legrand, Preuves, octobre* 1467.

jours que rien ne remuerait du côté de la France. Sur quoi, il dit en montant à cheval : « J'aurai dans trois jours la bataille ; si je suis battu, le roi fera ce qu'il voudra du côté des Bretons. » Il se moquait sans doute [1] ; il ne pouvait guère ignorer qu'au moment même [19 octobre] Alençon et Caen devaient être ouvertes au duc de Bretagne.

Qui eût pu l'arrêter, lancé comme il était par la colère ? Il avait fait défier les Liégeois, à la vieille manière barbare, avec la torche et l'épée. Il eut un moment l'idée de tuer cinquante otages qui étaient entre ses mains. Les pauvres gens avaient répondu de la paix sur leurs têtes. Un des vieux conseillers (jusque-là des plus sages) était d'avis de les faire mourir. Heureusement, le sire d'Humbercourt, plus modéré et plus habile, sentit tout le parti qu'on pouvait tirer de ces gens.

Les deux armées se rencontrèrent devant Saint-Trond. La place était gardée pour Liége, par Renard de Rouvroy, homme d'audace et de ruse, attaché au roi, et qui lui avait servi, comme on a vu, à jouer la comédie de la fausse victoire de Montlhéry. Dans l'armée des Liégeois, qui venait au secours de Saint-Trond, on remarquait le bailli de Lyon, qui depuis un mois leur promettait du secours, et qui les trompait d'autant mieux, que le roi le trompait lui-même [2].

Selon Comines, qui put les voir de loin, ils auraient été trente mille ; d'autres disent dix-huit mille. L'étendard était porté par le sire de Bierlo. Bare de Surlet était à leur tête, avec Raes, et la femme de Raes, madame Pentecôte d'Arkel. Cette vaillante dame, qui suivait partout son mari, s'était déjà signalée au combat d'Huy. Ici, elle galopait devant le peuple, et l'animait bien mieux que Raes n'eût su faire [3].

La confiance pourtant n'était pas générale. Les églises

[1] Comines ne l'a pas senti, parce qu'il n'a pas rapproché les dates.
[2] Rien n'indique qu'il y eût d'autres Français. *App.*, 76.
[3] « Plus quam vir ejus fecisset. » Adrianus.

s'étaient prêtées de mauvaise grâce à escorter l'étendard de Saint-Lambert, comme l'usage le voulait; tel couvent, pour s'en dispenser, avait déguisé des laïques en prêtres. Encore, cette escorte, à peine à deux lieues, voulait revenir. L'honneur de porter l'étendard fut offert au bailli de Lyon, qui n'accepta pas. Bare de Surlet, le jour du départ, voulant monter un cheval de bataille que venait de lui vendre l'abbé de Saint-Laurent, trouva qu'il était mort la nuit.

L'armée liégeoise arriva le soir à Brusten, près Saint-Trond; les chefs la retinrent dans le village, et la forcèrent d'attendre le lendemain [28 oct.].

Au matin, le duc, « monté sur un courtaut, » passait devant ses lignes, un papier à la main; c'était son ordonnance de bataille, tout écrite, telle que ses conseillers l'avaient arrêtée la nuit. Qu'adviendrait-il de cette première bataille qu'il livrait comme duc? c'était une grande question, un important augure pour tout le règne. Il y avait à craindre que son bouillant courage ne mît tout en hasard. Il paraît qu'on trouva moyen de le tenir dans un corps qui ne bougea pas. La cavalerie, en général, resta inactive pendant la bataille; dans cette plaine fangeuse, coupée de marais, elle eût pu renouveler la triste aventure d'Azincourt.

Vers dix heures, les gens de Tongres, impatients, inquiets, ne purent plus supporter une si longue attente; ils marchèrent à l'ennemi. Les Bourguignons les repoussèrent, criblèrent de flèches et de boulets ceux qui gardaient le fossé, gagnèrent le fossé, les canons. Puis, comme ils n'avaient plus de quoi tirer, les Liégeois reprirent l'avantage. De leurs longues piques, ils chargèrent les archers: « Et en une troupe, tuèrent quatre ou cinq cents hommes en un moment; et branloient toutes nos enseignes, comme gens presque déconfits. Et sur ce pas, fit le duc marcher les archers de sa bataille que conduisoit Philippe de Crè-

vecœur, homme sage, et plusieurs autres gens de bien, qui avec un grand *hu!* assaillirent les Liégeois, qui en un moment furent desconfitz. »

Il paraît qu'on fit croire au duc qu'il leur avait tué six mille hommes. Comines le répète, et s'en moque lui-même. Il assure que la perte était peu de chose, que sur un si grand peuple, il n'y paraissait guère. Renard de Rouvroy, ayant tenu encore trois jours dans Saint-Trond, Raes et le bailli avaient le temps de mettre Liége en défense. Mais il aurait fallu abattre autour des murs certaines maisons qui étaient aux églises, et elles n'y consentaient pas.

De cœur et de courage, sinon de force, la ville était tuée. On avait beau dire au peuple que les envoyés du roi négociaient, que le légat allait venir pour tout arranger. Chacun commençait à songer à soi, à vouloir faire la paix avant les autres; d'abord les petites gens de la rivière, les poissonniers. Puis les églises s'enhardirent, et déclarèrent qu'elles voulaient traiter. On les laissa faire, et elles traitèrent, non-seulement pour elles, mais pour la cité.

Ce qu'elles obtinrent, et qui n'était rien moins qu'une grâce, ce fut de rendre tout, « à volonté, » sauf le feu et le pillage. Les prêtres, n'ayant rien à craindre pour eux-mêmes, se contentèrent d'assurer ainsi les biens, sans s'inquiéter des personnes.

Cet arrangement fut accepté, l'égoïsme gagnant, comme il arrive dans les grandes craintes. On choisit trois cents hommes, dix de chaque métier, pour aller demander pardon. La commission était peu rassurante. Le duc avait pris dix hommes de Saint-Trond, et dix hommes de Tongres, auxquels il avait fait couper la tête.

Trois cents suffiraient-ils? L'ennemi une fois dans la ville, n'en prendrait-il pas d'autres?... Cette crainte se répandit et devint si forte que les portes ne s'ouvrirent pas. Le vaillant Bierlo, qui avait porté l'étendard, qui l'avait défendu et sauvé, se mit aussi à défendre les portes, s'obs-

tinant à les tenir fermées, à moins que la sûreté des personnes ne fût garantie.

Le duc attendait les trois cents sur la plaine. Sa position était mauvaise: « On étoit en fin cœur d'hiver, et les pluies plus grandes qu'il n'est possible de dire, le pays fangeux et mol à merveille. Nous étions (c'est Comines qui parle) en grande nécessité de vivres et d'argent, et l'armée comme toute rompue. Le duc n'avoit nulle envie de les assiéger, et aussi n'eût-il su. S'ils eussent attendu deux jours à se rendre, il s'en fût retourné. La gloire qu'il reçut en ce voyage lui procéda de la grâce de Dieu, contre toute raison. Il eut tous ces honneurs et biens pour la grâce et bonté dont il avoit usé envers les otages, dont vous avez ouï parler. »

Croyant qu'il n'y avait qu'à rentrer dans la ville, le duc avait envoyé, pour entrer le premier, Humbercourt qu'il en avait nommé gouverneur, et qui n'y était point lui. Porte close. Humbercourt se logea dans l'abbaye de Saint-Laurent, tout près des murs de la ville, dont il entendait tous les bruits [1]. Il n'avait que deux cents hommes; nul espoir de secours, en cas d'attaque. Heureusement il avait avec lui quelques-uns des otages, qui lui servirent merveilleusement, pour travailler la ville et l'amener à se rendre : « Si nous pouvons les amuser jusqu'à minuit, disait-il, nous aurons échappé; ils seront las et s'en iront dormir.» Il détacha ainsi deux otages aux Liégeois, puis (le bruit redoublant dans la ville) quatre autres, avec une bonne et amicale lettre; il leur disait : Qu'il avait toujours été bon pour eux, que pour rien au monde il ne voudrait consentir à leur perte; naguère encore il était des leurs, du métier des *fèves* et maréchaux, il en avait porté la robe, etc. La

1 Cette curieuse scène de nuit avait deux témoins très-intelligents qui l'ont peinte, un jeune homme d'armes bourguignon, Philippe de Comines, et un moine, Adrien de Vieux-Bois. Tout le couvent, en alarme, s'occupait à cuire du pain pour ceux qui viendraient, quel que fût leur parti.

lettre vint à temps; ceux de la porte parlaient d'aller brûler l'abbaye et Humbercourt dedans. Mais : « Tout incontinent, dit Comines, nous ouïmes sonner la cloche d'assemblée, dont nous eûmes grande joie, et s'éteignit le bruit que nous entendions à la porte. Ils restèrent assemblés jusqu'à deux heures après minuit, et enfin conclurent qu'au matin, ils donneroient une des portes au seigneur d'Humbercourt. Et tout incontinent, s'enfuit de la ville messire Raes de Lintre, et toute sa séquelle[1]. »

Au matin, les trois cents, en chemise, furent menés dans la plaine, se mirent à genoux dans la boue, et crièrent merci. Le bon ami du roi, le légat, qui venait intercéder, se trouva là justement, pour ce piteux spectacle. Quoi qu'il pût dire, le duc y fit peu d'attention. Le sage Humbercourt eût voulu qu'il se servît de ce légat pour le faire entrer avant lui dans la ville, pour bénir et calmer le peuple, l'endormir, rendre l'entrée plus sûre.

Loin de là, le duc, tenant à faire croire qu'il entrait de force, « à portes renversées, » fit à l'instant mettre le marteau aux murs, et détacher les portes de leurs gonds. C'était l'ancien usage, quand le vainqueur n'entrait pas par la brèche, qu'on lui couchât les portes sur le pavé, afin qu'il les foulât et marchât dessus.

Le 17 novembre, au matin, les troupes entrèrent, puis le duc, accompagné de l'évêque, puis des troupes, et toujours des troupes, jusqu'au soir. Il n'était pas sans émotion, en se voyant enfin dans Liége; le matin, il avait pu à peine manger.

La foule à travers laquelle il passait offrait l'aspect de deux peuples distincts, des élus et des réprouvés, en ce

[1] Voir dans Adrien la scène intérieure de Liége, l'abandon du tribun. On lui en voulait de ne s'être pas fait tuer, comme Bare de Surlet. On prétendait qu'après la bataille, il avait passé la nuit dans un moulin, etc. Ce qui est sûr, c'est qu'une fois rentré dans Liége, il montra beaucoup de fermeté, et ne quitta qu'au dernier moment.

jour de jugement; à droite, les élus, c'est-à-dire le clergé, en blanc surplis, avec les gens qui tenaient au clergé ou voulaient y tenir, tous ayant à la main des cierges allumés, comme les Vierges sages; à gauche, sans cierge, aussi bien que sans armes, l'épaisse et sombre file des bourgeois, gens de métiers et menu populaire, portant la tête basse.

Ils roulaient en eux-mêmes la terrible sentence, encore inconnue, et tout ce que peut contenir pour celui qui se livre, ce mot vague, infini: A volonté. Personne, tant qu'il n'était pas expliqué, ne savait qui était vivant, et qui était mort.

L'attente fut prolongée jusqu'au 26 novembre. Ce jour-là, sonna la cloche du peuple pour la dernière fois. Sur l'estrade, devant le palais, au lieu consacré et légal où jadis siégeait le prince-évêque, s'assit le maître et juge... Près de lui, Louis de Bourbon, et en bas, le condamné, le peuple, pour ouïr la sentence. D'illustres personnages avaient place aussi sur l'estrade, comme pour représenter la chrétienté: un Italien, le marquis de Ferrare, un Suisse, le comte de Neufchâtel (maréchal de Bourgogne), enfin Jacques de Luxembourg, oncle de la reine d'Angleterre.

Un simple secrétaire et notaire lut « haut et clair » l'arrêt...

Arrêt de mort pour Liége. Il n'y avait plus de cité, plus de murailles, plus de loi, plus de justice de ville ni de justice d'évêque, plus de corps de métiers.

Plus de loi; des échevins nommés par l'évêque, assermentés au duc, jugeront *selon droit et raison escripte*[1], d'après le mode que fixeront le seigneur duc et le seigneur évêque.

Liége n'est plus une ville, n'ayant ni portes, ni murs, ni

[1] « Sans avoir regart aux malvais stieles, usaiges et coustumes selon lesquelz lesdis eschevins ont aultrefois jugiet. » *App.*, 77.

fossé; tout sera effacé et mis de niveau, en sorte qu'on puisse y entrer de partout « comme en un village. »

La voix de la cité, son bourgmestre, l'épée de la cité, son avoué, lui sont ôtés également. L'avoué, le défenseur, désormais, c'est l'ennemi; le duc, comme avoué suprême, siége et lève son droit, dans la ville, au pont d'Amercœur.

Loin qu'il y ait un corps de ville, il n'y a plus de corps de métiers. Liége perd les deux choses dont elle était née, dont elle eût pu renaître: les métiers et la cour épiscopale; ses fameuses justices de l'Anneau et de la paix de Notre-Dame[1].

Elle ne juge plus et elle est jugée, jugée par ses voisines, ses ennemis, Namur, Louvain, Maëstricht. Les appels seront maintenant portés dans ces trois villes.

Maëstricht est franche, indépendante et ne paye plus rien. Liége paye, par-dessus les six cent mille florins du premier traité, une rançon de cent quinze mille lions.

C'est-à-dire qu'elle se ruine, pour se racheter, prisonnière qu'elle est. Et tout en se rachetant, il faut qu'elle livre douze hommes pour la prison ou pour la mort; le duc décidera.

L'acte lu, le duc déclara que c'était bien là sa sentence. Son chancelier, s'adressant à ceux qui étaient dans la place, leur demanda s'ils acceptaient tous ces articles et voulaient s'y tenir... L'on constata qu'ils avaient accepté, que pas un n'avait contredit, qu'ils avaient dit, bien distinctement, *Oy, oy*. Le chancelier se tourna ensuite vers l'évêque et vers le chapitre, qui répondirent *Oy*, comme le peuple. Et alors le duc, s'adressant à la foule, daigna dire que, s'ils tenaient parole, il leur serait un bon protecteur et gardien.

Cette bonté n'empêcha pas que, quelques jours après, l'échafaud ne fût dressé. On amena les *douze* qui avaient

1 Le peuple perd son antique et joyeux privilége de danser dans l'église, etc. *App.*, 78.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] • Le duc fit abattre la [illegible] sur le marché pour [illegible] afin qu'elle ne tournast. [illegible]

CHAPITRE IV

Péronne. Destruction de Liége. 1468.

Une foule inquiète attendait le duc à Bruxelles : solliciteurs, suppliants, envoyés de tous pays. Il y avait, entre autres, de pauvres gens de Tournai qui étaient là, à genoux, pour excuser je ne sais quelle plaisanterie des enfants de la ville; le duc ne parlait de rien moins que de les marquer au front d'un fer rouge aux armes de Bourgogne [1].

A sa violence, à son air sombre, on voyait bien que la fin de cette affaire de Liége n'était pour lui qu'un commencement. Il remuait en pensée plus de choses qu'une tête d'homme n'en pouvait contenir. On eût pu lire sur son visage sa menaçante devise : « Je l'ay *empris* [2]. » Il allait *entreprendre*, avec quel succès! Dieu le savait. Une comète qui parut à son avénement donnait fort à penser :

[1] Il l'aurait fait si ses nobles n'avaient intercédé. (Poutrain.) — Tournai, enfermée de toutes parts et s'obstinant à rester française, se trouvait dans un état de siége perpétuel. Les Flamands, quand ils voulaient, la faisaient mourir de faim, et par représailles, elle se moquait fort de ses pesants voisins, trop bien nourris.

[2] C'est l'expression du formidable portrait attribué à Van Eyck. Celui qu'on voyait à Gand dans une précieuse collection (vendue en 1840), est sombre, violent, bilieux; le teint accuse l'origine anglo-portugaise. Il a été souvent copié.

« J'entrai en imagination (dit Chastellain)... Je m'attends à tout... La fin fera le jugement. »

Ce qu'on pouvait prévoir sans peine, c'est qu'avec un tel homme il y aurait beaucoup à faire et à souffrir, que ses gens auraient peu de repos, qu'il lasserait tout le monde avant de se lasser. Jamais on ne surprit en lui ni peur ni fatigue. « Fort de bras, fort d'échine, de bonnes fortes jambes, de longues mains, un rude joûteur à jeter tout homme par terre, le teint et le poil bruns, la chevelure épaisse, *houssue*... »

Fils d'une si *prude femme* et si *béguine*, lisant insatiablement dans sa jeunesse les vieilles histoires des preux, on avait cru qu'il serait un vrai miroir de chevalerie[1]. Il était dévot, disait-on, particulièrement à la vierge Marie. On remarquait qu'il avait les yeux « angéliquement clairs. »

Les Flamands, Hollandais, tous les gens du nord et de langues allemandes, avaient mis un grand espoir dans leur jeune comte. Il parlait leur langue, puisait au besoin dans leur bourse, vivait avec eux et comme eux, sur les digues, à voir la mer, qu'il aimait fort, ou bien à bâtir sa tour de Gorckum. Dès qu'il fut maître, on aperçut qu'il y avait encore en lui un tout autre homme, qu'on ne soupçonnait pas, homme d'affaires, d'argent et de calcul. « Il prit le mors aux dents, veilla et estudia en ses finances. » Il visita le trésor de son père[2], mais pour le bien fermer, voulant vivre et suffire à tout avec son domaine et ce qu'il

[1] Il eut « l'entendement et le sens si grand qu'il résistoit à ses complexions, tellement, qu'en sa jeunesse ne fut trouvé plus doux, ne plus courtois que luy. Il apprenoit à l'école moult bien, etc. » Olivier de la Marche. Le portrait capital est celui de Chastellain. On y voit qu'il avait l'esprit très-cultivé, beaucoup de faconde et de subtilité : « *Il parloit de grand sens* et parfond, et continuoit longuement au besoin. » Ce qui contredit le mot de Comines : « Trop *peu* de malice et *de sens*, » etc. La contradiction n'est qu'apparente; on peut être discoureur, logicien, et peu judicieux. — [2] *App.*, 80.

CHAPITRE IV

Péronne. Destruction de Liége. 1468.

Une foule inquiète attendait le duc à Bruxelles : solliciteurs, suppliants, envoyés de tous pays. Il y avait, entre autres, de pauvres gens de Tournai qui étaient là, à genoux, pour excuser je ne sais quelle plaisanterie des enfants de la ville; le duc ne parlait de rien moins que de les marquer au front d'un fer rouge aux armes de Bourgogne [1].

A sa violence, à son air sombre, on voyait bien que la fin de cette affaire de Liége n'était pour lui qu'un commencement. Il remuait en pensée plus de choses qu'une tête d'homme n'en pouvait contenir. On eût pu lire sur son visage sa menaçante devise : « Je l'ay *empris* [2]. » Il allait *entreprendre*, avec quel succès! Dieu le savait. Une comète qui parut à son avénement donnait fort à penser :

[1] Il l'aurait fait si ses nobles n'avaient intercédé. (Poutrain.) — Tournai, enfermée de toutes parts et s'obstinant à rester française, se trouvait dans un état de siége perpétuel. Les Flamands, quand ils voulaient, la faisaient mourir de faim, et par représailles, elle se moquait fort de ses pesants voisins, trop bien nourris.

[2] C'est l'expression du formidable portrait attribué à Van Eyck. Celui qu'on voyait à Gand dans une précieuse collection (vendue en 1840), est sombre, violent, bilieux; le teint accuse l'origine anglo-portugaise. Il a été souvent copié.

tous les fieffés de Flandre qui ne rendraient pas le service militaire. Cette expression semblait étendre l'obligation du service à une foule de petites gens, qui tenaient, à titre de fiefs, des choses minimes pour une minime redevance. L'effroi fut grand [1], l'effet subit, beaucoup aimèrent mieux laisser là fief et tout, et passer la frontière. Il fallut que le duc s'expliquât; il dit dans une nouvelle lettre, non plus *tous les fieffés*, mais : « Nos féaux vassaux et sujets, *tenus et accoutumés* de servir et *fréquenter* les armes. »

Le mot d'*aide* ne prêtait pas moins que celui de *fief* au malentendu. Sous ce mot féodal (aide de joyeuse entrée, aide de mariage), il demanda un impôt régulier, annuel pour seize ans. Le total semblait monstrueux : pour la Flandre, douze cent mille écus; pour le Brabant, huit cent mille liv.; cent mille liv. pour le Hainaut. « Il n'y eut personne qui ne fût perplex durement et frappé au front, d'ouïr nommer cette horrible somme de deniers à prendre sur le peuple. »

Par ces violentes chicanes pour changer ses vassaux en sujets, pour devenir, de suzerain féodal, souverain moderne, le duc de Bourgogne n'en restait pas moins, dans l'opinion de tous et dans la sienne, le prince de la chevalerie. Il en gardait les formes, et elles devenaient souvent dans ses mains une arme politique. Juge de l'honneur chevaleresque, comme chef de la Toison d'or, il somma son ennemi, le duc de Nevers, de comparaître au chapitre de l'ordre [2], le fit condamner comme contumace, biffer son nom, noircir son écusson [3].

[1] La menace est du 5 novembre, et l'explication du 20 décembre; en six semaines, l'émigration avait commencé : « Se partent et absentent, ou sont à voulenté d'eux partir et absenter. » Gachard.

[2] Le duc fit lire et adopter à ce chapitre une ordonnance qui mettait dans sa main toute la juridiction de l'ordre. *App.*, 82.

[3] Il le déshonorait après l'avoir dépouillé. Sur cette terrible iniquité de la maison de Bourgogne, sur la cession forcée (qu'Hugonet extorqua), sur le courage du notaire qui glissa dans l'acte même (au pli du parche-

Ceux même que le roi avait cru s'attacher et qu'il avait achetés le plus cher tournaient au duc de Bourgogne, comme au chef naturel des princes et seigneurs. Un nouveau *Bien public* se préparait, plus général et dans lequel entreraient ceux qui s'étaient abstenus de l'autre. René devait en être, quoique le roi aidât alors son fils en Espagne. Deux femmes y poussaient, la douairière de Bourbon, aux enfants de qui il avait confié moitié du royaume, et la propre sœur de Louis XI, qui, il est vrai, lui ressemblait trop pour subir aisément sa protection tyrannique; plus il faisait pour elle, plus elle travaillait contre lui.

L'Anglais n'avait pu être du premier *Bien public;* on l'invitait au second. Le Bourguignon épousait la sœur d'Édouard, et le Breton épousait en quelque sorte l'Angleterre elle-même, voulant l'établir à côté de lui, en Normandie. Le roi, les voyant tous appeler l'Anglais, s'avisa d'un expédient qu'ils n'avaient pas prévu, il appela la France.

Il convoqua les états généraux [avril], les trois ordres; soixante villes envoyèrent leurs députés [1]. Il leur posa simplement la vraie question : « Le royaume veut-il perdre la Normandie? » La confier au jeune frère du roi, qui n'était rien que par les ducs de Bourgogne et de Bretagne, c'était la leur donner, ou plutôt y mettre les Anglais.

Ce n'était pas la faute du duc de Bretagne si les Anglais n'y étaient pas. Ils n'avaient pas besoin d'y prendre une place, comme Henri V avait dû le faire; on leur en offrait douze. Chose étrange, pour leur faire accepter ces villes, il fallait les payer, ils chicanaient sur la solde... Le fait est

min où posait le sceau), une toute petite protestation. V. Preuves de Comines.

[1] Chaque ville envoya trois députés, un prêtre et deux laïques. *App.*. 83.

qu'ils avaient grand'peine à venir; Édouard n'osait bouger de chez lui.

Que l'offre eût été faite, cela n'était pas douteux. Warwick (par conséquent Louis XI), en avait copie [1]. Les états, quand on leur fit cette révélation, en eurent horreur... Qu'il y eût un Français pour recommencer les guerres anglaises, l'égorgement de la France!... Tous ceux qui étaient là, même les princes et les seigneurs qui chancelaient la veille, retrouvèrent du cœur, et offrirent au roi leurs biens et leurs vies.

« La chose, dit lui-même le noble historien de la maison de Bourgogne, touchoit la *perpétuité* du royaume, et le roy n'y a que son *voyage*. » Tous le sentirent. Le vœu des états, porté au duc à Cambrai, venait avec autorité. Le mépris qu'il en fit, soigneusement répandu par le roi, mit beaucoup de gens contre lui. Les plus pacifiques eurent une velléité de guerre. Il y eut à Paris un tournoi des enfants de la ville [2], et même plus sérieux que ces exercices ne l'étaient alors; ceux-ci, dans leur inexpérience, y allèrent trop vivement, et ils se blessèrent.

Le mouvement fut fort contre le duc de Bourgogne. Ce qui le prouverait, c'est que l'homme le plus flottant et qui jusque-là s'était le plus ménagé, Saint-Pol, devint audacieux tout à coup et s'en alla à Bruges où était le duc, fit une entrée bruyante, avec force fanfares, et faisant porter devant lui l'épée de connétable. Aux plaintes qu'on en fit, il ne répondit rien, sinon que Bruges était du royaume, qu'il était connétable de France, et que c'était son droit d'aller partout ainsi.

Le duc attendait à Bruges sa future épouse, Marguerite d'York. Il y avait là un monde complet de toutes nations,

[1] *App.*, 84.
[2] Ici le greffier Jean de Troyes se redresse, enfle la voix et donne tout au long le noble détail.

une foule d'étrangers venus pour voir la fête. Le duc en profita pour montrer solennellement quel rude justicier il était, quel haut seigneur, combien indépendant et au-dessus de tout. Il fit, sans forme de procès, couper la tête à un jeune homme de grande maison qui avait fait un meurtre. Toute la noblesse eut beau prier; l'exécution ne s'en fit pas moins, à la veille du mariage.

Ce mariage anglais contre la France fut fort sérieux, dans la bizarre magnificence de ses fêtes guerrières, plein de menace et de sombre avenir. Les mille couleurs de tant de costumes et de bannières étaient attristées des couleurs du maître, qui dominaient tout, le noir et le violet[1].

La sœur des trois fratricides, Marguerite d'York, apportait avec elle cent cinquante ans de guerre entre parents. Ses archers anglais descendirent sa litière au seuil de l'hôtel de Bourgogne, où la reçut la douairière Isabelle. Des archers, peu ou point de lords[2]; un seul évêque anglais qui avait mené la chose, malgré tous les évêques.

Au mariage assistèrent deux cardinaux, Balue, l'espion du roi, et un légat du pape qui venait demander pour la pauvre ville de Liége un sursis au payement. Les malheureux étaient déjà tellement ruinés, deux ans auparavant, que pour un premier terme, il leur avait fallu dépouiller leurs femmes, leur ôter leurs anneaux, leurs ceintures. Le duc fut inflexible. Cette dureté dans un tel moment ne pouvait porter bonheur au nouveau mariage. Les mariés à peine au lit, le feu prit... ils faillirent brûler[3].

Le tournoi fut celui de l'arbre ou *péron* d'or, apparemment pour rappeler celui de Liége. Aux intermèdes, parmi une foule d'allusions, on vit le saint anglais, le saint par

[1] « Mi-parti de noir et de violet » selon Jean de Hénin et Olivier de la Marche.

[2] Sauf des lords de la façon d'Édouard, les parents de sa femme et un cadet des Talbot. — [3] *App.*, 85.

lequel le duc jurait toujours, saint Georges, qui tuait le dragon. Deux héros, deux amis, Hercule et Thésée (Charles et Édouard?) désarmèrent un roi qui se mit à genoux, et se fit leur serf. Le duc figura en personne au tournoi, combattit; puis tout à coup laissa la mariée, s'en alla en Hollande pour lever l'*aide* de mariage.

Le roi crut que cette fête de guerre, ces menaces, ce brusque départ annonçaient un grand coup. Depuis trois mois, il s'y attendait. En mai, le chancelier d'Angleterre avait solennellement annoncé une descente, et le roi pour la retarder avait jeté en Angleterre un frère d'Henri IV. Il voyait un camp immense se faire contre lui près de Saint-Quentin. Il y avait à parier qu'au 15 juillet, la trêve avec la Bourgogne expirant, Bourguignon, Breton, Anglais, tous agiraient d'ensemble.

La chose semble avoir été en effet convenue ainsi. Le Breton seul tint parole, agit, et porta seul les coups. Le roi le serra à la fois par le Poitou et par la Normandie, lui reprit Bayeux, Vire et Coutances. Il cria au secours, et n'obtint du Bourguignon que cinq ou six cents hommes pour garder Caen. Celui-ci était jaloux, il se souciait peu d'affermir le Breton en Normandie. Tard, bien tard, sur son instante prière, ayant reçu une lettre suppliante, écrite de sa main, il consentit à passer la Somme, mais pacifiquement encore et sans tirer l'épée. Si peu soutenu, il fallut bien que le Breton traitât, abandonnant le frère du roi, et remettant ce qu'il avait en Normandie à la garde du duc de Calabre, qui alors était tout au roi [traité d'Ancenis, 10 septembre]. Le roi avait gagné la partie.

Ce qui sans doute avait contribué à ralentir le duc de Bourgogne, c'est qu'il voyait une révolution se faire derrière lui. Depuis son cruel refus de donner un sursis à Liége, cette misérable ville, tout écrasée et sanglante qu'elle était, remuait son cadavre... Dès les premiers jours d'août, s'ébranla des Ardennes une foule hideuse, sans

habits, des massues pour armes, de vrais sauvages qui depuis longtemps vivaient dans les bois [1]. Ces malheureux bannis, entendant dire qu'il y aurait un coup de désespoir, voulurent en être, et, pour mourir, aimèrent mieux, après tout, mourir chez eux.

Le 4 août, ils avaient essayé déjà de prendre Bouillon. Ils avancèrent toujours, en grossissant leur troupe, et, le 8 septembre, ils entrèrent dans Liége en criant Vive le roi, de sorte que le duc de Bourgogne put apprendre en même temps la révolution de Liége et la soumission du Breton [10 septembre].

Le duc qui avait peu de forces à Liége, les en avait retirées, comme on l'en priait depuis longtemps au nom de l'évêque. Il avait ruiné de fond en comble, non-seulement la ville, mais les églises, obligées de répondre pour la ville, Plus de cour spirituelle, plus de juridiction ecclésiastique, plus d'argent à tirer des plaideurs. Le lieutenant du duc de Bourgogne, Humbercourt, laissé à Liége comme receveur et percepteur, était seul maître ; l'évêque n'était rien. Les gens qui gouvernaient celui-ci, à leur tête, le chanoine Robert Morialmé, prêtre guerrier qu'on voyait souvent armé de toutes pièces, eurent recours, pour se délivrer des Bourguignons, au dangereux expédient de rappeler les bannis de France. Il se figurait sans doute que le roi y joindrait ses troupes, et soutiendrait l'évêque, frère du duc de Bourbon, contre le duc de Bourgogne.

Les bannis, rentrant dans Liége, n'y trouvèrent point l'évêque; mais, pour toute autorité, le légat du pape. Le légat eut grand'peur quand il se vit au milieu de ces gens presque nus, et qu'on aurait pris pour des bêtes fauves, tant les cheveux et le poil leur avaient crû... L'aspect était horrible, les paroles furent douces et touchantes. Ils s'adressèrent au vieux prêtre romain, comme à un père,

[1] *App.*, 86.

le supplièrent d'intercéder pour eux : « Ce sont, disaient-ils, nos dernières prières que nous vous confions. Qu'on nous laisse revenir, reprendre nos travaux ; nous ne voulons plus vivre dans les bois, la vie y est trop dure... Si l'on ne nous écoute, nous ne répondons plus de ce que nous allons faire... » Le légat leur demandant s'ils voulaient poser les armes, pour le laisser arranger tout avec l'évêque, ils fondirent en larmes, et dirent qu'ils ne demandaient qu'à rentrer en grâce, à revenir avec leurs pères, leurs mères et leurs enfants.

Le légat prévint de grands désordres, et peut-être sauva la ville, en leur donnant ces bonnes paroles. Plusieurs avaient fait d'abord de terribles menaces, disant que tout le mal venait des prêtres, et ils commençaient à faire main basse sur eux. Il les calma, emmena les chefs à Maëstricht, où était l'évêque, et lui conseilla de revenir. L'évêque n'osait ; il avait peur et des bannis, et du duc de Bourgogne qui lui écrivait qu'il arrivait dans un moment. Cette dernière peur fut apparemment la plus forte, car il reprit ses chaînes et s'en alla docilement à Tongres retrouver Humbercourt, lieutenant du duc de Bourgogne, contre lequel ses chanoines avaient rappelé les bannis.

Le duc n'avait pas tort d'annoncer qu'il pourrait agir. Le roi, qui, débarrassé des Bretons eût pu, ce semble, le mener rudement, le priait au contraire, lui faisait la cour, voulait lui payer les frais de la campagne. L'armée royale, bien supérieure à l'autre, plus aguerrie surtout, ne comprenait rien à cela et n'était pas loin d'accuser le roi de couardise... C'est qu'on ne voyait pas, derrière, que le duc de Bourgoge occupait toujours Caen, qu'un beau-frère d'Édouard lui tenait une armée à Portsmouth, et n'attendait qu'un signe pour passer. Ce coûteux armement anglais, annoncé en plein Parlement, préparé tout l'été, serait-il en pure perte ? rien de moins vraisemblable ; le roi n'avait en ce moment nul moyen d'empêcher la descente ; tout au

plus pouvait-il, en revanche, lancer aux Anglais Marguerite d'Anjou qu'il avait à Harfleur.

Il était donc en ces perplexités, allant, venant, devant le duc de Bourgogne. Celui-ci, ferme, dans ses grosses places de la Somme, dans un camp immense (une ville plutôt) qu'il s'était bâtie, mettait son orgueil à ne bouger d'un pas ; le Breton l'avait abandonné, mais que lui importait, seul n'était-il pas assez fort?... Ainsi, tout restait là; le roi, qui se mourait d'impatience, s'en prenait à ceux qui traitaient pour lui. Chaque jour plus soupçonneux (et déjà maladif), il ne se fiait plus à personne, jusqu'à hésiter d'armer ses gens d'armes; dans une lettre, il ordonne de porter les lances sur des chariots, et de ne les donner qu'au besoin.

Une chose lui donnait espoir du côté du duc de Bourgogne, c'est que tout le monde venait lui dire qu'il était dans une furieuse colère contre le Breton. S'il en était ainsi, le moment était bon ; cette colère contre un ami pouvait le disposer à écouter un ennemi. Le roi le crut sans peine, et parce qu'il avait grand besoin qu'il en fût ainsi, et parce qu'il était justement lui-même dans cette disposition. Trahi successivement par tous ceux à qui il s'était fié, par Du Lau, par Nemours, par Melun, il n'avait trouvé de sûreté que dans un ennemi réconcilié, Dammartin, celui qui jadis l'avait chassé de France ; il lui avait mis en main son armée, le commandement en chef au-dessus des maréchaux.

Il ne désespérait donc pas de regagner son grand ennemi. Mais pour cela, il ne fallait pas d'intermédiaire ; il fallait se voir et s'entendre. Tout est difficile entre ceux qu'on envoie, qui hésitent, qui sont responsables ; entre gens qui font eux-mêmes leurs affaires, souvent tout s'aplanit d'un mot. Il semblait d'ailleurs que si l'un des deux pouvait y gagner, c'était le roi, tout autrement fin que l'autre, et qui, renouvelant l'ancienne familiarité de jeu-

nesse, pouvait le faire causer, peut-être, en le poussant un peu, violent comme il était, en tirer justement les choses qu'il voulait le moins dire.

Quant au péril que quelques-uns voyaient dans l'entrevue, le roi n'en faisait que rire. Il se rappelait sans doute qu'au temps du Bien public, le comte de Charolais, causant et marchant avec lui entre Paris et Charenton, n'avait pas craint parfois de s'aventurer loin de ses gens; il s'était si bien oublié un jour qu'il se trouva au dedans des barrières.

Les serviteurs influents des deux princes ne semblent pas avoir été contraires à l'entrevue. D'une part le sommelier du duc[1], de l'autre Balue[2], se remuaient fort pour avancer l'affaire. Saint-Pol s'y opposait d'abord, et cependant il semble que ce soit sur une lettre de lui que le roi ait pris son parti et franchi le pas.

Tout porte à croire que le duc ne méditait point un guet-apens. Selon Comines, il se souciait peu de voir le roi; d'autres disent qu'il le désirait fort[3]. Je croirais aisément tous les deux; il ne savait peut-être pas lui-même s'il voulait ou ne voulait pas; c'est ce qu'on éprouve dans les commencements obscurs des grandes tentations.

[1] « Ledict duc envoya devers ledict seigneur un sien valet de chambre, homme fort privé de luy. Le roi y print grant fiance, et eust vouloir de parler audict duc. » Comines. — « Un sommelier du corps du duc... fut mandé par le roy de France, et par le congé du duc y alla; et tant parlementèrent ensemble, et fit ledict (sommelier) tant d'alées et de venues, que le duc assura le roy. » Olivier de la Marche.

[2] Le billet du duc au cardinal (*ms. Legrand*) est bien caressant, d'une familiarité bien flatteuse : « Très-cher et especial amy... Et adieu, cardinal, mon bon amy. » Voir (*Ibidem*) la lettre de Saint-Pol, qui semblerait perfidement calculée pour pousser le roi par la vanité.

[3] C'est ce que Saint-Pol dit dans cette lettre, et ce que disaient d'autres encore : « L'on dit que M. de Bourgogne a grande envie de le veoir. » Néanmoins, il ajoute : « Hier, sur le soir, vint le vidame d'Amiens, qui amena un homme qui affirme sur sa vie que Bourgogne ne tend à cette assemblée, sinon pour faire quelque échec en la personne du roy. »

Quoi qu'il en soit, le roi ne se confia pas à la légère ; il fit accepter au duc la moitié de la somme offerte, et ne partit qu'en voyant l'accord négocié déjà en voie d'exécution. Il recevait, pour l'aller et le retour, les paroles les plus rassurantes. Rien de plus explicite que les termes de la lettre et du sauf-conduit que lui envoya le duc de Bourgogne. La lettre porte : « Vous pourrez seurement venir, aler et retourner... » Et le sauf-conduit : « Vous y pouvez venir, demeurer et séjourner, et Vous en retourner seurement ès lieux de Chauny et de Noyon, à vostre bon plaisir, toutes les fois qu'il vous plaira, sans que aucun empeschement soit donné à Vous, *pour quelque cas qui soit, ou puisse advenir* [1]. » [8 oct. 1468.] Ce dernier mot rendait toute chicane impossible ; quand même on eût pu craindre quelque chose d'un prince qui se piquait d'être un preux des vieux temps, qui chevauchait fièrement sur la parole donnée, se vantant de la tenir mieux que ne voulaient ses ennemis. Tout le monde savait que c'était là son faible, par où on le prenait. Au Bien public, quand il effectua sa menace avant le bout de l'an, le roi, pour le flatter, lui dit: « Mon frère, je vois bien que vous êtes gentilhomme et de la maison de France. »

Donc, comme gentilhomme et chez un gentilhomme, le roi arriva seul, ou à peu près. Reçu avec respect par son hôte, il l'embrassa longuement, par deux fois, et il entra avec lui dans Péronne[2], lui tenant, en vieux camarade, la

[1] L'original du sauf-conduit fut reconnu pour *écrit de sa main*, par son frère, le Grand bâtard, par ses serviteurs intimes, Bitche et Crèvecœur, et son ancien secrétaire, Guillaume de Cluny. Cette pièce si précieuse est conservée à la *Bibliothèque royale*.

[2] « Quand Monseigneur vint près du roy, il s'inclina tout bas à cheval. Lors le print le roy entre ses bras la teste nue, et le tint longuement acolé, et Monseigneur pareillement. Après ces acolements, le roy nous salua, et quand il ot ce fait, il rembrasa Monseigneur, et Monseigneur lui, la moittié plus longuement qui n'avoient fait. Tout en riant, ils vindrent en ceste ville, et descendy à l'ostel du receveur, et devoit ve-

main sur l'épaule. Ce laisser-aller diminua fort, quand il sut qu'au moment même entraient par l'autre porte ses plus dangereux ennemis, le prince de Savoie, Philippe de Bresse, qu'il avait tenu trois ans en prison, dont il venait de marier la sœur malgré lui, et le maréchal de Bourgogne, sire de Neufchâtel, à qui le roi avait donné puis retiré Épinal, deux hommes très-ardents, très-influents près du duc, et qui lui amenaient des troupes.

Le pis, c'est qu'ils avaient avec eux des gens singulièrement intéressés à la perte du roi, et fort capables de tenter un coup; l'un était un certain Poncet de la Rivière, à qui le roi donna sa maison à mener à Monthléry, et qui, avec Brézé, lui brusqua la bataille, pour perdre tout. L'autre, Du Lau, sire de Châteauneuf, ami de jeunesse du roi en Dauphiné et dans l'exil, avait eu tous ses secrets et les vendait; il avait essayé de le vendre lui-même et de le faire prendre, mais c'était le roi qui l'avait pris. Cette année même, se doutant bien qu'on le ferait échapper, Louis XI avait, de sa main, dessiné pour lui une cage de fer. Du Lau, averti et fort effrayé trouva moyen de s'enfuir; il en coûta la vie à tous ceux qui l'avaient gardé, et par contre-coup à Charles de Melun, dont le roi fit expédier le procès de peur de pareille aventure.

Ce Du Lau, ce prisonnier échappé qui avait manqué la cage de si près, le voilà qui revient hardiment de lui-même, par-devant le roi, avec Poncet, avec d'Urfé, tous se disant serviteurs et sujets du frère du roi, tous forts intéressés à ce que ce frère succède au plus vite [1].

Le roi eut peur. Que le duc eût laissé venir ces gens, qu'il reçût ces traîtres tout à côté de lui, c'était chose sinistre, et qui sentait le pont de Montereau... Il crut qu'il

nir [?] à l'après dîner *logier au chasteau... Messire Poncet*, avecq M. le bastard sont *logié au chastel*. » Le dernier mot ferait croire qu'il se trouva au château sous la garde d'un de ses ennemis. (Documents Gachard.) — [1] *App.*, 87.

y avait peu de sûreté à rester dans la ville; il demanda à s'établir au château, sombre et vieux fort, moins château que prison; mais enfin, c'était le château du duc même, sa maison, son foyer, il devenait d'autant plus responsable de tout ce qui arriverait.

Le roi fut ainsi mis en prison sur sa demande; il ne restait plus qu'à fermer la porte. Qu'il manquât de bons amis pour y pousser le duc, on ne peut le supposer. Ces arrivants qui trouvaient la chose en si bon train, qui voyaient leur vengeance à portée, leur ennemi sous leur main, qui, à travers les murs, sentaient son sang... croira-t-on qu'ils aient été si parfaits chrétiens que de parler pour lui? Nul doute qu'ils n'aient fait des efforts désespérés pour profiter d'une telle occasion; que, tournant autour du duc de toutes les manières, ils ne lui aient fait honte de ses scrupules; qu'ils n'aient dit que ce serait pour en rire à jamais, si la proie venant d'elle-même au chasseur, il n'en voulait pas... N'était-ce pas un miracle d'ailleurs, un signe de Dieu, que cette venimeuse bête se fût livrée ainsi? Lâchez-la, avec quoi croyez-vous la tenir? quel serment, quel traité possible? quelle autre sûreté qu'un cul-de-basse-fosse!

A quoi le duc ému, tremblant de vouloir et de ne vouloir pas, mais maître de lui pourtant et faisant bonne contenance, aura noblement répondu que : « tout cela n'y faisait rien, que sans doute l'homme était digne de tout châtiment, mais qu'une exécution ne lui allait pas, à lui, duc de Bourgogne; la Toison qu'il portait était jusqu'ici nette, grâce à Dieu; ayant promis, signé, pour deux royaumes de France, il ne ferait rien à l'encontre... La veille encore il avait reçu l'argent du roi. Garder l'homme pour garder l'argent, était-ce leur conseil?... Il fallait être bien osé pour lui parler ainsi! »

Tel fut le débat, et plus violent encore; la plus simple connaissance de la nature humaine porterait à le croire,

quand même tout ce qui suit ne le mettrait pas hors de doute.

Mais on peut croire aussi, non moins fermement, que le duc en serait resté là, malgré toute la véhémence du combat intérieur, sans pouvoir en sortir, si les intéressés n'eussent, à point nommé, trouvé une machine, qui, poussée vivement, démontât sa résolution.

Il n'ignorait certainement pas (au 10 octobre) que les bannis étaient rentrés dans Liége le 8 septembre. Dès la fin d'août, Humbercourt, retiré à Tongres avec l'évêque, les observait et en donnait avis[1]. Le mouvement était accompagné, encouragé par des gens du roi. Le duc le savait avant l'entrevue de Péronne, et dit qu'il le savait.

Il était facile à prévoir que les Liégeois tenteraient un coup de main sur Tongres pour ravoir leur évêque et l'enlever aux Bourguignons ; Humbercourt le prévit. Le duc, en apprenant que la chose était arrivée, pouvait être irrité, sans doute ; mais pouvait-il être surpris ?... Il fallait donc, si l'on voulait que cette nouvelle eût grand effet sur lui, l'amplifier, l'orner tragiquement. C'est ce que firent les ennemis du roi ; ou, si l'on veut que le hasard ait été seul auteur de la fausse nouvelle, on avouera que le hasard les servit à commandement.

« Humbercourt est tué, l'évêque est tué, les chanoines sont tués. » Voilà comme la nouvelle devait arriver pour faire effet ; et telle elle arriva.

Le duc entra dans une grande et terrible colère, — non pour l'évêque, sans doute, qui périssait pour avoir joué double, — mais pour Humbercourt, pour l'outrage à la maison de Bourgogne, pour l'audace de cette canaille, pour la part surtout que pouvaient avoir à tout cela les envoyés du roi.

C'était un grand malheur, mais pour qui ? Pour le roi ;

[1] *App.*, 88.

qu'un mouvement encouragé par lui eût abouti à l'assassinat d'un évêque, d'un frère du duc de Bourbon, cela le mettait mal avec le pape, qui jusque-là lui était favorable dans cette affaire de Liége ; de plus, il risquait d'y perdre l'appui du seul prince sur lequel il comptât, du duc de Bourbon, à qui il avait mis en main les plus importantes provinces du centre et du midi... Le duc de Bourgogne, que risquait-il ? que perdait-il en tout cela (sauf Humbercourt)? on ne peut le comprendre.

Ce qui pouvait nuire à ses affaires, ce n'était pas que les Liégeois eussent tué leur évêque, mais qu'ils l'eussent repris, rétabli dans Liége, qu'ils se fussent réconciliés avec lui, et que l'évêque lui-même, appuyé par le légat du pape, priât le duc de Bourgogne de ne plus se mêler d'une ville qui relevait du pape et de l'Empire, mais nullement de lui.

Le fait est que l'évêque était bien portant, Humbercourt aussi (relâché sur parole). La bande qui ramena de Tongres à Liége l'évêque et le légat, tua plusieurs chanoines qui avaient trahi Liége, l'excitant, puis l'abandonnant ; mais pour l'évêque, ils lui témoignèrent le plus grand respect, tellement que quelques-uns des leurs ayant hasardé un mot contre lui, ils les pendirent eux-mêmes à l'instant. L'évêque, fort effrayé et de ces violences et de ces respects, accepta l'espèce de triomphe qu'on lui fit à sa rentrée dans Liége. « Enfants, dit-il, nous nous sommes fait la guerre ; je vois que j'étais mal informé ; eh bien ! suivons de meilleurs conseils... C'est moi qui désormais serai votre capitaine. Fiez-vous en moi, je me fie en vous. »

Revenons à Péronne, et répétons encore que le mouvement des Liégeois sur Tongres, si probable et si naturel, ne devait guère surprendre le duc ; que la mort de l'évêque, après sa conduite équivoque, cette mort, mauvaise au roi (donc bonne au duc), ne put lui faire mener grand deuil, ni faire tout ce grand bruit. De croire que le roi, qui

n'y gagnait rien et y perdait tant, eût provoqué la chose, lorsqu'il laissait au frère du mort tant de provinces en main, une vengeance si facile, lorsqu'il venait se remettre lui-même à la merci du duc de Bourgogne, c'était croire le roi fol, ou l'être soi-même.

La distance au reste n'est pas si immense entre Liége et Péronne. Le roi entra à Péronne, et les Liégeois à Tongres le même jour, dimanche, 9 octobre[1]. La fausse nouvelle parvint le 10 au duc[2]; mais le 11, le 12, le 13 durent arriver, avec des renseignements exacts, les Bourguignons que les Liégeois avaient trouvés dans Tongres et renvoyés exprès. C'est le 14 seulement qu'on fit signer au roi le traité par lequel on lui faisait expier la mort de l'évêque que l'on savait vivant.

La colère du duc dans le premier moment, pour un événement qui rendait sa cause très-bonne, qui le fortifiait et tuait le roi, cette colère bizarre fut-elle une comédie? Je ne le crois pas. La passion a des ressources admirables pour se tromper, s'animer en toute bonne foi, lorsqu'elle y a profit. Il lui était utile d'être surpris, il le fut; utile de se croire trahi, il le crut. Il fallait que sa colère fût extrême, effroyable, aveugle, pour qu'il oubliât tout à fait le fatal petit mot du sauf-conduit : *Quelque cas qui soit ou puisse advenir.* Effroyable en effet fut cette colère, et comme elle eût été si le roi lui avait tué sa mère, sa femme et son enfant... Terribles les paroles, furieuses les menaces... Les portes du château se fermèrent sur le roi, et il eut dès lors tout loisir de songer « se voyant enfermé *rasibus* d'une grosse tour, où

[1] Jour de *la Saint-Denis;* ces deux entreprises hasardeuses furent risquées le même jour, peut-être pour le même motif, parce que c'était *la Saint-Denis,* et dans la confiance que le patron de la France les ferait réussir. On sait le fameux cri d'armes : « En avant, Montjoie Saint-Denis! » Louis XI était superstitieux, et les Liégeois fort exaltés.

[2] Cette célérité remarquable s'explique, en ce que les Liégeois firent leur coup vers minuit; la nouvelle eut pour venir à Péronne les vingt-quatre heures du 9 octobre et une partie du 10.

jadis un comte de Vermandois avait fait mourir un roi de France. »

Louis XI, qui connaissait l'histoire, savait parfaitement qu'en général les rois prisonniers ne se gardent guère (il n'y a pas de tour assez forte) ; voulût-on garder, on n'en est pas toujours le maître, témoin Richard II à Pomfret; Lancastre eût voulu le laisser vivre, qu'il ne l'aurait pu. Garder est difficile, lâcher est dangereux : « Un si grant seigneur pris, dit Comines, ne se délivre pas. »

Louis XI ne s'abandonna point; il avait toujours de l'argent avec lui, pour ses petites négociations; il donna quinze mille écus d'or à distribuer; mais on le croyait si bien perdu, et déjà on le craignait si peu, que celui à qui il donna garda la meilleure part.

Une autre chose le servit davantage, c'est que les plus ardents à le perdre étaient des gens connus pour appartenir à son frère, et qui déjà « se disoient au duc de Normandie. » Ceux qui étaient vraiment au duc de Bourgogne, son chancelier de Goux, le chambellan Comines qui couchait dans sa chambre et qui l'observait dans cette tempête de trois jours, lui firent entendre probablement qu'il n'avait pas grand intérêt à donner la couronne à ce frère, qui depuis longtemps vivait en Bretagne. Risquer de faire un roi quasi Breton, c'était un pauvre résultat pour le duc de Bourgogne ; un autre aurait le gain, et lui, selon toute apparence, une rude guerre. Car, si le roi était sous clef, son armée n'y était pas, ni son vieux chef d'écorcheurs, Dammartin [1].

Il y avait un meilleur parti. C'était de ne pas faire un roi, —d'en défaire un plutôt, de profiter sur celui-ci tant qu'on pouvait, de le diminuer et l'amoindrir, de le faire, dans l'estime de tous, si petit, si misérable et si nul, qu'en le tuant on l'eût moins tué.

[1] Lequel venait d'*écorcher* Charles de Melun, en avait la peau, et devait tout craindre, si les amis de Melun prévalaient.

Le duc, après de longs combats, s'arrêta à ce parti, et il se rendit au château : « Comme le duc arriva en sa présence, la voix luy trembloit, tant il estoit esmeu et prest de se courroucer. Il fit humble contenance de corps, mais son geste et parole estoit aspre, demandant au roy s'il vouloit tenir le traicté de paix... » Le roi « ne put celer sa peur, » et signa l'abandon de tout ce que les rois avaient jamais disputé aux ducs [1]. Puis, on lui fit promettre de donner à son frère (non plus la Normandie), mais la Brie, qui mettait le duc presqu'à Paris, et la Champagne, qui reliait tous les États du duc, lui donnant toute facilité d'aller et venir entre les Pays-Bas et la Bourgogne.

Cela promis, le duc lui dit encore : « Ne voulez-vous pas bien venir avec moi à Liége, pour venger la trahison que les Liégeois m'ont faite à cause de vous? L'évêque est votre parent, étant de la maison de Bourbon. » La présence du duc de Bourbon, qui était là, semblait appuyer cette demande, qui d'ailleurs valait un ordre, dans l'état où se trouvait le roi [2].

Grande et terrible punition, et méritée du jeu perfide que Louis XI avait fait de Liége, la montrant pour faire peur, l'agitant, la poussant, puis retirant la main... Eh bien, cette main déloyale, prise en flagrant délit, il fallait qu'aujourd'hui le monde entier la vît égorger ceux qu'elle poussait, qu'elle déchirât ses propres fleurs de lis qu'arboraient les Liégeois, que Louis XI mît dans la boue le drapeau du roi de France... Après cela, maudit, abominable, infâme, on pouvait laisser aller l'homme, qu'il allât en France ou ailleurs.

Seulement, pour se charger de faire ces grands exemples, pour se constituer ainsi le ministre de la justice de

[1] C'est toute une longue suite d'ordonnances datées du même jour (14 octobre), de concessions croissantes qu'on dirait arrachées d'heure en heure. Elles remplissent trente-sept pages in-folio. Ordon. XVII.

[2] *App.*, 89.

Dieu, il ne faut pas voler le voleur au gibet... C'est justement ce qu'on tâcha de faire.

Le salut du roi tenait surtout à une chose, c'est qu'il n'était pas tout entier en prison. Prisonnier à Péronne, il était libre ailleurs en sa très bonne armée, en son autre lui-même, Dammartin. Son intérêt visible était que Dammartin n'agît point, mais qu'il restât en armes, et menaçant. Or Dammartin reçut coup sur coup deux lettres du roi, qui lui commandaient tantôt de licencier, tantôt d'envoyer l'armée aux Pyrénées, c'est-à-dire de rassurer les Bourguignons, de leur laisser la frontière dégarnie, et libre pour entrer s'ils voulaient, après leur course de Liége.

La première lettre semble fausse, ou du moins dictée au prisonnier, à en juger par sa fausse date [1], par sa lourde et inutile préface, par sa prolixité ; rien de plus éloigné de la vivacité familière des lettres de Louis XI.

La seconde est de lui, le style l'indique assez. Le roi dit, entre autres choses, pour décider Dammartin à éloigner l'armée : « Tenez pour sûr que je n'allai jamais de si bon cœur en nul voyage comme en celui-ci... M. de Bourgogne me pressera de partir, tout aussitôt qu'il aura fait au Liége, et désire plus mon retour que je ne fais. »

Ce qui démentait cette lettre et lui ôtait crédit, c'est que le messager du roi qui l'apportait était gardé à vue par un homme du duc, de peur qu'il ne parlât. Le piége était grossier. Dammartin en fit honte au duc de Bourgogne, et dit que s'il ne renvoyait le roi, tout le royaume irait le chercher.

Le roi devait écrire tout ce qu'on voulait. Il était toujours en péril. Son violent ennemi pouvait rencontrer quelque obstacle qui l'irritât et lui fît déchirer le traité, comme il avait fait le sauf-conduit. En supposant même que le duc se tînt pour satisfait, il y avait là des gens qui ne l'étaient

[1] *App.*, 90.

guère, les serviteurs de son frère, qui n'avaient rien à attendre que d'un changement de règne. Le moindre prétexte leur eût suffi pour revenir à la charge auprès du duc, réveiller sa fureur, tirer de lui peut-être un mot violent qu'ils auraient fait semblant de prendre pour un ordre[1]. Le roi, qui ne meurt point, comme on sait, eût seulement changé de nom; de Louis qu'il était, il fût devenu Charles.

Liége n'avait plus, pour résister, ni murs, ni fossés, ni argent, ni canons, ni hommes d'armes. Il lui restait une chose, les fleurs de lis, le nom du roi de France; les bannis, en rentrant, criaient: Vive le roi!... Que le roi vînt combattre contre lui-même, contre ceux qui combattaient pour lui, cette nouvelle parut si étrange, si follement absurde, que d'abord on n'y voulait pas croire... Ou, s'il fallait y croire, on croyait des choses plus absurdes encore, des imaginations insensées; par exemple, que le roi menait le duc à Aix-la-Chapelle pour le faire empereur!

Ne sachant plus que croire, et comme fols de fureur, ils sortirent quatre mille contre quarante mille Bourguignons. Battus, ils reçurent pourtant au faubourg l'avant-garde ennemie qui s'était hâtée, afin de piller seule, et qui ne gagna que des coups.

Le légat sauva l'évêque[2] et tâcha de sauver la ville. Il fit croire au peuple qu'il fallait laisser aller l'évêque, pour prouver qu'on ne le tenait pas prisonnier. Lui-même, il alla se jeter aux pieds du duc de Bourgogne, demanda grâce au nom du pape, offrit tout, sauf la vie. Mais c'était la vie qu'on voulait cette fois...

Une si grosse armée, deux si grands princes, pour forcer une ville tout ouverte, déjà abandonnée, sans espoir de secours, c'était beaucoup et trop. Les Bourguignons, du moins, le jugeaient ainsi; ils se croyaient trop forts de moi-

[1] Comme le mot qui tua Thomas Becket, le mot qui tua Richard II, etc.
[2] *App.*, 91.

tié, et se gardaient négligemment... Une nuit, voilà le camp forcé, on se bat aux maisons du duc et du roi; personne d'armé, les archers jouaient aux dés; à peine, chez le duc, y eut-il quelqu'un pour barrer la porte. Il s'arme, il descend, il trouve les uns qui crient : « Vive Bourgogne! » les autres : « Vive le roi, et tuez!... » Pour qui était le roi? on l'ignorait encore... Ses gens tiraient par les fenêtres, et tuaient plus de Bourguignons que de Liégeois.

Ce n'étaient pourtant que six cents hommes (d'autres disent trois cents), qui donnaient cette alerte, des gens de Franchimont, rudes hommes des bois, bûcherons ou charbonniers, comme ils sont tous; ils étaient venus se jeter dans Liége, quand tout le monde s'en éloignait. Peu habitués à s'enfermer, ils sortirent tout d'abord; montagnards et lestes à grimper, ils grimpèrent la nuit aux rochers qui dominent Liége, et trouvèrent tout simple d'entrer, eux trois cents, dans un camp de quarante mille hommes, pour s'en aller, à grands coups de pique, réveiller les deux princes... Ils l'auraient fait certainement, si, au lieu de se taire, ils ne s'étaient mis, en vrais Liégeois, à crier, à faire un grand « *hu!...* » Ils tuèrent des valets, manquèrent les princes, furent tués eux-mêmes, sans savoir qu'ils avaient fait, ces charbonniers d'Ardennes, plus que les Grecs aux Thermopyles.

Le duc, fort en colère d'un tel réveil, voulut donner l'assaut. Le roi préférait attendre encore; mais le duc lui dit que si l'assaut lui déplaisait, il pouvait aller à Namur. Cette permission de s'en aller au moment du danger n'agréa point au roi; il crut qu'on en tirerait avantage pour le mettre plus bas encore, pour dire qu'il avait saigné du nez... Il mit son honneur à tremper dans cette barbare exécution de Liége.

Il semblait tenir à faire croire qu'il n'était point forcé, qu'il était là pour son plaisir, par pure amitié pour le duc.

A une première alarme, deux ou trois jours auparavant, le duc semblant embarrassé, le roi avait pourvu à tout, donné les ordres. Les Bourguignons, émerveillés, ne savaient plus si c'était le roi ou le duc qui les menait à la ruine de Liége.

Il aurait été le premier à l'assaut, si le duc ne l'eût arrêté. Les Liégeois portant les armes de la France, lui, roi de France, il prit, dit-on, il porta la croix de Bourgogne. On le vit sur la place de Liége, pour achever sa triste comédie, crier : « Vive Bourgogne !... » Haute trahison du roi contre le roi.

Il n'y eut pas la moindre résistance [1]. Les capitaines étaient partis le matin, laissant les innocents bourgeois en sentinelle. Ils veillaient depuis huit jours, ils n'en pouvaient plus. Ce jour-là ils ne se figuraient pas qu'on les attaquât, parce que c'était dimanche. Au matin, cependant, le duc fait tirer pour signal sa bombarde et deux serpentines, les trompettes sonnent, on fait les approches... Personne, deux ou trois hommes au guet ; les autres étaient allés dîner : « Dans chaque maison, dit Comines, nous trouvons la nappe mise. »

L'armée, entrée en même temps des deux bouts de la ville, marcha vers la place, s'y réunit, puis se divisa pour le pillage en quatre quartiers. Tout cela prit deux heures, et bien des gens eurent le temps de se sauver. Cependant, le duc, ayant conduit le roi au palais, se rendit à Saint-Lambert que les pillards voulaient forcer; ils l'écoutaient si peu, qu'il fut obligé de tirer l'épée et il en tua un de sa main.

Vers midi, toute la ville était prise, en plein pillage. Le roi dînait au bruit de cette fête, en grande joie, et ne tarissant pas sur la vaillance de son bon frère ; c'était merveille, et chose à rapporter au duc, comme il le louait de bon cœur !

[1] *App.*, 92.

Le duc vint le trouver, et lui dit : « Que ferons-nous de Liége ? » Dure question pour un autre, et où tout cœur d'homme aurait hésité... Louis XI répondit en riant, du ton des Cent Nouvelles : « Mon père avait un grand arbre, près de son hôtel, où les corbeaux faisaient leur nid ; ces corbeaux l'ennuyant, il fit ôter les nids, une fois, deux fois ; au bout de l'an, les corbeaux recommençaient toujours. Mon père fit déraciner l'arbre, et depuis il en dormit mieux. »

L'horreur, dans cette destruction d'un peuple, c'est que ce ne fut point un carnage d'assaut, une furie de vainqueurs, mais une longue exécution [1] qui dura des mois. Les gens qu'on trouvait dans les maisons étaient gardés, réservés ; puis, par ordre et méthodiquement, jetés à la Meuse. Trois mois après, on noyait encore [2] !

Même le premier jour, le peu qu'on tua (deux cents personnes peut-être) fut tué à froid. Les pillards, qui égorgèrent aux Mineurs vingt malheureux à genoux qui entendaient la messe, attendirent que le prêtre eût consacré et bu, pour lui arracher le calice.

La ville aussi fut brûlée en grand ordre. Le duc fit commencer à la Saint-Hubert, anniversaire de la fondation de Liége. Un chevalier du voisinage fit cette besogne avec des gens de Limbourg. Ceux de Maëstricht et d'Huy, en bons voisins, vinrent aider, et se chargèrent de démolir les ponts. Pour la population, il était plus difficile de la dé-

[1] Antoine de Loisey, licencié en droit, l'un de ceux apparemment qui restaient là pour continuer cette besogne fort peu juridique, écrit le 8 novembre au président de Bourgogne : « L'on ne besoingne présentement aucune chose en justice, senon que tous les jours l'on fait nyer et pendre tous les Liégeois que l'on treuve, et de ceulx que l'on a fait prisonniers qui n'ont pas d'argent pour eulx rançonner. Ladite cité est bien butinée, car il n'y demeure riens que après feuz, et pour expérience je n'ay peu finer une feulle de papier pour vous escripre au net... mais pour riens je n'en ay peu recouvrer que en ung viez livre. » Lenglet.

[2] *App.*, 93.

truire, elle avait fui, en grande partie, dans les montagnes. Le duc ne laissa à nul autre le plaisir de cette chasse. Il partit le jour des premiers incendies, et il vit en s'éloignant la flamme qui montait... Il courut Franchimont, brûlant les villages, fouillant les bois. Ces bois sans feuilles, l'hiver, un froid terrible lui livraient sa proie. Le vin gelait, les hommes aussi ; tel y perdit un pied, un autre deux doigts de la main. Si les poursuivants souffrirent à ce point, que penser des fugitifs, des femmes, des enfants?... Comines en vit une, morte de froid, qui venait d'accoucher.

Le roi était parti un peu avant le duc, mais sans se montrer pressé, et seulement quatre ou cinq jours après qu'on eut pris Liége. D'abord, il l'avait tâté par ses amis; puis il lui dit lui-même : « Si vous n'avez plus rien à faire, j'ai envie d'aller à Paris faire publier notre appointement en Parlement... Quand vous aurez besoin de moi, ne m'épargnez pas. L'été prochain, si vous voulez, j'irai vous voir en Bourgogne ; nous resterons un mois ensemble, nous ferons bonne chère. » Le duc consentit « toujours murmurant un petit, » lui fit encore lire le traité, lui demanda s'il y regrettait rien, disant qu'il était libre d'accepter, « et lui faisant quelque peu d'excuse de l'avoir mené là. Ainsi s'en alla le Roi à son plaisir, » heureux et étonné de s'en aller sans doute, se tâtant et trouvant par miracle qu'il ne lui manquait rien, tout au plus son honneur peut-être.

Fut-il pourtant de tout point insensible, je ne le crois pas, il tomba malade quelque temps après. C'est qu'il avait souffert à un endroit bien délicat, dans l'opinion qu'il avait lui-même de son habileté. Avoir repris deux fois la Normandie si vite et si subtilement, pour s'en aller ensuite faire ce pas de jeune clerc !... Tant de simplesse, une telle foi naïve aux paroles données, il y avait de quoi rester humble à jamais... Lui, Louis XI, lui, maître en faux

serments, pouvait-il bien s'y laisser prendre... La farce de Péronne avait eu le dénoûment de celle de Patelin : l'habile des habiles, dupé par Agnelet... Tous en riaient, jeunes et vieux, les petits enfants, que dis-je ? les oiseaux causeurs, geais, pies et sansonnets, ne causaient d'autre chose ; ils ne savaient qu'un mot. Pérette [1].

S'il avait une consolation, dans cette misère, c'était probablement de songer et de se dire tout bas qu'il avait été simple, il est vrai, mais l'autre encore plus simple de le laisser aller. Quoi ! le duc pouvait croire que, le sauf-conduit n'ayant rien valu, le traité vaudrait ? Il l'a retenu, contre sa parole, et il le laisse aller, sur une parole !

Vraiment le duc n'était pas conséquent. Il crut que la violation du sauf-conduit, bien ou mal motivée, lui ferait peu de tort [2] ; c'est ce qui arriva. Mais en même temps il s'imaginait que la conduite double de Louis XI à Liége, l'odieux personnage qu'il y fit, le ruinerait pour toujours [3]. Cela n'arriva pas. Louis XI ne fut point ruiné, perdu, mais seulement un peu ridicule ; on se moqua un moment du trompeur trompé, ce fut tout.

Personne ne connaissait bien encore toute l'insensibilité du temps. Les princes ne soupçonnaient pas eux-mêmes combien peu on leur demandait de foi et d'honneur [4].

[1] Double allusion ; ce nom, qui était celui de la maîtresse du roi, rappelait celui de Péronne. Il paraît qu'il y eut à cette occasion un débordement de plaisanteries. « Il fit défendre que personne vivant ne feust si osé de rien dire à l'opprobe du Roi, feust de bouche, par escript, signes, painctures, rondeaulx, ballades, virelaiz, libelles diffamatoires, chançons de geste, ne aultrement... Le mesme jour, furent prinses toutes les pies, jais et chouettes, pour les porter devant le Roy, et estoit escript le lieu où avoient été prins lesdits oiseaux, et aussi tout ce qu'ils savoient dire. » Jean de Troyes.

[2] *App.*, 94.

[3] C'est ce qu'espèrent le faux Amelgard et Chastellain ; le dernier pourtant s'apitoie : « C'est le roi le plus humilié qu'il y ait eu depuis mille ans, etc. »

[4] Sans doute, la moralité n'a pas péri alors (ni alors, ni jamais), seulement elle est absente des rapports politiques ; elle s'est réfugiée ail-

De là beaucoup de faussetés pour rien, d'hypocrisies inutiles; de là aussi d'étranges erreurs sur le choix des moyens. C'est le ridicule de Péronne, où les acteurs échangèrent les rôles, l'homme de ruse faisant de la chevalerie, et le chevalier de la ruse.

Tous les deux y furent attrapés, et devaient l'être. Une seule chose étonne. C'est que les conseillers du duc de Bourgogne, ces froides têtes qu'il avait près de lui, l'aient laissé relâcher le roi, sans demander nulle garantie, nul gage, qui répondît de l'exécution. La seule précaution qu'ils imaginèrent, ce fut de lui faire signer des lettres par lesquelles il autorisait quelques princes et seigneurs à se liguer et s'armer contre lui, s'il violait le traité; autorisation bien superflue pour des gens qui, de leur vie, ne faisaient autre chose que conspirer contre le roi [1].

Si les conseillers du duc se contentèrent à si bon marché, il faut croire que le roi, qui fit avec eux le voyage, n'y perdit pas son temps. Il obtint en allant à Liége l'un des principaux effets qu'il s'était promis de la démarche de Péronne. Il se fit voir de près, prit langue, et s'aboucha avec bien des gens qui jusque-là le détestaient sur parole. On compara les deux hommes, et celui-ci y gagna, n'étant pas fier comme l'autre, ni violent, ni outrageux. On le trouva bien « saige, » et l'on commença à songer qu'on s'arrangerait bien d'un tel maître. On lui savait d'ailleurs un grand mérite, c'était de donner largement, de ne pas marchander avec ceux qui s'attachaient à lui; le duc au contraire donnait peu à beaucoup de gens, et

leurs, comme nous verrons. Je ne puis m'arrêter ici pour traiter un si grand sujet. V. Introduction de Renaissance.

1 Il donna cette autorisation au duc d'Alençon et aux Armagnacs qui étaient en conspiration permanente; il la donna au duc d'Orléans qui avait six ans, et au duc de Bourbon, qui, ne pouvant espérer d'une ligue la moindre partie des avantages énormes que lui avait faits le roi, n'avait garde de hasarder une telle position. — Les lettres du roi existent à Gand (Trésorerie des chartes de Flandre).

partant n'obligeait personne. Ceux qui voyaient de loin, Commines et d'autres (jusqu'aux frères du duc), entrèrent « en profonds pensements ; » ils se demandèrent s'il était probable que le plus fin joueur perdît toujours... Qu'adviendrait-il ? on ne le savait trop encore, mais, en servant le duc, le plus sûr était de se tenir toujours une porte ouverte du côté du roi [1].

[1] *App.*, 93.

LIVRE XVI

CHAPITRE PREMIER

Diversions d'Angleterre. Mort du frère de Louis XI. Beauvais. 1469-1472.

L'histoire du xvᵉ siècle est une longue histoire ; longues en sont les années, longues les heures. Elles furent telles pour ceux qui les vécurent, elles le sont pour celui qui est obligé de les recommencer, de les revivre.

Je veux dire pour l'historien, qui, ne faisant point un jeu de l'histoire, s'associerait de bonne foi à la vie des temps écoulés... Ici, où est la vie ? Qui dira où sont les vivants et où sont les morts ?

A quel parti porterais-je intérêt ? Entre ces diverses figures, en est-il une qui ne soit louche et fausse ? une où l'œil se repose, pour y voir nettement exprimés les idées, es principes dont vit le cœur de l'homme [1] ?

[1] Celui qui, à tâtons, traverse ces limbes obscurs de l'histoire, se dit bien que là-bas le jour commence à poindre, que ce xvᵉ siècle est un siècle chercheur qui se trouve lui-même à la longue, que la vie morale, pour être déplacée alors, et malaisée à saisir, n'en subsiste pas moins. Et en effet, un observateur attentif qui la voit peu sensible dans les rap-

Nous sommes descendus bien bas dans l'indifférence et la mort morale. Et il nous faut descendre encore. Que Sforza et autres Italiens aient professé la trahison, que Louis XI, Saint-Pol, Armagnac, Nemours, aient toute leur vie juré et parjuré, c'est un spectacle assez monotone à la longue. Mais maintenant, les voici surpassés; pour la foi mobile et changeante, la France et l'Italie vont le céder au peuple grave qui a toujours prétendu à la gloire de l'obstination. C'est un curieux spectacle de voir ce hardi comédien, le comte de Warwick, mener si vivement la prude Angleterre d'un roi à l'autre, et d'un serment à l'autre, lui faisant crier aujourd'hui : *York pour toujours!* et demain : *Lancastre pour toujours!* sauf à changer demain encore.

Cet imbroglio d'Angleterre est une partie de l'histoire de France. Les deux rivaux d'ici se firent la guerre là-bas, guerre sournoise, d'intrigue et d'argent. Les fameuses batailles shakspeariennes des Roses furent souvent un combat de l'argent français contre l'argent flamand, le duel des écus, des florins.

Ce qui fit faire à Louis XI l'imprudente démarche de Péronne, pour brusquer le traité, c'est qu'il crut le duc de Bourgogne tellement maître de l'Angleterre qu'il pouvait d'un moment à l'autre lui mettre à dos une descente anglaise.

Le duc pensait comme le roi; il croyait tenir l'Angleterre, et pour toujours, l'avoir épousée. Son mariage avec Marguerite d'York n'était pas un caprice de prince; les peuples aussi étaient mariés par le grand commerce national des laines, par l'union des hanses étrangères qui

ports politiques, la retrouvera, cette vie, forte au foyer et dans les rapports de famille. La famille dépouille peu à peu la dureté féodale, elle se laisse humaniser aux douces influences de l'équité et de la nature.— Et c'est peut-être pour cela justement que les petits regardent d'un œil si indifférent se jouer, en haut, sur leur tête, le jeu des politiques.

gouvernaient à la fois Bruges et Londres. Une lettre du duc de Bourgogne était reçue à Londres avec autant de respect qu'à Gand. Il parlait l'anglais et l'écrivait, il portait la Jarretière comme Édouard la Toison ; il se vantait d'être meilleur Anglais que les Anglais.

D'après tout cela, il n'était pas absurde de croire qu'une telle union durerait. Cette croyance, partagée sans doute par les conseillers du duc de Bourgogne, lui fit faire une faute grave, qui le mena à la ruine, à la mort.

Louis XI était au plus bas, humilié, malade ; il semblait prendre chrétiennement son aventure, enregistrait le traité avec résignation.

L'ami de Louis XI, Warwick, n'allait pas mieux que lui. Il s'était compromis avec le commerce de Londres, en contrariant le mariage de Flandre, et le mariage s'était fait, et l'on avait vu le grand comte figurer tristement à la fête, mener la fiancée dans Londres [1], cheminer par les rues devant elle, comme Aman devant Mardochée.

Donc, Louis XI allant si mal, Warwick si mal, l'Angleterre étant sûre, le moment semblait bon pour s'étendre du côté de l'Allemagne, pour acquérir la Gueldre au bas du Rhin, en haut le landgraviat d'Alsace. La Franche-Comté y eût gagné [2]. Les principaux conseillers du duc étant Comtois durent lui faire agréer les offres du duc d'Autriche, qui lui voulait engager ce qu'il avait d'Alsace et partie de la Forêt-Noire. Seulement, c'était risquer de se mettre sur les bras de grosses affaires, avec les ligues suisses, avec les villes du Rhin, avec l'Empire... Le duc ne s'arrêta pas à cette crainte, et dès qu'il se fut engagé dans cet infini obscur « des Allemagnes, » l'Angleterre à laquelle il ne songeait plus, tant il croyait la bien tenir, lui tourna dans la main.

L'Angleterre, et de plus la France. Il s'était cru bien sûr

[1] *App.*, 96. — [2] *App.*, 97.

d'établir le frère du roi en Champagne, entre ses Ardennes et sa Bourgogne, ce qui lui eût donné passage d'une province à l'autre, et relié en quelque sorte les deux moitiés isolées de son bizarre empire.

Le roi, qui ne craignait rien tant, fit pour éviter ce péril une chose périlleuse; il se fia à son frère; il lui mit dans les mains la Guienne et presque toute l'Aquitaine, lui rappela qu'il était son unique héritier (héritier d'un malade), et il lui donna un royaume pour attendre.

Du même coup, il l'opposait aux Anglais, qui réclamaient cette Guienne, le rendait suspect au Breton [1], l'éloignait du Bourguignon, dont il eût dépendu s'il eût accepté la Champagne.

Troc admirable, pour un jeune homme qui aimait le plaisir, de lui donner tout ce beau Midi, de le mettre à Bordeaux [2]. C'est ce que lui fit sentir son favori, Lescun, un Gascon intelligent qui n'aimait pas les Anglais, qui trouvait là une belle occasion de régner en Gascogne, et qui fit peur à son maître de la Champagne Pouilleuse.

Ce n'était pas l'affaire du duc de Bourgogne. Il voulait, bon gré mal gré, l'établir en Champagne, l'avoir là et s'en servir. « Tenez bien à cela, écrivait-on au duc, ne cédez pas là-dessus; avec le frère du roi, vous aurez le reste. » Le donneur d'avis n'était pas moins que Balue, l'homme qui savait tout et faisait tout, un homme que le roi avait fait de rien, jusqu'à exiger de Rome qu'on le fît cardinal. Balue, ayant alors du roi ce qu'il pouvait avoir, voulut aussi profiter de l'autre côté; s'il vendit son maître à Péronne, c'est ce qui ne fut point constaté; mais pour le

[1] C'est dans ce moment où le roi crut les avoir divisés pour toujours qu'il voulut forcer le duc de Bretagne d'accepter son ordre nouveau de Saint-Michel, qui l'aurait mis dans sa dépendance. *App.*, 96.

[2] Le duc de Guienne fut très-reconnaissant; les deux frères eurent une entrevue fort touchante; ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, tout le monde pleurait de joie. (Lenglet.)

frère du roi, il voulait le mettre chez le duc, il l'écrivit lui-même. Sa qualité nouvelle le rendait hardi; il savait que le roi ne ferait jamais mourir un cardinal. Louis XI, qui avait beaucoup de faible pour lui, voulut voir ce qu'il avait à dire, quoique la chose ne fût que trop claire. Le drôle n'avouant rien, et s'enveloppant contre le roi de sa robe rouge et de sa dignité de prince de l'Église, *on mit ce prince en cage*[1]; Balue avait dit lui-même que rien n'était plus sûr que ces cages de fer pour bien garder un prisonnier.

Le 10 juin, le frère du roi, réconcilié avec lui, s'établit en Guienne. Le 11 juillet, une révolution imprévue commence pour l'Angleterre. L'Angleterre se divise, la France se pacifie un moment, deux coups pour le duc de Bourgogne.

Le 11 juillet, Warwick, venu avec Clarence, frère d'Édouard, dans son gouvernement de Calais, lui fait brusquement épouser sa fille aînée[2], celle qu'il destinait à Édouard quand il le fit roi, et dont Édouard n'avait pas voulu.

Ce fut un grand étonnement; on n'avait rien prévu de semblable. Ce qu'on avait craint, c'était que Warwick, chef des lords et des évêques peut-être, par son frère l'archevêque, ne travaillât avec eux pour Henri VI. Récemment encore, pour rendre cette ligue impossible, on avait obligé Warwick de juger les Lancastriens révoltés, de se laver avec du sang de Lancastre.

Aussi ne s'adressa-t-il pas à cet implacable parti. Pour renverser York, il ne chercha d'autre moyen qu'York, le propre frère d'Édouard. Le mariage fait, vingt révoltes éclatent, mais sous divers prétextes et divers drapeaux; ici contre l'impôt, là en haine des favoris du roi, des pa-

1 A la grande joie du peuple, qui en fit des chansons. *App.*, 99.
2 *App.*, 100.

rents de la reine, là pour Clarence, ailleurs pour Henri VI. En deux mois, Édouard est abandonné, et se trouve tout seul; pour le prendre, il suffit d'un prêtre, du frère de Warwick, archevêque d'York[1]. Voilà Warwick qui tient deux rois sous clef, Henri VI à Londres, Édouard IV dans un château du Nord, sans compter son gendre Clarence, qui n'avait pas beaucoup de gens pour lui. L'embarras était de savoir au nom duquel des trois Warwick commanderait. Les Lancastriens accouraient pour profiter de son hésitation.

Une lettre du duc de Bourgogne trancha la question[2]. Il écrivit aux gens de Londres, qu'en épousant la sœur, il avait compté qu'ils seraient loyaux sujets du frère. Tous ceux qui gagnaient au commerce de Flandre crièrent pour Édouard. Warwick n'eut rien à faire qu'à le ramener lui-même à Londres, disant qu'il n'avait rien fait contre le roi, mais contre ses favoris, contre les parents de la reine, qui prenaient l'argent du pauvre peuple.

Warwick devait succomber. Il avait bâti sa prodigieuse fortune, celle de ses deux frères, sur des éléments très-divers qui s'excluaient entre eux. Un mot d'explication :

Les Nevill (c'était leur vrai nom) étaient des cadets de Westmoreland. Il faut croire que leur piété fut grande sous la pieuse maison de Lancastre, car Richard Nevill, celui dont il s'agit, trouva moyen d'épouser la fille, l'héritage et le nom de ce fameux Warwick, le lord selon le cœur de Dieu, l'homme des évêques, celui qui brûla la Pucelle, et qui fit d'Henri VI un saint. Ce beau-père mourut régent de France, et avec lui, bien des choses qu'espéraient les Nevill. Alors ils firent volte-face, cultivèrent la Rose blanche, la guerre civile, qui, au défaut de la France, leur livrait l'Angleterre. Le produit fut énorme; Richard Nevill, et ses deux frères, se trouvèrent établis partout par

[1] *App.*, 101. — [2] *App.*, 102.

successions, mariages, nominations, confiscations; ils eurent les comtés de Warwick, de Salisbury, de Northumberland, etc., l'archevêché d'York, les sceaux, les clefs du palais, les charges de chambellan, chancelier, amiral, lieutenant d'Irlande, la charge infiniment lucrative de gouverneur de Calais. Celles de l'aîné seul lui valaient par an vingt mille marcs d'argent, deux millions d'alors qui feraient peut-être vingt millions d'aujourd'hui. Voilà pour les charges; quant aux biens, qui pourrait calculer?

Grand établissement, et tel, qu'en quelque sorte il faisait face à la royauté[1]. Là pourtant n'était pas la vraie puissance de Warwick. Sa puissance était d'être, non le premier des lords, des grands propriétaires, mais le roi des ennemis de la propriété, pillards de la frontière et corsaires du détroit.

Le fonds de l'Angleterre, sa bizarre duplicité au moyen âge, c'est par-dessus et ostensiblement, le pharisaïsme légal, la superstition de la loi, et par-dessous, l'esprit de Robin Hood. Qu'est-ce que Robin Hood? L'*out-law*, l'*hors la loi*. Robin Hood est naturellement l'ennemi de l'homme de loi, l'adversaire du shériff. Dans la longue succession des ballades dont il est le héros, il habite d'abord les vertes forêts de Lincoln. Les guerres de France l'en font sortir[2]; il laisse là le shériff et les daims du roi, il vient à la mer, il passe la mer... Il est resté marin. Ce changement se fait aux XVe et XVIe siècles, sous Warwick, sous Élisabeth.

Tous les compagnons de Robin Hood, tous les gens brouillés avec la justice, trouvaient leur sécurité en ceci, que Warwick était (par lui et par son frère) juge des marches de Calais et d'Écosse, juge indulgent et qui avait si bon cœur, qu'il ne faisait jamais justice. S'il y avait au

[1] *App.*, 103.
[2] Ce nom de Robin est encore populaire au XVe siècle. C'est celui que les communes du nord, soulevées en 1468, donnèrent à leur chef. *App.*, 104.

border un bon compagnon, qui ne trouvant plus à voler, n'eût à manger « que ses éperons[1], » il allait trouver ce grand juge des marches; l'excellent juge, au lieu de le faire pendre, lui donnait à dîner.

Ce que Warwick aimait et honorait le plus en ce monde, c'était la ville de Londres. Il était l'ami du lord maire, de tous les gros marchands, leur ami et leur débiteur, pour mieux les attacher à sa fortune. Les petits, il les recevait tous à portes ouvertes, et les faisait manger, tant qu'il s'en présentait. L'ordinaire de Warwick, quand il était à Londres, était de six bœufs par repas; quiconque entrait emportait de la viande « tout ce qu'il en tenait sur un long poignard[2]. » L'on disait et l'on répétait que ce bon lord était si hospitalier, que dans toutes ses terres et châteaux il nourrissait trente mille hommes.

Warwick fut, autant et plus que Sforza et que Louis XI, l'homme d'affaire et d'action comme on le concevait alors. Ni peur, ni honneur, ni rancune; fort détaché de toute chevalerie. Aux batailles, il mettait ses gens aux mains, mais se faisait tenir un cheval prêt, et si l'affaire allait mal, partait le premier. Il n'eût pas fait le gentilhomme, comme Louis XI à Liége.

Froid et *positif* à ce point, il n'en eut pas moins une parfaite entente de la comédie politique, telle que la circonstance pouvait la demander.

Ce talent éclata lorsque, après le terrible échec de Wakefield, ayant perdu son duc d'York, et n'ayant plus dans les mains qu'un garçon de dix-huit ans, le jeune Édouard, il le mena à Londres, et de porte en porte sollicita pour lui. L'affreuse histoire du diadème de papier, la litanie de l'enfant mis à mort, la beauté surtout du jeune Édouard, la

[1] C'était l'usage au *border* que, quand le cavalier avait tout mangé et qu'il n'y avait plus rien dans la maison, sa femme lui servait dans un plat une paire d'éperons.

[2] *App.*, 105.

blanche rose d'York, aidaient à merveille le grand comédien. Il le montrait aux femmes ; ce beau jeune roi à marier les touchait fort, leur tirait des larmes, souvent de l'argent. Il demandait un jour dix livres à une vieille : « Pour ce visage-là, lui dit-elle, tu en auras vingt. »

Ce n'était pas une médiocre difficulté pour Warwick de concilier ses deux rôles opposés, d'être ami des marchands, par exemple, et protecteur des corsaires du détroit. Ces grands repas, qui faisaient l'étonnement des bonnes gens de Londres, durent être maintes fois donnés à leurs dépens ; le marchand risquait fort de reconnaître à table, dans tel de ces convives « au long poignard », son voleur de Calais.

Si Warwick parvenait à tromper Londres, il ne donnait pas le change au duc de Bourgogne. Le duc qui aimait la mer, qui avait longtemps vécu près des digues, que voyait-il de là le plus souvent? Les vaisseaux d'Angleterre prenant les siens... Grâce à ce voisinage, les ports de Flandre et de Hollande étaient comme bloqués. L'homme qu'il haïssait le plus était Warwick. Nous avons vu comme, avec une simple lettre, il lui ôta Londres et sauva Édouard. Warwick, après deux nouvelles tentatives, perdit terre et passa à Calais (mai 1470).

Tout un peuple se jeta à la mer pour le suivre ; il y en eut à remplir quatre-vingts vaisseaux. Mais le lieutenant de Warwick à Calais ne voulut pas le recevoir avec cette flotte ; il lui ferma la porte et tira sur lui, lui faisant dire sous main qu'il l'éloignait pour le sauver, que, s'il fût entré à Calais, il était perdu, assiégé qu'il eût été bientôt par toutes les armées d'Angleterre et de Flandre. Warwick se réfugia donc en Normandie, avec son monde d'écumeurs de mer, qui, pour leur coup d'essai, prirent au duc quinze vaisseaux et les vendirent hardiment à Rouen [1].

[1] La lettre du duc à sa mère est visiblement destinée à être répandue, une sorte de pamphlet.

Le duc furieux refusa les réparations qu'offrait le roi; il fit arrêter tout ce qu'il y avait de marchands français dans ses États, réunit contre Warwick les vaisseaux hollandais et anglais, le bloqua, l'affama, dans les ports de la Normandie, et l'obligea ainsi à jouer le tout pour le tout, et ressaisir, s'il pouvait, l'Angleterre.

Il y avait grandi par l'absence. Il était plus présent que jamais au cœur du peuple; le nom du grand comte était dans toutes les bouches [1]. Cette royale hospitalité, cette table généreuse, ouverte à tous, laissait bien des regrets. Le foyer de Warwick, ce foyer de tous ceux qui n'en avaient pas, qu'il fût éteint à la fois dans tant de comtés, c'était un deuil public... D'autre part, les lords et évêques [2] sentaient bien que sans un tel chef ils ne se défendraient pas aisément contre l'avidité de la basse noblesse dont s'était entouré Édouard [3]. Ils offraient à Warwick de l'argent; pour des hommes, il n'avait pas à s'en inquiéter, disaient-ils, il en trouverait assez en débarquant. Seulement, il fallait que la nouvelle révolution se fît au nom de Lancastre.

Warwick et Lancastre! ces noms seuls ainsi rapprochés semblaient avoir horreur l'un de l'autre; infranchissable était la barrière qui les séparait! barrière de sang et barrière d'infamie... Les échafauds et les carnages, les meurtres à froid, les parents tués, la boue, l'outrage lancés de l'un à l'autre, Warwick menant Henri VI garrotté dans Londres, affichant la reine à Saint-Paul, la faisant mettre

[1] *App.*, 106.

[2] Dès 1465, ils rappelaient Marguerite. (Croyland.)

[3] L'élévation des parents de la reine, des Wideville, fut subite, violente; elle se fit surtout par des mariages forcés. Cinq sœurs, deux frères, un fils de la reine, raflèrent les huit héritages les plus riches de l'Angleterre. La vénérable duchesse de Norfolk, à quatre-vingts ans, fut obligée de se laisser épouser par le fils de la reine (du premier lit), qui avait vingt ans. « Maritagium diabolicum, » dit un contemporain, et un autre outrageusement : « Juvencula octoginta annorum! »

au prône « comme ribaude, ahontie de son corps, et mauvaise lisse, » et son enfant bâtard, adultérin, un enfant de la rue...

Elle devait rougir, à entendre seulement nommer Warwick. Lui parler de le revoir, c'était chose qui semblait impossible. Exiger qu'elle oubliât tout et qu'elle s'oubliât elle-même au point de mettre la famille de cet homme dans la sienne, et qu'en unissant leurs enfants, Marguerite, pour ainsi dire, épousât Warwick! cela était impie. Nul homme, excepté Louis XI, ne se fût fait l'entremetteur de ce monstrueux accouplement.

Ajoutez qu'en faisant cet effort et ce sacrifice, chacun d'eux ne pouvait vouloir que tromper un moment. Warwick, qui venait de marier son aînée à Clarence en lui promettant le trône, mariait la seconde au jeune fils de Marguerite, avec la même dot. Il avait ainsi deux rois à choisir, et de quoi détruire la maison de Lancastre, lorsqu'il l'aurait rétablie. La haine et la méfiance duraient dans le mariage même. Il n'en plaisait que plus à Louis XI, qui y voyait deux ou trois guerres civiles.

Warwick se moqua du blocus des Flamands, et passa, sous l'escorte des vaisseaux du roi (septembre). Ses deux frères l'accueillirent, Édouard n'eut que le temps de se jeter dans un vaisseau qui le mit en Hollande. Warwick put à son aise rentrer dans Londres, prendre Henri à la Tour, promener l'innocente figure, édifier le peuple, s'accusant humblement du péché d'avoir détrôné un saint.

Le contre-coup fut fort ici. Le roi assembla les notables, leur conta tous les méfaits du duc de Bourgogne, et par acclamation, ils décidèrent qu'il était quitte de tous ses serments de Péronne [1]. Amiens revint au roi (février). Le duc vit avec surprise tous les princes tourner contre lui.

[1] On ne parlait de rien moins que de confisquer ce que le duc tenait de la couronne. Des commissaires étaient nommés pour saisir la Bourgogne et le Mâconnais. *Archives de Pau*, 5 *janvier* 1470.

Au fond, ils ne voulaient pas sa ruine, mais le forcer à donner sa fille au duc de Guienne, de sorte que l'Aquitaine et les Bays-Bas se trouvant un jour dans les mêmes mains, la France eût été serrée du Nord et du Midi, étranglée entre Somme et Loire.

La perte d'Amiens, les avis de Saint-Pol, qui, pour faire peur au duc, lui disait en ami qu'il ne pourrait jamais résister, la fuite de son propre frère, un bâtard de Philippe-le-Bon, qui vint se donner au roi [1], enfin la renonciation des Suisses à l'alliance de Bourgogne, tout cela semblait les signes d'une grande et terrible débâcle. Le duc regrettait fort de n'avoir pas comme le roi une armée permanente. Il leva des troupes en peu de temps; mais il employa aussi d'autres moyens, les moyens favoris du roi; il rusa, il mentit, il tâcha de tromper, d'endormir.

Il écrivit deux lettres, l'une au roi, un billet de six lignes, écrit de sa main, où il s'humiliait et regrettait une guerre à laquelle il avait été poussé, disait-il, par la ruse et l'intérêt d'autrui.

L'autre lettre, fort bien calculée, s'adressait aux Anglais; envoyée à Calais, au grand entrepôt des laines, elle rappelait aux marchands que « tout l'entre-cours de la marchandise étoit non pas seulement avec le Roy, mais *avec le royaulme*. » Le duc avertissait « ses très-chers et grands amis » de Calais, qu'on se disposait à leur envoyer d'Angleterre beaucoup de gens de guerre, fort inutiles pour leur sûreté. S'ils viennent, ajoutait-il, « vous ne pourrez pas être maîtres d'eux, ni les empêcher d'entreprendre sur nous. »

A cette lettre, il avait ajouté de sa main une bravade, une flatterie sous forme de menace, comme d'un dogue qui flatte en grondant : il ne s'était jamais mêlé des royales querelles d'Angleterre; il lui fâcherait d'être obligé, à

[1] *App.*, 107.

cause d'un seul homme, d'avoir noise avec un peuple qu'il avait tant aimé !... « Eh bien, mes voisins, si vous ne pouvez souffrir mon amitié, commencez... Par saint Georges, qui me sait meilleur Anglais que vous, vous verrez si je suis du sang de Lancastre ! »

La lettre fit bien à Calais et à Londres. Les gros marchands, dans la bourse desquels Warwick était obligé de puiser, l'empêchèrent d'envoyer des archers à Calais[1], et d'y passer lui-même, comme il allait le faire, pour accabler le duc, de concert avec Louis XI.

Celui-ci, qui se fiait à Warwick bien plus qu'à Marguerite, et qui savait qu'au moment même elle négociait avec le duc de Bourgogne, ne se pressait pas de la faire partir; il voulait sans doute donner le temps à Warwick de s'affermir là-bas. Plusieurs fois elle s'embarqua, mais les vaisseaux du roi qui la portaient étaient toujours ramenés à la côte par le vent contraire; chose merveilleuse et qui prouve que le roi disposait des vents, ils furent contraires pendant six mois !

Ce retard n'affermit pas Warwick. A peine débarqué, maître et vainqueur, comme il semblait, il tomba entre les mains d'un conseil de douze lords et évêques, les mêmes sans doute qui l'avaient appelé ; il s'était engagé de ne rien faire, de ne rien donner, sans leur aveu. La révolution fut impuissante, parce qu'à la grande différence des révolutions antérieures, elle ne changea rien à la propriété ; elle ne donna rien, n'obligea personne, n'engagea personne à la soutenir.

Édouard était resté le roi des marchands : ceux de Bruges l'honoraient à l'égal du duc de Bourgogne. Craignant que, d'un moment à l'autre, Warwick ne tombât sur la Flandre, le duc se décida enfin pour Édouard, qui après tout était son beau-frère. Tout en faisant crier que per-

[1] *App.*, 108.

sonne ne lui prêtât secours, il loua pour lui quatorze vaisseaux hanséatiques, et lui donna cinq millions de notre monnaie [1]. Avec cela Édouard emportait une chose qui seule valait des millions, la parole de son frère Clarence. qu'à la première occasion il laisserait Warwick et reviendrait de son côté.

Avec une telle assurance, l'entreprise était au fond moins hasardeuse qu'elle ne semblait l'être. Édouard renouvela une vieille comédie politique que tout le monde connaissait, et dont on voulut bien être dupe, las qu'on était de guerre et devenu indifférent. Il joua, sans y rien changer, la pièce du retour d'Henri IV ; comme lui, il débarqua à Ravenspur [10 mars 1471] ; comme lui, il dit, tout le long de sa route, qu'il ne réclamait pas le trône, mais seulement le bien de son père, son duché d'York, sa propriété. Ce grand mot de propriété, le mot sacré pour l'Angleterre, lui servit de passe-port. Il n'y eut de difficulté qu'à York ; les gens de la ville voulaient lui faire jurer qu'il ne prétendrait jamais rien à la couronne : Où sont, dit-il, les lords entre les mains desquels je jurerai ? Allez les chercher, faites venir le comte de Northumberland. Quant à vous, je suis duc d'York et votre seigneur, je ne puis jurer dans vos mains. »

Il poursuivit, et le frère de Warwick, le marquis de Montaigu, qui pouvait lui barrer la route, le laissa passer. L'autre frère de Warwick, l'archevêque d'York, qui gardait Henri VI à Londres, promena un peu le roi dans la ville, pour tâter la population ; il la vit si indifférente qu'il ne garda plus Henri que pour le livrer. Édouard avait un grand parti à Londres, ses créanciers d'abord, qui désiraient fort son retour, puis bon nombre de femmes qui travaillèrent pour

1 Édouard partit de Flessingue : « Adcompaignié d'environ XII c combatans bien prins. » Vaurin. — *Tous Anglais*, dit l'anonyme de M. Bruce ; dans son orgueil national, il ne parle pas des Flamands. *App.*, 109.

lui, et lui gagnèrent leurs parents, leurs maris ; Édouard était le plus beau roi du temps.

Dès qu'Édouard et Warwick furent en présence, celui-ci fut abandonné de son gendre Clarence. Il pressa la bataille, craignant d'autres défections, mit pied à terre, contre son usage, et combattit bravement. Mais deux corps de son parti qui ne se reconnurent pas se chargèrent dans le brouillard. Son frère Montaigu, qui l'avait rejoint, lui porta le dernier coup en prenant, dans la bataille même, les couleurs d'Édouard [1]. Il fut tué à l'instant par un homme de Warwick qui le surveillait, mais Warwick aussi fut tué. Les corps des deux frères restèrent deux jours exposés tout nus à Saint-Paul, pour que personne n'en doutât.

Le jour même de la bataille, Marguerite abordait. Elle voulait retourner ; les Lancastriens ne le lui permirent pas ; ils la félicitèrent d'être débarrassée de Warwick et la firent combattre. Mais telles étaient les divisions de ce parti, que son chef, Somerset, au moment de la charge, chargea seul, l'ancien lieutenant de Warwick se tenant immobile. Somerset, furieux, le tua devant ses troupes, mais la bataille fut perdue [4 mai 1471].

Marguerite, évanouie sur un chariot, fut prise et menée à Londres ; son jeune fils fut tué dans le combat, ou égorgé après. Henri VI survécut peu ; une tentative s'étant faite en sa faveur, le plus jeune frère d'Édouard, cet affreux bossu (Richard III), alla, dit-on, à la tour, et poignarda le pauvre prince [2].

Un autre semblait tué du même coup ; je parle de Louis XI. Cependant, dans son malheur, il eut un bonheur, d'avoir conclu une trêve au moment même avec le duc de Bourgogne. Son péril était grand. Il y avait à parier qu'il allait avoir l'Angleterre sur les bras, un roi vainqueur,

[1] *App.*, 110. — [2] *App.*, 111.

enflé d'avoir déjà vaincu la France avec Marguerite d'Anjou, un roi tout aussi brave qu'Henri V, et qui, disait-on, avait gagné neuf batailles rangées, de sa personne, et combattant à pied.

Et ce n'était pas seulement l'Angleterre qui avait été provoquée; toute l'Espagne l'était, l'Aragon par l'invasion de Jean de Calabre, la Castille par l'opposition du roi aux intérêts d'Isabelle, Foix et Navarre pour la tutelle du jeune héritier. Foix venait de s'unir au Breton en lui donnant sa fille; et son autre fille, il l'offrait au duc de Guienne.

Toute la question semblait être de savoir si Louis XI périrait par le Nord ou par le Midi. Son frère (son ennemi, depuis qu'il n'était plus son héritier, le roi ayant un fils[1]) pouvait faire deux mariages. S'il épousait la fille du comte de Foix, il réunissait tout le Midi et l'entraînait peut-être dans une croisade contre Louis XI. S'il épousait la fille du duc de Bourgogne[2], il réunissait tôt ou tard en un royaume gigantesque l'Aquitaine et les Pays-Bas, entre lesquels Louis XI périssait étouffé.

Il ne s'agissait plus seulement d'humilier la France, mais de la détruire et la démembrer. Le duc de Bourgogne ne s'en cachait pas: « J'aime tant le royaume, disait-il, qu'au lieu d'un roi, j'en voudrais six. » On disait à la cour de Guienne: « Nous lui mettrons tant de lévriers à la queue qu'il ne saura où fuir. »

On croyait déjà la bête aux abois, on appelait tout le monde à la curée. Pour tenter les Anglais, on leur offrait la Normandie et la Guienne.

La sœur du roi, la Savoyarde, qu'il venait de secourir,

1 Charles VIII était né le 30 juin 1470. *App.*, 112.

2 Louis XI fait les mensonges les plus singuliers pour empêcher ce mariage. Il veut qu'on dise à son frère qu'il n'y trouverait « pas grand plaisir, » ni postérité : « M. du Bouchage, mon ami, si vous pouvez gagner ce point, vous me mettrez en paradis... Et dit-on que la fille est bien malade et enflée... » Duclos.

lui tourna le dos, et travailla à mettre contre lui le duc de Milan. Autant en fit son futur gendre, Nicolas, fils de Jean de Calabre ; il laissa là la fille du roi, comme celle d'un pauvre homme, et s'en alla demander la riche héritière de Bourgogne et des Pays-Bas.

Ce qui donnait un peu de répit au roi, c'est que ses ennemis n'étaient pas encore bien d'accord. Le duc de Bourgogne, qui avait promis sa fille à deux ou trois princes, ne pouvait pas les satisfaire. Il voulait que les Anglais vinssent; d'autres n'en voulaient pas. Les Anglais eux-mêmes hésitaient, craignant d'être pris pour dupes, et d'aider à faire un duc de Guienne, plus grand que le roi et que tous les rois, ce qui fût arrivé, s'il eût uni, par ce prodigieux mariage de Bourgogne, le Nord et le Midi.

Cependant le printemps semblait devoir finir ces tergiversations. Le duc de Guienne avait convoqué dans ses provinces le ban et l'arrière-ban, et nommé général le comte d'Armagnac, qui, comme ennemi capital du roi, se chargeait de l'exécution [1].

Le roi, sans alliés, sans espoir de secours, avait, dit-on, imaginé d'engager les Écossais à passer en Bretagne, sur ses vaisseaux et sur des vaisseaux danois qu'il leur aurait loués.

Il faisait à son frère les dernières offres qu'il pût faire, les plus hautes, de le faire *lieutenant général du royaume* en lui donnant sa fille, avec quatre provinces de plus, qui l'auraient mis jusqu'à la Loire. Il ne pouvait faire davantage, à moins d'abdiquer et de lui céder la place. Mais le jeune duc ne voulait pas être *lieutenant*.

Dès longtemps, le roi avait pris le pape pour juge entre son frère et lui. Dans son danger, il obtint du Saint-Siége d'être à jamais, lui et ses successeurs, chanoines de Notre-Dame de Cléry. Il ordonna des prières pour la paix, et

[1] *App.*, 113.

voulut que désormais, par toute la France, à midi sonnant, on se mît à genoux et l'on dît trois Ave [avril 1472].

Il comptait sur la sainte Vierge, mais aussi sur les troupes qu'il faisait avancer, encore plus sur les secrètes pratiques qu'il avait chez son frère. Maint officier de celui-ci refusait de lui faire serment.

Ce n'était pas la peine de s'engager envers un mourant. Le duc de Guienne, toujours délicat et maladif, avait la fièvre quarte depuis huit mois, et ne pouvait guère aller loin. Il avait fort souffert des divisions de sa petite cour; elle était déchirée par deux partis, une maîtresse poitevine, et un favori gascon. Ce dernier, Lescun, était ennemi de l'intervention anglaise, ainsi que l'archevêque de Bordeaux, qui jadis en Bretagne avait fait mourir le prince Giles, comme ami des Anglais. Un zélé serviteur de Lescun, l'abbé de Saint-Jean d'Angeli, le débarrassa (sans son consentement) de la maîtresse du duc, en l'empoisonnant. On crut que, pour sa sûreté, il avait empoisonné en même temps le duc de Guienne [24 mai 1472]. Lescun, fort compromis, fit grand bruit à la mort de son maître; accusa le roi d'avoir payé l'empoisonneur, le saisit et le mena en Bretagne pour qu'on en fît justice.

Louis XI n'était pas incapable de ce crime [1], du reste fort commun alors. Il semble que le fratricide, écrit à cette époque dans la loi ottomane et prescrit par Mahomet II [2], ait été d'un usage général au XVe siècle parmi les princes chrétiens [3].

Ce qui est sûr, c'est que le mourant n'eut aucun soupçon de son frère; le jour même de sa mort, il le nomma son héritier, et lui demanda pardon des chagrins qu'il lui avait causés. D'autre part, Louis XI ne répondit rien aux

[1] *App.*, 114.
[2] Hammer.
[3] Morts de Douglas et Mar, Viane et Bianca, Bragance et Viseu, Clarence, etc., etc.

évèrent ; ce ne fut que dix-huit mois uloir associer ses juges à ceux que ait chargés de poursuivre l'affaire. procédure publique, le moine vécut en années, et fut trouvé mort dans sa tour age. On supposa que le diable l'avait étranglé. ort du duc de Guienne était prévue de longue date, roi, le duc de Bourgogne, jouaient en attendant, à qui des deux tromperait l'autre. Le roi disait que si le duc renonçait à l'alliance de son frère et du Breton, il lui rendrait Amiens et Saint-Quentin, et le duc répliquait que si d'abord on les lui rendait, il abandonnerait ses amis. Il n'en avait nullement l'intention ; il leur faisait dire pour les rassurer, qu'il ne faisait cette momerie que pour reprendre les deux villes. Le roi traîna, et si bien, qu'il apprit la mort de son frère, ne rendit rien en Picardie, et prit la Guienne.

Le duc, furieux d'avoir été trompé dans sa tromperie, lança un terrible manifeste où il accusait le roi d'avoir empoisonné son frère et d'avoir voulu le faire périr lui-même. Il lui dénonçait une guerre à feu et à sang. Il tint parole, brûlant tout sur son passage. C'était un bon moyen d'augmenter les résistances et de faire combattre les moins courageux.

La première exécution fut à Nesle; cette petite place n'était défendue que par des francs-archers ; les uns voulaient se rendre, voyant cette grande armée et le duc en personne ; les autres ne voulaient pas, et ils tuèrent le héraut bourguignon. La ville prise, tout fut massacré, sauf ceux à qui l'on se contenta de couper le poing. Dans l'église même, on allait dans le sang jusqu'à la cheville. On conte que le duc y entra à cheval, et dit aux siens : « Saint-Georges ! voici belle boucherie, j'ai de bons bouchers [1]. »

[1] *App.*, 115.

L'affaire de Nesle étonna fort le roi. Il avait ordonné au connétable de la raser d'avance, de détruire les petites places, pour défendre les grosses. Toute sa pensée était d'empêcher la jonction du Breton et du Bourguignon, pour cela de serrer lui-même le Breton, de ne pas le lâcher, de le forcer de rester chez lui, pendant que le Bourguignon perdrait le temps à brûler des villages. Il ordonna pour la seconde fois de raser les petites places, et pour la seconde fois, le connétable ne fit rien du tout. Moyennant quoi, le Bourguignon s'empara de Roye, de Montdidier qu'il fit réparer pour l'occuper d'une manière durable.

Saint-Pol écrivait au roi, pour le prier de venir au secours, c'est-à-dire de laisser le Breton libre, et de faciliter la jonction de ses deux ennemis. Le roi comprit l'intention du traître, et fit tout le contraire, il ne lâcha pas la Bretagne, mais il envoya à Saint-Pol son ennemi personnel, Dammartin, qui devait partager le commandement avec lui, et le surveiller. Si Dammartin était arrivé un jour plus tard, tout était perdu.

Le samedi, 27 juin, cette grande armée de Bourgogne arrive devant Beauvais. Le duc croit emporter la place, ne daigne ouvrir la tranchée, ordonne l'assaut ; les échelles se trouvent trop courtes ; au bout de deux coups les canons n'ont plus de quoi tirer. Cependant la porte était enfoncée. Peu ou point de soldats pour la défendre (telle avait été la prévoyance du connétable), mais les habitants se défendaient ; la terrible histoire de Nesle leur faisait tout craindre, si la ville était prise ; les femmes même, devenant braves à force d'avoir peur pour les leurs, vinrent se jeter à la brèche avec les hommes ; la grande sainte de la ville, sainte Angadresme, qu'on portait sur les murs, les encourageait ; une jeune bourgeoise, Jeanne Laîné, se souvint de Jeanne d'Arc, et arracha un drapeau des mains des assiégeants[1].

[1] Le roi, dans son inquiétude, avait voué *une ville d'argent*. Il écrit

Les Bourguignons auraient cependant fini par entrer, ils faisaient dire au duc de presser le pas, et que la ville était à lui. Il tarda, et grâce à ce retard il n'entra jamais. Les habitants allumèrent un grand feu sous la porte, qui elle-même brûla avec sa tour ; pendant huit jours, on nourrit ce feu qui arrêtait l'ennemi.

Le samedi au soir, soixante hommes d'armes se jettent dans la place, et il en vient deux cents à l'aube. Faible secours ; la ville effrayée se serait peut-être rendue ; mais le duc en colère n'en voulait plus, sinon de force et pour la brûler.

Le dimanche 28, Dammartin campa derrière le duc entre lui et Paris ; il fit passer toute une armée dans Beauvais, les plus vieux et les plus solides capitaines de France, Rouault, Lohéac, Crussol, Vignolle, Salazar. Le duc décida l'assaut pour le jeudi. Le mercredi soir, couché tout vêtu sur son lit de camp, il dit : « Croyez-vous bien que ces gens-là nous attendent ? » On lui répondit qu'ils étaient assez de monde pour défendre la ville, quand ils n'auraient qu'une haie devant eux. Il s'en moqua : « Demain, dit-il, vous n'y trouverez personne. »

C'était à lui une grande imprudence, une barbarie, de lancer les siens à l'escalade sans avoir fait brèche, contre ces grandes forces qui étaient dans la ville. L'assaut dura depuis l'aube jusqu'à onze heures, sans que le duc se lassât de faire tuer ses gens. La nuit Salazar fit une sortie, et tua dans sa tente même le grand maître de l'artillerie bourguignonne.

Paris envoya des secours, Orléans aussi, malgré la distance. Le connétable, au contraire, qui était tout près, ne fit rien pour Beauvais ; il essaya plutôt de l'affaiblir en lui demandant cent lances.

qu'il ne mangera pas de chair que son vœu ne soit accompli. (Duclos,) *App.*, 116.

Le 22 juillet, le duc de Bourgogne s'en alla enfin, leva le camp, se vengeant sur le pays de Caux qu'il traversait, pillant, brûlant. Il prit Saint-Valeri et Eu; mais il était suivi de près, son armée fondait, on lui enlevait les vivres et tout ce qui s'écartait. Il ne put prendre Dieppe, et revint par Rouen. Il resta devant quatre jours, afin de pouvoir dire qu'il avait tenu sa parole, que la faute était au Breton, qui n'était point venu.

Il n'avait garde de venir. Le roi le tenait et ne le laissait pas bouger. Les ravages de Picardie, ceux de Champagne, ne purent lui faire lâcher prise. Il prit Chantocé, Machecoul, Ancenis, en sorte que, perdant toujours et ne voyant arriver nul secours, nulle diversion, ni les Anglais au nord, ni les Aragonais au midi, le Breton fut trop heureux d'avoir une trêve. Le roi le détacha du Bourguignon, comme il avait fait trois ans auparavant, et lui donna de l'argent, tout vainqueur qu'il était; seulement il garda une place, celle d'Ancenis (18 octobre). Le duc de Bourgogne ne pouvait faire la guerre tout seul, l'hiver approchait; il convint aussi d'une trêve (23 octobre).

Louis XI, contre toute attente, s'était tiré d'affaire. Il avait décidément vaincu la Bretagne, et recouvré tout le midi. Son frère était mort, et avec lui mille intrigues, mille espérances de troubler le royaume.

Si le roi, dans une telle crise, n'avait pas péri, il fallait qu'il fût très-vivace et vraiment durable. Les sages en jugèrent ainsi; deux fortes têtes, le gascon Lescun et le flamand Commines, prirent leur parti, et se donnèrent au roi.

Commines, né et nourri chez le duc de Bourgogne, avait tout son bien chez lui, il était son chambellan, et assez avant dans sa confiance. Qu'un tel homme, si avisé et parfaitement instruit du fond des choses, franchît ce pas, c'était un signe grave. L'autre grand chroniqueur du temps, le zélé ser-

viteur de la maison de Bourgogne, Chastellain qui pose ici la plume, meurt plus que jamais triste et sombre, et visiblement inquiet[1].

[1] Mort le 20 mars 1474. Ce puissant écrivain commence la langue imagée, laborieuse, tourmentée du XVIe siècle, langue souvent ridicule dans l'imitateur Molinet. — Chastellain fut reconnu, de son vivant, pour le maître du style; on mettait sous son nom tout ce qu'on voulait faire lire. Cependant, chose bizarre, sa destinée fut celle de Charles le Téméraire; l'œuvre disparut avec le héros, morcelée, dispersée, enterrée dans les bibliothèques. *App.*, 117.

CHAPITRE II

Diversion allemande. 1473-1475.

On a vu que le duc de Bourgogne manqua Beauvais d'un jour. Ce fut aussi pour n'être pas prêt à temps qu'il perdit Amiens.

Nous en savons les causes, et par le duc lui-même. Il se plaignait de n'avoir pas d'armée permanente, comme le roi : « Le roi, dit-il, est toujours prêt[1]. »

Il était souverain des peuples les plus riches, mais des peuples aussi qui défendaient le mieux leur argent. L'argent venait lentement chaque année; plus lentement encore se faisait l'armement ; l'occasion passait.

Le duc s'en prenait surtout à la Flandre, à la malice des Flamands, comme il disait[2]. Un hasard heureux[3] nous a conservé l'invective qu'il prononça contre eux, en mai 1470, au fort de la crise d'Angleterre, lorsqu'il demandait de l'argent pour armer mille lances (cinq mille cavaliers), qui serviraient toute l'année.

Les Flamands, dans leur remontrance, avaient respectueusement relevé une grave différence entre les paroles du prince et celles de son chancelier. Le chancelier avait dit que l'argent serait *levé sur tous les pays* (ce qui eût

[1] *App.*, 118. — [2] *App.*, 119.

[3] C'est une improvisation violente, à la Bonaparte. Le scribe de la ville d'Ypres doit l'avoir écrite au moment même où elle fut prononcée; on l'a retrouvée dans les Registres de cette ville.

compris les Bourgognes), et le duc : *levé sur les Pays-Bas.* Il répondit durement qu'il n'y avait pas d'équivoque, qu'il s'agissait des Pays-Bas, « Et non de mon pays de Bourgogne ; il n'a point d'argent, il sent la France ; mais il a de bonnes gens d'armes et les meilleures que j'aie. En tout ceci, vous ne faites rien que par subtilité et malice. Grosses et dures têtes flamandes, croyez-vous donc qu'il n'y ait personne de sage que vous?... Prenez garde ; *j'ai moitié de France et moitié de Portugal*... Je saurai bien y pourvoir... Pour rien au monde, je ne romprai mon ordonnance ; entendez-vous bien, maître Sersanders (c'était le principal député de Gand) ? Et quels sont ceux qui le demandent? Est-ce Hollande? Est-ce Brabant? Vous seuls, grosses têtes flamandes !... Les autres, qui sont bien aussi privilégiés, de bien grands seigneurs, comme mon cousin Saint-Pol, me laissent user de leurs sujets, et vous voulez m'ôter les miens, sous prétexte de priviléges, *dont vous n'avez nul*... Dures têtes flamandes que vous êtes, vous avez toujours méprisé ou haï vos princes ; s'ils étaient faibles, vous les méprisiez ; s'ils étaient puissants, vous les haïssiez ; eh bien ! j'aime mieux être haï... Il y en a, je le sais bien, qui me voudraient voir en bataille avec cinq ou six mille hommes, pour y être défait, tué, mis en morceaux... J'y mettrai ordre, soyez-en sûrs, vous ne pourrez rien entreprendre contre votre seigneur. J'en serais fâché pour vous ; ce serait l'histoire du pot de verre et du pot de fer ! »

L'argent n'en fut pas moins levé fort lentement. Il fut demandé en mai ; la levée d'hommes ne put se faire qu'en octobre ; était-elle achevée en décembre? Nous voyons qu'à cette époque, le duc, excédé des plaintes et des difficultés, écrit aux états assemblés des Pays-Bas, qu'il aimerait mieux quitter tout, renoncer à toute seigneurie (19 décembre 1470). En janvier, comme on a vu, il perdit Amiens et Saint-Quentin.

On a remarqué cette grave parole, qu'il était à *moitié de France, moitié de Portugal.* C'était dire aux Flamands qu'ils avaient un maître étranger.

En cette même année 1470, il se proclama étranger à la France même, et cela dans une solennelle audience où les ambassadeurs de France venaient lui offrir réparation pour les pirateries de Warwick. La scène fut étrange; elle effraya, indigna, ses plus dévoués serviteurs.

Il s'était fait faire, pour ce jour, un dais et un trône, plus haut qu'on n'en vit jamais pour personne, roi ou empereur ; un dais d'or, un ciel d'or, et tout le reste en descendant de degré en degré, couvert de velours noir. Sur ces degrés, dans un ordre sévère, à leurs places marquées, la maison et l'état, princes et barons, chevaliers et écuyers, prélats, chancellerie. Les ambassadeurs, menés à leur banc, se mirent à genoux. Lui, pour les faire lever, sans parler, sans mettre la main au chapeau, « les niqua de la tête. » L'affaire à peine exposée, il dit avec emportement que les offres de réparation n'étaient ni valables, ni raisonnables, ni recevables... — Eh ! monseigneur, dit humblement l'homme de Louis XI, daignez écrire vous-même ce que vous voulez ; le roi signera tout. — Je vous ai dit que ni lui, ni vous, vous ne pouvez réparer. — Quoi ! dit l'autre sur un ton lamentable, on fait bien la paix d'un royaume perdu et de cinq cent mille hommes tués, et l'on ne pourrait expier ce petit méfait?... Monseigneur, le roi et vous, au-dessus de vous deux vous avez un juge... » A cette morale hypocrite, le duc fut hors de lui : « *Nous autres Portugais!* s'écria-t-il, nous avons pour coutume que si ceux que nous croyons amis se font amis de nos ennemis, nous les envoyons au cent mille diables d'enfer ! »

Là-dessus, grand silence... Flamands, Wallons, Français, tous furent blessés au cœur[1]. On sentit l'étranger...

[1] Chastellain même, son chroniqueur d'office, et dans une chronique

Il n'avait dit que trop vrai; il n'avait rien du pays, rien de son père; le bizarre mélange anglo-portugais, qu'il tenait du côté maternel, apparaissait en lui de plus en plus; sur le sombre fond anglais, qui toujours devenait plus sombre, perçait à chaque instant par éclairs la violence du midi.

Discordant d'origine, d'idées et de principes, il n'exprimait que trop la discorde incurable de son hétérogène empire. Nous avons caractérisé cette Babel sous Philippe-le-Bon (t. V, liv. XII, ch. IV.). Mais il y eut cette différence entre le père et le fils, que le premier, français de naturel, se trouva l'être politiquement, et par ses acquisitions de pays français, et par l'ascendant des Croy. Le fils ne fut ni français, ni flamand; loin de s'harmoniser dans un sens ou dans l'autre, il compliqua sa complication naturelle d'éléments irréconciliables qu'il ne put accorder jamais.

Personne n'éprouvait pourtant davantage le besoin de l'ordre et de l'unité. Dès son avénement, il essaya de régulariser ses finances[1], en instituant un payeur général [1468]. En 1473, il entreprit de centraliser la justice, en dépit de toutes les réclamations, et fonda une cour suprême d'appel à Malines, sur le modèle du Parlement de Paris; là, devaient être aussi réunies ses diverses chambres des comptes. La même année, 1473, il promulgua une grande ordonnance militaire, qui résumait toutes les précédentes, imposait les mêmes règles aux troupes diverses dont se composaient ses armées [2].

qui peut-être passait sous ses yeux, s'en plaint avec une noble douleur. — Les instructions du roi à ses ambassadeurs étaient bien combinées pour produire cet effet. Elles contiennent une énumération de tous les bienfaits de la France envers les ducs de Bourgogne; une telle accusation d'ingratitude prononcée dans cette occasion solennelle devant tous les serviteurs du duc, pouvait les refroidir à son égard, ou même les détacher de lui. *App.*, 120.

[1] *App.*, 121.

[2] Cette ordonnance innove peu; elle régularise. Elle laisse subsister la

Ce besoin d'unité, d'harmonie, motivait sans doute à ses yeux la conquête des pays enclavés dans les siens, ou qui semblaient devoir s'y ramener par une attraction naturelle. Il avait hérité de bien des choses, mais qui toutes semblaient incomplètes. Ne fallait-il pas essayer d'arrondir, de lier tant de provinces qui, par occasions diverses, étaient échues à la maison de Bourgogne? En leur assurant de meilleures frontières, on les eût pacifiées. Par exemple, si le duc acquérait la Gueldre, il avait meilleure chance de finir la vieille petite guerre des marches de Frise [1].

Dans tous les temps, le souverain de la Hollande, des bas pays noyés, des boues et des tourbières, fut un homme envieux. Triste portier du Rhin, obligé chaque année d'en subir les inondations, d'en curer et balayer les embouchures, il semble naturel que ce laborieux serviteur du fleuve en partage aussi les profits. Il n'aime pas tellement sa bière et ses brouillards, qu'il ne regarde parfois vers le soleil et les vins de Coblentz. Les alluvions qui descendent lui rappellent la bonne terre d'en haut; les barques richement chargées, qui passent sous ses yeux, le rendent bien rêveur.

Charles le Téméraire, comme plus tard Gustave, ne pouvait voir patiemment que les meilleurs pays du Rhin étaient des terres de prêtres. Il éprouvait peu de respect pour cette populace de villes libres, de petites seigneuries qui hardiment s'appropriaient le fleuve, se mettaient en

mauvaise organisation *par lances*, chacune de cinq ou six hommes, dont deux au moins étaient inutiles; les Anglais, dans leur expédition de 1475 en France, supprimèrent déjà le plus inutile, le page. — L'ordonnance exige des écritures, difficiles à obtenir des gens de guerre : « le capitaine doit porter toujours un rolet sur lui... en son chapeau ou ailleurs. » Ni jeu, ni jurement. Trente femmes seulement par compagnie (il y en eut 1,500 au siége de Neuss, quelques mille à Granson). *App.*, 122.

[1] Amelgard. — [2] *App.*, 123.

travers, et vendaient le passage. Il comptait bien qu'il faudrait tôt ou tard qu'il mît la main sur tout cela, et sa grande épée du justice.

Au delà, et sur le haut Rhin, n'était-ce pas une honte de voir les villes solliciter le patronage des vachers de la Suisse? Serfs révoltés des Autrichiens, ces gens de la montagne oubliaient qu'avant d'être à l'Autriche, ils avaient été les sujets du royaume de Bourgogne.

De Dijon, de Mâcon, de Dôle, par-dessus la pauvre Comté et l'ennuyeux mur du Jura, il découvrait les Alpes, les portes de la Lombardie, les neiges, illuminées de lumière italienne... Pourquoi tout cela n'était-il pas à lui?... Le vrai royaume de Bourgogne, pris dans ses anciennes limites, avait son trône aux Alpes, en dominait les pentes, dispensait ou refusait à l'Europe les eaux fécondes, versant le Rhône à la Provence, à l'Allemagne le Rhin, le Pô à l'Italie [1].

Grande idée et poétique! Était-il impossible de la réaliser? L'Empire n'était-il pas dissous? Et tout ce Rhin, du plus haut au plus bas, était-ce autre chose qu'une anar-

[1] Rien n'indique qu'il eût encore sur tout cela une idée arrêtée. Il flotta entre des projets divers : royaume de Gaule Belgique, royaume de Bourgogne, vicariat de l'Empire. Le bohémien Podiebrad, pour 200,000 florins, se chargeait de le faire empereur; il y eut même un traité à ce sujet. (Lenglet.) Ce n'était peut-être qu'un moyen d'obliger Frédéric III à composer, en donnant le vicariat et le titre de roi, promis depuis longtemps, comme on le voit dans les lettres de Pie II à Philippe-le-Bon. Celui-ci, dans une occasion solennelle, dit qu'il eût pu être roi : il ne dit pas de quel royaume. (Du Clercq.) Je vois dans un manuscrit que, dès l'origine, Philippe-le-Hardi avait essayé timidement, tacitement, dans son blason, de faire croire que « *La duchié de Bourgogne n'estoit yssue ne descendue de France, mais chief d'armes à part soy.* » *Bibliothèque de Lille, ms. E. G.* 33, *sub fin.* — Ce duché *indépendant* devient royaume dans la pensée de Charles-le-Téméraire. Aux états de Bourgogne, tenus à Dijon en janvier 1473, il « N'oublia pas de *parler du royaulme de Bourgogne que ceux de France ont longtemps usurpé et d'iceluy fait duchée, que tous les subjects doivent bien avoir à regret, et dict qu'il avoit en soy des choses qu'il n'appartenoit de sçavoir à nul qu'à luy.* » *App.*, 124.

chie, une guerre permanente? Ses princes n'étaient-ils pas ruinés? n'avaient-ils pas vendu ou engagé leurs domaines? L'archevêque de Cologne mourait de faim; ses chanoines l'avaient réduit à deux mille florins de rente.

Tous ces princes faméliques se pressaient à la cour du duc de Bourgogne, tendaient la main. Plusieurs en recevaient pension, et devenaient ses domestiques; d'autres, poursuivis pour dettes, n'avaient d'autres ressources que de lui engager leurs provinces, de lui vendre, s'il en voulait bien, leurs sujets à bon compte.

Philippe-le-Bon avait eu pour peu de chose le comté de Namur, pour peu le Luxembourg; son fils, sans grande dépense, acquit la Gueldre par en bas, par en haut le landgraviat d'Alsace et partie de la Forêt-Noire, ceci engagé seulement, mais avec peu de chance de retirer jamais.

Le Rhin semblait vouloir se vendre pièce à pièce. Et d'autre part, le duc de Bourgogne, pour mille raisons de convenances, voulait acheter ou prendre. Il lui fallait la Gueldre pour envelopper Utrecht, atteindre la Frise. Il lui fallait la haute Alsace, pour couvrir sa Franche-Comté; il lui fallait Cologne, comme entrepôt des Pays-Bas et comme grand péage du Rhin. Il lui fallait la Lorraine, pour passer du Luxembourg dans les Bourgognes, etc.

Dès longtemps, il couvait la Gueldre, et il comptait l'avoir par la discorde du vieux duc Arnould et de son fils, Adolphe. Il pensionnait le fils, et l'avait fait son domestique. Le fils ne se contenta pas de ce rôle; soutenu de sa mère et de presque tout le pays, il se fit duc, et emprisonna son père. L'occasion était belle pour intervenir au nom de la nature, de la piété outragée; Charles-le-Téméraire la saisit, et se fit charger par le pape et l'empereur de juger entre le père et le fils[1]; l'Empire seul aurait eu

[1] Pour rendre le jeune duc plus odieux encore, on le mit en face de

ce droit, l'empereur, qui ne l'avait pas, ne pouvait le déléguer, encore bien moins le pape. Le Bourguignon n'en jugea pas moins; il décida pour le vieux duc, c'est-à-dire pour lui-même; celui-ci, malade, mourant, vendit le duché à son juge! et le juge accepta! Une assemblée de la Toison d'Or (étrange tribunal) décida que le legs était valable.

Le fils était dépouillé, comme parricide, à la bonne heure, emprisonné par son juge qui profitait de la dépouille. Mais qu'avaient fait les peuples de la Gueldre pour être vendus ainsi? Ce fils même, ce coupable, il avait un enfant, innocent à coup sûr, qui n'avait que six ans, et qui était, à son défaut, l'héritier légitime. La ville de Nimègue, décidée à ne pas céder ainsi, prit cet enfant, le proclama, le promena armé d'une armure à sa taille sur les remparts, parmi les combattants qui repoussaient les Bourguignons. Ceux-ci l'emportèrent pourtant à la longue, la Gueldre fut occupée, le petit duc captif.

La violence et l'injustice avaient bon temps. Il n'y avait plus d'autorité au monde, ni roi, ni empereur. Le roi faisait le mort; il avait l'air de ne plus penser qu'aux affaires du Midi. L'empereur, pauvre prince, pauvre d'honneur surtout, aurait livré l'Empire pour faire la fortune de son jeune Max, par le grand mariage de Bourgogne. Maximilien épousa, comme on sait, plus tard; et il fallut que mademoiselle de Bourgogne, en l'épousant, lui donnât des chemises.

Au moment même où le duc de Bourgogne s'emparait du petit duc de Gueldre, il apprit la mort du duc de Lorraine, et il trouva tout simple, dans sa brutalité, d'enlever le jeune René de Vaudemont, qui succédait[1], croyant prendre l'héritage avec l'héritier. C'était ne prendre rien.

son vieux père, qui lui présenta le gant de défi. Tout le monde fut touché, Commines lui-même (IV, ch. I). Rien n'était plus propre à favoriser les vues du duc. *App*, 125. — [1] *App.*, 126.

La personne du duc était peu en Lorraine; on ne pouvait rien avoir que par les grands seigneurs du pays. Il relâcha René (août).

On voyait bien qu'un homme si violent, et si en train de prendre, n'avait plus besoin de prétexte. Cependant, il allait avoir une entrevue avec l'empereur, et celui-ci, bas et intéressé comme il était, ne pouvait manquer de lui donner encore tout ce que les titres, les sceaux, les parchemins, peuvent ajouter de force à la force des armes.

Metz devait être honorée de l'entrevue des deux princes[1]. Seulement, le duc voulait qu'on lui permît *d'occuper une porte*, au moyen de quoi il aurait fait entrer autant de gens qu'il eût voulu. La sage ville répondit qu'il n'y avait place que pour six cents hommes, que les gens de l'empereur remplissaient tout déjà, sans parler des paysans, qui, à l'approche des troupes, étaient venus se réfugier à Metz. La furie des envoyés bourguignons, à cette réponse, prouva d'autant mieux qu'ils n'auraient pris que pour garder. « Coquenaille! vilenaille! » criaient-ils en partant. Et le duc : « Je n'ai que faire de leur permission; j'ai les clefs de leur ville. »

L'entrevue eut lieu à Trèves. Elle brouilla les deux princes. D'abord le duc se fit attendre, et il écrasa l'empereur de son faste. Les Bourguignons rirent fort quand ils virent les Allemands, leurs amis et gendres futurs, si lourds, si pauvres; ils ne purent s'empêcher de les trouver bien sales[2], pour des gens qui venaient épouser. Le mariage n'était pas trop sûr, quoique le petit Max eût permis-

[1] *App.*, 127.

[2] Le duc remercia l'empereur d'avoir fait un si long voyage *pour lui faire honneur*. Frédéric, voyant qu'il voulait tirer avantage de cela, aurait répliqué, selon l'historien de la maison d'Autriche : « Les empereurs imitent le soleil; ils éclairent de leur majesté les princes les plus éloignés; par là ils leur rappellent leurs devoirs d'obéissance. » Fugger.

sion d'écrire à mademoiselle de Bourgogne ; il n'était pas le seul ; d'autres avaient eu cette faveur.

L'archevêque de Mayence, chancelier de l'Empire, ouvrit la conférence par les phrases ordinaires, déplorant au nom de l'empereur que les guerres qui troublaient la chrétienté ne permissent point aux princes de s'unir contre le Turc. Le chancelier de Bourgogne répondit par une longue accusation de l'auteur de ces guerres, du roi, qu'il dénonça solennellement comme ingrat, traître, *empoisonneur*... Le roi, par représailles, occupa Paris, tout l'hiver, du jugement d'un homme que le duc aurait payé pour l'empoisonner.

Le duc fit confirmer par l'empereur son étrange jugement dans l'affaire de Gueldre, et s'en fit donner l'investiture ; il lui en coûta, dit-on, 80,000 florins. Il voulait ensuite que l'empereur, en faveur du prochain mariage, l'investît de quatre autres fiefs d'Empire, de quatre évêchés : Liége, Utrecht, Tournay et Cambrai. Cela fait, il fallait qu'il le nommât vicaire impérial, roi de Gaule Belgique ou de Bourgogne... Le tout signé, scellé, il n'eût pas eu la fille.

L'empereur le sentait. Les princes allemands, soutenus par le roi, se montraient peu disposés à laisser vendre l'Empire en détail. Cependant il était difficile de rompre en face. Les Bourguignons étaient en force à Trèves ; et le pauvre empereur n'eût pas trouvé de sûreté à rien refuser. Déjà les ornements royaux, sceptre, manteau, couronne étaient exposés à l'église de Saint-Maximin ; chacun allait les voir. La cérémonie devait avoir lieu le lendemain. La nuit ou le matin, l'empereur se mit dans une barque, descendit la Moselle ; le duc resta duc, comme auparavant.

Mais, s'il avait manqué la royauté, il semblait ne pouvoir manquer le royaume. Dans les derniers mois de 1473, il fit deux pas qui, avec celui de Gueldre, effrayèrent tout le monde. Il se fit nommer par l'électeur de Cologne,

avoué, défenseur et protecteur de l'électorat. Il se fit donner en Lorraine quatre places fortes aux frontières, et, de plus, le libre passage, c'est-à-dire la faculté d'occuper tout quand il voudrait. Les grands seigneurs qui formaient le conseil, lui livrèrent ainsi le duché. Ils allèrent à Nancy, et il fit une *entrée*, à côté du jeune duc, qui ne pouvait plus s'opposer à rien (15 décembre).

La Gueldre en août; en novembre, Cologne; en décembre, la Lorraine. Malgré l'hiver, au même mois, du poids de ce triple succès, il tomba sur l'Alsace.

Le 21 décembre, sa bannière redoutée apparut aux défilés des Vosges. Il entrait chez lui, dans un pays à lui, pour faire grâce et justice, et il se fit conduire par celui même contre qui tout le monde demandait justice, par son gouverneur Hagenbach. Pour cette tournée seigneuriale, il n'amenait pas moins de cinq mille cavaliers, des étrangers, des Wallons, qui n'entendaient rien à la langue du pays, impitoyables et comme sourds.

Colmar n'eut que le temps de fermer ses portes. Bâle armait, veillait; elle illuminait chaque nuit le pont du Rhin. Tout le pays était en prières; Mulhouse, contre qui il avait prononcé des paroles terribles, désespéra de son salut; les rues y étaient pleines de gens qui disaient les prières des agonisants; ils chantaient des litanies, ils pleuraient; les enfants aussi, sans savoir de quoi [1].

Il faut dire ce qu'était ce terrible Hagenbach à qui le duc avait confié le pays. D'abord il en était, il y avait eu mainte aventure peu honorable; tout ce qu'il y faisait, juste ou injuste, semblait une revanche.

On contait qu'il avait commencé sa fortune d'une manière singulière [2]. Quand le vieux duc devint chauve, et que beaucoup de gens se faisaient tondre pour lui faire plaisir, il y eut pourtant des récalcitrants qui tenaient à

[1] *App.*, 128. — [2] *App.*, 129.

leur chevelure; Hagenbach s'établit, ciseaux en main, aux portes de l'hôtel, et lorsqu'ils arrivaient, il les faisait tondre sans pitié.

Voilà l'homme qu'il fallait au duc, un homme prêt à tout, qui ne vît d'obstacle à rien; — et non plus un Commines qui aurait montré à chaque instant le difficile et l'impossible. Hagenbach, arrivant en Alsace, dans un pays mal réglé, plein de choses flottantes, qu'il fallait peu à peu ordonner, trouva le vrai moyen de désespérer tout le monde; ce fut de mettre partout et tout d'abord ce qu'il appelait l'ordre, la règle et le droit.

La première chose qu'il fit, ce fut de rétablir la sûreté des routes, à force de pendre; le voyageur ne risquait plus d'être volé, mais d'être pendu [1]. Il se chargea ensuite de régler les comptes de la ville libre de Mulhouse et les sujets du duc, comptes obscurs, les uns et les autres étant à la fois créanciers et débiteurs; pour faire payer Mulhouse, il lui coupait les vivres [2]. Autre compte avec les seigneurs; Hagenbach les somma de recevoir les sommes pour lesquelles le souverain du pays leur avait jadis engagé des châteaux; sommes minimes, et tel de ces châteaux était engagé depuis cent cinquante ans. Les détenteurs se souciaient peu d'être payés; mais Hagenbach les payait de force et l'épée à la main. L'un de ces seigneurs engagistes était la riche ville de Bâle, qui, pour vingt mille florins prêtés, tenait les deux villes, Stein et Rheinfelden; un matin, Hagenbach apporte la somme; les Bâlois auraient bien voulu ne pas la recevoir.

Il disputait aux nobles leur plus cher privilége, le droit

[1] Berne et Soleure l'accusaient surtout de faire périr leurs messagers pour prendre les dépêches.

[2] Il disait aux gens de Mulhouse que leur ville ne serait jamais qu'une étable à vaches tant qu'elle serait l'alliée des Suisses, et que, si elle se soumettait au duc, elle deviendrait le *Jardin des roses* et la couronne du pays.

de chasse. Il disputa aux petites gens leur vie, leurs aliments, frappant le blé, le vin, la viande, *du mauvais denier ;* c'était le nom de cette taxe détestée. Thann refusa de payer, et elle paya de son sang; quatre hommes y furent décapités.

Les Suisses qui jusque-là étendaient peu à peu leur influence sur l'Alsace, qui avaient donné à Mulhouse droit de combourgeoisie, intercédaient souvent près d'Hagenbach, et n'en tiraient que moquerie. Dès son arrivée dans le pays, il avait planté la bannière ducale sur une terre qui dépendait de Berne, et Berne ayant porté plainte, le duc avait répondu : « Il ne m'importe guère que mon gouverneur soit agréable à mes gens ou à mes voisins; c'est assez qu'il me plaise, à moi ! » De ce moment les Suisses firent un traité avec Louis XI, et renoncèrent à l'alliance bourguignonne [13 août 1470] [1]; le duc rendit la terre usurpée.

Il n'y avait rien que d'ajourné; on le sentait; Hagenbach, se voyant si bien appuyé, laissait échapper des plaisanteries menaçantes. Il disait de Strasbourg : « Qu'ont-ils besoin de bourgmestre? ils en auront un de ma main, non plus un tailleur, un cordonnier, mais un duc de Bourgogne. » Il disait de Bâle : « Je voudrais l'avoir en trois jours ! », et de Berne : « L'ours ! nous allons bientôt en prendre la peau pour nous en faire une fourrure. »

Le 24 décembre, veille de Noël, le duc, conduit par Hagenbach, arrive à Brisach, et tous les habitants, en grande crainte, vont au-devant en procession. Il se met en bataille sur la place, et leur fait faire un serment, non plus comme le premier qui réservait leurs priviléges, mais pur et simple, sans réserve. Il sort, escorté d'Hagenbach, qui bientôt rentre avec un millier de Wallons; ils se répandent, pillent, violent; les pauvres habitants obtiennent à

[1] Tschudi; Ochs.

grand'peine que le duc éloigne ces brigands de la ville; du reste, il approuve Hagenbach; depuis qu'il avait manqué sa royauté à Trèves, il détestait les Allemands : « Tant mieux, dit-il, sur l'affaire de Brisach; Hagenbach a bien fait; ils le méritent; il faut les tenir ferme. »

Les Suisses obtinrent un délai pour Mulhouse. Mais le duc dit à leurs envoyés que ce serait Hagenbach avec le maréchal de Bourgogne qui réglerait tout, qu'au reste, ils le suivissent à Dijon, et qu'il aviserait.

Il partit, laissant Hagenbach maître, juge et vainqueur, et qui semblait fol de joie et d'insolence : « Je suis pape, criait-il, je suis évêque, je suis empereur et roi. »

Il se maria le 24 janvier, et prit pour faire la noce cette ville même de Thann, ensanglantée récemment, ruinée. Ce mariage fut une occasion d'extorsions, puis de réjouissances folles, d'étranges bacchanales, de farces lubriques[1].

Tant de choses faites impunément lui firent croire qu'il pouvait en tenter une, la plus grave de toutes, la suppression des corps de métiers, des bannières, autrement dit, la désorganisation et le désarmement des villes. Tout cela, disait-il, en haine des monopoles : « Quelle belle chose, que chacun puisse, sans entrave, travailler, commercer comme il veut ! »

Faire un tel changement, dans un pays surtout qui n'appartenait pas au duc, qui était simplement engagé, et toujours rachetable, c'était chose hasardeuse. Les villes n'en attendirent pas l'exécution; elles rappelèrent leur maître Sigismond; l'évêque de Bâle forma une vaste ligue entre Sigismond, les villes du Rhin, les Suisses et la France.

Il y avait longtemps que le roi préparait tout ceci. Depuis trente ans qu'il avait connu les Suisses à la rude

[1] Je ne puis retrouver la source où M. de Barante a pris l'histoire des femmes mises nues en leur couvrant la tête, pour voir si les maris les reconnaîtront.

affaire de Saint-Jacques, il les aimait fort, les ménageait et les caressait. Il avait été leur voisin en Dauphiné; son principal agent, dans les affaires suisses, fut un homme qui était des deux pays à la fois, administrateur du diocèse de Grenoble, et prieur de Munster en Argovie, un prêtre actif, insinuant [1]. Il ne se laissa nullement décourager par les anciens rapports des Suisses avec la maison de Bourgogne, qui en avait cinq cents à Montlhéry. Le chef de ces cinq cents, le grand ami des Bourguignons à Berne, était un homme fort estimé et d'ancienne maison, le noble Bubenberg. Le roi lui suscita un adversaire à Berne même dans le riche et brave Diesbach, de noblesse récente (c'étaient des marchands de toile). Au moment où le duc accepta les terres d'Alsace et les querelles de toutes sortes qui y étaient attachées, le roi accueillit Diesbach, comme envoyé de Berne [juillet 1469]. « Un an après, lorsqu'Hagenbach planta la bannière de Bourgogne sur terre bernoise, dans la première indignation du peuple, avant que le duc eût fait réparation, on brusqua un traité entre le roi de France et les Suisses, dans lequel ils renonçaient expressément à l'alliance de Bourgogne [13 août 1470]. L'année suivante, le roi intervint en Savoie, pour défendre la duchesse sa sœur, contre les princes savoyards, les comtes de Bresse, de Romont et de Genève, amis et serviteurs du duc de Bourgogne; mais il ne voulut rien faire qu'avec ses chers amis, les Suisses; il régla tout, avec eux et de leur avis. C'était là une chose bien populaire et qui leur rendait le roi bien agréable, de les faire ainsi maîtres et seigneurs dans cette fière Savoie, qui jusque-là les méprisait.

Aussi, dans le moment critique où le duc fit à l'Alsace sa terrible visite, en décembre 1473, Diesbach courut à Paris, et le 2 janvier, il écrivit (sous la dictée du roi sans

[1] *App.*, 130.

doute) un traité admirable pour Louis XI, qui lui permettait de lancer les Suisses à volonté et de les faire combattre, en se retirant lui-même. Les cantons lui vendaient six mille hommes au prix honnête de quatre florins et demi par mois; de plus, vingt mille florins par an, tenus tout prêts à Lyon; *si le roi ne pouvait les secourir*, il était quitte pour ajouter vingt mille florins par trimestre. Sommes minimes, en vérité, désintéressement incroyable. Il était trop visible qu'il y avait, au profit des meneurs, des articles secrets.

Diesbach était à Paris, et l'homme du roi, le prêtre de Grenoble était en Suisse; il courait les cantons, la bourse à la main. Un grand mouvement se déclare contre le duc de Bourgogne. Voilà les villes du Rhin qui se liguent et donnent la main aux villes suisses. Voilà les Suisses qui reçoivent et mènent en triomphe leur ennemi, l'autrichien Sigismond; ils jurent à l'éternel adversaire de la Suisse éternelle amitié. Les villes se cotisent, on fait en un moment les 80,000 florins convenus pour racheter l'Alsace; le 3 avril, Sigismond dénonce au duc de Bourgogne que l'argent est à Bâle, qu'il ait à lui restituer son pays.

Dans ce flot qui montait si vite, un homme devait périr, Hagenbach; et il augmentait à plaisir la fureur du peuple. On contait de lui des choses effroyables; il aurait dit : « Vivant, je ferai mon plaisir; mort, que le Diable prenne tout, âme et corps, à la bonne heure ! » Il poursuivait d'amour une jeune nonne; les parents, l'ayant fait cacher, il eut l'impudence incroyable de faire crier par le crieur public, qu'on eût à la ramener, sous peine de mort. — Un jour, il était à l'église en propos d'amour avec une petite femme, le coude sur l'autel, l'autel tout paré pour la messe; le prêtre arrive : « Comment, prêtre, ne vois-tu pas que je suis là ? Va-t'en, va-t'en ! » Le prêtre officia à un autre autel; Hagenbach ne se dérangea pas, et l'on vit

avec horreur qu'il tournait le dos pour baiser sa belle, à l'élévation de l'hostie [1].

Le 11 avril, il donne ordre aux gens de Brisach de sortir pour travailler aux fossés; aucun n'osait sortir, craignant de laisser à la merci des gens du gouverneur sa femme et ses enfants. Les soldats allemands, qui depuis longtemps n'étaient pas payés, se mettent du côté des habitants. On saisit Hagenbach. Sigismond arrivait, et déjà il était à Bâle. Un tribunal se forme; les villes du Rhin, Bâle même et Berne, toutes envoient pour juger Hagenbach. De la prison au tribunal, les fers l'empêchant de marcher, on le tira dans une brouette, parmi des cris terribles : Judas! Judas! On le fit dégrader par un héraut impérial, et le soir même (9 mai), aux flambeaux, on lui coupa la tête. Sa mort valut mieux que sa vie. Il souriait aux outrages, ne dénonça personne à la torture, et mourut chrétiennement. Cependant, la tête qu'on montre à Colmar (si c'est bien celle d'Hagenbach), cette tête rousse, hideuse, les dents serrées, exprime l'obstination désespérée et la damnation.

Le duc vengea son gouverneur en ravageant l'Alsace, mais il ne la recouvra point. Il ne réussit pas mieux à prendre Montbéliard, et il indigna tout le monde par le moyen qu'il employa. Il fit saisir à sa cour même le comte Henri[2]; on le mena devant sa ville ; on le mit à genoux sur un coussin noir, et l'on fit dire aux gens qui étaient dans la place qu'on allait couper la tête à leur maître, s'ils ne se rendaient. Cette cruelle comédie ne servit à rien.

Le duc avait besoin de se relever par quelque grand coup, une guerre heureuse; il en trouvait l'occasion dans

[1] *App.*, 131.

[2] Sous le prétexte que, pour lui faire injure, il était venu : « Passa près du duc, ses gens tout vestus de jaune. » Olivier de la Marche. Il avoue qu'il fut chargé d'exécuter le guet-apens; son maître lui donna plusieurs fois ces vilaines commissions.

l'affaire de Cologne, tout près de chez lui, à l'entrée des Pays-Bas, une guerre à coup sûr, il lui semblait, parce qu'il était là à portée de ses ressources. Malgré la perte de l'Alsace, il était rassuré par une trêve que le roi venait de conclure avec lui (1er mars)[1]. Il l'était par les nouvelles pacifiques qui lui venaient de Suisse. Le comte de Romont, Jacques de Savoie, avait réussi à rendre force au parti bourguignon. Les ambassadeurs de Bourgogne et de Savoie avaient excusé Hagenbach, rappelant aux Suisses que jamais ils n'avaient mieux vendu leurs bœufs et leurs fromages, faisant entendre enfin que si le roi payait, le duc pouvait payer encore mieux.

Il reçut ces nouvelles en mai, à Luxembourg. En même temps, il tirait parole d'Édouard pour une descente en France. Les conditions qu'il faisait à l'Angleterre sont telles, qu'il y a apparence que le traité n'était pas sérieux. Il lui donnait tout le royaume de France, et lui, duc de Bourgogne, il se contentait de Nevers, de la Champagne et des villes de la Somme. Il signa le traité, le 25 juillet[2], et le 30, il s'établit dans son camp, près de Cologne, devant la petite ville de Neuss, qu'il assiégeait depuis le 19[3].

L'archevêque de Cologne, Robert de Bavière, en guerre avec son noble chapitre, avait, comme on a vu, décliné le jugement de l'empereur, et s'était nommé pour avoué et défenseur le duc de Bourgogne. Celui-ci envoyant à Cologne ordre d'obéir, n'y gagna qu'un outrage : la sommation déchirée, le hérault insulté, les armes de Bourgogne jetées dans la boue. Les chanoines, tous seigneurs ou che-

[1] « Le roi sollicitoit fort de l'alonger, *et qu'il feist à son aise* en Alemaigne. » Commines.

[2] Rymer. Ce traité fut accompagné d'un acte par lequel Édouard accordait à *la duchesse sa sœur* (c'est-à-dire aux Flamands qui s'autoriseraient de son nom), la permission de tirer l'Angleterre des laines, des étoffes de laine, de l'étain, du plomb, et d'y importer des marchandises étrangères.

[3] *App.*, 132.

valiers du pays, élurent évêque un des leurs, Hermann de Hesse, frère du landgrave.

Cet Hermann, appelé plus tard Hermann le *pacifique*, n'en fut pas moins le défenseur de l'Allemagne contre le duc de Bourgogne. Il se jeta dans Neuss, le tint là tout un an, de juillet en juillet. Là se brisa cette grande puissance, mêlée de tant d'États, ce monstre qui faisait peur à l'Europe. Les Suisses eurent la gloire d'achever.

L'archarnement extraordinaire que le duc montra contre Neuss, ne tint pas seulement à l'importance de ce poste avancé de Cologne, mais sans doute aussi au regret, à la colère d'avoir fait à cette petite ville des offres exagérées, déloyales même et malhonnêtes, et d'avoir eu la honte du refus. Pour la séduire, il avait été, lui, défenseur de l'électeur et de l'électorat, jusqu'à offrir à Neuss de l'en affranchir, de la rendre indépendante de Cologne, en sorte qu'elle devînt ville libre, immédiate, impériale. Refusé, il s'aheurta à sa vengeance, et il oublia tout, y consuma d'immenses ressources, et s'y épuisa. Tout le monde, dès qu'on le vit cloué là, s'enhardit contre lui. Il s'y établit le 30 juillet, et, dès le 15 août, le jeune René traita avec Louis XI. Le bruit courait que René était déshérité de son grand-père, le vieux René, qui aurait promis la Provence au duc de Bourgogne [1]. Louis XI prit ce prétexte pour saisir l'Anjou.

Le duc reçut devant Neuss, en novembre, le solennel défi des Suisses qui entraient en Franche-Comté, et presque aussitôt il apprit qu'ils y avaient gagné sur les siens une sanglante bataille à Héricourt (13 novembre). Le pays désarmé n'avait guère eu que ses milices à opposer aux Suisses. Le hasard voulut cependant qu'à ce moment Jacques de Savoie, comte de Romont, amenât d'Italie un corps de Lombards. Ce renfort ne fit que rendre la défaite plus

[1] *App.*, 133.

grave, et les Italiens sur lesquels le duc comptait pour prendre Neuss, y arrivèrent déjà battus.

Son échec de Beauvais lui avait laissé une estime médiocre de ses sujets. Il fait venir deux mille Anglais, et pour faire une guerre plus savante, il avait engagé en Lombardie des soldats italiens. Eux seuls s'entendaient aux travaux des siéges, et leur bravoure semblait incontestable depuis que les Suisses avaient reçu à l'Arbedo une si rude leçon du Piémontais Carmagnola.

Venise avait ordinairement à son service les plus habiles condottieri, Carmagnola, autrefois, et alors le sage Coglione. Mais quelque offre que pût faire le duc de Bourgogne, il ne put attirer à son service ce grand tacticien. Venise eût craint de déplaire à Louis XI, si elle eût prêté son général. Coglione, dont la prudence était proverbiale, répondit qu'il était le serviteur du duc, et le servirait volontiers, « mais en Italie. » Ce dernier mot était significatif; les Italiens croyaient voir un jour ou l'autre le conquérant au delà des Alpes [1].

Dans la route d'aventures où entrait le duc de Bourgogne, se mettant à violer les églises du Rhin, sans souci du pape ni de l'empereur, il ne lui fallait pas des hommes si prudents, qui auraient gardé leur jugement et se seraient donnés avec mesure, mais de vrais mercenaires, des aventuriers, qui, vendus une fois, allassent, les yeux fermés, au mot du maître, par le possible et l'impossible. Tel lui parut le capitaine napolitain Campobasso, homme fort suspect, fort dangereux, qui se vantait d'être banni pour sa fidélité héroïque au parti d'Anjou.

Le duc de Bourgogne n'avait pas une armée devant Neuss, mais bien quatre armées, qui se connaissaient peu et ne s'aimaient pas, une de Lombards, une d'Anglais, une

[1] Lui-même admet cette supposition : « Et a bien intention d'en user en temps et lieu. » *App.*, 134.

de Français, une enfin d'Allemands; parmi ceux-ci servait une bande, nullement allemande, des malheureux Liégeois, obligés de combattre pour le destructeur de Liége.

Le siége commença par une formidable procession que le duc fit faire autour de la ville; six mille superbes cavaliers défilèrent, armés (hommes et cheval) de toutes pièces; nulle armée moderne ne peut donner idée d'un tel spectacle. Chacune de ces armures d'acier, ouvragées, dorées, damasquinées, battues à grands frais à Milan, étonne, effraye encore dans nos musées, œuvres d'art patient, et la plus splendide parure que l'homme ait portée jamais, à la fois galante et terrible.

Terrible en plaine. Mais sur la montagne de Neuss, dans ce fort petit nid, les durs fantassins de la Hesse, ne firent que rire de cette cavalerie. La bière ne manquait pas, ni le vin, ni le blé; le brave chanoine Hermann leur avait amassé des vivres; soir et matin il faisait jouer de la flûte sur toutes les tours.

La première chose que fit le duc, ce fut d'ordonner aux Lombards d'aller prendre une île, en face de la ville. Ces cavaliers bardés de fer, peu propres à ce coup de main, obéirent courageusement, et plus d'un se noya. On recourut alors au moyen plus lent et plus raisonnable de faire un pont de bateaux, de tonneaux; l'on travailla patiemment à combler un bras du fleuve. Ces travaux furent troublés souvent par l'audace des assiégés, qui, sans s'effrayer de cette grande armée, ni de savoir là le duc en personne, firent des sorties terribles, coup sur coup, en septembre, en octobre, en novembre.

Cependant Cologne et son chapitre, les princes du Rhin qui regardaient ces grands évêchés comme les apanages des cadets de leur famille, se remuèrent extraordinairement, implorant à la fois l'empire et la France. Le 31 décembre, ils conclurent au nom de l'Empire, une ligue

avec Louis XI; pour les encourager à se mettre en campagne, il leur faisait croire qu'il allait les joindre avec trente mille hommes.

Charles le Téméraire s'était rassuré par deux choses : l'Empire était dissous depuis longtemps, et l'empereur était pour lui. En ceci, il avait raison; il tenait toujours l'empereur par sa fille et ce grand mariage. Mais, quant à l'Allemagne, il ignorait qu'au défaut d'unité politique, elle avait une force qui pouvait se réveiller, la bonne vieille fraternité allemande, l'esprit de parenté, si fort en ce pays. Outre les parentés naturelles, il y avait entre plusieurs maisons d'Allemagne des parentés artificielles, fondées sur des traités, qui les rendaient solidaires, héritières les unes des autres, en cas d'extinction. Tel fut le lien que forma la Hesse, à cette occasion, avec la puissante maison de Saxe, et le vaillant margrave Albert de Brandebourg, l'Achille et l'Ulysse de l'Allemagne, qui, disait-on, avait vaincu dans dix-sept tournois, en dix batailles [1], qui trente ans auparavant avait défait et pris le duc de Bavière et qui ne demandait pas mieux que de chasser encore un Bavarois du siége de Cologne.

Le duc n'en restait pas moins devant Neuss, pendant ce long hiver du Rhin, s'étant bâti là une maison, un foyer, comme pour y demeurer à jamais, jour et nuit armé, et dormant sur une chaise [2]. Il y rongeait son cœur. Il avait demandé une levée en masse [3] aux Flamands, qui n'avaient pas bougé. L'hiver n'était pas fini, qu'il vit son Luxembourg envahi par une nuée d'Allemands. Louis XI, ayant repris Perpignan aux Aragonais, le 10 mars, se trouvait libre d'agir au Nord. Il envahit la Picardie. Le duc reçut tout à la fois ces nouvelles, et le défi du jeune René (9 mai). Dans sa fureur d'être défié d'un si petit ennemi, il apprit,

[1] Neuf victoires sur Nuremberg, bien fatales à son commerce.
[2] Loenrer.
[3] Gachard.

pour combler la mesure, que sa forteresse de Pierrefort venait de se rendre ; hors de lui-même, il ordonna que les lâches qui l'avaient rendue fussent écartelés.

Les Anglais, depuis un an, allaient arriver et n'arrivaient pas. Ils avaient pris le traité au sérieux, et ce mot : *Conquête de France*. Ils avaient préparé un immense armement, emprunté de l'argent à Florence, acheté l'amitié de l'Écosse, fait une ligue avec la Sicile [1]. Chose nouvelle, les Anglais furent lents, et les Allemands prompts. La grande armée de l'Empire se trouva, malgré les retards calculés de l'empereur, assemblée dès le commencement de mai sur le Rhin, pour la défense de la sainte ville de Cologne, pour le salut de Neuss.

La brave petite ville avait encore tout son courage en mars, après un si long siége, tellement qu'au carnaval les assiégés firent un tournoi. Cependant, les vivres venaient à la fin, la famine arrivait. On fit une procession en l'honneur de la Vierge ; dans la procession, une balle tombe, on la ramasse, on lit : « Ne crains pas, Neuss, tu seras sauvée. » Ils regardèrent du haut des murs, et bientôt ils n'eurent plus qu'à remercier Dieu... Déjà branlaient à l'horizon les bannières sans nombre de l'Empire [2].

Le vaillant margrave de Brandebourg, qui avait le commandement de l'armée, montra beaucoup de prudence [3]. Il trouva un moyen de renvoyer le Téméraire, sans blesser son orgueil. Il lui proposa de remettre la chose à l'arbitrage du légat du pape, qu'il amenait avec lui. Le duc ne

[1] *App.*, 135.

[2] Dix princes arrivaient, quinze ducs ou margraves, six cent vingt-cinq chevaliers, les troupes de soixante-huit villes impériales. Le bon évêque de Lisieux ne peut contenir sa colère contre ces Allemands qui viennent chasser son maître. « C'étaient, dit-il, des rustres, des ouvriers fainéants, gloutons, paillards, piliers de cabarets, etc. »

[3] Il y eut un combat, où chaque partie s'attribua la victoire. Le duc écrivit une lettre ostensible où il prétendait avoir battu les Allemands. (Gachard.)

pouvait guère refuser; le roi avançait toujours, il était dans l'Artois. Le légat entra dans Neuss, le 9 juin, avec les conseillers impériaux et bourguignons. Le 17, l'empereur traita pour lui seul, à l'exclusion des Suisses, des villes du Rhin et de Sigismond même. Il sacrifia tout à l'espoir du mariage. Il fut convenu que le duc et l'empereur s'éloigneraient en même temps : le duc, le 26, l'empereur, le 27 [1].

De toute façon, le duc n'eût pu rester. Les Anglais, qui l'appelaient depuis un mois et qui voyaient passer la saison, s'étaient lassés d'attendre et venaient de descendre à Calais.

[1] Meyer voudrait faire croire que l'empereur partit le premier, ce qui est non-seulement inexact, mais absurde; l'empereur, en agissant ainsi, aurait laissé la ville à la discrétion du duc de Bourgogne.

CHAPITRE III.

Descente anglaise. 1475.

Pour bien comprendre cette affaire compliquée de la descente anglaise, il faut d'abord en dire le point essentiel, c'est que de ceux qui y travaillaient, il n'y en avait pas un qui ne voulût tromper tous les autres.

L'homme qui y était le plus intéressé et qui s'était donné le plus de peine, était certainement le connétable de Saint-Pol. Il savait que, depuis le siége de Beauvais, le roi et le duc le haïssaient à mort, et qu'ils n'étaient pas loin de s'entendre pour le faire périr. Il lui fallait, et au plus vite, embrouiller les affaires d'un élément nouveau, amener les Anglais en France, leur y donner pied, s'il pouvait, un petit établissement, non chez lui, mais sur la côte, à Eu ou à Saint-Valéry, par exemple. Trois maîtres lui allaient mieux que deux pour n'en avoir aucun. Il avait fait croire aux Anglais, pour les décider, qu'ils n'avaient qu'à venir, qu'il leur ouvrirait Saint-Quentin.

Saint-Pol mentait, le Bourguignon, l'Anglais mentaient aussi. Le Bourguignon avait promis de faire la guerre au roi trois mois d'avance, puis, l'Anglais serait venu pour profiter. Il était trop visible que celui qui commencerait, préparerait le succès de l'autre.

D'autre part, l'Anglais semble avoir laissé croire au Bourguignon qu'il attaquerait par la Seine, par la Normandie,

c'est-à-dire qu'il vivrait entièrement sur les terres du roi, qu'il éloignerait la guerre des terres du duc. Il fit tout le contraire. Il montra une flotte sur les côtes de Normandie, mais il effectua son passage à Calais sur les bateaux plats de Hollande. Le 30 juin, il n'y avait encore que cinq cents hommes à Calais [1], et le 6 juillet, l'armée avait passé, quatorze mille archers à cheval, quinze cents hommes d'armes, tous les grands seigneurs d'Angleterre, Édouard même. Jusque-là, on doutait qu'il vînt faire la guerre en personne.

Avec une telle armée, et débarquant là, il se trouvait bien près de la Flandre et il lui était déjà onéreux. Le duc de Bourgogne, très-pressé de l'en éloigner, partit enfin de Neuss, laissa ses troupes fort diminuées en Lorraine, et revint seul à Bruges demander de l'argent aux Flamands (12 juillet). Le 14, il joignit à Calais cette grande armée anglaise, et se hâta de l'entraîner en France.

Les Anglais s'étaient figuré que leur ami les logerait en route. Mais point ; sur leur chemin, il fermait ses places, les laissait coucher à la belle étoile. Seulement, il les encourageait en leur montrant de loin les bonnes villes picardes, où le connétable avait hâte de les recevoir. Arrivés devant Saint-Quentin, « ils s'attendaient qu'on sonnât les cloches et qu'on portât au-devant la croix et l'eau bénite. » Ils furent reçus à coups de canon ; il y eut deux ou trois hommes tués.

Peu de jours auparavant (20 juin), les Bourguignons avaient éprouvé, à leur dam, ce qu'il fallait croire des promesses du connétable. Il assurait qu'il avait pratiqué le duc de Bourbon, alors général du roi du côté de la Bourgogne ; il ne s'agissait que de se présenter, et il allait leur ouvrir tout le pays. Ils se présentèrent en effet et furent taillés en pièces (21 juin) [2].

[1] *App.*, 136.

[2] Le roi s'était assuré du duc de Bourbon en donnant sa fille aînée à son frère, Pierre de Beaujeu. *App.*, 137.

Entre tous ceux qui les avaient appelés, les Anglais n'avaient qu'un ami sûr, le duc de Bretagne. Amitié orageuse pourtant et fort troublée. Il refusait obstinément de leur livrer le dernier prétendant du sang de Lancastre qui s'était réfugié chez lui, c'est-à-dire, qu'à tout événement, il gardait une arme contre eux.

Néanmoins le roi avait sujet d'être fort inquiet. Il avait perdu l'alliance de l'Écosse, l'espoir de toute diversion[1]. Tout ce que la prudence conseillait, il l'avait fait. Trop faible pour tenir la mer contre les Anglais, Flamands et Bretons, il avait assuré la terre, autant qu'il l'avait pu. Dès le mois de mars, il garantit la solde, les priviléges, l'organisation des francs-archers. Il mit Paris sous les armes; il garnit Dieppe et Eu[2]. Jusqu'au dernier moment, il ignora si l'expédition aurait lieu, si la descente se ferait en Picardie ou en Normandie. Il se tenait entre les deux provinces. Tout ce qu'il savait, c'est que l'ennemi avait de fortes intelligences parmi les siens. Le duc de Bourbon, qu'il avait prié de le joindre, ne bougeait pas. Le duc de Nemours se tenait immobile. Il y avait à craindre bien des défections.

Il jugea pourtant avec sagacité que les Anglais, ayant si peu à se louer du duc de Bourgogne et du connétable, n'ayant été reçus nulle part encore et n'ayant en France que la place de leur camp, ils ne seraient pas si terribles. Cette France dévastée ne leur semblait guère désirable. Le roi avait fait un désert devant eux. D'autre part, Édouard avait fait tant de guerres, qu'il en avait assez; il était déjà fatigué et lourd; il devenait gras. Gouverné comme il

[1] Il n'avait point négligé ce moyen. En avril 1473, il tenait à Dieppe le comte d'Oxford avec douze vaisseaux, pour les envoyer en Écosse, et faire encore par le Nord une tentative pour la maison de Lancastre; mais l'Écosse était sans doute déjà fortement travaillée par l'argent de l'Angleterre, comme il y parut l'année suivante par le mariage d'une fille d'Édouard avec l'héritier d'Écosse. (Paston, ap. Fenn.)

[2] *App.*, 138.

l'était par sa femme et les parents de sa femme, il y avait un point par où on pouvait le prendre aisément : un mariage royal, qui eût tant flatté la reine! demander une de ses filles pour le petit dauphin. Quant aux grands seigneurs du parti opposé à la reine, on pouvait les avoir avec de l'argent. Restaient les vieux Anglais, les hommes des communes qui avaient poussé à la guerre ; mais ils étaient bien refroidis. « Le roi avoit amené dix ou douze hommes, tant de Londres que d'autres villes d'Angleterre, gros et gras, qui avoient tenu la main à ce passage et à lever cette puissante armée. Il les faisoit loger en bonnes tentes ; mais ce n'étoit point la vie qu'ils avoient accoutumé, ils en furent bientôt las ; ils avoient cru qu'une fois passés, ils auroient une bataille au bout de trois jours. »

Les Anglais voyaient bien qu'un seul homme leur avait dit vrai, sur le peu de secours qu'ils trouveraient dans leurs amis d'ici ; c'était le roi de France, quand il reçut leur héraut, avant le passage. Il lui avait donné un beau présent, trente aunes de velours et trois cents écus, en promettant mille, si les choses s'arrangeaient. Le héraut avait dit que, pour le moment, il n'y avait rien à faire, mais que, le roi Édouard une fois passé en France, on pourrait s'adresser aux lords Howard et Stanley.

Ces deux lords, en effet, prirent l'occasion d'un prisonnier que l'on renvoyait pour « se recommander à la bonne grâce du roi de France. » Le roi, sans perdre temps, sans ébruiter la chose par l'envoi d'un héraut, prit pour héraut « un varlet [1] » qu'il avait remarqué, pour l'avoir vu une fois, un garçon d'assez pauvre mine, mais qui avait du sens, « et la parole douce et amiable. » Il le fit endoctriner par Commines, mettre hors du camp sans bruit, de sorte qu'il ne mit la cotte de héraut que pour entrer au

[1] *App.*, 130.

camp anglais. On l'y reçut fort bien. Des ambassadeurs furent chargés de traiter de la paix, en tête lord Howard.

On eut peu de peine à s'entendre. Le projet de mariage facilita les choses ; le dauphin devait épouser la fille d'Édouard, qui aurait un jour *le revenu de la Guyenne*, et en attendant cinquante mille écus par année. Ce mot de *Guyenne*, si agréable aux oreilles anglaises, fut dit, mais non écrit dans le traité. Édouard recevait sur-le-champ pour ses frais une somme ronde de 75,000 écus, et encore 50,000 pour rançon de Marguerite ; grande douceur pour un roi qui n'osait rien exiger des siens après ces guerres civiles. Tous ceux qui entouraient Édouard, les plus grands, les plus fiers des lords, tendirent la main, et reçurent pension. Louis XI était trop heureux d'en être quitte pour de l'argent. Il reçut les Anglais à Amiens à table ouverte, les fit boire pendant plusieurs jours, enfin se montra aussi gracieux et confiant que leur ami le duc de Bourgogne avait été sauvage.

Tout cela s'arrangea pendant une absence du duc de Bourgogne, qui laissa un moment le roi d'Angleterre pour aller demander de l'argent et des troupes aux états de Hainaut. Il revint (19 août), mais trop tard, s'emporta fort, maltraita de paroles le roi d'Angleterre, lui disant (en anglais pour être entendu) que ce n'était pas ainsi que ses prédécesseurs s'étaient conduits en France, qu'ils y avaient fait de belles choses et gagné de l'honneur. « Est-ce pour moi, disait-il encore, que j'ai fait passer les Anglais ? C'est pour eux, pour leur rendre ce qui leur appartient. Je prouverai que je n'ai que faire d'eux ; je ne veux point de trêve, que trois mois après qu'ils auront repassé la mer. » Plus d'un Anglais pensait comme lui[1], et restait sombre,

[1] D'autant plus qu'il n'était guère sorti de plus grande armée d'Angleterre. *App.*, 140.

malgré toutes les avances du roi et ses bons vins, surtout ce dur bossu Glocester.

Il y avait quelqu'un de plus fâché encore de cet arrangement, c'était le connétable. Il envoyait au roi, au duc; il voulait s'entremettre de la paix. Au roi, il faisait dire qu'il suffisait pour contenter ces Anglais de leur donner seulement une petite ville ou deux pour les loger l'hiver, « qu'elles ne sauraient être si méchantes qu'ils ne s'en contentassent. » Il voulait dire Eu et Saint-Valéry. Le roi craignait que les Anglais ne les demandassent en effet, et les fit brûler.

L'honnête connétable, ne pouvant établir ici les Anglais, offrait de les détruire, il proposait de s'unir tous pour tomber sur eux. D'autre part, Édouard disait au roi que s'il voulait seulement payer moitié des frais, il repasserait la mer, l'année suivante, pour détruire son beau-frère, le duc de Bourgogne.

Le roi n'eut garde de profiter de cette offre obligeante : son jeu était tout autre. Il lui fallait au contraire rassurer le duc de Bourgogne, lui garantir une longue trêve (neuf années), pendant laquelle il pût courir les aventures, s'enfoncer dans l'Empire, s'enferrer aux lances des Suisses. Le roi comptait, en attendant, se donner enfin le bien que depuis dix ans il demandait dans ses prières, d'arracher ses deux mauvaises épines du Nord et du Midi, les Saint-Pol et les Armagnac.

Ceux-ci voyaient bien cette pensée dans le cœur du roi, et sous son patelinage : *Mon bon cousin, mon frère...* qu'il ne demandait que leur mort. Mais par qui commencerait-il? Il avait déjà frappé un Armagnac en 1473; l'autre (duc de Nemours) croyait son tour venu, il écrivait à Saint-Pol (qui avait épousé sa nièce) que, pouvant être happé d'un moment à l'autre, il allait lui envoyer ses enfants, les mettre en sûreté.

Il est juste de dire qu'ils avaient bien gagné la haine du

roi et tout ce qu'il pourrait leur faire. Quinze ans durant, leur conduite fut invariable, jamais démentie; ils ne perdirent pas un jour, une heure, pour trahir, brouiller, remettre l'Anglais en France, recommencer ces guerres affreuses.

Ceux qui excusent tout ceci, comme la résistance du vieux pouvoir féodal, errent profondément. Les Nemours, les Saint-Pol, étaient des fortunes récentes. Saint-Pol s'était fait grand, en se donnant deux maîtres et vendant tour à tour l'un à l'autre. Nemours devait les biens immenses qu'il avait partout (aux Pyrénées, en Auvergne, près Paris, et jusqu'en Hainaut), il les devait, à qui? à la folle confiance de Louis XI, qui passa sa vie à s'en repentir.

Le roi venait de remettre au duc d'Alençon, la peine de mort, pour la seconde fois, lorsqu'il apprit que Jean d'Armagnac (celui qui avait deux femmes, dont l'une était sa sœur) s'était rétabli dans Lectoure. Il avait trouvé moyen d'amuser la simplicité de Pierre de Beaujeu qui gardait la place, et il avait pris la ville et le gardien [mars 1473]. Ce tour piqua le roi. Il avait à peine recouvré le Midi, et il semblait près de le perdre; les Aragonais rentraient dans Perpignan [1er février][1]. Il résolut cette fois de profiter de ce que d'Armagnac s'était lui-même enfermé dans une place, de le serrer là, de l'étouffer.

La crise lui semblait demander un coup rapide, terrible; son âme, qui jamais ne fut bonne, était alors furieusement envenimée contre tous ces Gascons, et par leurs menteries continuelles, et par leurs railleries[2].

Il dépêche deux grands officiers de justice, les sénéchaux

[1] *App.*, 141.

[2] Une lettre du comte de Foix au roi montre avec quelle légèreté il le traitait. Cette lettre, spirituelle et moqueuse, dut le blesser cruellement, en lui prouvant surtout que ses finesses ne trompaient personne. Il finit par lui faire entendre qu'il n'a pas le temps de lui écrire.

de Toulouse et de Beaucaire, les francs-archers de Languedoc et de Provence; pour assurer la chasse, il leur promet la curée; la besogne devait être surveillée par un homme sûr, le cardinal d'Alby [1]. Armagnac se défendit trop bien, et on lui fit espérer un arrangement, pour tirer de ses mains Beaujeu et les autres prisonniers. Pendant les pourparlers, un seul article restant à régler, les francs-archers entrèrent, firent main basse partout, tuèrent tout dans la ville. L'un d'eux, sur l'ordre de l'un des sénéchaux, poignarda Armagnac sous les yeux de sa femme [6 mars 1473].

Nemours et Saint-Pol ne pouvait guère espérer mieux. Ils étaient des exemples illustres d'ingratitude, s'il en fut jamais. La seule excuse de Saint-Pol (la même que donnaient en Suisse les comtes de Romont et de Neufchâtel, dont nous allons parler), c'était, qu'ayant du bien sous deux seigneurs, relevant de deux princes, ils étaient sans cesse embarrassés par des devoirs contradictoires. Mais alors comment compliquer cette complication? pourquoi accepter chaque année de nouveaux dons du roi pour le trahir? pourquoi cet acharnement à sa ruine?... S'il y fût parvenu, il n'eût guère avancé. Il eût trouvé un roi à défaire dans le duc de Bourgogne; c'eût été à recommencer.

Trois fois le roi faillit périr par lui. D'abord à Montlhéry, et cette fois il arrache l'épée de connétable. — Le roi le comble, il le marie, le dote en Picardie, le nomme gouverneur de Normandie [2]; et c'est alors qu'il s'en va lui

[1] Dont le zèle alla jusqu'à prêter douze mille livres pour l'expédition.

[2] Et ce ne fut pas un vain titre. Saint-Pol, lui-même, venant se faire reconnaître à Rouen, parle « du grant povoir et commission que le Roy lui a donné à lui seul, y compris le povoir de congnoistre de ces cas de crime de lèze-majesté et autres réservez, » connaissance formellement interdite à l'échiquier. — En 1469, il fait lire une lettre du roi, « Nostre très-chier et très-amé frère le duc de Guienne nons a envoyé *l'anel dont on disoit qu'il avoit espousé la duchié de Normandie*... Voulons que en

ruiner ses alliés, Dinant et Liége. — Le roi lui donne des places dans le Midi (Ré, Marant), et il travaille à unir le Midi et le Nord, Guienne et Bourgogne, pour la ruine du roi. — Dans sa crise de 1472, le roi, *in extremis*, se fie à lui, lui laisse la Somme à défendre (la Somme, Beauvais, Paris !), et tout était perdu, si le roi n'eût en hâte envoyé Dammartin. — Le duc de Bourgogne s'éloigne de la France, s'en va faire la guerre en Allemagne; Saint-Pol le va chercher, il lui amène l'Anglais, il lui répond que le duc de Bourbon trahira comme lui... Si celui-ci l'eût écouté, que serait-il advenu de la France?

Un matin, tout cela éclate. Cette montagne de trahisons retombe d'aplomb sur la tête du traître. Le roi, le duc et le roi d'Angleterre échangent les lettres qu'ils ont de lui. L'homme reste à jour, connu et sans ressources.

Il s'agissait seulement de savoir qui profiterait de la dépouille? Saint-Pol pouvait encore ouvrir ses places au duc de Bourgogne, et peut-être obtenir grâce de lui. Un reste d'espoir le trompa, pour le perdre. Le roi mit ce délai à profit, conclut vite un arrangement avec le duc, pour le renvoyer à sa guerre de Lorraine, il lui abandonnait la Lorraine, l'empereur, l'Alsace (le monde, s'il eût fallu), pour le faire partir. Tout cela fut écrit le 2 septembre, signé le 13; le 14, le roi, avec cinq ou six cents hommes d'armes, arrive devant Saint-Quentin qui ouvre sans difficulté; le connétable s'était sauvé à Mons. Au reste, si le roi prenait, c'était pour donner, à l'entendre, pour en faire cadeau au duc, à qui il avait promis la bonne part dans les biens de Saint-Pol. « Beau cousin de Bourgogne, disait-il, a fait du connétable comme on fait du renard;

l'Eschiquier... vous monstrez et faictes *rompre publiquement ledit anel.* » *Il* y avait dans la salle une enclume et des marteaux. L'anneau ducal, livré aux sergents des huis, fut par eux, « voyant tous, cassé et rompu en deux pièces qui furent rendues à M. le connestable. » *App.*, 142.

il a retenu la peau, comme un sage qu'il est; moi, j'aurai la chair, qui n'est bonne à rien [1]. »

Le duc de Bourgogne tenait Saint-Pol à Mons, depuis le 26 août. Quelques torts que celui-ci eût envers lui, il s'était fié à lui pourtant, et il lui aurait remis ses places, si le roi ne l'eût prévenu. Le fils de Saint-Pol avait bravement combattu pour le duc; il souffrait pour lui une dure captivité, et le roi parlait de lui couper la tête. Les services du fils, sa prison, son danger, demandaient grâce pour le père auprès du duc de Bourgogne et priaient pour lui.

Saint-Pol qui était à Mons, chez son ami le bailli de Hainaut, n'avait aucune crainte. Un simple valet de chambre du duc était là pour le surveiller. Cependant la guerre de Lorraine traînait, contre toute attente, et le roi, demandant qu'on lui livrât Saint-Pol, poussait des troupes en Champagne, aux frontières de Lorraine. Le duc, qui avait pris Pont-à-Mousson le 26 septembre, ne put avoir Épinal que le 19 octobre, et le 24 seulement, il assiégea Nancy. Rien n'avançait; la ville résistait avec une gaieté désespérante pour les assiégeants [2]. L'Italien Campobasso qui dirigeait le siége, et qui avait baissé dans la faveur du maître, depuis qu'il avait manqué Neuss, travaillait mal et lentement; peut-être déjà marchandait-il sa mort.

Cette lenteur devenait fatale au connétable; le duc

[1] Louis XI, qui n'était pas maître de sa langue, avait lui-même fait dire à Saint-Pol peu auparavant un mot qui n'était que trop clair : « J'ai de grandes affaires, j'aurais bon besoin *d'une tête* comme la vôtre. » Il y avait là un Anglais qui ne comprenait pas, le roi prit la peine de lui expliquer la plaisanterie. (Commines.)

[2] Nicolas des Grands Moulins dedans (*la tour*) estoit, lequel joyeusement les os menoit avec ses clochettes (*cliquettes?*), en disant de bonnes chansons. Quand venoit le soir, les Bourguignons l'appeloient, disant : Hé! li canteur, hé! par foy, dis-nous une cansonette. A puissance de flèches tiroient, le cuidant tirer, mais jamais... » Chronique de Lorraine.

n'osait plus le refuser au roi, qui pouvait entrer en Lorraine et lui faire perdre tout. Le 16 octobre, un secrétaire vint donner ordre aux gens de Mons de le garder à vue. Le duc, devant Nancy, reçut presque en même temps une lettre du connétable et une lettre du roi, la première suppliante, où le captif exposait « sa dolente affaire, » la seconde presque menaçante, où le roi le sommait de laisser la Lorraine, s'il ne voulait pas lui livrer Saint-Pol et les biens de Saint-Pol. Le duc, acharné à sa proie, fit semblant de complaire au roi, et ordonna à ses gens de lui livrer le prisonnier le 24 novembre, *s'ils n'apprenaient la prise de Nancy;* ses capitaines lui répondaient de la prendre le 20. En ce cas, il eût manqué de parole au roi, eût gardé Nancy et Saint-Pol.

Malheureusement l'ordre fut donné aux ennemis personnels de celui-ci, à Hugonet et Humbercourt [1], qui le 24, sans attendre un jour, une heure de plus, le livrèrent aux gens du roi. Trois heures après, dit-on, arriva un ordre de différer encore: il n'était plus temps.

Le procès fut mené très-vite [2]. Saint-Pol savait bien ces choses, pouvait perdre bien des gens d'un mot. On se garda bien de le mettre à la torture, et Louis XI regretta plus tard qu'on ne l'eût pas fait. Livré le 24 novembre, il

[1] Il avait donné à Humbercourt un démenti qu'il avait peut-être oublié lui-même, mais qu'il retrouva dans ce moment décisif. Sa fierté, ses prétentions princières, l'audace qu'il eut plusieurs fois d'humilier ses maîtres, la légèreté avec laquelle on parlait dans sa petite cour du duc et du roi, ne contribuèrent pas peu à sa mort. Louis XI s'humilia envers lui jusqu'à consentir à avoir une entrevue avec lui, comme d'égal à égal, *avec une barrière entr'eux*. (Comines.) Le roi lui reproche dans une lettre les propos de ses serviteurs : « Ils disent que je ne suis *qu'un enfant*, et que je ne parle *que par bouche d'autrui*. » (Duclos.)

[2] Il ne se justifia que sur un point, l'attentat à la vie du roi; il avait toujours témoigné de la répugnance à ce sujet. Du reste, il était l'auteur du plan proposé au duc alors devant Neuss; le duc eût été régent et le duc de Bourbon son lieutenant; on eût pris le roi et *on l'eût mis à Saint-Quentin*, sans lui faire mal pourtant, et *en lieu où il fût bien aise*. *App.*, 143.

fut décapité le 19 décembre sur la place de Grève [1]. Quelque digne qu'il fût de cette fin, elle fit tort à ceux qui l'avaient livré, au duc surtout, en qui il avait eu confiance, et qui avait trafiqué de sa vie [2].

Cette Lorraine, achetée si cher, il l'eut enfin, il entra dans Nancy [30 novembre 1475]. Quoique la résistance eût été longue et obstinée, il accorda à la ville la capitulation qu'elle dressa elle-même [3]. Il se soumit à faire le serment que faisaient les ducs de Lorraine, et il reçut celui des Lorrains; il rendit la justice en personne, comme faisaient les ducs, écoutant tout le monde infatigablement, tenant les portes de son hôtel ouvertes jour et nuit, accessible à toute heure.

Il ne voulait pas être le conquérant, mais le vrai duc de Lorraine, accepté du pays qu'il adoptait lui-même. Cette belle plaine de Nancy, cette ville élégante et guerrière, lui semblait autant, et plus que Dijon, le centre naturel du nouvel empire [4], dont les Pays-Bas, l'indocile et orgueilleuse Flandre, ne seraient plus qu'un accessoire. Depuis son échec de Neuss il détestait tous les hommes de langue allemande, et les impériaux qui lui avaient ôté des mains Neuss et Cologne, et les Flamands qui l'avaient laissé sans secours, et les Suisses qui, le voyant retenu là, avaient insolemment couru ses provinces.

[1] Lire l'exécution dans Jean de Troyes, nov. 1475, et le portrait que Chastellain a fait de cet homme en qui l'ambition gâta tant de beaux dons de la nature, *passim*, et le fragment édité par M. J. Quicherat, Bibl. de l'École des chartes, 1842. Paris applaudit à l'exécution; on y avait beaucoup souffert de ses pilleries. *App.*, 144.

[2] Commines prétend que le duc lui donna un sauf-conduit.

[3] Il promit de rappeler les bannis, d'épargner les biens des partisans de René, de payer les dettes de son ennemi, etc. — *App.*, 145.

[4] La chronique, à demi rimée, de Lorraine, lui fait dire : « A l'ayde de Dieu céans une notable maison ferai; j'ai volonté d'icy demeurer, et mes jours y parfiner. C'est le pays que plus désirois... Je suis mainctenant emmy mes pays, pour aller et pour venir. Ici tiendrai mon estat... De tous mes pays, ferai tous mes officiers venir icy rendre compte. »

Le 12 juillet, dans son rapide retour de Neuss à Calais, il s'était arrêté à Bruges, un moment, pour lancer aux Flamands un foudroyant discours[1], les effrayer et en tirer de nouvelles ressources. S'il est resté longtemps à ce siége, jusqu'à ce que l'empereur, l'Empire, le roi de France, se soient mis en mouvement, les Flamands en sont cause, qui l'ont laissé là, pour périr... « Ah ! quand je me rappelle les belles paroles qu'ils disent à toute *entrée* de leur seigneur, qu'ils sont de *bons*, *loyaux*, *obéissants* sujets, je trouve que ces paroles ne sont que fumées d'alchimie. Quelle *obéissance* y a-il à désobéir ? quelle *loyauté* d'abandonner son prince ? quelle *bonté* filiale, en ceux qui plutôt machinent sa mort ?... De telles machinations, répondez, n'est-ce pas crime de lèse-majesté ? et à quel degré ? au plus haut, en la personne même du prince. Et quelle punition y faut-il ? la confiscation ? Non, ce n'est pas assez... la mort... non décapités, mais écartelés !

« Pour qui votre prince travaille-t-il ? est-ce pour lui, ou pour vous, pour votre défense ? Vous dormez, il veille; vous vous tenez chauds, il a froid; vous restez chez vous, pendant qu'il est au vent, à la pluie ; il jeûne, et vous, dans vos maisons, vous mangez, buvez, et vous vous tenez bien aise !...

« Vous ne vous souciez pas d'être gouvernés comme des enfants sous un père ; eh bien ! fils *déshérités pour ingratitude*, [2] vous ne serez plus que des sujets sous un maître... Je suis et je serai maître, à la barbe de ceux à qui il en déplaît. Dieu m'a donné la puissance... Dieu, et non pas mes sujets. Lisez là-dessus la Bible, aux livres des Rois...

[1] *App.*, 146.

[2] « Ingrati animi causâ. » Ce passage et le précédent sur le crime de lèse-majesté, montrent qu'il était imbu du droit romain, et des traditions impériales. Plusieurs de ses principaux conseillers, comme je l'ai dit, étaient des légistes comtois et bourguignons. Voir, à la Pinacothèque de Munich, la ronde et dure tête rouge de Carondelet.

« Si pourtant vous faisiez encore votre devoir, comme bons sujets y sont tenus, si vous me donniez courage pour oublier et pardonner, vous y gagneriez davantage... J'ai bien encore le cœur et le vouloir de vous remettre au degré où vous étiez devant moi: *Qui bien aime tard oublie.*

« Donc ne procédons pas encore, pour cette fois, aux punitions... Je veux dire seulement pourquoi je vous ai mandés. » Et alors, se tournant vers les prélats: « Obéissez désormais diligemment et sans mauvaise excuse, ou votre temporel sera confisqué. » — Puis, aux nobles: « Obéissez, ou vous perdez vos têtes et vos fiefs. » — Enfin aux députés du dernier ordre, d'un ton plein de haine : « Et vous, *mangeurs des bonnes villes*, si vous n'obéissiez aussi à mes ordres, à toute lettre que mon chancelier vous expédiera, vous perdriez, avec tous vos priviléges, les biens et la vie. »

Ce mot *mangeurs des bonnes villes* était justement l'injure que le petit peuple adressait aux gros bourgeois qui faisaient les affaires publiques. Que le prince la leur adressât, c'était chose nouvelle, menaçante; il semblait, par ce mot seul, prêt à déchaîner sur eux les vengeances de la populace, et déjà leur passer la corde au col.

Dans leur réponse écrite, infiniment mesurée, respectueuse et ferme, ils prétendirent qu'au moment même où il les appelait à Neuss, le bruit courait qu'il y avait accord entre lui et l'empereur (accord secret de mariage, ils l'insinuaient finement). Au lieu d'armer, de partir, ils avaient donné de l'argent[1]. De plus, l'Artois étant menacé, ils ont levé deux mille hommes pour six semaines, et *si la Flandre eût eu besoin de défense*, ils auraient fait davantage. « Votre père, le duc Philippe, de noble mémoire, vos nobles prédécesseurs, ont laissé le pays dans cette liberté, de n'avoir nulle charge sans que les quatre membres de Flandre *y*

[1] *App.*, 147.

aient préalablement consenti au nom des habitants... Quant à vos dernières lettres, portant que, dans quinze jours, tout homme capable de porter les armes se rendra près d'Ath, *elles n'étaient point exécutables*, ni profitables pour vous-même ; vos sujets sont des marchands, des ouvriers, des laboureurs, qui ne sont guère propres aux armes. Les étrangers quitteraient le pays... *La marchandise*, dans laquelle vos nobles prédécesseurs ont, depuis quatre cents ans, entretenu le pays avec tant de peine, *la marchandise*, très-redouté seigneur, *est inconciliable avec la guerre.* »

Il répondit aigrement qu'il ne se laissait pas prendre à toutes leurs belles paroles, à leurs protestations. « Suis-je un enfant, pour qu'on m'amuse avec des mots et une pomme ?... Et qui donc est seigneur ici ? est-ce vous, ou bien est-ce moi ?... Tous mes pays m'ont bien servi, sauf la Flandre, qui de tous est le plus riche. Il y a chez vous telle ville *qui prend sur ses habitants* plus que moi sur tout mon domaine (ceci contre les bourgeois dirigeants, insinuation dangereuse et meurtrière). Vous appliquez à vos usages ce qui est à moi ; à moi appartiennent ces taxes des villes; je puis me les appliquer et je le ferai), m'en aider à mon besoin, ce qui vaudrait mieux *que tel autre usage qu'on en fait*, sans que mon pays y gagne... Riches ou pauvres, rien ne dispense d'aider votre prince. Voyez les Français, ils sont bien pauvres, et comme ils aident leur roi !... »

Le dernier mot fut celui-ci, dont les députés tremblèrent, se souvenant qu'après le sac de Liége, il avait eu l'idée de faire celui de Gand[1] : « Si je ne suis satisfait, *je vous la ferai si courte*, que vous n'aurez le temps de vous repentir... Voilà votre écrit, prenez-le, je ne m'en soucie ; vous y répondrez vous-mêmes... Mais faites votre devoir. »

[1] « Plusieurs bons personnages... qui, de mon temps et *moy présent*, avoient aydé à desmouvoir ledict duc Charles, lequel vouloit destruire grant partie de ladicte ville de Gand. » Comines.

Ce fut un divorce. Le maître et le peuple se séparèrent, pour ne se revoir jamais. La Flandre haïssait alors autant qu'elle avait aimé. Elle attendait, souhaitait la ruine de cet homme funeste. Les gros bourgeois croyaient avoir tout à craindre de lui. Il avait frappé les pauvres en mettant un impôt sur les grains. Il avait tenté d'imposer le clergé; dans ses embarras de Neuss, il lui demanda un décime, et réclama de toutes les églises, de toutes les communautés, les droits d'amortissement non payés par l'Église *depuis soixante ans;* ces droits éludés, refusés, étaient levés de force par les agents du fisc. Les prêtres commencèrent à répandre dans le peuple qu'il était maudit de Dieu [1].

Ceux qui souffraient le plus, en se plaignant le moins, c'étaient ceux qui payaient de leur personne même, les nobles, désormais condamnés à chevaucher toujours derrière cet homme d'airain, qui ne connaissait ni peur, ni fatigue, ni nuit, ni jour, ni été, ni hiver. Ils ne revenaient plus jamais se reposer. Adieu leurs maisons et leurs femmes, elles avaient le temps de les oublier... Il ne s'agissait plus, comme autrefois, de faire la guerre chez eux, tout au plus de l'Escaut à la Meuse. Il leur fallait maintenant s'en aller, nouveaux paladins, aux aventures lointaines, passer les Vosges, le Jura, tout à l'heure les Alpes, faire la guerre à la fois au royaume *très-chrétien* et au *saint empire*, aux deux têtes de la chrétienté, au droit chrétien; leur maître était son droit à lui-même, et n'en voulait nul autre.

Reviendrait-il jamais aux Pays-Bas? tout disait le contraire. Le trésor, qui du temps du bon duc avait toujours

[1] On disait, entre autres choses, que Philippe-le-Bon s'étant dispensé d'aller à la croisade sous prétexte de santé (pour faire plaisir à sa femme et autres dont les maris partaient), le pape indigné le maudit, lui et les siens jusqu'à la troisième génération. (Reiffenberg, d'après le Defensorium sacerdotum, de Scheurlus.)

reposé à Bruges, il l'emportait, le faisait voyager avec lui; des diamants d'un prix inestimable et faciles à soustraire, des châsses, des reliquaires, des saints d'or et toutes sortes de richesses pesantes, tout cela chargé sur des chariots, roulait de Neuss à Nancy, et de Nancy en Suisse. Sa fille restait encore en Flandre, mais il écrivit aux Flamands de la lui envoyer.

La Suisse, par laquelle il allait commencer, n'était qu'un passage pour lui; les Suisses étaient bons soldats, et tant mieux; il les battrait d'abord, puis les payerait, les emmènerait. La Savoïe et la Provence étaient ouvertes; le bon homme René l'appelait [1]. Le petit duc de Savoie et sa mère lui étaient acquis, livrés d'avance [2] par Jacques de Savoie, oncle de l'enfant, qui était maréchal de Bourgogne. Maître de ce côté-ci des Alpes, il descendait aisément l'autre pente. Une fois là, il avait beau jeu, dans l'état misérable de dissolution où se trouvait l'Italie. Il en avait tous les ambassadeurs. Le fils du roi de Naples de la maison d'Aragon, l'un de ses gendres en espérance, ne le quittait pas. D'autre part, il avait recueilli les serviteurs italiens de la maison d'Anjou [3]. Le duc de Milan, qui voyait le pape, Naples et Venise, déjà gagnés, s'effrayait d'être seul, et il envoya en hâte au duc, pour lui demander alliance [4]... Donc, rien ne l'arrêtait; il suivait la route d'Annibal, et, comme lui, préludait pas la petite guerre des Alpes; au delà, plus heureux, il n'avait pas de Romains à combattre, et l'Italie l'invitait elle-même.

[1] « Et pour aller prendre la possession du dict pays, estoit allé M. de Chasteau-Guyon. » Commines.

[2] Les Suisses croyaient qu'il avait demandé à l'empereur, dans l'entrevue de Trèves, le duché de Savoie. (Diebold Schilling.)

[3] Tels que Campobasso, Galeotto. Il avait à son service d'autres méridionaux, un médecin italien, un médecin et un chroniqueur portugais, etc.

[4] Trois semaines au plus avant la bataille de Granson, selon Commines.

LIVRE XVII

CHAPITRE PREMIER

Guerre des Suisses; batailles de Granson et de Morat. 1476.

Lorsque le duc de Bourgogne, engagé au siége de Neuss, reçut le défi des Suisses, il resta un moment muet de fureur ; enfin, il laissa échapper ces mots : « O Berne! Berne ! »

Qui encourageait tous ses ennemis les plus faibles, Sigismond, René, de simples villes, comme Mulhouse ou Colmar ? nul autre que les Suisses. Ils couraient à leur aise la Franche-Comté, brûlaient des villes, mangeaient tout le pays; ils buvaient à leur aise dans Pontarlier. Ils avaient mis la main sur Vaud et Neufchâtel, sans distinguer ce qui était Savoie ou fief de Bourgogne [1].

Le duc avait hâte de les châtier. Il y allait, en plein hiver. Une seule chose pouvait le ralentir, le ramener peut-être au nord, c'est qu'il n'était pas encore mis en possession de la dépouille de Saint-Pol. Le roi lui ôta ce souci; il lui livra Saint-Quentin [24 janvier 1476] [2], en sorte que

[1] *App.*, 148.
[2] On ne savait pas trop encore de quel côté il allait tourner. La ville

rien ne le retardant, à l'aveugle et les yeux baissés, il s'en allât heurter la Suisse. Pour ne rien perdre du spectacle, Louis XI vint s'établir à Lyon (février).

De ces deux forces brutales, violentes, qui devait l'emporter? Lequel, du sanglier du Nord ou de l'ours des Alpes, jetterait l'autre à bas, personne ne le devinait. Et personne non plus ne se souciait d'être du combat. Les Suisses trouvèrent leurs amis de Souabe très-froids à ce moment. Leur grand ami, le roi, les avait abandonnés en septembre, payés en octobre pour faire la guerre, et il attendait.

Le duc semblait bien fort. Il venait de prendre la Lorraine. Son siége même de Neuss, où il avait un moment tenu seul devant tout l'Empire, le rehaussait encore. Celui qui, sans tirer l'épée, obligeait le roi de France de céder Saint-Quentin, était un prince redoutable.

Et les Suisses aussi étaient formidables alors [1]. La terreur de leur nom était si forte que, sans qu'ils bougeassent seulement, les petits venaient de toutes parts se mettre sous leur ombre. Tous les sujets d'évêques, d'abbés, les uns après les autres, s'affranchissaient, en se disant alliés des Suisses; les villes libres, tout autour, subissaient peu à peu leur pesante amitié. Un bourgeois de Constance avait fait mauvaise mine en recevant une monnaie de Berne; de Berne et de Lucerne, à l'instant, partent quatre mille hommes, et Constance paye deux mille florins pour expier ce crime [2]. — Ils frappaient fort, et

de Strasbourg fit de formidables préparatifs de défense. *Chronique ms. de Strasbourg, communiquée par M. Strobel.*

[1] Pour apprécier cette forte et rude race, voir à la bibliothèque de Berne le portrait de Magdalena Nageli, avec son chaperon et ses gros gants de chamois. L'ennemi de son père, qui la vit laver son linge à la fontaine, fit la paix sur-le-champ, afin de pouvoir épouser une fille si robuste; elle lui donna en effet quatre-vingts enfants et petits enfants.

[2] *App.*, 149.

loin ; pour le faire sentir à leurs amis de Strasbourg, et leur prouver qu'ils étaient tout près et à portée de les défendre, ils s'avisèrent, à une fête de l'arc que donnait cette ville, d'apporter un gâteau cuit en Suisse, et qui arriva, tiède encore, à Strasbourg.

L'élan des Suisses était très-grand alors, leur pente irrésistible vers les bons pays d'alentour. Il n'y avait pas de sûreté à se mettre devant, pas plus qu'il n'y en aurait à vouloir arrêter la Reuss au pont du Diable. Empêcher cette rude jeunesse de laisser tous les ans ses glaces et ses sapins, lui fermer les vignes du Rhin [1], de Vaud ou d'Italie, c'était chose périlleuse. Le jeune homme est bien âpre, quand, pour la première fois, il mord au fruit de vie.

Jeunes étaient ces Suisses, ignorant tout, ayant envie de tout, gauches et mal habiles, et tout réussissait. Tout sert aux jeunes. Les factions, les rivalités intérieures qui ruinent les vieux sages États, profitaient à ceux-ci. Les chevaliers des villes et les hommes des métiers faisaient partie des mêmes corporations et rivalisaient de bravoure ; le banneret tué, la bannière se relevait aussi ferme dans la main d'un boucher [2], d'un tanneur. Les chefs des partis opposés n'étaient d'accord que sur une chose, aller en avant, les Diesbach pour entraîner, les Bubenberg pour s'excuser de l'amitié des Bourguignons et pour assurer leur honneur.

Le duc partit de Besançon le 8 février. C'était de bien bonne heure pour une guerre de Suisse. Il avait hâte, poussé par sa vengeance, poussé par les prières de ses grands officiers, dont plusieurs étaient seigneurs des pays romans que les Suisses occupaient ; l'un était Jacques de Savoie, comte de Romont et baron de Vaud ; l'autre Ro-

[1] Berne écrivait au sujet de l'Alsace : « Délaisserons-nous ce bon pays, qui jusqu'ici nous a donné tant de vin et de blé ? » Diebold Schilling.

[2] Les nobles entraient dans les *abbayes* des bouchers, tanneurs, etc., pour devenir éligibles aux charges municipales. *App.*, 150.

dolphe, comte de Neufchâtel. Le second avait été, l'autre était encore maréchal de Bourgogne. Ennemis des Suisses, comme officiers du duc [1], ils avaient essayé quelque temps de rester avec eux en rapport de bon voisinage. Romont avait déclaré qu'il ne voulait pour son pays de Vaud d'autre protecteur que ses amis de Berne, et n'en avait pas moins commandé les Bourguignons contre eux à Héricourt. Rodolphe de Neufchâtel, pour montrer plus de confiance encore, prit domicile dans la ville de Berne, ce qui n'empêchait pas que son fils ne combattît les Suisses avec le duc de Bourgogne ; le père avait ménagé devant Neuss entre le duc et l'empereur ce traité, où le dernier abandonnait les Suisses et les laissait hors la protection de l'Empire [2].

La duchesse de Savoie agissait à peu près de même; elle croyait amuser les confédérés avec de bonnes paroles, tandis qu'elle faisait sans cesse passer au duc des recrues de Lombardie; elle finit par aller les chercher, et se faire recruteur elle-même pour le Bourguignon. Les Suisses, tout grossiers qu'ils semblaient, ne se laissèrent pas amuser aux paroles. Ils ne voulurent rien comprendre aux subtiles distinctions de droit féodal, au moyen desquelles ceux qui les tuaient au service du Bourguignon se disaient encore leurs amis et prétendaient devoir être ménagés. Ils saisirent Neufchâtel, Vaud, et tout ce qu'ils purent des fiefs de la Savoie.

L'armée que le duc amenait contre eux, très-fatiguée par deux campagnes d'hiver, et qui retrouvait la neige en mars dans cette froide Suisse, n'avait pas grand élan, si l'on en juge par ce que le duc fit mettre à l'ordre : que

[1] La position de ces grands seigneurs était fort analogue à celle du comte de Saint-Pol. Jacques de Savoie avait épousé une petite-fille de Saint-Pol, et se trouvait, pour les biens de sa femme, vassal du duc en Flandre et en Artois.

[2] Muller; Tillier.

quiconque s'en irait, serait *écartelé* (26 février). Cette armée, un peu remontée en Franche-Comté, ne passait guère dix-huit mille hommes; ajoutez huit mille Piémontais ou Savoyards qu'amena Jacques de Savoie. Le 18 février, le duc arriva devant Granson, qui, contre son attente, l'arrêta jusqu'au 28. Une vaillante garnison défendit la ville d'abord, puis le château, contre les assauts des Bourguignons [1]. On y fit entrer alors quelques filles de joie et un homme, qui leur dit qu'ils auraient la vie sauve. Ils se rendirent. Mais le duc n'avait pas autorisé l'homme; il en voulait à ces Suisses d'avoir retardé un prince comme lui, qui leur faisait l'honneur de les attaquer en personne. Il laissa faire les gens du pays qui avaient plus d'une revanche à prendre. Les Suisses furent noyés dans le lac, pendus aux créneaux.

L'armée des confédérés était à Neufchâtel [2]. Grande fut leur colère, leur étonnement d'avoir perdu Granson, puis Vaumarcus qui se rendit sans combattre. Ils avancèrent pour le reprendre. Le duc, qui occupait une forte position sur les hauteurs, la quitta et avança aussi pour trouver des vivres. Il descendit dans une plaine étroite, où il lui fallait s'allonger et marcher en colonnes [3].

Ceux du canton de Schwitz, qui étaient assez loin en avant, se rencontrèrent tout à coup en face des Bourguignons; ils appelèrent et furent bientôt rejoints par Berne, Soleure et Fribourg. Ces cantons, les seuls qui fussent

[1] On essaya de les secourir : « Mais possible ne fut de tendre main ne nourriture aux pauvres assaillis... Si furent contraints de revenir gémissants. » *App.*, 151.

[2] « Arrivent à Neufchastel à grands sauts, avecque chants d'allégresse et formidable suitte (seize mill, disoit l'un, vingt mill, disoit l'autre), touts hommes de martials corpsages, faisant peur et pourtant plaisir à voir. » Le chanoine Hugues de Pierre. — Le dernier trait est charmant; le brave chanoine a peur de ses amis. Il essaye d'écrire ces noms terribles, *Suitz*, *Thoun*, mais bientôt il y renonce : « Desquels ne peut-on facilement se ramentevoir le nom. »

[3] *App.*, 152.

encore arrivés sur le champ de bataille, durent porter seuls le choc. Ils se jetèrent à genoux un moment pour prier; puis relevés, les lances enfoncées en terre et la pointe en avant, ils furent immuables, invincibles.

Les Bourguignons se montrèrent peu habiles. Ils ne surent pas faire usage de leur artillerie; les pièces étaient pointées trop haut. La gendarmerie, selon le vieil usage, vint se jeter sur les lances; elle heurta, se brisa. Ses lances avaient dix pieds de longueur, celles des Suisses dix-huit. Le duc lui-même vint bravement en tête de son infanterie, contre celle des Suisses, tandis que le comte de Châteauguyon choquait les flancs avec sa cavalerie. Ce vaillant comte arriva par deux fois jusqu'à la bannière ennemie, la toucha, crut la prendre; par deux fois il fut repoussé, tué enfin... Rien n'entama la masse impénétrable.

Le duc, pour l'ébranler et l'attirer plus bas dans la plaine, ordonna à sa première ligne un mouvement rétrograde qui effraya la seconde... A ce moment, une lueur de soleil montrait à gauche toute une armée nouvelle, Uri, Underwald et Lucerne, qui arrivaient enfin; ils avaient suivi, à la file, un chemin de neige, d'où cent cavaliers auraient pu les précipiter. La trompe d'Underwald mugit dans la vallée, avec les cornets sauvages de Lucerne et d'Uri. Tous poussaient un cri de vengeance : « Granson! Granson!... » Les Bourguignons de la seconde ligne, qui reculaient déjà vers la troisième, virent avec épouvante ces bandes s'allonger sur leur flanc. Du camp même partit le cri : *Sauve qui peut...* Dès lors rien ne put les arrêter ; le duc eut beau les saisir, les frapper de l'épée, ils s'enfuirent en tous sens. Il n'y eut jamais de déroute plus complète. « Les Ligues, dit le chroniqueur avec une joie sauvage, les Ligues, comme grêle, se ruent dessus, dépeçant de çà de là ces beaux galants ; tant et si bien sont déconfits en val de route ces pauvres Bourguignons, que semblent-ils fumée épandue par le vent de bise. »

Dans cette plaine étroite, peu de gens avaient combattu. Il y avait eu panique et déroute [1] plus que véritable défaite. Commines qui, étant avec le roi, n'eût pas mieux demandé sans doute que de croire la perte grande, dit qu'il ne périt que sept hommes d'armes. Les Suisses disaient mille hommes.

Il avait perdu peu, perdu infiniment. Le prestige avait disparu ; ce n'était plus Charles *le terrible*. Tout vaillant qu'il était, il avait montré le dos... Sa grande épée d'honneur était maintenant perdue à Fribourg ou à Berne. La fameuse tente d'audience en velours rouge où les princes entraient en tremblant, elle avait été ouverte par les rustres avec peu de cérémonie. La chapelle, les saints de la maison de Bourgogne qu'il emportait avec lui dans leurs châsses et leurs reliquaires, ils s'étaient laissé prendre ; ils étaient maintenant les saints de l'ennemi. Ses diamants célèbres, connus par leur nom dans toute la chrétienté, furent jetés d'abord comme morceaux de verre et traînaient sur la route. Le symbolique collier de la Toison, le sceau ducal, ce sceau redouté qui scellait la vie ou la mort, tout cela manié, montré, sali, moqué ! Un Suisse eut l'audace de prendre le chapeau qui avait couvert la majesté de ce front terrible (contenu de si vastes rêves !), il l'essaya, il rit, et le jeta par terre [2]...

Ce qu'il avait perdu, il le sentait, et tout le monde le

[1] Le duc fut entraîné dans la déroute. Son fou, *le* Glorieux, galopait dit-on, près de lui, et il aurait osé dire à cet homme terrible, et dans un tel moment : « Nous voilà bien *Hannibalés !* » Le mot n'est guère probable. Cependant, il paraît que Charles-le-Téméraire, qui n'aimait personne, aimait son fou. Je vois qu'en 1475, au milieu de ses plus grands embarras d'argent, il voulut lui faire un présent qui ne lui coûtât rien ; il invita ses barons et les dames de sa cour à lui donner une chaîne d'or. Ils aimèrent mieux lui donner chacun quatre nobles à la rose. (Cibrario.)

[2] Les Fugger furent seuls assez riches pour acheter le gros diamant (qui avait orné la couronne du Mogol), et le splendide chapeau de velours jaune, à l'italienne, cerclé de pierreries. *App.*, 153.

sentait [1]... Le roi, qui jusque-là était assez négligé à Lyon, qui envoyait partout et partout était mal reçu, vit peu à peu le monde revenir. Le plus décidé était le duc de Milan, qui offrait cent mille ducats comptant, si le roi voulait tomber sur le duc, le poursuivre sans paix ni trêve. Le roi René, qui n'attendait qu'un envoyé du duc pour le mettre en possession de la Provence [2], vint s'excuser à Lyon; il était vieux, son neveu, son héritier, malade [3]. Louis XI, en les voyant, jugea qu'il n'irait pas bien loin et il leur fit une bonne pension viagère, moyennant quoi ils lui assuraient la Provence après eux. Il se faisait fort de leur survivre, quoique faible et déjà souffreteux. Mais enfin il venait de battre gaillardement le duc de Bourgogne par ses amis, les Suisses. Il alla en rendre grâces à Notre-Dame du Puy, et au retour il prit deux maîtresses. Il promenait dans Lyon par les boutiques le vieux René pour l'amuser aux marchandises [4]; lui, il prit les marchandes, deux Lyonnaises, la Gigonne et la Passefilon [5].

[1] Notre greffier de Paris le sent à merveille. Il lui échappe un petit cri de joie, quand il voit le duc : « Fuyant sans arrester, et souvent regardoit derrière luy vers le lieu où fut faicte sur lui ladite destrousse, jusques à Joigné, où il y a huict grosses lieuës, qui en valent bien seize *de France la jolie, que Dieu saulve et garde.* » Jean de Troyes.

[2] Philippe de Bresse s'empara d'un projet *écrit de la propre main* du duc de Bourgogne, dans lequel il ordonnait à M. de Châteauguyon de lever des troupes en Piémont pour assurer l'invasion de la Provence qu'il méditait. L'original fut envoyé à Louis XI. (Villeneuve Bargemont.)

[3] Mathieu conte que René, ne pouvant accorder son neveu Charles du Maine, et son petit-fils René II, jeta une épaule de mouton à deux chiens qui se bataillèrent, et alors on lâcha un dogue qui enleva le morceau disputé. *App.*, 154.

[4] C'était sa création des foires de Lyon qui l'avait brouillé avec la Savoie. Il montrait cette résurrection du commerce lyonnais comme son ouvrage. Le commerce avait déserté les foires de Genève; les marchands ne s'y arrêtaient plus, ils traversaient la Savoie en fraude pour arriver à Lyon. De là des violences, des saisies, plus ou moins légales. De là la fameuse histoire des peaux de mouton saisies, que Commines s'amuse à donner pour cause de cette guerre, afin d'en tirer la fausse et banale philosophie *des grands effets par les petites causes. App.*, 155.

[5] *App.*, 156.

La duchesse de Savoie, sa vraie sœur, joua double ; elle lui envoya un message à Lyon, et, elle-même, elle alla trouver le duc de Bourgogne.

Il s'était établi chez elle, à Lausanne, au point central où il pouvait réunir au plus tôt les troupes qui lui viendraient de la Savoie, de l'Italie et de la Franche-Comté. Ces troupes arrivaient lentement, à son gré, il se consumait d'impatience. Lui-même, il avait contribué à effrayer et disperser ceux qui avaient fui, à les empêcher de revenir, en les menaçant du dernier supplice. Dans son inaction forcée, la honte de Granson, la soif de la vengeance, l'impuissance sentie la première fois, et de trouver qu'il n'était qu'un homme !... il étouffait, son cœur semblait près d'éclater.

Il était à Lausanne, non dans la ville, mais dans son camp sur la hauteur qui regarde le lac et les Alpes. Seul et farouche, laissant sa barbe longue, il avait dit qu'il ne la couperait pas jusqu'à ce qu'il eût revu le visage des Suisses. A peine s'il laissait approcher son médecin, Angelo Cato, qui pourtant lui mit des ventouses, lui fit boire un peu de vin pur (il était buveur d'eau), parvint même à le faire raser [1]. La bonne duchesse de Savoie vint pour le consoler ; elle fit venir de la soie de chez elle pour le rhabiller ; il était déchiré, en désordre, et tel que Granson l'avait fait... Elle ne s'en tint pas là ; elle habillait les troupes ; elle faisait faire des chapeaux, des ceintures. De Venise, de Milan même (qui traitait contre lui), il lui venait de l'argent, toute sorte d'équipements. Du pape et de Bologne, il tira quatre mille Italiens. Il compléta sa bonne troupe de trois mille Anglais. De ses États arrivèrent six mille Wallons, de Flandre enfin et des Pays-Bays deux mille chevaliers ou fieffés qui, avec leurs hommes, formaient une belle cavalerie de cinq ou six mille hommes. Le prince de Tarente, qui était près du duc lorsqu'il fit la revue, en compta

[1] *App.*, 157.

vingt-trois mille, sans parler des gens très nombreux du charroi et de l'artillerie. Ajoutez neuf mille hommes, et plus tard quatre mille encore, pour l'armée savoyarde du comte de Romont. Le duc, se retrouvant à la tête de ces grandes forces, reprit tout son orgueil, jusqu'à menacer le roi, pour les affaires du pape; ce n'était plus assez pour lui de combattre les Suisses.

Les efforts inouïs que le comte de Romont avait faits, et fait faire, ruinant la Savoie pour le camp de Lausanne, pour écraser les confédérés, confirmaient le dire général qui courait, que le duc avait promis sa fille au jeune duc de Savoie, qu'un partage était fait d'avance des terres de Berne, et que déjà, dans son camp, il en avait conféré les fiefs. Berne écrivait lettre sur lettre, les plus pressantes, aux villes d'Allemagne, au roi, aux cantons. Le roi, selon son usage, promit secours, et n'envoya personne. Les confédérés des montagnes étaient justement à l'époque de l'année où ils mènent les troupeaux dans les hauts pâturages. Ce n'était pas chose facile de les faire descendre, de les réunir. Ils ne comprenaient pas bien que, pour défendre la Suisse, il fallût faire la guerre au pays de Vaud[1].

C'était pourtant sur la limite que la guerre allait commencer. Berne jugea avec raison qu'on attaquerait d'abord Morat qu'elle regardait comme son faubourg, sa garde avancée. Ceux qu'on y envoya pour défendre cette ville n'étaient pas sans inquiétude, se souvenant de Granson, de sa garnison sans secours, perdue, noyée. Pour les bien assurer qu'on ne les abandonnerait pas, on prit dans les familles où il y avait deux frères, un pour Morat, un pour l'armée de Berne. L'honnête et vaillant Bubenberg promit de défendre Morat, et l'on remit sans hésiter ce grand poste de confiance au chef du parti bourguignon.

Là cependant était le salut de la Suisse, tout dépendait

[1] *App.*, 158.

de la résistance que ferait cette ville; il fallait donner le temps aux confédérés de s'assembler, tandis que leur ennemi était prêt. Il n'en profita guère. Parti le 27 de Lausanne, arrivé le 10 juin devant Morat, il l'entoura du côté de la terre, lui laissant le lac libre, pour recevoir à sa volonté des vivres et des munitions. Il se croyait trop fort apparemment, et croyait emporter la ville[1]. Des assauts répétés dix jours durant ne produisirent rien. Le pays était contre lui. Tout ami que le duc était du pape, et menant le légat avec lui, la campagne avait horreur de ses Italiens, comme de gens infâmes et hérétiques[2]. A Laupin, un curé menait bravement sa paroisse au combat.

Morat tint bon, et les Suisses eurent le temps de se rassembler. Les habits rouges[3] d'Alsace arrivèrent malgré l'empereur ; avec eux, le jeune René, duc sans duché, dont la vue seule rappelait toutes les injustices du Bourguignon. Ce jeune homme de vingt ans venait combattre, mais le petit duc de Gueldre ne pouvait venir, prisonnier qu'il était, ni le comte de Nevers, ni tant d'autres, dont la ruine avait fait la grandeur de la maison de Bourgogne.

Si le roi n'aida pas directement les Suisses, il n'en travailla pas moins bien contre le duc, en montrant partout ce beau jeune exilé[4]; il lui donna de l'argent, une escorte. René alla d'abord voir sa grand'mère, qui le rhabilla, l'équipa[5]. Puis, avec cette escorte française, il traversa son

[1] La tradition veut qu'il ait dit : « Je déjeunerai à Morat, je dînerai Fribourg, je souperai à Berne. » Berchtold.

[2] *App.*, 159.

[3] *App.*, 160.

[4] Quand il entra à Lyon, les marchands allemands ayant demandé d'avance quelle livrée il portait (blanc, rouge et gris), ils la prirent tous, les chapeaux de même, et à chacun trois plumes de ces couleurs.

[5] « Elle vit que son beau fils et ses gens n'estoient point vestus de soye; elle appela son maître d'hostel, disant : Prenez or et argent : allez à Rouen acheter force velours et satin, et tost revenez. Le maistre d'hos-

pays, sa pauvre Lorraine, où tout le monde l'aimait [1], et personne pourtant n'osait se déclarer. A Saint-Nicolas près Nancy, il entendit la messe, dit la chronique : La messe ouïe, passa près de lui la femme du vieux Walleter, et, sans faire semblant de rien, elle lui donna une bourse, où il y avait plus de 400 florins ; il baissa la tête, en la remerciant [2].

Ce jeune homme innocent, malheureux, abandonné de ses deux protecteurs naturels, le roi et l'empereur, et qui venait combattre avec les Suisses, apparut au moment même de la bataille, comme une vivante image de la justice persécutée et de la bonne cause. Les bandes de Zurich rejoignirent en même temps.

La veille au soir, pendant que tout le monde à Berne était dans les églises à prier Dieu pour la bataille, ceux de Zurich passèrent. Toute la ville fut illuminée, on dressa des tables pour eux, on leur fit fête. Mais ils étaient trop pressés, ils avaient peur d'arriver tard; on les embrassa, en leur souhaitant bonne chance... Beau moment et irré-

tel ne faillit mye, assez en apportit... Ladite dame, voyant que le duc estoit en grand soulcy, lui dict : Mon beau fils, ne vous esbahissez mye; se vostre duchié perdu avez, j'ay là, Dieu mercy, assez pour vous entretenir. Respondit le duc : Madame, et belle-mère grande, encore ay espérance... La bonne dame à luy se descouvra, elle sy vielle et fort malade, lui disant : Vous voyez, mon beau fils, en quel estat je suis; je n'en peux plus; mourir me convient maintenant; tous mes biens vous mets en main, et sans faire testament... Le duc ne la volt mye refuser, puisqu'ainsy son plaisir estoit; aussy c'estoit son vray hoirs. » Chronique de Lorraine.

[1] On faisait des récits de la bonté du jeune prince : Un prisonnier bourguignon se plaignait de manquer de pain depuis vingt-quatre heures : « Si tu n'en as pas eu hier, dit René, c'est par ta faute; falloit m'en dire; ains, seroit la mienne, si en manquoit en avant. » Et il lui donna ce qu'il avait d'argent sur lui. (Villeneuve Bargemont.)

[2] De là, poursuivant son voyage, il entre en pays allemand; tous les seigneurs, etc., viennent le joindre, et le chroniqueur qui le suivait, se dédommage de sa misère et de ses jeûnes, en contant tout au long l'abondance de cette bonne cuisine allemande, les vins, les victuailles; il demande aux Allemands si c'est ainsi qu'ils vivent tous les jours, etc.

parable, de fraternité si sincère! et que la Suisse n'a retrouvé jamais [1].

Ils partirent à dix heures, chantant leur chant de guerre, marchèrent toute la nuit, malgré la pluie, et arrivèrent de bonne heure. Tous entendirent matines. Puis on fit nombre de chevaliers, nobles ou bourgeois [2], n'importe. Le bon jeune René, qui n'était pas fier, voulut en être aussi. Il n'y eut plus qu'à marcher au combat. Plusieurs, par impatience (ou par dévotion?) ne prirent ni pain, ni vin, et jeûnèrent dans ce jour sacré [22 juin 1476].

Le duc, averti la veille, ne voulut jamais croire que l'armée des Suisses fût en état de l'attaquer. Il y avait à peu près même nombre, environ trente-quatre mille hommes, de chaque côté. Mais les Suisses étaient réunis, et le duc commit l'insigne faute de rester divisé, de laisser loin de lui, à la porte opposée de Morat, les neuf mille Savoyards du comte de Romont. Son artillerie fut mal placée et sa cavalerie servit peu, parce qu'il ne voulut jamais changer de position pour lui donner carrière. Il mettait son honneur à ne daigner bouger, à ne pas démarrer d'un pied, à ne jamais lâcher son siége... La bataille était perdue d'avance. Le médecin astrologue, Angelo Cato, avertit le soir même le prince de Tarente, qu'il ferait sagement de prendre congé. Dès le passage du duc à Dijon, il avait plu du sang, et Angelo avait prédit, écrit en Italie la déroute de Granson. Celle de Morat était plus facile à prévoir.

Au matin, par une grande pluie, le duc met son monde sous les armes; puis, à la longue, les arcs se mouillant et la poudre, ils finissent par rentrer. Les Suisses prirent ce moment. De l'autre versant des montagnes boisées qui les cachaient, ils montent; au sommet ils font leur prière. Le soleil reparaît, leur découvre le lac, la plaine et l'ennemi.

[1] *App.*, 161.
[2] Le tout puissant doyen des bouchers portait la bannière de Berne.

Ils descendent à grands pas en criant : Granson ! Granson ! Ils fondent sur le retranchement. Ils le touchaient déjà, que le duc refusait encore de croire qu'ils eussent l'audace d'attaquer.

Une artillerie nombreuse couvrait le camp, mais mal servie et lente, comme elle était partout alors. La cavalerie bourguignonne sortit, ébranla l'autre ; René eut un cheval tué ; les fantassins vinrent en aide, les immuables lances. Cependant un vieux capitaine suisse qui avait fait les guerres des Turcs avec Huniade, tourne la batterie, s'en empare, la dirige contre les Bourguignons. D'autre part, Bubenberg, sortant de Morat, occupe par cette sortie le corps du bâtard de Bourgogne. Le duc, n'ayant ni le bâtard, ni le comte de Romont, n'avait guère que vingt mille hommes contre plus de trente mille. L'arrière-garde des Suisses, qui n'avait pas donné, passa derrière les Bourguignons, pour leur couper la retraite. Ils se trouvèrent ainsi pris des deux côtés, pris du troisième encore par la garnison de Morat. Le quatrième était le lac... Au milieu, il y eut résistance, et terrible ; la garde se fit tuer, l'hôtel du duc, tuer. Tout le reste de l'armée, foule confuse, éperdue, était peu à peu poussé vers le lac... Les cavaliers enfonçaient dans la fange, les gens à pied se noyaient [1] ou donnaient aux Suisses le plaisir cruel de les tirer comme à la cible. Nulle pitié ; ils tuèrent jusqu'à huit ou dix mille hommes dont les ossements entassés formèrent pendant trois siècles un hideux monument [2].

[1] Il y a ce mot féroce dans le chant de Morat : « Beaucoup sautaient dans le lac, et pourtant n'avaient pas soif. » Diebold Schilling.

[2] Que nous détruisîmes en passant (1798). Le lac rejette souvent des os, et souvent les remporte. Byron acheta et recueillit un de ces pauvres naufragés, ballottés depuis trois siècles.

CHAPITRE II.

Nancy. Mort de Charles-le-Téméraire. 1476-1477.

Le duc courut douze lieues jusqu'à Morgues, sans dire un mot; puis il passa à Gex, où le maître d'hôtel du duc de Savoie l'hébergea et le refit un peu. La duchesse vint, comme à Lausanne, avec ses enfants, et lui donna de bonnes paroles. Lui, farouche et défiant, il lui demanda si elle voulait le suivre en Franche-Comté. Il n'y avait à cela nul prétexte. Les Savoyards, avant la bataille, avaient repris leurs places dans le pays de Vaud, et pouvaient les défendre, leur armée étant restée entière. La duchesse refusa doucement; puis le soir étant partie de Gex, avec ses enfants, Olivier de la Marche l'enlève aux portes. Un seul des enfants échappa, le seul qu'il importât de prendre : le petit duc... Ce guet-apens, aussi odieux qu'inutile, fut un malheur de plus pour celui qui l'avait tenté[1].

Il réunit à Salins les états de Franche-Comté. Il parla fièrement, avec son courage indomptable, de ses ressources et de ses projets, du futur royaume de Bourgogne. Il allait former une armée de quarante mille hommes, taxer ses sujets au quart de leur avoir... Les états en frémirent, ils lui représentèrent que le pays était ruiné; tout ce qu'ils

[1] *App.*, 162.

pouvaient lui offrir, c'étaient trois mille hommes et seulement *pour garder le pays.*

« Eh bien! s'écria le duc, il vous faudra bientôt donner à l'ennemi plus que vous ne refusez à votre prince. Je m'en irai en Flandre, j'y résiderai toujours. J'ai là des sujets plus fidèles. »

Ce qu'il disait aux Comtois, il le disait aux Bourguignons, aux Flamands, et n'obtenait pas davantage. Les états de Dijon ne craignirent pas de déclarer que c'était une guerre inutile, qu'il ne fallait pas fouler le peuple pour une querelle mal fondée, sans espoir de succès[1]. La Flandre fut plus dure. Elle répondit (selon la lettre du devoir féodal, mais la lettre était une insulte) que *s'il était environné des Suisses et Allemands*, sans avoir assez d'hommes pour se dégager, il n'avait qu'à le leur faire dire, les Flamands iraient le chercher.

Quand ce mot lui parvint, il eut un accès de fureur. Il dit que ces rebelles le payeraient cher, que bientôt il irait jeter bas leurs murs et leurs portes. Puis il sentit qu'il était seul, et il tomba dans un grand abattement. Rejeté des Flamands aux Français, des Français aux Flamands, que lui restait-il[2]?... Quel était maintenant son peuple, son pays de confiance?... La Comté même envoya sous main au roi de France, pour traiter de la paix[3]. La Flandre lui refusa sa fille! après Granson, il avait écrit qu'on lui envoyât mademoiselle de Bourgogne, mais les Flamands ne jugèrent pas à propos de se dessaisir de l'héritière de Flandre. Après tout, s'il l'eût eue, où l'eût-il déposée?

Ses sujets néanmoins n'avaient pas tout le tort. Indépendamment de ce dur gouvernement qui les avait surme-

1 *App.*, 163.

2 Nous n'avons pas tout dit. Mais la Zélande, dès 1472, s'était révoltée contre les taxes, et Zierickzée n'avait pu être réduite que par des exécutions sanglantes. *App.*, 164.

3 Barante-Gachard.

nés, excédés, pour d'autres causes encore, plus générales et plus durables, ils déclinaient, la vie baissait chez eux, leurs ressources n'étaient plus les mêmes. Le jeune empire de la maison de Bourgogne se trouvait déjà vieux, sous son pompeux habit[1]. Les arts qui enrichissent avaient été longtemps concentrés dans les Pays-Bas, puis ils s'étaient répandus au dehors. Louvain, Gand, Ypres, ne tissaient plus pour le monde; l'Angleterre imitait; Liége et Dinant ne battaient plus pour la France et l'Allemagne, les fugitifs y avaient désormais porté leur enclume. Bruges était florisssante, mais la Bruges étrangère plutôt, la Hanse brugeoise et non pas la vieille commune de Bruges; celle-ci avait péri en 1436, et la commune de Gand un peu après. Il était plus facile de détruire la vie communale que de susciter à la place la vie nationale, et le sentiment d'une grande patrie.

Quant à lui-même, je croirais volontiers que la puissance d'un véritable empire, d'un ordre général où s'harmoniserait ce chaos de provinces, cette pensée excusait à ses yeux les moyens injustes qu'un homme de noble nature, comme il était, eût pu se reprocher. Ces injustices de détail disparaissaient pour lui dans la justice totale de cet

[1] Cette fatigue précoce, après Van Eyck, après le premier moment de la Renaissance, s'exprime dans les peintures mélancoliques d'Hemling; c'est une réaction *mystique*, après l'élan de la *nature*. Autant le premier est jeune et puissant, autant le second est rêveur. Van Eyck est le vrai peintre de Philippe-le-Bon, le peintre de la Toison et des douze maîtresses. Hemling (c'est du moins la tradition brugeoise) a suivi, tout jeune, le duc Charles dans sa malheureuse guerre de Granson et de Morat, il est revenu malade, et soigné à l'hôpital de Bruges, il y a laissé son Adoration des mages, où l'on croit le voir coiffé du bonnet des convalescents. Puis, vient son Apothéose de sainte Ursule (véritable transfiguration de la femme du Nord), en mémoire des bonnes béguines qui l'avaient soigné. V. *Ursula*, par Keversberg. — Quiconque regardera longtemps (à la Pinacothèque de Munich ou dans les gravures) la suite de ces pieuses élégies y entendra la voix du peintre, la plainte du XV[e] siècle.

ordre futur. C'est peut-être pour cela qu'il ne se sentit pas coupable, et ne recourut point au vrai remède que donne le sage Commines : Retourner à Dieu, reconnaître ses fautes... Il n'eut point ce retour salutaire ; il eut, ce semble, le malheur de se croire juste, et de donner le tort à Dieu.

Il avait trop voulu des choses infinies... L'infini ! qui ne l'aime?... Jeune, il aima la mer, plus tard les Alpes[1]... Ces volontés immenses nous semblent folles, et les projets, sans nul doute, dépassaient les moyens. Cependant, en ce siècle, on avait vu de telles choses que les idées du possible et de l'impossible s'étaient un peu brouillées. C'était le temps où l'infant D. Henri, cousin du Téméraire, pénétrait ce profond Midi, le monde de l'or, et chaque jour en rapportait des monstres. Et, sans aller si loin, sous nos yeux, les rêves les plus bizarres s'étaient trouvés réels ; les révolutions inouïes des Roses, ces changements à vue, les royaumes gagnés, perdus d'un coup de dé, tout cela étendait le possible bien loin dans l'improbable.

Le malheureux eut le temps de rouler tout cela, deux mois durant qu'il resta près de Joux, dans un triste château du Jura. Il formait un camp, et il n'y venait personne, à peine quelques recrues. Ce qui venait, et coup sur coup, c'étaient les mauvaises nouvelles : tel allié avait tourné, tel serviteur désobéi, une ville de Lorraine s'était rendue, et le lendemain une autre... A tout cela il ne disait rien[2] ; il ne voyait personne, il restait enfermé. Il lui eût fait grand bien, dit Commines, de parler, « de monstrer sa douleur devant l'espécial amy. » Quel ami? Le caractère de l'homme n'en comportait guère, et une telle position le comporte rarement ; on fait trop peur pour être aimé.

Il fût probablement devenu fol de chagrin (il y avait eu

[1] De là sans doute aussi ce goût pour l'art qui réveille le plus en nous le sens de l'infini, je veux dire, pour la musique. Ce goût, qui surprend dans un homme si rude, lui est attribué par tous les contemporains, Chastellain, Thomas Basin, etc. — [2] *App.*, 165.

beaucoup de fols dans sa famille[1]), si l'excès même du chagrin et de la colère ne l'avait relancé. Il lui revint de tous côtés qu'on agissait déjà comme s'il était mort. Le roi, qui jusque-là l'avait tant ménagé, fit enlever dans ses terres, dans son château de Rouvre, la duchesse de Savoie. Il conseillait aux Suisses d'envahir la Bourgogne; lui, il se chargeait de la Flandre. Il donnait de l'argent à René, qui peu à peu reprenait la Lorraine. Ce dernier point était celui que le duc avait le plus à cœur; la Lorraine était le lien de toutes ses provinces, le centre naturel de l'empire bourguignon; il avait, dit-on, désigné Nancy pour capitale.

Il partit dès qu'il eut une petite troupe, et il arriva encore trop tard (22 octobre), trois jours après que René eut repris Nancy. Repris, mais non approvisionné, en sorte qu'il y avait à parier qu'avant que René trouvât de l'argent, louât des Suisses, formât une armée, Nancy serait réduit. Le légat du pape travaillait les Suisses pour le duc de Bourgogne et balançait chez eux le crédit du roi de France.

Tout ce que René obtint d'abord, ce fut que les confédérés enverraient une ambassade au duc pour savoir ses intentions. Ce n'était pas la peine d'envoyer, on savait bien son dernier mot d'avance : rien sans la Lorraine et le landgraviat d'Alsace.

Heureusement René avait près des Suisses un puissant intercesseur, actif, irrésistible; je parle du roi. Après Morat, les chefs des Suisses s'étaient fait envoyer, comme ambassadeurs, aux Plessis-lez-Tours; ces braves y trouvèrent leur défaite; leur bon ami, le roi, par flatterie, présents[2], amitié, confiance, les lia de si douces chaînes, qu'ils firent ce qu'il voulait, lâchèrent leurs conquêtes de

[1] Charles VI, Henri VI, Guillaume l'insensé, etc., etc.

[2] L'irréprochable Adrien de Bubenberg reçut du roi cent marcs d'argent (les autres envoyés en eurent chacun vingt), et il n'en fut pas moins, au retour, ce qu'il avait toujours été, le chef du parti bourguignon. *App.*, 166.

la Savoie, laissèrent tout pour un peu d'argent. Les bandes, qui avaient fait cette belle guerre, se trouvaient renvoyées à l'ennui des montagnes, si elles ne prenaient parti pour René. Le roi offrait, en ce cas, de garantir leur solde. Guerre lointaine, il est vrai, service de louage; ils allaient commencer leur triste histoire de mercenaires. Beaucoup hésitaient encore, avant d'entrer dans cette voie.

La chose pressait pourtant. Nancy souffrait beaucoup. René courait la Suisse, sollicitait, pressait et n'obtenait d'autre réponse, sinon qu'au printemps on pourrait bien le secourir. Les doyens des métiers, bouchers, tanneurs[1], gens rudes, mais pleins de cœur (et grands amis du roi), faisaient honte à leurs villes de ne pas aider celui qui les avait si bien aidés à la grande bataille. Ils le montraient dans les rues, ce pauvre jeune prince qui, comme un mendiant, errait, pleurait... Un ours apprivoisé, dont il était suivi, faisait rire, flattait à sa manière, courtisait l'ours de Berne[2]... On obtint que du moins, sans engager les cantons, il levât quelques hommes. C'était tout obtenir; dès que l'on eut crié qu'il y avait à gagner quatre florins par mois, il s'en présenta tant qu'on fut obligé de leur donner les bannières de cantons; et il fallut borner le nombre de ceux qui partaient; tous seraient partis.

La difficulté était de faire cette longue route, en plein hiver, avec dix mille Allemands, souvent ivres, qui n'obéissaient à personne. Tous les embarras qu'eut René[3], tout

[1] « Ung grand bon homme, que tanneur estoit, lequel par la communaulté pour l'année maistre échevin estoit... lequel, quand au conseil fut, commença à dire : Vous tous, messeigneurs, voyés comment vecy ce jeune prince, le duc René, qui nous a si loyaument servi... » Preuves de D. Calmet.

[2] « Avec luy avoit ung ours que toujours le suyvoit, quand le duc au conseil venoit. Ledit ours, quand à l'huis vint, commença à gratter, comme s'il vouloit dire : *Laissés-nous entrer*. Lesdicts du conseil lui ouvrirent. *App.*, 167.

[3] A Bâle, au moment de partir, la paye faite, ils demandent la *parpaye*, un complément de solde, 1,500 florins. Grand embarras; la pru-

ce qu'il lui fallut de patience, d'argent, de flatteries, pour les faire avancer, serait long à conter. Le duc de Bourgogne croyait, non sans vraisemblance, que Nancy ne pourrait attendre un secours si lent. Les agents qu'il avait à Neufchâtel, pour négocier, l'assuraient que les Suisses ne partiraient jamais.

L'hiver, cette année-là, fut terrible, un hiver de Moscou. Le duc éprouva (en petit) les désastres de la fameuse retraite. Quatre cents hommes gelèrent, dans la seule nuit de Noël, beaucoup perdirent les pieds et les mains[1]. Les chevaux crevaient; le peu qui restait était malade et languissant. Et cependant comment quitter le siége, lorsque d'un jour à l'autre tout pouvait finir, lorsqu'un Gascon échappé de la place annonçait que l'on avait mangé tous les chevaux, qu'on en était aux chiens et aux chats?

La ville était au duc, s'il en gardait bien les entours, si personne n'y pénétrait. Quelques gentilshommes étant parvenus à s'y jeter, il entra dans une grande colère, et en fit pendre un qu'on avait pris; il soutenait (à l'Espagnol)[2] que « dès qu'un prince a mis son siége devant une place, quiconque passe ses lignes est digne de mort. » Ce pauvre gentilhomme, tout près de la potence, déclara qu'il avait

dente ville de Bâle ne prêtait pas sur des conquêtes à faire, un seigneur allemand emprunta pour René, en laissant ses enfants en gage. Restait à donner le *trinkgeld*, une pièce d'or par enseigne; René trouva encore ce pourboire, et partit à la tête des Suisses, à pied, vêtu comme eux, et la hallebarde sur l'épaule. Ce n'est pas tout, la plupart voulaient aller par eau; les voilà en désordre, soldats ivres et filles de joie, qui s'entassent dans de mauvais bateaux. Le Rhin charriait ; les bateaux s'ouvrent et beaucoup se noient. Ils s'en prennent à René, qui est obligé de se cacher : « Si vous eussiez lors ouy le bruit du peuple, comme il maudissoit Monseigneur et ses gens, comme malheureux!... » *App.*, 168.

[1] Avec cela point de paye, mais des paroles dures, des châtiments terribles. Un capitaine avait dit : « Puisqu'il aime tant la guerre, je voudrais le mettre au canon, et le tirer dans Nancy. » Le duc l'apprit, et le fit pendre. *Chronique ms. d'Alsace, communiquée par M. Strobel.*

[2] *App.*, 169.

une grande chose à dire au duc, un secret qui touchait sa personne. Le duc chargea son factotum Campobasso de savoir ce qu'il voulait ; il voulait justement lui révéler toutes les trahisons de Campobasso. Celui-ci le fit dépêcher.

Ce Napolitain, qui ne servait que pour de l'argent, et qui depuis longtemps n'était pas payé, cherchait un maître à qui il pût vendre le sien. Il s'était offert au duc de Bretagne, dont il prétendait être un peu parent ; puis au roi, il se faisait fort de lui tuer le duc de Bourgogne [1] ; le roi en avertit le duc, qui n'en crut rien. Campobasso enfin, qui autrefois avait servi en Italie les ducs de Lorraine, et qui, au défaut d'argent avait reçu d'eux une place, celle de Commerci, laissa le duc et passa au jeune René, sur la promesse que Commerci lui serait rendu [1er janvier 1477].

René, avec ce qu'il avait ramassé de Lorrains, de Français, avait près de vingt mille hommes, et il savait par Campobasso que le duc n'en avait pas quatre mille en état de combattre. Les Bourguignons entre eux décidèrent qu'il fallait l'avertir de ce petit nombre. Personne n'osait lui parler. Il était presque toujours enfermé dans sa tente, lisant ou faisant semblant de lire. M. de Chimai, qui se dévoua et se fit ouvrir, le trouva couché tout vêtu sur un lit, et n'en tira qu'une parole : « S'il le faut, je combattrai seul. » Le roi de Portugal, qui vint le voir, était parti sans obtenir davantage [2].

On lui parlait comme à un vivant, mais il était mort... La Comté négociait sans lui, la Flandre gardait sa fille en otage ; la Hollande, sur le bruit de sa mort qui se répandit, chassa ses receveurs (fin décembre [3])... Le terme fatal était arrivé. Ce qui restait de mieux à faire, s'il ne voulait pas aller demander pardon à ses sujets, c'était de se faire

[1] *App.*, 170.
[2] Ce bon roi avait pensé qu'il lui serait facile de réconcilier le duc avec Louis XI, et que celui-ci l'aiderait alors contre la Castille. V. Commines et Zurita. — [3] *App.*, 171.

tuer à l'assaut ou d'essayer si la petite bande, très-éprouvée, qui lui restait, ne pourrait passer sur le corps à toutes les troupes que René amenait. Il avait de l'artillerie et René n'en avait pas (ou fort peu). Il avait peu d'hommes, mais c'étaient vraiment les siens, des seigneurs et des gentilshommes pleins d'honneur [1], d'anciens serviteurs, très-résignés à périr avec lui [2].

Le samedi soir, il tenta un dernier assaut que les affamés de Nancy repoussèrent, forts qu'ils étaient d'espoir, et de voir déjà sur les tours de Saint-Nicolas les joyeux signaux de la délivrance. Le lendemain, par une grosse neige, le duc quitta son camp en silence et s'en alla au-devant, comptant fermer la route avec son artillerie. Il n'avait pas lui-même beaucoup d'espérance ; comme il mettait son casque, le cimier tomba de lui-même : « Hoc est signum Dei, » dit-il. Et il monta sur son grand cheval noir.

Les Bourguignons trouvèrent d'abord un ruisseau grossi par les neiges fondantes ; il fallut y entrer, puis tout gelés se mettre en ligne et attendre les Suisses. Ceux-ci, gais et garnis de chaude soupe, largement arrosée de vin [3], arrivaient de Saint-Nicolas. Peu avant la rencontre, « un Suisse passa prestement une étole, » leur montra une hostie, et leur dit que, quoi qu'il arrivât, ils étaient tous sauvés. Ces masses étaient tellement nombreuses, épaisses, que tout en faisant front aux Bourguignons et les occupant

[1] Nommons parmi ceux-ci l'italien Galeotto, qu'il avait pris récemment à son service, et qui fut blessé grièvement. *App.*, 172.

[2] Il faudrait donner ici l'histoire des Beydaels, rois et hérauts d'armes de Brabant et de Bourgogne, tous, de père en fils, tués en bataille : Henri, tué à Florennes en 1015; Gérard, tué à Grimberge en 1143 (c'est lui qui à cette bataille fit suspendre dans son berceau son jeune maître, le duc de Brabant) ; Henri II, tué à Steppes en 1237 ; Henri III, tué en 1339 en combattant Philippe de Valois; Jean, tué à Azincourt en 1415; Adam Beydaels, enfin, tué à Nancy... Superbe histoire, uniformément héroïque, et qui montre sur quels nobles cœurs ces hérauts portaient le blason de leurs maîtres. V. Reiffenberg.

[3] *App.*, 173.

tout entiers, il fut aisé de détacher derrière un corps pour tourner leur flanc, comme à Morat, et pour s'emparer des hauteurs qui les dominaient. Un des vainqueurs avoue lui-même que les canons du duc eurent à peine le temps de tirer un coup. Se voyant pris en flanc, les piétons lâchèrent pied. Il n'y avait pas à songer à les retenir. Ils entendaient là-haut le cor mugissant d'Underwald, l'aigre cornet d'Uri[1]. Leur cœur en fut glacé : « car, à Morat, l'avoient entendu. »

La cavalerie toute seule, devant cette masse de vingt mille hommes, était imperceptible sur la plaine de neige. La neige était glissante, les cavaliers tombaient. « En ce moment, dit le témoin qui était à la poursuite, nous ne vîmes plus que des chevaux sans maîtres, toute sorte d'effets abandonnés. » La meilleure partie des fuyards alla jusqu'au pont de Bussière. Campobasso, qui s'en était douté, avait barré le pont et les attendait. Toute la chasse rabattait pour lui ; ses camarades qu'il venait de quitter, lui passaient par les mains ; il les reconnaissait et réservait ceux qui pouvaient payer rançon.

Ceux de Nancy, qui voyaient tout du haut des murs, furent si éperdus de joie, qu'ils sortirent sans précaution : il y en eut de tués par leurs amis les Suisses, qui frappaient sans entendre. Une grande partie de la déroute fut entraînée par la pente du terrain au confluent de deux ruisseaux[2], près d'un étang glacé. La glace, moins épaisse sur ces eaux courantes, ne portait pas les cavaliers. Là vint s'achever la triste fortune de la maison de Bourgogne. Le duc y trébucha, et il était suivi par des gens que Campo-

[1] « L'un gros et l'autre clair. » Chronique de Lorraine. « Ledit cor fut corné par trois fois, et chacune tant que le vent du souffleur pouvoit durer, ce qui, comme l'on dit, esbahit fort M. de Bourgoigne, car déjà à Morat l'avoit ouy. » La vraye déclaration de la bataille (par René lui-même?), Lenglet.

[2] C'est ce que fait comprendre parfaitement l'inspection des lieux.

basso avait laissés tout exprès[1]. D'autres croient qu'un boulanger de Nancy lui porta le premier coup à la tête, qu'un homme d'armes, qui était sourd, n'entendit pas que c'était le duc de Bourgogne et le tua à coups de pique.

Cela eut lieu le dimanche (5 janvier 1477), et le lundi soir on ne savait pas encore s'il était mort ou en vie. Le chroniqueur de René avoue naïvement que son maître avait grand'peur de le voir revenir. Au soir, Campobasso, qui peut-être en savait plus que personne, amena au duc un page romain de la maison Colonna, qui disait avoir vu tomber son maître. « Ledict paige bien accompaigné, s'en allirent... Commencèrent à chercher tous les morts; estoient tous nuds et engellez, à peine les pouvoit-on congnoistre. Le paige, véant de çà de là, bien trouvoit de puissantes gens, et de grands, et de petits, blancs comme neige. Tous les retournoit... Hélas! dict-il, voicy mon bon seigneur... »

« Quand le duc ouyt que trouvé estoit, bien joyeux en fut, nonobstant qu'il eust mieux voulu que en ses pays eust demeuré, et que jamais la guerre n'eust contre luy commencé... Et dit : Apportez-le bien honnestement. Dedans de beaux linges mis, fut porté en la maison de Georges Marqueiz[2], en une chambre derrière. Ledict duc honnestement lavé, il estoit blanc comme neige; il estoit petit, fort bien membré; sur une table bien enveloppé

[1] « Ay congneu deux ou trois de ceux qui demourèrent pour tuer ledict duc. » Commines. Il ajoute un mot froid et dur sur ce corps dépouillé, qu'il avait vu souvent habiller avec tant de respect par de grands personnages : « J'ay veu à Milan un signet (un cachet) que maintesfois avois veu pendre à son pourpoint... *Celluy qui le lui osta luy fut mauvais varlet de chambre...* »

[2] On a continué jusqu'aujourd'hui de paver en pierre noire la place où le corps fut posé dans la rue, avant de passer le seuil; corps que l'on croirait gigantesque comme celui de Charlemagne, si l'on en jugeait par la place, qui est de huit pieds.

dedans des blancs draps, ung oreillie de soye, dessus sa teste une estourgue rouge mis, les mains joinctes, la croix et l'eau benoiste auprès de luy; qui veoir le vouloit, on n'en destournoit nulles personnes; les uns prioient Dieu pour luy, et les autres non... Trois jours et trois nuicts, là demeure. »

Il avait été bien maltraité. Il avait une grande plaie à la tête, une blessure qui perçait les cuisses, et encore une au fondement. Il n'était pas facile à reconnaître. En dégageant sa tête de la glace, la peau s'était enlevée. Les loups et les chiens avaient commencé à dévorer l'autre joue. Cependant ses gens, son médecin, son valet de chambre et sa lavandière [1], le reconnurent à sa blessure de Montlhéry, aux dents, aux ongles et à quelques signes cachés.

Il fut reconnu aussi par Olivier de la Marche et plusieurs autres des principaux prisonniers. « Le duc René les mena veoir le duc de Bourgogne, entra le premier, et la tête desfula (*découvrit*)... A genoux se mirent : Hélas, dirent, voilà nostre bon maître et seigneur... Le duc fit crier par toute la ville de Nancy que tous chefs d'hostel chascun eussent un cierge en la main, et à Saint-Georges fit préparer tout à l'environ des draps noirs, manda les trois abbés... et tous les prebstres des deux lieues à l'entour. Trois haultes messes chantirent. » René, en grand manteau de deuil, avec tous ses capitaines de Lorraine et de Suisse, vint lui jeter l'eau bénite, « et lui ayant pris la main droite, par-dessous le poêle, » il dit bonnement : « Hé dea! beau cousin, vos âmes ait Dieu! Vous nous avez fait moult maux et douleurs [2]. »

Il n'était pas facile de persuader au peuple que celui dont on avait tant parlé était bien vraiment mort... Il était caché, disait-on, il était tenu enfermé; il s'était fait moine;

[1] Dialogue de Ludre. — [2] *App.*, 174.

des pèlerins l'avaient vu, en Allemagne, à Rome, à Jérusalem ; il devait reparaître tôt ou tard, comme le roi Arthur ou Frédéric Barberousse, on était sûr qu'il reviendrait. Il se trouvait des marchands qui vendaient à crédit, pour être payés au double, alors que reviendrait ce grand duc de Bourgogne [1].

On assure que le gentilhomme qui avait eu le malheur de le tuer, sans le connaître, ne s'en consola jamais, et qu'il en mourut de chagrin. S'il fut ainsi regretté de l'ennemi, combien plus de ses serviteurs, de ceux qui avaient connu sa noble nature, avant que le vertige lui vînt et le perdît ! Lorsque le chapitre de la Toison d'or se réunit la première fois à Saint-Sauveur de Bruges, et que les chevaliers, réduits à cinq, dans cette grande église, virent sur un coussin de velours noir le collier du duc qui tenait sa place, ils fondirent en larmes, lisant sur son écusson, après la liste de ses titres, ce douloureux mot : *Trespassé* [2]. »

[1] Molinet. La chronique de Praillon conte qu'en 1482 un homme disait que le duc n'était pas mort, et qu'il n'était pas « d'un cheveu plus gros, ni plus grand que lui. » L'évêque de Metz le fit arrêter, mais, après un entretien secret, il le traita bien, ce qui persuada qu'en effet c'était le duc de Bourgogne. (Huguenin jeune.)

[2] *App.*, 175.

CHAPITRE III.

Continuation, ruine du Téméraire. Marie et Maximilien. 1477.

A l'heure même de la bataille, Angelo Cato (depuis archevêque de Vienne) disait la messe devant le roi à Saint-Martin de Tours. En lui présentant la paix, il lui dit ces paroles : « Sire, Dieu vous donne la paix et le repos; vous les avez, si vous voulez. *Consummatum est;* votre ennemi est mort. » Le roi fut bien surpris, et promit, si la chose était vraie, que le treillis de fer qui entourait la châsse deviendrait un treillis d'argent.

Le lendemain, de bonne heure, il était à peine jour, un de ses conseillers favoris qui guettait la nouvelle, vint frapper à la porte et la lui fit passer [1].

Dans cette grave circonstance, l'intérêt du royaume et le devoir du roi étaient très-clairs : c'était de réunir à la France tout ce que le défunt avait eu de provinces françaises. Quelque intérêt que pût inspirer le duc ou sa fille, la France n'en avait pas moins droit de détruire l'ingrate

[1] Tout le monde connaît ces beaux passages de Commines, le pénétrant regard que le froid et fin Flamand jette sur son maître, et sur tous, dans le moment où la joie déborde, où toute réserve échappe; Montaigne n'eût ni vu, ni dit autrement : « A grant peine sceut-il quelle contenance tenir... Moy et aultres prinsmes garde comme ils disneroient... ung seul ne mangea la moytié de son saoul; si, n'estoient-ils point honteux de manger avec le Roy, etc. »

maison de Bourgogne, sortie d'elle et toujours contre elle, toujours acharnée à tuer sa mère (elle l'avait tuée en 1420, autant qu'on tue un peuple). Ce droit, il n'était besoin de l'aller chercher dans le droit féodal ou romain; c'était pour la France : le droit d'exister.

L'idée d'un mariage entre mademoiselle de Bourgogne qui avait vingt ans, et le dauphin qui en avait huit [1], d'un mariage qui eût donné à la France un quart de l'Empire d'Allemagne, pouvait être, était un rêve agréable, mais il était périlleux de rêver ainsi. Il eût fallu, sur cet espoir, laisser passer l'occasion, s'abstenir, ne rien faire, attendre patiemment que les Bourguignons fussent en défense, qu'ils eussent garni leurs places. Alors, ils auraient dit au roi ce qu'ils dirent à la fin : « Il nous faut un mari, et non pas un enfant... » Et la France restait les mains vides, ni Artois, ni Bourgogne ; elle n'aurait peut-être pas même repris sa barrière du Nord, son indispensable condition d'existence, les villes de Somme et de Picardie.

Ajoutez qu'en poursuivant ce rêve, on risquait de rencontrer une réalité très-fâcheuse, une guerre d'Angleterre. Édouard IV n'avait été éconduit, comme on a vu, que par un traité de mariage entre sa fille et le dauphin. Sa reine, qui le gouvernait absolument, qui n'avait nulle ambition au monde que ce haut mariage, qui faisait appeler partout sa fille Madame la dauphine, ne pouvait s'en dédire; elle aurait renvoyé son mari plutôt dix fois en France.

Louis XI, comme tous les princes du temps, avait été amoureux pour son fils de la grande héritière; il prit des idées plus sérieuses [2], le jour où la succession s'ouvrit; il

[1] Mariage plus impossible encore que celui d'Angleterre, qui était impossible, au jugement de Louis XI (Commines); Élisabeth avait quatre ans de plus que le dauphin, Marie en avait douze!

[2] Huit jours encore auparavant, il y songeait encore, ou bien imaginait de marier Mademoiselle à M. d'Angoulême. C'était, en quelque sorte, recommencer la maison de Bourgogne.

s'attacha au réel, au possible. Il entra en Picardie et en Bourgogne. Il gorgea les Anglais d'argent[1] pour les tenir chez eux, en même temps qu'il leur offrait, en ami, de leur faire part. Une chose le servait, la mésintelligence des femmes qui gouvernaient des deux côtés; Marguerite d'York, douairière de Bourgogne, voulait mettre ce grand héritage dans la maison d'York, en donnant mademoiselle de Bourgogne à un frère qu'elle aimait, au frère d'Édouard, au duc de Clarence. La reine d'Angleterre voulait bien donner un mari anglais, mais son propre frère, à elle, lord Rivers, un petit gentilhomme, à la plus riche souveraine du monde. La cabale de Rivers réussit à perdre Clarence[2]; ni l'un ni l'autre n'épousa.

Louis XI profita de ce désaccord, et se garnit les mains. Il ne se laissa point égarer par les conseils du Flamand Commines[3], qui (comme on croit ce qu'on désire) croyait au mariage de Flandre. Il suivit son intérêt, celui du royaume. Il fit ce qui était raisonnable et politique; les moyens seulement ne furent point politiques, il agit de façon à mettre tout le monde contre lui; sa mauvaise nature, maligne et perfide, gâta ce qu'il faisait de plus juste, et la question se trouva obscurcie. On ne voulut plus voir en tout cela qu'une âme cruelle, longtemps contenue, et qui se venge à la fin de sa peur... Qui se venge, sur un enfant qu'il semblait devoir protéger, en bonne chevalerie. La compassion fut grande pour l'orpheline; la nature fit taire la raison. On eut pitié de la jeune fille, et l'on n'eut plus pitié de la vieille France, battue cinquante ans par sa fille, la parricide maison de Bourgogne.

[1] Payé « en or *sol*, car en aultre espèce ne donnoit jamais argent à grands seigneurs étrangers. » Commines. Il avait fait frapper tout exprès des écus au soleil, depuis le traité de Pecquigni. (Molinet.)

[2] Il périt un an après, 17 février 1478.

[3] Naturellement suspect à Louis XI en cette affaire, parce qu'il était parent de la dame de Commines, principale gouvernante de Mademoiselle, et très-contraire au roi. *App.*, 176.

Louis XI, ayant le sentiment de son intérêt, de sa cupidité, bien plus que de son droit, fit valoir dans chaque province qu'il envahissait un droit différent [1], à Abbeville le *retour* stipulé en 1444, à Arras la *confiscation*. Dans les Bourgognes, il se présenta hypocritement, comme ayant la *garde noble* de Mademoiselle, et voulant lui garder son bien. Ruse grossière, qu'elle fait ressortir aisément dans une lettre (écrite en son nom): « Il n'est besoin que ceux qui d'un côté m'ôtent mon bien se donnent pour le garder de l'autre. »

Ce n'est pas tout. Il mit la main sur des provinces étrangères au royaume, pays d'Empire, comme la Comté et le Hainaut. La Flandre même, si opposée à la France de langue et de mœurs, la Flandre que ses seigneurs naturels gouvernaient à grand'peine, il eût voulu l'avoir. C'est-à-dire, que ce qui eût été difficile par le mariage, il le tentait sans mariage. Les meilleures vues se troublent dans le vertige du désir.

Mais voyons-le à l'œuvre.

Il avait dans les Flandres une belle matière pour brouiller. Le duc vivait encore, qu'elles ne payaient plus, n'obéissaient plus; tout haletait de révolution. Au service funèbre, premier signe, personne aux églises, comme si le mort était excommunié.

Mademoiselle était à Gand, au centre de l'orage. Et il n'y avait pas à tenter do la tirer de là. Ce peuple l'aimait trop, la gardait, il l'avait refusée à son père. Le petit conseil qu'elle avait autour d'elle, n'avait pas la moindre autorité, étant tout d'étrangers, une Anglaise, sa belle-mère, un parent allemand, le sire de Ravestein, frère du duc de Clèves, des Français enfin, Hugonet et Humbercourt; cela faisait trois nations, trois intrigues, trois mariages en vue; tous suspects, et avec raison.

[1] *App.*, 177.

Ils crurent calmer le peuple, en lui donnant ce qu'il reprenait sans le demander, ses vieilles libertés [20 janvier]. La première liberté était de se juger soi-même, et le premier usage qu'en firent les Gantais, ce fut de juger leurs magistrats, les grosses têtes de la bourgeoisie, qui, dans la dernière crise [1469], avaient sauvé la ville en l'humiliant et l'asservissant; depuis, ces bourgeois occupaient les charges, tantôt cédant au duc, et tantôt résistant; ce sont ces trop fidèles serviteurs qu'il injuria du nom que leur donnait le peuple : *Mangeurs de bonnes villes*. Maltraités du prince et du peuple, enviés d'autant plus qu'ils étaient peuple eux-mêmes (l'un était corroyeur [1]), peut-être ils gardaient les mains nettes, mais ils laissaient voler, étant trop petits, trop faibles, pour repousser les grands qui faisaient à la ville l'honneur de puiser dans ses coffres. Ils furent arrêtés, comme bourgeois et justiciables des échevins ; l'un d'eux, qui n'était pas bourgeois, fut renvoyé; il y avait encore quelque modération dans ces commencements.

Au 3 février, se réunirent à Gand les états de Flandre et de Brabant, d'Artois, de Hainaut et de Namur. Ils ne marchandèrent pas, comme à l'ordinaire, ils furent généreux ; ils votèrent cent mille hommes ! mais c'étaient les provinces qui devaient les lever, le souverain n'avait rien à y voir. Pour cette armée sur papier, on leur donna des privilégés de papier, tout aussi sérieux; ils pouvaient désormais se convoquer eux-mêmes, nulle guerre sans leur consentement, etc.

La défense, si difficile avec de tels moyens, dépendait surtout de deux hommes, qui eux-mêmes avaient grand besoin d'être défendus, objets de la haine publique, et restés là pour expier les fautes du feu duc. Je parle du chancelier Hugonet et du sire d'Humbercourt. Ils n'avaient

[1] « Coureur (*courtier*) de cuirs et un autre carpentier. » *App.*, 178.

pour ressource que deux choses médiocrement rassurantes, une armée par écrit, et la modération de Louis XI. C'étaient d'honnêtes gens, mais détestés, et partant ne pouvant rien faire. Leur maître les avait perdus d'avance, en leur déléguant ses deux tyrannies, celle de Flandre[1] et celle de Liége. Hugonet paya pour l'une, Humbercourt pour l'autre. Le jour où l'on sut à Liége la mort du duc[2], le Sanglier des Ardennes partit à la poursuite d'Humbercourt, et il mena son évêque à Gand pour cette bonne œuvre; le comte de Saint-Pol y était déjà pour venger son père; tout le monde était d'accord; seulement les Gantais, amis de la légalité, ne voulaient tuer que juridiquement.

Humbercourt et Hugonet laissant tout cela derrière eux, et leur perte certaine, vinrent, comme ambassadeurs, trouver le roi à Péronne et demander un sursis. Il les reçut à merveille, supposant qu'ils venaient se vendre. Il tenait là le grand marché des consciences, achetait des hommes, marchandait des villes. Ses serviteurs commerçaient en détail; tel demandait à certaines villes ce qu'elles lui donneraient, si, par son grand crédit, il obtenait que le roi voulût bien les prendre.

On vit dans ces marchés des choses inattendues, mais très-propres à faire connaître ce que c'était que la chevalerie de l'époque. Il y avait deux seigneurs sur qui le duc eût cru pouvoir compter, Crèvecœur en Picardie, en Bourgogne le prince d'Orange. Celui-ci, dépouillé par Louis XI de sa principauté, avait été employé par le duc à des choses de grande confiance, posté à l'avant-garde de ses pro-

[1] Hugonet, outre ses fonctions de chancelier, semble avoir eu la part principale au maniement des affaires des Pays-Bas. Ce petit juge de Beaujolais s'était bien établi, spécialement en Flandre, où il se fit vicomte d'Ypres. Le duc (tout en le menant durement, lettre du 13 juillet 1476) lui donnait encore, au moment de sa mort, la seigneurie de Middelbourg.

[2] Il y eut une vive réaction à Liége; Raes y revint, et avec lui sans doute bien d'autres bannis; il mourut le 8 décembre 1477. *App.*, 179.

chaines conquêtes, aux affaires d'Italie et de Provence. Crèvecœur, cadet du seigneur de ce nom, était chargé de garder le point le plus vulnérable qu'il y eût dans les États de la maison de Bourgogne, celui par où ils touchaient à la fois la France et l'Angleterre (l'Angleterre de Calais). Il était gouverneur de Picardie et des villes de la Somme, sénéchal du Ponthieu, capitaine de Boulogne ; je ne parle pas de la Toison d'or et de bien d'autres grâces accumulées sur lui. Il y avait faveur, mais il y avait mérite, beaucoup de sens et de courage, d'honnêteté même, tant qu'il n'y eut pas décidément d'intérêt contraire. Le changement était difficile, délicat pour lui plus que pour tout autre. Sa mère avait élevé Mademoiselle, qui perdit la sienne à huit ans, et lui avait servi de mère, en sorte que sa maîtresse et souveraine était un peu sa sœur. « Elle lui confirma ses offices, lui donna la capitainerie d'Hesdin, et le retint et constitua son chevalier d'honneur. » Il fit serment... Un homme ainsi lié, et jusque-là très-haut dans l'estime publique, eut besoin apparemment d'un grand effort pour oublier du jour au lendemain, ouvrir ses places au roi, et s'employer à faire ouvrir les autres.

Ce que le roi voulait de lui, ce qu'il désirait le plus, l'objet de toutes ses concupiscences, c'était Arras. Cette ville, outre sa grandeur et son importance, était deux fois barrière, et contre Calais, et contre la Flandre. Les Flamands, qui faisaient bon marché de toute autre province française, tenaient fort à celle-ci, y mettaient leur orgueil, disant que c'était l'ancien patrimoine de leur comte. Leur cri de combat était : *Arras ! Arras*[1] !

Livrer cette importante ville, enragée bourguignonne (parce qu'elle payait peu et faisait ce qu'elle voulait), la

[1] Franceis crient, *Monjoe !* e Normans, *Dex aïe !*
Flamens crient, *Asraz !* e Angevin, *Valie !*
(Robert Wace.)

mettre sous la griffe du roi, malgré ses cris, c'était hasarder un grand éclat, et qui pouvait rendre le nom de Crèvecœur tristement célèbre. Il eût voulu pouvoir dire qu'il s'était cru autorisé à le faire ; il lui fallait au moins quelque mot équivoque. Le chancelier Hugonet venait à point, avec son sceau et ses pleins pouvoirs.

Hugonet et Humbercourt apportaient au roi des paroles : offre de l'hommage et de l'appel au Parlement, restitution des provinces cédées. Mais ces provinces, sans qu'on les lui rendît, il les prenait, ou il allait les prendre, et d'autres encore ; il recevait nouvelle que la Comté se donnait à lui [19 février] . Tous ce qu'il voulait des ambassadeurs, c'était un petit mot qui ouvrirait Arras.

Et pourquoi se serait-on défié de lui? n'était-il pas le bon parent de Mademoiselle, son parrain ? Il en avait la *garde noble*, par la coutume de France ; donc il devait lui garder ses États... Seulement il fallait bien réunir ce qui revenait à la couronne... Il y avait un moyen de rendre tout facile, c'était le mariage. Alors, bien loin de prendre, il eût donné du sien !

Quant à Arras, ce n'était pas la *ville* qu'il demandait, elle était au comte d'Artois ; il ne voulait que la *cité*, le vieux quartier de l'évêque, qui n'avait plus de murs, mais « qui a toujours relevé du roi. » Encore, cette *cité*, il la laissait dans les bonnes et loyales mains de M. de Crèvecœur.

Il était pressant, et il était tendre [1] ; il demandait à Hugonet et au sire d'Humbercourt pourquoi ils ne voulaient pas rester avec lui ? Cependant ils étaient Français. Nés en Picardie, en Bourgogne, ils avaient des terres chez lui, il le leur rappelait... Tout cela ne laissa pas d'influer, à la longue ; ils réfléchirent que, puisqu'il voulait absolument

[1] « La parole du Roy estoit alors tant douce et vertueuse, qu'elle endormoit, comme la seraine, tous ceux qui lui prestoient oreille. » Molinet.

cette *cité*, et qu'il était en force pour la prendre, il valait autant lui faire plaisir. Crèvecœur reçut l'autorisation de tenir pour le roi la *cité* d'Arras, et le chancelier ajouta pour se tranquilliser : « Sauf les réserves de droit. » Avec ou sans réserve, le roi y entrera le 4 mars.

On peut croire que l'orage de Gand, qui allait grondant d'heure en heure, ne fut point apaisé par une telle nouvelle. Depuis un mois ou plus, que les Gantais avaient mis en prison leurs magistrats, on les comblait de priviléges, de parchemins de toute sorte, sans pouvoir leur donner le change. Le 11 février, privilége général de Flandre; le 15, on met à néant le traité de Gavre, qui dépouillait Gand de ses droits; le 16, on lui rend expressément les mêmes droits, spécialement sa juridiction souveraine sur les villes voisines; le 18, on renouvelle le magistrat, selon la forme des libertés anciennes[1]... Tout cela en vain, les Gantais n'en étaient pas mieux disposés à relâcher leurs prisonniers. La nouvelle d'Arras aggrava terriblement les choses. Voilà tout le peuple dans la rue, en armes, sur les places. Il veut justice... Le 13 mars, on lui donne une tête, une le 14, une le 15; puis deux jours sans exécution, mais pour dédommager la foule, trois exécutions le 18.

Cependant, le roi avançait. Nouvelle ambassade au nom des états; dans celle-ci les bourgeois dominaient. Ils dirent bonnement au roi qu'il aurait bien tort de dépouiller Mademoiselle : « Elle n'a nulle malice, nous pouvons en répondre, puisque nous l'avons vue jurer qu'elle était décidée à se conduire en tout par le conseil des états. »

« Vous êtes mal informés, dit le roi, de ce que veut votre maîtresse. Il est sûr qu'elle entend se conduire par les avis de certaines gens qui ne désirent point la paix. » Cela les troubla fort; en hommes peu accoutumés à traiter de si

[1] *App.*, 180.

grandes affaires, ils s'échauffent, ils répliquent qu'ils sont bien sûrs de ce qu'ils disent, qu'ils montreront leurs instructions au besoin. « Oui, mais on pourrait vous montrer telle lettre et de telle main qu'il vous faudrait bien croire... » Et comme ils disaient encore qu'ils étaient sûrs du contraire, le roi leur montra et leur donna une lettre qu'Hugonet et Humbercourt lui avaient apportée; dans cette lettre, de trois écritures (celles de Mademoiselle, de la douairière, et du frère du duc de Clèves), elle disait, au roi qu'elle ne conduirait ses affaires que par ces deux personnes, et par les deux qu'elle envoyait; elle le priait de ne rien dire aux autres.

Les députés mortifiés, irrités, revinrent en hâte à Gand. Mademoiselle les reçut en solennelle audience, « en son siége », sa belle-mère, l'évêque de Liége, tous ses serviteurs étant autour d'elle. Les députés racontent que le roi leur a assuré qu'elle n'a point l'intention de gouverner par le conseil des états, il prétend avoir en main une lettre qui en fait foi... Là, elle les arrête, tout émue, dit que cela est faux, qu'on ne pourrait produire une telle lettre... «La voici, » dit rudement le pensionnaire de Gand, maître Godevaert, il tire la lettre, la montre... Elle eut grande honte, et ne savait plus que dire.

Hugonet et Humbercourt, qui étaient présents, allèrent se cacher dans un couvent où on les prit le soir [19 mars]. Le roi les avait perdus, mais avec eux il pouvait être bien sûr d'avoir perdu tout mariage français, toute alliance. Il avait cru sans doute les dompter seulement, vaincre leur probité par la peur, les forcer de se donner à lui, eux et leur maîtresse... Le contraire arriva. Il se trouva avoir détruit ce qui restait de Français près de Mademoiselle, avoir travaillé pour le mariage anglais ou allemand. La douairière, Marguerite d'York et le duc de Clèves, avaient besogne faite; le roi de France les avait débarrassés des conseillers français.

Mademoiselle, qui était française aussi, et qui aurait épousé volontiers un Français (pourvu qu'il eût plus de huit ans), fut seule émue de cet événement et s'intéressa aux deux malheureux. Le malheur était pour elle aussi; à eux la mort, mais à elle la honte ; avoir été prise ainsi devant tout le monde, et trouvée menteuse, c'était une grande confusion pour une jeune demoiselle, qui régnait déjà... Qui désormais croirait à sa parole?

Ils avaient été arrêtés au nom des états, mais arrêtés par les Gantais, qui prirent l'affaire en main, les gardèrent, les jugèrent. Le 27 mars, le bruit courut qu'on voulait les faire évader; bruit semé par leurs ennemis pour hâter le procès? ou peut-être en effet Mademoiselle avait trouvé quelqu'un d'assez hardi pour tenter la chose?... Ce qui est sûr, c'est qu'à ce bruit le peuple prit les armes, se constitua en permanence, selon son ancien droit[1], sur le marché de Vendredi, resta là nuit et jour, y campa jusqu'à ce qu'il les eût vus mourir.

Il eût été inutile, et dangereux peut-être, de les réclamer comme officiers du feu duc, au nom des gens du Grand Conseil; des juges si suspects auraient bien pu se faire juger eux-mêmes. Mademoiselle, le 28, nomma une commission, mais quoiqu'elle y eût mis trente Gantais sur trente-six commissaires, la ville décida que la ville jugerait; le grief principal était la violation de ses priviléges, et elle n'en voulait remettre le jugement à personne. Tout ce que Mademoiselle obtint, ce fut d'envoyer huit nobles qui siégeraient avec les échevins et doyens. Cela ne servait guère; elle le sentit, et elle fit, en vraie fille de Charles-le-Hardi, une démarche qui honore sa mémoire, elle alla elle-même [31 mars 1477].

Pauvre demoiselle, dit ici le conseiller de Louis XI,

[1] Droit primitif des jugements armés, *wapeninghe*, qui existaient avant qu'il y eût de comte, ni de bailli du comte, ni même de ville. *App.*, 181.

(dont la vieille âme politique s'est pourtant émue), pauvre, non pour avoir perdu tant de villes qui, une fois dans la main du roi, ne pouvaient être recouvrées jamais, mais bien plus pour se trouver elle-même dans les mains de ce peuple... Une fille qui n'avait guère vu la foule que du balcon doré, qui jamais n'était sortie qu'environnée d'une cavalcade de dames et de chevaliers, prit sur elle de descendre, et, sans sa belle-mère, elle franchit le seuil paternel... Dans le plus humble habit, en deuil, sur la tête le petit bonnet flamand, elle se jeta dans la foule... Il n'était pas mémoire, il est vrai, que les Flamands eussent jamais touché à leur seigneur ; la lettre du serment féodal réservait justement ce point. Ici pourtant, une chose pouvait la faire trembler, toute dame de Flandre qu'elle était ; c'est qu'elle était complice, et prouvée telle, de ceux qu'on voulait faire mourir.

Elle perça jusqu'à l'hôtel de ville, et là, elle trouva les juges qu'elle venait prier, peu rassurés eux-mêmes. Le doyen des métiers lui montra cette foule, ces masses noires qui remplissaient la rue, et lui dit : « Il faut contenter le peuple. »

Elle ne perdit pas courage encore, elle eut recours au peuple même. Les larmes aux yeux, échevelée, elle s'en alla au marché du Vendredi ; elle s'adressait aux uns, aux autres, elle pleurait, priait les mains jointes [1]... Leur émotion fut grande de voir leur dame en cet état, et si abandonnée, si jeune, parmi les armes et tant de rudes gens. Beaucoup crièrent : « Qu'il en soit fait à son plaisir, ils ne mourront pas. » Et les autres : « Ils mourront. » Ils en vinrent à se disputer, à se mettre en lignes opposées, et piques contre piques... Mais tous ceux qui étaient loin, qui ne voyaient point Mademoiselle, voulaient la mort, et c'était le grand nombre.

[1] *App.*, 182.

On ne risqua pas de voir la scène se renouveler. Les choses furent précipitées. On se hâta de mettre les prisonniers à la torture, sans toutefois tirer d'eux plus qu'on ne savait. Ils avaient livré la cité d'Arras, *mais autorisés*. Ils avaient reçu de l'argent dans une affaire, *non pour rendre la justice, mais en présent, après l'avoir rendue*. Ils avaient violé les priviléges de la ville, *ceux auxquels la ville avait renoncé, après sa défaite de Gavre et sa soumission de* 1469. Renonciation forcée, illégale, selon les Gantais, ces droits étaient imprescriptibles, *tout homme* qui touchait aux droits de Gand devait mourir. Ni Hugonet, ni Humbercourt n'était bourgeois de la ville, et ne pouvait être jugé comme bourgeois ; on les tua, comme ennemis.

Hugonet essaya de faire valoir certain privilége de cléricature. Humbercourt se réclama de l'ordre de la Toison, qui prétendait juger ses membres. On dit aussi qu'il en appela au Parlement de Paris [1], que les Flamands avaient eux-mêmes semblé reconnaître en abolissant celui de Malines, et dans leur ambassade au roi. Tout était déjà fort changé. Le crime des accusés, c'était de continuer la domination française ; l'appel au Parlement de Paris n'était pas propre à faire pardonner ce crime. Nulle voie d'appel, au reste, n'était ouverte ; en Flandre, l'exécution suivait la sentence.

Le peuple campait sur la place, depuis huit jours, ne travaillait pas et ne gagnait rien ; il commençait à se lasser. Les juges firent vite, autant qu'ils purent ; tout fut expédié le 3 avril ; c'était le jeudi saint, le jour de charité et de compassion, où Jésus lui-même lave les pieds des pauvres. La sentence n'en fut pas moins portée. Avant qu'elle fût exécutée, la loi voulait que l'on communiquât au souverain les aveux des condamnés. Tous les juges allèrent donc trouver la comtesse de Flandre. Comme elle

[1] *App.*, 183.

réclamait encore, on lui dit durement : « Madame, vous avez juré de faire droit, non-seulement sur les pauvres, mais aussi sur les riches. »

Menés dans une charrette, ils ne pouvaient se tenir sur leurs jambes disloquées par la torture, Humbercourt surtout. On le fit asseoir, et sur un siége à dos, pour faire honneur à son rang[1] et à sa Toison d'or ; on avait eu aussi l'attention de lui tendre l'échafaud de noir. Cet homme, si sage et si calme, s'anima, s'indigna et parla avec violence; il fut décapité, assis sur cette chaise. Cent hommes, vêtus de noir, emmenèrent le corps dans une litière (le chancelier n'en eut que cinquante). On le conduisit jusqu'à Arras où il fut honorablement enterré dans la cathédrale.

Le lendemain de l'exécution, jour du vendredi saint, Mademoiselle, malgré ses larmes et son dépit, fut obligée de laisser entrer chez elle les mêmes gens qui avaient jugé, et de signer ce qu'ils lui présentèrent. C'étaient des lettres écrites en son nom où elle disait qu'en révérence du saint jour et de la Passion, elle avait pitié des pauvres gens de Gand, et leur remettait ce qu'ils auraient pu faire contre sa seigneurie, qu'au reste, *elle avait consenti* à tout. Elle ne pouvait refuser de signer, étant entre leurs mains et toute seule dans son hôtel ; on lui avait ôté sa belle-mère et son parent. Pour parents et famille, n'avait-elle pas la bonne ville de Gand? Les Gantais entendaient avoir bien soin d'elle et la bien marier.

Le mari seulement était difficile à trouver ; on ne le voulait ni Français, ni Anglais, ni Allemand. Mademoiselle avait désormais en horreur le roi et son dauphin ; le roi l'avait trahie, livré ses serviteurs ; ceux de Clèves n'avaient rien empêché, et peut-être aidèrent-ils. Sa belle-mère n'était plus là pour lui faire accepter Clarence, que

[1] « Pour ce qu'il estoit grand maître et seigneur. » *Journal du tumulte.*

d'ailleurs le roi Édouard ne voulait pas donner [1]. Au fond, elle ne pouvait se soucier ni d'un Français de huit ans, ni d'un Anglais de quarante environ, ivrogne et mal famé. Pour boire [2] l'Allemand n'eût pas cédé, ni sous d'autres rapports; il est resté célèbre par ses soixante bâtards. Tous ces prétendants écartés, les Flamands avisèrent de prendre un brave au moins, un homme qui pût les défendre, et ils pensèrent à ce brigand d'Adolphe de Gueldre, qui était tenu, comme parricide, dans les prisons de Courtrai.

Mademoiselle avait peur d'un tel mari, encore plus que des autres. Elle confiait sa peur aux seules personnes qu'elle eût près d'elle, deux bonnes dames qui la consolaient, la caressaient, l'espionnaient. L'une, de la maison de Luxembourg, écrivait tout à Louis XI; l'autre, madame de Commines, une Flamande bien avisée, travaillait pour l'Autriche; la douairière aussi, de loin, pour exclure le Français. De trois ou quatre princes à qui le duc avait donné des espérances, des promesses même de sa fille, le fils de l'empereur était le plus avenant. On disait, on écrivait à Mademoiselle que c'était un blond jeune Allemand [3], de belle mine, et de belle taille, svelte, adroit, un hardi chasseur du Tyrol. Il était plus jeune qu'elle, n'ayant que dix-huit ans; c'était prendre un bien jeune défenseur, et l'Empire n'aimait pas assez son père pour l'aider beaucoup. Il ne savait pas le français, ni elle l'allemand; il était parfaitement ignorant des affaires et des mœurs du

[1] Louis XI l'avait prévenu contre ce projet, et d'ailleurs : « Displicuit regi tanta fortuna fratris ingrati. » Croyland. Continuat.

[2] « Après boire, disait le roi, il lui casserait son verre sur la tête. » Molinet. Il fut surnommé le *Faiseur d'enfants*.

[3] « Les cheveux de son chef honorable sont, à la mode germanique, aurains, reluisants, ornés curieusement et de décente longitude. Son port est signourieux... Jassoit ce que la damoiselle ne soit de si apparente monstre, touttes-fois elle est propre, grâcieuse, gente et mignonne, de doux maintien et de très-belle taille. » *App.*, 184.

pays, bien peu propre à ménager un tel peuple. Du reste, n'apportant ni terres ni argent; ses ennemis croyaient lui nuire en l'appelant *prince sans terre* ; et très-probablement il plut encore par là à la riche héritière qui trouvait plus doux de donner.

Madame de Commines fut assez habile pour dresser sa jeune maîtresse à tromper jusqu'au dernier jour. Le duc de Clèves, venu en personne et tout exprès à Gand, comptait fermer la porte aux ambassadeurs de l'empereur; ils étaient déjà à Bruxelles, et il leur fit dire d'y rester. La douairière au contraire leur écrivit de n'en tenir compte et de passer outre. Le duc de Clèves, fort contrarié, ne put empêcher qu'on ne les reçût; on lui fit croire que Mademoiselle les écouterait seulement et dirait : « Soyez les bien venus; » puis que la chose serait mise en conseil; elle l'en assura, il se reposa là-dessus.

Les ambassadeurs, ayant présenté en audience publique et solennelle leurs lettres de créance, exposèrent que le mariage avait été conclu entre l'empereur et le feu duc, du consentement de Mademoiselle, comme il apparaissait par une lettre écrite de sa main, qu'ils montrèrent; ils représentèrent de plus un diamant qui aurait été « envoyé en signe de mariage. » Ils la requirent, de la part de leur maître, qu'il lui plût accomplir la promesse de son père, et la sommèrent de déclarer si elle avait écrit cette lettre, oui ou non. A ces paroles, sans demander conseil, Mademoiselle de Bourgogne répondit froidement : « J'ai écrit ces lettres par la volonté et le commandement de mon seigneur et père, ainsi que donné le diamant; j'en avoue le contenu [1]. »

Le mariage fut conclu et publié le 27 avril 1477. Ce jour même, la ville de Gand donna aux ambassadeurs de l'Empire un banquet, et Mademoiselle y vint. Beaucoup

[1] *App.*, 185.

croyaient que le duc de Gueldre défendrait mieux la Flandre que ce jeune Allemand. Mais le peuple, selon toute apparence, était las et abattu, comme après les grands coups; il y avait à peine vingt-quatre jours qu'Humbercourt était mort.

CHAPITRE IV.

Obstacles. Défiances. Procès du duc de Nemours. 1477-1479.

Le roi était entré dans ses conquêtes de Bourgogne de grand cœur et de grand espoir, avec un élan de jeune homme. Toute sa vie, maltraité par le sort, comme dauphin, comme roi, humilié à Montlhéry, à Péronne, à Pecquigny, « autant et plus que roy depuis mille ans », il se voyait un matin tout à coup relevé, et la fortune forcée de rendre hommage à ses calculs. Dans l'abattement universel des forts et des violents, l'homme de ruse restait le seul fort. Les autres avaient vieilli, et il se trouvait jeune de leur vieillesse. Il écrivait à Dammartin (en riant, mais c'était sa pensée) : « Nous autres jeunes [1]... » Et il agissait comme tel, ne doutant plus de rien, dépassant les tranchées, s'avançant jusqu'aux murs des villes qu'il assiégeait ; deux fois il fut reconnu, visé, manqué ; la seconde même un peu touché ; Tannegui Duchâtel, sur qui il s'appuyait, paya pour lui et fut tué.

Il avait de grandes idées ; il ne voulait pas seulement conquérir, mais fonder. La pensée de saint Charlemagne lui revenait souvent ; dès les premières années de son règne, il croyait l'imiter, en visitant sans cesse les provinces et connaissant tout par lui-même. Il n'eût pas mieux de-

[1] *App.*, 186.

mandé, pour lui ressembler encore, d'avoir, outre la France, une bonne partie de l'Allemagne. Il ordonna qu'on descendît la statue de Charlemagne des piliers du Palais, et qu'on l'établît, avec celle de saint Louis, au bout de la grand'salle, près la Sainte-Chapelle [1].

C'était une belle chose et pour le présent et pour l'avenir d'avoir non-seulement repris Péronne et Abbeville, mais, par Arras et Boulogne, d'avoir serré les Anglais dans Calais. Boulogne, ce vis-à-vis des dunes, qui regarde l'Angleterre et l'envahit jadis, Boulogne (dit Chastellain, avec un sentiment profond des intérêts du temps) « le plus précieux anglet de la chrestienté », c'était la chose au monde que Louis XI une fois prise eût le moins rendue. On sait que Notre-Dame de Boulogne était un lieu de pèlerinage, comblé d'offrandes, de drapeaux et d'armes consacrés, d'*ex-voto* mémorables qu'on pendait aux murs, aux autels. Le roi imagina de faire une offrande de la ville elle-même, de la mettre dans la main de la Vierge. Il déclara qu'il dédommagerait la maison d'Auvergne qui y avait droit, mais que Boulogne n'appartiendrait jamais qu'à Notre-Dame de Boulogne. Il l'en nomma comtesse, puis la reçut d'elle, comme son homme lige. Rien ne manqua à la cérémonie; desceint, déchaux, sans éperons, l'église étant suffisamment garnie de témoins, prêtres et peuple, il fit hommage à Notre-Dame, lui remit pour vasselage un gros cœur d'or, et lui jura de bien garder sa ville [2].

Pour Arras, il crut l'assurer par les priviléges et faveurs qu'il lui accorda. Toutes les anciennes franchises confirmées, l'exemption du logement de gens de guerre, la noblesse donnée aux bourgeois, la faculté de posséder des fiefs,

[1] Jean de Troyes.

[2] Molinet. Contraste remarquable et qui fait ressortir l'orgueil des temps féodaux : Philippe-Auguste, en 1185, se fait dispenser par l'église d'Amiens de lui faire hommage, déclarant que *le roi ne peut faire hommage à personne.* (Brussel.)

sans charge de ban ni d'arrière-ban, remise de ce qui est dû sur les impôts, enfin (pour charmer les petits) le vin à bon marché par réduction de la gabelle. Une marque de haute confiance, ce fut de donner « une seigneurie en Parlement » à un notable bourgeois d'Arras, maître Oudart, au moment où ce Parlement jugeait un prince du sang, le duc de Nemours.

Le violent désir qu'avait le roi, non-seulement de prendre, mais de garder, lui avait fait faire dès le commencement de la guerre une remarquable ordonnance pour protéger l'habitant contre le soldat; les dettes que celui-ci laisserait dans son logement devaient être payées par le roi même. Il garantit l'exécution de l'ordonnance par le serment le plus fort qu'il eût prêté jamais. Si je contreviens à ceci, je prie la benoîte croix, ici présente, de me punir de mort dans le bout de l'an. »

Il n'eût pas fait un tel serment, si sa volonté n'eût été sincère. Mais elle servait peu avec des généraux pillards, comme la Trémouille, du Lude, etc., d'autre part, avec des milices comme les francs-archers, payés bien peu et n'ayant guère que le butin. Ces pilleries affreuses mirent contre lui, en fort peu de temps, la comté de Bourgogne et une grande partie du duché ; l'Artois même lui échappait, s'il n'y eût été en personne.

Ce qui lui fit perdre encore bien des choses, ce fut sa crainte de perdre, sa défiance ; il ne croyait plus à personne, et, pour cela justement, on le trahissait. Il lui était, il est vrai, difficile de se remettre aveuglément au prince d'Orange, qui avait changé tant de fois[1]; il subordonna le prince à la Trémouille, et le prince le quitta [28 mars]. En Artois, on lui désignait tel et tel comme partisans de Mademoiselle et travaillant pour la rétablir ; il s'en débarrassait, la terreur gagnait, ceux qui se croyaient menacés se hâtaient d'autant plus d'agir contre lui.

[1] *App.*, 187.

Sa défiance naturelle se trouvait fort augmentée par le sinistre jour que les révélations du duc de Nemours venaient de jeter tout à coup sur ses amis et serviteurs. Il découvrit avec terreur que, non-seulement le duc de Bourbon avait connaissance de tous les projets de Saint-Pol pour le mettre en chartre privée, mais que Dammartin même, son vieux général, celui qu'il croyait le plus sûr, avait tout su, et s'était arrangé pour profiter, si la chose arrivait.

Au commencement de janvier, le roi apprit l'assassinat du duc de Milan, tué en plein midi à Saint-Ambroise, et presque en même temps la mort du duc de Bourgogne, assassiné, selon toute apparence, par les gens de Campobasso. Ces deux nouvelles coup sur coup le firent songer, et dès lors il n'eut aucun repos d'esprit. L'assassinat des Médicis, un an après, n'était pas propre à le rassurer. Il se savait haï, tout autant que ces morts, et il n'avait nul moyen de se garder mieux. La lettre touchante que le pauvre Nemours lui écrivit le 31 janvier « de sa cage de la bastille, » pour demander la vie, trouva cet homme cruel plus cruel que jamais, au moment sauvage d'une haine effarouchée de peur.

Il avait peur de la mort, du jugement et d'aller compter là-bas ; peur aussi de la vie. Beaucoup de ses ennemis n'auraient pas voulu le tuer, mais seulement l'avoir, le tenir à montrer en cage et pour jouet, comme ce misérable frère du duc de Bretagne, qu'on nourrissait, qu'on affamait à volonté, et que les passants virent des mois entiers hurler à ses barreaux... Louis XI ne s'y méprenait pas ; il s'était vu à la cour de Péronne, et il savait par lui-même combien bas rampe le renard au piége, et quelles vengeances il roule en rampant. Le duc de Nemours n'ayant pu l'enfermer, se trouvant enfermé lui-même, pouvait prier ; il parlait à un sourd.

Il écrivait à la Trémouille au sujet du prince d'Orange :

« Si vous pouvez le prendre, il faut le brûler vif. » [8 mai]. Arras s'étant soulevé, ce maître Oudard qu'il avait fait conseiller au Parlement, fit partie d'une députation envoyée à Mademoiselle. Pris en route [1], il fut décapité [27 avril], avec les autres députés, enterré sur-le-champ. Le roi trouva que ce n'était pas assez, il le fit tirer de terre et exposer, comme il écrit lui-même : « Afin qu'on connût bien sa tête, je l'ai fait atourner d'un beau chaperon fourré ; il est sur le marché d'Hesdin, là où *il préside*. »

S'il se fiait encore à quelqu'un, c'était à un Flamand (non pas à Commines, trop lié avec la noblesse de Flandre), un simple chirurgien flamand qui le rasait ; fonction délicate, d'extrême confiance, dans ce temps d'assassinats et de conspirations. Cet homme, très-fidèle, était capable aussi. Le roi, qui lui confiait son col, ne craignit pas de lui confier ses affaires. Il lui trouva infiniment d'adresse et de malice. On l'appelait Olivier le Mauvais [2]. Il en fit son premier valet de chambre, l'anoblit, le titra, lui donna un poste qu'il n'eût donné à nul seigneur, un poste entre France et Normandie, dont Paris dépendait par en bas (comme de Melun par en haut), le pont de Meulan.

Ayant repris Arras en personne [4 mai], et voyant la réaction, finie à Gand, s'étendre à Bruges, à Ypres, à Mons, à Bruxelles, le roi envoya son Flamand en Flandre, pour

[1] « Aulcuns disent qu'ils avoient saulf-conduit du Roy, mais les François ne le voulurent congnoistre. » Molinet. Oudard était un ancien mécontent du Bien public. Alors avocat au Châtelet, il alla trouver le comte de Saint-Pol, laissant sa femme pour correspondre; elle fut chassée, après Montlhéry. Jean de Troyes.

[2] Tout porte à croire que ce parvenu était un méchant homme; cependant il est difficile de s'en rapporter aveuglément (comme tous les historiens l'ont fait jusqu'ici) au témoignage de ceux qui jugèrent et pendirent Olivier, dans la réaction féodale de 1484. Autant vaudrait consulter les hommes de 1816 sur ceux de la Convention. — Son ennemi, Commines, qu'il supplanta pour les affaires de Flandre, le montre un peu ridicule dans son ambassade, mais avoue qu'il avait beaucoup de sens et de mérite.

tâter si les Gantais, toujours défiants dans les revers, ne pouvaient être poussés à quelque nouveau mouvement [1]. Olivier devait remettre des lettres à Mademoiselle. et lui faire des remontrances ; vassale du roi, elle ne pouvait, aux termes du droit féodal, se marier sans l'aveu de son suzerain ; tel était le prétexte de l'ambassade, le motif ostensible.

Le choix d'un valet de chambre pour envoyé n'avait rien d'étonnant ; les ducs de Bourgogne en avaient donné l'exemple. Que ce valet de chambre fût chirurgien, cela ne le rabaissait pas, au moment où la chirurgie avait pris un essor si hardi ; ce n'étaient plus de simples barbiers, ceux qui sous Louis XI hasardèrent les premiers l'opération de la pierre et taillèrent un homme vivant.

Ce qui pouvait lui nuire davantage, et lui ôter toute action sur le peuple, c'est que, pour être Flamand, il n'était pas de Gand, ni d'aucune grosse ville, mais de Thielt, une petite ville, dépendante de Courtrai, qui elle-même, pour les appels, dépendait de Gand. Messieurs de Gand regardaient un homme de Thielt comme peu de chose, comme un sujet de leurs sujets.

Olivier, splendidement vêtu, et se faisant appeler le comte de Meulan, déplut fort aux Gantais, qui le trouvèrent bien insolent de paraître ainsi dans leur ville. La cour se moqua de lui, et le peuple parlait de le jeter à l'eau. Il fut reçu en audience solennelle, devant tous les grands seigneurs des Pays-Bas, qui s'amusèrent de la triste figure du barbier travesti. Il déclara qu'il ne pouvait parler qu'à Mademoiselle, et on lui répondit gravement qu'on ne parlait pas seul à une jeune demoiselle à marier. Alors il ne voulut plus rien dire ; on le menaça, on lui dit qu'on saurait bien le faire parler.

[1] Le 28 mai encore, il y eut un magistrat décapité à Mons. (Gachard.)

Il n'avait pourtant pas perdu son temps à Gand ; il avait observé, vu tout le peuple ému, prêt à s'armer. Ce qu'ils allaient faire tout d'abord avant de passer la frontière, on pouvait le prévoir, c'était de prendre Tournai, une ville royale qui était chez eux, au milieu de leur Flandre, et qui, jusque-là, vivait comme une république neutre. Olivier avertit les troupes les plus voisines, et, sous prétexte de remettre à la ville une lettre du roi, il entre avec deux cents lances. Cette garnison, fortifiée de plus en plus, fermait la route aux marchands et tenait dans une inquiétude continuelle la Flandre et le Hainaut. Désormais, les Flamands n'entreraient plus en France, sans savoir qu'ils laissaient derrière eux une armée dans Tournai.

Ils ne tinrent pas à ce voisinage, ils voulurent à tout prix s'en débarrasser. Ils prennent pour capitaine leur prisonnier Adolphe de Gueldre, que plusieurs voulaient faire comte de Flandre, et s'en vont, vingt ou trente mille, brûlant, pillant, jusqu'aux murs de Tournai. Là, les Brugeois en avaient assez et voulaient retourner ; les Gantais persistaient. Ils brûlèrent la nuit les faubourgs de la ville. Au matin, les Français, les voyant en retraite, vinrent rudement tomber sur la queue. Adolphe de Gueldre fit face, combattit vaillamment, fut tué ; les Flamands s'enfuirent ; mais leurs lourds chariots ne s'enfuirent pas, on les trouva chargés de bière, de pain, de viande, de toute sorte de vivres, sans lesquels ce peuple prévoyant ne marchait jamais. On rapporta tout cela dans la ville, avec le corps du duc et les drapeaux. Ce fut dans Tournai une joie folle ; la vive et vaillante population en fit une *villonade*, aussi gaie, plus noble que Villon. Tournai s'y plaint de Gand, sa fille, qui jusqu'ici envoyait tous les ans à sa Notre-Dame une belle robe et une offrande : « Pour cette année, la robe, c'est le drapeau de Gand, et l'offrande, c'est le capitaine[1]. »

[1] *App.*, 188.

Le roi, assuré de l'Artois, passa dans le Hainaut, et là, trouva tout difficile. Il avait augmenté lui-même les difficultés par son hésitation. Il ne savait pas au commencement, s'il toucherait à ce pays, qui était terre d'Empire, et il avait mal accueilli les ouvertures qu'on lui faisait. Maintenant, il déclarait qu'il ne *prenait* pas le Hainaut, qu'il l'*occupait* seulement. Le dauphin d'ailleurs n'allait-il pas épouser Mademoiselle ? Le roi venait en ami, en beau-père [1]. Sauf Cambrai qui ouvrit, il trouva partout résistance ; à chaque ville, il lui fallut un siége, à Bouchain, au Quesnoy, à Avesnes, qui fut prise d'assaut, brûlée, et tout tué [11 juin]. Galeotto, qui était à Valenciennes, en brûla lui-même les faubourgs, et se mit si bien en défense qu'on ne l'attaqua pas. Le roi lui fit une guerre de famine ; il fit venir de Brie et de Picardie des centaines de faucheurs pour couper et détruire tous les fruits de la terre, la moisson toute verte [juin].

De tous côtés, ses affaires allaient mal, et elles risquaient d'aller plus mal encore. La douairière de Bourgogne et le duc de Bretagne sollicitaient les Anglais de passer ; le roi avait les lettres du Breton, par le messager même, qui les lui vendait une à une. En Comté, il n'avançait plus ; Dôle repoussa son général la Trémouille qui l'assiégeait, et qui lui-même fut surpris dans son camp. La Bourgogne semblait près d'échapper... Sa colère fut extrême, il envoya en toute hâte le plus rude homme qu'il eût, parmi ses serviteurs, M. de Saint-Pierre, armé de pouvoirs terribles, celui de dépeupler, s'il le fallait, et repeupler Dijon.

La guerre que le roi faisait dans le Hainaut et la Comté,

1 Voir la malicieuse bonhomie avec laquelle il se moque des maris proposés, et prouve aux Wallons qu'il faut que leur maîtresse épouse un Français. (Molinet.) Il négociait effectivement pour le mariage (le 20 juin même, Lenglet) soit pour mieux gagner le Hainaut, soit qu'effectivement il eût encore espoir de rompre le mariage d'Autriche, conclu depuis deux mois.

sur terre d'Empire, eut cet effet, que l'Allemagne, sans aimer, ni estimer l'empereur, devint favorable à son fils. Louis XI envoya aux princes du Rhin, et les trouva tous contre lui. L'envoyé, qui était Gaguin, le moine chroniqueur, nous dit qu'il fut même en danger [1]. Les électeurs de Mayence et de Trèves, les Margraves de Brandebourg et de Bade, les ducs de Saxe et de Bavière (maisons si ennemies de l'Autriche), voulurent faire cortége au jeune Autrichien. La seule difficulté, c'était l'argent; son père, loin d'en donner, se fit payer son voyage par Mademoiselle de Bourgogne, jusqu'à Francfort, jusqu'à Cologne, et il fallut qu'elle payât encore pour faire venir son mari jusqu'à Gand. Mais enfin, il y vint. Le roi, plein de dépit, ne pouvait rien y faire. Sa garnison de Tournai, aidée des habitants, lui gagna encore le 13 août une petite bataille [2], donna la chasse aux milices flamandes, brûla Cassel et tout jusqu'à quatre lieues de Gand. Le mariage ne s'en fit pas moins, à la lueur des flammes, et l'épousée en deuil [18 août 1477].

Le roi se donna en revanche un plaisir longtemps souhaité, et selon son cœur, la mort du duc de Nemours (4 août). Il ne haïssait nul homme davantage, surtout parce qu'il l'avait aimé. C'était un ami d'enfance, avec qui il avait été élevé, pour qui il avait fait des choses folles, iniques (par exemple de forcer les juges à lui faire gagner un mauvais procès). Cet ami le trahit au Bien public, le livra, autant qu'il fut en lui. Il revint vite, fit serment au roi, sur les reliques de la Sainte-Chapelle, et tira de lui, pardessus tant d'autres choses, le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. Le lendemain, il trahissait.

Quand le roi frappa Armagnac, cousin de Nemours, près de frapper celui-ci, et l'épée levée, il se contenta encore d'un serment. Nemours en fit un solennel, et terri-

[1] *App.*, 189. — [2] *App.*, 190.

ble [1], devant une grande foule, appelant sur sa tête toutes les malédictions, s'il n'était désormais fidèle et « n'avertissoit le roi de tout ce qu'on machineroit contre lui. » Il renonçait, en ce cas, à être jugé par les pairs et consentait d'avance à la confiscation de ses biens [1470].

La peur passa, et il continua à agir en ennemi[2]. Il se tenait cantonné dans ses places, n'envoyant pas un de ses gentilshommes pour servir le roi. Quiconque se hasardait à appeler au Parlement, était battu, blessé. Les consuls d'Aurillac ne pouvaient sortir, pour les affaires des taxes, sans être détroussés par les gens de Nemours. Il correspondait avec Saint-Pol, et voulait marier sa fille au fils du connétable; il promettait d'aider au grand complot de 1475, en saisissant d'abord les finances du Languedoc. Un mois avant la descente des Anglais, il se mit en défense, se tint tout près d'agir, fortifia ses places de Murat et de Carlat.

Le roi, comme on a vu, brusqua son marché avec Édouard, s'humilia, le renvoya plus tôt qu'on ne croyait, et retomba sur ses deux traîtres. Tous ceux qui avaient eu intelligence avec eux, eurent grand'peur; on fit mourir Saint-Pol, dans l'absence du roi, espérant enterrer avec lui ces dangereux secrets. Le roi avait encore Nemours. Il épuisa sur lui la rage qu'il avait de connaître et d'approfondir son péril.

Quand Nemours fut saisi, sa femme prévit tout, et elle mourut d'effroi. Il fut jeté d'abord dans une tour de Pierre-Scise, prison si dure que ses cheveux blanchirent en quelques jours. Le roi, alors à Lyon, et se voyant comme affranchi par la défaite du duc de Bourgogne, fit transporter son prisonnier à la Bastille. Il reste une lettre terrible où il se plaint « de ce qu'on le fait sortir de sa cage, de ce qu'on lui a ôté les fers des jambes. » Il dit et répète qu'il

[1] Le 8 juillet 1740. *Mss. Legrand.* — [2] *App.*, 191.

faut « le gehenner bien estroit, *le faire parler clair*... Faites-le moy bien parler. »

Nemours n'était pas seul; il avait des amis, des complices, les plus grands du royaume, qui se voyaient jugés en lui. Toute la crainte du roi était qu'on ne trouvât moyen d'obscurcir et d'étouffer encore. Le chancelier surtout lui était suspect, ce rusé Doriole, qui avait tourné si vite au Bien public, et qui depuis, tout en le servant, ménageait ses ennemis; il leur avait rendu le signalé service de dépêcher Saint-Pol, avant qu'il eût tout dit. Le roi manda Doriole, le tint près de lui, et mit le procès entre les mains d'une commission, à qui il partagea d'avance les biens de l'accusé. Il crut pourtant, l'instruction déjà avancée, qu'un jugement solennel serait d'un plus grand exemple; il renvoya l'affaire au Parlement, et invita les villes à assister par députés. L'arrêt fut rendu à Noyon, où le Parlement fut transféré exprès[1]; le roi se défiait de Paris et craignait qu'on ne fît un mouvement du peuple pour intimider les juges et les rendre indulgents. Paris avait souffert de Saint-Pol et l'avait vu mourir volontiers; il n'avait point souffert de Nemours, qui était trop loin, et le Paris d'alors avait eu le temps d'oublier les Armagnacs. Aussi, il y eut des larmes, quand on vit ce corps torturé qu'on menait à la mort sur un cheval drapé de noir, de la Bastille aux halles, où il fut décapité. Quelques modernes ont dit que ses enfants avaient été placés sous l'échafaud, pour recevoir le sang de leur père.

Ce qui est plus certain et non moins odieux, c'est que l'un des juges, qui s'étaient fait donner les biens du condamné,

[1] Le dernier jour de cestuy mois (*mai*), furent destendues toutes les chambres du Parlement et les tapis de fleurs de lis, avec le lict de justice, estant en un coffre. *Archives, Registres du Parlement.* Dans la *Plaidoierie* et le *Criminel*, silence funèbre. Dans les *Après-dîners*, le registre manque tout entier.

le lombard Boffalo del Giudice[1], ne se crut pas sûr de l'héritage, s'il n'avait l'héritier, et demanda que le fils aîné de Nemours fût remis à sa garde. Le roi eut la barbarie de livrer l'enfant, qui ne vécut guère.

Il chassa du Parlement trois juges qui n'avaient pas voté la mort. Les autres réclamant, il leur écrit : « Ils ont perdu leurs offices pour vouloir faire un cas civil du crime de lèse-majesté, et laisser impuni le duc de Nemours qui voulait me faire mourir et détruire la sainte couronne de France. Vous, sujets de cette couronne et qui lui devez votre loyauté, je n'aurais jamais cru que vous pussiez approuver *qu'on fît si bon marché de ma peau.* »

Ces basses et violentes paroles qui lui échappent, sont un cri arraché, un aveu de l'état de son esprit. Les tortures de Nemours lui revenaient à lui-même en tortures par la crainte et la défiance où le jetaient ses révélations. Il avait tiré de son prisonnier, par tant d'efforts cruels, une funeste science et terrible à savoir. Qu'il n'y avait personne parmi les siens sur qui il pût compter. Le pis, c'est que, de leur côté, connaissant qu'ils étaient connus, ils sentaient bien qu'il les guettait, qu'il ne lui manquait que le moment, et ils ne savaient trop s'ils devaient attendre... Dans cette peur mutuelle, il y avait des deux côtés redoublement de flatteries, de protestations. Ses lettres à Dammartin sont des billets d'ami, tout aimables d'abandon, de gaieté; il se fait courtisan de son vieux général, il le flatte indirectement, finement, en lui disant du mal des autres généraux ; tel s'est laissé surprendre, etc.

Il avait grandement à ménager un homme de ce poids, de cette expérience. Deux choses lui survenaient, les plus fâcheuses : Les Suisses s'éloignaient de lui, les Anglais arrivaient.

[1] Venu de Naples en 1461, après les revers de Jean de Calabre, avec Campobasso et Galeotto.

Louis XI avait acheté Édouard, mais non pas l'Angleterre. Les Flamands établis à Londres, ne pouvaient manquer de faire sentir au peuple qu'on le trahissait en laissant la Flandre sans secours. Il le sentit si bien qu'il alla, de fureur, piller l'ambassade française. Longtemps Édouard fit la sourde oreille ; il se trouvait trop bien du repos, et de se partager entre la table et trois maîtresses ; il aimait fort l'argent de France, les beaux écus d'*or au soleil* que Louis XI frappait tout exprès ; il lui semblait doux d'avoir chaque année, en dormant, cinquante mille écus comptés à la Tour. Pour la reine d'Angleterre, Louis XI la tenait par sa fille, par sa passion pour le dauphin ; elle demandait sans cesse quand elle pourrait envoyer la dauphine en France. Entre eux tous, ils menaient si bien Édouard, qu'il leur sacrifia son frère Clarence[1]. Il y avait encore un homme qui leur portait ombrage, qui n'était pas de leur cabale, lord Hastings, un joyeux ami d'Édouard qui buvait avec lui et qui tenait à lui (ayant les mêmes femmes). Ils le chassèrent honorablement en lui donnant des troupes et le grand poste de Calais.

Il y avait un an que la douairière de Bourgogne, sœur d'Édouard, implorait ce secours. Récemment encore, au moment où l'on tua son bien-aimé Clarence qu'elle voulait faire comte de Flandre, elle écrivit une lettre lamentable[2] ; le roi de France lui prenait son douaire, ses villes à elle, elle demandait à son frère Édouard s'il voulait qu'elle allât mendier son pain. Une telle lettre, et dans un tel moment, lorsque Édouard sans doute regrettait sa cruelle faiblesse, eut son effet ; il envoya Hastings, qui de Calais détacha des archers, garnit les villes que la douairière

[1] On ne sait de quelle mort il périt : « Qualecumque genus supplicii. » Croyland. contin. Le conte du tonneau de malvoisie où il aurait été noyé, se trouve d'abord dans la chronique qui donne tous les bruits de Londres. (Fabian.)

[2] Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

voulait défendre ; Louis XI attaqua Audernarde, et fut repoussé.

Ce fut le terme de ses progrès au Nord. Il s'arrêta, sentant qu'à la longue les Anglais et peut-être l'Empire se seraient déclarés. Chez les Suisses, le parti bourguignon avait fini par l'emporter. Jusque-là ils avaient flotté, servi à la fois pour et contre. De là tous les obstacles que le roi rencontra dans les Bourgognes. Malgré ses plaintes et les efforts du parti français, malgré les défenses et les punitions, le montagnard n'en allait pas moins se vendre indifféremment à quiconque payait. Des Suisses attaquaient, assiégeaient, des Suisses défendaient. Pour empêcher cette guerre de frères, il n'y avait qu'un moyen, imposer la paix, arrêter le roi de France, lui dire qu'il n'irait pas plus loin. Le chef du parti bourguignon, Bubinberg, se chargea de lui porter cette fière parole. Le roi ne voulait pas entendre, il traînait, tâchait de gagner du temps. Le Suisse en profita pour lui jouer un tour; il disparaît de France, et un matin rentre à Berne, en habit de ménétrier ; il n'a pas pu, dit-il, échapper autrement, le roi, ne l'ayant su gagner, l'aurait fait périr [1]. Ce chevalier, cet homme grave sous cet ignoble habit, c'était une accusation dramatique contre Louis XI ; il était impossible de mieux travailler pour Maximilien. Il en profita à la diète de Zurich; il enchérit sur le roi, promettant d'autant plus qu'il pouvait moins donner, et il obtint un traité de paix perpétuelle.

Le roi comprit qu'il fallait céder au temps. Il promit de se retirer des terres d'Empire. Il signa une trêve, laissa le Hainaut et Cambrai [2]. Il craignait les Suisses, l'Allemagne,

[1] Der Schweitzerische Geschicht forscher. Il eût fallu, pour y songer, que le roi fût devenu fou. On faisait encore courir ce bruit absurde que La Trémouille avait mis des envoyés suisses à la question. (Tillier.)

[2] A son départ de Cambrai, il badine sur l'attachement des impériaux pour le très-saint aigle, et leur permet d'ôter les lis : « Vous les osterez quelque soir, et y logerez vostre oiseau, et direz qu'il sera allé jouer une

les Anglais, mais encore plus les siens. La trêve lui semblait nécessaire pour faire au dedans une opération dangereuse, purger l'armée. Il avait l'imagination pleine de complots et de trahisons, d'intelligences que ses capitaines pouvaient avoir avec l'ennemi. Il cassa dix compagnies de gens d'armes, fit faire le procès à plusieurs, et ne trouva rien ; seulement un Gascon, furieux d'être cassé, avait parlé d'aller servir Maximilien ; pour cette parole on lui coupa la tête. Leur crime à tous était peut-être d'avoir servi longtemps sous Dammartin et de lui être dévoués. Le roi lui écrivit une lettre honorable « *pour le soulager* » du commandement [3], déclarant du reste que jamais il ne diminuerait son état, qu'il l'accroîtrait plutôt, et en effet, il le fit plus tard son lieutenant pour Paris et l'Ile-de-France.

L'éloignement de cet homme, trop puissant dans l'armée, était peut-être une mesure politique, mais elle ne fut nullement heureuse pour la guerre. Le roi ne put remplacer ce ferme et prudent général. On put le voir dès le commencement de la campagne. On voulait surprendre Douai avec des soldats déguisés en paysans, et tout fut préparé en plein Arras, c'est-à-dire devant nos ennemis qui avertirent Douai. Le roi, cruellement irrité, jura qu'il n'y aurait plus d'Arras, que tous les habitans seraient chassés, sans emporter leurs meubles, qu'on prendrait en d'autres provinces et jusqu'en Languedoc, des familles, des hommes de métiers, pour y mener et repeupler la place qui désormais s'appellerait Franchise [2]. Cette cruelle sentence fut exécutée à la lettre ; la ville fut déserte, et pendant plusieurs jours, il n'y eut pas seulement un prêtre pour y dire la messe.

Maximilien avait plus d'embarras encore. Les Flamands

espace de temps, et sera retourné en son lieu, ainsi que font les arondelles qui reviennent sur le printemps. » Molinet. — [1] *App.*, 192.

[2] Ordonnances, XVIII.

ne voulaient point de paix, ni payer pour la guerre. Seulement, à force de piquer leur colérique orgueil, on parvint à mettre leurs milices en mouvement. Maximilien les mena pour reprendre Thérouenne. Il avait, avec ces milices, trois mille arquebusiers allemands, cinq cents archers anglais, Romont et ses Savoyards, toute la noblesse de Flandre et de Hainaut, en tout vingt-sept mille hommes. Avec une si grosse armée, rassemblée à grand'peine par un si rare bonheur, le jeune duc avait hâte d'avoir bataille. Le nouveau général de Louis XI, M. de Crèvecœur, venait de Thérouenne, lorsque, descendant la colline de Guinegate, il rencontra Maximilien. Louis XI avait, l'autre année, décliné le combat; en le refusant encore, on était sûr de voir s'écouler en peu de jours les milices de Flandre. Crèvecœur ne consulta pas apparemment les vieux capitaines qui, depuis la réforme, étaient peu en crédit; il agit à souhait pour l'ennemi, il donna la bataille [7 août 1479] [1].

Jusque-là il passait pour un homme sage. Peut-être, pour expliquer ce qui va suivre, il faut croire qu'il reconnut en face, dans la chevalerie ennemie, les grands seigneurs des Pays-Bas, qui le proclamaient traître, et qui voulaient le dégrader en chapitre de la Toison d'Or. Sa force était en cavalerie; il n'avait que 14,000 piétons, mais 1,800 gens d'armes, contre 850 qu'avait Maximilien. D'une telle masse de gendarmerie, qui était plus que double, il ne tenait qu'à lui d'écraser cette noblesse; il se lança sur elle, la coupa de l'armée, s'acharna à ces huit cents hommes bien montés qui le menèrent loin, et il laissa tout le reste... Il avait fait la faute de donner la bataille, il fit celle de l'oublier.

Nos francs archers, sans général et sans cavalerie, fort maltraités des trois mille arquebuses, vinrent se heurter

[1] *App.*, 193.

aux piques des Flamands. Ceux-ci tinrent ferme, encouragés par un bon nombre de gentilshommes qui s'étaient mis à pied, par Romont, par le jeune duc. Maximilien, à sa première bataille, fit merveille, et tua plusieurs hommes de sa main. La garnison française de Thérouenne venait le prendre à dos, elle trouva le camp sur sa route et se mit à piller. Beaucoup de francs archers, craignant de ne plus rien trouver à prendre, firent comme elle, laissèrent le combat, et se jetèrent aussi dans le camp, fort échauffés, tuant tout, prêtres et femmes... Avec les chariots, ils prirent l'artillerie qu'ils tournaient contre les Flamands; Romont, voyant qu'alors tout serait perdu, fit un dernier effort, reprit l'artillerie, profita du désordre et en fit une pleine déroute. Crèvecœur et sa gendarmerie revenaient fatigués de la poursuite; il leur fallut courir encore, tout était perdu, il ne restait qu'à fuir. La bataille fut bien nommée celle des *Éperons*.

Le champ de bataille resta à Maximilien, et la gloire, rien de plus. Sa perte était énorme, plus forte que la nôtre. Il ne put pas même reprendre Thérouenne. Et il revint en Flandre, plus embarrassé que jamais.

Cette année même, une taxe de quelques liards sur la petite bière avait fait une guerre terrible dans la ville de Gand. Les tisserands de coutils commencent, et tous s'y mettent, tisserands, drapiers, cordonniers, meuniers, batteurs de fer et *batteurs d'huile;* une bataille rangée a lieu au Pont aux herbes [1]. De janvier en janvier, tout un an, il y eut des jugements et des têtes coupées. On profita de cette émotion, et puisqu'ils avaient tant besoin de guerre, on les mena à Guinegate; ils eurent là une vraie, une grande bataille; ils en revinrent dégoûtés de la guerre, mais toujours murmurant, grondant.

Maximilien, déjà bien embarrassé, recevait de la Guel-

[1] *App.*, 194.

dre une sommation, celle de rendre enfin ce malheureux enfant, que le feu duc avait si injustement retenu, pour les crimes de son père, mais qui, à la mort de ce père, avait droit d'hériter. Nimègue chassa les Bourguignons, et en attendant qu'on lui rendît l'enfant, donna la régence à sa tante. La dame ne manqua pas de chevaliers pour la défendre; les Allemands du nord prirent volontiers sa cause contre l'Autrichien, le duc de Brunswick d'abord qui croyait l'épouser; puis, comme elle n'en voulait pas, le champion fut l'évêque de Munster, brave évêque, qui s'était battu à Neuss contre Charles le Téméraire.

Ces gens de Gueldre n'ayant pas assez de cette guerre de terre, en faisaient une de mer aux Hollandais, leurs rivaux pour la pêche. Plus d'un combat naval eut lieu sur le Zuydersée. Mais les Hollandais se battaient encore plus entre eux. Les factions des Hameçons et des Morues avaient recommencé plus furieuses que jamais; fureur aiguisée de famine; le roi enlève en mer toute la flotte du hareng, et pour comble, les seigles qui leur venaient de Prusse.

Le coupable en tout cela, au dire de tous, était Maximilien; tout ce qui arrivait de malheurs, arrivait par lui. Pourquoi aussi avoir été chercher cet Allemand? Depuis, rien n'allait bien. Toutes les provinces à la fois criaient après lui.

Effarouché au milieu de cette meute, n'entendant qu'aboiements, le pauvre chasseur de chamois qui jusque-là ne connaissait pas le vertige, s'éblouit et ne sut que faire. Il avait employé ses dernières ressources, jusqu'à mettre en gage des joyaux de sa femme; son esprit succomba, et son corps, il fut très-malade, sa femme au moment d'être veuve.

Tout au contraire prospérait au roi; son commerce d'hommes allait bien, il achetait des Anglais, des Suisses, l'inaction des uns, le secours des autres. Le fier Hastings,

posté à Calais pour le surveiller, s'humanisa et reçut pension [1]. Les cantons suisses avaient traité avec Maximilien; mais les Suisses aimaient bien mieux un roi qui payait; ils se donnaient à lui, lui à eux; il se fit bourgeois de Berne. Dès lors, plus d'obstacle en Comté, tout fut réduit, et il put envoyer son armée oisive piller le Luxembourg. Le duché de Bourgogne fut assuré, caressé, consolé; il lui donna un Parlement, alla voir sa bonne ville de Dijon, jura dans Saint-Bénigne tout ce qu'on pouvait jurer de vieux priviléges et de coutumes, et voulut que ses successeurs fissent de même à leur avénement. La Bourgogne était un pays de noblesse; le roi fit de bonnes conditions à tous les grands seigneurs, un pont d'or. Pour être tout à fait gracieux aux gens du pays et se faire des leurs, il prit maîtresse chez eux, non pas une petite marchande, comme à Lyon, mais une dame bien née et veuve d'un gentilhomme [2].

Parmi tant de prospérités, il baissait fort. Commines, qui revenait d'une ambassade, le trouvait tout changé. Il avait bien désiré cette Bourgogne, et la chose, si aisée en apparence, traîna, et fut même en grand doute. Il avait pâti des obstacles, langui. Qu'on en juge par une lettre secrète à son général, où il lâche ce mot d'âpre passion (qui effraye dans un roi si dévot) : « *Je n'ay autre paradis* en mon imagination que celui-là... J'ay plus grand faim de parler à vous, pour y trouver remède, que je n'eus jamais *à nul confesseur pour le salut de mon âme* [3] ! »

[1] Voir dans Commines les scrupules d'Hastings, qui ne veut pas donner quittance de cet argent : « Mettez-le dans ma manche, etc. »
[2] Galanteries toutes politiques, comme on peut le conclure d'un mot de Commines (liv. VI, ch. XIII).
[3] Lenglet.

CHAPITRE V.

Louis XI triomphe, recueille et meurt. 1480-1482.

Le roi de France, avec ses cinquante-sept ans, déjà maladif, et le visage pâle, n'en était pas moins, nous l'avons dit, dans l'affaiblissement de tous, le seul jeune, le seul fort. Tout languissait autour de lui, ou mourait, mourait à son profit.

Dans l'éclipse des anciennes puissances, du pape et de l'empereur, il y eut *un roi*, le roi de France. Il prit deux provinces d'Empire, la Comté, la Provence, et il les garda. Il faillit faire juger le pape. Le violent Sixte IV, ayant tué Julien de Médicis par la main des Pazzi, jetait une armée sur Florence pour punir Laurent d'avoir survécu. Le roi, sans bouger, envoya Commines, arma Milan, et rassura les Florentins dans la première surprise [1]. Il menaça le pape de la pragmatique et d'un concile qui l'aurait déposé.

La Hongrie, la Bohême, la Castille ambitionnaient son alliance. Les Vénitiens, à son premier mot, rompirent avec la maison de Bourgogne. Gênes s'offrit à lui, et il la refusa, voulant garder l'amitié de Milan.

Le vieux roi d'Aragon, Juan II, s'obstina quinze années

1 Les Médicis étaient les banquiers des rois de France et d'Angleterre; ils apparaissent comme garants dans toute grande affaire d'argent, spécialement au traité de Pecquigny. *App.*, 195.

à vouloir retirer de ses mains le gage du Roussillon; il mourut à la peine. Et il eut encore le chagrin de voir la Navarre (l'autre porte des Pyrénées) tomber dans les mêmes mains avec son petit-fils, que Louis XI tenait par la mère et régente, Madeleine de France.

Il avait eu partout un allié fidèle, actif, infatigable, la mort... Partout elle avait mis du zèle à travailler pour lui, en sorte qu'il n'y eût plus de princes au monde que des enfants, et encore peu viables, et que le roi de France se trouvât l'universel protecteur, tuteur et gouverneur. C'est peut-être alors qu'il fit faire pour le dauphin et tous ces petits princes son innocent *Rosier des guerres*[1], l'Anti-Machiavel d'alors (avant Machiavel).

En Savoie, il avait perdu sa sœur (dont il remerciait Dieu), gagné ou chassé les oncles du petit duc. Lui-même, comme oncle et tuteur, il s'était établi à Montmélian, et il avait pris son neveu en France.

A Florence, il protégeait, comme on a vu, le jeune Laurent; il l'avait sauvé. A Milan, la faible veuve, Bonne, une de ces filles de Savoie qu'il avait mariées et dotées paternellement, n'était régente que par lui; par lui seul, elle se rassurait, elle et son enfant, contre l'envahissante Venise, contre l'oncle de l'enfant, Ludovic le More.

En Gueldre, aussi bien qu'en Navarre, en Savoie, à Milan, le souverain, c'était un enfant, une femme, et le protecteur Louis XI.

En Angleterre, Édouard vivait et régnait; il était entouré d'une belle famille de sept enfants. Et pourtant, la reine tremblait, voyant tout cela si jeune, son mari vieux à quarante ans, qu'un excès de table pouvait emporter. En ce cas, comment protéger le petit roi contre un tel oncle (qui fut Richard III!), sinon par un mariage de France, par la protection du roi de France, qui partout détestait les oncles, protégeait les enfants?

[1] *App.*, 196.

Tout étant, autour de la France, malade et tremblant à ce point, ceux du dedans n'avaient à compter sur aucun secours. Le mieux pour eux était de rester sages, de ne pas remuer. Quiconque avait cru aux forces extérieures en avait été dupe. Le Bourguignon appela des troupes italiennes, on a vu avec quel succès. Les Pays-Bas crurent à l'Allemagne, et firent venir Maximilien, qui ne put rien leur rendre de ce qu'ils avaient perdu. Quinze ans durant, la Bretagne invoqua l'Angleterre, et n'en tira point de secours.

Des grands fiefs, le seul encore qui eût vie, c'était la Bretagne ; elle vivait de son obstination insulaire, de sa crainte de devenir France, appelant toujours l'Anglais, et pourtant elle en eut peur deux fois. Le roi, tout en poursuivant le grand drame du Nord, de Flandre et de Bourgogne, ne détourna cependant jamais les yeux de la Bretagne, qui était pour lui une affaire de cœur. Une fois (au moment où il crut avoir rangé son frère en Guienne), il essaya de prendre le Breton en lui jetant au col son collier de Saint-Michel, comme on prend un cheval sauvage ; mais celui-ci n'y fut pas pris.

Louis XI montra une obstination plus que bretonne dans l'affaire de la Bretagne, l'assiégeant, la serrant peu à peu. De temps en temps, quelqu'un en sortait, et se donnait à lui ; c'est ce que firent Tannegui Duchâtel, et son pupille. Pierre de Rohan, depuis maréchal de Gié. Patiemment, lentement, en dix ans, le roi fit ses approches. La mort de son frère lui ayant rendu la Rochelle au midi de Nantes, il saisit Alençon, de l'autre côté. De face, il prit l'Anjou, comme on va voir, et enfin, il hérita du Maine. Vers la fin, il acheta un prétexte d'attaque, les droits de la maison de Blois [1], droits surannés, prescrits, mais terribles dans une telle main. Le duc n'avait qu'une fille ; si le dauphin ne l'é-

[1] *App.*, 197.

pousait, il héritait, au titre de la maison de Blois. La Bretagne n'avait qu'à choisir, si elle voulait venir à la couronne, par mariage ou par succession ; elle y venait toujours.

Tout en attirant les Rohan, il avait acquis leurs rivaux, les Laval, les affranchissant du duché, les mettant dans ses armées, dans son conseil, leur confiant Melun, une clef de Paris. Gui de Laval, dont plus tard le fils et la veuve agirent plus que personne pour marier la Bretagne à la France, lui rendit, par sa fille, un autre service moins connu, non moins important.

L'an 1447, le roi René donna à Saumur un splendide et fameux tournoi. Gui de Laval y mena son jeune fils, âgé de douze ans, faire ses premières armes, et sa fille en même temps, qui en avait treize. René, plus fol que jeune, fut pris au lacs. Sa femme, la vaillante Lorraine, qui avait fait la guerre pour lui, et qu'il aimait fort, vit pourtant ce jour-là qu'elle était vieille. La petite Bretonne fit, avec l'innocente hardiesse d'un enfant, le plus joli rôle du tournoi, celui de la Pucelle qui venait à cheval devant les Chevaliers, mettait les combattants en lice, et baisait les vainqueurs. Tout le monde prévit dès lors, et René lui-même ne cacha pas trop sa pensée nouvelle ; il mit sur son écu un bouquet de *pensées*.

Isabelle mourut à la longue, René fut veuf. Il pleura beaucoup, parut inconsolable. Mais enfin, ses serviteurs, ne pouvant le voir dépérir ainsi, exigèrent (c'était comme un droit du vassal) que leur seigneur se mariât. Ils se chargèrent de chercher une épouse, et ils cherchèrent si bien qu'ils en découvrirent une [1], cette même petite fille, Jeanne de Laval, qui était devenue une grande et belle fille de vingt ans. René en avait quarante-sept ; ils le voulurent, il se résigna.

[1] Sembla bien aux barons d'Anjou que Dieu la leur avoit adressée, affin que ilz n'eussent la peine d'aller chercher plus loing. *App.*, 198.

Ce mariage fut agréable au roi, qui fit archevêque de Reims Pierre de Laval, le petit frère de Jeanne. René, au milieu de cette aimable famille française, fut comme enveloppé de la France ; il oublia le monde. Il avait dès lors bien assez à faire pour amuser sa jeune femme, et une sœur encore plus jeune qu'elle avait avec elle. En Anjou, en Provence, il menait la vie pastorale, tout au moins par écrit, rimant les amours des bergers, se livrant aux amusements innocents de la pêche et du jardinage ; il goûtait fort la vie rurale, comme « la plus lointaine de toute terrienne ambition. » Il avait encore un plaisir [1], de chanter à l'église, en habit de chanoine, dans un trône gothique, qu'il avait fait, peint et sculpté. Son neveu Louis XI aida à l'alléger des soucis du gouvernement, en lui prenant l'Anjou. On hésitait à l'avertir [2] ; il était alors au château de Beaugé, fort appliqué à peindre une belle perdrix grise ; il apprit la nouvelle sans quitter son tableau.

Il avait bien encore quelques vieux serviteurs qui s'obstinaient à vouloir qu'il fût roi, et qui sous main traitaient avec la Bretagne ou la Bourgogne ; mais cela tournait toujours mal : Louis XI savait tout, et prenait les devants. On a vu qu'au moment où ils offraient la Provence au duc de Bourgogne, Louis XI accourut, saisit Orange et le Comtat. René ne se tira d'affaire qu'en lui donnant promesse écrite qu'après lui et son neveu Charles, il aurait la Provence ; lui-même il écrivit cet acte, l'enlumina, l'orna de belles miniatures. C'était mourir de bonne grâce, et au reste, il

[1] Un autre : de se chauffer l'hiver *à la cheminée du bon roi René*, c'est-à-dire au soleil, proverbe provençal.

[2] « Oyant nouvelles que le Roy son nepveu estoit à Angiers, il monta à cheval pour le venir festoyer, ignorant encore ce qui avoit esté faict en son préjudice. Et combien que ses domestiques en fussent bien informez..., etc. Le noble Roy, oyant racompter la perte et dommage de son pays d'Anjou que tant il aymoit, se trouva quelque peu troublé. Mais, quand il eut reprins ses espritz, à l'exemple du bon père Job... » Bourdigné.

était mort dès la fatale année où il perdit ses enfants, Jean de Calabre, mort à Barcelone, Marguerite, prise à Teukesbury. Il lui restait un petit-fils, René II, mais fils d'une de ses filles, et ses conseillers lui assuraient que la Provence (quoique fief féminin et terre d'Empire) devait, la ligne mâle manquant, revenir à la France[1]. Alors il soupirait et se peignait dans sa miniature, sous l'emblème d'un vieux tronc dépouillé qui n'a qu'un faible rejeton.

Son neveu et héritier, le roi, avait hâte d'hériter, il ne pouvait attendre : « Il envieillissoit, devenoit malade. » Il se ménageait peu; au défaut de guerre, il chassait; il lui fallait une proie. Seul au Plessis-les-Tours, il tenait son fils à Amboise sans le voir, et il envoya sa femme encore plus loin, en Dauphiné. Souvent, il partait de bonne heure, chassait tout le jour, au vent, à la pluie, dînant où il pouvait, causant avec les petites gens, avec des paysans, des charbonniers de la forêt. Il lui arrivait, inquiet qu'il était toujours, voulant tout voir et savoir, de se lever le premier, et pendant qu'on dormait, de courir le château; un jour, il descend aux cuisines, il n'y avait encore qu'un enfant qui tournait la broche : « Combien gagnes-tu ? » — L'enfant, qui ne l'avait jamais vu, répondit : « Autant que le roi. — Et le roi, que gagne-t-il ? — Sa vie, et moi la mienne. »

Le marmiton avait parlé fièrement, prenant apparemment ce rôdeur mal mis pour un pauvre... Il ne se trompait pas. Jamais il n'y eut pauvreté plus profonde, plus famélique et plus avide. Apreté de chasseur ou faim de mendiant, c'est ce qu'expriment toutes ses paroles, parfois violentes et âcres, souvent flatteuses, menteuses, humblement caressantes et rampantes... Tant il avait besoin[2] ! be-

[1] L'habile Palamède de Forbin trouva cette clause dans l'acte de mariage de l'héritière de Provence et du frère de saint Louis. *V.* Papon, Du Puy.

[2] Lire la lettre si humble à Hastings, et le billet si tendre à un de ses serviteurs, M. de Dunois, pour qu'il expédie l'affaire de Savoie : « Mon

soin de telle province aujourd'hui, demain de telle ville... Né avide, mais plus avide encore comme roi et royaume, il souffre, on le sent bien, de tous les fiefs qu'il n'a pas encore. La royauté avait en elle l'insatiable abîme qui devait tous les absorber.

On a vu ses âpres commencements avant le Bien public, et comment cette faim s'aiguisa par l'obstacle. Tout à coup tout devient facile, les États, les provinces pleuvent, la proie se donne elle-même, le gibier vient prier le chasseur. L'ardeur de prendre se calmera sans doute?... c'est le contraire. La passion violente, inique, et qui irait contre Dieu, voit le jugement de Dieu se déclarer pour elle; elle se sent profondément juste, profondément injuste lui paraît tout ce qu'elle n'a pas encore. L'unité du royaume, confusément sentie, comme droit futur, lui justifie tous les moyens. Désormais assez fort pour n'avoir plus besoin de force, pouvant s'adjuger ce qu'il veut, conquérir par arrêt, ce n'est plus un chasseur, il siége comme juge. Sa passion maintenant c'est la justice. Il va toujours juger; point de jours fériés, saint Louis fit justice même au Vendredi-Saint.

Justice ici mêlée de guerre, et parfois l'exécution avant le procès. Celui d'Armagnac fut abrégé par le poignard. On a vu ceux d'Alençon, de Saint-Paul, de Nemours. Le pauvre vieux René, un roi, fut menacé de contrainte par corps. Le prince d'Orange fut poursuivi, justicié en effigie, pendu par les pieds. Ce formidable duc de Bourgogne n'échappe pas. A peine mort, le Parlement saisit son cadavre. Les procureurs lui prouvent, à ce chevalier mort par chevalerie, que, sous sa belle armure, il eut la foi du procureur; on lui retrouve son billet de Péronne, le fameux sauf-conduit, écrit de sa main, on lui établit par rapport d'experts qu'il a juré et qu'il a menti [1].

frère! Mon ami!... » Nulle part peut-être on n'a vu les affaires traitées avec tant de passion. *App.*, 199. — [1] *App.*, 200.

Le Parlement n'allait pas assez vite dans ces besognes royales. Sans doute il se disait que le roi était mortel, que les grandes familles dureraient après lui, et sauraient bien retrouver les juges. Donc, il ménageait tout. Que le roi fût mécontent ou non, il ne pouvait sévir; on ne coupe pas la tête à une grande compagnie.

Il résulta de là une chose odieuse, c'est que les procès se firent par commissaires, à qui les biens de l'accusé étaient donnés d'avance, et qui avaient intérêt à la condamnation.

Et de cette chose odieuse, une chose effroyable naquit, une espèce nouvelle, celle des commissaires, qui, créée par la tyrannie pour son besoin passager, voulait durer et besogner toujours, qui, ayant pris goût à la curée, ne chassait plus seulement à la voix du maître, mais s'ingéniait à trouver des proies, et faute d'ennemis poursuivait les amis.

Il y avait deux princes du sang, que les autres princes et les grands du royaume accusaient fort, et regardaient comme amis du roi, comme traîtres[1]. L'un était le duc de Bourbon, au frère duquel Louis XI avait donné sa fille. L'autre était le comte du Perche, fils du duc d'Alençon, mais élevé par le roi, et qui en 1468 avait trahi pour lui les Bretons et son père.

Ces deux princes furent la proie nouvelle contre laquelle les commissaires animèrent le roi, et ils n'y trouvèrent que trop de facilité dans le triste état de son esprit. Il se sentait défaillir, et faisait d'autant plus effort pour se prouver à lui et aux autres, par mille choses violentes et fantasques, qu'il était en vie. Il faisait acheter de toutes parts des chiens de chasse, des chevaux, des bêtes curieuses. Il faisait de grands remuements dans sa maison, renvoyant ses serviteurs pour en prendre d'autres. A

[1] C'est ce que disait le duc de Nemours (V. son *Procès ms.*) : « Ce mauvais homme, M. de Bourbon, nous a tous trahis. »

quelques-uns il ôtait leurs offices, faisait des justices sévères; il frappait loin et rude.

Entre autres gens très-propres à faire ou conseiller des choses violentes, il avait un dur Auvergnat, nommé Doyat, né sujet du duc de Bourbon, chassé par lui, qui trouva jour pour se venger. Un moine, venu du Bourbonnais, avait remué Paris en prêchant contre les abus, disant hardiment que le roi était mal conseillé[1]. Le roi crut sans difficulté que le duc de Bourbon, cantonné dans ses fiefs, avait envoyé cet homme pour tâter le peuple[2]; on disait qu'il fortifiait ses places, qu'il empêchait les appels au roi, qu'il était roi chez lui[3]. Louis XI avait encore un grief contre lui, c'est qu'il ne mourait pas. Goutteux et sans enfants, ses biens devaient passer à son frère, gendre du roi, puis, si ce frère n'avait pas d'enfants mâles, ils devaient échoir au roi même. Mais il ne mourait pas... Doyat se fit fort d'y pourvoir. Il se fit nommer par le Parlement, avec un autre, pour aller faire le procès à son ancien seigneur. Il arrive à grand bruit dans ce pays, où depuis tant d'annés on ne connaissait de maître que le duc de Bourbon; il ouvre enquête publique, provoque les scandales, engage tout le monde à déposer hardiment contre lui. Au nom du roi, défense aux nobles du Bourbonnais de *faire alliance* avec le duc de Bourbon. Il l'enfermait ainsi tout seul dans ses châteaux. Là même il ne fut pas tranquille, on vint lui prendre ses officiers chez lui, il ne restait qu'à l'enlever lui-même. Son frère, Louis de Bourbon, évêque de Liége, fut tué peu après par le Sanglier, qui, avec une

[1] Jean de Troyes.

[2] Il craignait toujours les mouvements de Paris, de l'Université, etc. La fameuse ordonnance pour imposer silence aux nominaux n'a, je pense, aucun autre sens. *App.*, 201.

[3] Le duc, longtemps ménagé, employé par le roi, pour la ruine des grands, exerçait avec d'autant plus de sécurité sa royauté féodale; on l'accusait d'exclure certains députés des assemblées provinciales, etc. *App.*, 202.

bande recrutée en France[1], prit un moment l'évêché pour son fils.

Ces violences, ces outrages, et que cet Auvergnat, né chez le duc de Bourbon, l'eût foulé sous ses souliers ferrés, c'étaient des choses qu'on ne pouvait faire sans risque. La religion féodale n'était pas tellement éteinte qu'il ne se trouvât, entre ceux qui mangeaient le pain du seigneur, un homme pour le venger. Commines, si bien instruit, dit positivement que la bonne volonté ne manqua pas, que plusieurs eurent envie « d'entrer en ce Plessis, et *dépêcher les choses*, parce qu'à leur avis rien ne se dépêchoit. » De là, la nécessité de grandes précautions; le Plessis se hérisse de barreaux, grilles, guérites de fer. On y entre à peine. Peu de gens approchent, et bien triés; c'est-à-dire que de plus en plus, le roi ne voyant plus que tels et tels, tout absolu qu'il peut paraître, se trouve dans leurs mains. Un accident augmenta ce misérable état d'isolement.

Un jour, dînant près de Chinon, il est frappé, perd la parole. Il veut approcher de la fenêtre, on l'en empêche, jusqu'à ce que son médecin, Angelo Catto, arrive et fait ouvrir. Un peu remis, son premier soin fut de chasser ceux qui l'avaient tenu et empêché d'approcher des fenêtres.

Entre cette attaque et une seconde qu'il eut peu après, il se donna, dans sa faiblesse, un spectacle de sa puissance. Il réunit à Pont-de-l'Arche la nouvelle armée qu'il organisait. Campée là sur la Seine, elle était à portée de marcher sur la Bretagne ou sur Calais. Elle rompit le projet du Breton, qui offrait sa fille au prince de Galles. Le roi lui avait déjà saisi Chantocé. Il se hâta de demander pardon.

Cette armée était une belle et terrible machine, forte et

[1] Et à Paris même. Un autre frère du duc de Bourbon, l'archevêque de Lyon, serviteur fort docile du roi, n'en fut pas moins dépouillé de son autorité sur Clermont, qui dès lors élut ses consuls.

légère dans son rempart de bois, qu'elle posait, enlevait à volonté. La pâle figure mourante sourit, et se complut dans cette image de force. Elle se sentait là en sûreté; ceux-ci étaient des hommes sûrs, des Suisses [1] ou armés à la suisse. Dans les armes, dans les costumes, rien qui sentît la France; hoquetons de toutes couleurs, hallebardes, lances à rouelle qu'on n'avait jamais vues. Une armée muette qui ne savait que deux mots : *geld* et *trinkgeld*. Nul mouvement, qu'au son du cor. Le roi ne voulait plus d'hommes, mais des soldats; plus de ces francs-archers pillards, qui s'étaient débandés à Guinegate; de gentilshommes encore moins, il leur fit dire de payer au lieu de servir, et de rester chez eux. Plus de Français, ni peuple, ni nobles... Le brillant spectacle de ces bandes égaya peu nos vieux capitaines, qui avaient tant fait pour avoir une milice nationale, et qui à la longue l'avaient formée, aguerrie. Ils sentaient qu'un jour ou l'autre, ces Allemands pourraient bien battre ceux qui les payaient, qu'on n'en serait pas maître, et qu'on maudirait alors un roi qui avait désarmé la France.

La France n'était plus sûre pour le garder. A qui donc se fiait-il? à un Doyat, un Olivier le Diable, à maître Jacques Coctier, médecin et président des comptes, un homme hardi, brutal, qui le faisait trembler lui-même. Deux hommes étaient encore autour de lui, peu rassurants, MM. du Lude et de Saint-Pierre; l'un, un joyeux voleur qui faisait rire le roi, l'autre, son sénéchal, sinistre figure de juge, qui eût pu être bourreau. Parmi tout cela, le doux et cauteleux Commines, qu'il aimait et faisait coucher avec lui; mais il croyait les autres.

[1] Ce commerce d'hommes, si coûteux à la France, fut encore plus funeste à la Suisse. Des querelles terribles y éclatèrent entre les villes et les campagnes, pour des questions d'argent, de butin, etc. (Tillier.) Stettler dit qu'en 1480, on ne put rétablir la sûreté des routes qu'en faisant pendre quinze cents pillards.

Au retour de son camp, il fut frappé de nouveau, « et fut quelque deux heures qu'on le croyoit mort; il étoit dans un galerie, couché sur une paillasse... M. du Bouchage et moi (dit Commines), nous le vouâmes à monseigneur saint Claude, et les autres qui étoient présents le lui vouèrent aussi. Incontinent la parole lui revint, et sur l'heure il alla par la maison, mais bien foible... » Un peu remis, il voulut voir les lettres qui étaient arrivées et qui arrivaient de moment en moment : « On lui montroit les principales, et je les lui lisois. Il faisoit semblant de les entendre, et les prenoit en la main, et faisoit semblant de les lire, quoiqu'il n'eût aucune connoissance, et disoit quelque mot, ou fesoit signe des réponses qu'il vouloit être faites. »

Du Lude et quelques autres logeaient sous sa chambre, « en deux petites chambrettes. » C'était ce petit conseil qui réglait en attendant les affaires pressées. « Nous faisions peu d'expéditions, car il étoit maître avec lequel il falloit charrier droit. »

Entre ses deux attaques, on lui fit faire deux choses, délivrer le cardinal Balue que le légat réclamait, et mettre en prison le comte du Perche. Ce procès, œuvre ténébreuse et la plus inconnue du temps, mérite explication.

Le 14 août 1481, on l'arrête, et on le met dans une cage de fer, la plus étroite qu'on eût faite, une cage d'un pas et demi de long... Sur quelle accusation? la moins grave, d'avoir voulu sortir de France.

Cette terrible rigueur étonne fort, quand on sait que, peu d'années auparavant, on examina en conseil s'il fallait l'arrêter, que deux personnes lui furent favorables, et que l'une des deux était Louis XI [1]. Pour bien comprendre, il faut savoir de plus que plusieurs conseillers avaient du

[1] App., 203.

bien de l'accusé, et étaient intéressés à le faire mourir.

Ce malheureux comte du Perche était un de ces enfants que le roi avait élevés chez lui, comme le prince de Navarre et autres, et qu'il avait formés et dressés à trahir leurs pères. En 1468, le comte du Perche prit parti contre son père, le duc d'Alençon, et son parent, le duc de Bretagne, en sorte que, détesté des ennemis du roi, il se ferma à jamais le retour, appartint au roi seul. Louis XI, avec qui il avait toujours vécu, le connaissait très-bien pour un homme léger, futile, et qui après « les belles filles », ne connaissait que ses faucons. Il n'en tenait guère compte, lui payait mal sa pension ; de longue date, il avait occupé ses places, et pour ses terres il en disposait, les donnait comme siennes. Sa patience, déjà fort éprouvée par le roi, le fut bien plus encore par ceux qui, ayant son bien et voulant le garder, voulurent avoir sa vie. Pour cela il fallait, à force d'outrages et de provocations, faire de cette inoffensive créature un conspirateur. Chose difficile ; il craignait le roi comme Dieu. Un de ses serviteurs disant un jour, dans sa chambre à coucher, un mot hardi contre le roi, il eut peur, et le gronda fort.

Pour surmonter sa peur, il en fallait une plus forte. On imagina de lui faire arriver des lettres anonymes où charitablement on l'avertissait que le roi allait le faire tondre, le faire moine... Cela l'effraya fort... Puis d'autres lettres arrivent: le roi va le faire pendre... D'autres encore : Il le fera tuer. Ce pauvre diable craignait horriblement la mort ; il y paraît dans son procès. Il ne lui vint rien dans l'esprit contre le roi, nulle défense ou vengeance; seulement, il commença à regarder de tous côtés par où il s'enfuirait... Le plus près, c'était la Bretagne, mais c'était un pays hostile où il n'y avait pour lui nulle sûreté. « Si je trouvais à m'embarquer, disait-il, j'irais en Angleterre, ou bien encore à Venise; j'épouserais une bourgeoise de Venise, et je serais riche. »

En l'effrayant ainsi, on tâchait d'autre part d'effrayer Louis XI. Les gens du comte, sa sœur même (bâtarde d'Alençon), rapportaient ou forgeaient des mots qu'il aurait dits, et qu'on interprétait de façon sinistre. On assurait, par exemple, qu'il avait dit à un de ses domestiques : « Ne serais-tu donc pas homme à donner un coup de dague pour moi ? »

Quoique le duc de Nemours, qui dénonça tant de gens, n'eût rien dit contre le comte du Perche, Louis XI, de plus en plus défiant, et sans doute bien travaillé par ceux qui y avaient intérêt, finit par croire ce que l'on voulait, et signa une lettre pour avouer Du Lude de tout ce qu'il ferait. Ce qu'il fit, ce fut d'arrêter l'homme sur l'heure, et il le mit dans cette cage étroite où on lui passait le manger avec une fourche. Il l'environna de ses serviteurs à lui Du Lude, et, ce qui est plus choquant à dire, il employait à ce métier de geôlier ou d'espion, sous prétexte *d'amuser le comte*, un enfant qui était son fils.

Du Lude se fit nommer commissaire avec Saint-Pierre et quelques autres ; mais il ne put si bien faire que l'enquête ne fût conduite par le chancelier, le prudent Doriole. L'accusé ayant parlé des lettres anonymes qu'on lui avait écrites, devenait accusateur, et probablement embarrassait tel et tel de ses juges. Mais il était faible, variable, facile à intimider ; ils lui dirent que *rien ne pouvait tant l'aider* que de dire vrai et *de ne dénoncer personne*, et il se démentit, consentant à faire croire : « Que c'était lui qui les avait écrites. »

Il montrait du reste assez bien qu'il était dangereux pour lui d'aller en Bretagne, qu'il y était haï. Il ajoutait cette chose, bien forte en sa faveur : « Il n'y a pas d'homme en France qui doive craindre tant que moi la mort du roi. Si le roi nous manquait, il n'y aurait plus personne pour me faire grâce. M. le dauphin serait trop jeune pour rien empêcher, on me ferait mourir. »

Plus il prouvait qu'il n'eût osé aller en Bretagne, et plus le roi pensait qu'il voulait passer en Angleterre, ce qui était plus grave encore. Nulle preuve au reste ni pour l'un ni pour l'autre. La peureuse nature de l'accusé vint au secours des juges. Un homme que Du Lude lui avait donné pour le soigner, qui lui avait inspiré confiance et qu'il faisait coucher avec lui, l'éveille brusquement une nuit et lui dit : « Par le corps de Dieu, vous êtes un homme mort, si vous n'y prenez garde. » Et lui conte qu'un sien frère a entendu les sires Du Lude et de Saint-Pierre dire en se promenant qu'il fallait profiter d'une absence du roi pour le faire mourir... Le prisonnier éperdu prie l'homme, le conjure de lui donner moyen de fuir... Oui, mais d'abord il faut s'assurer s'il peut fuir en Bretagne, si le duc est mieux disposé, il faut *écrire au duc*... Voici une écritoire... — Il écrit, et il est perdu.

Il l'eût été du moins, si par bonheur Du Lude ne fût mort sur ces entrefaites. Le roi qui, sans doute, ne se fiait plus assez à la commission, mit l'affaire dans les mains de son gendre Beaujeu, et de son âme damnée, le lombard Boffalo qui présiderait une commission nouvelle tirée du Parlement [19 mars 1482]. Boffalo cependant voyait le roi malade, il savait bien qu'à sa mort, il aurait lui-même de grandes affaires au Parlement pour la dépouille du duc de Nemours; il se prêta aux lenteurs calculées des parlementaires, et laissa traîner l'affaire jusqu'à la fin du règne. L'accusé, qui avait fait des aveux maladroits, à se perdre, n'en fut pas moins quitte pour garder prison, en demandant pardon au roi [22 mars 1483].

La fortune semblait prendre un malicieux plaisir, en ces derniers temps, à combler le mourant de grâces imprévues, dont il ne devait pas profiter. A peine il apprenait la mort de Charles du Maine, neveu de René [12 déc. 1482], à peine il entrait en jouissance du Maine, de la Provence,

de ces beaux ports, de la mer d'Italie... Une nouvelle lui vient du Nord, charmante et saisissante... Elle se confirme: la maison de Bourgogne est éteinte, tout comme celle d'Anjou, la jeune Marie est morte, comme le vieux René. Son cheval l'a jetée par terre, et avec elle tout l'espoir de Maximilien. Blessée de cette chute, elle mourut en quelques jours. Soit pudeur, soit fierté, la souveraine dame de Flandre aurait mieux aimé mourir, si l'on en croit le comte, que de se laiser voir aux médecins ; la fille, comme le père, aurait péri par une sorte de point d'honneur [27mars 1483] [1].

Maximilien en avait deux enfants. Mais, il n'était nullement à croire que les Flamands qui, du vivant de leur dame et sous ses yeux, lui avaient tué ses serviteurs, acceptassent jamais la tutelle d'un étranger. Il avait peu de poids d'ailleurs, peu de crédit. Pendant que la douairière de Bourgogne négociait pour lui à Londres, il écrivait à Louis XI, qui ne manquait pas de montrer ses lettres aux Anglais. Aussi n'avaient-ils nulle confiance en Maximilien. Ils ne voulaient lui donner secours, qu'autant qu'il les payerait d'avance. Tout le payement qu'il avait à leur offrir, c'était la gloire, la belle chance de gagner encore des batailles de Crécy, de conquérir leur royaume de France... Louis XI parlait moins, agissait mieux ; il offrait des choses palpables, des sacs d'argent, des écus neufs, des présents de toute sorte, de la vaisselle plate travaillée à Paris.

De longue date, il avait eu cette divination qu'un moment viendrait pour brouiller la Flandre ; il l'avait toujours pratiquée tout doucement, en bas par son barbier flamand, en haut par M. de Crèvecœur. Il avait à Gand de bien bons

[1] Pontus Heuterus assure que Maximilien ne put jamais entendre parler de Marie sans pleurer. Lorcheimer raconte que Trithême, pour le consoler, évoqua Marie et la lui fit apparaître; mais cette vue lui fut si douloureuse qu'il défendit au magicien, sous peine de la vie, d'évoquer les morts du tombeau. (Le Glay.)

amis, qui touchaient pension, un Wilhem Rim entre autres, premier conseiller de la ville, « saige homme et malicieux », et un certain Jean de Coppenole, chaussetier et syndic des chaussetiers, qui, sachant écrire, se fit nommer clerc des échevins, et fut enfin grand doyen des métiers; c'était un homme très-utile.

La première chose qu'ils firent, ce fut de mettre la main sur les deux enfants, sur le petit Philippe et la petite Marguerite (celle-ci encore en nourrice), et de dire que, d'après leur Coutume, les enfants de Flandre ne pouvaient avoir de nourrice que la Flandre même. Le Brabant et autres provinces ayant réclamé, les Flamands promirent de les garder seulement quatre mois; puis, chaque province les aurait quatre mois à son tour. Mais, le terme arrivé, quand il fallut les rendre, ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient s'en séparer, que c'était trop contre leur privilége[1].

Un conseil de tutelle fut nommé, où Maximilien figura pour la forme; c'était lui plutôt qui était en tutelle. La Flandre et le Brabant le tenaient de court, le traitaient comme un mineur ou un interdit. Ses amis d'Allemagne, jeunes comme lui, et qui n'avaient rien vu de tel en leur pays, lui donnèrent le conseil tudesque de prendre quelques bourgeois récalcitrants et d'en faire exemple; cela finirait tout... Cela justement le perdit.

Les Flamands dès lors se donnèrent de cœur au roi, ils se prirent pour lui d'une singulière tendresse; il n'arrivait pas à Gand un messager, un trompette, qu'il ne fût entouré, qu'on ne lui demandat nouvelles de la santé du roi et de monseigneur le dauphin. Ce roi qu'ils avaient tant haï, ils l'estimaient; ils voyaient bien qu'il avait les mains longues, lorsque de l'une il leur prenait encore la ville d'Aire, et que de l'autre il lançait sur Liége ce damné Sanglier.

[1] *App.*, 204.

Rim et Coppenole aidant, ils comprirent que jamais ils ne trouveraient un parti plus honorable pour leur petite Marguerite que ce jeune dauphin qui tout à l'heure allait être roi de France. C'était une bonne occasion de se débarrasser de ces provinces françaises qui sous le feu duc n'avaient servi qu'à tourmenter la Flandre. N'était-elle pas bien assez riche, avec la Hollande et le Brabant? Qu'était-ce que l'Artois? rien qu'un frein pour brider la Flandre; quand le comte n'aurait plus, contre Gand et Bruges, ses nobles chevauchées d'Artois et de Bourgogne, il faudrait bien qu'il entendît raison.

S'il faut en croire Commines, Louis XI eût été heureux de tirer d'eux une bonne cession de l'Artois ou de la Bourgogne. Ils l'obligèrent de les garder toutes deux. S'ils avaient pu encore lui donner le Hainaut et Namur, tous les pays wallons, ils l'auraient fait bien volontiers, tout cela dans l'idée d'avoir désormais des comtes de Flandre paisibles et raisonnables.

Heureux roi! Gâté de la fortune, violenté... « demandant peu et recevant trop... » Ses amis, Rim et Coppenole, vinrent lui apporter ce splendide traité, la couronne de son règne. Ils furent bien étonnés de trouver le grand roi dans ce petit donjon, derrière ces grilles de fer, ces moineaux de fer, ce guet terrible, une prison enfin, si bien gardée qu'on n'entrait plus. Le roi y était consigné; il était si maigre et si pâle, qu'il n'eût osé se montrer. Toujours actif du reste, au moins d'esprit. Ce qui restait de plus vivant en lui, c'était l'âpreté du chasseur, le besoin de la proie; seulement, ne pouvant plus sortir, il allait un peu de chambre en chambre avec des petits chiens dressés exprès, et chassait aux souris.

Les Flamands furent reçus le soir, avec peu de lumières, dans une petite chambre. Le roi qui était dans un coin, et qu'on voyait à peine dans sa riche robe fourrée (il s'habillait richement vers la fin), leur dit, en articulant

difficilement [1], qu'il était fâché de ne pouvoir se lever ni se découvrir. Il causa un moment avec eux, puis fit apporter l'Évangile sur lequel il devait jurer. « Si je jure de la main gauche, dit-il, vous m'excuserez, j'ai la droite un peu faible. » Et en effet, elle était déjà comme morte, tenue par une écharpe [2].

Ce mariage Flamand rompait le mariage Anglais, cette paix faisait une guerre. Mais, comme il était dit qu'à ce moment tout réussirait au mourant par delà ses vœux, l'Angleterre ne fit rien. Sa fureur fut pourtant extrême. Répudiée par la France, elle l'était encore par l'Écosse. Deux mariages rompus à la fois, deux filles d'Édouard dédaignées ; il s'en consola à table, et tant qu'il y mourut. Louis XI lui survécut. Les tragédies qui suivirent, le mettaient en repos [3].

Tout allait bien pour lui, il était comblé de la fortune... seulement, il mourait. Il le voyait, et il semble qu'il se soit inquiété du jugement de l'avenir. Il se fit apporter les Chroniques de Saint-Denis [4], les voulut lire, et sans doute y trouva peu de chose. Le moine chroniqueur pouvait, encore moins que le roi, distinguer, parmi tant d'événements, les résultats du règne, ce qui en resterait.

Une chose restait d'abord, et fort mauvaise. C'est que Louis XI, sans être pire que la plupart des rois de *cette*

[1] Il ne pouvait plus déjà prononcer la lettre R.

[2] Cependant il réfléchit sans doute qu'un traité *juré de la main gauche* pourrait bien être un jour annulé sous ce prétexte, et il toucha l'Évangile du coude droit, ce qui fit rire les Flamands : « Cubito etiam dextro multum ridiculè... *Pseudo-Amelgardi, lib. XI.*

[3] Richard III lui écrivit, lui demanda amitié (c'est-à-dire pension), mais le roi, au rapport de Commines : « Ne voulut répondre à ses lettres, ni ouïr le messager, et l'estima très-cruel et mauvais. »

[4] La première idée qui se présente, c'est qu'il craignait que les moines n'eussent fait de l'histoire une satire. Il semble pourtant qu'il ait été curieux de l'histoire pour elle-même. Dans l'acte où il confirme la chambre des comptes d'Angers, il parle avec une sorte d'enthousiasme de ce riche dépôt de documents. *App.*, 205.

triste époque [1], avait porté une plus grave atteinte à la moralité du temps. Pourquoi ? *Il réussit.* On oublia ses longues humiliations, on se souvint des succès qui finirent ; on confondit l'astuce et la sagesse. Il en resta pour longtemps l'admiration de la ruse, et la religion du succès [2].

Un autre mal, très-grave, et qui faussa l'histoire, c'est que la féodalité, périssant sous une telle main, eut l'air de périr victime d'un guet-apens [3]. Le dernier de chaque maison resta le *bon* duc, le *bon* comte. La féodalité, ce vieux tyran caduc, gagna fort à mourir de la main d'un tyran.

Sous ce règne, il faut le dire, le royaume, jusque-là tout ouvert, acquit ses indispensables barrières, sa ceinture [4] de Picardie, Bourgogne, Provence et Roussillon, Maine et Anjou. Il se ferma pour la première fois, et la paix perpétuelle fut fondée pour les provinces du centre.

« Si je vis encore quelque temps, disait Louis XI à Commines, il n'y aura plus dans le royaume qu'une Coutume, un poids et une mesure. Toutes les Coutumes seront mises en francais, dans un beau livre [5]. Cela coupera court aux

[1] Observation fort juste de M. de Sismondi. Le savant Legrand, parfois un peu simple, parle en plusieurs endroits de la *bonté* de Louis XI. Cela est fort... Néanmoins, Commines assure qu'il détesta la trahison de Campobasso et la cruauté de Richard III. La Chronique scandaleuse, qui ne lui est pas toujours favorable, remarque qu'il cherchait à éviter, dans la guerre même, l'effusion du sang, ce qui est confirmé par son ennemi Molinet : « Il aymeroit mieux perdre dix mille escus que le moindre archier de sa compagnie. » — Il n'en est pas moins sûr qu'il fut cruel, surtout dans l'expulsion et le renouvellement des populations de Perpignan et d'Arras. *App.*, 206.

[2] La fausse et dure maxime avec laquelle Commines enterre son ancien maître : « Qui a le succès, a l'honneur. »

[3] *App.*, 207.

[4] Première ceinture du royaume plus importante encore pour sa vitalité et sa durée que la seconde ceinture, les beaux accessoires de Flandre, Alsace, etc.

[5] *App.*, 208.

ruses et pilleries des avocats; les procès en seront moins longs... Je briderai, comme il faut, ces gens du Parlement... Je mettrai une grande police dans le royaume. » Commines ajoute encore qu'il avait bon vouloir de soulager ses peuples, qu'il voyait bien qu'ils étaient accablés, qu'il sentait avoir par là « fort chargé son âme... »

S'il eut ce bon mouvement, il n'était plus à même de le suivre, la vie lui échappait. Déjà, tant redouté fût-il, il voyait les malveillances qui voulaient se produire; la résistance commençait et la réaction.

Le Parlement avait refusé l'enregistrement de plusieurs édits, lorsqu'un règlement vexatoire de la police des grains lui donna une occasion populaire de se montrer plus hardiment encore. La récolte avait été mauvaise, on craignait la famine. Un évêque, ancien serviteur de René, que le roi avait fait son lieutenant à Paris, assembla les gens de la ville, et fit voter des remontrances. Le Parlement fit crier dans les rues que l'on commencerait comme auparavant, sans égard à l'édit du roi. S'il faut en croire quelques modernes [1], La Vacquerie, premier président, qui venait à la tête du Parlement, apporter les remontrances, tint tête à Louis XI, ne s'émut point de ses menaces, offrit sa démission et celle de ses collègues. Le roi, radouci tout à coup, aurait remercié pour ces bons conseils, et docilement eût révoqué l'édit.

Cette bravoure des parlementaires n'est pas bien sûre. Ce qui l'est, c'est que leurs gens, tout le peuple de robe recommençait dans Paris la maligne petite guerre qu'ils lui avaient faite, au temps du Bien public [2]. Leurs imagi-

[1] *App.*, 209.

[2] C'est, je crois, l'origine de tant de contes sur Louis XI et ses serviteurs, par exemple sur Tristan l'hermite, fort âgé sous ce règne, et qui probablement agit moins que beaucoup d'autres. Les traditions sur les petites images au chapeau, etc., ne sont pas invraisemblables, quoi-

nations travaillaient fort sur ce noir Plessis où on n'entrait plus, sur le vieux malade qu'on ne voyait pas. Ils en faisaient (à l'oreille) mille contes, effrayants, ridicules. Le roi, disait-on, dormait toujours, et pour ne pas dormir, il avait fait venir des bergers du Poitou, qui jouaient de leurs instruments devant lui, sans le voir... Autres contes plus sombres : Les médecins faisaient, pour le guérir « de terribles et merveilleuses médecines... » Et, si vous aviez voulu savoir absolument quelles médecines on entendait, on aurait fini par vous dire bien bas que pour rajeunir sa veine épuisée, il buvait le sang des enfants[1].

Il est curieux de voir comme, à mesure que le roi baisse, le greffier qui écrit la Chronique scandaleuse[2], devient hostile, hardi. Après avoir parlé des bergers et des musiciens : « Il fit venir aussi, dit-il, grand nombre de bigots, bigotes et gens de dévotion, comme ermites et saintes créatures, pour sans cesse prier Dieu qu'il ne mourût pas. »

Il s'obstinait à vouloir vivre. Il avait obtenu du roi de Naples qu'il lui envoyât « le bon saint homme » François de Paule ; il le reçut comme le pape, « se mettant à genoux devant lui, afin qu'il lui plût allonger sa vie. »

Sauf ces pauvretés et ces bizarreries de malade, il avait son bon sens. Il alla voir le dauphin, et lui fit jurer de ne rien changer aux grands offices, comme il l'avait fait lui-même, à son dommage, lors de son avénement. Il lui recommanda d'en croire les princes de son sang (il voulait dire Beaujeu), de se fier à Du Bouchage, Guy Pot et Crèvecœur, à Doyat et maître Olivier. De retour au Plessis, il prit son parti, et ordonna à tous ses serviteurs d'aller rendre leurs respects « au Roi. » C'est ainsi qu'il désigna le dauphin.

qu'elles aient été recueillies d'abord par un ennemi, Seyssel, l'homme de la maison d'Orléans, par un conteur gascon, Brantôme.

[1] *App.*, 210. — [2] *App.*, 211.

Tout superstitieux qu'il pouvait être, il ne donna pas grande prise aux prêtres [1], qui ne demandaient pas mieux que de profiter de son affaiblissement. Son évêque, celui de Tours, près duquel il vivait, et dont il avait demandé les prières, en prit occasion pour le conseiller, lui dire qu'il devrait alléger les taxes et surtout amender tant de choses qu'il avait faites contre les évêques. Il en avait, il est vrai, tenu en prison trois ou quatre, Balue entre autres, de plus, fait arrêter le légat à Lyon. Le roi répondit que pour parler ainsi, il fallait être bien ignorant des affaires, n'en pas connaître les nécessités, ou plutôt être ennemi du roi et du royaume, vouloir le perdre. Il dicta une lettre au chancelier, forte et sévère, le chargea de réprimander vertement l'archevêque et de « faire justice [2]. » Le chancelier fit la semonce, et rappela au prélat que le roi était sacré, tout aussi bien que les évêques, et sacré de la sainte ampoule qui venait du ciel.

La sainte ampoule fut le dernier remède auquel le roi s'avisa de recourir. Il la demanda à Reims, et, sur le refus de l'abbé de Saint-Remi, il obtint du pape autorisation de la faire venir [3]. Il avait l'idée de s'oindre de nouveau et de renouveler son sacre, pensant apparemment qu'un roi sacré deux fois durerait davantage.

Il avait bien recommandé qu'on l'avertît doucement de son danger. Ceux qui l'entouraient n'en tinrent compte, et lui dirent durement, brusquement, qu'il fallait mourir. Il expira le 24 août 1483, en invoquant Notre-Dame

[1] Ni aux astrologues, ni aux médecins, quoiqu'il se servît des uns et des autres. *App.*, 212.

[2] Duclos, Preuves.

[3] Il était alors au mieux avec le pape. Il avait acheté son neveu qui était venu, comme légat, imposer la paix à Maximilien. Autre faveur : « Le pape donne à Louis XI permission de se choisir un confesseur pour commuer les vœux qu'il peut avoir faits. » *Archives, Trésor des chartes*, J. 463.

d'Embrun. Il avait donné en finissant beaucoup de bons conseils, réglé sa sépulture. Il voulait être enterré à Notre-Dame de Cléry, et non à Saint-Denis avec ses ancêtres. Il recommandait qu'on le représentât sur son tombeau, non vieux, mais dans sa force, avec son chien, son cor de chasse, en habit de chasseur.

APPENDICE.

---

1 — page 1 — *Alliance de Louis XI avec le Bohémien et Venise...*

Dans cet acte curieux, les parties contractantes semblent prétendre à faire un triumvirat de l'Europe; elles parlent hardiment pour des alliés qui n'en savent rien, pour leurs ennemis même, Venise pour les Italiens, le Bohémien pour les Allemands, Louis XI pour les princes français. Et ce n'est pas une ligue temporaire : c'est le plan d'une confédération durable qui règle déjà le vote entre les nations et dans chaque nation; on pourrait y voir une ébauche des fameux projets de République chrétienne, de Paix européenne. Preuves de Commines, éd. Lenglet, II, 431.

2 — page 2 et suiv. — *Les seuls secours que reçut Louis XI, lui vinrent de Sforza et de Ferdinand le Bâtard...*

Les intelligences que le roi entretenait avec Ferdinand, en opposition aux intérêts de Jean de Calabre, furent une des causes de la Ligue : « Un messager du royaume allait de par le Roy, lequel au roy Fernand rescrivoit, que de luy ne se donna soulcy au duc Jean, il ne l'aideroit myc. Le messager fut arrestez; on trouva sur luy la lettre, qui de la main du roy Louys estoit signée. » La chronique de Lorraine, Preuves de D. Calmet, III, xxiii. Pierre Gruel, président au Parlement de Grenoble, écrit au roi : « Sire, ce pays du Dauphiné est esmeu pour le retournement qu'ont fait ses seigneurs de Velai, et

aussi pour ce que tout le païs de Provence est en armes, et l'on doubte, pour ce qu'ilz ont monseigneur de Calabre comme leur Dieu; combien que avons nouvelles que l'armée du roy Fernand par mer a couru la costière de Provence. » (Communiqué par M. J. Quicherat.) *Bibl. royale, mss. Du Puy*, 596, 14 *septembre* 1465.

Les Italiens de Lyon fournirent des armures aux gentilshommes...

« S'ils ont besoin de harnois et de brigandines, qu'ils en facent bailler par les marchands qui les ont, et le receveur en respondra. » *Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves*, 1465.

Il est probable que les Médicis lui firent passer quelque argent...

Autrement, je ne vois pas trop pourquoi il aurait pris ce moment pour parer de nos fleurs de lis les boules des *medici*. Le roi ne donne qu'un motif peu sérieux : « Ayans en mémoire la grande, louable et recommandable renommée que feu Cosme de Medici a eue en son vivant..., et en obtempérant à la supplication et requeste qui faite nous est de la part de nostre amés et léal conseilleur Pierre de Medici. » *Archives du royaume, J. Registre* 194, *n°* 23, *mai* 1465.

3 — page 3 — *Il mit près des troupes des inspecteurs...*

Ils devaient noter les absents, informer le roi et du nombre, et de l'état matériel, et *des dispositions et volontés*. Défense aux capitaines d'affaiblir leurs compagnies, en laissant aller leurs hommes, de profiter sur les absents, de recevoir la paie des soldats sur papier. L'homme d'armes est protégé contre son capitaine, qui ne peut plus lui faire de retenue, l'habitant contre l'homme d'armes qui ne loge plus qu'en payant. Le commissaire des guerres doit faire signer ses rôles par le juge du lieu. Ordonnance du 6 juin 1464, *Bibl. royale, Legrand, Hist. mss.*, VII, 55.

4 — page 5 — *Son apologie aux villes, aux grands...*

Voir les lettres, manifestes et discours de Louis XI dans Du Clercq, livre V, chap. XXIII, dans les Preuves de Commines,

édition Lenglet-Dufresnoy, II, 445, et dans les actes de Bretagne, éd. D. Morice, II, 90.

« *Il a racheté les villes de la Somme*, etc... »

Mémoire à dire et remonstrer de par le Roy aux prélats, nobles et villes d'Auvergne : « Ils donnent à entendre au peuple qu'ilz veuillent le descharger de tailles et aydes... Faict bien à considérer ces autres divisions passées, tant du Roy de Navarre, des Maillets (*Maillotins*), et ce qui feut dict et semé par avant l'an 1418... Le peuple depuis s'en trouva deceu... Au regard des tailles et aydes, n'y a esté *riens mis ny creu de nouvel*, qui ne fust du temps du Roy son père. » *Bib. royale, ms. Legrand, Preuves, avril ?* 1465.

5 — page 8 — *L'ordre que le roi mettait dans les troupes...*

« Au regard de son armée, elle n'est pas trop grande, mais pour douze ou treize cents combatants, je croy que oncques homme ne vit le semblable, ne garder plus bel ordre, tant en bataille en forme de chevaucher, que à ne dommaiger point le peuple; ne il n'y a laboureur qui s'enfuie, ne homme d'église, ne marchand, et est tout le monde en son ost, comme il seroit en la ville de Paris... Oncques ne fut si gracieuse guerre. » *Lettre de Cousinot au chancelier, Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves, 24 juin* 1465.

6 — page 10 — *Trahison de Nemours, de l'évêque de Bayeux, de Châteauneuf...*

Legrand (*Histoire ms.* VIII, 48) tire tout ceci, dit-il, d'une chronique favorable à Dammartin et peut-être trop hostile à ses ennemis. Cette observation ne me paraît pas suffire pour faire rejeter un récit aussi vraisemblable, d'après la connaissance que nous avons d'ailleurs du caractère des acteurs, de l'évêque de Bayeux, de Châteauneuf, etc.

7 — page 13, note 1 — *C'était pour les Bourguignons un voyage de découvertes...*

Voir les vers cités par Jehan de Haynin (imprimé dans le Barante de M. de Reiffenberg, t. VI) :

De Dommartin en Goalle
On voit de France la plus belle,
On voit Paris, et Saint-Denis,
Et Clermont-en-Beauvoisis;
Et qui ung peu plus haut monteroit
Saint-Estienne de Meaux verroit.

8 — page 14 — *Saint-Pol avait poussé à la guerre pour se faire connétable...*

Les confédérés voulaient « faire un régent, ensemble un connétable. » *Response faite par le sieur de Crevecœur, prisonnier, aux interrogations à luy faites par M. l'Admiral. Bibliothèque royale, mss. Legrand,* cartons 1 et 5.

9 — page 14 — *La dévorante armée du comte de Charolais*, etc...

« Mondit seigneur n'a pas finé, n'y peu avoir d'eux (*de ceux de Paris*) pour un denier de vivres, et se ne fussent ceulx de Saint-Denys, l'on eust eu faute de pain. L'on a grand disette d'aveine... Car il n'est point à croire la compagnie de chevaux qui est en cette armée. Escrit hastivement à Saint-Clou. » *Preuves de Legrand*, 15 *juillet*. — Le 14, le comte de Charolais écrit à son père en partant de Saint-Cloud : « Jacoit ce, mon très-redouté seigneur, que dernièrement je vous eusse escrit que je ne passerois pas outre ledit passaige de Saint-Clou jusqu'à tant que j'aurois nouvelles de vous, touchant les cent mille escus... dont par plusieurs mes lettres vous ay escrit, espérant que vous aurez pitié de nous tous... » — Il ajoute de sa main : « Nous assemblerons cette semaisne à M. de Berry et à beau cousin de Bretagne; pour quoy, se, en leur compagnie, le payement nous failloit, sans le dangier qui en pourroit avenir, vous pouvez penser quel deshonneur, esclandre et honte ce seroit, premièrement à vous et à toute la compagnie. » — Autre lettre du même jour à ses secrétaires : « Qu'ils l'avertis-

sent *à tue cheval*, quand ils auront assemblé les cent mille escus. » *Bibl. royale, mss. Du Puy*, 595, *14 juillet 1465.*

10 — page 16 — *Le roi venait de rendre à Brézé l'autorité en Normandie*, etc...

Chartes du 7 janvier 1465 (communiqué par M. Cheruel). *Archives municipales de Rouen, registre* V-2, *fol.* 89.

... *lui donnant une de ses sœurs pour son fils, avec une dot royale...*

Payement de 4500 livres à compte, 26 mai 1464. *Archives du royaume*, 26 *mai* 1464, K. 70.

11 — page 17 — *Brézé fut le premier homme tué...*

Justice de Dieu, aidée de Louis XI ? (V. *Amelgard*)... J'ai déjà parlé au tome précédent de cet important personnage, politique, général, législateur; du moins il voulait l'être : sous Charles VII, il s'était fait donner un mémoire pour réformer la procédure. Il était poëte aussi. De la Rue, III, 327. — Voir à la cathédrale de Rouen le noble tombeau, simple et grave, à côté du monument théâtral de Louis de Brézé, en face du triomphant sépulcre des Amboise. Il y a là deux siècles d'histoire. — L'inscription, qui n'existe plus, est dans M. Deville, Tombeaux de Rouen, p. 60.

12 — page 18 et suiv. — *Bataille de Monthléry...*

Le récit de Commines est bien malicieux : « Environ minuît, revindrent ceulx qui avoient esté dehors, et pouvez penser qu'ils n'estoient point allés loin ; et rapportèrent que le Roy estoit logé à ces feux. Incontinent on y envoya d'autres, et se remettoit chascun en estat de combattre, mais la plupart avoit mieux envie de fuir. Comme vint le jour, ceux qu'on avoit mis hors du camp, rencontrèrent un chartier qui apportoit une crusche de vin du village, et leur dit que tout s'en estoit allé... Dont la compagnie eut grant'joie ; et y avoit assez de gens qui disoient lors, qu'il falloit aller après, lesquels faisoient bien maigre chère une heure devant. » Commines, I, 4.

Les Parisiens se félicitaient d'avoir achevé la victoire...

C'est le triomphant bulletin de la ville de Paris. Lire les deux autres opposés entre eux, mais également triomphants, celui du comte de Charolais (vraiment homérique) : Preuves de Commines, éd. Lenglet, II, 484-488, et celui de Louis XI ; Lettres et bulletins des armées de Louis XI, adressés aux officiers municipaux d'Abbeville et publiés par M. Louandre, 1837 (Abbeville).

13 — page 18 — *Les bourgeois obligèrent le roi de garder pour lieutenant Charles de Melun...*

Charles de Melun avait de longue date capté la popularité. « Nous rencontrasmes au droit de l'hostel où pend l'enseigne du Dieu d'amour en la rue Saint-Antoine... (*Maître... demanda:*) Qui nous avoit meus requérir qu'il plust au Roy laisser à Paris messire Charles de Melun, pour lors son lieutenant, attendu qu'il avoit esté délibéré en ladite ville le contraire... A quoy maistre Henry respondit que ce qui en avoit esté faict avoit esté faict cuidans faire le proufit de la ville, pource que ledit Charles de Melun avoit esté moien envers le Roy de faire abattre partie des aydes que ledit sieur prenoit en icelle ville. » *Déposition de maistre Henry de Livres et de Jehan de Clerbourg. Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves, juillet* 1465.

14 — page 19 — *L'on attendit le duc de Calabre et les Lorrains*, etc...

Le bâtard de Vendôme côtoya si bien l'armée du duc de Calabre et du maréchal de Bourgogne, qui les empêcha d'entrer en Champagne, et les obligea d'aller passer près d'Auxerre. Il menait avec lui « un couturier qui faisoit les hoquetons blancs et rouges, à 2 écus pièce, et donnoit le douzième audit bâtard (sans doute pour engager sur la route les francs archers à recevoir cet uniforme royal et à grossir sa troupe) ». *Archives, Trésor des chartes, Procédures criminelles faites par Tristan l'ermite*, J. 950.

15 — page 20 ... *de barbares hallebardiers et couleuvriniers suisses...*

Le greffier les appelle des « *Lifrelofres* calabriens et suisses. » Jean de Troyes, octobre 1465.

« Estoient communément trois Suisses ensemble, un piquenaire, un coulevrinier et un arbalétrier. » Olivier de la Marche, Collection Petitot. X, 245.

Aux hocquetons bariolés...

Voir les vitraux de l'arsenal de Lucerne, et tant d'autres monuments.

16 — page 20 — *Les Bourguignons avaient oublié leur fuite à Montlhéry...*

Cependant, au moment même, le duc écrivait : « Aux baillis de Courtray, d'Ypres, d'Hesdin, au trésorier de Boulonnais, et autres officiers, pour la confiscation des biens de ceux qui se sont enfuis à la journée de Montlhéry. » *Compte de la recette générale des finances*, 18 septembre 1465. Barante, éd. Gachard, II, 24.

17 — page 28 — *Le duc de Bourbon entra à Rouen sans coup férir...*

Il semble qu'il y ait eu dans tout cela un reste de patriotisme normand : « Le lendemain que Pontoise fut pris par Loys Sorbier, Lancelot de Haucourt envoia un cordelier de Paris devers madame la grand'sénéchale... Lancelot dit qu'il estoit Normand... avoit fait serment sur l'autel Sainte-Anne à Quetenville. » *Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves*, 1465.

18 — page, 31 note — *Les Écossais réclamèrent leur comté de Saintonge...*

Instruction du roi d'Écosse à ses envoyés : « Vous direz que vous doubtez que si on ne fait droict au roi d'Écosse et délivrance de ladicte comté, pourroit estre occasion de plus grant mal.. et plus briefvement que on ne cuide. » Suivent des menaces, au cas que le roi de France attaque la duchesse de Bretagne, parente du roi d'Écosse et de la plupart des nobles Écossais. — Un conseiller de Louis XI observe, dans une note qui

suit, que le don était conditionnel, etc. Il adresse ce conseil à son maître : « Se vostre plaisir estoit de prendre le duc d'Albanie en vostre service... n'aroit jamais nul de la nation qui osast riens faire contre vous que l'autre ne le fist pendre, ou luy fist couper la teste incontinent, et par ainsi romperiés toutes les trafiques et petites alliances qu'ils ont en Angleterre, Bretagne et ailleurs. » *Bibl. royale, mss. Baluze*, 475, 13 *nov.* 1465.

19 — page 31 — *Le comté d'Alençon fut ajouté comme accessoire au duché de Normandie...*

Les élus d'Alençon devaient payer à leur duc une pension sur les taxes et aides, montrer aux gens du duc de Normandie ce qui restait et le leur livrer. — Serait-ce à la vieille résistance d'Alençon contre la Normandie que faisait allusion la devise des archers d'Alençon : « Avoient jacquetes où estoit dessus escript de broderie : *Audi partem ?* » — Ce qui, je crois, veut dire ici : « Écoutez aussi l'autre partie. » Jean de Troyes, samedi 10 août 1465.

20 — page 32 — *Le duc de Lorraine se fit donner la garde des trois évêchés...*

Du moins, de Toul et de Verdun. Quant à Metz, le roi semble avoir promis verbalement au duc de Lorraine de l'aider à la réduire. On lit dans le projet du traité : « Cent mille escus d'or comptant, pour employer à la conqueste de Naples et de ceulx de Metz. » Preuves de Commines, éd. Lenglet, II, 499.

21 — page 32 — *Les ligués, en partant, oubliaient la grande question ecclésiastique...*

Le roi, dans une instruction qu'il donne à ses ambassadeurs, près du pape, présente l'abolition de la Pragmatique comme la cause principale de la guerre du Bien public. Il prouve par la trahison de l'évêque de Bayeux, qui a terminé cette guerre, qu'il importe infiniment de savoir à qui l'on confie les évêchés. Le roi, dit-il, a, dès son avénement, restitué obédience au Siége apostolique : « Quæ res peperit secretiora in Regem odia

et illas flammas incendit, ex quibus ortum est flebile regni incendium...; allicere nitebantur parlamentos, *quasi reducturi Pragmaticam*, fingentes omnes Franciæ pecunias exhauriri... Excusabunt mandatum quoddam publicatum in regno; illud nempe dolis et fraude Bajocensis episcopi surreptum...; perfidus apostolicæ Sedi, vulneravit illius auctoritatem, quo tempore... insperatus hostis erupit ac sceleratissimus proditor... Quantopere intersit Regis promotum iri in regno suo prælatos spectatæ et exploratæ in ipsum fidei, jam satis constat ob id quod unius Bajocensis episcopi scelus potuit totam Normanniam et pene regni statum nuper pervertere, ob munitissimas arces, præclara oppida et inexpugnabiles locorum situs quos plerique in Francia prælati possident... Flagitabunt obnixe quatenus in metropolitanis ecclesiis ac eccellentioribus episcopatibus eminentioribusque abbatiis... expectare dignetur regias preces. »

De Pragmatique, plus un mot...

La seule mention qu'on en trouve se rencontre dans le projet, et ne se retrouve dans aucun des traités. Lenglet, II, 249. Au reste, le plus puissant des confédérés, le comte de Charolais, avait besoin du pape pour l'affaire de Liége. Dans son traité avec le roi, il exige que le roi se soumette. « Pour l'accomplissement des choses dessus dictes..., à la cohertion et contrainte de nostre sainct Père le Pape. » Ibidem, 504.

Point d'états généraux...

Les princes avaient jeté vaguement cette promesse; on ne la trouve nettement exprimée que dans la sommation adressée par le frère du roi au duc de Calabre. Il veut, dit-il : « Oster et faire cesser les aydes, impositions, quatriesme, huitiesme et toutes autres charges, oppressions et exactions, *sur le pauvre peuple*, fors seulement la taille ordinaire des gens d'armes, laquelle aura tant seulement cours, jusqu'à ce que par les *estats du royaume, que brief espérons assembler...*, soit advisé. » Preuves de Commines, éd. Lenglet, II, 45. Les autres princes s'en tiennent à des expressions plus générales : « *Meus de pitié et compassion du pauvre peuple*, etc. Ibidem, 444. Ce qui est singulier, c'est qu'ils accusent le roi de *les avoir attaqués*, lorsqu'ils venaient réformer le royaume : « Aucuns induisent le

Roy à prendre inimitié... contre les seigneurs de son sang... pour grever et dommager... ainsy que par effect l'a, à son pouvoir, monstré par l'invasion qu'il fist à puissance d'armes le 16e jour de juillet dernier passé à Montlhéry sur nous qui, pour aider à pourvoir au bien du royaume et de la chose publique d'iceluy... venions joindre avec nostre très-redouté seigneur monseigneur de Berry, ledit beau cousin de Bretaigne et autres seigneurs du sang. » Ibidem, 490.

Seulement trente-six notables doivent aviser au bien public...

« Lesquels avis, délibérations et conclusions, le Roi veut et ordonne estre gardez, comme se luy-même en sa personne les avoit faicts; et d'abondant, dedans quinze jours, il les autorisera... et ne seront baillées par le Roy lettres à l'encontre... et se elles estoient baillées, ne sera obéy. » Ibidem, 514-515.

22 — page 38 — *Le pot semblait constituer la famille dans nos vieilles coutumes...*

V. Laurière, I, 220; II, 171. Michelet, Origines du droit, p. XCI, 47, 268. Voir particulièrement pour le Nivernais : Guy Coquille, question 58; M. Dupin, Excursion dans la Nièvre; Le Nivernais, par MM. Morellet, Barat et Bussière.

23 — page 39 et note 2 — *Quoi de plus français que ce pays Wallon...*

Si les Wallons ont semblé plus musiciens que littérateurs dans les derniers siècles, n'oublions pas qu'au quatorzième, Liége eut ses excellents chroniqueurs, Jean d'Outre-Meuse, Lebel et Hemricourt. (Voir dans celui-ci l'amusant portrait de ce magnifique et vaillant chanoine Lebel.) Froissart déclare lui-même avoir copié Lebel dans les commencements de sa chronique. — Le XVIIe siècle n'a pas eu de plus savants hommes ni de plus judicieux que Louvrex; on sait que Fénelon, en procès avec Liége pour les droits de son archevêché, se désista sur la lecture d'un mémoire du jurisconsulte liégeois. — De nos jours, MM. Lavalleye, Lesbroussart, Polain et d'autres encore, ont prouvé que cet heureux et facile esprit de Liége n'en était pas moins propre aux grands travaux d'érudition.

24 — page 39 — *Dès le quinzième siècle, les maîtres de la mélodie ont été les enfants de chœur de Mons ou de Nivelle...*

V. Guicchardin, Description des Pays-Bas; Laserna, Bibliothèque de Bourgogne, p. 202-208; Fétis, Mémoire sur la musique ancienne des Belges, et la Revue musicale, 2e série, t. III, 1830, p. 230.

25 — page 39, note 4 — *Le long de la Meuse, liberté des personnes, ou du moins servage adouci...*

La coutume de Beaumont (qui du duché de Bouillon se répandit dans la Lorraine et le Luxembourg) accordait aux habitants le libre usage des eaux et des bois, la faculté de se choisir des magistrats, de vendre à volonté leurs biens, etc. — Au commencement du XIIIe siècle (1236), le seigneur d'Orchimont affranchit ses villages de Gerdines, *selon les libertés de Renwez* (Concessi, ad legem Renwez, libertatem); il réduit tous ses droits au terrage, au cens, à un léger impôt de mouture. Saint-Hubert et Mirwart suivirent cet exemple. — Originaire moi-même de Renwez, j'ai trouvé avec bonheur dans le savant ouvrage de M. Ozeray cette preuve des libertés antiques du pays de ma mère. Ozeray, Histoire du duché de Bouillon, page 74-75, 110, 114, 118.

Vastes libertés de pâtures, immenses communaux...

Les grands propriétaires qui attaquent les communes aux Ardennes ou ailleurs devraient se rappeler que, sans les plus larges priviléges communaux, le pays fût resté désert. Ils demandent partout des titres aux communes, et souvent les communes n'en ont pas, justement parce que leur droit est très-antique et d'une époque où l'on n'écrivait guère. — Vous demanderez bientôt sans doute à la terre le titre en vertu duquel elle verdoie depuis l'origine du monde.

26 — page 40 — *Le pèlerinage de Saint-Hubert...*

Le pèlerinage de Saint-Hubert était, comme on sait, renommé pour guérir de la rage. Nos paysans de France, comme ceux des Pays-Bas, allaient en foule, mordus ou non mordus, se faire greffer au front d'un morceau de la sainte étole. Les

parents de saint Hubert, qui vivaient toujours dans le pays, guérissaient aussi avec quelques prières. Délices des Pays-Bas (éd. 1785), IV, p. 50, 172.

27 — page 41 — *Le grand attrait de Liége... L'Anglais Mandeville*, etc...

Comme le disait son épitaphe : « Qui, toto quasi orbe lustrato, Leodii diem vitæ suæ clausit extremum, anno Domini MCCCLXXI. » Ortelius, apud Boxhorn. De Rep. Leod. auctores præcipui, p. 57.

Une forte et joyeuse vie...

Cette terrible histoire n'en est pas moins très-gaie. V. Hemricourt, Miroir des nobles de Hasbaye, p. 139, 288, 350, etc.

Mêlée de travail, de factions, de batailles...

« Défense de violer les demeures des citoyens : En *lansant, ferrant* ou *jettant* aux maisons, ou personnes extantes en icelles, à peine d'un voiage de S. Jacques. » Le régiment des bastons 1422, apud Bartollet, Consilium juris, etc., artic. 34. Je dois la possession de ce précieux opuscule, qui donne l'analyse de presque toutes les chartes liégeoises, à l'obligeance de M. Polain, conservateur des archives de Liége.

La base de la cité, son tréfoncier chapitre...

« In stylo curiarum sæcularium Leod., c. v. art. 8, c. XIII, art. 20, et alibi, *seigneurs* TRESFONCIERS dicuntur ii quorum propria sunt decimæ, reditus, census, justitia, prædium, licet alii sint usufructuarii. » — « TREFFONCIERS et lansagers peuvent deminuer pour faute de relief. » Cout. de Liége, c. XV, art. 17. — « Et est à savoir que cil qui ara suer l'iretage le premier cens, l'on apele le TREFFONS. » Usatici urbis Ambianiensis, mss. Ducange, verbo TREFFUNDUS.

... population d'ouvriers mobile et renouvelée...

Hemricourt se plaint (vers 1390 ?) de ce que le *quart* de la population de Liége, loin d'être né dans la ville, n'est pas même de la principauté. Patron de la temporalité, cité par Villenfagne, Recherches (1817), p. 53.

28 — p. 41, note 2 — *Les houillères de Liége...*

Ernst., Histoire du Limbourg (éd. de M. Lavalleye), I, 119. V. aussi le mémoire de l'éditeur sur l'époque de la découverte.

29 — page 41 — *Le chapitre avait lancé sur les nobles le peuple*, etc...

Voir à la suite du Miroir des nobles de Hasbaye le beau récit de la guerre des Awans et des Waroux, si bien préparé par les généalogies qui précèdent, et par la curieuse préface de ces généalogies.

30 — page 42 et suiv., note 4 — *Changements de condition, et alliances de bas en haut et de haut en bas...*

En voici deux prises au hasard. — Corbeau d'Awans (l'un des principaux chefs dans cette terrible guerre des nobles) épouse la fille de « M. Colar Bakenheme, chevalier quy fut sornomeis delle Crexhan, par tant qu'il demoroit en la majson con dit le Crexhan à Liége, en la quelle *ilh avoit longtemps vendut vins* (car ilh est *viniers*), anchois qu'il presist l'ordenne de chevalerie. » — Ailleurs, le très-noble et vaillant Thomas de Hemricourt s'excuse d'entrer dans la guerre civile, sur ce qu'il est marchand de vin; et il est visible qu'il s'agit d'un véritable commerce, et non d'une vente fortuite, comme les étudiants avaient le privilége d'en faire dans notre Université de Paris. Ce Thomas « de pluseurs gens estoit acoincteis par tant qu'il estoit *vinir*... Ilh respondit que c'estoit un *marchands* et qu'il pooit très mal laissier sa chevanche por entrer en ces werres... » Hemricourt, Miroir des nobles de Hasbaye, p. 256, 338, et p. 55, 141, 165, 187, 189, 223, 235, 277, 296, etc.

... *d'honorables houillers...*

Au commencement du XVe siècle, époque de la proscription de Wathieu d'Athin, ses amis paraissent être des propriétaires de houillères. V. dans M. Polain un récit très-net de cette affaire, si obscure partout ailleurs.

On ne voit pas à Liége l'immobile hiérarchie des classes flamandes...

Autre différence essentielle entre les deux peuples : si les révolutions de Liége semblent montrer plus de mobilité, moins de persévérance et d'esprit de suite, que celles de la Flandre,

il est pourtant juste de dire qu'en plusieurs points la constitution de Liége reçut des développements qui manquèrent à celles des villes flamandes : par exemple, l'élection populaire du magistrat et la responsabilité ministérielle. Nul ordre de l'évêque n'avait force, s'il n'était signé d'un ministre, auquel le peuple pût s'en prendre. — Je dois cette observation à M. Lavalleye, aussi versé dans l'histoire des Pays-Bas en général, ue dans celle de Liége.

Dans telle de ses institutions juridiques, elle s'associe les villes secondaires sur le pied d'égalité...

Les vingt-deux institués en 1372 pour juger les cas de force et violence, furent composés de *quatre* chanoines (qui étaient indifféremment indigènes ou étrangers), de quatre nobles et de quatre bourgeois (*huit indigènes liégeois*), enfin, de *deux* bourgeois de Dinant, et *deux* d'Huy ; Tongres, Saint-Trond, et quatre autres villes, envoyaient *chacune un* bourgeois.

Le lien hiérarchique faible entre les villes...

Mélart en donne un exemple curieux. La petite ville de Cyney, qui devait porter ses appels aux échevins d'Huy, finit par obtenir d'en être dispensée. Huy, à son tour, prétend qu'un de ses évêques lui a donné ce privilége, qu'aucun de ses bourgeois ne pût être jugé par les échevins de Liége ; et cet autre, qu'ils ne seraient tenus d'aller en guerre (*en ost banni*), à moins que les Liégeois ne les eussent précédés de huit jours. Mélart, Histoire de la ville et du chasteau de Huy, p. 7 et 22.

... Entre les fiefs ou les familles...

Hemricourt dit qu'à partir de la fin de la grande guerre des nobles (1335), ils négligèrent généralement leurs parents pauvres, n'ayant plus besoin de leur épée. Miroir de la noblesse de Hasbaye, p. 267.

Chacun d'eux voulait être chef, etc...

« Ils ne voloyent nient que nus deauz awist sor l'autre sangnorie, ains voloit cascuns d'eaz estre chief de sa branche. » Hemricourt, p. 4. Voir les passages relatifs aux continuels changements d'armes, p. 179, 189, 197, etc. Aussi dit-il : « A poynes scit-on al jour-duy queis armes, ne queile blazons ly nobles et gens de linages doyent porteir. » Ibidem, p. 355.

Les apprentis même ont suffrage...

Hemricourt, Patron de la temporalité, cité par Villenfagne. Recherches (1817), p. 54.

31 — page 43 — *En émeute, parfois même en guerre, la femme était terrible...*

Plusieurs passages des chroniques de Liége et des Ardennes témoignent du génie viril des femmes de ce pays, entre autres la terrible défense de la tour de Crèvecœur. Galliot, Hist. de Namur, III, 272. — « Près Treit, aucunes femmes Liégeoises viudrent en habits d'homme, avec les armes, et firent au pays si grandes thirannies qu'elles surmontoient les hommes en excès. » *Bibl. de Liége, ms. 180, Jean de Stavelot, fol. 159.*

32 — page 44, note — *Le Château du chevalier Radus...*

Jean d'Outre-Meuse, cité par M. Polain, dans ses Récits historiques. — Voir aussi dans le même ouvrage comment ce brave évêque, venant baptiser l'enfant du sire de Chèvremont, fit entrer ses hommes d'armes couverts de chapes et de surplis, s'empara de la place, etc. — « Les Diuantais entre eux divisés à l'occasion de Saint-Jean de Vallé, chevalier, duquel ils furent contraints de destruire la thour et chasteaux. » *Bibl. de Liége, ms. 183, Jean de Stavelot, ann. 1464.*

33 — page 45 — *Maëstricht...*

Maëstricht était sous la souveraineté indivise de l'évêque de Liége et du duc de Brabant, comme il résulte de la vieille formule :

Een heer, geen heer (*un seigneur, point de seigneur*),
Twen heeren, een heer (*deux seigneurs, un seigneur*).
Trajectum neutri domino, sed paret utrique.

V. Polain, De la Souveraineté indivise, etc., 1831; et Lavalleye, extrait d'un mém. de Louvrex sur ce sujet, à la suite du tome III de l'Histoire du Limbourg, de Ernst.

34 — page 46 — *Le vieux monde (féodal et juriste) appela les Liégeois haï-droits...*

Dans les deux poëmes de la Bataille de Liége, et les Sentences de Liége, ils sont nommés *hé-drois*. Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne. I, 375-376. Les chefs des *haï-droits* sous Jean de Bavière sont : un écuyer, un boucher qui avait été bourgmestre, un licencié en droit civil et canonique, un paveur à la chaux. Zantfliet, ap. Martène, Amplise, Collect., V, 363. Au reste, les ennemis du droit strict trouvaient de quoi s'appuyer dans la loi même, puisque la Paix de Fexhe (1316) portait que les Liégeois devaient être traités par jugement d'échevins ou *d'hommes*, et que le changement dans les lois qui peuvent être ou trop larges, ou trop roides, ou trop étroites, doit être *attempéré par le sens du pays*. Dewez, Droit public, t. V des Mém. de l'Acad. de Bruxelles.

35 — page 46 — *Le duc de Bourgogne se trouve être le concurrent des Liégeois pour les houilles...*

Il semblerait, d'après les devises, que la guerre de Louis d'Orléans et de Jean sans Peur peut se rattacher à la concurrence du charbon de bois et de la houille, du Luxembourg et des Pays-Bas : Monseigneur d'Orléans, *Je suis mareschal de grant renommée, Il en appert bien, j'ay forge levée* Monseigneur de Bourgogne, *Je suis charbonnier d'étrange contrée, J'ai assez charbon pour faire fumée. Bibl. royale, mss. Colbert* 2403, *regius* 9681-5.

Pour les draps...

Les tisserands du Liégeois n'étaient pas moins anciens que ceux de Louvain. La chronique de Saint-Trond nous montre des tisserands en 1133, à Saint-Trond, à Tongres, etc. « Est genus mercenariorum quorum officium ex lino et lana tecere telas; hoc procax et superbum supra alios mercenarios vulgo reputatur. » Spicilegium, II, 704 (éd. in-folio).

Et pour les cuivres...

« Survint une grosse guerre entre les Bourguignons et les Dinantois, pour la marchandise de cuivre. » *Bibl. de Liége, ms.* 180, *Jean de Stavelot, f.* 152 *verso*

36 — page 47 — *L'évêque Jean de Heinsberg invoqua l'arbitrage de son archevêque, celui de Cologne*, etc.

Mélart lui-même, si partial pour les évêques, avoue que cette paix a été « infame, et où l'évesque s'est abaissé trop vilement, blasmé en cela de... s'avoir laissé mettre la chevestre au col. » Mélart, Histoire de la ville et chasteau de Huy, p. 245.

Et souscrivit à sa sentence, qui ruinait Liége au profit du duc de Bourgogne...

Cet argent venait à point pour cette maison, si riche et si nécessiteuse, dont la recette (sans parler de certaines années extraordinaires, et vraiment accablantes) paraît avoir flotté : de 1430 à 1442, entre 200,000 et 300,000 écus d'or, — de 1442 à 1458, entre 300,000 et 400,000. C'est du moins ce que je crois pouvoir induire du budget annuel qui m'a été communiqué par M. Adolphe Le Glay. *Archives de Lille, Comptes de la recette générale des finances des ducs Jean et Philippe.*

37 — page 48, note — *Les La Marche...*

En 1320, Adolphe de la Marche, évêque de Liége, reconnaît recevoir du roi 1000 livres de rente; en 1337, il donne quittance de 15,000 livres, et promet secours contre Édouard III. En 1344, Engilbert de la Marche fait hommage au roi, puis en 1354, pour 2,000 livres de rente, qu'il réduit à 1,200 en 1368. *Archives du royaume, Trésor des chartes*, J. 527.

38 — page 49 — *Liége se laissa induire par son évêque à combattre La Marche, son allié naturel...*

Sous le prétexte que si Liége n'aidait le duc, il garderait pour lui ces châteaux qui étaient des fiefs de l'évêché. Zantfliet, ap. Martène, Ampliss. Coll., V, 453. Voir aussi Adrianus de Veteri Bosco, Du Clercq, Suffridus Petrus, etc.

L'évêque eut l'idée de relever La Marche...

La Marche se présenta au chapitre pour faire serment le 8 mars 1455; date importante pour l'explication de tout ce qui suit. Explanatio uberior et Assertio juris in ducatum Bullonionsem, pro Max. Henrico, Bavariæ duce, episc. Leod. 1681, in-4°, p. 121.

Le Bourguignon fit venir l'évêque et lui fit une telle peur...

Plusieurs disent qu'on le menaça de la mort, qu'on amena un confesseur, etc. Ce qui est sûr, c'est que pour faire croire qu'il était libre, on le fit résigner, non chez le duc, mais dans une auberge, « Hospitium de Cygno. Et juravit quod nunquam contraveniret, sub obligatione omnium bonorum suorum. » Adrianus de V. Bosco, Ampliss. Coll. IV, 1226.

Au même moment, il forçait l'élu d'Utrecht de résigner en faveur d'un sien bâtard...

Meyer, si partial pour le duc, dit lui-même : « Metu potentissimi ducis. » Meyer, Annal. Flandr., f. 318 verso.

39 — page 49 — *Liége fut peu édifiée de l'entrée du nouveau prélat...*

« Indutus veste rubea, habens unum parvum pileum. » Adrianus de Veteri Bosco, ap. Martène, Amplissima Collectio, IV, 1230. Comment se fait-il que cet excellent continuateur des Chroniques de saint Laurent, témoin oculaire et très-judicieux, ait été généralement négligé? Parce qu'on avait sous la main, dans le recueil de Chapeauville, l'abréviateur Suffridus Petrus, *domestique* de Granvelle, lequel écrit plus d'un siècle après la révolution, sans la comprendre, sans connaître Liége. Un seul mot peut faire apprécier l'ineptie de l'abréviateur : il suppose que Raes de Linthres fait jurer d'avance aux Liégeois d'obéir au régent quelconque qu'il pourra nommer! il lui fait dire que ce régent (le frère du margrave de Bade) est aussi puissant que le duc de Bourgogne! etc. — Outre Commines et Du Clercq, les sources sérieuses sont, pour Liége, Adrien de Vieux Bois, pour Dinant, la correspondance de ses magistrats dans les Documents publiés par M. Gachard. La petite ville a conservé ses archives mieux que Liége elle-même. Nous aurons bientôt une traduction d'Adrien, et une traduction excellente, puisqu'elle sera de M. Lavalleye.

40 — page 50 — ... *De là de grands désordres...*

Moins cruels pourtant que la justice de l'évêque, à en juger par l'effroyable supplice infligé à deux hommes ivres, dont l'un avait proféré des menaces contre l'évêque, l'autre avait ap-

prouvé : « Quod factum fuit ad incutiendum timorem, versum fuit in horrorem. » Adrianus de Veteri Bosco, Ampliss. Coll., IV, 1234.

Dans la campagne, des garçons de dix-huit à vingt ans se mettent à juger...

« Qui se vocaverunt *dy Clupslagher*, et fecerunt fieri pro signo unum vagum virum cum fuste in manu, quem ponebant in vexillo, et in pecia papyri depictum portabant, affixum super brachia et pilea sua. » Ibidem, 1242.

L'évêque vint en hâte, siégea avec les magistrats...

« Sedendo cum eis, juvit dictare, sicut aiebant, sententias. » Ibidem, 1244.

41 — page 51 — *Louis XI, à peine roi, fit venir le meneurs de Liége, leur fit peur...*

La scène est jolie dans Adrien. De Dinant, on vient dire à Liége qu'il y a à Mouzon beaucoup de gens d'armes français, qu'ils vont envahir le pays. Le capitaine déclare qu'en effet il a ordre d'attaquer, si les Liégeois ne sont avant tel jour à Paris. Les magistrats de Liége hésitent fort à partir. Ils demandent un sauf-conduit, qui leur est refusé Arrivés près de Paris, tout contre le gibet royal, survient un messager de l'évêque de Liége, qui dit à l'un d'eux, Jean le Ruyt : « O mon cher seigneur, où allez-vous, retournez, je vous en prie, que voulez-vous faire? Voilà Jean Bureau qui s'est constitué prisonnier jusqu'à ce qu'il ait prouvé ce dont on vous accuse. — Eh! quoi! dites-vous bien vrai? — Oui, c'est comme je vous dis. » A quoi Jean le Ruyt répliqua : « Ah! ah! ah! Domine Deus (*Jérémie*) ! Je sais bien qu'il me faut mourir une fois ; le pis qu'il me puisse arriver, c'est de finir à ce gibet. Donc, en avant!... » La première personne qu'ils rencontrèrent, ce fut Jean Bureau qu'on leur avait dit s'être constitué prisonnier. Cependant le roi, apprenant leur arrivée, envoie les chercher, une fois, deux fois. Introduits, ils se mettent à genoux, le roi les fait relever. Bérard, l'envoyé des nobles, fit en leur nom une belle harangue. Puis le roi : « Gilles d'Huy est-il ici? — Oui, sire. — Et Gilles de Mès? — Sire, me voici. — Et celui que mon père, le roi Charles, a fait chevalier? — Sire, c'est moi, dit Jean le Ruyt. »

Alors le roi leur parla du bruit qui courait, qu'ils avaient promis à son père de le ramener en France. Il chargea Jean Bureau de faire à ce sujet une enquête. — Ils cherchèrent pendant trois jours l'évêque de Liége, et en furent reçus assez mal. Il ne retint avec lui que leur orateur, l'envoyé des nobles. Le lendemain, comme ils entraient au palais du roi, celui qui ouvrait la porte leur dit : « Votre orateur est là, qui parle contre vous. » Cependant le roi les tint pour excusés, et dit qu'on ne parlât plus de rien. Puis il dit à Gilles de Mès : « Voulez-vous que je vous fasse chevalier? — Mais, sire, je n'ai ni terre, ni fief... » — Voyant ensuite l'avoué de Lers avec un simple collier d'argent : « Voulez-vous la chevalerie? — Sire, je suis bien vieux. — N'importe; qu'on me donne une épée. » Il le fit chevalier, et un autre encore. Alors, les envoyés prièrent le roi de prendre la ville en sa sauvegarde. Ibidem, 1247-1250.

42 — page 52 — *Raes, chevalier et de grande noblesse...*

Raes de Heers ou de Lintres, fils de Charles de la Rivière et d'Arschot, et de Marie d'Haccour, d'Hermalle, de Wavre, etc.

Dans ses armes, avait trois grosses fleurs de lis...

Je suppose qu'il les avait dès cette époque. La fleur de lis se trouve fréquemment dans les armoiries liégeoises. Recueil héraldique des bourguemestres de la noble cité de Liége, p. 169, in-folio, 1720.

43 — page 54 — *Le duc mourant, on espérait que les Wallons fermeraient leurs places au comte de Charolais, l'ami de la Hollande...*

Où il s'était retiré. Voyez aussi vol. V, page 331. Cette rivalité éclate partout, spécialement à l'occasion de Montlhéry. Les Hollandais soutinrent, contre les Bourguignons et Wallons, qu'eux seuls avaient décidé la bataille, en criant : *Bretagne!* et faisant croire que les Bretons arrivaient. Reineri Snoi Goudini Rer. Batavic. I. VII.

44 — page 57 — *Jean de Nevers avait trompé le roi*, etc.

Dans sa lettre au roi, il montre une confiance extraordinaire:

« En Picardie, les sieurs de Crèvecœur et de Miraumont, mes serviteurs... besoigneux en toute diligence... J'ay trouvé et trouve moyen de me fortiffier tant de mes amis que d'austres estrangers et de leurs places... Et dedans six jours espère cy avoir *ung nommé* Jehan de la Marche (*ung nommé!* que dirait de ceci l'illustre maison d'Aremberg?) qui s'est envoyé offrir à moy, et aussy aucuns députés des Liégeois qui désirent fort à moy faire plaisir. Jay en cestuy païs de Rethelois de bien bonnes et fortes places, etc. Escript en ma ville de Mézières-sur-Meuse, le 19e jour de mars 1465. » *Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves*, c. I.

45 — page 59 — *Dinant avait fait du métier de battre le cuivre un art qu'on n'a point surpassé...*

On admire encore à Saint-Barthélemy de Liége les fonts baptismaux où pendant huit siècles tous les enfants de Liége ont reçu le baptême. « Lambert Patras, *le batteur de Dinant*, les fit en l'an 1212. » Jean d'Outre-Meuse, cité par M. Polain, Liége pittoresque, ou Description historique, etc., p. 204-205. C'est à Dinant que fut fondue, au XVIIe siècle, la statue de bronze que Liége éleva à son bourgmestre Beeckmann. Le même, Esquisses, p. 311.

46 — page 61 — *Quelques compagnons de Dinant passent la Meuse, avec un mannequin aux armes du comte de Charolais*, etc...

Du Clercq, livre V, ch. XLV. « Amplissant ung doublet plain de feur, couvert d'un manteau armoiet des armes dudit sieur, et mettant au-desseur un clockin de vache... » Documents publiés par M. Gachard, II, 221, 252. — V. aussi ibid., lettres du 5 nov. 1465 et du 23 sept.

47 — page 63 — ... *Ces noms de bâtard et de fils de prêtre...*

« Pfaffenkind. » Nulle injure plus grave. Grimm, Rechtsalterthümer, 476. Michelet, Origines du droit, 68.

48 — page 64 — *Les Bourguignons restèrent à Saint-Trond, d'où le comte accorda une trêve aux Liégeois...*

Quand on connaît la violence de ces princes de la maison de Bourgogne, rien ne frappe plus que la modération de leurs paroles officielles. On y sent partout l'esprit cauteleux des conseillers qui les dirigeaient, des Raulin, des Humbercourt, des Hugonet, des Carondelet. Dans la campagne de France, le comte de Charolais avait toujours assuré qu'il venait seulement conseiller le roi, s'entendre avec les princes. Pourquoi le roi l'avait il attaqué à Montlhéry? Il s'en plaint dans l'un de ses manifestes. — De même, lorsque les Liégeois défient le duc, comme ennemi du roi, leur allié, il répond froidement : « Ceci ne me regarde pas; portez-le à mon fils. » Et encore : « Pourquoi me ferait-on la guerre? jamais je n'ai fait le moindre mal ni au régent, ni aux Liégeois. » V. Duclercq, livre V, ch. XXXIII, et Suffridus Petrus, ap. Chapeauville, III, 153.

49 — page 65 — *Liége ne voulait pour rien consentir à livrer ni hommes ni alliés...*

« Concluserunt cives quod neminem darent ad voluntatem... Ministeriales petebant pacem, sed nolebant aliquos homines dare ad voluntatem. » Adrianus de Veteri Bosco, Ampliss. Coll., IV, 1284.

50 — page 65 — *Les seigneurs endormaient de paroles Dinant; tel essayait d'en tirer de l'argent...*

Rien de plus odieux. Jean de Meurs, après avoir d'abord bien reçu l'abbé de Florines, qui vient intercéder, lui prend ses chevaux et le taxe outrageusement à la petite rancon d'un marc d'argent. Louis de La Marche écrit aux gens de Dinant : « Fault acquérir amis, tant par dons que par biaux langaiges, ceulx quy de ce s'entremelleront, récompenser de leurs labeurs. » Documents Gachard, II, 263-264.

51 — page 67 — « *Dinant pourrait avoir la paix ; c'est elle qui n'en veut pas...* »

Il n'y a pas un mot de cela dans les documents authentiques de Dinant. Tout porte à croire le contraire. On ne peut faire ici grand cas de l'assertion du Liégeois Adrien, généralement judicieux, mais ici trop intéressé à justifier sa patrie.

52 — page 68 — *Le duc de Normandie avait à peine « épousé sa duché »...*

A l'inauguration du nouveau duc, on renouvela toutes les formes anciennes : l'épée, tenue par le comte de Tancarville, connétable *héréditai* de Normandie, l'étendard que portait le comte d'Harcourt, maréchal *héréditai*, l'anneau ducal que l'évêque de Lisieux, Thomas Bazin, passa au doigt du prince, le fiançant avec la Normandie. *Registres du chapitre de Rouen, 10 déc.* 1465, cités par Floquet, Hist. du Parlement de Normandie, I, 250.

53 — page 69, note 1 — *Le duc de Bourbon s'était montré l'un des plus acharnés contre le roi...*

V. ses Instructions à M. de Chaumont : « Que Monseigneur et les autres princes... se gardent bien d'entrer dans Paris... De nouvel, avons sceu par gens venant de Paris l'intention que le Roy a de faire faire aucun excès ou vois de fait... Le Roy a faict serment de jamais ne donner grace ou pardon... mais est délibéré de soy en venger par quelque moyen que ce soit, voire tout honneur et seureté arrière mise. » *Bibliothèque royale, ms. Legrand, Preuves,* 12 *oct.* 1465. Quant à la haine des Bretons, il suffirait, pour la prouver, du passage où ils veulent jeter à la mer les envoyés de Louis XI : « Velà les François; maudit soit-il qui les espargnera! » Actes de Bretagne, éd. D. Morice, II, 83.

54 — page 69 — *Le roi souriait et disait : « Vous n'avez point failli... »*

« Les gens de nostre bonne ville de Rouen... nous ont remonstré que ladicte entrée fut faicte par nuyt et à leur desceu et très-grant desplaisance, et si soubsdain qu'ils n'eurent temps ne espace de povoir envoyer devers nous pour nous en advertir. » (Communiqué par M. Chéruel, d'après l'original, aux *Archives municipales de Rouen, tir.* 4, nº 7, 14 *janvier* 1466.)

Il excepta un petit nombre d'hommes, etc...

Où Désormeaux prend-il cette folle exagération ? « Il périt presque autant de gentilshommes par la main du bourreau que par le sort de la guerre. »

Il fallut un grand mois pour que le comte de Charolais pût s'occuper des affaires de Normandie...

Le comte de Charolais y envoya Olivier, qui raconte lui-même sa triste ambassade : « Si passay parmy Rouen, et parlay au Roy, *qui me demanda où j'alloye...* » Olivier de la Marche, liv. I, ch. xv.

55 — page 74 — *Les trésoriers du roi, sommés par lui de payer l'impossible, lui dirent,* etc...

« Au soir, le Roy me parla et se coroussa de ce qu'on ne vouloit faire délibérer selon son imagination, et je lui diz que j'avois oy dire à MM. qu'il perdoit son peuple... » Lettre de Reilhac à M. le contrerolleur, maître Jehan Bourré. *Bibl. royale, mss. Legrand,* 22 *septembre* 1466.

56 — page 75 — *C'était mettre entre les mains du duc de Bourbon la moitié du royaume...*

Les étrangers semblent dès lors mettre le duc de Bourbon au niveau du roi : « Contentione suborta inter regem Francie et J. ducem Borbonii ex uno latere, et Karolum Burgundie ex altero. » Hist. patriæ Monumenta, I, 642.

57 — page 76, note.— *Ces Bourbons,* etc...

Le fameux : *Qui qu'en grogne,* qu'on attribue aussi aux duc de Bretagne, fut dit (vers 1400?) par Louis II de Bourbon, contre les bourgeois qui s'alarmaient de la construction de sa tour. Ibidem, II, 201.

58 — page 78 — *Louis XI marie les Saint-Pol...*

Historiæ patriæ Monumenta, Chronica Sabaudiæ, ann. 1466, t. I, p. 639.

... *Confiant au connétable les clefs de Rouen...*

Ses lieutenants reçurent effectivement les clefs du château, du palais, de la tour du pont. (Communiqué par M. Chéruel.) *Archives municipales de Rouen. Délibérations, vol. VII, fol.* 259-260.

59 — page 79 — *Tel, renvoyé de l'un à l'autre*, etc...

Registres de Mons, cités par M. Gachard, dans son éd. de Barante, t. II, p. 255, nº 2.

60 — page 79 — *Au premier chant de l'alouette, les enfants de Verte tente...*

V. plus loin, p. 83, 85, et les Documents Gachard, II, 435; sur la *Verte tente* de Gand en 1453, Monstrelet, éd. Buchon, p. 387. Sur les *Galants de la feuillée* en Normandie, *Legrand, Hist. ms*, *livre* IX, *fol.* 87-88, ann. 1466. Cf. mes Origines du droit sur le *banni;* et sur l'*outlaw* anglais, sur Robin Hood, une curieuse thèse de M. Barry, professeur d'histoire.

61 — page 81 — *En partant de Namur, le comte de Charorais écrivit au roi une lettre furieuse*, etc...

Duclos, Preuves, IV, 279. Il s'agissait de rendre le roi odieux, il lui écrit peu après que les sergents du bailliage d'Amiens *oppriment le peuple*, qu'il faut en choisir de meilleurs, que le roi confirmera : « Et avec ce, ferez grant bien et soulaigement au pouvre peuple. » *Bible royale, mss. Baluze*, 9675 *D.*, 16 *oct.* 1466.

62 — page 82 — *Dans la batterie du cuivre, la forme naissait immédiatement sous la main humaine...*

Pour apprécier la supériorité de la *main* sur les moyens mécaniques, lire les discours, pleins de vues ingénieuses et fécondes, que M. Belloc a prononcés aux distributions de prix de son École. L'*École gratuite de dessin*, dirigée (disons mieux, créée par cet excellent maître), a déjà renouvelé, vivifié dans Paris tous les genres d'industrie qui ont besoin du dessin ; orfévrerie, serrurerie, menuiserie, etc. Sous une telle impulsion, ces métiers redeviendront des arts. (*Note de* 1844.)

63 — page 82 — *Cette jeunesse turbulente était d'autant plus hardie qu'elle n'était pas du lieu...*

« Savoir faisons... Nous avoir esté humblement exposé de la partie de Estienne la Mare *dynan*, ou potier darain, simple

homme, chargié de femme et de plusieurs enfans, que comme environ la Chandeleur qui fut mil ccc,IIIIxx et cinq; icelluy suppliant *se feust louez* et convenanciez à un nommé Gautier de Coux, *dynan*, ou potier derrain, *pour le servir jusques à certain temps*, lors à venir, et parmi certain pris sur ce fait, et pour païer le vin dudit marchié... » *Archives, Trésor des Chartes, reg.* 159, *pièce* 6, *lettre de grâce d'août* 1404.

64 — page 83 — *Plusieurs de ceux qui avaient délivré les coupables, les reprirent*, etc...

Lettre de Jehan de Gerin et autres magistrats de Dinant, 8 nov. 1465. Documents Gachard, II, 336.

65 — page 85 — *Après la Pitieuse paix, lorsque les hommes se taisaient, les enfants se mirent à parler...*

Voir le détail, si curieux, dans Adrianus de Veteri Bosco, Ampliss. Collectio, IV. 1291-2.

66 — page 89 — *Les bourgeois et batteurs en cuivre purent enfin se livrer...*

Un auteur, très-partial pour la maison de Bourgogne, avoue que les batteurs en cuivre abrégèrent la défense : « Ad hanc victoriam tam celeriter obtinendam auxilium suum tulerunt fabri cacabarii. » Suffridus Petrus, ap. Chapeauville, III, 158.

Le comte entra, précédé des tambours, etc...

« Cum tubicinis, *mimis* et tympanis. » Adrianus de Veteri Bosco, ap. Martène, IV, 1295. Voir aussi plus haut, p. 147, note 3.

67 — page 90 — ... *Ceux qui avaient prononcé des blasphèmes contre le duc, la duchesse*, etc...

Un auteur assure qu'au commencement du siége, Madame de Bourgogne, se faisant scrupule d'une vengeance si cruelle, vint elle-même intercéder. Mais l'épée était tirée, ce n'était plus une affaire de femme. On ne l'écouta pas. Je ne puis retrouver la source où j'ai puisé ce fait.

Les gens de Bouvignes en désignèrent huit cents...

Le moine Adrien se tait sur ce point, sans doute par respect pour le duc de Bourgogne, oncle de son évêque. Jean de Hénin (à la suite de Barante, éd. Reiffenberg), dit effrontément : « Je ne sçay que à sang froid on aye tuée nelluy. » Mais Commines, (édit. de mademoiselle Dupont, livre II, ch. I, t. I, p. 117), Commines, témoin oculaire, et peu favorable aux gens de Dinant, dit expressément : « Jusques à *huict cens noyés* devant Bouvynes, à la grand requeste de ceulx dudict Bouvynes. » — Je trouve aussi dans un manuscrit : « Environ *huict cens noyés* en la rivière de Meuse. » L'auteur ne s'en tient pas là; il prétend que le comte « mit à mort femmes et enfants. » *Bibliothèque de Liége. Continuateur de Jean de Stavelot. ms.* 183, *ann.* 1466.

68 — page 91 — *Si le comte de Charolais ordonna le feu...*
Jacques Du Clercq tâche d'obscurcir la chose pour lui donner quelque ressemblance avec la ruine de Jérusalem, et faire croire que : « Ce estoit le plaisir de Dieu qu'elle fust destruite. »

69 — page 92, note — *Sac de Dinant...*
J'ai rencontré aussi les vers suivants, sotte et barbare plaisanterie des vainqueurs, que je ne rapporte que pour faire connaître le goût du temps : « Dynant, ou soupant, Le temps est venu Que le tant et quant Que t'as, mis avant Souvent et menu, Te sera rendu, Dynant, ou soupant. » *Bibliothèque de Bourgogne, ms. n*o 11033.

Quelques malheureuses femmes s'obstinaient à revenir...

« Les femmes mesmes quy y alloient pour trouver leurs maisons ne sçavoient cognoistre... Tellement y feut besoigné que, quatre jours après le feu prins, ceux qui regardoient la place où la ville avoit esté pooient dire : Cy feut Dynant! » Du Clercq, liv. V, ch. LX-LXI. En 1472, le duc autorisa la reconstruction de l'Église de Notre-Dame *au lieu appelé Dinant*. Gachard, Analectes Belgique, p. 318-320.

Le sage chroniqueur de Liége dit...

« Non inveni in toto Dyonanto nisi altare S. Laurentii integrum, et valde pulchram imaginem B. V. Mariæ in porticu ec-

clesiæ suæ, etc. » Adrianus de Veteri Bosco, ap. Martène, IV, 1296.

Ce qui étonne en lisant ces comptes funèbres...

« Unes patrenostres de gaiet, où il a des patrenostres d'argent entre deux... Une paire de gans d'espousée... un boutoir à mettre espingles de femmes... » — Puis il passe à autre chose : « Item un millier de fer... Item un millier de plomb. » *Recepte des biens trouvez en ladite plaiche de Dinant.* Documents Gachard, II, 381.

70 — page 96 — *Saint Pol s'adressa à l'honneur du comte de Charolais...*

Commines. — Agente plurimum et pro miseris interveniente comite Sancti Pauli. » Amelgard. Amplis. Coll. IV, 752.

71 — page 99 — *Louis XI reçut Warwick, etc...*

« We receyvid into Rone with procession and grete honour into Our Lady chirch. » Fragment, édité par Hearne à la suite des Th. Sprotti Chronica, p. 297. L'auteur a reçu tous les détails de la bouche d'Édouard IV : « I have herde of his owne mouth. » Ibidem, p. 298.

Au moment où il apprenait la mort de Philippe-le-Bon...

Rien de plus mélancolique que les paroles de Chastellain : « Maintenant c'est un homme mort, » etc. Elles sont visiblement écrites au moment même; on y sent l'inquiétude, la sombre attente de l'avenir.

72 — page 102 — *Émeute de Gand,* etc...

Lire le récit de Chastellain, plus naïf, mais tout aussi grand que les plus grandes pages de Tacite. — Cf. les détails donnés par le *Registre d'Ypres,* et par celui de *la Colace de Gand,* ap. Barante-Gachard, II, 275-277. — V. aussi Recherches sur le seigneur de La Gruthuyse, et sur ses mss. (par M. Van Praet), 1831, in-8.

Malgré l'autorité de Wiellant, j'ai peine à croire que deux hommes tels que Commines et Chastellain, témoins de ces évé-

nements, se soient trompés de deux ans sur l'époque de la soumission. Je croirais plutôt que Gand se soumit et demanda son pardon dès le mois de décembre 1467, qu'elle ne l'obtint qu'en janvier 1469, et que l'amende honorable n'eut lieu qu'au mois de mai de la même année.

73 — page 103 — *Dans le traité de 1465 les Bourguignons n'avaient rien oublié...*

« Renonçons à tous droits, allégations, exceptions, deffenses, previléges, fintes, cautelles, à toutes récisions, dispensations de serment... et *au droit disant que général renonciation ne vault, se l'espécial ne précède.* » Lettre qu'on fit signer aux Liégeois le 22 déc. 1465. Documents Gachard, II, 311.

74 — page 104 — *Pour hâter le secours du roi*, etc...

« Iverunt super collem de Lottring, et *acceperunt possessionem* pro comite Nivernensi et rege Franciæ. Similiter in Bollan et circum, et sequenti die in Herstal. » Adrianus de Veteri Bosco, Ampliss. Coll. IV, 1309 (23 jul. 1467). — Le roi semble avoir tâté Louis de Bourbon à ce sujet : « Et pour ce qu'il estoit nécessaire de savoir le vouloir de ceulx de la cité, et s'ils se voudroient par mondit seigneur (de Liége) *soumettre à vous.* » Lettre de Chabannes et de l'évêque de Langres au roi. *Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves, ann.* 1467. — C'est là sans doute la véritable raison pour laquelle les Liégeois refusent d'envoyer au roi; ils craignent de s'engager. L'excuse qu'ils donnent est bien faible : « La raison si est qu'il at en ceste cité très-petit nombre de nobles hommes... » *Bibl. royale, mss Baluze*, 675 A, *fol.* 21, 1er *août* 1467.

75 — page 106 — *Louis XI avait exempté Paris de taxes, malgré le terrible besoin d'argent où il était...*

« Ordre au trésorier du Dauphiné de payer à Dunois, etc.; aux gens de l'Auvergne de payer au duc de Bretagne, etc. ; à ceux du Languedoc de payer au duc de Bourbon, etc. 1466-1467. » *Archives du royaume*, K. 70, 27 *février et* 4 *oct.* 1466, 14 *janvier* 1467.

76 — page 109, note — *Dans l'armée des Liégeois*, etc...

Dammartin, que Meyer y fait venir avec quatre cents hommes d'armes, six mille archers! (Annales Flandr., p. 341), n'avait pas bougé de Mouzon. Le bailli de Lyon, fort embarrassé à Liége, faisait tout au monde pour le faire venir ; sa lettre au capitaine Salazar (*Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves*) est bien naïve : « Se nul inconvéniant leur sorvient, y diront que le Roy et vous et moy qui les ay conseglez, an somes cause... Les gens d'armes seront plus ayses icy que là, et tout le pays s'apreste vous fere très-grand chière, etc. »

77 — page 114 — *Sentence du duc sur Liége... plus de loi*, etc...

Documents Gachard, II, 447. — Adrien, ordinairement fort exact, ajoute : « Et modum per dominum ducem et dominum episcopum ordinandum. » Ampliss. Coll., IV, 1322.

78 — page 115, note — *Le peuple perd le privilège de danser dans l'église...*

« Sera abolie l'abusive coustumme de tenir les consiaux en l'église de Saint-Lambert, du marchiet de plusseurs denrées, des danses et jeuz et aultres négociations illicites que l'on y a accoustumé de faire. » Documents Gachard, II, 453.

79 — page 116 — *Sur le triste monument furent gravés des vers*, etc...

C'est la traduction de l'inscription latine donnée par Meyer, fol. 342. Voir la très-plate inscription française dans D. Plancher et Salazar. Histoire de Bourgogne, IV, 358.

80 — page 118 — *Le duc Charles visita le trésor de son père...*

Selon Olivier de la Marche : Quatre cent mille écus d'or, soixante-douze mille marcs d'argent, deux millions d'or en meubles, etc. En 1460, Philippe-le-Bon avait ordonné à ses officiers de rendre leurs comptes dans les quatre mois qui suivraient l'année révolue (Notice de Gachard sur les anciennes chambres des comptes, en tête de son Inventaire). En 1467-8,

le duc Charles crée une chambre des domaines, règle la comptabilité, en divise les fonctions entre le receveur et le payeur, etc. *Archives générales de Belgique, Reg. de Brabant, nº 4, fol.* 42-46.

81 — page 119 — *Le règne des Comtois*, etc...

Ce que nous disons ici des ministres de la maison de Bourgogne contraste avec le remarquable esprit de mesure qui caractérise la Franche-Comté. A portée de tout, et informés de tout, les Comtois eurent de bonne heure deux choses, savoir faire, savoir s'arrêter. Savants et philosophes (Cuvier, Jouffroy, Droz), légistes, érudits, et littérateurs (Proud'hon et ses collègues de la Faculté de Paris, Dunod, Weiss, Marmier), tous les Comtois distingués se recommandent par ce caractère. Nodier lui-même, qui a donné l'élan à la jeune littérature, ne l'a pas suivie dans ses excentricités. Les devises franc-comtoises sont modestes et sages : Granvelle, *Durate;* Olivier de la Marche, *Tant a souffert;* Besançon, *Plût à Dieu.* — J'attends beaucoup pour l'étude de la Franche-Comté, des documents qu'elle publie dans ses excellents mémoires académiques, et de la savante et judicieuse histoire de M. Clerc.

Ces familles de légistes se poussaient à la fois dans la robe et dans l'épée. Un Carondelet est tué à Montlhéry, un Rochefort y commande cent hommes d'armes; en récompense, il est fait maître des requêtes; plus tard, il devient chancelier de France. Son père avait eu ses biens confisqués *pour une petite rature* qu'il fit à son profit dans un acte. Le faux n'est pas rare en ce temps. Cf. le fameux procès du bâtard de Neufchâtel, Der Schweitzerische Geschichtforscher, I, 403.

82 — page 120, note 1 — ... *au chapitre de l'ordre de la Toison-d'Or, une ordonnance*, etc...

V. le texte dans Reiffenberg, Histoire de la Toison-d'Or, p. 50.

83 — page 121 — *Le roi convoqua les états généraux...*

La relation du greffier Prévost, imprimée dans les collections

(Isambert, etc.), se trouve plus complète dans un ms. de Rouen ; les dates et certains détails y sont plus exactement indiqués. On y voit un seul bourgeois porter la parole au nom de plusieurs villes. (Communiqué par M. Chéruel, d'après le ms. des) *Archives municipales de Rouen.*

84 — page 122 — *Que l'offre eût été faite, etc...*

Dépêche de Menypeny au roi, *Legrand, Hist. de Louis XI* (ms. *de la Bibl. royale*), *liv. XI, p. 1, 16 janvier 1468.* V. aussi Rymer, 3 août.

85 — page 123 — *Mariage du duc avec Marguerite d'York...*

« When they were both in bedde... » Fragment publié par Hearnes, à la suite des : Th. Sprottii Chronica (in-8°, 1719, p. 296).

Le tournoi fut celui de l'arbre ou péron d'or...

Olivier de la Marche lui donne les deux noms ; à la fin de la fête, le *péron* d'or est jeté à la mer.

Aux intermèdes, parmi une foule d'allusions, etc...

Rien de plus magnifique et de plus fantasque (V Olivier), parfois avec quelque chose de barbare ; par exemple le duc portant son écu « couvert de florins branlants ; » par exemple le couplet brutal : « Faites-vous l'âne, ma maîtresse ? » — La tour que le duc bâtissait en Hollande ne manqua pas de se trouver à la fête de Bruges ; du plus haut de la tour, par un jeu bizarre, des bêtes musiciennes, loup, bouc ou sanglier, sonnaient, chantaient aux quatre vents. — Autre merveille, et plus étrange (féerie hollandaise ou anglaise ?) : la bête de l'océan du Nord, la baleine, entre et nage à sec. De son ventre sortent des chevaliers, des géants, des sirènes ; sirènes, géants et chevaliers, combattent et font la paix, comme si l'Angleterre finissait sa guerre des deux Roses. Le monstre alors, ravalant ses enfants, nage encore et s'écoule.

86 — page 125 — ... *s'ébranla des Ardennes une foule hideuse*, etc...

« Inermes ac nudi, sylvestribus tantum truncis et fundis

lapidibusque armati. » J. Piccolomini, Comment., lib. III, p. 400, et apud Freher, t. III, p. 273.

Le chanoine Robert Morialmé...

« Magister Robertus habebat nomen, quod ipse scripsisset litteras, nomine domini, fugitivis de Francia *quod redirent*, quia omnes dicebant quod fuissent remandati. » Adrianus de Veteri Bosco, Coll. ampliss., IV, 1337.

Le légat eut grand'peur...

« Capillorum et barbarum promissione, sylvestrium hominum instar. » Piccolomini, ap. Freher., II, 274.

87 — page 130 — ... *avec d'Urfé...*

V. le curieux livre de M. Bernard sur cette spirituelle et intrigante famille des d'Urfé.

88 — page 132 — *Humbercourt, retiré à Tongres avec l'évêque*, etc...

« In fine Augusti dicebatur scripsisse litteras ut apponerent diligentiam ad custodiendum passagia. » Adrian., Amplis., Coll. IV, 1328.

Le duc savait, avant l'entrevue de Péronne, etc...

Le duc se plaignait dès lors de ce que : « Les Liégeois fesoient mine de se rebeller, à cause de deux ambassadeurs que le Roy leur avoit envoyez, pour les solliciter de ce faire... A quoy respondit Ballue que lesdictz Liégeois ne l'oseroient faire. » Commines (éd. Dupont), I, 151. Ceci ne peut être tout à fait exact. Ni le duc, ni Ballue ne pouvaient ignorer que les Liégeois étaient *rebellés* depuis un mois. Ce qui reste du passage que Commines, c'est que le duc savait parfaitement, avant de recevoir le roi, que les envoyés du roi travaillaient Liége. — Les dates et les faits nous sont donnés ici par un témoin plus grave que Commines en ce qui concerne Liége, *par Humbercourt lui-même*, qui était tout près, qui en faisait son unique affaire, et qui a bien voulu éclairer le moine chroniqueur Adrien sur ce que Adrien n'a pu voir lui-même : « Dominus de Humbercourt, *ex cujus relatu* ista scripta sunt. » Ampliss., Collectio, IV, 1338.

Humbercourt prévit, etc...

Deux fois il demanda une garde : « Petivit custodiam vigiliarum... Iterum misit. » Ibidem, 1334.

89 — page 136 — *Le duc dit au roi : Ne voulez-vous pas bien venir avec moi à Liège...*

Le faux Amelgard, dans son désir de laver le duc de Bourgogne, avance hardiment contre Commines et Olivier, témoins oculaires, que ce fut le roi qui demanda d'aller à Liége : « Et de hoc quidem minime a Burgundionum duce rogabatur, qui etiam optare potius dicebatur, ut propriis servatis finibus de ea re non se fatigaret. » Amelgardi Excerpta, Ampliss. Coll. IV, 757.

90 — page 137 — *La première lettre du roi semble fausse*, etc...

On a eu soin de le faire dater du jour où le roi arrivait et était encore libre, du 9 octobre. On lui fait dire que les Liégeois *ont pris* l'évêque ; il fut pris le 9 à Tongres, on ne pouvait le savoir le 9 à Péronne. La lettre dit encore que le traité *est fait* ; il ne fut fait que le 14.

91 — page 138 — *Le légat sauva l'évêque.*

A en croire l'absurde et malveillante explication des Bourguignons, ce légat, qui était vieux, malade, riche, un grand seigneur romain, n'aurait fait tout cela que pour devenir évêque lui-même. Cette opinion a été réfutée par M. de Gerlache.

C'était la vie qu'on voulait cette fois...

N'oublions pas que le duc avait lui-même rappelé Humbercourt, qu'il avait laissé venir les bannis lorsqu'il pouvait, avec quelque cavalerie, les disperser à leur sortie des bois ; nous ne serons pas loin de croire qu'il désirait une dernière provocation pour ruiner la ville.

Ce n'étaient pourtant que six cents hommes, etc...

On varie sur le nombre : « Quatre cents hommes portant la couleur et livrée du duc. » *Bibliothèque de Liége, ms. Bertholet, n° 183, fol.* 465.

92 — page 140 — *Prise et destruction de Liège...*

Dans tout ceci, je suis Commines et Adrien de Vieux-Bois, deux

témoins oculaires. Le récit de Piccolomini, si important pour le commencement, n'est, je crois, pour cette fin, qu'une amplification.

93 — page 141 — *Trois mois après, on noyait encore...*
C'est le témoignage d'Adrien. Pour Angelo, il me paraît mériter peu d'attention; son poëme est, je crois, une amplification en vers de l'amplification de Piccolomini. Il fait dire à un messager « qu'il a vu noyer *deux mille* personnes, égorger *deux mille.* » L'exagération ne s'arrête pas là : « Monsterus escrit qu'en la cité furent tuez 40,000 hommes, et 12,000 femmes et filles noyeez. » *Bibliothèque de Liége, ms. Bertholet, n°* 183.

94 — page 143 — *Le duc crut que la violation du sauf-conduit lui ferait peu de tort...*
Les Français même en parlent assez froidement. Gaguin seul articule l'accusation d'un guet-apens prémédité : « Vulgatum est Burgundum diu cogitasse de rege capiendo et inde in Brabatiam abducendo, sed ab Anthonio fratre ejus notho dissuasum abstinuisse. » R. Gaguini Compendium (ed 1500), fol. 147. La Chronique qui prétend traduire Gaguin (voir le dernier feuillet), n'ose pas donner ce passage : Chronique Martiniane, fol. 338-339.

95 — page 145 — *Chapitre IV : Péronne, Destruction de Liége...*
Un mot, pour finir, sur les sources. Je n'ai pas cité l'auteur le plus consulté, Suffridus; il brouille tout, les faits, les dates; il suppose qu'il y avait dans Liége des troupes françaises pour la défendre contre Louis XI. Il croit que si Tongres fut surprise, c'est qu'on y fêtait, dès le 9, la paix qui ne fut conclue que le 14, etc., etc. Chapeauville, III, 171-173 Piccolomini est important, tant qu'il suit le légat, témoin oculaire; il est inutile pour la fin. L'auteur capital pour Péronne est Commines, pour Liége, Adrien, témoin oculaire (éclairé d'ailleurs *par Humbercourt*), qui écrit sur les lieux, au moment où les choses se passent, et qui donne toute la série des dates, jour par jour, souvent heure par heure. N'ayant pas connu cet au-

teur, et ne pouvant établir les dates, Legrand n'a pu y rien comprendre, encore moins son copiste Duclos, et tous ceux qui suivent.

96 — page 149 — *On avait vu Warwick mener la fiancée du duc dans Londres...*

« Rode behynde the erle of Warwick. » Fragment d'une Chronique contemporaine, publiée par Hearne, à la suite des Thomæ Sprotii Chronica (1719), page 296.

97 — page 149 — *Le moment semblait bon pour s'étendre du côté de l'Allemagne...*

Voir, entre autres ouvrages, l'Esquisse des relations qui ont existé entre le comté de Bourgogne et l'Helvétie, par Duvernoy (Neufchâtel, 1841), et les Lettres sur la guerre des Suisses, par le baron de Gingins-la-Sarraz (Dijon, 1840).

98 — page 150, note 1 — *Le roi voulut forcer le duc de Bretagne d'accepter son ordre nouveau de Saint-Michel...*

Sur la fondation de cet ordre, rival de la Toison et de la Jarretière, V. Ordonnances, XVII, 236-256, 1er août 1469, et Chastellain, cité par M. J. Quicherat, Bibliothèque de l'école des chartes, IV, 65.

99 — page 151 et note 1 — *On mit Balue en cage*, etc...

Au reste, on n'avait pas attendu sa chute pour le chansonner (Ballade et caricature contre Balue, Recueil des chants historiques de Leroux de Lincy, II, 347). Pour effrayer les plaisants, il fit ou fit faire une chanson, où l'on sent la basse cruauté du coquin tout puissant; le refrain est atroce : « On en fera du civet aux poissons. » *Bibl. du roi, ms.* 7687, *fol.* 105, cité dans la Bibliothèque de l'École des chartes, t. IV, p. 566, août 1843.

On a cru à tort qu'il avait inventé ces cages; il n'eut que le mérite de l'importation. Elles étaient fort anciennes en Italie : « Et post paucos dies conducti fuerunt in palatio communis Veronæ, et in *gabiis* carcerati. » Chron. Veronense, apud Murat.

VIII, 624, ann. 1230. — « Posuerunt ipsum in quadam *gabbia de ligno.* » Chron. Astense, apud Murat. XI, 145. — « In cosi tenebrosa, è stretta gabbia rinchiusi fummo. » Petrarcha, part. I, son. 4. — Même usage en Espagne : « D. Jacobus per annos tres et ultra in tristissimis et durissimis carceribus fuit per regem Aragonum, et in gabia *ferrea*, noctibus et diebus, cum dormire volebat, reclusus. » Vetera Acta de Jacobo ultimo rege Majoricarum. Ducange, verbo Gabia. — On conserve encore la cage de Balue dans la porte forteresse du pont de Moret. Bulletin du Comité hist. des arts et monuments, 1840, nº 2, rapport de M. Didron, p. 50. Cette cage était placée à Amboise, dans une grande salle qu'on voit encore.

100 — page 151 — *Warwick fait brusquement épouser sa fille aînée à Clarence...*

Rien de plus curieux ici que le témoignage de Jean de Vaurin. Warwick vint voir le duc et la duchesse, « qui doulcement le recoeilla. » Mais personne ne devinait le but de la visite. Il semble que le bon chroniqueur ait espéré que le grand politique, par vanité, ou pour l'amour des chroniques, lui en dirait davantage : « Et moy, acteur de ces cronicques, desirant sçavoir et avoir matieres véritables pour le parfait de mon euvre, prins congié au duc de Bourgoigne, adfin de aller jusques à Callaix, lequel il me ottroia, pource qu'il estoit bien adverty que ledit comte de Warewic m'avoit promis que, si je le venois veoir à Callaix, qu'il me feroit bonne chière, et me bailleroit homme qui m'adrescheroit à tout ce que je voldroie demander. Si fus vers lui, où il me tint IX jours en me faisant grant chière et honneur, mais de ce que je quéroies me fist bien peu d'adresse, combien qu'il me promist que se, au bout de deux mois, je retournoie vers luy, il me furniroit partie de ce que je requeroie. Et au congié prendre de luy, il me défrea de tous poins, et me donna une belle haquenée. Je veoie bien qu'il estoit embesongnié d'aulcunes grosses matières; et c'estoit le mariage quy se traitoit de sa fille au duc de Clarence... lesqueles se partirent, V ou VI jours après mon partement, dedens le chastel de Callaix, où il n'avoit guères de gens. Si ne dura la feste que deux jours... Le dimence ensievant, passa

la mer, pour ce qu'il avoit eu nouvelles que ceulx de Galles estoient sur le champ à grant puissance. » *Jean de Vaurin* (ou *Vavrin*) *sire de Forestel, ms.* 6759. *Bibliothèque royale, vol.* VI, *fol.* 275. Dans les derniers volumes de cette Chronique, Vaurin est contemporain, et quelquefois témoin oculaire. Ils méritent d'être publiés.

101 — page 152 — *Il suffit, pour prendre Édouard, d'un prêtre, du frère de Warwick...*

Édouard aimait ses aises et était dormeur, il fut pris au lit : « Quant l'archevesque fut entré en la chambre où il trouva le Roy couchié, il luy dit prestement : Sire, levez-vous. De quoy le Roy se voult excuser, disant que il n'avoit ancores comme riens reposé. Mais l'archevesque... luy dist la seconde fois : Il vous faut lever, et venir devers mon frère de Warewic, car à ce ne pouvez vous contrester. Et lors, le Roy, doubtant que pis ne luy en advenist, se vesty, et l'archevesque l'emmena sans faire grant bruit. » *Ibidem*, *fol.* 278. Dans la miniature, le prélat parle à genoux, *fol.* 277.

102 — page 152 — *Une lettre du duc de Bourgogne trancha la question...*

« Le duc de Bourgoigne escripvit prestement au mayeur et peuple de Londres; si leur fist avec dire et remonstrer comment il s'estoit alyez à eulx en prenant par mariage la seur du roy Édouard, parmy laquele alyance, luy avoient promis estre et demourer à tousjours bons et loyaulx subjetz au roi Édouard... et s'ilz ne luy entretenoient ce que promis avoient, il sçavoit bien ce qu'il en devoit faire. Lequel, maisre de Londres, aiant recheu lesdites lettres du duc, assambla le commun de la Cité, et là les fist lire publiquement. Laquele lecture oye, le commun respondy, comme d'une voye, que voirement vouloient-ilz entretenir ce que promis lui avoient, et estre bons subjetz au roy Édouard... Warewic, faignant qu'il ne sceust riens desdites lettres, dist un jour au roy que bon serroit qu'il allast à Londres pour soy monstrer au peuple et visiter la royne sa femme... » *Vaurin, fol.* 278. L'orgueil national semble avoir

décidé tous les chroniqueurs anglais à supprimer le fait si grave d'une lettre menaçante et presque impérative du duc de Bourgogne. Ce qui confirme le récit de Vaurin, c'est que le capitaine de Calais fit serment à Édouard, *dans les mains de l'envoyé du duc de Bourgogne*, qui était Commines (éd. Dupont, I, 236). Le continuateur de Croyland, p. 552, attribue uniquement l'élargissement d'Édouard à la crainte que Warwick avait des Lancastriens, et au refus du peuple de s'armer, s'il ne voyait le roi libre. Polydore Virgile (p. 657), et les autres après lui, ne savent que dire : l'événement reste inintelligible.

103 — page 153 — *Grand établissement des Warwick, et tel qu'il faisait face à la royauté...*

Je crois avoir lu sur le tombeau d'un de ces Warwick, dans leur chapelle ou leur caveau : *Regum nunc subsidium, nunc invidia.* Je cite de mémoire.

104 — page 153, note — *Ce nom de Robin*, etc...

« A cap'tain, whom thei had named *Robin* of Riddisdale. » The Chronicle Fabian (in-folio, 1559), fol. 498. Vaurin a tort de dire : « Ung villain, nommé Robin Rissedale. » *Bibl. royale, ms.* 6759, fol. 276.

Sur le cycle de ballades, sur les transformations qu'y subit le personnage de Robin Hood, V. la très-intéressante dissertation de M. Barry, professeur d'histoire à la faculté de Toulouse.

105 — page 154 — *L'ordinaire de Warwick...*

Stow (p. 421) a recueilli ces traditions. Voir aussi Olivier de la Marche, II, 276.

106 — page 156 — *Le nom de Warwick était dans toutes les bouches...*

« Solem excidisse sibi e mundo putabant... Illud unum, loco cantilenæ, in ore vulgi... resonabat. » Polyd. Vergil., p. 659-660.

107 — page 158 — *La fuite du frère du duc de Bourgogne...*
Et celle d'un Jean de Chassa, qui porta contre le duc les plus sales, les plus invraisemblables accusations. Voir surtout Chastellain.

108 — page 159 — *Les gros marchands empêchèrent Warwick d'envoyer des archers à Calais...*
Deux mille le 18 février, et jusqu'à dix mille qu'il aurait conduits en personne. Lettre de l'évêque de Bayeux au roi. Warwick ajoute un mot de sa main pour confirmer cette promesse. *Bibl. royale, mss. Legrand, 6 février* 1470.

109 — page 160, note — *Édouard partit de Flessingue*, etc...
« With II thowsand Englyshe men. » — Fabian est plus modeste : « With a small company of Fleminges and other... a thousand persons, » p. 502. — Polyd. Vergilius, p. 663 : « Duobus millibus contractis. » — « IX. C. of Englismenne and three hundred of Flemmynges. » Warkworth, 13.

Avec cela Édouard emportait la parole de son frère Clarence, etc...

On avait envoyé en France une dame au duc de Clarence pour l'éclairer sur le triste rôle qu'on lui faisait jouer. Commines est très fin ici : « Ceste femme n'étoit pas folle, etc. »

La source la plus importante est celle où personne n'a puisé encore, le manuscrit de Vaurin. L'anonyme anglais, publié en 1838, par M. J. Bruce (for the Cambden Society), n'en est qu'une traduction, ancienne, il est vrai; c'est, mot à mot, Vaurin, sauf deux ou trois passages qui peut-être auraient blessé l'orgueil anglais. Par exemple, le traducteur a supprimé les détails du passage d'Édouard à York : il a craint de l'avilir en rapportant tant de mensonges. Le récit de Vaurin n'en est pas moins marqué au coin de la vérité. Son maître, le duc de Bourgogne, étant ami d'Édouard, il ne peut être hostile. V. surtout *folio* 307. Glocester y paraît déjà le Richard III de la tradition; pour sortir d'embarras, il n'imagine rien de mieux qu'un meurtre : « Et dist... qu'il n'estoit point aparant qu'ils peussent partir de ceste ville sans dangier, sinon qu'ils tuassent illec en la chambre... »

110 — page 161 — *Warwick défait à Barnet...*

Entre les versions contradictoires, je choisis la seule vraisemblable : Montaigu avait déjà fait tout le succès d'Édouard, en le laissant passer. — « The marquis Montacute was prively agreid with king Edwarde, and had gotten on king Eduardes livery. One of the erle of Warwike his brether servant, espying this, fel upon hym, and killed him. » Warkworth, p. 16 (4°, 1839). Leland, Collectanea (éd. 1774), vol. II, p. 505.

111 — page 161 — *Mort d'Henri VI et de son fils...*

Ces événements ont été tellement obscurcis par l'esprit de parti et par l'esprit romanesque, qu'il est impossible de savoir au juste comment périrent Henri VI et son fils; il est infiniment probable qu'ils furent assassinés. Warkworth (p. 21) ne dit qu'un mot, mais terriblement expressif : *A ce moment, le duc de Glocester était à la Tour*. Que la présence de Marguerite ait pu embarrasser Glocester et l'empêcher d'y tuer son mari, comme M. Turner paraît le croire, c'est une délicatesse dont le fameux bossu se fût certainement indigné qu'on le soupçonnât. — Avant de quitter les Roses, encore un mot sur les sources. Les correspondances de Paston et de Plumpton m'ont peu servi. Je n'ai fait nul usage du bavardage de Hall et Grafton, qui, trouvant les contemporains un peu secs, les délayent à plaisir; pas davantage d'Hollingshed, qui a dû peut-être son succès aux belles éditions *pittoresques* qu'on en fit, et dont Shakespeare s'est servi, comme d'un livre populaire qu'il avait sous la main. — Une source peu employée est celle-ci : The poetical work of Levis Glyn Cothi, a celebrated bard, who flourished in the reigns of Henri VI, Edward IV, Richard III and Henri VIII. Oxford, 1837.

112 — page 162, note 1 — *Charles VIII était né le 30 juin 1470...*

Je ne vois, à partir de cette époque, aucune année où son père aurait trouvé le temps d'écrire pour lui le *Rosier des guerres*. Ce livre élégant, mais plein de généralités vagues, ne rappelle guère le style de Louis XI. Il est douteux que celui-ci,

en parlant de lui-même à son fils, ait dit : « Le noble roy Loys unziesme. » V. les deux *mss. de la Bibl. royale.*

113 — page 163 — *Le duc de Guienne avait convoqué le ban et l'arrière-ban...*

La France et la Guienne étaient déjà comme deux États étrangers, ennemis. V. le procès fait par Tristan l'Ermite à un prêtre normand qui revenait de Guienne. *Archives du royaume.* J. 950, 25 *février* 1471.

Il ne voulait pas être lieutenant...

Son sceau n'est que trop significatif. On l'y voit assis avec la couronne et l'épée de justice : *Deus, judicium tuum regi da, et justitiam tuam filio regis*, ce qui doit se prendre ici dans un sens tout particulier; *judicium* peut signifier *punition.* V. Trésor de numismatique et glyptique, planche XXIII.

114 — page 164 — *Louis XI n'était pas incapable de la mort de son frère...*

Cependant ni Seyssel, ni Brantôme, ne sont des témoins bien graves contre Louis XI; tout le monde connaît l'historiette du dernier, la prière du roi à la bonne Vierge, etc. M. de Sismondi reste dans le doute. — Il ne tient pas au faux Amelgard qu'on ne croye que Louis XI empoisonnait aussi les serviteurs de son frère. *Bibl. royale, Amelgard, ms.* II, XXV, 159 *verso.*

Le roi et le duc jouaient en attendant, à qui des deux tromperait l'autre, etc...

Ici Commines est bien habile, non-seulement dans la forme (qui est exquise, comme partout), mais dans son désordre apparent. Quand il a parlé de la grande colère du duc, de l'horrible affaire de Nesle, etc., il donne la cause de cette colère, qui est de n'avoir pu escroquer Amiens. — Sur Nesle, V. Bulletins de la Société d'histoire de France, 1834, partie II, p. 11-17.

115 — page 165 — *On conte que le duc entra à Nesle à cheval, et dit aux siens*, etc...

D'autres lui font dire, quand il sort de la ville et la voit en feu, ces mélancoliques paroles (presque les mêmes que celles

de Napoléon sur le champ d'Eylau) : « Tel fruit porte l'arbre de la guerre ! »

116 — page 166 — *Jeanne Lainé au siége de Beauvais...*

Commines qui était au siége, mais parmi les assiégeants, ne sait rien de cet héroïsme populaire. Il n'est guère constaté que par les priviléges accordés à la ville et à l'héroïne. Ordonnances, XVII, 529.

117 — page 169, note — *L'œuvre de Chastellain...*

MM. Buchon, Lacroix et Jules Quicherat en ont exhumé les lambeaux. — L'autre Bourguignon, Jean de Vaurin, me manquera aussi désormais; il s'arrête au moment où le rétablissement d'Édouard porte au comble la puissance du duc de Bourgogne. La dernière page de Vaurin est un remercîment d'Édouard à la ville de Bruges (29 mai 1471).

118 — page 170 — « *Le roi, dit le duc, est toujours prêt* »...

Documents Gachard, I, 222. Commines fait aussi, par trois fois, cette observation.

119 — page 170 — *Le duc s'en prenait surtout à la malice des Flamands...*

Depuis qu'il avait été leur prisonnier, il les haïssait. Quand ils firent amende honorable, le 15 janvier 1469, il les fit attendre « en la nege plus d'une heure et demi. » Documents Gachard, I, 204.

120 — page 173, note — *Les instructions du roi à ses ambassadeurs*, etc...

Bibl. royale, mss. Baluze, 165, 17 *mai*, et dans les *papiers Legrand, carton de l'année* 1470. Ces papiers contiennent un autre pamphlet, fort hypocrite, sous forme de lettre au roi, contre le duc, qui « dimanche dernier... a prist l'ordre de la Jarretière : Hélas ! s'il eust bien recogneu et pansé à ce que tant vous humiliastes que, *à l'instar de Jésus-Christ qui se hu-*

milia envers ses disciples, vous qui estes son seigneur, allastes à Peronne à luy, il ne l'eust pas fait, et croy que (soulz correction) dame vertu de Sapience lui deffault... » *Bibl. royale, mss. Gaignières*, nº 2895 (communiqué par M. J. Quicherat).

121 — page 173 — *Dès son avènement, le duc essaya de régulariser ses finances...*

Archives générales de Belgique, Brabant, I, *fol.* 108, mandement pour contraindre les officiers de justice et de finance à rendre compte annuellement, 7 déc. 1470.

122 — page 173 et note 1 — *Une grande ordonnance militaire, qui résumait toutes les précèdentes.*

Les ordonnances de 1468 et 1471 sont imprimées dans les Mémoires pour l'histoire de Bourgogne (nº 1729, p. 283; celle de 1473 se trouve dans le Schweitzerische Geschichtforcher (1817), II, 425-463, et dans Gollut, 846-866.

123 — page 174 — *Le souverain de la Hollande, triste portier du Rhin*, etc...

Les Allemands félicitent la Hollande du limon que lui apporte le Rhin. La Hollande répond que cette quantité énorme de vase, de sable (plusieurs millions de toises cubes, chaque année), exhausse le lit des rivières et augmente le danger des inondations. V. le livre de M. J. Op den Hoof (1826), et tant d'autres sur cette question litigieuse. La Prusse revendiquait la libre navigation *jusqu'en mer;* la Hollande soutenait que le traité de Vienne porte : *jusqu'à la mer*, et elle faisait payer à l'embouchure. Constituée en 1815 le geôlier de la France, elle a voulu être le portier de l'Allemagne; c'est pour cela qu'on l'a laissé briser.—Ce royaume n'ayant point la base allemande qui l'eût affermi (Cologne et Coblentz), ne présentait que deux moitiés hostiles. L'empire de Charles-le-Téméraire avait encore moins d'unité, moins de conditions de durée.

124 — page 175 — *Le royaume de Bourgogne*, etc...

Je dois cette note à l'obligeance de feu M. Maillard de Cham-

bure, archiviste de la Côte-d'Or, qui l'avait trouvée dans un *ms.* des Chartreux de Dijon.

125 — page 177 et note — *Le duc de Gueldre et son père...*

V. l'Art de vérifier les dates (III, 184), qui est ici l'ouvrage du savant Ernst, et, comme on sait, fort important pour l'histoire des Pays-Bas.

126 — page 177 — *Charles-le-Téméraire trouva tout simple d'enlever le jeune René de Vaudemont*, etc...

Non sans contestation cependant, au moins pour constater le droit de choisir : « Entrèrent en division de sçavoir pour l'advenir qui estoit celuy qui debvoit estre prince et duc du pays. Les uns disoient M. le bâtard de Calabre... Les autres disoient : Non, nous manderons au vieux roy René... Non, disoient les autres, il n'est mye venu, ny aussy de la ligne, que à cause de madame Ysabeau, sa femme. Ils dirent : Qui prendrons-nous donc?... » Chronique de Lorraine. Preuves de D. Calmet, p. XLVIII.

La personne du duc était peu en Lorraine...

Il y paraît aux *Remontrances* (si hardies) *faictes au duc René II sur le reiglement de son estat*, à la suite du Tableau de l'histoire constitutionnelle du peuple lorrain, par M. Schütz. Nancy, 1843.

127 — page 178 et suiv. — *Metz devait être honorée de l'entrevue du duc et de l'empereur...*

Le duc fait savoir au roi d'Angleterre : « Que les princes d'Alemaigne, en continuant ce que nagaires ils ont mis avant touchant l'apaisement des différan d'entre le roy Loys et mondit seigneur... ont miz suz une journée de la cité de Mez, au premier lundi de décembre, et ont requis ledit roy Loys et mondit seigneur y envoyer leur députés, instruiz des droits que chascun deulx prétend. » *Archives communales de Lille.* E, 2; *sans date.*

L'entrevue eut lieu à Trèves.

Voir Commines, les preuves dans Lenglet, les documents Gachard, Diebold Schilling, etc.

Déjà les ornements royaux étaient exposés, etc...

M. de Gingins affirme hardiment contre tous les contemporains, qu'il ne s'agissait pas de royauté (p. 158). V. ce qu'en dit l'évêque de Lisieux, qui était alors à Trève:. Amelg. exc. Amplissima Collectio, IV, 767-770.

128 — page 180 — *Terreur de l'Alsace à l'approche du duc...*

Schreiber (Taschenbuch füz Geschichte und Alterthum in Suddeustchland, 1840), p. 24, d'après le greffier de Mulhouse.

129 — page 180 et suiv. — *Hagenbach...*

Olivier de la Marche, II, 227. Selon Trithème : « Ex *rustico* nobilis, » selon d'autres, d'une famille très-*noble*. Bâtard peut-être, cela concilierait tout.

Page 181, note 1 — *Berne et Soleure l'accusaient*, etc...

La bataille de Morat, page 7 ; brochure communiquée par M. le colonel May de Buren. — Tillier, Hist. de Berne, II, 204.

Page 181, note 2 — *Il disait aux gens de Mulhouse*, etc...

Diebold Schilling, p. 82. *Ros garten*, qu'on a toujours mal entendu ici, est une allusion à l'Heldenbuch ; il signifie la cour des héros, le rendez-vous des nobles, etc.

Page 181 — *Il somma la riche ville de Bâle*, etc...

Sur cette affaire, la chronique la plus détaillée est celle de Nicolas Gering, que possède en *ms.* la *Bibliothèque de Bâle* (2 vol. in-folio, sur les années 1473-1479). Je dois cette indication à l'obligeance de M. le professeur Gerlach, conservateur de cette bibliothèque.

Page 183 — « *Quelle belle chose, que chacun puisse*, etc... »

Telles sont à peu près les paroles que lui fait dire son savant apologiste, M. Schreiber, et qu'il a probablement tirées de quelque bonne source.

130 — page 184 — *Depuis trente ans que le roi avait connu les Suisses*, etc...

Tout ceci est exposé avec beaucoup de netteté, d'exactitude (matérielle), dans le très-érudit et très-passionné petit livre de M. le baron de Gingins-la-Sarraz. Descendu d'une noble maison

toute dévouée à la Savoie et au duc de Bourgogne, il a pris la tâche difficile de réhabiliter Charles-le-Téméraire et d'en faire un prince doux, juste, modéré.

131 — page 186 — *On contait de Hagenbach des choses effroyables...*

Schreiber, 43. Je me suis servi aussi, pour la chute d'Hagenbach, d'une *chronique manuscrite* de Strasbourg, dont le savant historien de l'Alsace, M. Strobel, a bien voulu me communiquer une copie.

Mort de Hagenbach...

La complainte est dans Diebold, p. 120. Je ne connais pas de plus pauvre poésie.

132 — page 187 — *Siége de Neuss...*

Lœhrer, Geschichte der stad Neuss, 1840; ouvrage sérieux et fondé sur les documents originaux. Voir aussi une *Histoire manuscrite du siége de Nuits, Bibliothèque de Lille*, D. H. 18.

Pour la séduire, le duc avait été jusqu'à offrir à Neuss...

Chronicon magnum Belgicum, p. 411. Lœhrer, p. 143.

133 — page 188 — *Le vieux René aurait promis la Provence au duc de Bourgogne...*

Les objections de Legrand à ceci (*Hist. ms., livre* XIX, p. 50) ne me paraissent pas solides. V. plus bas.

134 — page 189 et note — *Projets du duc en Italie...*

Instruction à M. de Montjeu, envoyé devers la seigneurie de Venise et le capitaine Colion. *Bibl. royale, mss. Baluze*, et la copie dans les *Preuves de Legrand, carton* 1474.

135 — page 192 — *Les Anglais avaient préparé un immense armement*, etc...

Voir Rymer, et le détail dans Ferrerius, Buchanan, etc. V. aussi Pinkerton, sur le Louis XI écossais.

136 — page 195 — *Le 30 juin, il n'y avait encore que cinq cents hommes à Calais...*

Louis XI écrit, le 30 juin : « A Calais, il y a quatre ou cinq cents Anglais, mais ils ne bougent. » Preuves de Duclos, IV, 428.

Et le 6 juillet, l'armée avait passé...

Ce qui me porte à le croire, c'est que le roi d'Angleterre, qui certainement ne dut passer que des derniers, passa le 5 juillet et reçut le 6 la visite de la duchesse de Bourgogne, sa sœur. Commines dit lui-même qu'il avait cinq ou six cents bateaux plats; il est probable qu'il se trompe en disant que le passage dura trois semaines. Ibidem.

137 — page 195 —... *Le duc de Bourbon, alors général du roi du côté de la Bourgogne*, etc...

Le duc étant malade, ce ne fut pas lui qui gagna la bataille, comme le prouve un arrêt du Parlement, 1499, cité par Baluze, Hist. de la maison d'Auvergne.

138 — page 196 — *Le roi garnit Dieppe et Eu...*

Eu devait être défendu, mais si Édouard passait en personne, *dépêché*, c'est-à-dire brûlé. Ceci prouve que le roi connaissait parfaitement d'avance le projet du connétable d'établir les Anglais *dans une ou deux petites villes* de la côte. Preuves de Duclos, IV, 426-429, lettre du roi, 30 juin 1475.

139 — page 197 — *Le roi prit pour héraut « un varlet »...*

Et non *un valet*, comme on l'a toujours dit pour faire un roman de cette histoire. D'autres ne se contentent plus du *valet*, ils en font un *laquais*. — Le récit de Commines, admirable de finesse, de mesure, de propriété d'expression, méritait d'être respecté dans les moindres détails (sauf les changements qu'impose la nécessité d'abréger). — Il fut étonné, non de la condition, mais de la mine de l'envoyé, p. 349.

140 — page 198, note — *Il n'était guère sorti de plus grande armée d'Angleterre...*

Édouard fit en partant cette bravade : « Majorem numerum non optaret ad conquærendum per medium Franciæ usque ad portas urbis Romæ. » Croyland. Continuat., p. 558.

141 — page 200 — *Les Aragonais rentraient dans Perpignan...*

Zurita, Anal. de Aragon, t. IV, libr. XIX, c. XII. Voir aussi l'*Hist. ms. de Legrand*, fort détaillée pour les affaires du Midi, l'Histoire du Languedoc, etc.

Page 200, note 2 — *Une lettre du comte de Foix au roi*, etc...

Bibl. royale, mss. Legrand, carton de 1470, lettre du 27 septembre.

Page 201, note — *Le cardinal d'Alby*, etc...

Bibl. royale, mss. Gaignières, 2895 (*communiqué par M. J. Quicherat.*)

Page 201 — *On fit espérer un arrangement à Armagnac...*

Le caractère bien connu de Louis XI porte à croire qu'il y eut trahison. Cependant, la seule source contemporaine qu'on puisse citer pour cet obscur événement, c'est le factum des Armagnacs eux-mêmes contre Louis XI, présenté par eux aux états généraux de 1484. Tout le monde a puisé dans ce plaidoyer. V. Histoire du Languedoc, livre XXXV, p. 47. Quant à la circonstance atroce du breuvage que la comtesse *fut forcée de prendre, dont elle avorta et dont elle mourut deux jours après*, elle n'est point exacte, au moins pour la mort, puisque trois ans après, elle plaidait pour obtenir payement de la pension viagère que le roi lui avait assignée sur les biens de son mari. Arrêts du Parlement de Toulouse du 21 avril et du 6 mai 1476 (cités par M. de Barante).

142. — page 202, note — *L'anneau ducal*, etc...

Registres de l'Échiquier, 9 nov. 1469. Une ancienne gravure représente cette cérémonie. *Portefeuille du dépôt des mss. de la Bibliothèque royale.* Floquet, Parlement de Normandie, I, 253.

143 — page 204, note 2 — *Saint-Pol était l'auteur du plan*, etc.

Le connétable avait dit qu'il y avait « douze cents lances de

l'ordonnance du roi qui seroient leurs. » *Bibliothèque royale, fonds Cangé, ms.* 10,334 f. 248-251. Selon un témoin, le duc de Bourbon aurait répondu à ces propositions : « Je fais veu à Dieu que sy je devois devenir aussi pauvre que Job, je serviray le Roy du corps et de biens et jamais ne l'abandonneray, et ne veult point de leur alliance. » *Bibliothèque royale, fonds Harlay, ms.* 338, page 130.— Voir le *Procès ms. aux Archives du royaume, section judiciaire,* et à la *Bibliothèque royale.*

144 — page 205, note 1 — *Exécution de Saint-Pol...*

V. la complainte. Je me rappelle avoir vu une lettre de rémission accordée par le roi à un archer de Saint-Pol pour le meurtre d'un prêtre; il y détaille toutes les circonstances aggravantes, de manière à faire détester l'homme puissant qui arrachait une grâce si peu méritée. *Archives du royaume, registres du Trésor des chartes.*

145 — page 205 et note 3 — *Le duc de Bourgogne entra dans Nancy.*

V. dans Schutz (Tableau, etc., p. 82) la « Requeste présentée par les estats du duché de Lorraine, à Charles, duc de Bourgogne. » J'y trouve cette noble parole : « Et si ledict duché n'est de si grande extendue que beaucoup d'autres pays, *si a de la souveraineté en soy, et est exempt de tous autres.* »

Depuis son échec de Neuss, etc...

« Zu schmach und abfall ganzer Teutchen nation. » Diebold Schilling, p. 130.

146 — page 206 — *Il s'était arrêté à Bruges*, etc...

Lire en entier ce discours, vraiment éloquent (d'autant plus irritant). Documents Gachard, I, 249-270.

« *Mangeurs des bonnes villes* »...

Les Flamands appelaient souvent les gros bourgeois, *Mangeurs de foie,* « Jecoris esores. » V. notre tome V, ann. 1436, et Meyer, fol. 291.

147 — page 207 — *Les Flamands avaient donné de l'argent...*

Le chiffre total des recettes et dépenses que M. Edward Le Glay me communique (d'après les *Archives de Lille*) n'indique pas d'augmentation considérable, parce qu'il ne donne que l'ordinaire. L'extraordinaire était accablant. Outre *les droits sur les grains et denrées* qu'il établit en 1474, trente mille écus qu'il leva pour le siége de Neuss en 1474, il déclara, le 6 juin de cette année, que tous ceux qui tenaient des fiefs non nobles auraient à venir en personne à Neuss, ou *à payer le sixième* de leur revenu (*Archives de Lille*). En juillet, il demanda le *sixième de tous les revenus* en Flandre et en Brabant. La Flandre refusa, et il n'obtint par menaces que 28,000 couronnes comptant, et 10,000 ridders par an, pendant trois ans (communiqué par M. Schayez, d'après les *Archives générales de Belgique*).

148 — page 211 — *Les Suisses avaient mis la main sur Vaud*, etc...

Les enclavements et les enchevêtrements des fiefs dans les pays romans sont très-nettement expliqués par M. de Gingins, p. 39, 40.

149 — p. 212 — *Un bourgeois de Constance*, etc...

Mallet, X, p. 50. V. aussi Berchtold, Fribourg, I, 367.

150 — page 213 — *Les nobles entraient dans les abbayes des bouchers, tanneurs*, etc...

V. Bluntschli, Tillier, II, 455, sur ces corporations, la *chambre au singe*, la chambre au fou, etc., sur la *noblesse des fenêtres*, ainsi nommée, parce que pour constater son blason récent, elle le mettait dans les vitraux qu'elle donnait aux églises, aux chapelles et chambres de confréries. Les Diesbach, qui avaient été marchands de toile, obtinrent de l'empereur de substituer à leur humble *croissant* deux *lions* d'or. Les Hetzel, de bouchers qu'ils étaient, *devinrent chevaliers*, etc. Tillier, II, 484, 486.

151 — page 215 et note 1 — *Siége de Granson*...

Hugues de Pierre, chanoine et chroniqueur en titre de Neufchâ-

tel, page 27. (Extraits des chroniques, faits par M. de Purry, Neufchâtel, 1839 ; V. aussi ce qu'en ont donné Boyve, Indigénat Helvétique, et M. F. Du Bois, Bataille de Granson, Journal de la Société des antiquaires de Zurich). Que ne puis-je citer ici les dix pages que M. de Purry a sauvées ! Dix pages, tout le reste est perdu... Je n'ai rien lu nulle part de plus vif, de plus français.

Le duc laissa faire les gens du pays, etc...

V. surtout Berchtold, Fribourg, I, 573.— Gingins excuse le duc, et veut croire qu'il était absent, parce que ce jour même *il alla* à trois lieues de là. Les deux serviteurs du duc, Olivier et Molinet, s'inquiètent moins de la gloire de leur maître; ils disent tout net qu'il les fit pendre.

152 — page 215 et suiv. — *Bataille de Granson...*

Cette bataille, fort obscure jusqu'ici, devient très-claire dans l'utile travail de M. Frédéric Dubois (Journal des antiquaires de Zurich), qui a reproduit et résumé toutes les chroniques, Hugues de Pierre, Schilling, Etterlin, Baillot et l'anonyme. — Le chanoine Hugues, qui était tout près et qui a eu peur, est le plus ému; il tressaille d'aise d'en être quitte. Les braves qui ont combattu, Schilling et Etterlin, sont fermes et calmes. L'anonyme, qui écrit plus tard, charge et orne à sa manière. V. le *ms.* cité par M. F. Dubois, p. 42.

Page 216 — *Les lances des Bourguignons avaient dix pieds de longueur*, etc...

Observation essentielle que me communique le savant et vénérable M. de Rodt, qui traitera tout ceci en maître dans le volume que nous attendons. Je lui dois encore plusieurs détails puisés dans le récit ms. d'un témoin oculaire, l'ambassadeur milanais, Panicharola.

Page 216 — *Du camp même partit le cri : Sauve qui peut...*

Récit ms. de Panicharola (communiqué par M. de Rodt).

Il périt...

Six cents Bourguignons, et vingt-cinq Suisses, selon les Alsaciens. *Chronique ms. de Strasbourg* (communiquée par M. Strobel).

153 — page 217 — *Le duc avait perdu à Granson*, etc...
État de ce qui fut trouvé au camp de Granson, 1790, 4o. M. Peignot en a donné l'extrait dans ses Amusements philologiques.
Note 1 — Voir Jean-Jacques Fugger, Miroir de la maison d'Autriche.

154 — page 218, note 3 — *Mathieu conte que René*, etc...
Du temps de Mathieu, on voyait encore cet emblème en relief dans une chaire de l'oratoire de René, à Saint-Sauveur d'Aix.

155 — page 218, note 4 — *De là la fameuse histoire*, etc...
M. de Gingins le rectifie très-bien. Sur la guerre des foires de Lyon et de Genève. V. Ordonnances, t. XV, 20 mars, 8 octobre 1462, et. XVII, nov. 1467.

156 — page 218 — *Louis XI prit deux maîtresses*, etc...
« En soy retournant dudit Lyon, fist venir après luy deux damoiselles dudit lieu jusques à Orléans, dont l'une estoit nommée la Gigonne, qui aultrefois avoit esté mariée à un marchant dudit Lyon, et l'autre estoit nommée la Passe-Fillon, femme aussi d'un marchant dudit Lyon. Le roi maria Gigonne à un jeune fils natif de Paris, et au mary de Passe-Fillon donna l'office de conseillier en la Chambre des comptes à Paris. » Jean de Troyes, p. 40-41.

157 — page 219 — *A peine si le duc laissait approcher son médecin*, etc...
Commines place cette maladie trop tard. Il est bien établi par Schilling et autres contemporains qu'il l'eut à Lausanne, c'est-à-dire *après le premier revers.*

158 — page 220 — *Ce n'était pas chose facile de réunir les Suisses*, etc...
Dès le commencement, en 1475, Berne eut beaucoup de peine

à entraîner Underwald. En 1476, les habitants même de la campagne de Berne se décidèrent difficilement à prendre part à cette expédition de Morat, qui promettait peu de butin. Stettler, Biographie de Bubenberg. Tillier, II, 289.

159 — page 221 — *La campagne avait horreur de ses Italiens, etc...*

On en avait brûlé dix-huit à Bâle, comme coupables de sacriléges, de viols, etc., d'hérésies monstrueuses : « Ce qui fut non-seulement agréable à Dieu, mais bien honorable à tous les Allemands, comme preuve de leur haine pour telles hérésies. » Diebold Schilling, p. 144.

160 — page 221 — *Les habits rouges d'Alsace arrivèrent...*

Strasbourg et Schélestadt en rouge (Strasbourg rouge et blanc, selon le *ms. communiqué par M. Strobel*), Colmar rouge et bleu, Waldshut noir, Lindau blanc et vert, etc. Chant sur la bataille d'Héricourt, dans Schilling, p. 146.

Avec eux, le jeune René...

La chronique de Lorraine (Preuves de D. Calmet, p. LXVI-LXVII), contient des détails touchants, un peu romanesques peut-être, sur la misère du jeune René, entre son faux ami Louis XI et son furieux ennemi, sur son dénûment, sur l'intérêt qu'il inspirait, etc.

161 — page 223 — *Bataille de Morat...*

Les deux vaillants greffiers de Berne et de Zurich, qui combattirent et écrivirent ces beaux combats, Diebold et Etterlin, en ont le souffle encore, la sérénité magnanime des forts dans le péril. — V. Tillier, Mallet, etc. Guichenon (Histoire de Savoie, I, 527) dit à tort que Jacques de Romont commandait à Morat l'avant-garde des Bourguignons.

Il y avait à peu près même nombre de chaque côté...

C'est l'opinion commune, celle de Commines. Le chanoine de Neufchâtel dit que les Suisses avaient quarante mille hommes. M. de Rodt, d'après des données qu'il croit sûres, leur en donne seulement vingt-quatre mille.

Le duc, n'ayant ni le bâtard, ni Romont, etc...
Si l'on adopte ce chiffre moyen entre les versions opposées.

Page 224, note 1. — *Le chant de Morat...*
Ce chant naïvement cruel du soldat ménétrier, Veit Weber, qui lui-même a fait ce qu'il chante, ressemble peu dans l'original à la superbe poésie (moderne en plusieurs traits) que Koch, Bodmer, et en dernier lieu Arnim et Brentano, ont imprimée : Des knaben Wunderhorn 1819), I, 58. MM. Marmier, Loeve, Toussenel, etc., ont traduit dans la Revue des Deux-Mondes (1836), et autres recueils, les chants de Sempach, Héricourt, Pontarlier, etc., qu'on retrouve dans divers historiens, principalement dans Tschudi et Diébold.

162 — page 225 — *Enlèvement de la duchesse de Savoie...*
Pour croire, avec M. de Gingins, que cet enlèvement était concerté entre le duc de Bourgogne et la duchesse elle-même, afin de ménager les apparences à l'égard du roi, il faut oublier entièrement le caractère du duc.

163 — page 226 — *Les états de Dijon ne craignirent pas de declarer que c'était une guerre inutile*, etc...
Courte-Épée et Barante-Gachard, II, 525. La recette, sans y comprendre la monnaie ni les aides, s'était élevée dans les seules années dont nons ayons le compte (1473-4) à 81,000 livres. Communiqué par M. Garnier, employé aux *Archives de Dijon*.

164 — page 226, note 2 — *La Zélande s'était révoltée contre les taxes*, etc...
Documents Gachard, II, 270. « En 1474, le clergé de Hollande refusa d'une manière absolue de rien payer de ce que le duc demandait, etc. (Communiqué par M. Schayez, d'après les *Archives générales de Belgique*.)

165 — page 228 — *A tout cela il ne disait rien...*

Il n'est pas exact de dire qu'il ne fit rien. Voir les lettres violentes qu'il écrivait, celle entre autres au fidèle Hugonet, où il le menace de reprendre sur son bien l'argent qu'il a employé à payer les garnisons, que les états devaient payer. *Bibl. royale, mss. Béthune*, 9568.

166 — page 229, note 1 — *Adrien de Bubenberg reçut du roi...*
Der Schweitzerische Geschichtforscher. VII, 195. Le biographe de Bubenberg croit à tort qu'il reçut le collier de Saint-Michel (observation de M. J. Quicherat).

167 — page 230, note 2 — *Un ours apprivoisé, dont René était suivi...*
Preuves de D. Calmet, p. XCIII. L'ours est bien moins courtisan dans un récit plus moderne, qui gâte la scène : « Donna deux ou trois coups de patte, d'une telle roideur... » Discours des choses avenues en Lorraine. Schweitzerische Geschichtforscher, V, 129-131.

168 — page 230, note 3 — *A Bâle, au moment de partir*, etc...
Dialogue de Joannes et de Ludre, source contemporaine, et capitale pour cette époque. *La bibliothèque de Nancy* en possède le précieux original (qu'on devrait imprimer), la *Bibl. royale* en a une copie dans les *cartons Legrand*.

169 — page 231 — *Le duc soutenait* (*à l'Espagnol*) *que*, etc...
« Il ne s'en use point en nos guerres, qui sont assez plus cruelles que la guerre d'Italie et d'Espaigne, là où l'on use de ceste coustume. » Commines, v. V, ch. VI, t. II, p. 48.
Il chargea son factotum Campobasso, etc...
La chronique de Lorraine, contraire à toutes les autres, prétend que Campobasso voulait le sauver : « Dict le comte de Campobasso ; Monsieur, il a faict, comme loyal serviteur... Le duc, quand il vit que ledict comte ainsi fièrement parloit, le duc armé estoit, en ses mains ses gantelets avoit, haulsa sa main, audict comte donna ung revers. » Preuves de D. Calmet,

p. XCIII. Il ne faut pas oublier que Campobasso étant devenu par sa trahison un baron de Lorraine, le chroniqueur lorrain a dû s'en rapporter à lui sur tout cela.

170 — page 232 — *Campobasso s'était offert au roi*, etc...
Il offrait ou de le quitter en pleine bataille, ou de l'enlever quand il visitait son camp, enfin de le tuer. C'était, dit Commines, une terrible ingratitude. Le duc l'avait recueilli, déjà vieux, pauvre et seul, et lui avait mis en main cent mille ducats par an, pour payer ses gens, comme il voudrait. Il l'avait réduit, il est vrai, après l'échec de Neuss; mais depuis, il s'était plus que jamais livré à lui; au siége de Nancy, Campobasso conduisait tout. L'insistance extraordinaire qu'il mettait dans l'offre de tuer son maître devint suspecte au roi, et il avertit le duc. Commines aurait bien envie de nous faire croire ici à la délicatesse de Louis XI : « Le Roy, dit-il, eut la mauvaistié de cest homme en grant mespris. »

171 — page 232 — *La Hollande, sur le bruit de la mort du duc*, etc...
Note communiquée par M. Schayez, d'après les *Archives générales de Belgique.*

172 — page 233, note 1 — *L'Italien Galeotto*, etc...
On le confond souvent avec Galiot Genouillac, gentilhomme du Quercy, qui, sous Louis XII et François I, fut grand maître de l'artillerie de France (observation de M. J. Quicherat).

173 — page 233 — *Bataille de Nancy...*
Je tire tous ces détails des deux témoins oculaires, l'aimable et vif auteur de la Chronique de Lorraine, qui semble avoir écrit après l'événement, et le sage écrivain qui (vingt-trois ans après) a consigné ses souvenirs dans le Dialogue de Joannes et de Ludre. Le premier (Preuves de D. Calmet) est jeune évidemment, d'un esprit un peu romanesque ; il met en dehors et ramène sans cesse son amusante personnalité ; c'est toujours lui

qui a dit, qui a fait... Il tâche de rimer, tant qu'il peut, et ses rimes naïves valent parfois les rudes chants suisses, conservés par Schilling et Tschudi. — Quant à l'auteur du Dialogue, M. Schütz en a cité un fragment assez long, dans les notes de sa traduction de la Nancéide. Ce poëme de Blarru est aussi une source historique, quoique l'histoire y soit noyée dans la rhétorique; rhétorique chaleureuse, et animée d'un sentiment national, parfois très-touchant.

174 — page 236 — « *René les mena veoir le duc de Bourgogne,* etc... »

René institua une fête à Nancy en souvenir de sa victoire; on y exposait l'admirable tapisserie (V. les gravures dans M. Jubinal); le duc venait trinquer à table avec les bourgeois, etc. Noël, Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine, cinquième mémoire, d'après l'*Origine des cérémonies qui se font à la fête des Rois de Nancy, par le père Aubert Rotland, cordelier.*

175 — page 237 — *S'il fut ainsi regretté de l'ennemi*, etc...

Molinet, II, 124. Voir le portrait, de main de maître, qu'en a fait Chastellain, et que j'ai cité plus haut; comparer celui que donne un autre de ses admirateurs, Thomas Basin, évêque de Lisieux (le faux Amelgard), cité par Meyer, Annales Flandriæ. p. 37.

Deux grands et aimables historiens, Jean de Muller et M. de Barante, ont raconté tout ceci avec plus de détail. Ils ont voulu être complets, et ils le sont trop quelquefois. J'ai mieux aimé m'attacher à un petit nombre d'auteurs contemporains, témoins oculaires ou acteurs. Muller a le tort de donner parfois, à côté des plus graves témoignages, les *on-dit* de la Chronique scandaleuse, et autres, peu informées des affaires de Suisse et d'Allemagne.

176 — page 240, note 3 — *Commines, naturellement suspect à Louis XI en cette affaire...*

Généalogie ms. des maisons de Commines et d'Hallewin, citée par M. Le Glay, dans sa Notice, à la suite des Lettres de Maximilien et de Marguerite, II, 387.

177 — page 241 — *Louis XI fit valoir, dans chaque province qu'il envahissait, un droit différent...*

Lire une sorte de plaidoyer en faveur de la succession féminine, sous le titre de *Chronique de la duché de Bourgogne* : « Pour obéir à ceux qui sur moy ont auctorité, j'ay recueilli, etc. Et requiers que, se je dis aulcuns points trop aigrement au jugement des gens du Roy ou trop lâchement au jugement du conseil de mesdits seigneur et dame, qu'il me soit pardonné; car, nageant entre deux, j'ay labouré, etc. » *Bibliothèque de Lille, ms. E. G.*, 33.

178 — page 242 — *Les Gantais jugèrent leurs magistrats*, etc...

Journal du tumulte (*Archives de Belgique*), publié par M. Gachard (preuves, p. 17). Académie de Bruxelles, Bulletins, t. VI, nº 9. On voit dans ce journal que ces notables avaient accepté, en 1469, au nom de la ville, le droit le plus odieux : confiscation, proscription des enfants des condamnés, la dénonciation érigée en devoir, etc.

179 — page 243, note 2 — *Réaction à Liège...*

Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liége, avec leurs épitaphes, armes et blasons. 1720, in-folio, p. 170. En tête de ce recueil se trouve une précieuse carte des *bures des mahais* de la ville de Liége ; c'est la Liége *souterraine.*

180 — page 246 — *On comblait les Gantais de privilèges*, etc...

Pour tout ceci, nous devons beaucoup à la polémique de MM. de Saint-Genois et Gachard, le premier, Gantais, préoccupé du droit antique et du point de vue local, le second, archiviste général et dominé par l'esprit centralisateur. M. Gachard a réuni les textes, donné les dates, etc. Son mémoire est très-instructif. Cependant, il dit lui-même que Gand venait d'être rétablie dans son ancienne constitution, que tout droit contraire avait été aboli ; dès lors, le *wapeninghe*, le jugement, la condamnation de Sersanders et autres, sont *légales* ; quant à Hugonet et Humbercourt, la légalité fut violée en ce qu'*ils*

n'étaient pas bourgeois de Gand, et les Gantais venaient de reconnaître qu'ils n'avaient pas juridiction sur ceux qui n'étaient pas bourgeois, — Hugonet et Humbercourt, quoique accompagnés d'autres personnes, avaient été en réalité *les seuls* ambassadeurs *autorisés*; la reddition d'Arras, loin d'être *un acte opportun*, comme on l'a dit, devait entraîner celle de bien d'autres villes, de tout l'Artois.

181 — page 248, note — *Droit primitif des jugements armés*, etc...

Voir ma Symbolique du droit, p. 312, etc. Cf. les jugements du Gau et de la Marche. Tout cela, dès les temps de Wielant, de Meyer, etc., n'est déjà plus compris. Combien moins des modernes !

182 — page 249 — *Mademoiselle priait les mains jointes...*

« Met aller herten... met weenenden hoghen. » *Chroniques ms. d'Ypres* (Preuves de M. Gachard, p. 10). V. sur ce ms. la note de M. Lambin. Ibidem.

183 — page 250 — *On dit qu'Humbercourt en appela au Parlement de Paris...*

« Certaines appellations sur ce interjetées par ledict seigneur de Humbercourt en la cour du Parlement. » Lettres royales du 25 avril 1477, publiées par mademoiselle Dupont, Commines, t. III, et t. II, p. 124.

184 — page 252 et note 3 — *Maximilien d'Autriche...*

Molinet, II, 94-97. Fugger (Miroir de la maison d'Autriche) fait entendre qu'il y eut enquête contradictoire sur la question de savoir s'il était beau ou laid. On peut en juger par le portrait où on le voit armé, et où de plus il est reproduit au fond comme un chasseur poursuivant le chamois au bord du précipice. Voir surtout son Histoire en gravures, par Albert Durer, si naïve et si grandiose.

Il ne savait pas le français...

Avertissement de M. Le Glay, p. XII, et Barante-Gachard, II, 577.

185 — page 253 — *Mademoiselle répondit*, etc...

Commines, livre VI, ch. II, t. II, p. 179. Olivier de la Marche, avec son tact ordinaire, fait dire hardiment à la jeune demoiselle : « J'entens que M. mon père (à qui Dieu pardoint) consentit et accorda le mariage du *fils de l'empereur et de moy*, et ne suis point délibérée *d'avoir d'autre* que le fils de l'empereur. » Olivier de la Marche, II, 423.

Mademoiselle vint au banquet...

Registre de la collace de Gand, Barante-Gachard, II, 576.

186 — page 255 — *Le roi écrivait* : « *Nous autres jeunes...* »

« Messieurs les comtes, écrivait-il à ses généraux qui pillaient la Bourgogne, vous me faites l'honneur de me faire part, je vous remercie; mais, je vous supplie, gardez un peu pour réparer les places. » Ailleurs : « Nous avons pris Hesdin, Boulogne et un château que le roi d'Angleterre assiégea trois mois sans le prendre. Il fut pris de bel assaut, tout tué. » Ailleurs sur un combat : « Nos gens les festoyèrent si bien, qu'il en demeura plus de six cents, et ils en amenèrent bien six cents dans la cité... tous pendus ou la tête coupée. » Mais son grand triomphe est Arras : « M. le grand maître, merci à Dieu et à Notre-Dame, j'ai pris Arras, et m'en vais à Notre-Dame de la Victoire; à mon retour, je m'en irai à votre quartier. Pour lors, ne vous souciez que de me bien guider, car j'ai tout fait par ici. Au regard de ma blessure, c'est le duc de Bretagne qui me l'a fait faire, parce qu'il m'appelle toujours *le roi couard*. D'ailleurs, vous savez depuis longtemps ma façon de faire, vous m'avez vu autrefois. Et adieu. » Voir *passim* Lenglet, Duclos, Louandre, etc.

187 — page 257 — *Il était difficile au roi de se remettre au prince d'Orange*, etc...

V. De la Pise, Histoire des princes d'Orange, Jean II, ann. 1477.

188 — page 261 — *Tournai en fit une villonnade, etc...*

La Vierge peut demeurer nue,
Cet an n'aura robbe gantoise...
Son corps (*celui du duc*) fut d'enterrer permis
En mon église la plus grande,
Ce joyel des Flamens transmis
A Notre-Dame en lieu d'offrande;
En lieu de robe accoustumée
La Vierge a les pennons de soye
Et les étendards de l'armée...

Poutrain, Hist. de Tournai, I, 293.

189 — page 263 — *L'envoyé du roi nous dit même qu'il fut en danger...*

Le duc de Clèves l'en avertit. « Non tuto diutius his in locis diversari posse. » Gaguinus, CLVIII (in-folio, 1500).

Mais enfin Maximilien vint à Gand...

Fugger, Spiegel des erzhauses Œsterreich, p. 858. Ce que disent Pontus Heuterus et le Registre de la Collace, du riche cortége, doit s'entendre des princes qui accompagnaient Maximilien, et ne contredit en rien ce qu'on a dit de sa pauvreté.

190 — page 263 — *La garnison du roi à Tournai lui gagna une petite bataille...*

Le roi écrit à Abbeville le triomphant bulletin : « Pour ce que nous désirions sur toutes choses les trouver sur les champs, vinsmes... pour les assaillir audit Neuf Foussé qu'ilz avoient fortiffié plus de demy an, mais la nuit, ilz l'abandonnèrent... Les (*nôtres* les) ont rencontrez en belle bataille rangée... tuez plus de IV mille... (13 août). » Lettres et Bulletins de Louis XI, publiés par M. Louandre, p. 25 (Abbeville, 1837).

191 — page 264 — *Le duc de Nemours continua à agir en ennemi...*

Si MM. de Barante et de Sismondi avaient pris connaissance du *Procès du duc de Nemours* (*Bibliothèque royale, fonds Harlay et fonds Cangé*), ils n'affirmeraient pas « que le duc n'avait rien

fait depuis 1470, et que tout son crime fut d'*avoir su* les projets de Saint-Pol. » Ils ne le compareraient pas à Auguste de Thou, mis à mort pour *avoir su* le traité de Cinq-Mars avec l'étranger. — L'ordonnance du 22 décembre 1477 (calquée sur les anciennes lois impériales), par laquelle le roi déclare que la non-révélation des conspirations est crime de lèse-majesté, ne fut point appliquée au duc de Nemours, et, comme la date l'indique, ne fut rendue qu'après sa mort. Ordonnances, XVIII, 315.

Page 265 — *Ses enfants auraient été placés sous l'échafaud*, etc...

Les contemporains n'en parlent point, même les plus hostiles. Rien dans Masselin : *Diarium Statuum generalium* (in-4, Bernier) 236.

192 — page 269 — *Le roi écrivit à Dammartin*, etc...

Au grand désespoir de Dammartin. V. sa belle lettre au roi. Lenglet, II, 261. La *Cronique Martiniane* (Vérard in-folio), si instructive pour la vie de Dammartin à d'autres époques, ne me donne rien ici; elle se contente prudemment de traduire Gaguin, comme elle le dit elle-même.

193 — page 270 — *Guinegate, bataille des Eperons...*

Voir *passim* : Commines, liv. VI, ch. VI; Molinet, t. II, p. 199; Gaguinus, fol. CLIX.

194 — page 271 — *Une guerre terrible dans la ville de Gand...*

Barante-Gachard, II, 623, d'après le Registre de la collace de Gand et les Mémoires inédits de Dadizeele, extraits par M. Voisin dans le Messager des sciences et des arts, 1827-1830.

195 — page 274 — *Sixte IV ayant tué Julien de Médicis*, etc.

Il ne s'en cache nullement dans sa réponse à Louis XI. Raynaldi Annales, 1478, § 18-19. Les Médicis avaient pour eux le petit peuple, contre eux l'aristocratie. M. de Sismondi ne l'a pas senti assez.

Le roi rassura les Florentins...

Au reste, les Florentins avaient toujours tenu nos rois « pour leur singuliers protecteurs; et, en signe de ce, à chacune fois qu'ils renouvellent les gouverneurs de leur seigneurie, *ils font serment d'estre bons et loyaux à la maison de France.* » Lettre de Louis XI, 1478, 17 août. Lenglet, III, 552. Voir à la suite l'*Avis sur ce qui semble à faire* au concile d'Orléans, septembre.

196 — page 275 — *Le Rosier des guerres...*

Paris, 1528, in-folio. Bordeaux, 1616. *V. les deux mss. de la Bibl. impériale.*

197 — page 276 — *Le roi acheta les droits de la maison de Blois...*

D. Morice, III, 343. Daru, 54. *Archives de Nantes, arm.* A, *cassette* F. Cf. D'Argentré.

198 — page 277 et note 1 — *Les serviteurs de René exigèrent que leur seigneur se mariât*, etc...

Histoire agrégative des annalles et cronicques d'Anjou, recueillies et mises en forme par noble et discret missire Jehan de Bourdigné, prestre, docteur ès-droitz. On les vend à Angiers (1529, in-folio; CLII verso).

199 — page 279, note — *La lettre à Hastings et le billet à M. de Dunois...*

Ces deux lettres, si caractéristiques, ont été publiées pour la première fois par mademoiselle Dupont : Commines, II, 219, 221.

200 — page 280 — *On retrouve le sauf-conduit écrit de la main du duc de Bourgogne...*

Si l'on veut récuser le témoignage de M. de Crèvecœur, on ne peut guère suspecter celui d'un homme aussi loyal que le grand bâtard, frère du duc, ni celui de Guillaume de Cluny qui ne quitta le service de Bourgogne que malgré lui et pour ne pas périr avec Hugonet. *V.* Lenglet, IV, 409.

201 — page 282, note 2 — *Le roi craignait toujours les mouvements de l'Université*, etc...

Voir les articles, fort spécieux, qu'ils lui présentèrent, mais dans le moment le moins favorable, dans la crise de 1473. Baluze, Miscellanea (éd. Mansi), II, 293).

202 — page 282 et note 3 — *Le duc de Bourbon*, etc...

Quant à son mariage, et celui de son frère, voir les pièces dans l'Ancien Bourbonnais, par MM. Allier, Michel et Batissier.

Page 283 et note — *Son frère Louis de Bourbon*, etc.

Jean de Troyes, XIX, 105. Molinet, II, 311. Oseray, Histoire de Bouillon, 131. —

Un autre frère...

Sur l'affranchissement de cette ville, lire Savaron, et les curieux extraits que M. Gonod a donnés des *Registres du Consulat*, au moment de la visite de Doyat, sous le titre de Trois Mois de l'histoire de Clermont en 1481.

203 — page 285 et suiv.. — *Procès du comte du Perche...*

Le comte du Perche dit qu'avant le voyage du roi à Lyon, « il y avoit eu douze personnes au conseil du Roy dont tous avoient esté d'oppinion que ont pransist luy qui parle, fors le Roy et Mons. de Dampmartin, lequel Dampmartin avoit dit au Roy qu'il n'y a homme qui, quant il savoit que le roy le vouldroit faire prandre ou destruyre, qu'il ne mist peine de se sauver... Le dit qui parle n'avoit qui tenist pour luy, fors le Roy et ledit de Dampmartin... Luy qui parle, estoit bien tenu au Roy, car il n'avoit eu amy que luy et le dict seigneur de Dampmartin. » *Procès ms. du comte du Perche* (*copie du temps*), f. VI *verso*; *Archives du royaume*, *Trésor des Chartes*, J. 940.

Page 287 — *Du Lude le mit dans une cage étroite*, etc...

« Il avoit esté mis à Chinon en une caige de fer d'un pas et demy de long en laquelle il fut environ six jours sans en partir, et luy donnoit-on à menger avecque une fourche; et par après les dicts six jours, on le tiroit hors de la caige, pour menger, et après, estoit remis en la caige, ou il est demeuré par ung yver l'espace de XII sepmaines, à l'occasion de quoy il a une

espaulle et une cuisse perdue, et a une maladie à la teste dont il est en grand danger de mourir. » *Archives, ibidem, fol.* 170.

Il ajoutait cette chose, bien forte en sa faveur...

« N'y a homme au royaume de France qui fust plus desplaisant que luy du mal, ni de la mort du Roy, car quant le Roy seroit failly, il n'aroit plus à qui recourir pour lui faire grace. » *Archives, ibid.*, fol. 57.

Page 288 — *Un homme que Du Lude*, etc...

« Commençoit à soy endormir, il le tira deux ou trois fois par la chemise, tellement que il se tourna et demanda qu'il y avoit...» *Ibid.*, fol. 70 et fol. 195.

Page 288 — *L'accusé n'en fut pas moins quitte*, etc...

Et non 1482, comme le met à tort l'Art de vérifier les dates.

204 — page 290 — *Wilhelm Rim et Jean de Coppenole*, etc...

V. *passim* les notes du Barante-Gachard, fort instructives et tirées des actes.

205 — page 292, note 5 — *Dans l'acte où le roi confirme la chambre des comptes d'Angers*, etc...

V. *Du Puy*, *Inventaire du Trésor des chartes*, II, 61, et l'Art de vérifier les dates (Anjou, 1482).

206 — page 293, note 1 — *Il n'en est pas moins sûr qu'il fut cruel*, etc...

Le fait suivant me semble atroce : Avril 1477, Jean Bon ayant été condamné à mort « pour certains grans cas et crimes par luy commis envers la personne du Roy... laquelle condampnacion fut despuis, du commandement du dict seigneur, en charité et miséricorde, modéré, et condampné le dit Jean le Bon seulement à avoir les yeux pochés et estains, » il fut rapporté que le dit Jean Bon voyait encore d'un œil. En conséquence de quoi Guinot de Lozière, prévôt de la maison du roi, par ordre dudit seigneur, décerna commission à deux archers d'aller visiter Jean Bon, et s'il voyait encore « de lui faire parachever de pocher et estaindre les yeux. » Communiqué par MM. Lacabane

et Quicherat. L'original se trouve dans le vol. 171 des *titres scellés de Clairambault, à la Biblioth. royale.*

207 — page 293 — *La féodalité eut l'air de périr d'un guet-apens...*

Lire les touchantes complaintes d'Olivier de la Marche sur la maison de Bourgogne, de Jean de Ludre sur la maison d'Anjou (*ms. de la Bibliothèque de Nancy*), etc., etc. J'y reviendrai à l'occasion de la réaction féodale, sous Charles VIII.

208 — page 293 — « *Toutes les coutumes seront mises en français, dans un beau livre...* »

Dans une lettre à Du Bouchage, il exprime les mêmes idées, et veus, pour comparer, qu'on lui cherche les *coutumes* de Florence et de Venise. Preuves de Duclos, IV, 449.

209 — page 294 — *S'il faut en croire quelques modernes*, etc...

L'autorité la plus ancienne, celle de Bodin, n'est pas fort imposante (République, livre III, ch. IV). Rien dans les Registres du Parlement.

210 — page 295 — *On disait que pour rajeunir sa veine épuisée*, etc ..

On a dit aussi du pape Innocent VIII, comme de beaucoup d'autres souverains, qu'il essaya de guérir par la transfusion du sang. — « Humano sanguine, quem ex aliquot infantibus sumptum hausit, salutem comparare vehementer sperabat. » Gaguinus, f. CLX verso. Pour le pape, voyez le Diario di Infessura, p. 1241, ann. 1392.

211 — page 395 — *Le greffier qui écrit la chronique scandaleuse devient hostile, hardi*, etc...

Par exemple, il lui fait dire au Dauphin « qu'il n'eût été rien du tout sans Olivier-le-Daim. » Jean de Troyes, éd. Petitot, XIV, 107.

212 — page 296, note — *Louis XI ne donna pas grande prise aux astrologues ni aux médecins...*

Pour les astrologues, malgré la tradition recueillie par Naudé (Lenglet, IV, 291), d'autres anecdotes (l'âne qui en sait plus que l'astrologue, etc.) feraient croire qu'il s'en moquait. Quant aux médecins : « Il estoit enclin à ne vouloir croire le conseil des médecins. » Commines, livre VI, ch. VI. Les dix mille écus par mois donnés à Coctier s'expliquent par l'*or potable* et autres médecines coûteuses. Coctier peut-être ne recevait pas tout, comme médecin, mais comme président des comptes, et pour de secrètes affaires politiques.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE XIV.

LIVRE XV.

LIVRE XVI.

LIVRE XVII.

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÈME.

Imprimerie Eugène Heutte et Ce, à Saint-Germain.



